This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

RBA
Association

RB

ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister, et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

L'Assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi qui suit la fête de Pâques.

La bibliothèque de l'Association (19, rue Jacob) est ouverte tous les jeudis de 1 à 5 heures.

Les demandes de renseignements et les communications relatives aux travaux de l'Association doivent être adressées franc de port, à l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat de poste, à M. Ch.-Émile Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, 1, rue de Lille.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

ANNUAIRE

DE L'ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

12e Année, 1878

PARIS

AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, 14, RUE BONAPARTE

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1878

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTOR LIBRARY
OCT
22
1881
NEW YORK

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869.)

STATUTS.

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage par tous les moyens en son pouvoir le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui par leur zèle et leur influence ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au *minimum* de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui

n'aura pas assisté de l'année aux séances sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité, et ils y ont voix consultative.

Les séances seront suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale, et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association, et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France

sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION.

Cette médaille porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurium. Le module est de 55 millimètres.

Elle est avant tout destinée à être distribuée avec les prix que nous décernons; on en fera graver la mention sur le revers, avec le nom des auteurs qui les auront remportés.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit:

L'exemplaire	en bronze. . . .	10 fr.
Id.	en argent. . . .	30

Ceux de nos Confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art, devront adresser leur demande à M. Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION.

(1867.)

MM.

ADERT, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève*.

† ALEXANDRE (Ch.) (1), membre de l'Institut.

BERTRAND (Alexandre) directeur du Musée de Saint-Germain.

† BEULÉ, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

† BRUNET DE PRESLE, membre de l'Institut.

BURNOUF (Émile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.

CAMPAUX, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

CHASSANG, inspecteur général de l'instruction publique.

† DAREMBERG, de la bibliothèque Mazarine.

DAVID (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.

† DEHÈQUE, membre de l'Institut.

DELYANNIS (Théodore-P.), ancien ministre plénipotentiaire de S. M. Hellénique.

† DEVILLE (Gustave), membre de l'École d'Athènes.

† DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.

† DÜBNER, helléniste.

DURUY (Victor), membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique.

EGGER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique.

GIDEL, proviseur du lycée Louis-le-Grand.

GIRARD (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

GOUMY, ancien rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.

† GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

HAVET, professeur au Collège de France.

HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.

HIGNARD, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

HILLEBRAND, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

JOURDAIN (Charles), membre de l'Institut.
LEGOUVÉ, de l'Académie française.
LÉVÊQUE (Charles), membre de l'Institut.
LONGPÉRIER (Adrien de), membre de l'Institut.
MAURY (Alfred), membre de l'Institut.
MÉLAS (Constantin), de la maison Mélas frères (Marseille).
MILLER (Emm.), membre de l'Institut.
† NAUDET, membre de l'Institut.
† PATIN, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
PERROT (Georges), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
RAVAISSON (Félix), membre de l'Institut.
RENAN (Ernest), membre de l'Institut.
RENIER (Léon), membre de l'Institut.
† SAINT-MARC GIRARDIN, de l'Académie française.
THÉNON (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
THUROT, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
VALETTAS (J.-N.), professeur (Londres).
† VILLEMAIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† VINCENT (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
WEIL (Henri), maître de conférences à l'École normale supérieure.
WESCHER (Carle), conservateur à la Bibliothèque nationale.
WITTE (baron J. de), membre de l'Institut.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS.

(1875-1878.)

Le Ministère de l'instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire l'*Union*.

MM.

BARTHÉLÈMY SAINT-HILAIRE.
BASILI (Demetrio).
BRAULT (Léonce).
† BRUNET DE PRESLE.
CASTORCHI (Euthymios).
CHASLES (Michel).
COROMILAS.
† DIDOT (A. F.).
DRÈME.
DUMONT (Albert).
EGGER (Émile).
EICHTHAL (Gustave d').
FOUCART (Paul).
HACHETTE et Cie, libraires-éditeurs.
HEUZEY (Léon).
LAPRADE (V. de).
LECOMTE (Ch.).
OCHER DE BEAUPRÉ.
PARMENTIER (général).
PERROT (Georges).
PIAT.
QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de).
RODOCANAKI (P.).
SARIPOLOS (Nicolas).
SYMVOULIDIS.
SYNGROS (A.).
VERNA (baron de).
WITTE (baron J. de).
† WYNDHAM (Georges).
WYNDHAM (Charles).
ZOGRAPHOS (Christakis Effendi) (1).

(1) M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de cinq mille francs.—M. le baron de Witte a souscrit pour une somme de quatre cents francs.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION.

1867.	MM. PATIN,	membre de l'Institut.
1868.	EGGER,	*id.*
1869.	BEULÉ,	*id.*
1870.	BRUNET DE PRESLE,	*id.*
1871.	EGGER,	*id.*
1872.	THUROT,	*id.*
1873.	MILLER.	*id.*
1874.	HEUZEY.	*id.*
1875.	PERROT.	*id.*
1876.	EGGER.	*id.*
1877.	CHASSANG.	inspecteur gén. de l'Université.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1878-1879.

Président honoraire : M. Ém. EGGER.
Président : M. P. FOUCART.
1er *Vice-président :* M. GIDEL.
2e *Vice-président :* M. R. DARESTE.
Secrétaire-archiviste : M. A. CROISET.
Secrétaire-adjoint (*pour l'étranger*) : M. DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE.
Trésorier : M. Ém. PEPIN-LEHALLEUR.
Trésorier-adjoint : M. Ém. LEGRAND.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1878-1879.

Nommés en 1876.

MM. CHASSIOTIS.
COUGNY.
DURASSIER.
LEGOUEZ.
PERROT (Georges).
PIERRON, décédé, remplacé par M. le baron d'ESTOURNELLES.
WITTE (baron de).

Nommés en 1877.

MM. Carapanos.
Carrière.
Didot (Alfred).
Glachant.
Rayet (O.).
Thurot.
Weil (Henri)

Nommés en 1878.

MM. Chassang.
Clermont-Tonnerre (comte Aynard de)
Courtaud-Diverneresse, décédé, remplacé par M. Fallex.
Geaux (Ch.).
Jourdain (Ch.).
Maspero.
Talbot.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Didion.
Eichthal (Gustave d').
Jourdain (Ch.)
Laperche.

COMMISSION DE PUBLICATION.

MM. Heuzey.
Miller.
Perrot.
Talbot.
Weil (H.).

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

MM. Dumont (Albert).
Guillaume.
Heuzey (L.).
Perrot (G.)
Ravaisson.
Witte (de).

MEMBRES DONATEURS.

MM.

Alphérakis (Achille), à Taganrog (Russie).
Anquetil, inspecteur d'Académie, à Versailles.
Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog (Russie).
Avgerinos (Antonios), à Taganrog.
Banque nationale de Grèce, à Athènes.
Barenton (Arm.), à Paris.
Baret, avocat, à Paris.
Basiadis (Héraclès-Constantin), à Constantinople.
Bikelas (D.), à Athènes.
Blampignon (l'abbé), au lycée de Vanves.
Bounos (Elie), à Paris.
Brault (Léonce), procureur de la république, à Nogent-sur-Seine.
Bryennios (Philothéos), métropolitain, à Serrhes (Turquie).
Calvet-Rogniat (le baron Pierre), licencié ès lettres.
Carapanos (Constantin), docteur en droit, ancien président du Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.
Carathéodory, ministre de Turquie, à Bruxelles.
Casso (Mme), à Paris.
Castorchi (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog.
Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Paris.
Chevrier (Ad.), avocat-général, à Paris.
Chrysobelonis (Léonidas), négociant à Constantinople.
Constantinidis (Zanos), à Constantinople.

COUMANOUDIS (Ét.-A.), professeur à l'Université (Athènes).
COUSTÉ (E.), directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
CUCHEVAL (Victor), à Paris.
DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog.
DELYANNIS (N.), chargé d'affaires de Grèce, à Paris.
DESJARDINS, à Versailles.
DEVILLE (Mme veuve), à Paris.
DIDION, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.
DIDOT (Alfred), à Paris.
DOUDAS (D.), à Constantinople.
DOZON (Aug.), consul de France en Épire.
DRÈME, président à la cour d'Agen (Lot-et-Garonne).
DURUY (Victor), membre de l'Institut.
EGGER, membre de l'Institut.
EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique, à Paris.
FALIÉROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
FALLEX (Eug.), professeur au lycée Henri IV.
FIX (Théodore), chef d'escadron d'état-major, donateur de la bibliothèque grecque de Théobald Fix, à Lille.
FOUCART (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes.
GENNADIOS, chargé d'affaires de Grèce, à Londres.
GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
GONNET (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique de Lyon.
GRÉGOIRE, archevêque de Chios, à Constantinople.
GUMUCHGUERDANE (Michalakis), à Philippopolis (Turquie).
GYMNASE DE JANINA (pour 15 ans).
HACHETTE (L.) ET Ce, libraires-éditeurs, à Paris.
HAVET (Ernest), professeur au Collège de France.
HEUZEY, conseiller, à Rouen.
HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre.
HOUSSAYE (Henry), homme de lettres.
JOHANNIDIS (Emmanuel), à Taganrog.
JORDAN (Camille), ingénieur des mines, à Paris.
KALVOCORESSIS (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
KONTOSTAVLOS (Alexandre), ministre des affaires étrangères, à Athènes.
KONTOSTAVLOS (Othon), à Marseille.

Kostès (Léonidas), à Taganrog.
Labitte (Ad.), libraire-éditeur, à Paris.
Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
Landelle (Charles), peintre, à Paris.
Laperche, à Paris et à Provins.
Lecomte (Ch.), à Paris.
Macmillan (Georges-A.), éditeur à Londres.
Maggiar (Octave), négociant, à Paris.
Maisonneuve, libraire-éditeur, à Paris.
Mallortie (H. de), principal du collège d'Arras.
Manoussis (Constantinos), à Taganrog.
Manoussis (Demetrios), à Taganrog.
Martin (Th.-Henri), doyen de la Faculté des lettres (Rennes).
Mavrocordato (Nicolas), ancien nomarque de Corfou.
Mavrocordato (le colonel Alexandre-Constantin).
Melas (B.), négociant, à Londres.
Mourier (Ad.), ancien vice-recteur de l'Académie de Paris.
Negreponte (Michel), négociant, à Paris.
Négropontis (Démétrios), à Taganrog.
Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète (à Athènes).
Nicolaïdès (Nicolaos), à Taganrog.
Parissi, à Paris.
Parmentier (Théod.), général, à Paris.
Pélicier, professeur au lycée de Laval.
Perrin (Ernest), à Paris.
Pesson. ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Renieri, gouverneur de la Banque nationale, à Athènes.
Riant (comte), docteur ès lettres, de la Société des antiquaires.
Richard-Kœnig, à Paris.
Robertet, licencié ès lettres, à Paris.
Sarakiotis (Basileios), à Constantinople.
Saraphis (Aristide), négociant, à Constantinople.
Saripolos (Nicolas), professeur à l'université (Athènes).
Sathas (Constantin), à Paris.
Scaramangas (Pierre-Jean), à Paris.
Scaramangas (Jean-E.), à Marseille.
Scaramangas (Jean-P.), à Taganrog.
Scaramangas (Jean-A.), à Taganrog.
Scaramangas (Doucas J.), à Taganrog.

SCARAMANGAS (Stamatios), à Taganrog.
SCHLIEMANN (H.), à Athènes.
SOMAKIS (Mme Hélène), à Paris.
SOUCHU-SERVINIÈRE, à Laval.
SOUVAZOGLOU (Basili), banquier, à Constantinople.
STEPHANOVIC (Zanos), négociant, à Constantinople.
SVORONOS (Michel), négociant, à Constantinople.
SYMVOULIDIS, conseiller d'État, etc. (Saint-Pétersbourg).
SYNGROS (A.), à Constantinople.
TARLAS (Th.), à Taganrog.
TELFY, professeur à l'Université de Pesth.
TILIÈRE (marquis de), à Paris.
TOUGARD (l'abbé), professeur au petit séminaire de Rouen.
TOURNIER (Éd.), maître de conférences à l'École normale supérieure.
TSACALOTOS (E.-D.), à Taganrog.
UNIVERSITÉ d'Athènes.
VALLIANOS (Andréas), négociant, à Constantinople.
VLASTOS (Ét. A.), à Marseille.
WESCHER (Carle), conservateur à la Bibliothèque nationale.
ZARIPHIS (Georges), négociant, à Constantinople.
ZIFFOS (L.), négociant, à Londres.
ZOGRAPHOS (Christakis Effendi), négociant, à Constantinople.
ZOLOTHOREW (Mme), à Paris.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 15 DÉCEMBRE 1876.

NOTA. L'astérisque désigne les membres donateurs.

MM.

ACATOS (Nicolas), négociant, à Constantinople. — 1868.

ADERT, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève*. — 1867.

AFENDOULI (Théodore), professeur à l'École de Médecine (Athènes) — 1867.

ALBERT frères, négociants, rue du Tapis-Vert, 15 (Marseille). — 1868.

ALEXANDRIDIS (Zacharias), négociant, à Constantinople. — 1868.

ALEXANDRIDIS (Démétrios), docteur en médecine, à Ibraïla. — 1876.

ALLAIRE, 103, rue du Bac. — 1867.

* ALPHERAKIS (Achilleus), à Taganrog (Russie). — 1869.

AMBANAPOULOS, négociant, 112, rue Sylvabelle (Marseille). — 1867.

ANAGNOSTAKIS (Georges), négociant, à Alexandrie. — 1877.

ANDRÉADIS (Mme), directrice de la maison d'éducation franco-grecque, au Caire. — 1867.

* ANQUETIL, inspecteur d'Académie, avenue de Paris, 1 (Versailles). — 1872.

ANTHOPOULOS (Constantin), membre du tribunal de commerce (Constantinople). — 1868.

APHENDOULIS (Constantin), chaviarchan, n° 4, à Constantinople. — 1876.

APOSTOLIDIS (D.), au Caire. — 1876.

ARGYROPOULOS (Alciviadis), major dans l'artillerie de l'armée hellénique, à Athènes. — 1873.

ARGYROPOULOS (Spyridion), à Athènes. — 1875.

ARISTARCHY-BEY (Stavrachis), membre du conseil d'État (Constantinople). — 1868.

ARISTOCLÈS (Jean D.), professeur de la grande École patriarcale, à Constantinople. — 1868.

ARMINGAUD, professeur au collège Rollin, 17, rue Cassette. — 1868.

ARYTAIOS (Théodore), professeur à l'École de Médecine (Athènes). — 1868.

* ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog (Russie). — 1869.

ATHANASIADIS (B.), négociant, au Caire. — 1876.

ATHÉNOGÉNÈS (Georges), négociant (Constantinople). — 1868.

AUBÉ, professeur au lycée Fontanes, 11, rue de Lisbonne. — 1868.

AUVRAY (l'abbé Emmanuel), professeur au petit séminaire (Rouen). — 1869.

AUXENTIADIS (Jean), négociant, à Alexandrie. — 1877.

* AVGERINOS (Antonios), à Taganrog (Russie). — 1869.

AVIERINOS (André), ancien ministre à Athènes. — 1873.

BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), docteur ès lettres, 156, rue Bannier, à Orléans (Loiret). — 1867.

BAILLIÈRE (Germer), 17, rue de l'École de Médecine. — 1867.

BAILLY (Anatole), professeur au lycée (Orléans). — 1867.

BAILLY (Ch.-Édouard), 61, rue du Rhône, à Genève. — 1869.

BALANOS (Spiridion), professeur à l'École de Droit (Athènes). — — 1868.

BALLAKIS (Chr.), négociant (Constantinople). — 1868.

BAMBAKIS (N.), négociant, à Constantinople. — 1872.

* BANQUE NATIONALE DE GRÈCE (Athènes). — 1868.

* BARENTON (Arm.), 80, boulevard Malesherbes. — 1877.

* BARET, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, 7, rue de Bréa. — 1871.

BARON (L.), ancien député, Fontenay (Vendée). — 1867.

BARRIAS, 34, rue de Bruxelles. — 1867.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut, 29 *bis*, rue d'Astorg. — 1867.

BARY, professeur au collège Rollin, 47, rue Pigalle. — 1867.

* BASIADIS (Héraclès-Constantin), docteur ès lettres et en médecine, rue Hamel-Bachi (Constantinople.) — 1868.

BASILI (G.-A.), sous-gouverneur de la banque nationale de Grèce (Athènes). — 1867.

BASILI (D.-M.), négociant, 32, rue Breteuil (Marseille). — 1867.

BATTIER, professeur au lycée Saint-Louis, 224, rue de Rivoli. — 1875.

BAUDE (Alph.), inspecteur général des ponts et chaussées, 10, rue Royale St-Honoré. — 1869.

BAUDREUIL (de), 29, rue Bonaparte. — 1867.

BAYET (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1875.

BEAU, professeur au lycée Fontanes, 4, rue de Berlin. — 1873.

BEAUJEAN, professeur au lycée Louis-le-Grand, 39, rue de l'Université. — 1867.

BEAUSSIRE, député, 90, boulevard Saint-Germain. — 1867.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, juge au tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard. — 1878.

BEER (Guillaume), 88, rue Neuve des Mathurins. — 1872.

BECQ DE FOUQUIÈRES, 1, rue d'Argenson. — 1869.

BELHOMME, 15, rue Milton. — 1876.

BELIN (Ferdinand), inspecteur d'Académie honoraire. — 1870.

BELOT, professeur à la Faculté des lettres (Lyon). — 1867.

BELUZE, président du cercle catholique, 75, rue de Madame. — 1872.

BENIZELOS (Miltiadès), professeur à l'École de Médecine (Athènes). — 1868.

BENLOEW, doyen de la Faculté des lettres de Dijon. — 1869.

BENOIST (Eugène), professeur à la Faculté des lettres, 17, rue de Bréa. — 1868.

BENOÎT (Ch.), doyen de Faculté honoraire. — 1868.

BERGAIGNE, répétiteur à l'École des Hautes-Études, 11, qua d'Anjou. — 1867.

BERNARD (l'abbé Eugène), 5, rue Gay-Lussac. — 1871.

BERNARDAKIS (Grégoire), directeur des Écoles grecques, à Alexandrie (Égypte). — 1867.

BERNARDAKIS (Athanase-N.), à Athènes. — 1877.

* BERRANGER (l'abbé H. de), à Surville, par Pont-Lévêque (Calvados). — 1869.

BERSOT (Ernest), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure. — 1874.

BERTAULT (Victor), au Grand-Montrouge, 88, rue de l'Église. — 1875.

BERTRAND (Alexandre), directeur du musée gallo-romain (St-Germain en Laye). — 1867.

BERTRAND (Gustave), membre du comité des travaux historiques (section d'archéologie). — 1870.

BIBLIOTHÈQUE publique de Versailles, représentée par son conservateur, M. Ém. Délerot, à Versailles. — 1875.

* BIKELAS (D.), à Athènes, et, à Paris, 224, boulevard Saint-Germain. — 1867.

BIMPOS (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1868.

BLACHE (Dr René), 5, rue de Suresnes. — 1872.

* BLAMPIGNON (l'abbé), aumônier du lycée (Vanves). — 1869.

BLANC (Charles), de l'Académie des Beaux-Arts, au palais de l'Institut. — 1867.

BLANCARD (Jules), ancien répétiteur de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes, 49, rue Bonaparte. — 1867.

BLANCARD neveu, élève de l'École des langues orientales vivantes, 1, rue des Deux-Ponts. — 1876.

BLOCH (Am.), professeur d'archéologie grecque et latine à la Faculté des lettres (Lyon). — 1877.

BLOCK (R. de), professeur à l'Athénée royal de Liège (Belgique). — 1872.

BLOT (Alfred), rédacteur en chef de l'*Instruction publique*, 42, rue du Cherche-Midi. — 1872.

BLOTNICKI, hôtel Lambert, 2, rue Saint-Louis-en-l'Ile. — 1867.

BODELLON, supérieur du petit séminaire de Crest (Drôme). — 1878.

BOISSIER (Gaston), de l'Académie française, professeur au Collége de France, 93, rue des Feuillantines. — 1869.

BOISSONADE (G.), professeur agrégé à la Faculté de droit, 28, rue Gay-Lussac. — 1867.

BOMPOIS (Ferdinand), à Marzy, près Nevers. — 1877.

BONAFOUS (Norbert), doyen de la Faculté des lettres (Aix). — 1868.

BONDOURIS (Stamaty), à Athènes. — 1878.

BORDIER (Henri), de la Société des Antiquaires de France, 182, rue de Rivoli. — 1877.

BOUCHERIE, maître de conférences à la Faculté des lettres (Montpellier). — 1867.

BOUGOT, professeur suppléant à la Faculté des lettres (Dijon). — 1878.

BOUILLIER, inspecteur général de l'Université, 31, rue Saint-Guillaume. — 1867.

BOULATIGNIER, conseiller d'État, 48, rue de Clichy. — 1870.

* Bounos (Élie), 11, rue de Rougemont. — 1875.
Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 12, avenue de la Mothe-Piquet. — 1874.
Bouros (J.-D.), rentier, à Athènes. — 1872.
Boutmy (Émile), directeur de l'École libre des sciences politiques, 85, boulevard Saint-Michel. — 1870.
Braud (J.-B.), professeur, 9, rue Sainte-Croix (Nantes). — 1868.
* Brault (Léonce), procureur de la République, à Nogent-sur-Seine, et à Paris, 44, rue de Luxembourg. — 1876.
Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 63, boulevard Saint-Michel. — 1868.
Brédif, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, 34, rue Valade. — 1876.
Brelay (Ernest), propriétaire, 31, rue d'Offémont, place Malesherbes. — 1867.
Briau (le Dr René), bibliothécaire de l'Académie de Médecine, 37, rue Joubert. — 1867.
Broglie (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solferino. — 1871.
Brosselard (P.), 82, rue des Feuillantines. — 1873.
* Bryennios (Philothéos), métropolitain à Serres (Turquie). — 1876.
Buisson (Benjamin), professeur, Godalming college, Godalming Surrey (Angleterre). — 1870.
Buret, docteur en droit, avocat, 25, rue Dusommerard. — 1868.
Burnouf (Émile), ancien directeur de l'École française d'Athènes, 93, rue du Bac. — 1867.
Bussières (baron de), ancien ambassadeur, 84, rue de Lille. — 1873.

Cabanel, membre de l'Institut, 8, rue de Vigny. — 1867.
Cabinet de lecture de Corfou (Grèce). — 1874.
Caffarelli (comte), député, 58, rue de Varennes. — 1867.
Caffiaux, receveur municipal de la ville (Valenciennes). — 1868.
Cahen d'Anvers (Louis), 66, avenue Montaigne. — 1867.
Caillemer (Exupère), doyen de la Faculté de droit (Lyon). — 1867.
Calliady-Bey (Constantin), conseiller d'État, à Constantinople. — 1868.

CALLIGAS (Paul), professeur à l'École de droit (Athènes). — 1868.
CALVET-ROGNIAT (le baron Pierre), licencié ès lettres, 374, rue Saint-Honoré. — 1875.
CAMBER (F.), à Odessa. — 1873.
CAMBOUROGLOU, rédacteur en chef de l'*Ephémérîs*, à Athènes. — 1875.
CAMPAUX, professeur à la Faculté des lettres (Nancy). — 1867.
* CARAPANOS (Constantin), docteur en droit, ancien président du Syllogue littéraire hellénique de Constantinople ; à Paris, 9, rue Vezelay. — 1868.
CARATHÉODORY (Constantin), docteur-médecin, à Constantinople. — 1868.
* CARATHÉODORY (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie à Bruxelles. — 1872.
CARATHÉODORY (Th.), ingénieur des ponts et chaussées, à Constantinople. — 1876.
CAREL (l'abbé), professeur au collège de Juilly. — 1875.
CARRIÈRE (Auguste), répétiteur à l'école pratique des Hautes-Études, secrétaire de l'École des langues orientales vivantes, rue de Lille. — 1873.
CARTAULT (Augustin), professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, 11, rue du Pré-aux-Clercs. — 1875.
* CASSO (Mme), 65, rue de Morny. — 1875.
* CASTORCHI (Euthymios), professeur de philosophie à l'Université (Athènes). — 1868.
CATZIGRAS COSMAS, négociant (Marseille). — 1867.
CAUSSADE (de), bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, 25, rue de Laval. — 1868.
CERQUAND, inspecteur d'Académie (Avignon). — 1873.
CHABANEAU, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1872.
CHABERT (Alfred), place Louis XIII (Montpellier). — 1877.
CHABOUILLET, conservateur du Cabinet des médailles, 58, rue La Bruyère. — 1867.
CHAIGNET, professeur à la Faculté des Lettres (Poitiers). — 1871.
CHANTEPIE (de), bibliothécaire à l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1867.
CHAPLAIN (J.-C.), graveur en médailles, 86, boulevard Montparnasse. — 1876.
CHAPPUIS, recteur de l'Académie de Toulouse. — 1868.

CHAPU, statuaire, 28, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1876.

* CHARAMIS (Adamantios), professeur à Taganrog (Russie). — 1868.

CHARISSI (Ch.), à Odessa. — 1873.

* CHASLES (Michel), membre de l'Institut, 3, passage Sainte-Marie, rue du Bac. — 1867.

CHASSANG, inspecteur général de l'instruction publique, 9, rue de l'Odéon.

* CHASSIOTIS (G.), professeur, fondateur du Lycée grec de Péra, à Paris, 16, rue Monge. — 1872.

CHATEL (Eug.), archiviste du département du Calvados (Caen).— 1867.

CHAULNES (duc Paul de), 31, rue Saint-Dominique Saint-Germain. — 1869.

CHÉNIER (G. de), 55, rue Bellechasse. — 1867.

CHEVREUL, membre de l'Institut, au Jardin des plantes. — 1867.

* CHEVRIER (Adolphe), avocat général, 13, rue de Téhéran. — 1873.

CHOISY, ingénieur des ponts et chaussées, 84 *bis*, rue de Grenelle. — 1867.

CHRYSOBELONIS (Léonidas), négociant à Constantinople. — 1869.

CIRCOURT (comte A. de), aux Bruyères, près Bougival (Seine-et-Oise). — 1867.

CITOLEUX, professeur au lycée Henri IV, 1, carrefour de l'Observatoire. — 1872.

CLAVEL, professeur à la Faculté des lettres (Lyon). — 1876.

CLÉANTHE (Zénon), architecte (Constantinople). — 1868.

CLERMONT-TONNERRE (duc de), 11, boulevard de La Tour-Maubourg. — 1867.

CLERMONT-TONNERRE (comte Aynard de), colonel d'état-major, 9, avenue de Villars. — 1872.

CODRIKA (A. de), ancien chargé d'affaires et consul général de France, 33, rue de Saint-Pétersbourg. — 1874.

COGORDAN (Georges), avocat, attaché au ministère des affaires étrangères, 52, boulevard Saint-Michel. — 1873.

COLLARD (Auguste), commandant d'artillerie, au château de Pescelière, par Sancerre (Cher). — 1875.

COLLAS (Démétrius), 8, quai du Louvre. — 1875.

COLLIGNON (Max.), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1875.

COLMET D'AAGE, conseiller à la cour des comptes, 44, rue de Londres. — 1872.

COLMET D'AAGE, doyen de la Faculté de droit, à l'École de droit. — 1872.

COMBOTHECRAS (S.), à Odessa. — 1873.

COMNOS, ancien administrateur de la Bibliothèque nationale d'Athènes. — 1876.

CONDURIOTTI, ministre plénipotentiaire de Grèce à Vienne. — 1868.

* CONSTANTINIDIS (Zanos), négociant, à Constantinople. — 1863.

CONSTANTINIDIS, professeur de lettres helléniques, 84, Kensington Gartens-Square; Baiswaiter (Londres). — 1873.

CONTAL, 16, avenue de Villiers. — 1869.

CORGIALÉGNO (André), négociant, Cours Bonaparte, 87 (Marseille). — 1867.

COROMILAS (Lambros), libraire-éditeur à Athènes. — 1878.

COSSOUDIS (Thémistocle), négociant (Constantinople). — 1868.

COSTAKIS (N.), président du tribunal civil de Sainte-Maure (Grèce). — 1878.

COSTE (Olivier de la), licencié ès lettres, vicaire à Puteaux. — 1867.

COUAT, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1876.

COUDRAY, 2, rue d'Erlanger (Paris-Auteuil). — 1869.

COUGNY, professeur au lycée Saint-Louis, 3, avenue de Saint-Cloud (Versailles). — 1871.

* COUMANOUDIS (Étienne-A.), professeur à l'Université (Athènes). — 1873.

COURBAUD, professeur au lycée Fontanes, 3, rue Vezelay. — 1876.

COURCOUMELIS (P.), à Odessa. — 1873.

COURDAVEAUX, professeur à la Faculté des lettres de Douai. — 1876.

COURET (Casimir-Alphonse), procureur de la république, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). — 1867.

* COUSTÉ (Augustin-E.), directeur de la manufacture des tabacs, 63, quai d'Orsay. — 1868.

CRASSAS (Johannès), à Taganrog (Russie). — 1869.

CRÉPIN (A.), professeur au lycée Charlemagne, 262, boulevard Saint-Germain. — 1870.

CROISET (P.), ancien professeur au lycée Saint-Louis, 63, rue des Feuillantines. — 1874.

Croiset (Alfred), maître de conférences à la Faculté des lettres, 66, rue de Vaugirard. — 1873.

Croiset (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1873.

* Cucheval (Victor), professeur au lycée Fontanes, 6, rue de Parme. — 1876.

Dareste (Rodolphe), conseiller à la Cour de Cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.

Dareste de la Chavanne (Cléophas), ancien recteur de l'Académie de Lyon. — 1868.

Dauphin, banquier, 10, rue du Conservatoire. — 1875.

Decastros (Auguste), négociant, à Constantinople. — 1873.

Decharme (Paul), professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres (Nancy). — 1868.

Decrue, licencié de la Faculté des lettres, à Genève, et à Paris, 11, rue Dusommerard. — 1877.

Degleris (D.), au Caire. — 1874.

Dehaye (Alexandre), professeur au collége Stanislas, 12, rue de Seine. — 1877.

Delacroix, professeur au lycée Louis le Grand, 78, boulevard Saint-Michel. — 1868.

Delagrave, libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.

Delalain (Henri), libraire-éditeur, 56, rue des Écoles. — 1867.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur-directeur de la Bibliothèque nationale. — 1874.

* Dellaporta (Vrasidas), à Taganrog. — 1873.

Deloche (Maximin), membre de l'Institut, 13, rue de Solferino. — 1874.

Delorme (S.), 79, boulevard Malesherbes. — 1869.

Delpech, professeur, Christ's-Hospital (Londres). — 1868.

Delta (Thomas), banque de Constantinople, 3, Winchester Buildings (Londres). — 1867.

Deltour, inspecteur général de l'Université, 42, rue Abbatucci. — 1867.

Delyannis (Théodore-P.), ancien ministre plénipotentiaire du roi des Hellènes à Paris (Athènes). — 1867.

* Delyannis (N.), chargé d'affaires de Grèce, à Paris, 19, Avenue de Messine. — 1875.

DELZANT (Alidor), avocat, 30, avenue Duquesne. — 1871.
DEMETRELIAS (C.), à Odessa. — 1873.
DEPASTA (A.-N.), libraire (Constantinople). — 1868.
DEPRAT, professeur au collège Sainte-Barbe-des-Champs. — 1875.
DEPASTA (Antoine), négociant (Constantinople). — 1868.
DERVIEU (Édouard), banquier, 49, rue Taitbout. — 1870.
DESCHAMPS (Arsène), professeur à l'Athénée royal (Liége). — 1867.
DES FRANCS, docteur ès lettres, ancien professeur de rhétorique, 94, rue du Rempart (Niort). — 1867.
* DESJARDINS, 11, rue Maurepas (Versailles). — 1867.
* DEVILLE (Mme veuve), 112, rue de Provence. — 1868.
DEVIN, avocat, au conseil d'État et à la cour de cassation, 9, rue Guénégaud. — 1867.
DEZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, 11, rue Vital-Carle (Bordeaux). — 1869.
* DIDION, inspecteur général des ponts et chaussées, 9, rue Boissy d'Anglas. — 1873.
* DIDOT (Alfred), 56, rue Jacob. — 1876.
DIMITZA, professeur à Athènes. — 1875.
DOBIGNY (le docteur), à Coullemogne, par Marseille le Petit (Oise). — 1872.
DORISAS (L.), à Odessa. — 1873.
DOUCET (Camille), secrétaire perpétuel de l'Académie française, au palais de l'Institut. — 1869.
* DOUDAS (D.), banquier, à Constantinople. — 1872.
* DOZON, consul de France, à Janina (Turquie). — 1869.
DRAGOUMI (Marc) secrétaire de la légation hellénique, 27, rue du faubourg Saint-Honoré. — 1872.
DRAPEYRON (Ludovic), professeur au lycée Charlemagne, 69, rue des Feuillantines. — 1867.
* DRÈME, président à la Cour d'Agen (Lot-et-Garonne). — 1867.
DRUON, proviseur du lycée (Poitiers). — 1874.
DUBIEF, directeur de l'institution Sainte-Barbe. — 1874.
DUC, membre de l'Institut, 162, rue de Rivoli. — 1867.
DU CAMP (Maxime), 62, rue de Rome. — 1867.
DUCHESNE (l'abbé L.), 71, rue de Rennes. — 1877.
DUFAURE, de l'Académie française, 127, boulevard Haussmann. — 1869.

DUGIT, professeur à la Faculté des lettres (Grenoble). — 1869.

DUGUÉ (J.-A.), professeur au collége Rollin, 12, rue Bochard-de-Saron. — 1876.

DUKAS (Jules), membre de la Société asiatique, 10, rue Coquillière. — 1878.

DUMAS, professeur au lycée de Vanves. — 1875.

DUMONT, inspecteur de l'enseignement moyen, rue Montoyer (Bruxelles). — 1869.

DUMONT (Albert), correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Montpellier. — 1869.

DUPRÉ, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 20, rue Saint-Georges. — 1878.

DUQUESNE, 58, rue de Châteaudun. — 1867.

DURAND (Auguste), ancien libraire-éditeur, 20, rue du Cherche-Midi. — 1867.

DURAND (Charles-Henri), 92, rue du Bac. — 1874.

DURASSIER (Édouard), ancien secrétaire de la direction des ports au ministère de la marine, 76, rue de Miromesnil. — 1875.

DURET (Mme), 1, quai d'Orsay. — 1867.

* DURUY (Victor), membre de l'Institut, 5, rue de Médicis. — 1867.

DUSSOUCHET, professeur au lycée de Vanves, 240, rue de Vaugirard. — 1871.

DUTILH (E.), consul des Pays-Bas, au Caire. — 1876.

DUVAUX (Jules), député de Meurthe-et-Moselle (Nancy). — 1869.

ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, 2, rue de Lille. — 1877.

ÉCOLE HELLÉNIQUE d'Odessa. — 1873.

* EGGER (Émile), membre de l'Institut, 68, rue Madame. — 1867.

EGGER (Victor), professeur de philosophie au lycée de Bordeaux. — 1872.

EICHTHAL (Adolphe d'), ancien député, membre du Conseil supérieur du commerce, 42, rue Neuve-des-Mathurins. — 1867.

* EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique, 44, rue Neuve-des-Mathurins. — 1867.

EICHTHAL (Émile d'), 3, Park place Villas, Maida, Hill W. (Londres). — 1871.

EICHTHAL (Eugène d'), 6, rue de Greffulhe. — 1871.

ÉLÈVES (les) de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1869.

ÉLÈVES (les) du Lycée d'Orléans. — 1869.

ÉLÈVES (les) du collège de Valenciennes. — 1869.

ÉLÈVES (les) de rhétorique du collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.

ÉLÈVES (les) de rhétorique du lycée Fontanes (division Gidel-Talbot). — 1869.

ÉLIADE-BEKANOS (Léonidas), journaliste, à Athènes. — 1867.

ELLUIN (le Père A.), pour le collége français à Smyrne, chez M. Mailly, 95, rue de Sèvres. — 1873.

EMMANUEL (Charles), 14, rue Lepic. — 1876.

ERLANGER (Émile), banquier, consul général de Grèce, 20, rue Taitbout. — 1869.

ESSARTS (Emmanuel des), professeur à la Faculté des lettres (Clermont-Ferrand). — 1867.

ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), 51, rue de Verneuil. — 1872.

EUCLIDIS (Jean), avocat, à Athènes. — 1875.

EUMORPHOPOULOS (A.-G.), négociant, Ethelburg house, Bishopsgate street (Londres). — 1867.

ÉVELARD, professeur au lycée Saint-Louis, 54, rue du Faubourg Saint-Honoré. — 1868.

FABRE (l'abbé Antonin), curé à Champigny (Seine). — 1870.

* FALIÉROS (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.

* FALLEX (Eugène), professeur au lycée Henri IV, 120, rue Saint-Antoine. — 1873.

FAUCON (Maurice), élève de l'École des chartes, 168, boulevard Saint-Germain. — 1877.

FAURE (André), secrétaire général de la préfecture de l'Oise, à Beauvais. — 1867.

FAVRE (Léopold), ancien élève de l'École des hautes études, 6, rue des Granges (Genève). — 1868.

FEUARDENT, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.

FILLEUL (E.), 37, rue d'Amsterdam. — 1873.

* FIX (Théodore), chef d'escadron d'état-major, donateur de la bibliothèque grecque de Théobald Fix (Lille). — 1877.

FLEURICHAND (Clovis), professeur au lycée (Bar-le-Duc). — 1874.

FLORENT-LEFÈVRE, conseiller général du département du Pas-de-Calais, 29, rue du Vieux-Colombier. — 1867.

FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du lycée (Laval). — 1872.
FONTAINE (Médéric), ancien notaire, 7, rue Léonie. — 1868.
FORTOUL (l'abbé), à l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis. — 1870.
*FOUCART (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes, à Paris, 13, rue de Tournon. — 1867.
FOULON (Mgr), évêque de Nancy. — 1869.
FROMENT, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1878.
FRONTIER (Mme Sophie), directrice du pensionnat de jeunes filles de la communauté grecque (Alexandrie). — 1876.
FROTÉ (Émile), pharmacien, à Sainte-Menehould. — 1877.

GAFFAREL (Paul), professeur à la faculté des lettres (Dijon). — 1867.
GALUSKY (Ch.), domaine du Buisson, par Lessay (Manche). — 1868.
GANNEAU (Paul), directeur de l'Institution Houllier, 25, boulevard Gouvion Saint-Cyr (Ternes). — 1868.
GANTRELLE, professeur à l'Université de Gand (Belgique). — 1873.
GARNIER, membre de l'Institut, architecte de l'Opéra, 84, boulevard Saint-Germain. — 1867.
GARNIER (Auguste), libraire, 6, rue des Saints-Pères. — 1867.
GARNIER (Hippolyte), libraire, 6, rue des Saints-Pères. — 1867.
GASPARD (E.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 101, rue des Feuillantines. — 1878.
GATTEAUX (J.-Éd.), membre de l'Institut, 41, rue de Lille. — 1867.
GAUFRÈS, chef d'institution, 8, rue Puteaux, à Batignolles. — 1870.
GAULT (Ch.-Maurice), avocat, 16, boulevard Malesherbes. — 1878.
GAUTIER (Joseph-Léon), 33. rue de Châteaudun. — 1876.
GAUTIER, proviseur du lycée Saint-Louis. — 1878.
GAZIER, professeur au lycée Saint-Louis, demeurant au lycée Louis-le-Grand. — 1874.
GEBHARDT, professeur à la Faculté des lettres (Nancy). — 1868.
GEFFROY, membre de l'Institut, directeur de l'École archéologique de Rome, 32, rue du Bac. — 1872.
GÉNIN (Aug.), 11, rue du Plat (Lyon). — 1871.
*GENNADIOS (Jean), chargé d'affaires de Grèce, à Londres.

GENOUILLE (Jules), professeur de l'Université, 114, rue du Bac. — 1869.

GEORGANTHOPOULOS (J.), doct. en droit, avocat (Constantinople). — 1869.

GEORGEL, professeur au lycée (Nancy). — 1868.

GEORGIADÈS (Apostolos), 16, boulevard Saint-Michel.

GEORGIADÈS (Dimitri), négociant, au Caire. — 1886.

GÉRARDIN (A.), inspecteur général de l'enseignement primaire, 21, rue de Vaugirard. — 1877.

GÉRIN, professeur, 1, impasse du Tour-de-Ville (Senlis). — 1875.

GERMAIN, doyen de la Faculté des lettres (Montpellier). — 1872.

GÉROME, membre de l'Institut, 65, boulevard de Clichy. — 1867.

* GIANNAROS (Thrasybule), négociant (Constantinople). — 1868.

GIDEL, proviseur du lycée Louis-le-Grand. — 1867.

GIGUET, homme de lettres, à Sens (Yonne). — 1867.

GIRARD (Amédée), médecin, à Riom (Puy-de-Dôme). — 1873.

GIRARD (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 21, rue de l'Odéon. — 1867.

GIRARD (Julien), proviseur du lycée Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques. — 1859.

GIRAUD (Charles), membre de l'Institut, à l'École de droit. — 1869.

GLACHANT, inspecteur général de l'instruction publique, 1, rue David. — 1868.

GLYCAS (Nicéphore), évêque d'Imbros. — 1868.

GOGOS, archimandrite de l'église hellénique à Ibraïla (Roumanie). — 1869.

GOLDSCHMITH (Léopold), 12, rue de Rembrandt. — 1876.

* GONNET (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique de Lyon. — 1878.

GOUIN (Ernest), ingénieur, 4, rue Cambacérès. — 1867.

GOUMY, professeur au collège Rollin, 90, boulevard Saint-Germain. — 1867.

GOURJU (C.), professeur de rhétorique au lycée de Cherbourg. — 1877.

GRANDGEORGES (Gaston), 32, rue de l'Échiquier. — 1872.

GRAUX (Charles), répétiteur à l'École des hautes études, 26, rue Monge. — 1872.

GRAVIER (Léopold), sous-préfet, à Toulon. — 1869.

GRÉARD (Octave), membre de l'Institut, 14, rue Chomel. — 1867.
* GRÉGOIRE, archevêque de Chios, à Constantinople. — 1872.
GRÉHAN, professeur au collège de Compiègne (Oise). — 1867.
GRISOT (J.), professeur au lycée Charlemagne, 8, rue de Rivoli. — 1875.
GROLLOS (François), négociant (Alexandrie). — 1876.
GRYPARIS (S. N.), professeur de grec, à Marseille. — 1869.
GRYPARIS (Alcibiade), négociant (Alexandrie). — 1877.
GUENIN, sténographe réviseur du Sénat, 17, avenue de Picardie (Versailles). — 1878.
GUÉRARD, directeur de Sainte-Barbe-des-Champs (Fontenay). — 1867.
GUILLAUME, membre de l'Institut, directeur des Beaux-Arts, 238, boulevard Saint-Germain. — 1867.
GUILLEMOT (Adolphe), professeur au lycée Fontanes, 2, rue de la Pépinière. — 1869.
GUIMET (Émile), membre de l'Académie de Lyon, 1, place de la Miséricorde (Lyon). — 1868.
GUION (Jean), docteur en droit (Constantinople). — 1869.
GUIZOT (Guillaume), professeur au Collège de France, 42, rue de Monceau. — 1877.
*GUMUCHGUERDANE (Michalakis), à Philippopolis (Turquie). — 1869.
* GYMNASE DE JANINA (Turquie). — 1872.

* HACHETTE (Louis et Cᵉ), libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.
HALBERG, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. — 1870,
HALPHEN (Eugène), avocat, 111, rue de l'Empereur (Passy). — 1869.
HANRIOT, maître de conférences de langue et de littérature grecque à la Faculté des lettres (Poitiers). — 1876.
HATZFELD, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 7, rue de l'Odéon. — 1869.
* HAVET (Ernest), professeur au Collège de France, à Vitry (Seine). — 1867.
HAVET (Louis), répétiteur à l'École des hautes études, à Vitry. — 1869.
HAVET (Julien), archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale, à Vitry. — 1870.

HEINRICH, doyen de la Faculté des lettres, 29, avenue de Noailles (Lyon). — 1867.
HÉLIOPOULOS (Timoléon), 46, boulevard Saint-Germain. — 1878.
HENNE (Alphonse(, professeur de dessin, à Paris. — 1878.
HENNEGUY (Félix), 54, rue d'Enfer. — 1873.
HÉRELLE (G.), professeur de philosophie au collège de Vitry-le-François. — 1877.
HÉRON DE VILLEFOSSE, attaché au dépôt des antiques, au Louvre. — 1872.
HÉSAIAS (Élias), à Taganrog (Russie).
*HEUZEY, conseiller, 4, rue de Crosne (Rouen). — 1867.
HEUZEY (Gustave), 25, rue Jeanne-d'Arc (Rouen). — 1857.
*HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, 241, boulevard Saint-Germain. — 1867.
HIÉRODIACONOS (Polycarpos), à Constantinople. — 1873.
HIGNARD, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, 9, rue Sala (Lyon). — 1867.
HINSTIN, professeur à la Faculté des lettres (Dijon). — 1868.
HITTORFF (Charles), 54, avenue de Villeneuve-l'Étang, à Versailles. — 1867.
HODJI (S.), 16, rue Monge. — 1876.
HOMOLLE, prof. à la Faculté des lettres de Nancy. — 1876.
*HOUSSAYE (Henry), 49, avenue de Friedland. — 1868.
HUBAULT (G.), professeur au lycée Louis-le-Grand, 13, rue Bonaparte. — 1867.
HUILLIER (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann. — 1874.
HUIT (Ch.), docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique de Paris, 74, rue Bonaparte. — 1878.
HUMBERT, professeur au collége Rollin, 3, rue Cretet. — 1875.
HYPERIDIS (G.-C.), rue Arménienne, Church of Scotland-Mission, à Smyrne. — 1876.

IALEMOS (Ulysse), journaliste, à Constantinople. — 1876.
IATROUDAKIS, avocat, au Caire. — 1876.
ICONOMOPOULOS (Denis), médecin-chirurgien, au Caire. — 1874.
ILIASCO (Constantin), à Constantinople. — 1869.
INGLESSIS (Panaghis), négociant (Constantinople). — 1868.

JANNETAZ, professeur au lycée Saint-Louis, 9, rue Guy-Labrosse. — 1874.

JARDIN, avocat, 13, rue Saint-Lazare. — 1871.
JAVAL (Émile), 25, rue Saint-Roch. — 1867.
JEUCH (Jules), 3, rue d'Uzès. — 1876.
* JOHANNIDIS (Emmanuel), censeur hellène, à Saint-Pétersbourg, — 1869.
JOLY (A.), doyen de la Faculté des lettres (Caen). — 1867.
* JORDAN (Camille), ingénieur des mines, 64, rue de Rennes. — 1874.
JOURDAIN, membre de l'Institut, 21, rue de Luxembourg. — 1867.
JOURDAN (Louis) rédacteur en chef du journal *le Siècle*, 14, rue Chauchat. — 1871.

* KALVOCORESSIS (J. Démétrius), négociant (Constantinople). — 1873.
KANAKIS (Athanase), négociant (Constantinople). — 1868.
KANAKIS (Constantin), négociant (Constantinople). — 1868.
KEBEDGY (Stavro-M.), négociant (Constantinople). — 1868.
KEHAYA (Mme Calliope), directrice de l'École normale Zappeoni, à Constantinople. — 1876.
KEHAYAS (E.-J.), sous-gouverneur de la Banque de Grèce (Athènes). — 1872.
KOCCONIS (D.-J.), négociant (Constantinople). — 1868.
KONDAKOFF, privat-docent, à l'Université d'Odessa. — 1876.
KONTOPOULOS, professeur, à Athènes. — 1875.
* KONTOSTAVLOS (Othon), à Marseille, 39, cours du Chapitre. — 1875.
* KONTOSTAVLOS (Alexandre), ministre des affaires étrangères, à Athènes. — 1876.
KOSSOS, statuaire, 6, impasse de l'Enfant-Jésus. — 1878.
KOUMPARIS (Aristide), astronome (Constantinople). — 1868.
KREBS (Adrien), élève de l'École des hautes études, 7, rue Tronchet. — 1878.
KRINOS, pharmacien, à Athènes. — 1875.
KROKIDAS (Constantin), à Athènes. — 1875.

L.... présenté par M. Gustave d'Eichthal.
LABARTE (Jules), membre de l'Institut, 2, rue Drouot. — 1869.
LABBÉ (E.), professeur au lycée Saint-Louis, 35, rue Vavin.
* LABITTE (Adolphe), libraire, 4, rue de Lille. — 1868.

LABOULAYE (Edouard), député, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. — 1870.

LA COULONCHE (de), maître de conférences à l'École normale supérieure, 53, quai des Grands-Augustins. — 1874.

LACROIX (Jules), 22, rue d'Anjou-Saint-Honoré. — 1867.

* LACROIX (Louis), professeur à la Faculté des lettres, 9, rue Servandoni. — 1872.

LAGRANGE (l'abbé), à l'Évêché (Orléans). — 1869.

LA GUICHE (marquis de), 16, rue Matignon. — 1867.

LALLIER, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1876.

LAMARE, sous-préfet des études à l'institution Sainte-Barbe, place du Panthéon. — 1870.

LAMAZE (Albéric de), élève du lycée Fontanes, 6, rue de Tivoli. — 1870.

LAMBRINOS (Georges), directeur de la compagnie d'assurances grecque *le Phénix*, à Ibraïla. — 1876.

LAMBROS père (Paul), à Athènes. — 1877.

LBAMROS (Michel), à Athènes. — 1873.

LAMBROS (Spyridion), à Athènes. — 1873.

LAMBRYLLOS (Kyriacos), à Athènes. — 1877.

* LANDELLE (Charles), 17, quai Voltaire. — 1868.

LANGLACÉ, 8, rue Montbauron (Versailles). — 1871.

* LAPERCHE (Alexis-Michel), à Provins, et à Paris, 63, rue des Saints-Pères. — 1872.

LAPRADE (Victor de), de l'Académie française, 10, rue de Castrise (Lyon). — 1867.

LASTEYRIE (Ferdinand de), membre de l'Institut, 11, quai Voltaire. — 1867.

LATTRY (Al.), à Odessa. — 1873.

LATTRY (docteur Pélopidas), à Odessa. — 1873.

LAURENT-PICHAT, sénateur, 39, rue de l'Université. — 1867.

LAVOTTE (Henri), 3, rue Drouot. — 1867.

LAZOPOULOS (Georges), professeur (Constantinople). — 1869.

LEBAIGUE, professeur au lycée Charlemagne, 24, rue de Rivoli. — 1872.

LEBÈGUE (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1876.

LEBERT (Julien), ancien élève de l'École des langues orientales, 11, rue Bailly. — 1872.

Le Blant (E.), membre de l'Institut, 3, rue Leroux (avenue du Bois de Boulogne). — 1867.

Le Bret (Paul), représentant de la Compagnie des mines d'Anzin, 148, boulevard Haussmann. — 1867.

*Lecomte (Ch.), négociant, 41, rue du Sentier. — 1875.

Lecomte (Eug.), agent de change, 6, avenue du Coq, rue Saint-Lazare. — 1877.

Legantinis (J.-E.), à Odessa. — 1873.

Legentil (V.), professeur au lycée (Caen). — 1868.

Legouez, professeur au lycée Fontanes, 28, rue de la Rochefoucauld. — 1867.

Legrand (Émile), 25, rue des Petits-Hôtels. — 1870.

Lehmann, membre de l'Institut, 23, rue Balzac. — 1867.

Lemaître, professeur au lycée d'Angoulême (Charente). — 1872

Lemaître (Raoul), licencié ès lettres, 22, rue de Saint-Pétersbourg. — 1874.

Lemoinne (John), 109, boulevard Haussmann. — 1870.

Lenient, maître de conférences à l'École normale supérieure, suppléant à la Faculté des lettres, 14, rue Cardinal-Lemoine. — 1867.

Léotard (Eug.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique, 3, cours Morand (Lyon). — 1868.

Lequarré (Nicolas), prof. à l'Athénée royal de Liége (Belgique). — 1872.

Lereboullet (Dr Léon), professeur au Val-de-Grâce, 37, rue de Lille. — 1872.

Leriche (J.), professeur agrégé de l'Université de France pour la langue anglaise, 19, Tavistock Road, Westbourne Park, Londres. — 1877.

Leroy (Alph.), professeur à l'Université, 139, rue Saint-Gilles, (Liége). — 1868.

Leroy-Beaulieu (Anatole), 67, rue Pigalle. — 1870.

Lescure (Odon), 30, rue Vital-Carle (Bordeaux). — 1873.

Letronne (Mlle), 17, quai Voltaire. — 1869.

Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collége de France (Bellevue, près Paris). — 1867.

Lillers (de), 23 *bis*, avenue Montaigne. — 1868.

Limpritis, avocat (Alexandrie). — 1877.

Linol, élève de l'École des langues orientales vivantes, 50, rue Jacob. — 1876.

LINTILHAC, licencié ès lettres, maître répétiteur au lycée Saint-Louis. — 1877.

LOISEAU (Arthur), docteur ès lettres, professeur au lycée de Vanves, 13, rue des Treilles. — 1868.

LONGPÉRIER (Adrien de), membre de l'Institut, 50, rue de Londres. — 1868.

* MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, Bedfort Strect, Covent-Garden, W. C. Londres. — 1878.

MAGGIAR (Louis), banquier, à Alexandrie (Égypte). — 1870.

* MAGGIAR (Octave), négociant, 76, rue Taitbout. — 1868.

MAGNABAL, agrégé de l'Université, chef de division au ministère de l'instruction publique, 110, rue de Grenelle-Saint-Germain. — 1867.

MAGNIER (l'abbé), curé de Fontaine-lez-Vervins (Aisne). — 1872.

MAGNIFICO (Pierre), à Smyrne. — 1875.

MAIGRET (Édouard), 8, rue de Saint-Arnauld. — 1867.

MAIGRET (Théodore), 8, rue Saint-Arnaud. — 1867.

* MAISONNEUVE, libraire-éditeur, 25, quai Voltaire. — 1875.

MALIACA (Abraham), professeur (Constantinople). — 1868.

MALLIADIS (Démétrius), docteur en droit, avocat (Constantinople). — 1868.

* MALLORTIE, principal du collége (Arras). — 1870.

MANDRAS (Georgios), à Taganrog (Russie). — 1870.

MANOLOPOULOS (K.), négociant à Alexandrie (Égypte). — 1872.

MANOS (Alexandre), consul général, agent politique de S. M. Hellénique à Bucharest. — 1873.

* MANOUSSIS (Constantinos), à Taganrog (Russie). — 1870.

* MANOUSSIS (Démétrios), à Taganrog (Russie). — 1869.

MANUEL, inspecteur général de l'Instruction publique, 17, boulevard de la Madeleine. — 1871.

MANZAVINO (R.), à Odessa. — 1873.

MARATOS (le Dr), au Caire. — 1873.

MARCOU (Georges), élève de l'École normale supérieure, 41, rue d'Ulm. — 1878.

MARIE-CARDINE, au lycée Fontanes. — 1874.

MARIETTE, correspondant de l'Institut de France, au Caire (Égypte). — 1867.

MARINOS, négociant, 21, Great-Winchester-Street; City (Londres). — 1873.

MARION, professeur au lycée (Montpellier). — 1868.

MARKIDI (Jean), à Odessa. — 1873.

MARTHA, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1873.

* MARTIN (Th.-Henri), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, 2, quai Saint-Yves (Rennes). — 1867.

MASPERO (G.), professeur au Collège de France, 43, boulevard Saint-Germain. — 1877.

MASSON (Gustave), professeur de littérature française à l'école de Harrow, Middlesex (Angleterre). — 1871.

MATHIUDAKIS (Alexandre), docteur en droit, juge au tribunal consulaire hellénique (Constantinople). — 1868.

MATZAS (Antoine), ingénieur (Alexandrie). — 1877.

MAUCOMBLE (Émile), avoué près le tribunal civil de la Seine, 11, rue Laffitte. — 1876.

MAUNOIR (Charles), secrétaire de la Société de géographie, 14, rue Jacob. — 1869.

MAURY (Alfred), de l'Institut, directeur des Archives nationales. — 1867.

MAVRO (Spiridion), à Odessa. — 1873.

* MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin), 50, boulevard Saint-Michel. — 1873.

* MAVROCORDATO (Nicolas), président du syllogue d'Athènes pour la propagation des lettres grecques. — 1868.

MAVROGENIS, à Constantinople. — 1874.

MAVROGENIS (Mme Maria), à Constantinople. — 1874.

MAVROGORDATO (Dimitrios-A.), négociant (Liverpool). — 1867.

MAVROGORDATO (Fr. A.), trésorier de la Société commerciale ottomane, à Constantinople. — 1874.

MAVROGORDATO (M.), à Odessa. — 1873.

MAVROGORDATO (Emmanuel), négociant, Fenchurch house Fenchurch street (Londres). — 1871.

MAYRARGUES (Alfred), ancien professeur, 82, rue de Miroménil. — 1868.

MAZARAKIS (Gerasimos), professeur de langue, au Caire. — 1873.

* MÉLAS (B.), négociant, Southsea house, Threadneedle street; City (Londres). — 1867.

MÉLAS (Constantin), 103, Cours Bonaparte (Marseille). — 1867.

Mélas (Michel), à Athènes. — 1868.
Ménault, 15, rue Michel-Ange. — 1878.
Mercier (Louis-Victor), licencié en droit, 12, rue de Tournon. — 1878.
Merlet, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 64, boulevard Saint-Germain. — 1869.
Messager (E.), 46, rue Clichy. — 1867.
Métaxas (St.), docteur-médecin, Allée des Capucines, 25 (Marseille). — 1867.
Métaxas (Dr S.), à Odessa. — 1873.
Meunier du Houssoy, 35, rue de Clichy. — 1870.
Mézières, de l'Académie française, 57, boulevard Saint-Michel. — 1867.
Michaelidis (Cleanthis), 6, Lloyds-House (Manchester).— 1874.
Michaud (Antonin), professeur au collége Rollin. — 1876.
Miliarakis, sténographe, à Athènes. — 1875.
Miller (Emm.), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'Assemblée nationale, au palais du Corps législatif. — 1867.
Milne Edwards, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, au Jardin des Plantes. — 1870.
Miot, colonel, chef d'état-major de la 10e division (Orléans). — 1878.
Molinos (Léon), ingénieur, 2, rue de Châteaudun. — 1869.
Monginot, professeur au lycée Fontanes. — 1867.
Monod (Gabriel), répétiteur à l'École des hautes études, 76, rue d'Assas. — 1869.
Montagne (Edmond), professeur à Sainte-Barbe-des-Champs. — 1868.
Montaut (l'abbé), 19, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1877.
Moraïtini (Jean), à Odessa.— 1873.
Morand, juge au tribunal (Boulogne-sur-Mer). — 1868.
Moreau-Chaslon (Georges), 45, rue de Chazelles. — 1869.
Morillot (André), substitut du procureur de la république à Épernay. — 1873.
Mortemart (marquis de), 16, rue Matignon. — 1867.
Moschatos (Jean), docteur-médecin (Alexandrie). — 1877.
Moshakis (Ignace), docteur en philosophie, 6, rue Balzac. — 1875.
Mossot, professeur au lycée Fontanes. — 1878.
Motzo (N.), à Odessa. — 1873.

* Mourier (Ad.), ancien vice-recteur de l'Académie de Paris. — 1867.

Nasos, directeur de la Cie d'assurance *le Phénix*, à Athènes. — 1868.
Naville (Édouard), licencié ès lettres (Genève). — 1867.
Naville (Ernest), correspondant de l'Institut (Genève). — 1869.
* Negreponte (Michel), négociant, à Marseille. — 1876.
* Négropontès (Demetrios), à Taganrog (Russie). — 1869.
Nève (Félix), professeur à l'Université catholique de Louvain (Belgique). — 1872.
* Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète (Athènes). — 1868.
* Nicolaïdès (Nicolaos), à Odessa (Russie). — 1869.
Nicolaïdès (Nicolas-Jean), à Smyrne. — 1870.
Nicolaidès, attaché militaire à la légation hellénique, à Paris, 25, rue de Penthièvre. — 1878.
Nicolas (Michel), professeur à la Faculté de théologie protestante (Montauban). — 1867.
Nicot (Augustin), pharmacien, 62, rue Jeanne-d'Arc. — 1876.
Nisard (Auguste), inspecteur honoraire d'Académie, 89, boulevard Haussmann. — 1867.
Nisard (Charles), membre de l'Institut, 6, rue des Batignolles. — 1867.
Nisard (Désiré), membre de l'Institut, 12, rue de Tournon. — 1867.
Noüguier (Henri), ancien avocat au conseil d'État et à la cour de Cassation, 2, rue de Provence. — 1870.

Ocher de Beaupré, colonel d'artillerie, 73, boulevard Haussmann. — 1877.
Ohmer, censeur du lycée Charlemagne. — 1874.
Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure, 31, rue Gozlin. — 1869.
Orphanidès (Démétrius), président de l'Académie de médecine, professeur à l'Université (Athènes). — 1868.
Oursel (Paul), 16, rue Neuve-des-Capucines. — 1867.

Paisant (Alfred), président du tribunal civil, à Saint-Quentin. — 1871.
Pallakis (Chr.), à Constantinople. — 1876.

PANAS (le Dr F.), chirurgien de l'hôpital Lariboisière, 17, rue Malesherbes. — 1875.

PANTÉLIDÈS (Thémistocle), curé de l'Église grecque orthodoxe, rue de la Grande-Armée, 23 (Marseille). — 1869.

PAPARRIGOPOULOS (K.), professeur de droit à l'Université (Athènes). — 1868.

PAPPA (Daniel), négociant (Constantinople). — 1868.

PAPPADOPOULOS (Démétrius), docteur-médecin (Constantinople). — 1868.

PAPPAS (N.), agent consulaire de Grèce, à Montpellier (Hérault). — 1872.

PARAPANTAPOULOS (Jean), professeur de l'École commerciale hellénique de Chalki (Constantinople). — 1868.

PARIS (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 7, rue du Regard. — 1868.

*PARISSI, 27, place de la Madeleine. — 1878.

*PARMENTIER (Th.), général, membre du comité des fortifications, 11, rue Montaigne. — 1872.

PASPALLI (Nicolas), négociant, à Constantinople. — 1868.

PASPATIS (Alexandre), docteur-médecin (Constantinople). — 1868.

PASQUET, professeur au lycée Fontanes, 13 *bis*, rue Neuve-des-Mathurins. — 1867.

PASSERAT (J.), professeur au lycée (Tours). — 1874.

PASSY (Louis), député, 45, rue de Clichy. — 1867.

PASTRÉ, 12, rue de Penthièvre. — 1870.

PATÉ (Lucien), attaché à la Direction des beaux-arts, 58, boulevard Saint-Germain. — 1877.

PEDONE-LAURIEL, libraire-éditeur, 13, rue Soufflot. — 1868.

*PÉLICIER, archiviste de la Marne, à Châlons. — 1867.

PEPIN-LEHALLEUR (Émile), docteur en droit, 14, rue de Castiglione. — 1867.

PERDIKIDÈS (C.), négociant, à Constantinople. — 1872.

PÉRIER (Pierre-Casimir), ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, 62, rue Galilée. — 1868.

*PERRIN (Ernest), 11, avenue Friedland. — 1873.

PERROT (Georges), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 52, rue d'Hauteville. — 1867.

PERSEPOULO (C.), à Odessa. — 1873.

PERSON (Léonce), professeur au lycée Saint-Louis. — 1877.

PERSON (Emile), professeur au lycée Charlemagne, 13, rue Béranger. — 1877.

*PESSON, ingénieur des ponts-et-chaussées, 25, boulevard Malesherbes. — 1878.

PETIT (Mme veuve), à Senlis (Oise). — 1872.

PETIT DE JULLEVILLE, professeur à la Faculté des lettres (Dijon). — 1868.

PETSALIS (Alexandre), ancien député, à Athènes. — 1873.

PETSALIS (S. Rasty), pharmacien de la cour, à Ibraïla (Roumanie). — 1873.

PETSALIS (Périclès-Rasty), docteur en médecine, à Mazorello (Roumanie). — 1876.

PHILIPPOS IOANNOU, professeur à l'Université (Athènes). — 1868.

PHOSTIROPOULOS (Constantin), à Athènes. — 1878.

PHOTIADIS (Nicolas), négociant (Constantinople). — 1868.

PIAT (Albert), 85, rue Saint-Maur-Popincourt. — 1867.

PIOT (Eug.), 20, rue Saint-Fiacre. — 1873.

PITTI (A.), négociant, 27, boulevard du Nord (Marseille). — 1867.

POITRINEAU, professeur au lycée (Lorient). — 1869.

PORTELETTE (C.), professeur au lycée de Versailles. — 1874.

POTRON, 14, rue de l'Arcade. — 1867.

POTTIER (René-Jean), professeur, 65, boulevard Malesherbes. — 1870.

PRAROND (E.), 14, rue de Tournon. — 1871.

PRATT (Hodgson), Lancaster Terrace, n° 8, Regent Park (Londres). — 1871.

PRETENTERÈS (Typaldos), médecin de S. M. Hellénique, professeur à l'École de médecine (Athènes). — 1868.

PRILEJAEFF (l'archiprêtre), aumônier de l'ambassade de Russie à Paris, à l'église russe, 8, rue Daru. — 1869.

PSARAS, professeur de grec, 17, Alexander street, Westbourne Park (Londres). — 1871.

PSYCHARIS (Mme Marie-A.) (Constantinople). — 1868.

PSYCHARIS (Antoine), négociant (Constantinople). — 1868.

*QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), 3, rue Soufflot. — 1867.

QUINOT, professeur au lycée Fontanes. — 1872.

RALLI (Georges), négociant (Alexandrie). — 1877.

RALLI (Théodore), négociant, Ethelburga house, Bishopsgate street (Londres). — 1867.

RALLI SCHILIZZI ARGENTI, négociant, 41, allée des Capucines (Marseille). — 1867.

RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres (Nancy). — 1870.

RAMPIN, secrétaire à la légation française (Athènes). — 1876.

RANGABÉ (Rizo), ministre plénipotentiaire de Grèce, Regenten-Strasse, à Berlin. — 1868.

RANGABÉ (Aristide), officier du génie, à Athènes. — 1875.

RAVAISSON-MOLLIEN, membre de l'Institut, 9, quai Voltaire. — 1867.

RAYET (Olivier), 75, rue Notre-Dame des Champs.

RAYNAL (de), procureur général à la Cour de Cassation, 14, rue de Matignon. — 1874.

REINACH (Salomon), élève de l'École normale supérieure. — 1878.

RENAN (Ernest), membre de l'Institut, 16, rue Saint-Guillaume. — 1867.

RENIERI, gouverneur de la Banque nationale à Athènes. — 1867.

RENOUARD (Léopold), 48, avenue Bugeaud. — 1867.

REVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1869.

RHALLIS (Étienne), négociant (Constantinople). — 1868.

RHASIS (Démétrius), premier drogman (Athènes). — 1868.

* RIANT (le comte Paul), docteur ès lettres, de la Société des Antiquaires, 10, rue de Vienne. — 1867.

* RICHARD-KŒNIG, négociant, 6, rue de Copenhague. — 1869.

RIDOUX, professeur au lycée de Poitiers. — 1872.

RIEDER, directeur de l'École alsacienne, 92, rue d'Assas. — 1878.

RIGOLLOT, professeur au collège de Vendôme.

RILLIET (Albert), ancien professeur de littérature étrangère à l'Académie de Genève (Genève). — 1867.

RINN (Charles), professeur au collége Rollin, 47, rue Rodier. — 1876.

RIZO (Michel), consul général, agent politique de S. M. Hellénique à Alexandrie (Égypte). — 1873.

RIZO (Eug.), 101, rue d'Amsterdam. — 1875.

RIZO (Jacques), 101, rue d'Amsterdam. — 1875.

ROBERT (Charles), membre de l'Institut, 25, boulevard de Latour-Maubourg. — 1867.

* ROBERTET (G.), licencié ès lettres, 10, quai des Célestins. — 1873.

ROBERTI (A.), ancien bibliothécaire de la ville de Valence; à Paris, 3, rue de Crillon. — 1873.

ROBIOU (Félix), professeur à la Faculté des lettres (Rennes). — 1873.

ROCHAS D'AIGLUN (A. de), capitaine du génie, à l'École polytechnique. — 1873.

ROCHE DU TEILLOY (Alexandre de), professeur au lycée, 5, rue de Rigny (Nancy). — 1868.

RODOCANACHI (P.), à Odessa. — 1873.

RODOCANACHI (Pandia), négociant (Alexandrie). — 1877.

RODOCANAKI (T.-E.), négociant (Marseille). — 1867.

RODOCANAKI (Michel), négt, allée des Capucines, 25 (Marseille).— 1867.

RODOCANAKI (P.), 42, avenue Gabriel. — 1867.

RODOCANAKI (Th.-P.), président de la communauté grecque, à Odessa. — 1875.

ROEDTS, 8, rue Tronchet. — 1867.

ROERSCH, professeur à l'Université (Liége). — 1873.

ROMANOS (Jean), professeur au gymnase de Corfou (Grèce). — 1873.

RONCHAUD (Louis de), conseiller général du Jura, 38, rue de Malesherbes. — 1867.

ROTHSCHILD (baron Alphonse de), 21, rue Laffitte. — 1867.

ROTHSCHILD (baron James de), 38, avenue Friedland.— 1869.

ROUCH, professeur, 161, rue Saint-Jacques. — 1871.

ROUZÉ, professeur au lycée Louis-le-Grand, 88, rue des Feuillantines. — 1875.

ROZE (l'amiral Ferdinand), 67, rue d'Amsterdam. — 1869.

RUELLE (Ch.-Émile), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 1, rue de Lille. — 1869.

RUPPA (E.-E.), négociant (Alexandrie). — 1876.

SABATIER, ministre plénipotentiaire, 35, avenue de la Reine-Hortense. — 1867.

SABITSIANOS (Constantin), docteur en médecine, à Corfou (Grèce). — 1874.

SACCOPOULOS, juge au tribunal mixte, au Caire. — 1876.

SAGLIO (Edmond), conservateur au musée du Louvre, 31, rue Saint-Martin (Versailles). — 1868.

SAINT-MARC GIRARDIN (Barthélemy). — 1873.

SAINT-PAUL (Georges), avocat, 22, rue d'Aumale. — 1877.

SAKELLAROPOULO (Spyridion), docteur en philosophie à Athènes. — 1874.

SALOMON, professeur au lycée Louis-le-Grand, 16, boulevard Saint-Michel. — 1867.

SALVAGO PANTALEONE, négociant (Alexandrie). — 1867.

SAPOUNZAKIS (B.), colonel, inspecteur de l'armée hellénique à Athènes. — 1873.

* SARAKIOTIS (Basileios), docteur-médecin à Constantinople. — 1872.

* SARAPHIS (Aristide), négociant (Constantinople). — 1868.

SARCEY (Francisque), 59, rue de Douai. — 1868.

* SARIPOLOS (Nicolas), professeur à l'Université (Athènes). — 1868.

* SATHAS (Constantin), 224, boulevard Saint-Germain. — 1874.

* SCARAMANGAS (Doucas), à Taganrog (Russie). — 1870.

* SCARAMANGAS (Jean-P.), à Taganrog (Russie). — 1870.

* SCARAMANGAS (Jean-A.), à Taganrog (Russie). — 1870.

* SCARAMANGAS (Pierre), attaché à la légation hellénique à Paris, 1, rue Malesherbes. — 1872.

* SCARAMANGAS (Stamatios), à Taganrog (Russie). — 1870.

* SCARAMANGAS (Jean-E.), 39, cours du chapitre (Marseille) — 1876.

* SCHLIEMANN (Henri), à Athènes. — 1868.

SCLAVOS (P. C.), négociant, 76, Palmerston Buildings (Londres) — 1867.

SCLIRI (L.), à Odessa. — 1873.

SCLIROS (Georges), chirurgien-dentiste, 125, Saint-Léonard Road. Peplar, E. Londres. — 1876.

SCLIVANIOTIS, négociant, 31, boulevard Bonne-Nouvelle. — 1867.

SCOULOUDIS (Étienne), négociant (Constantinople). — 1868.

SELLET (Eug.), licencié ès lettres, au lycée de Vanves. — 1876.

SÉNART (Émile), licencié ès lettres, 34, rue Barbet-de-Jouy. — 1867.

SEPSI (André), négociant (Alexandrie). — 1877.

SEVASTOPOULO (Alexandre), négociant (Constantinople). — 1868.
SIPHNAIOS (Jean), négociant (Constantinople). — 1868,
SIPHNAIOS (Théodore), à Taganrog (Russie). — 1873.
SKYLIZZI (Jean Isidoridis), à Alexandrie. — 1868.
*SOMAKIS (Mme Hélène), 98, avenue de Saint-Mandé. — 1874.
SOREL (Albert), secrétaire de la présidence du Sénat, à Versailles. — 1871.
* SOUCHU-SERVINIÈRE, docteur-médecin, à Laval. — 1876.
SOURY (Jules), attaché à la Bibliothèque nationale, 52, boulevard Saint-Germain. — 1870.
SOUTZO (A.), secrétaire de légation, à Athènes. — 1872.
*SOUVADZOGLOUS (Basile), négociant (Constantinople). — 1868.
STAMATIADIS (E.), 7, rue de Rougemont. — 1876.
STAMOULIS (A.), à Constantinople. — 1874.
STEGLIANOUDIS (N.), à Odessa. — 1873.
*STEPHANOVIC (Zanos), à Constantinople. — 1868.
SUGDURY, négociant, Gresham-house, Mauro Basich, 50 (Londres). — 1867.
SURELL, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 10, rue du parc de Clagny (Versailles). — 1868.
*SYLLOGUE LITTÉRAIRE l'*Hermès*, à Manchester. — 1874.
SYLLOGUE LITTÉRAIRE hellénique l'*Union*, au Caire. — 1876.
*SYMVOULIDIS (Georges), conseiller d'État, médecin principal des lanciers de la garde impériale, Nevsky-Prospecte, maison 84 (Saint-Pétersbourg). — 1872.
* SYNGROS (A.), à Constantinople. — 1877.

TAGHIS (Théochare), professeur. — 1876.
TALBERT (F.), professeur au Prytanée militaire (la Flèche). — 1874.
TALBOT (Eugène), professeur au lycée Fontanes, 108, rue du Bac. — 1867.
TAMBACOS (N.-D.), à Constantinople. — 1874.
TAMY, ancien professeur, 35, rue de Grenelle. — 1877.
TARDIEU (Amédée), bibliothécaire de l'Institut, au palais de l'Institut. — 1872.
* TARLAS (Th.), à Taganrog (Russie). — 1873.
TATTEGRAIN, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, 50, boulevard Longueville (Amiens). — 1867.

TAVERNIER, 82, rue d'Assas. — 1872.

* TELFY (J.-B.), professeur de littérature classique à l'Université de Pesth. — 1869.

TERNAUX-COMPANS, secrétaire de la légation de France à Athènes; à Paris, 18, rue d'Aguesseau. — 1878.

TERRIER, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur au lycée Louis-le-Grand, 54, rue Notre-Dame-des-Champs.

TERTU (comte de), à Tertu par Trun (Orne). — 1867.

THÉDENAT (le père Henri), de l'Oratoire, directeur de l'école Massillon, 23, rue de Turenne. — 1867.

THENON (l'abbé), directeur de l'école Bossuet, 53, rue de Vaugirard. — 1867.

THÉODORIDIS (Nicolas), pharmacien (Constantinople). — 1868.

THÉOLOGOS, chef de la maison P. Théologos, de Manchester, à Athènes. — 1872.

THIRION (Ch.), professeur au lycée Fontanes, 64, rue Bayen. — 1867.

THOMAS, professeur de l'Université, 78, rue des Feuillantines. 1874.

THUROT (Charles), membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure, 22, rue de Vaugirard. — 1867.

* TILIÈRE (marquis de), 14, rue de Marignan. — 1873.

TOUFECTSOFF (M.), à Odessa. — 1873.

* TOUGARD (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, professeur au petit séminaire (Rouen). — 1867.

* TOURNIER, maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Tournon. — 1867.

TOURTOULON (baron de), à Château-Randon, près Montpellier. — 1869.

TRANCHAU, inspecteur d'Académie, à Orléans (Loiret). — 1868.

TRAVERS (Émile), conseiller de préfecture à Caen (Calvados). — 1867.

TRELAT (Émile), directeur de l'École spéciale d'architecture, 134, boulevard Montparnasse. — 1877.

TRESSE, 184, rue de Rivoli. — 1867.

TRÉVERRET (Armand de), professeur à la Faculté des lettres (Bordeaux). — 1869.

TRIAIRE, professeur au lycée Henri IV, 53, rue d'Assas. — 1872.

TRIANTAFILLIS (C.), professeur à l'École commerciale (Venise). — 1871.

* Tsacalotos (E. D.), à Taganrog. — 1873.
Turrettini (Auguste), ancien conseiller d'État de la république (Genève). — 1867.

Ubicini, 19, rue Jacob. — 1871.
* Université d'Athènes. — 1868.
Urbain (Ismayl), conseiller rapporteur honoraire du Conseil de gouvernement de l'Algérie, 24, rue Reinard (Marseille). — 1867.

Valassopoulos (Athanase), négociant (Constantinople). — 1868.
Valettas (J.-N.), directeur de l'École hellénique, 84, Kensington garden square, Bayswater (Londres). — 1867.
Vallianos (André), négociant (Constantinople). — 1868.
Valliéri (Jérôme), négociant, 94, rue Sylvabelle (Marseille). — 1867.
Vaney (Emmanuel), conseiller à la Cour, 14, rue Duphot. — 1872.
Vaphiadis (Apostolos), docteur-médecin (Constantinople). — 1868.
Vaphiadis (Georges), journaliste (Constantinople). — 1868.
Vast (Henri), professeur au lycée Fontanes, 9, rue de Greffulhe. — 1875.
Vatikiotis (le docteur), à Alexandrie (Égypte). — 1870.
Vauzelle (Ludovic de), conseiller à la cour d'appel (Orléans). — 1867.
Vergotis (M.), professeur de grec, 27, boulevard du Nord (Marseille). — 1869.
Vérin, professeur de philosophie à l'École de Pont-Levoy (Loir-et-Cher). — 1869.
Verna (baron de), au château de Haute-Pierre, par Crémieu (Isère). — 1869.
Vernardakis (Georges), professeur à Alexandrie. — 1874.
Vernudachi, (P.), 46, rue de Provence. — 1873.
Véron-Duverger, professeur à la Faculté de droit, 2 *bis*, rue Soufflot. — 1872.
Vidal-Lablache, maître de conférences à l'École normale supérieure, 25, rue Gay-Lussac. — 1870.
Vitalis (Georges), avocat (Alexandrie). — 1876.
Vlachos (Angelos), ancien chef de division au ministère de l'instruction publique, à Athènes. — 1868.

VLASSO (Ercole), à Odessa. — 1874.
VLASSOPOULOS (Solon), pharmacien, à Ibraïla. — 1876.
* VLASTOS (Étienne-A.), 6, rue Papère (Marseille). — 1875.
VOGÜÉ (Melchior de), membre de l'Institut de France, ambassadeur de France à Vienne. — 1875.
VOINCHET, professeur au lycée de Vanves. — 1878.
VOLTERA (Gerasimos), négociant, au Caire. — 1876.
VOULISMA (Eust.), archimandrite, à Odessa. — 1873.
VOUTYRAS (Stavros-Jean), journaliste (Constantinople). — 1868.
VRETOS (Jean-A.), journaliste (Constantinople). — 1868.
VUCINA (Emmanuel G.), à Odessa. — 1873.
VUCINA (Al. G.) à Odessa. — 1873.
VUCINA (Jean G.), à Odessa. — 1873.

WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, 11 *bis*, rue Dumont d'Urville. — 1867.
WADDINGTON (Ch.), agrégé de la Faculté des lettres, 50, rue de la Tour d'Auvergne. — 1873.
WAGENER (A.), professeur à l'Université (Gand). — 1873.
WALLON (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut. 1869.
WATEL, professeur au lycée de Troyes (Aube). — 1871.
WEIL (H.), maître de conférences à l'École normale supérieure, 90, rue d'Assas. — 1867.
* WESCHER (Carle), conservateur à la Bibliothèque nationale, 89, rue de Vaugirard. — 1867.
WILLENICH (Michel), 6, rue de Copenhague. — 1869.
WITTE (baron de), membre de l'Institut, 5, rue Fortin. — 1867.
WORMS (Justin), banquier, 10, rue du Conservatoire. — 1876.
WYNDHAM (Charles), à Aix en Provence. — 1873.

XYDIAS (S.), à Odessa. — 1873.

YEMENIZ fils, consul de Grèce (Lyon). — 1867.
YSEUX, maire de Nogent-le-Bernard (par Saint-Côme, Sarthe). — 1870.
YUNG (Eugène), directeur de la Revue politique et littéraire, 46, rue de Rennes. — 1867.

ZAFIROPULO (Étienne), président du comité Coray (Marseille). — 1877.

ZAÏMIS (Thrasybule), ancien député, ancien ministre (Athènes). — 1868.

ZARIFI (Léonidas), négociant, à Constantinople. — 1867.

ZARIFI (Périclès), négociant (Marseille). — 1867.

* ZARIPHIS, négociant, à Constantinople. — 1868.

* ZIFFO (L.), négociant, Palmerston Buildings new Broad street (Londres). — 1871.

* ZOGRAPHOS (Christakis Effendi), négociant, fondateur du prix Zographos (Constantinople). — 1868.

ZOGRAPHOS (Xénophon), docteur-médecin (Constantinople). — 1868.

ZOGRAPHOS (Solon), 16, rue Monge. — 1876.

* ZOLOTHOREW (Mme), 55, avenue Joséphine. — 1874.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Paris.

Société bibliographique universelle.

Alexandrie.

Syllogue littéraire hellénique le *Sérapéum*.

Athènes.

Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction le *Parnasse*.
— pour la propagation des études grecques
— d'enseignement (διδασκαλικός.)
— littéraire le *Byron*.

Caire.

Syllogue littéraire hellénique l'*Union* (ἡ Ἑνότης

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.
— épirote des amis de l'instruction.
— thrace. *Id.*
— *Coray.*
— *Pallas.*
— pour l'étude du moyen âge.

Ibraïla.

Syllogue littéraire hellénique.

Manchester.

Syllogue littéraire l'*Hermès.*

Marseille.

Comité *Coray.*

Salonique.

Syllogue des amis de l'instruction.

Serres.

Syllogue macédonien des amis de l'instruction.

Smyrne.

Syllogue des amis de l'instruction l'*Homère.*

Vodéna.

Syllogue littéraire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ANNUELLE

TENUE AU PALAIS DES BEAUX-ARTS LE 25 AVRIL 1878.

DISCOURS DE M. A. CHASSANG

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Voici la douzième année qui commence pour l'*Association;* mais, si jeune que soit notre Société, elle a déjà un passé et une histoire. Dans des pages que vous lirez tous avec infiniment d'intérêt, un de nos plus dévoués et de nos plus méritants confrères, M. Gustave d'Eichthal, a raconté nos origines. Depuis, malgré la dureté des temps, l'Association des Études grecques ne s'est pas contentée de durer, ce qui est déjà quelque chose ; elle a vécu dans toute la force du mot : car vivre, c'est agir. Ses actes sont retracés par nos *Annuaires*.

Après chaque année qui s'écoule, nous comptons ceux d'entre nous qui ont disparu. Mais de même que, dans l'antique Athènes, l'éloge des guerriers morts pour la patrie était surtout une exhortation au courage pour ceux qui survivaient, de même l'hommage d'estime et de regrets consacré par le président aux membres défunts n'est pas seulement un témoignage de sympathique tristesse, c'est un encouragement à profiter d'utiles leçons et à suivre de nobles exemples.

Est-il un membre de notre Société dont la vie ait mieux donné un enseignement de ce genre que M. Brunet de Presle? Nous ne saurions trop remercier M. Caillé, dont l'habile ciseau a fait revivre cette physionomie intelligente et affable, ainsi que M. Brault (1), qui a bien voulu nous faire don de ce buste, destiné à orner notre bibliothèque. Cette libéralité avivera un cher et vénéré souvenir : en voyant cette image de M. Brunet de Presle, ceux même qui ne le connaissaient pas apprendront à l'aimer.

Parmi les représentants les plus zélés de nos Études était aussi Gustave Deville, nature fine et distinguée, esprit élégant et solide, qui avait rapporté de son passage à l'École d'Athènes des thèses estimées, et qu'une mort cruellement prématurée est venue arracher à d'autres travaux qui devaient honorer son nom. Mais ce nom vivra parmi nous. Est-il besoin que je vous rappelle, Messieurs, le don qui nous a été fait, l'année dernière, par madame veuve Deville, en mémoire de son fils bien-aimé? Le Bureau, sans être lié par aucune attribution spéciale indiquée par la donatrice, a cru devoir perpétuer le souvenir de sa générosité, en créant, à côté du *prix de l'Association* et du *prix Zographos*, un *prix Deville*, qui va être décerné aujourd'hui pour la première fois.

Cette année encore, nous avons fait des pertes très-sensibles. De ce nombre sont un banquier de Marseille,

(1) M. Brault, gendre de M. Brunet de Presle, est un des membres donateurs de l'Association.

M. Estrangin ; un magistrat belge, M. Grandgagnage ; un conseiller à la cour d'appel d'Orléans, M. Séguier ; un agrégé à la Cour d'appel de Grenoble, M. Pailhé ; trois professeurs de l'enseignement secondaire, MM. Masimbert, Berçoet et Varnier ; un jeune professeur de la Faculté des lettres de Montpellier, M. Jeannel, fils d'un autre professeur de Faculté, qui a eu la douleur de lui survivre ; M. Vinet, le savant bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, qui a laissé des études estimées d'archéologie, d'importants travaux de bibliographie (1), et le souvenir d'une précieuse collaboration au *Dictionnaire des Beaux-Arts ;* enfin M. Camille de la Berge, l'un des directeurs de la *Revue critique*, dont les savants articles avaient été fort distingués dans cette *Revue*, et qui venait d'achever pour le doctorat ès lettres deux thèses, dont une intéressera plusieurs de nos associés, *De rebus Byzantiorum ante Constantinum*. Les noms de MM. Vinet et de la Berge ne sont pas condamnés à l'oubli : l'un a déjà reçu sa consécration ; l'autre l'attend du plus autorisé des critiques, M. Egger.

Mais si la mort a fait des vides regrettables parmi les champions des études grecques en France, les rangs ne se sont pas éclaircis. Je n'en veux d'autre preuve que nos concours. Cette année, comme plus d'une fois déjà, nous avons regretté de ne pas disposer d'un plus grand nombre de prix ; encore sommes-nous limités dans nos choix par des considérations diverses. C'est ainsi que, fidèles à une tradition qui fait loi parmi nous, nous nous sommes abstenus de couronner la remarquable édition de Démosthène publiée par M. Henri Weil, parce que son auteur, appelé du reste à une distinction plus haute, fait partie du comité de l'Association. Nous avons considéré comme également en dehors de nos concours la publication des Ἀποκριτικά de Macarios Magnes, poursuivie avec un soin si minutieux par le regretté Blondel, et achevée grâce au

(1) Deux fascicules de la *Bibliographie des Beaux-Arts*.

zèle et à l'activité de notre futur président, M. Foucart. Il en a été de même des livres si spéciaux de M. Bourgault-Ducoudray, de ses *Études sur la musique ecclésiastique byzantine* et de ses *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient*. Mais nous ne ferons qu'acquitter une dette de reconnaissance en remerciant ici l'habile artiste qui a donné l'année dernière à l'Association une fête qui n'est pas près d'être oubliée ; et nous ne saurions sans injustice négliger de rendre hommage au savant musicologue, qui a élucidé tant de questions relatives au plain-chant byzantin et fait connaître les mélodies populaires de l'Orient et de la Grèce, dont quelques-unes paraissent remonter à une assez haute antiquité.

Nos concours n'ont cependant rien d'exclusif. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les prix que nous avons déjà décernés et d'entendre le rapport de notre secrétaire sur le dernier concours, pour se convaincre que la commission entend au sens le plus large le titre d'*Association pour l'encouragement des études grecques*. Ces études comprennent non-seulement les travaux de critique verbale, les recherches de paléographie et d'épigraphie, mais tout ce qui a rapport à l'histoire littéraire et à l'histoire politique, aux mœurs, aux institutions et à l'art. Elles embrassent le monde grec considéré sous toutes ses faces et à toutes les phases de son existence.

La collection de notre *Annuaire* témoigne de l'intérêt que porte l'Association aux diverses branches des études grecques. C'est un mérite qui lui a valu une médaille à l'Exposition de Vienne, et qui, nous l'espérons, lui en vaudra une autre au moins égale à l'Exposition universelle qui va, dans quelques jours, s'ouvrir à Paris (1).

Pour obtenir cette distinction, nous comptons beaucoup sur nos *Monuments grecs*, qui n'étaient d'abord qu'un appendice de nos *Annuaires*, mais qui forment aujourd'hui une publication distincte et des plus favorablement

(1) Voir ci-après page LXXXIV.

accueillies. Cette publication, dont notre Société est justement fière, prouve bien l'union qui existe entre l'art et nos études, union qui nous vaut l'hospitalité que nous recevons dans ce palais. C'est en nous inspirant de cette idée de la parenté entre l'érudition grecque et l'art, que nous avons fait exécuter par un artiste distingué entre tous une médaille destinée à être décernée à nos lauréats et à ceux qui rendent à l'Association quelque service exceptionnel, mais qui est aussi comme un diplôme que chacun de nos associés peut se procurer aux prix les plus modestes, soit en bronze, soit en argent.

A côté de nos recherches sur la Grèce ancienne, nous donnons une grande place à la Grèce du moyen âge : nous ne nous interdisons même pas de jeter de temps à autre un regard sur la Grèce contemporaine. Pouvons-nous oublier que nous comptons parmi les modernes Hellènes de nombreux associés et de généreux donateurs, et que nous sommes en rapports de correspondance et d'échanges avec la plupart des Syllogues de l'Orient et de la Grèce ? D'ailleurs, quand on aime les pères, comment ne pas aimer aussi les enfants ? Cette jeune Grèce nous rappelle l'ancienne, comme Astyanax rappelait Hector à Andromaque.

Il n'en est pas moins constant que les époques classiques de l'antiquité grecque sont et doivent rester l'objet principal de nos investigations. Notre ambition est de porter la lumière sur tous les points de l'antiquité hellénique où il reste encore quelque obscurité. Tout nous y encourage. La société mieux connue fait mieux comprendre la littérature et les arts ; et, dans le domaine des arts et de la littérature, la Grèce a toujours porté bonheur à la France. C'est à la Grèce que nous devons nos plus belles œuvres et l'inspiration de nos plus nobles génies. L'histoire de l'*Hellénisme en France,* retracée naguère par une plume aussi élégante qu'érudite, qu'est-ce autre chose qu'un exposé des obligations que nous avons

envers la Grèce? Les fondateurs de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France ont eu la conscience de faire une œuvre essentiellement française. C'est pour nous un devoir de persévérer dans cette voie : car, pour relever notre pays et le préserver des excès où peut glisser une société démocratique, il faut deux choses, une forte éducation morale et une haute culture intellectuelle.

RAPPORT DE M. ALFRED CROISET

SECRÉTAIRE

SUR

LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1877-78.

MESSIEURS,

L'année dernière votre commission des prix avait cru devoir n'accorder qu'une seule récompense, et le rapport qui vous était présenté en son nom exprimait le souhait que l'année suivante nous apportât une plus abondante récolte.

Ce souhait s'est réalisé. Votre commission a eu le plaisir de distinguer, parmi les publications déposées sur le bureau de l'Association dans le cours de cette année, trois œuvres diversement utiles et intéressantes, qui ont réuni tous ses suffrages. Je dois ajouter, sans rentrer dans les observations que vous présentait tout à l'heure M. le président, que d'autres œuvres encore, très-savantes et universellement appréciées, se seraient imposées d'elles-mêmes à l'attention de votre commission et peut-être à son choix, si les relations trop étroites de leurs auteurs avec la direction de notre société, ou la nature des sujets traités, ou enfin l'espérance de retrouver achevées des

œuvres aujourd'hui incomplètes, n'avaient préalablement circonscrit la liberté de ses préférences dans des limites qu'elle a pu regretter, mais qu'elle n'a pas cru devoir franchir.

Voici donc, Messieurs, les décisions qu'elle me charge de vous faire connaître. Elle décerne le prix Zographos, de mille francs, au *Bulletin de correspondance hellénique;* le prix Deville, de cinq cents francs, à la restitution du *Discours véritable, de Celse* par M. Aubé; enfin le prix ordinaire, de cinq cents francs également, au travail de M. Victor Prou sur la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.*

Beaucoup d'entre nous se rappellent encore qu'il y a deux ans le président de l'Association, qui était alors M. G. Perrot, nous annonçait dans notre séance annuelle la formation à Athènes d'un Institut de correspondance hellénique conçu et organisé par l'habile initiative du directeur de l'École française d'Athènes, notre confrère M. Albert Dumont. La pensée de M. Dumont était d'offrir aux Hellènes et aux Occidentaux un terrain commun où ils pussent se rencontrer, s'entendre, se faire part de leurs découvertes ou de leurs efforts, de manière à faire profiter la science des avantages qui sont plus spécialement propres à chacun de ces deux groupes de savants. Cette pensée était trop conforme à l'essence même de notre Association, composée en partie d'Hellènes et en partie d'Occidentaux, pour ne pas exciter parmi nous une vive sympathie. C'est le sentiment dont M. Perrot se fit l'interprète, en saluant en votre nom, Messieurs, l'Institut qui venait de s'établir. Depuis, les promesses du début ont été tenues ; l'Institut a justifié les espérances de ses fondateurs. Non-seulement il a vécu, mais encore il a prouvé pour ainsi dire son droit de vivre en donnant des marques publiques de son activité. Il a eu son *Bulletin*, qui est entré depuis trois mois dans la deuxième année de son existence, et qui nous apporte, à des intervalles rapprochés, un intéressant écho de l'Orient grec. C'est la première année

de ce *Bulletin* que votre commission a jugée digne d'un prix. Si l'idée en effet d'où il est sorti avait droit à tous nos éloges, d'autre part l'exécution a répondu à cette idée. Ce premier volume est savant et méthodique. Les principales branches de la science des antiquités grecques y sont représentées. L'épigraphie, l'archéologie, l'étude des monuments figurés y occupent une large place, par des articles et par des planches d'une belle exécution. La critique des textes et les recherches paléographiques n'en sont pas non plus absentes. Elles y figurent même avec un contingent curieux de nouveautés. Je ne parle pas des découvertes de l'épigraphie ; car l'épigraphie, en matière d'inédit, nous a habitués à ne plus compter ses services. Mais les découvertes analogues sont rares quand il s'agit des écrivains classiques de la Grèce. Une seule phrase de Démosthène ou de Lysias, le titre d'un discours précédemment inconnu, sont des conquêtes en histoire littéraire, et méritent l'attention. C'est donc une véritable bonne fortune que de rencontrer dans les Scholies copiées à Patmos par M. Sakkélion un certain nombre de trouvailles de ce genre, sans compter une leçon définitive pour un texte de Xénophon jusqu'ici incorrect. Je n'ai pas à énumérer les articles insérés dans ce volume, ni à faire un choix parmi eux. Il me suffira de vous dire, Messieurs, que, dans la rédaction même de ce recueil, nous saisissons sur le vif la mise en œuvre de l'idée que je vous rappelais tout à l'heure, et qui avait conduit à la fondation de l'Institut hellénique. A côté des noms bien connus et particulièrement chers à notre Association de ceux qui sont aujourd'hui les maîtres de la science française en manière d'hellénisme, nous trouvons des Hellènes, les uns depuis longtemps déjà connus et appréciés en Occident, les autres marchant sur leurs traces ; puis, en grand nombre, des membres de notre École française d'Athènes, qui tournent leur activité sur les objets les plus variés, et qui portent dans toutes leurs recherches cet esprit de méthode et de précision auquel

l'Académie des inscriptions a plusieurs fois rendu justice.

Le prix Zographos était décerné l'année dernière aux deux savants directeurs de l'Ἀθήναιον. Cette année, votre commission est heureuse de retrouver et de récompenser dans une publication d'inspiration française, bien que d'un caractère mixte, des qualités semblables et égales, et de consacrer en quelque sorte par cette alternative de succès l'alliance de l'Orient grec et de la Grèce occidentale, dont le *Bulletin* lui-même est un témoignage.

On connaît les intéressantes recherches de M. Aubé sur l'*Histoire des Persécutions de l'Église*. L'ensemble de ce travail a reçu des juges les plus autorisés une approbation à laquelle notre Association ne saurait rien ajouter : ce travail, en effet, sort de sa compétence. Mais M. Aubé, ayant été conduit par la suite de ses études à s'occuper de la controverse de Celse et d'Origène, a eu l'heureuse idée de rechercher, dans les réfutations de l'apologiste chrétien, les objections de son adversaire, et de reconstituer dans son ensemble, d'après le livre d'Origène Κατὰ Κέλσου, l'Ἀληθὴς λόγος de Celse. La tâche, à vrai dire, n'était pas aussi hasardeuse qu'elle peut le paraître à première vue. On sait en effet qu'Origène, avec une loyauté et un esprit de méthode doublement louables à nos yeux, reproduit en général très-exactement le texte même des objections qu'il veut réfuter, et suit son adversaire pas à pas. Il s'agissait donc de dégager ces curieux fragments du contexte au milieu duquel ils se produisaient, et d'en rétablir l'enchaînement. Déjà M. J. Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen, dans un mémoire lu il y a quelques années à la réunion des Sociétés savantes, avait pour ainsi dire tracé d'avance le programme de ce travail. Peut-être même, comme il arrive quand on en est encore à la période préparatoire des plans et des projets, passait-il un peu plus rapidement qu'il n'était juste sur les difficultés très-réelles qui séparaient en cette matière la conception de l'exécution. Après M. Denis, M. Théodore Klein, en Allemagne, était allé plus loin encore : il avait

essayé d'accomplir pour sa part cette restitution, et de nous rendre le texte même de l'œuvre de Celse (1). M. Aubé n'est donc pas le premier qui ait tenté l'entreprise ; il n'est le premier qu'en France. Mais il l'a tentée à sa manière, avec indépendance, dans un esprit un peu différent de celui qui inspira le travail de son devancier, M. Klein : il a fait un effort plus soutenu pour rétablir le caractère littéraire de l'œuvre, pour retrouver les transitions, pour refaire la préface d'une manière vraisemblable, et, de plus, il a traduit de nouveau le texte grec qui n'avait encore été mis en français qu'une fois avec tout le livre d'Origène par Élie Bouhéreau en 1700 (2). Quelques-uns de nos confrères ont exprimé le légitime regret que M. Aubé n'ait pas publié l'original même, en grec ; mais il convient d'ajouter que M. Aubé est allé dans une certaine mesure au-devant de cette observation, car il ne s'est pas borné à faire œuvre de traducteur : il a contribué pour sa part à l'amélioration du texte, en faisant sa traduction non-seulement sur les meilleures éditions imprimées, mais encore sur un utile manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (3) dont toutes les principales variantes ont été relevées par lui avec soin au bas des pages de sa traduction française. Grâce à ce double travail de reconstruction et de traduction, tout le monde aujourd'hui peut lire sans difficulté, sous une forme suffisamment voisine de son état original, l'intéressant ouvrage de Celse, cet instructif monument des difficultés que la pensée antique et païenne éprouvait à entrer dans l'intelligence de la pensée nouvelle et

(1) *Celsus' wahres Wort, älteste Streitschrift antiker Weltanschauung gegen das Christenthum, vom Jahr* 178 *n. Chr.* (wiederhergestellt, etc.), von Dr Theodor Klein.

(2) *Traité d'Origène contre Celse, ou Défense de la religion chrétienne contre les accusations des Païens*, traduit du grec par Élie Bouhéreau ; Amsterdam, 1700, in-4.

(3) N° 945 du fonds grec, cité ordinairement sous le nom de *Codex Regius*.

chrétienne, ce livre tantôt profond ou subtil, tantôt naïf, toujours curieux, où se rencontrent, dans un pêle-mêle étrange, avec les plus hautes paroles de la vieille philosophie grecque, les plus humbles superstitions du paganisme traditionnel et populaire, avec les arguments éternels du scepticisme, aussi vieux dans l'humanité et aussi universels que la puissance même de réfléchir, les préoccupations particulières et caractéristiques de l'esprit grec, tout plein encore, dans la décadence du paganisme, du brillant souvenir des dieux d'Homère, tout enivré de la beauté des Olympiens représentés par Phidias, et incapable de reconnaître les attributs de la divinité en dehors de la pleine satisfaction de ces instincts esthétiques qui ont presque été, à vrai dire, la principale religion de la Grèce ancienne.

Le travail de M. Prou est d'un ordre tout différent. Avec M. Aubé, nous assistions à la lutte dramatique et passionnée de deux civilisations. Avec M. Prou, nous revenons à la science la plus calme, la plus austère, la plus désintéressée. L'ouvrage de M. Prou, inséré dans les *Notices et Extraits des Manuscrits* publiés par l'Académie des Inscriptions, est consacré à la discussion d'un des problèmes de mécanique appliquée les plus ardus que l'antiquité nous ait laissés.

Les difficultés étaient très-grandes ; elles commençaient pour ainsi dire avant la recherche même d'une solution ; car on peut disputer sur la position même de la question. Divers manuscrits donnent, sous le nom d'Héron, une suite de descriptions évidemment relatives à quelque machine de guerre, mais toutes plus obscures les unes que les autres. S'agit-il, dans ses descriptions, d'une seule machine ou de plusieurs ? Grave question préliminaire, diversement résolue par les savants. Et, s'il s'agit d'une seule machine, quelle en était la nature ?

Tel est le problème multiple que M. Prou a courageusement abordé. Ingénieur civil, et autrefois collaborateur de M. Vincent dans ses travaux sur la balistique

grecque, M. Prou, par ses connaissances à la fois mathématiques et philologiques, et aussi par l'activité ingénieuse de son esprit, était préparé à merveille pour une tâche de ce genre. C'est le résultat de ses efforts que récompense votre commission. M. Prou a connu tous les travaux de ses devanciers. Il a constitué le texte à interpréter d'après des manuscrits qui n'avaient pas tous encore été mis en usage. Il est arrivé, par une suite d'observations pénétrantes, à se convaincre que le texte en question était l'œuvre d'Héron d'Alexandrie (et non d'un homonyme), que les descriptions renfermées dans ce texte se rapportaient à une seule machine (la Chirobaliste, une espèce de forte arquebuse), et, enfin que cette machine était de l'invention de celui-là même qui en avait rédigé la description. Appliquant alors à ce texte toute sa science d'ingénieur et toute sa connaissance de la langue grecque, M. Prou a vu les diverses parties de l'œuvre d'Héron s'éclairer peu à peu à ses yeux d'une lumière inattendue, et la chirobaliste sortir pour ainsi dire de toutes pièces de ces formules énigmatiques vainement interrogées jusqu'à lui. M. Prou connaît la chirobaliste aussi bien qu'une arme contemporaine, ou peu s'en faut. Il en a calculé la portée exacte ; il en a deviné la structure harmonieuse et sévèrement élégante ; il n'y a pas jusqu'à ces deux mains auxquelles l'instrument, suivant M. Prou, devait son nom, et qui formaient un motif d'ornementation aussi original et pittoresque que pratiquement ingénieux, que M. Prou ne mette sous nos yeux à l'aide de ses planches et de ses épreuves. Tant de science, Messieurs, était presque de nature à effrayer un peu votre commission des prix ; car, malgré l'espèce d'adoption que l'Académie des Inscriptions avait déjà faite de ce travail, et malgré les réserves nécessaires que comporte toujours l'indication de nos préférences, votre commission pouvait craindre avec quelque raison de s'engager à la suite de M. Prou dans des recherches étrangères au cercle habituel de nos études. Mais d'excellents

juges l'ont rassurée. En dehors même des deux rapporteurs chargés par elle de lire le travail de M. Prou, et qui ont rendu pleine justice à l'importance de ses recherches, des autorités scientifiques très-considérables ont eu l'occasion d'exprimer d'une manière tout officieuse, mais très-nette et très-vive, leur grande estime pour le travail de M. Prou. Il est naturellement impossible, en présence d'une synthèse aussi hardie et aussi neuve, que des philologues très-sévères, que des archéologues prudents et habiles, n'éprouvent pas, sur quelques points des théories de M. Prou, des scrupules en partie peut-être fondés. Quoi qu'il en soit, il y a là, de l'aveu de tous, une œuvre de haute valeur, dont on pourra, comme il arrive toujours, discuter certains détails, mais dont personne ne saurait mettre en doute la savante originalité. Ce sont ces qualités distinguées que votre commission, Messieurs, se plaît à récompenser, en décernant à l'œuvre de M. Prou un prix de cinq cents francs.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES.

EN 1877.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS ET DE VERSAILLES.

Rhétorique. F. DOUMIC, élève du lycée Fontanes.
Seconde. D'ÉTRESSE de LANJAC de LABORIE, élève du collège Stanislas.
Troisième. CONSTANTIN, élève du lycée Saint-Louis.

CONCOURS ACADÉMIQUES.

Académie de Montpellier. MAURY, élève du lycée de Nîmes. (Seconde.)
— *de Toulouse.* TORTAT (René), élève du lycée de Toulouse. (Seconde.)
— *de Rennes.* DURINGER (Léon), élève du lycée de Pontivy. (Troisième.)

PUBLICATIONS REÇUES PAR L'ASSOCIATION

DANS LES SÉANCES D'AVRIL 1877 A MARS 1878.

N. B. La provenance n'est pas indiquée lorsque la publication offerte est un don de l'auteur.

APOLLONIUS. — Apollonii sophistæ lexicon græcum Iliadis et Odysseæ. Édition princeps exécutée par J.-B.-G. d'Ansse de Villoison. 2 tomes en 1 vol. in-fol. Paris, 1773. (Don de M. E. Egger.)

ARAVANTINOS (P.) — Χρονογραφία τῆς Ἠπείρου τῶν τε ὁμόρων. Athènes, 1856-1857, 2 vol. in-8. (Don du fils de l'auteur.)

— Πραγματεία περὶ Δωδώνης. Janina, 1862, in-8, 56 p. (Don du même.)

— Παροιμιαστήριον ἢ συλλογή... Recueil de proverbes en usage chez les Épirotes. Janina, 1863, in-8. (Don du même.)

AUBÉ (B.) — Le Discours véritable de Celse, tiré des fragments cités dans le Κατὰ Κέλσου d'Origène, essai de restitution et de traduction. Paris, Didier, 1878, in-8.

BERNARDAKIS (Grég.-N.). — Symbolæ criticæ in Strabonem vel censura Cobeti emendationum in Strabonem. Lipsiæ, Teubner, 1877, in-8, 68 p.

BOURGAULT-DUCOUDRAY (L.-A.). — Mélodies populaires de Grèce et d'Orient. Paris, H. Lemoine, s. d., in-4.

— Études sur la musique ecclésiastique grecque. Mission musicale en Grèce et en Orient. Janvier—mai 1875. Paris, Hachette, 1877, gr. in-8.

CORAY. — Lettres inédites de Coray à Chardon de la Rochette (1790-1796), suivies d'un Recueil de ses lettres françaises à divers savants, de sa Dissertation sur le testament secret des Athéniens, du Mémoire sur l'état de la civilisation dans la Grèce en 1803, et de ses Thèses latines de médecine réimprimées pour la première fois. Paris, Firmin-Didot, 1877, in-8, XXXIX-600 p.

(Édition préparée par feu W. Brunet de Presle, MM. le

marquis de Saint-Hilaire et Ém. Egger, précédée de l'autobiographie de Coray, traduite en français par M. le baron d'Estournelles de Constant.)

CHAIGNET (Ét.-Ad.). — La Tragédie grecque. Paris, Didier, 1877, in-12, 372 p. XLIV.

CONSTANTINIDIS (Georges). — Ὁμηρικὴ Θεολογία (publié aux frais de M. Zariphi), Constantinople, 1876, in-8.

— Ἱστορία τῶν Ἀθηνῶν. Athènes, 1877, in-8, XVI-575 p.

COURTAUD-DIVERNERESSE (J.-J.). — Dictionnaire français-grec. Paris, chez l'auteur, 1874, 2 vol. gr. in-8.

— Étude de métrique grecque et latine, à l'usage des professeurs, etc. Paris, l'auteur, Delagrave, etc., 1877, in-12, 68 p.

DAREMBERG et SAGLIO. — Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines. Paris, Hachette, in-4. 5e fascicule (BAC—CAE), 1877. (Don de l'éditeur.)

DEVILLE (Gust.). — Étude sur le dialecte tzaconien. Thèse pour le doctorat. Paris, Lainé, 1866, in-8, 140 p. (50 exemplaires offerts par Mme Deville, mère de l'auteur).

DEZEIMERIS (Reinhold). — Lettres grecques de J.-C. Scaliger à Imbert, publiées, traduites et annotées. Bordeaux, 1877, in-8, 40 p.

DIGENIS (Basile). — Quelques notes statistiques sur la Grèce. Marseille, 1877, in-8, 62 p.

DROUIN (Ed.).— L'Édit de Dioclétien sur le maximum. Meaux, 1877, in-8, 11 p.

— Sur une Stèle grecque du musée de Melun. Meaux, 1877, in-8, 8 p. 1 pl.

DUCHESNE (Louis). — De Macario Magnete et scriptis ejus. (Thèse pour le doctorat ès lettres.) Paris, Klincksieck, 1877, in-4 45 p.

EICHTHAL (Gustave d'). — Les Évangiles. Paris, Hachette, 1863, 2 vol. in-8.

— Notice sur la fondation et le développement de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. (Avril 1867—avril 1877.) Lue à la séance du 5 juillet 1877. Paris, Maisonneuve, 1877, in-8, 70 p. (Extr. de l'Annuaire pour 1877. Don de 50 exempl. par l'auteur.)

ESTOURNELLES DE CONSTANT (Baron Paul d'). — Galatée, drame grec en cinq actes, en prose, par S.-N. Basiliadis, traduction jointe au texte original avec une introduction et des notes. Paris, Lemerre, 1878, in-12.

GEDÉON (Manuel-J.), éditeur. — Ἐθνικὴ Χρονογραφία Κυρίλλου Λαυριάτου πατριάρχου μετὰ τὴν ἅλωσιν (1453-1784), νῦν πρῶτον ἐκδιδόντος... Athènes, 1877, in-8, 52 p.

GIDEL (Ch.).— Nouvelles Études sur la littérature grecque moderne. Paris, E. Leroux, 1878, gr. in-8.

GOUDAS (Dr Anastase N.). — Βίοι παράλληλοι..... Vies parallèles des hommes qui se sont distingués dans la guerre de l'Indépendance. Athènes, 1869-76, 8 vol. in-8.

— Comptes-rendus des journaux grecs et français sur les Vies parallèles des hommes illustres de la Grèce moderne. Paris, Firmin-Didot, 1877, grand in-8, 32 p.

ÉLIEN. — Extraits d'Élien, nouvelle édition classique avec renvois à la grammaire de M. Chassang, par L. Humbert, 2e éd. Paris, Garnier, in-12, VI-136 p.

KIEPERT. — Cartes d'Europe, de Grèce et de Turquie, à l'usage des écoles de Grèce et de Turquie, dressées aux frais d'Ét. Zafiropoulo.

LACROIX (Louis). — L'Univers pittoresque. — Iles de la Grèce. Paris, Didot, 1853, 1 vol. in-8.

LEGRAND (Ém.). — Recueil de poèmes historiques en grec vulgaire, relatifs à la Turquie et aux principautés danubiennes, publiés, traduits et annotés. Paris, E. Leroux, 1877, gr. in-8, 370 p.

LENORMANT (Fr.). — La Monnaie dans l'antiquité. Leçons professées dans la chaire d'archéologie près la Bibliothèque Nationale en 1876-77. Paris, A. Lévy, Maisonneuve, Rollin et Feuardent, 1878, 2 vol. in-8.

LUBANSKY (Alexandre). — ЮРИДИЧЕСКІА... Saint-Pétersbourg, 1878, gr. in-8, 207 p.

MANARAKI (Antonio). — Neugriecher Parnass. Heft 1. Athènes, 1877, in-8.

MORAÏTIDIS (Alex. D.). — Δημήτριος... Demetrius Poliorcète, notes biographiques. Athènes, 1878, in-12, 188 p.

— Ἡ Καταστροφὴ τῶν Ψαρῶν, Δράμα... Athènes, 1876, in-12.

MORAÏTINIS (Pierre A.). — La Grèce telle qu'elle est. Précédé d'une lettre du marquis de Queux de Saint-Hilaire. Paris, Didot; Athènes; Berlin, 1877, grand in-8.

MYLONAS (K. D.). — Ἑλληνικὰ κάτοπτρα. Athènes, 1876, in-4, 35 p. 4 pl.

MYRIANTHEUS (Jérôme). — Discours (en grec) en l'honneur de Constantin Canaris, prononcé à Londres le 2 octobre 1877. Londres, 1877, in-8, 31 p.

ODOBESCU (A.-J.). — Istoria archeologici studiu introductivu la a ces'ta sciintia. Tome I Anticitatea. Renasceres. Bucharest, 1877, in-8, XIV-766 p.

ORIBASE. — Œuvres d'Oribase. Édition des Drs Bussemaker et Daremberg. T. V, 1873, in-8. (Don de M. E. Egger.)

ORLANDOS (Anastase K.). — Ναυτικά. Études navales, ou Histoire des évènements accomplis sur mer pendant la lutte pour l'indépendance, etc. Athènes, 1869, 2 vol. in-8.

PAPARRIGOPOULO (P.). — Ἱστορία. Histoire de la nation hellénique, etc. Ἔπιλογος καὶ πίναξ, 1877, in-8.

PASPATIS (A.-G.). — Βυζαντῖναι μελέται, τοπογραφικαὶ, ἱστορικαί. Constantinople, 1877, gr. in-8.

PICCOLOS, éditeur. — Pastorales de Longus. Daphnis et Chloé. Paris, Lainé et Havard, 1866, in-32. (Don de MM. Didot, ainsi que les deux ouvrages suivants.)

— Paul et Virginie, en grec moderne. Paris, Firmin-Didot, 1860, in-32.

— Traductions en grec moderne par N.-S. Piccolos : la Chaumière Indienne, le Marché de Surate, Voyage en Sibérie, etc. Paris, typ. Firmin-Didot, 1860, in-32.

SAKELLION (Jean). — Ἐκ τῶν ἀνεκδότων τῆς πατριαρχικῆς βιβλιοθήκης (sur Démosthène et sur Eschine). Athènes, 1877, in-8, 35 p.

SATHAS (Constantin). — Bibliotheca Græca medii ævi. T. V (Pselli miscellanea). Paris, (Venise), 1876 ; t. VI (Assises de Chypre, etc.), 1877, in-8.

STAÏS (Étienne J.). — Στοιχειώδη μαθήματα χημείας. Smyrne, 1877, in-8, XII-163 p.

TOURNIER (Ed.). — Les Tragédies de Sophocle, texte grec, par Ed. Tournier. 2e édition. Paris, Hachette, 1877, in-8. (Collection d'éditions savantes.)

VERGOTIS (P.). — Κόλασι τοῦ ΝΔάντε Ῥαψωδία Ε'. Μετάφρασι. *Ibid.*, 1875.

— Ὁ μικρὸς πολίτης. *Ibid.*, 1877, in-12.

— Ὁ Ἔρως τῆς ἰδέας. Argostoli, 1877, in-8, 60 p.

— Ἱστορικαὶ μελέται περὶ ἀγωγῆς καὶ παιδείας, τόμος ά, · ἀρχαῖοι χρόνοι. Athènes, 1877, gr. in-8.

WEIL, éditeur. — Les Plaidoyers politiques de Démosthène. Texte grec publié d'après les travaux les plus récents de la philologie. Paris, Hachette, 1877, gr. in-8. (Collection d'éditions savantes.)

Poésie grecque anonyme, à Marco Renieri. Le 25 mars 1857.

Hymne à Byron. Une feuille gr. in-4 à 2 colonnes.

Bibliothèque de l'*Hestia*, à 0 fr. 10 c. in-32 (en grec) :

N° 3. Ad. Κοραῆς. 1877.

Ministère de l'Instruction publique (de Russie). Extrait du Rapport présenté par Son Excellence le Ministre de l'I. P. à S. M. l'Empereur, pour l'exercice 1873. Saint-Pétersbourg, 1876, in-8, 180 p.

Kossos. — Photographie d'une statue d'Homère assis exécutée par cet artiste.

Portrait gravé de Clavier. (Don de M. Louis Barbier.)

PÉRIODIQUES

Échangés avec les publications de l'Association.

Revue critique d'histoire et de littérature.

Société bibliographique universelle de Paris. *Polybiblion.*

École française d'Athènes. Bulletin de correspondance hellénique. Organe mensuel de l'Institut de correspondance hellénique publié sous la direction de M. Albert Dumont. (2 années complètes).

Société archéologique d'Athènes. *Actes.*

Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques. Compte-rendu annuel.

Syllogue d'enseignement (διδασκαλικός) à Athènes. *Actes.*

Syllogue littéraire le *Byron*, d'Athènes. *Le Byron*, recueil mensuel.

Syllogue *Parnassos*, d'Athènes. Νεοελληνικὰ ἀνάλεκτα.

— Le *Parnassos*, revue mensuelle.

— Compte-rendu des travaux, 10e année.

Syllogue littéraire hellénique de Constantinople. Recueil de 1875-76. (Le recueil de 1874-75 n'est pas parvenu à la Société.)

Syllogue des amis de l'instruction de Salonique. Exposé des travaux, 4e année, 1877, in-8.

Syllogue macédonien des amis de l'instruction de Serres. Exposé des travaux de mai 1875 à mai 1876, par le président M. J. Theoridis. Athènes, 1876, in-8.

Syllogue des amis de l'instruction l'*Homeros*, de Smyrne. L'*Homeros*, recueil mensuel.

Μουσεῖον... Société du musée et de la bibliothèque de l'École évangélique de Smyrne, 2e période, 1875-76. Smyrne, 1877, in-8.

Clio, journal hebdomadaire publié à Trieste.

Syllogue grec du Caire, l'*Union* (Ἑνότης). *Le Cécrops.*

Ἀθήναιον, Recueil mensuel publié à Athènes, par Coumanoudis et Castorchis.

Φύσις, revue scientifique d'Athènes, dirigée par MM. Cantakidis et Condoulis.

Ἑστία (le Foyer), revue hebdomadaire, publiée à Athènes (1).

(1) L'Ἑστία publie chaque semaine un δελτίον βιβλιογραφικὸν très-complet sur tout ce qui touche les lettres, les sciences et les arts de la Grèce ancienne et moderne.

L'*Éphémérís*, journal quotidien d'Athènes.
Hora, journal quotidien d'Athènes.
Corinna, revue publiée à Zante.
Le Bion, revue publiée à Smyrne.
Le Néologos, journal publié à Constantinople.
La Thrace, journal publié à Constantinople.
Hermès, journal publié à Ibraïla.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Messieurs,

Le trésorier, que vous avez nommé le 13 avril dernier pour remplacer l'honorable M. Carrières, a pris possession de ses fonctions le 9 du mois suivant.

Il a reçu de son prédécesseur les titres appartenant à notre Association, savoir :

Deux récépissés de la Société générale : l'un, de 121 obligations du Chemin de fer de l'Ouest ; l'autre, de 15 obligations des Chemins de fer du Midi ;

Et une inscription de Rente française 3 0/0, de 500 fr. de rente, jouissance du 1er avril 1867, provenant de la libéralité de madame veuve Deville.

Le carnet du compte-courant avec la Société générale présentait, à la même date, un solde disponible de.....	8,905 23
M. Carrière lui remettait en espèces	263 15
Enfin le compte d'agence de M. Ruelle présentait un solde disponible de	43 45

Tel est le point de départ de la gestion du nouveau trésorier, et tel doit être le point de départ du compte qui va vous être rendu.

Il eût été désirable que ce compte pût se rattacher

immédiatement à celui qui vous a été rendu le 13 avril 1877. Mais pour cela il aurait fallu savoir précisément quelles étaient, parmi les recettes et les dépenses opérées du 1er janvier au 9 mai 1877, celles qui avaient figuré dans le compte-rendu du 13 avril ; et ce renseignement n'a pu être obtenu.

Cela d'ailleurs n'a qu'un inconvénient de forme ; car la remise, faite le 9 mai 1877 au nouveau trésorier, était manifestement le solde de toutes les opérations de son prédécesseur jusqu'à ce jour.

Le compte, qui suit, sera porté jusqu'à la date du 20 avril 1878.

Recettes en 1877.

Solde au 9 mai 1877 du carnet de la Société générale	8,905	23
Espèces remises par M. Carrières	263	15
En caisse de l'agent bibliothécaire	43	45
Intérêts de deux semestres (juillet 1877 et janvier 1878) à la Société générale	29	85
Arrérages de deux semestres (juillet 1877 et janvier 1878) des obligations de Chemins de fer	1,978	78
Trimestres de juillet et d'octobre 1877 et janvier 1878 de la rente Deville	375	»
Don de l'Université d'Athènes	400	»
Don du ministère de l'instruction publique	500	»
Donations pour *Monuments grecs*	200	»
Donation de M. Parissi	100	»
Médailles vendues	100	»
Solde d'un courtage d'assurance	»	55
Cotisations perçues	5,750	95
	18,646	96

Dépenses en 1877.

Publication de l'*Annuaire*	3,506 20
— des *Monuments grecs*	1,852 90
Impressions diverses	320 40
Prix Zographos	1,000 »
Prix dans les lycées	325 40
Indemnité de M. Ruelle	1,000 »
Envoi des *Annuaires* et *Monuments*	222 82
Loyer et contributions, service rue Jacob	603 10
Service à l'École des Beaux-Arts	160 50
Voitures et commissionnaires	45 80
Correspondance	104 15
Frais de bureau	303 55
— de reliure et de bibliothèque	181 80
Installation et divers	326 51
En caisse de M. Ruelle	92 10
Frais de recouvrement	160 02
Droit de garde à la Société générale, chèques timbrés, etc	16 10
En caisse du trésorier	4 70
	10,226 05

La balance de ce compte, savoir :

Recettes	18,646 96
Dépenses	10,226 05
	8,420 91

est exactement représentée par celle du compte-courant de notre Association à la Société générale, à la date du 20 avril 1878.

En outre, le point de départ du prochain compte, à rendre en 1879, se trouve déterminé par la réunion de trois soldes :

1° A la Société générale	8,440 91
2° Entre les mains du trésorier	4 70
3° Entre les mains de M. l'agent bibliothécaire	92 10
	8,517 71

Mais il faut distinguer dans cettte somme deux éléments :

Une partie, la plus considérable, constitue un fonds avec affectation spéciale aux *Monuments grecs.*

L'autre partie seule est, à vrai dire, à la disposition de notre Association, en ce sens du moins que l'autre élément doit toujours être maintenu à la disposition du comité de publication des *Monuments grecs.*

C'est en 1875 qu'a été ouverte une souscription spéciale dans l'intérêt de la publication des *Monuments grecs.*

Cette souscription a produit :

En 1875....	7,000 »	.....	8,920 »
En 1876.....	1,400 »		
En 1877.....	520 »		

D'autre part, il a été entendu que ce fonds supporterait pour la dépense des *Monuments :*

En 1875.....	726 40	.....	3,424 69
En 1876.....	1,345 39		
En 1877.....	1,352 90		
Le fonds spécial se trouve ainsi réduit à.....			5,505 31

Avant de passer à l'établissement du budget de 1878, il y a une observation à présenter sur le chiffre de la cotisation, perçue du 9 mai 1877 au 20 avril 1878.

Ce chiffre total de 5,750 fr. 95 est composé, pour la plus forte partie, du recouvrement fait sur les cotisations de 1877. Une très-petite partie comprend quelques cotisations, déjà versées sur 1878. Une somme d'environ 500 fr. représente des cotisations arriérées de 1875 et de 1876.

Il y a un reliquat assez important à recouvrer sur 1876 et 1877.

Cela tient en grande partie aux évènements politiques dont l'Orient est le théâtre depuis plus de deux ans ; et il

est à craindre que ces circonstances ne soient pas sans influence sur les recouvrements de 1878.

Budget de 1878.

Recettes.

Le premier article de ce budget consiste dans le reliquat actif du compte-rendu qui précède, après déduction de la somme réservée au fonds spécial des *Monuments grecs*.

Ce solde était :

A la Société générale.....	8,420	91
Entre les mains du trésorier.....	4	70
Entre les mains de M. Ruelle	92	10
	8,517	71
Le fonds spécial des *Monuments* est de.....	5,505	31
1° Il reste pour 1er article du budget.....	3,012	40
2° Coupons de juillet 1878 et de janvier 1879 des obligations de Chemins de fer.....	1,978	78
3° Coupons d'avril, juillet, octobre 1878 et janvier 1879 de la rente Deville	500	»
4° Don annuel du ministère de l'instruction publique	500	»
5° Don annuel de l'Université d'Athènes.....	400	»
6° Recouvrements à obtenir tant de l'arriéré que de la cotisation de 1878.....	6,000	»
Total.....	12,391	18

Dans cette évaluation des ressources du budget de 1878 à 12,391 fr. 18, il nous a semblé à propos de ne point faire figurer des recettes éventuelles, comme le produit de la vente de notre médaille et les donations.

Dépenses.

1° Frais d'impression, de brochage et de rédaction bibliographique de l'*Annuaire* de 1878.....	3,000	»
2° Contingent de l'Association dans la publication des *Monuments grecs*.....	500	»
3° Frais d'envoi et de distribution de l'*Annuaire* et des *Monuments*.....	600	»
4° Impressions diverses.....	200	»
5° Indemnité de M. Ruelle, agent bibliothécaire ...	1,000	»
6° Trois termes de loyer et frais accessoires..... (Le terme d'avril est déjà payé.)	650	»
7° Service à l'École des Beaux-Arts.....	200	»
8° Prix Zographos.....	1,000	»
9° Prix de l'Association.....	1,000	»
10° Prix dans les lycées.....	300	»
11° Reliures et acquisitions de livres.....	200	»
12° Frais d'agence..... (Frais de bureau, de correspond., de voitures, etc.)	600	»
13° Frais de trésorerie.....	200	»
14° Imprévu.....	500	»
Total.....	9,950	»

Balance.

Les prévisions de recettes sont de.....	12,391	18
Les prévisions de dépenses sont de.....	9,950	»
On peut donc espérer, sur l'année 1878, un excédant des recettes de.....	2,441	18

Nous demandons, en terminant, la permission de dire qu'un budget de dépenses de 10,000 fr. nous paraît devoir être, pour quelques années, le budget normal de notre Association.

Il y a lieu, sans doute, d'espérer que la pensée si libérale, qui a inspiré la fondation de cette Association,

trouvera d'année en année, une sympathie de plus en plus grande et que la source des libéralités de nos sociétaires est loin d'être tarie.

Mais, avant de songer à des dépenses, même utiles, notamment à celle d'un local un peu moins étroit, il est sage d'attendre le développement graduel de nos ressources et surtout l'accroissement de notre capital fondé.

Les Membres de la Commission administrative,

DIDION, G. d'EICHTHAL, Ch. JOURDAIN,
LAPERCHE.

Le Trésorier,

Émile PEPIN-LEHALLEUR.

SOUSCRIPTION

POUR LA

PUBLICATION DES MONUMENTS GRECS.

A MESSIEURS LES MEMBRES

DE

L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE.

Nos confrères sont témoins des sacrifices que nous faisons depuis six ans pour mettre chaque année sous leurs yeux quelques beaux ouvrages de l'art grec, dont les reproductions, exécutées par des artistes habiles, ont obtenu le suffrage de tous les connaisseurs. Malgré les dépenses qu'entraînent toujours les publications de ce genre, le *Comité de l'Association* désire que les fascicules de nos *Monuments grecs* puissent toujours être envoyés, comme l'Annuaire, à tous les Membres de l'Association, sans aucun changement de prix dans la cotisation annuelle de 10 francs.

En conséquence le Comité a résolu de s'adresser à la générosité déjà éprouvée des Membres de l'Association, et d'ouvrir une souscription permanente et toute volontaire, à l'effet de former peu à peu un fonds de réserve pour le dessin et la gravure des planches. Il recommande vivement cette souscription à tous ceux de nos confrères qui s'intéressent au développement de cette partie de notre œuvre.

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

ARTICLE PREMIER.

La souscription pour les *Monuments grecs* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

ART. 2.

Les souscripteurs recevront le titre de *Membres Fondateurs pour les Monuments grecs;* leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée sur la couverture de chaque fascicule de notre publication archéologique.

ART. 3.

S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

ART. 4.

Les souscriptions qui dépasseraient le chiffre de 100 francs seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier.

ART. 5.

L'argent produit par les souscriptions formera un fonds de réserve, dans lequel on ne pourra puiser que sur une demande de la *Commission archéologique* et sur un vote favorable du Comité.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

NOTA. — Les souscriptions devront être adressées à M. Ruelle, agent-bibliothécaire, École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

LISTE

DES

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION.

(1868-1878.)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très-honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas (Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα) et M. Valettas (Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων).

1872. Prix de l'Association (n'a pas été décerné).

— Prix Zographos (n'a pas été décerné).

— Médaille de 500 fr. M. Politis (Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων).

1873. Prix de l'Association. M. Amédée Tardieu, traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à J. Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. Coumanoudis (Ét.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca græca medii ævi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quæ supersunt; græce et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites en français pour la première fois.*

— Mention très-honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très-honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas (*Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula*) et M. Petit de Julleville (Histoire de la Grèce sous la domination romaine).

— Prix Zographos. Partagé entre M. Méliarakis (Κυκλαδικά) et M. Margaritis Dimitza (Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine).

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier (Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiæ tyranni vita ac scriptis;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au* v^e^ *et au* ive *siècle avant l'ère chrétienne*) et M. Phil. Bryennios (Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome).

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l'Ἀθήναιον.

1877. Prix de l'Association (n'a pas été décerné).

— Prix Zographos : MM. Bayet et Duchesne, *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. B. Aubé (Restitution du discours véritable de Celse traduit en français) et Victor Prou (Édition et traduction nouvelles de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie).

— Prix Zographos. Le *Bulletin de Correspondance hellénique.*

Le bureau de l'Association est heureux de porter à la connaissance de tous les associés que, par décision du jury de la classe VIII du groupe II, à l'Exposition universelle de 1878, notre œuvre a obtenu l'honneur d'une médaille d'or.

NOTICE

SUR

PIERRE-ALEXIS PIERRON

PAR M. EUGÈNE TALBOT.

MES CHERS COLLÈGUES,

Dans notre séance du 5 décembre 1878, M. Egger, auquel nous venions d'annoncer la mort d'Alexis Pierron, a rendu un touchant hommage à la mémoire de notre regretté collègue, dont il vous a rappelé, en quelques mots, les travaux de critique et de philologie. Malgré la valeur d'une parole, qui a droit à toutes nos sympathies, le témoignage de M. Egger ne saurait suffire. Pierron n'a pas été seulement un serviteur dévoué de l'Université, un savant d'un incontestable mérite, dont vous avez récompensé les ouvrages, mais un cœur d'une vertu incomparable, et, chose peut-être plus rare encore, un caractère d'ue trempe originale, qui vaut la peine qu'on s'y arrête, en raison de ce qu'il a été par lui-même et des enseignements qu'il donne aux autres. Permettez-moi donc, mes chers collègues, de vous esquisser les traits d'une figure que vous avez tous connue, mais qu'il serait injuste, ingrat même, de laisser disparaître, sans la saluer de nos regrets et de nos respects.

Pierre-Alexis Pierron est né le 17 juillet 1814, à Cham-

plitte, petite ville de l'arrondissement de Gray, située sur une colline du département de la Haute-Saône, et dominant une vallée arrosée par le Saulon. Posée, avec son magnifique château, comme une sentinelle, à l'extrémité du territoire franc-comtois, Champlitte semble hésiter entre la Champagne et la Bourgogne. C'est toutefois de cette dernière province qu'elle se rapproche le plus. Le type de la race burgunde y existe encore, et il n'est pas rare de retrouver dans les habitants du pays, avec la bonhomie naïve et facile, qui a promptement assoupli leurs ancêtres aux mœurs gallo-romaines, la persistance du caractère national, auquel donnaient l'essor les chansons germaines, qu'ils redisaient en graissant leurs longs cheveux ou en nettoyant leurs armes. Pierron fut de cette race douce et obstinée, flexible et volontaire.

Son grand-père paternel exerçait à Champlitte une modeste industrie. Il était fabricant de droguet, espèce d'étoffe croisée de laine, de fil, de coton ou de soie, dont s'habillent les paysans de la Franche-Comté. Grâce à de rudes efforts de travail et d'épargne, cet excellent homme avait acquis, dans sa ville natale, outre l'estime due à sa probité, une petite aisance, que partageaient ses enfants, associés à sa fabrication. Pierron passa ses premières années dans ce milieu patriarcal de labeur et de saine conduite. C'était, ainsi que nous l'attestent les précieux documents recueillis par nous dans sa famille, un enfant d'un naturel doux, paisible, d'une intelligence curieuse, cherchant et demandant le comment et le pourquoi de chaque chose, contrarié quand il ne trouvait ni ne recevait de réponse, émerveillant les siens par la rectitude de son jugement, et destiné par leur tendresse à de brillants succès. Dès qu'il sut lire, la lecture devint son passe-temps favori. Les livres les plus sérieux ne le rebutaient point, tant il avait le désir de s'instruire. Comme il n'était pas d'une humeur vive et turbulente, mais qu'on le voyait plutôt recueilli, concentré en lui-

même, et qu'on le surprenait souvent dans une attitude méditative, ses parents et leurs amis l'appelaient le « songe-creux ». Joignez à cela des mouvements lents, une sorte de torpeur dans la démarche, un manque d'élasticité dans les membres et dans le jet de la pensée, et l'on comprendra qu'un ami de son père se soit amusé à lui donner le sobriquet ironique de « dégourdi ». La chaleur des sentiments affectueux suppléait chez Pierron à cette froideur apparente. Il aimait son père et sa mère d'une tendresse passionnée; et sa sœur, Mlle Rosalie Pierron, vouée à la vie religieuse, m'écrit que le souvenir reconnaissant de la sollicitude fraternelle d'Alexis vivra en elle jusqu'à son dernier jour.

L'aïeul paternel de Pierron avait caressé la généreuse pensée de fournir aux frais d'études de son petit-fils, qu'il espérait voir embrasser la carrière ecclésiastique. Mais le digne homme mourut avant le jour où l'on pouvait songer sérieusement à l'instruction littéraire de Pierron. Son aïeul maternel dirigeait, à Champlitte, un pensionnat, qui jouissait d'une réputation méritée dans la ville et aux environs. C'est là que le petit Alexis, âgé de six ou sept ans, reçut, pendant trois ou quatre années, les leçons de son grand-père.

Celui-ci mort, la famille confia l'enfant aux soins d'un professeur de latin, M. Cheviron, qui le garda près de lui quatre années. Ce terme échu, M. Cheviron déclara franchement aux parents de Pierron qu'il n'était pas en état d'en montrer davantage à son élève. Son père le fit donc entrer au collège de Langres le 27 octobre 1828. J'ai sous les yeux deux pièces authentiques, signées du principal du collège de Langres, M. Guindey, certifiant que Alexis Pierron a suivi, dans son établissement, en qualité d'externe et de pensionnaire, les cours de quatrième, troisième, rhétorique, philosophie, mathématiques et sciences physiques, avec assiduité et distinction, et que, pendant ce temps, sa conduite a été irréprochable. La signature du second de ces deux certificats est à

la date du 18 octobre 1832 ; celle du premier à la date du 9 juillet de la même année.

Elle marque une journée, gravée profondément dans la mémoire des parents de Pierron, qui le virent rentrer chez eux « écrasé, disaient-ils, de livres et de couronnes ». A ce succès de collège s'ajouta celui du baccalauréat ès lettres. Sept élèves du collège de Langres, Alexis Pierron en tête, se présentèrent devant la Faculté des lettres de Dijon, pour subir les épreuves écrites et orales de l'examen : tous furent reçus et tous chaudement félicités par les professeurs. On conçoit l'affectueuse complaisance avec laquelle la famille de Pierron a conservé le souvenir de cette heureuse époque : le malheur, la détresse, l'incertitude du lendemain allaient planer et s'abattre sur elle.

M. Pierron, après avoir continué pendant quelque temps l'industrie de son père, s'en était tout à coup dégoûté, et il avait fondé à Champlitte, avec un de ses amis, un établissement pour la fabrication de la bière. Les deux associés espéraient arriver rapidement à la fortune : ils aboutirent à la ruine. Découragé, M. Pierron prend le parti de quitter sa ville natale. Il vient à Paris, où il espérait trouver un emploi. Il y meurt presque subitement, à l'âge de quarante-cinq ans. Alexis Pierron, devenu dès lors chef de famille, jure, tout jeune qu'il est, d'être le plus tôt possible le soutien de sa mère et de sa sœur ; et il tient parole.

Muni du diplôme de bachelier, il obtient, après bien des pas et des démarches, un emploi de maître d'études au collège de Meaux ; mais le désir de se rapprocher de sa mère le fait renoncer à ces fonctions, après six ou huit mois d'exercice. Un de ses anciens camarades de collège de Langres occupait une place des plus humbles, chez un agent d'affaires, rue des Fossés-Montmartre, actuellement rue d'Aboukir. L'emploi était maigre, 600 fr. par an et le déjeuner ; mais c'était Paris. Pierron, averti que son ami va laisser la place vacante, se hâte de quit-

ter Meaux et de revenir auprès de sa mère et de sa sœur. Le voilà installé chez l'agent d'affaires, paperassant, griffonnant, faisant de longues courses et de très-brefs repas. La journée achevée, il regagnait le quai de l'Horloge, grimpait aux combles d'une maison démolie aujourd'hui, dans un des endroits les plus glacials de Paris, et se remettait de ses fatigues ou luttait contre le froid, en mangeant vite et en se glissant plus vite encore dans son lit. Mme Pierron souffrait cruellement de ne pouvoir procurer à ses enfants une vie plus douce, une habitation plus clémente. Pierron ne perdit ni le courage, ni l'espoir. Un jour que sa mère n'avait pu lui cacher ses larmes : « Ne pleure pas, lui dit-il ; au contraire, sois fière de ton fils. Tu lui as donné le nom du saint du jour où il est né, et *Alexis* est un mot grec qui veut dire *secours :* il nous sera de bon augure. » Réconforté par cette pensée où l'hellénisme se mêle à la confiance chrétienne, Alexis se met à l'œuvre et prépare résolûment ses examens d'admission à l'École normale, se récréant de la lecture des textes et de la confection des dissertations et des vers latins par quelque chanson de son pays, fredonnée d'un ton de gaieté qui réjouissait sa mère.

Cependant sa bonne étoile ne brillait pas encore. Il échoue en 1833, et il continue sa préparation avec une persévérance inaltérable. En 1834, après les épreuves écrites, il apprend qu'une de ses compositions est sur l'extrême limite de l'admissibilité. La peur le gagne : il craint d'échouer. Il va donc sans hésiter trouver M. Guigniaut, alors directeur de l'École normale, et lui fait part de ses craintes. « Si vous aviez une longue route à faire, lui dit M. Guigniaut, pour racheter par une bonne épreuve orale la faiblesse relative de votre composition écrite, peut-être vous dirais-je de ne pas vous déranger ; mais vous êtes si près d'arriver, qu'il faut tenter l'aventure. » Pierron tenta l'aventure et réussit : il fut porté le cinquième sur la liste. Entré à l'École, il ne se démentit point durant le temps qu'il y passa, et, à sa sortie,

en 1837, il fut reçu le second à l'agrégation des lettres.

Dès lors la carrière universitaire s'ouvre devant Pierron, telle que nous la voyons parcourue, sous nos yeux, par tant d'esprits droits et d'âmes généreuses : vie d'abnégation, de sacrifices, de labeurs plus honorables que largement rémunérés, semée de déceptions, si l'on croit à l'impartialité absolue et à la reconnaissance de tous, mais procurant les jouissances morales les plus pures à quiconque a la conscience de s'être donné sans réserve à ses fonctions. Pierron était de ceux-là : il voulut toujours bien faire, et jamais il ne fit mal.

Par un singulier hasard, nommé professeur de seconde, classe qu'il n'avait pas suivie lorsqu'il était élève au collège de Langres, il reste deux ans à Amiens, où il se lie d'une étroite amitié avec MM. Hauser et Zévort. Sa liaison avec celui-ci se transforma en une collaboration littéraire, dont nous parlerons plus loin.

En 1839, Pierron revient se fixer à Paris, en qualité de maître surveillant à l'École normale supérieure ; puis, deux ans après, en 1841, il occupe au lycée Saint-Louis la chaire de troisième, qu'il quitte en 1858, pour devenir professeur de seconde au lycée Louis-le-Grand. C'est dans cet intervalle, en 1843, qu'Alexis Pierron contracte un mariage, dont les douceurs, justement dues à son âme affectueuse, sont assombries par de cruelles amertumes. Deux filles, douées à un haut degré des qualités les plus élevées de l'esprit et du cœur, aujourd'hui mères de famille, entourées d'une estime qui ne fit jamais défaut à leur père et à leur mère, répandirent au foyer de Pierron ces rayons sereins et limpides, qui sont les éléments du bonheur. Mais Dieu refusa au fils de notre ami la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Qu'on juge de la douleur imposée par cette loi sévère d'en haut à la tendresse paternelle de Pierron ! Cependant il la domina virilement par un travail résolu, constant, de chaque jour, de chaque heure ; et c'est seulement par de rares et rapides échappées que notre con-

fidence fut mise dans le secret de sa résignation et de ses larmes. Ainsi s'expliquent les timidités apparentes ou les brusqueries imprévues de Pierron : il souffrait, et il ne voulait ni gêner les autres de sa souffrance, ni en être distrait par eux. N'allons pas croire toutefois qu'il aimât l'isolement outre mesure, et qu'il évitât tout commerce avec le monde. Pierron eut des amis, et il voulut en avoir.

Nos premières relations datent de 1843. C'est chez mon maître et ami M. Émile Egger que nous sommes entrés pour la première fois en rapports directs. M. Egger groupait alors autour de sa science, puisée aux sources germaniques, mais habillée à la française par une expression alerte et solide, plusieurs jeunes gens qui se préparaient à la licence, à l'agrégation, au doctorat, éclairant de ses conseils et de son expérience les discussions philologiques et les dissertations littéraires, animant de son zèle les vocations hésitantes, charmant son auditoire par les saillies de son esprit et par les jets lumineux de son érudition, formant pour l'Université des maîtres d'un savoir éprouvé, et amassant pour lui-même des trésors inépuisés de confiance, de gratitude et de dévouement amical. Mais c'est spécialement à partir de 1855 que je me suis lié avec Pierron, que je l'ai pratiqué intimement, et que j'ai pénétré, par un commerce continu, au fond même de cette nature sensible, délicate, dont une écorce dure et rugueuse dissimulait les côtés expansifs et la réelle aménité. Pendant quinze ans, j'ai vu Pierron tous les jours, dans une réunion de gens de savoir et de goût, espèce de petit cénacle universitaire, dont la porte, fermée à l'admiration mutuelle et au pédantisme, donnait accès à l'indépendance du caractère, à la verve originale de l'idée, à la causticité sans fiel d'une critique experte en matière de lettres et d'art, quelquefois aux caprices de la controverse et du paradoxe. On venait là comme de bons amis ; on causait, on jasait, on avait souvent de l'esprit, toujours du bon sens, et,

sous l'action d'influences réciproques et diverses, on s'estimait, on se formait et on se réformait.

Pierron occupait dans cette société une place marquée à son coin propre et original. On y professait pour lui l'affection la plus respectueuse, l'estime la plus parfaite ; on se plaisait même à ses accès d'humeur quinteuse, à l'emportement de ses boutades, à l'essor inattendu de ses sorties. Comme on ne l'entendait jamais, par esprit de chicane ou de contradiction, émettre passionnément une idée fausse, on s'en fiait à la rectitude de son jugement, enveloppé parfois dans une formule bizarre, et à la rigueur tranchante de ses appréciations. Souvent aussi, comme on le croyait froid, boutonné, impassible, à la manière de Marc-Aurèle, on était ravi de le voir ému, remué, touché dans l'âme. On ne se doutait pas qu'il y avait en lui des débordements de tendresses latentes et d'effusions contenues. C'est pour cela que, quoiqu'il ait eu par instants des façons toutes personnelles d'affirmer son sentiment, il n'offensa jamais âme qui vive par cette pointe haïssable du moi qu'a flétrie Pascal : sa sincérité était un sûr garant de sa modestie. Nul non plus ne poussa plus loin que lui l'équité conciliante des bons rapports. Son opiniâtreté se fondait devant le chagrin qu'il avait pu causer. Un jour que, sans le vouloir, il avait blessé un de ses collègues, il n'hésita pas à retirer, malgré la supériorité de son âge, la parole irritante qu'il avait dite. Mais pourquoi tant de phrases ? Un mot suffit : Pierron était le plus loyal des hommes.

Ce fut aussi l'écrivain le plus consciencieux, l'auteur le plus honnête. Professeur de seconde à Amiens en 1837, Alexis Pierron inaugura ses publications littéraires et philologiques par une traduction de la *Métaphysique* d'Aristote publiée chez Charpentier en collaboration avec son collègue et ami Charles-Marie Zévort. Cette traduction, la première qu'on ait faite en notre langue, éclaira d'un jour opportun les travaux de MM. Vacherot, Jules Simon et Ravaisson sur les doctrines péripatéticiennes, et vint

en aide au mouvement philosophique que l'éclectisme de Victor Cousin provoquait alors en France. L'Académie française décerna aux jeunes auteurs un prix de deux mille francs. En 1841, Pierron fit paraître sa traduction du *Théâtre* d'Eschyle, arrivée aujourd'hui à sa neuvième édition. Elle eut un très-grand succès, dont Pierron eut, de fort bonne foi, la naïveté de « s'ébahir », suivant sa propre expression. Pourquoi cet étonnement? Pourquoi trouver bizarre que vingt mille exemplaires aient donné un immense regain de popularité à l'auteur de l'*Orestie,* du *Prométhée* et des *Perses?* Pierron dit modestement que c'est sans doute la « saveur eschyléenne qui aura plu ». C'est cela même : la traduction de Pierron en est tout imprégnée ; le soin qu'il apporte à ne point trahir son modèle, à le donner tel qu'il est, sans frelaterie, tout en ne négligeant rien des meilleures leçons, des variantes les plus autorisées, a gagné, captivé le public. Eschyle, le grand Eschyle, comme l'appelle Villemain, a certainement sa large part de succès ; mais Pierron en a aussi la sienne. L'Académie française le comprit, lorsque, entraînée par l'assentiment de Cousin, elle couronna l'ouvrage et décerna un prix de douze cents francs au traducteur. Semblable honneur fut accordé à la traduction du livre de Marc-Aurèle Εἰς ἑαυτόν, publiée par Pierron, sous le titre de *Pensées de Marc-Aurèle,* précédée d'une introduction accompagnée d'un commentaire et suivie de *Lettres à Fronton.* Quinze cents francs furent donnés à l'auteur. C'était justice. Après Dacier, après Joly, il y avait quelque chose à faire, et Pierron le fit. Sa traduction est nette, vive, courante : l'âme du texte circule sous la forme française, et nulle des beautés, dont est semé ce livre original, n'est voilée par la mollesse de l'expression qui l'interprète. L'introduction renferme un remarquable exposé de la doctrine stoïcienne : les notes, qui abondent en rapprochements, sont d'une lecture on ne peut plus intéressante. Pierron et la droiture de son procédé s'y révèlent tout entiers.

C'est aussi une précieuse ouverture sur ses douleurs intimes, que cette phrase, écrite en juillet 1843 : « Je n'aurai point regret, quelque succès qu'obtienne ma tentative, aux longues veilles que j'ai consumées dans ce rude labeur. J'y aurai puisé peut-être quelque chose de cette force qui enlève notre âme dans une région sereine, au-dessus des petites passions et des rivalités mesquines. Je m'y serai guéri, je l'espère, de blessures dont saigne, trop souvent, même la plus obscure et la plus inoffensive destinée. »

En traduisant les *Biographies* de Plutarque (1843), Pierron a bien compris que, si l'on ne pouvait effacer la traduction d'Amyot, œuvre naïve et forte, admirable monument de la langue française et durable antant qu'elle, il était possible de fâire mieux que Dacier et que Ricard. Dacier a des parties excellentes, mais il est souvent lourd, épais, diffus ; Ricard, malgré la persévérance et le soin de son travail, a des termes impropres, des tours vicieux et obscurs, de la roideur, de la sécheresse. Pierron, se tenant aussi près qu'il a pu des qualités de ses devanciers et le plus loin de leurs défauts, est arrivé, comme il le désirait, non à remplacer l'original, mais « à le rappeler suffisamment à ceux qui le connaissent, et à donner à ceux qui ne l'ont point vu une idée vraie de son port et de sa physionomie ». A-t-il fait cependant une œuvre définitive ? Il ne le croyait pas. Aussi, quand nous nous sommes mis à traduire Plutarque, Pierron s'est-il empressé de nous donner de très-précieuses indications, entre autres le conseil de placer des résumés en tête de chaque biographie et des chiffres de repère devant chaque alinéa.

Quatre ans après les *Biographies*, Pierron a publié un choix des *Œuvres morales* (1847), où il s'est contenté de revoir la traduction de Ricard. Il y a mis néanmoins beaucoup du sien, corrigeant avec une attention scrupuleuse toutes les fautes susceptibles de redressement, et remettant en vrai français les citations des poètes, que Ricard avait affublées de vers baroques.

Enfermé jusque là dans des travaux de copie et de seconde originalité, le talent de Pierron prend un essor individuel dans son *Histoire de la littérature grecque* (Hachette, collection Duruy, 1850). Avant lui, il n'y avait, en ce genre, dans le domaine courant, que les huit volumes de Schœll, œuvre consciencieuse, éminemment utile, mais froide, sans inspiration esthétique ; et, d'autre part, bien que le bel ouvrage d'Ottfried Müller eût paru depuis dix ans en Allemagne, ni la traduction italienne de Giuseppe Müller et d'Eugenio Ferraï, publiée à Florence en 1858, ni la traduction française de Karl Hillebrand (1866), n'avaient mis en circulation dans le monde lettré cette composition traitée de main de maître, et dans laquelle le sentiment de l'antique est si vivement rendu. C'est donc un honneur pour Alexis Pierron d'avoir, sur les pas d'Ottfried Müller, doté la France d'un résumé clair, succinct, rapide, inspiré par la lecture immédiate de sauteurs dont il parle, et d'avoir formulé son opinion à côté de celle du grand philologue de l'Allemagne.

Pareil hommage doit être rendu à l'*Histoire de la littérature romaine* de Pierron. Fait sur le même plan et dans une intention analogue, ce livre est subordonné à l'idée dominante que, sans la littérature grecque, la littérature romaine n'aurait pas existé. Et le phénomène que Pierron énonce comme idée génératrice de son livre, il le démontre par les faits ; « dépouillant, comme il le dit sincèrement, toute prétention littéraire et toute pédanterie, cherchant non pas à se faire admirer, mais à faire admirer avec lui les chefs-d'œuvre de la langue latine » ; entreprise où il réussit, grâce à la sincérité, quelquefois rude, de sa critique, de son goût et de son expression. Les nombreuses éditions de ces deux ouvrages en prouvent toute la valeur.

A quelque temps de là, Pierron publia chez Delalain une édition ou plutôt une révision du *Jardin des racines grecques*. Il nous avait souvent parlé des modifications qu'il croyait indispensable d'introduire dans le travail

utile de Claude Lancelot. C'était, entre autres griefs, le second vers de la cent-vingt-septième stance qui avait le privilège de l'agacer. Il en voulait aux hellénistes de Port-Royal d'avoir pris le latin *medicus*, calqué sur le grec μηδικός *médique,* pour le mot latin *medicus,* médecin, et il savait bon gré à M. Adolphe Régnier, l'éminent philologue, d'avoir réagi, l'un des premiers, contre cette bévue, dans l'édition des *Racines grecques* donnée par lui chez Hachette. Mais, outre le désir de rendre service aux jeunes étudiants de nos lycées, il y avait chez Pierron l'intention judicieuse, courageuse même, de protester contre la suppression des *Racines grecques* dans les établissements d'instruction publique. Malgré les efforts que nous avons faits, nous, Comité de l'Association pour l'encouragement des études grecques, en vue de les y maintenir comme exercices de mémoire, nous avons perdu la bataille contre la volonté formelle d'un ministre ; seulement, nous avons vu depuis, sans en triompher autrement qu'avec tristesse, de quel côté sont les véritables vaincus : Pierron était avec nous.

La publication des *Racines grecques* marque l'entrée de Pierron dans le domaine de la philologie : son édition des poèmes homériques en est la prise de possession. M. Egger vous a dit ici même, mes chers collègues, comment il avait développé chez Pierron par ses conseils, j'ajouterai par son exemple, le goût des études philologiques. On ne saurait mieux répondre que ne l'a fait Pierron aux suggestions d'un maître et d'un ami, ni couronner par un meilleur ouvrage une vie consacrée tout entière aux travaux de l'esprit et de l'érudition. Je n'ai pas toutefois à vous en faire l'éloge. Une voix plus autorisée que la mienne, celle de M. Jules Girard, interprète de l'estime publique et de vos suffrages privés, a recommandé le livre de Pierron à vos faveurs toutes spéciales, et vos justes récompenses ont dignement payé l'auteur de ses laborieux et savants efforts. Je n'insisterai pas non plus sur les querelles que la science allemande a

cherchées à Pierron, à propos de son livre sur les poèmes d'Homère : Pierron m'en voudrait et il me rappellerait qu'il a écrit dans une de ses préfaces cette déclaration essentiellement pacifique : « J'ai horreur des coteries. »

L'érudition n'est pas le seul champ où Pierron ait fait manœuvrer son intelligence et sa plume : il les a conduites également dans les régions de la critique, de l'imagination et du cœur. Ainsi, indépendamment de plusieurs articles publiés dans la *Revue de l'instruction publique* ou dans d'autres recueils, il a fait paraître, sous le titre de *Voltaire et ses maîtres*, un volume où il juge l'instruction classique de l'élève des Pères Porée, Tournemine et Lejay. Soyons franc : Pierron a peu réussi dans cette excursion sur un terrain mal approprié à ses habitudes d'esprit. Il est dangereux de s'attaquer à un génie de la taille de Voltaire. Nous convenons volontiers que l'auteur de *Candide* n'est pas un humaniste de première volée, qu'il s'est trompé dans quelques citations, qu'il n'a jamais su à fond le grec et le latin ; mais nous ne pouvons oublier son respect, sa vénération même pour l'antiquité, les aperçus, brillants de finesse et de haute raison, dont il a éclairé plusieurs points de la littérature ancienne, les regrets sincères qu'il exprime de voir les études grecques si négligées en France, les conseils qu'il donne aux journalistes sur la nécessité du savoir et sur les bévues de l'ignorance, ses jugements, frappés au meilleur coin du goût et de la justice, sur les hommes qui sont, dans les lettres, les sciences et les arts, la gloire la moins contestable non-seulement de l'esprit français, mais encore de l'esprit humain. Enfin, nous avons présent à la pensée l'hommage que Voltaire rend à son professeur de rhétorique, le Père Porée : « Les heures de ses leçons, dit-il, étaient pour nous des heures délicieuses, et j'aurais voulu qu'à Paris, comme à Athènes, on pût assister, à tout âge, à de telles leçons : je serais revenu souvent les entendre. » Pierron, n'ayant dessiné qu'un profil en raccourci de la physionomie mul-

tiple de Voltaire, s'est confiné dans une ébauche d'une très-douteuse ressemblance.

Hautecombe, chef-d'œuvre en douze feuilletons par le capitaine Jorasse, est une bluette fantaisiste sans nom d'auteur, où la plume de Pierron court la bride sur le cou, au gré d'impressions fugitives. La spontanéité naïve de son esprit s'en donne à cœur-joie de tout ce qui lui semble ridicule, Jules Janin, Lamartine, Joseph Prud'homme et le grammairien Chapsal. Malheureusement, le rire du touriste, mis en scène par Pierron, est peu communicatif, et l'on voudrait plus souvent quelque étincelle de verve pétillante dans cette mousse de champagne, qui ne jaillit que pour s'évaporer.

Bien mieux inspiré est le talent de Pierron dans le livre consacré à la mémoire et à la biographie de Mgr Darboy, l'archevêque martyr de Paris, tombé le 24 mai 1871, sous les balles des vengeurs de la Commune, requis par Ferré et commandés par Virigg. C'est une composition touchante, pleine de détails historiques du plus haut intérêt, et dans laquelle une des éminentes qualités de Pierron, la délicatesse du sentiment, est tout à fait à l'aise : il écoute son cœur et il écrit. Aussi n'est-ce pas sans un mouvement de sympathie et de tristesse, qu'on se voit en présence de la localité vers laquelle Pierron tourne désormais ses regards, comme par un pressentiment de sa fin prochaine. Ce pays, c'est la troisième station du chemin de fer, quand on va de Langres à Vesoul ; c'est Charmoy-Fayl-Billot : Fayl-Billot où naquit Mgr Darboy ; Charmoy, où Pierron devait mourir. On voit qu'il aime ces rives de l'Amance, cette vallée verdoyante et pittoresque du pays bourguignon : le panorama du mamelon de Bellevue est un de ses spectacles favoris. « Je ne le franchis jamais, écrivait-il en 1871, sans y faire une pause, soit que je me rende de Charmoy à Fayl-Billot, soit que je revienne de Fayl-Billot à Charmoy. Le panorama de tous les côtés est aussi beau que vaste : à l'ouest, les forêts dominées par les monts de

Langres ; au nord, la petite Suisse des hautes vallées de l'Amance , à l'est, les contre-forts des Vosges, et souvent la chaîne entière ; au sud-est et au sud, les ramifications du Jura, souvent la chaîne aussi, quelquefois les grandes Alpes, le mont Blanc dans sa gloire. » C'est dans ces paysages, où l'âme de Pierron se dilate, qu'elle doit se séparer de son corps.

Sa santé, souvent éprouvée dans sa jeunesse par des affections gastriques, avait été fortement ébranlée par diverses atteintes. Je l'ai connu pris d'une crampe d'écrivain, très-douloureuse et très-gênante. Le mal avait attaqué la main droite : Pierron, sans hésiter, résolut d'écrire de l'autre main, et, après de patients essais, il y parvint. J'ai de lui un livre, dont la suscription amicale est signée de la main gauche ; les caractères sont fermes, nettement tracés, à ne point croire qu'ils aient coûté de longs efforts au signataire. En 1869, lors de l'une de ses rencontres au Luxembourg avec Sainte-Beuve, qui mourut peu de temps après, Pierron était, comme il le dit, « mourant lui-même ». Il se remit pourtant et guérit d'un anthrax qui avait failli l'emporter. Fatigué, alourdi, bien que toujours au travail, il prit un congé temporaire et se décida ensuite à faire valoir ses droits à la retraite en 1873. C'est alors que, entré dans notre Association en 1868, il en devint secrétaire au mois d'avril 1873. L'Association fut sagement inspirée dans son choix. En 1870, elle avait décerné à Pierron un prix de mille francs pour son édition de l'*Iliade*, précieux joyau de la collection publiée par la maison Hachette. Confier le secrétariat à l'un de nos lauréats les plus recommandables était une œuvre de bonne administration. Pierron en exerça les fonctions jusqu'en avril 1876, époque où il fut remplacé par M. Alfred Croiset, digne successeur de son devancier. Cependant Pierron continua d'assister à nos séances et de prendre part à nos travaux aussi longtemps qu'il lui fut possible de marcher dans la rue ; et c'est justice que la croix de l'ordre du Sauveur de Grèce ait récompensé

l'assiduité laborieuse de ce brave soldat de la milice sa vante, que la croix de chevalier de la Légion d'honneur était déjà venue trouver le 11 août 1859, après les palmes d'officier de l'Instruction publique.

Toutefois la prédisposition paralytique dont souffrait Pierron atteignait progressivement un degré d'intensité inexorable. Après le mariage de sa seconde fille, qui épousait, comme la première, un homme tout à fait selon le cœur de Pierron, notre excellent ami déclina sur une pente rapide et fatale. Transporté à Charmoy, où il avait un petit domicile, il y rendit à Dieu, le 30 novembre 1878, une des plus belles âmes qu'il nous ait été donné de connaître et d'aimer. Comme nous n'avons pu accompagner Pierron à sa dernière demeure, nous n'avons pas craint de vous entretenir quelque temps de l'un de nos collègues les plus dignes de notre estime. Ses traits, j'en suis sûr, ne se sont point effacés de vos souvenirs. Vous le voyez ici, présent devant vous, comme je l'ai là devant moi, reproduit par une photographie d'une grande ressemblance : c'est bien lui, debout, la main droite sur un livre ; la tête est haute, sans pose, sans raideur ; les yeux ont un regard franc, honnête, limpide ; le nez est ferme, accentué comme dans les races fortes ; la bouche se laisse entr'ouvrir légèrement par un sourire d'aménité et de douceur ; le front se dégage largement sous les cheveux blancs qui le dominent. Eh bien ! mes chers collègues, permettez-moi de vous le dire, cet air d'intelligence et de bonté n'est qu'un reflet lointain du feu vif qui brûlait au for intérieur de notre ami. Car, si l'on saisit les rayons de cette flamme intime dans les œuvres qu'il a laissées, nul doute que la partie la plus lumineuse et la plus intense ne se soit modestement dérobée aux regards de tous ; on ne saura jamais jusqu'où s'est étendu le dévouement, le sacrifice, l'abnégation morale de Pierron, qui eut, durant toute sa vie, la passion, non, je dis mal, l'entêtement du bien.

E. T.

MÉMOIRES ET NOTICES.

TRADITIONS HOMÉRIQUES ET HÉSIODIQUES

SUR

LE SÉJOUR DES MORTS

PAR M. TH.-H. MARTIN.

A l'occident, à l'extrémité de la terre, au bord, mais en deçà du fleuve Océan, qui faisait le tour du disque terrestre, Homère (1) plaçait le séjour des mortels élevés après leur mort par les dieux à l'immortalité, c'est-à-dire *la plaine Élysie*, contrée chaude comme celle des Éthiopiens occidentaux, mais rafraîchie, suivant lui, par le vent d'ouest, nommé Zéphyr, qui venait du fleuve Océan et qui avait son séjour près des bords de la partie occidentale de ce fleuve (2). Au-delà de ce même fleuve, au sud-ouest, se trouvait, suivant Homère (3), le pays ténébreux des Cimmériens. Ceux-ci étaient des hommes vivants; mais le nord de leur pays confinait avec la région des morts, visitée en partie par Odysseus. Cette région, située

(1) *Odyss.*, IV, 563-569. Comparez Ibycus et Simonide dans le scholiaste d'Apollonius, *Argon.*, IV, 815.

(2) *Il.*, XXIII, 198-201 et 205-207.

(3) *Odyss.*, XI, 14-19.

au-delà du fleuve Océan, dans lequel le soleil se couchait, s'étendait vers l'ouest, sous le nom d'Érèbe, depuis le bord ultérieur de ce fleuve, dans des ténèbres de plus en plus profondes (1), où Odysseus n'avait pas pénétré bien loin. En effet, en lui prescrivant d'aller au-delà du fleuve Océan dans la demeure d'Hadès, Circé lui avait dit que là coulaient l'Achéron et ses deux affluents, le Pyriphlégéthon et le Cocyte, dont le dernier dérivait du Styx (2) ; mais, au lieu de lui dire de s'avancer jusque-là, elle lui avait dit que, s'étant *approché près* de ces lieux (χριμφθεὶς πέλας), il devait s'arrêter pour creuser une fosse, et y faire des libations pour attirer les morts (3), qu'il ne devait pas aller visiter dans leurs demeures mêmes. Ensuite, après avoir promis aux morts de leur offrir des sacrifices à Ithaque (4), il devait sur-le-champ leur immoler une brebis noire et un bélier, tournés par lui en avant vers l'Érèbe, tandis que lui-même à l'écart devait se tourner comme s'il avait voulu se diriger *vers le cours du fleuve* (5), c'est-à-dire en arrière vers le fleuve Océan (6) : par conséquent il devait regarder vers l'est et tourner le dos aux morts, qui venaient de l'Érèbe au-delà du couchant et qui étaient attirés par le sang des deux victimes : pour reprendre un peu de vie, il leur fallait du sang.

(1) *Odyss.*, X, 507-530 ; XI, 13-22 et 157 ; XXIV, 9-14 ; *Il.*, XXIII, 73.

(2) *Odyss.*, X, 508-515.

(3) *Odyss.*, X, 516-520.

(4) *Odyss.*, X, 521-525.

(5) *Odyss.*, X, 526-530. Tel est le sens évident de ces vers, où le verbe *actif* στρέψας, qui a pour compléments directs les deux substantifs précédents, désigne la position qu'Odysseus doit *donner aux deux victimes* (v. 527-528), tandis que le verbe *moyen* τραπέσθαι, précédé des mots αὐτὸς δ'ἀπονόσφι (v. 528), annonce la position contraire qu'Odysseus *lui-même doit prendre* (v. 529 : ἱέμενος ποταμοῖο ῥοάων).

(6) Le mot ποταμοῖο (v. 529) *au singulier* ne peut concerner que *ce fleuve*, nommé *seul* au vers 511, et non *l'un des fleuves* nommés *ensemble* aux vers 513-514 ; car on ne saurait pas *duquel* de ces fleuves il s'agirait.

Suivant Homère, au-dessous de la surface plane et circulaire de la terre, entourée par le fleuve Océan, sont les profondeurs du Tartare, égales à la hauteur du ciel même au-dessus de cette surface (1). Situé ainsi sous la terre et les mers, le Tartare est la prison des dieux détrônés (2), tandis que, suivant une tradition qu'Homère a développée surtout dans l'*Odyssée* (3), le séjour des morts est, du moins en partie, à la surface de la terre, mais à l'ouest au-delà du fleuve Océan. Bien distinct du Tartare, l'Érèbe, demeure des morts, est un pays ténébreux, mais qui pourtant a non-seulement des vents et des nuages (4), des plaines et des collines (5), des étangs (6) et des fleuves (7), mais des prairies d'asphodèle (8) et des arbres, dont quelques-uns donnent de beaux fruits (9); il y a aussi des bêtes sauvages, vivantes à leur manière, mais mortes autrefois sur la terre (10). Au sud des premières régions de l'Érèbe, près du bord occidental du fleuve Océan, s'étend, comme nous l'avons vu, un pays ténébreux aussi, et pourtant habité par des hommes vivants, par les Cimmériens, qui, suivant le poète, ont là leur *cité* (πόλιν). Mais les *Cimmériens* de l'histoire n'ont rien de commun, que le nom (11), avec ces *Cimmériens* fabu-

(1) *Il.*, VIII, 10-16 et 478-481.

(2) *Il.*, VIII, 13-14, 479-481; XIV, 203-204, et XV, 225.

(3) *Odyss.*, X, 490-495, 501-516, 528 et 563-565; XI, 13-22, 37, 93-94, 155-159, 223, 475-476, 564, 591 et 632-640; XII, 17, 21-22; XX, 63-65,; XXIII, 322-325, et XXIV, 11-14.

(4) *Odyss.*, XI, 592.

(5) *Odyss.*, XI, 595-598.

(6) *Odyss.*, XI, 583.

(7) *Odyss.*, X, 513-515.

(8) *Odyss.*, XI, 539 et 573; XXIV, 13.

(9) *Odyss.*, X, 509-510, et XI, 588-592.

(10) *Odyss.*, XI, 573-574.

(11) Soit que ce nom vienne d'une racine indo-européenne analogue à χειμέριος et désignant l'*hiver*, ou d'une racine sémitique *Kamar* désignant les *ténèbres*, ce nom pouvait convenir d'une part aux fabuleux *Cimmériens* d'Homère, d'autre part aux Cimmériens, peuples réels, d'origine septentrionale.

leux, qui, placés au-delà du fleuve Océan, où le soleil se couche, vivent, suivant Homère, dans des ténèbres perpétuelles (1). De même l'Achéron et le Cocyte, fleuves réels de la Thesprotie sur les côtes de l'Épire, et les fleuves de même nom qu'on retrouve d'une part dans la Triphylie sur les côtes de l'Élide, d'autre part dans la Campanie, diffèrent entièrement de l'Achéron et

(1) Dans l'antiquité, certains critiques refusaient de reconnaître qu'Homère *eût placé au-delà de l'Océan* (ἐξωκεανικέναι) aucune des contrées nommées dans l'*Odyssée*, par exemple le pays des Cimmériens, et ils cherchaient toutes ces contrées, même l'île de Calypso, dans la Méditerranée, en-deçà des *Colonnes d'Héraclès*. Au contraire, Strabon (I, II, § 37, p. 44; I, II, § 40, p. 46; VII, III, § 6, p. 299, Casaubon) veut, avec raison, que l'on constate chez Homère l'*opinion qui place certaines contrées au-delà de l'Océan* (ἐξωκεανισμός), sauf à reconnaître que ces contrées étaient purement fabuleuses. Strabon (I, II, § 7, p. 44; VI, II, § 11, p. 277; VII, III, § 6, p. 299) se moque à bon droit de ceux qui, comme Callimaque, voulant que la géographie d'Homère fût toute positive, déclaraient, par exemple, que l'île de Calypso, Ogygie, était Γαῦδος ou Γαῦλος, c'est-à-dire l'île de Gozzo près de Malte. Dans les temps modernes, Voss et les nombreux critiques qui ont adopté ses vues veulent que, dans l'*Odyssée* comme dans l'*Iliade*, Homère n'ait connu qu'un Enfer souterrain, dont l'entrée, visitée par Odysseus, aurait consisté en une caverne située dans le pays des Cimmériens, pays que, suivant Homère (*Odyss.*, XI, 14-19), le soleil n'éclaire jamais, et qui pourtant, suivant Voss, serait une partie de l'Andalousie en-deçà du détroit de Gibraltar! Cette erreur d'interprétation, bien que réfutée en 1830 par Vœlcker (*Homerische Geographie*, § 73-76, p. 141-152), a été reproduite par Eggers, par Nitzsch et par d'autres critiques allemands, et en France par M. Bouillet dans son *Atlas universel d'histoire et de géographie, partie géographique*, planche II, carte n° 1 (Paris, 1865, gr. in-8°), et par M. Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie*, Atlas, planche I, carte n° 2, *Théâtre de l'Odyssée* (Paris, 1873). C'est en niant l'authenticité du XIe livre de l'*Odyssée* que Nitzsch soutient cette opinion; mais, pour la soutenir d'une manière plausible, il aurait eu besoin de se débarrasser aussi de certains passages, cités plus haut, des chants X et XXIV de ce poème. Sur l'histoire de cette discussion, dans laquelle Vœlker a eu gain de cause contre Voss, voyez M. Buchholz, *Homerische Realien*, I, I, *Homerische Kosmographie und Geographie*, p. 50, et notes 7 et 11.

du Cocyte que l'*Odyssée* nous montre dans l'Érèbe ténébreux à l'ouest au-delà du fleuve Océan. C'est évidemment à ces fleuves du pays des morts que conviennent les noms si tristes d'*Achéron* et de *Cocyte*, exprimant les *chagrins* (ἄχεα) et les *lamentations* (κώκυτος), le nom effrayant de *Pyriphlégéthon*, qui désigne un *torrent de flammes* (πυρὶ φλεγέθων), et le nom de *Styx*, nom féminin, qui désigne une rivière *odieuse* (στύγημα). Évidemment ce sont ces fleuves infernaux qui, nommés ainsi les premiers, ont prêté plus tard leurs noms à des cours d'eau réels, près desquels se trouvaient soit des cavernes méphitiques, bouches prétendues des Enfers, soit des lieux qu'on avait consacrés aux dieux des Enfers, Hadès, nommé aussi Pluton, et Perséphoné (1), et près desquels, pour se rapprocher d'Homère, on tâchait aussi de trouver des Cimmériens (2). En effet, dans le voisinage de la Grande Grèce et des colonies grecques de Cumes et de Parthénope en Campanie, on sut découvrir ou inventer des Cimmériens, placés dans une contrée où, près d'une bouche des Enfers, on montrait un fleuve nommé *Pyriphlégéthon*, un fleuve *Achéron*, un lac *Achérusia* et un lac *Averne* (Ἄορνος, *sans oiseaux*) (3). On retrouvait en Thesprotie un fleuve *Cocyte*, un fleuve *Achéron*, un lac *Achérusia*, et un lieu nommé *Averne* (4), mais sans Cim-

(1) Voyez surtout Strabon, V, IV, § 5, p. 244-245, et VIII, III, § 15, p. 344; Virgile, *Géorg.*, IV, 467; *Æn.* VI, 237 et suiv., et les auteurs cités dans les notes suivantes.

(2) Les *Cimmériens* fabuleux de l'extrême occident sont seuls connus d'Homère.

(3) Sur l'*Achéron* et le lac *Achérusia*, situés dans la Campanie près du lac *Averne*, près de prétendus *Cimmériens* et près des ruines d'une antique ville de *Cimmérium*, voyez Strabon, V, IV, § 4, p. 244-245, et VI, I, § 5, p. 256; Lycophron, *Alexandra*, v, 694-706; Tite-Live, VIII, XXIV; Justin, XII, II; Pline, III, v, sect. 9, § 61, et sect. 10, § 73, t. I, p. 232 et 237 (Sillig), et Festus (Paul Diacre), au mot *Cimmerii*. Sur le *Pyriphlégéthon* et le lac *Achérusia* de la Campanie, voyez Strabon, I, II, § 18, p. 26.

(4) Sur le fleuve *Achéron*, sortant d'un lac *Achérusias*, et sur le

mériens. On montrait aussi en Triphylie, près des lieux consacrés à Hadès, un fleuve *Achéron* (1). Des poètes postérieurs à Homère transportèrent de l'ouest au nord la région des ténèbres (2). Alors, trouvant des Cimmériens sur le rivage au nord du Pont-Euxin, on imagina, comme nous le verrons, au sud de cette mer, une bouche des Enfers et un lac *Achérusia,* et, dans cette mer même, une île de Leucé, où l'on installa les héros sortis de la vie mortelle. L'île Leucé fut ainsi une imitation de la *plaine Élysie*, qui, séjour de ces mêmes héros suivant l'*Odyssée*, n'était séparée des Cimmériens occidentaux d'Homère et de son Érèbe occidental que par le lit profond, mais étroit, du fleuve Océan, traversé en bateau par Odysseus un matin et retraversé par lui le soir du même jour (3). Au sud de la Laconie, près du lac Tænare, on montrait aussi une bouche des Enfers, près de laquelle pourtant on ne pouvait signaler ni fleuves infernaux, ni Cimmériens (4). Quant à la caverne d'Amsancte, bouche des Enfers suivant Virgile (5), au pays des Hirpins dans le Samnium, elle n'était pas très-loin de l'Averne de Campanie et des ruines prétendues de Cimmérium.

Ayant transporté dans des régions trop connues l'en-

Cocyte, affluent de l'Achéron, tous deux fleuves de Thesprotie en Épire, près d'une contrée dite *Averne* (Ἄορνος), voyez Thucydide, I, XLVI; Strabon, VII, VI, § 5, p. 324; Pausanias, I, XVII, § 5; Scylax, p. 11; Tite-Live, VIII, XXIV, et Pline, IV, procem., § 22, et IV, I, sect. 1, § 4, t. I, p. 271 et 272 (Sillig), qui mentionne (p. 271) l'Ἄορνος en Thesprotie.

(1) Voyez Strabon, VIII, III, § 15, p. 344.

(2) V. mon *Mém. sur la Cosmogr. populaire après Homère*, etc. (*Acad. des inscr.*, t. XXVIII, 2e p.).

(3) *Odyss.*, X, 541-XI, 22, et XI, 636-XII, 7.

(4) Strabon, VIII, V, § 1, p. 363; Pausanias, III, XXV, § 4; Lycophron, *Alex.*, v. 1106; Virgile, *Georg.*, IV, 467; Sénèque, *Herc. fur.*, 587, 662 et suiv., etc.

(5) Voyez Virgile, *Æn.*, VII, 562-571, Servius, ad h. l.; Cicéron, *Div.*, I, XXXVI; Pline, II, XCIII, sect. 95, § 208, t. I, p. 187 (Sillig); Claudien, *Rapt. Pros.*, II, 349; Vibius Sequester, p. 23 (Oberlin), etc.

trée du séjour des morts, on était dès lors obligé de cacher sous la terre ce royaume d'Hadès, tout en laissant à ciel découvert les fleuves et les lacs infernaux. D'ailleurs, dès l'époque homérique, il y avait sur l'Érèbe, séjour d'Hadès et des morts, une autre tradition, suivie par Homère dans l'*Iliade* (1) et indiquée aussi dans l'*Odyssée* (2), tradition d'après laquelle le royaume d'Hadès, habité par les morts, était souterrain, mais à peu de profondeur, et, comme dit le poète (3), à une aussi grande distance du fond du Tartare que du sommet de la voûte céleste. Où cette seconde tradition plaçait-elle l'entrée de cette demeure souterraine, mais peu profonde, des morts? Sans doute, elle la plaçait dans la même contrée où l'*Odyssée* mettait les abords du pays de l'Érèbe, c'est-à-dire à l'ouest au-delà du fleuve Océan. En effet, tel paraît être le sens d'un passage de l'*Iliade* (4), où l'on voit, comme dans l'*Odyssée*, que, pour arriver aux lieux où ils doivent résider, les morts doivent *traverser le fleuve* (ὑπὲρ ποταμοῖο). Ce *fleuve*, que le poète ne croit pas avoir besoin de nommer ici, ne peut pas, par conséquent, être *un* des fleuves infernaux : ce fleuve unique est évidemment le *fleuve* par excellence, le fleuve Océan, père des autres fleuves (5) et des Océanides, nymphes des eaux douces (6) ; c'est évidemment le même fleuve que Circé nomme par son nom, dans le

(1) *Il.*, III, 278 ; VIII, 367-368 ; IX, 457 ; XV, 188 ; XIX, 259 ; XX, 61-65 ; XXII, 482, et XXIII, 100-101.

(2) *Odyss.*, XI, 301-302 ; XX, 80-81, et XXIV, 106 et 203.

(3) *Il.*, VIII, 16.

(4) *Il.*, XXIII, 65-73.

(5) V. Hésiode, *Théogonie*, 337-345 et 367-370, et Homère, *Iliade*, XI, 195-197.

(6) Voyez Hésiode, *Théogonie*, 346-366. Les eaux dont les Océanides prennent soin sont douces et terrestres (*Théog.*, 365-366 : γαῖαν καὶ βένθεα λίμνης.... ἐφέπουσι), et servent à la toilette des hommes (*Théog.*, 347 : ἄνδρας κουρίζουσι). Les Néréides, au contraire, filles du dieu marin Nérée et petites-filles du dieu marin Pontos, sont les nymphes des eaux salées (*Théogonie*, 233, et 240-264).

X^e livre de l'*Odyssée* (1), en prescrivant à Odysseus de traverser par une courte navigation (2) l'Océan, pour trouver immédiatement, sur l'autre rive de ce fleuve profond, mais peu large, les bois sacrés de Perséphoné, la demeure d'Hadès, et le royaume des morts, que ces deux divinités gouvernent; c'est évidemment le même fleuve que, dans ce même livre de l'*Odyssée* (3), Circé nomme simplement *le fleuve*, quand elle dit à Odysseus qu'au moment de son sacrifice destiné à attirer les morts, il devra tourner le dos à l'Érèbe et regarder vers *le fleuve*, c'est-à-dire vers le fleuve Océan, dont Odysseus devait franchir le cours occidental, mais qui faisait tout le tour de la terre par l'est, le sud, l'ouest et le nord, et rentrait sur lui-même (ἀψόῤῥοος), suivant l'*Iliade* (4) comme suivant l'*Odyssée* (5). C'est de même, comme nous allons le voir, à l'ouest, dans la région ténébreuse au-delà de la partie occidentale du fleuve Océan, que la *Théogonie* hésiodique place l'entrée de l'empire *souterrain* des morts et celle du Tartare. Pour mettre les deux grands poèmes homériques d'accord entre eux et d'accord avec le poème de la *Théogonie*, on peut supposer que dans le livre XI de l'*Odyssée*, au-delà des premières régions de l'Érèbe, seules vues par Odysseus, à qui Circé avait défendu d'aller plus loin (6), le poète admettait l'existence d'une prolongation souterraine de ce pays des morts. Cette supposition est

(1) *Odyss.*, X, 508-510.

(2) Voyez mon *Mémoire sur la cosmographie grecque à l'époque d'Homère et d'Hésiode.*

(3) *Odyss.*, X, 528-529. Voyez plus haut l'explication de ces deux vers.

(4) *Il.*, XIV, 200-201, et 301-302; XVIII, 399 et 607-608; VII, 421-423; VIII, 485-486; XIX, 1-2; XVIII, 239-241 et 489; I, 423; XXIII, 205-206, et III, 3-6.

(5) *Odyss.*, XX, 65; XIX, 433-434; XXII, 197-198; XXIII, 243-246, etc. Comparez mon mémoire déjà cité.

(6) *Odyss.*, X, 512-517. Il devait s'arrêter à peu de distance des fleuves infernaux ((χριμφθεὶς πέλας), et faire venir les morts vers lui, au lieu d'aller les chercher : il suivit ce conseil (XI, 22 et suiv.).

confirmée par ce fait, que dans quatre passages de l'*Odyssée*, passages dont le premier appartient précisément au livre XI (1), le séjour des morts est supposé souterrain, et par cet autre fait, que réciproquement dans l'*Iliade*, où domine cette dernière tradition, il y a pourtant un passage (2) où les morts sont supposés avoir à traverser *le fleuve*, c'est-à-dire l'Océan, pour entrer dans la demeure d'Hadès. Ainsi peuvent se concilier ces deux traditions que Wolf (3) avait tort de déclarer absolument inconciliables : elles ne l'étaient pas sans doute dans la pensée d'Homère, puisque nous venons de voir qu'il les employait toutes les deux dans chacun de ses deux poèmes (4).

La cosmographie du poète béotien Hésiode (5) s'accorde sur les points essentiels avec la cosmographie du grand poète de l'Ionie asiatique. Il en est ainsi notamment en ce qui concerne le séjour des morts. Pour Hésiode aussi, le cours du fleuve Océan, rentrant sur lui-même, entoure

(1) Ces passages, déjà cités, sont : *Odyss.*, XI, 301-302 ; XX, 80-81 ; XXIV, 106 et 203.

(2) *Il.*, XXIII, 73, passage qui vient d'être expliqué.

(3) *Vorlesungen über die Geschichte der griechischen Litteratur*, p. 150 (Leipzig, 1831).

(4) Sur l'existence réelle d'Homère, sur le parti que, pour la composition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, il a tiré de petits chants épiques, œuvres de poètes plus anciens, sur l'authenticité générale et les interpolations de ces deux grands poèmes d'Homère, composés, publiés et conservés longtemps sans le secours de l'écriture, et infiniment supérieurs aux poèmes cycliques, qu'on tira plus récemment du même fond de poésies antiques et traditionnelles, voyez le commencement de mon mémoire déjà cité. Comparez Nitzsch, *Beitræge zur Geschichte der epischen Poësie der Griechen* (Leipzig, 1862, in-8°).

(5) Voyez mon mémoire déjà cité. Dans les deux poèmes dits hésiodiques, tout n'est pas d'Hésiode ; mais dans la *Théogonie*, contestée à Hésiode, et dans les interpolations des deux poèmes, la doctrine cosmographique est la même que dans les *Travaux et Jours*, où elle tient moins de place. Comparez M. Hans Flach, *Das System der hesiodischen Kosmogonie*. (Leipzig, 1874, in-8°.)

la terre et les mers (1), et c'est de ce même fleuve qu'à l'orient les astres sortent à leur lever (2). A l'occident, mais en-deçà de ce fleuve, dans une situation analogue à celle de la *plaine Élysie* d'Homère, Hésiode place aussi un lieu de délices : ce sont les *îles des bienheureux,* séjour des héros divinisés (3). C'est aussi à l'extrémité occidentale de la terre que sont, suivant Hésiode, les sources du fleuve Océan (4), qui, pour alimenter son cours circulaire et la mer Méditerranée, avec laquelle il communique à l'ouest, garde les neuf dixièmes de ses eaux, et qui en envoie un dixième, l'eau sacrée du Styx, dans les régions souterraines et ténébreuses d'Hadès (5). Suivant Hésiode, au-delà du cours occidental du fleuve Océan, traversé autrefois par Héraclès (6), se trouvaient, *aux extrémités du côté de la nuit* (7), non pas les Cimmériens, qu'il paraît ne pas connaître, mais les affreuses Gorgones (8), le séjour des *Hespérides,* filles de la Nuit (9), et l'île Érythie, où le fils d'une Océanide, Géryon aux trois têtes, le plus fort des mortels, tué par Héraclès, avait auparavant ses étables ténébreuses (10). Là est aussi, suivant Hésiode, l'entrée du séjour des morts ; là est le palais d'Hadès et de Perséphoné, devant lequel veille l'impitoyable Cerbère, qui fait bon accueil aux morts, mais qui, une fois entrés, les dévore s'ils essaient de sortir (11).

(1) *Théogonie,* 133, 242, 265, 776, 787-792, 959 ; *Bouclier d'Héraclès*, 314-315 ; *Travaux et Jours*, 566.

(2) *Travaux et Jours,* 566-567.

(3) *Travaux et Jours* ,166-173.

(4) *Théog.*, 281-283, et 767-793.

(5) *Théog.*, 787-792 et 805-806. Sur les eaux que le fleuve Océan verse dans la mer (Méditerranée) après qu'elles ont fait le tour de la terre, voyez les vers 790-791 de la *Théogonie.*

(6) *Théog.*, 292 et 294.

(7) *Théog.*, 275.

(8) *Théog.*, 274.

(9) *Théog.*, 215-216, 274-276 et 518. Comparez *Théog.*, 333-335.

(10) *Théog.*, 287-294. Comparez *Théog.*, 979-983.

(11) *Théog.*, 767-773.

C'est là aussi que sont, suivant les expressions d'Hésiode, les extrémités et les sources de la terre ténébreuse, du sombre Tartare, de la mer infertile et du ciel étoilé, et que s'ouvre un vaste abîme, auquel le poète donne plus loin (1) le nom de *chaos* (χάος), abîme tellement grand, qu'après en avoir franchi les portes, il faudrait à un homme un an pour tomber jusqu'au fond, à cause de violentes tempêtes qui retarderaient la chute (2). Là est aussi la *gorge* (3), entourée d'une triple nuit, par laquelle, descendant au-dessous du Chaos, on arrive au Tartare, prison des Titans (4), de toutes parts environnée de murailles d'airain (5). Près des portes brillantes, au

(1) *Théog.*, 814. Comparez *Théog.*, 116 et 123.

(2) *Théog.*, 736-745. Comparez 807-814.

(3) Le mot δείρη, *gorge* (*Théog.*, 727), mot qui désigne une partie du corps humain, est pris ici métaphoriquement, comme l'était souvent le mot αὐχήν, *cou*, pour signifier un passage étroit et supérieur, qui aboutit en dessous à une grande cavité, comme par exemple une *gorge* de montagne, un *col* (αὐχήν), par où l'on descend à une vallée, à une plaine. Il me semble évident que ce passage étroit, conduisant d'en haut au Tartare, ne s'ouvre pas, suivant Hésiode, au fond du Chaos, où M. Hans Flach le place dans sa figure (ouvr. cité, p. VII), mais qu'il s'ouvre au fond ténébreux de quelque vallée de la région terrestre qui s'étend au-delà du fleuve Océan, là où se trouve aussi l'entrée des Enfers (*Théog.*, 767-773 et 787), là où, dit Hésiode (*Théog.*, 736-738, et 807-809), sont les racines et les sources de la terre, du Tartare, de la mer et du ciel. En effet, les trois *frères aux cent bras* gardent les portes du Tartare pour empêcher les Titans de sortir : précaution qui serait peu nécessaire, si, en sortant, les Titans devaient se trouver au fond du Chaos! D'ailleurs, Hésiode dit que ces trois geôliers habitent près du fond du fleuve Océan (*Théog.*, 816). Or, ce fleuve, traversé par Héraclès suivant Hésiode, comme par Odysseus suivant Homère, n'a pas son fond au-dessous du Chaos. Il est vrai que les sources du fleuve Océan alimentent aussi le Styx, l'un des fleuves infernaux. Mais le *Styx*, qui d'ailleurs ne se nomme pas *Océan*, ne descend pas jusqu'au fond de l'abîme au-dessous duquel est le Tartare : il descend seulement jusqu'au royaume des morts, séparé du Tartare par l'immensité du Chaos (*Théog.*, 736-745 et 807-814).

(4) *Théog.*, 729-735, 814-817 et 851.

(5) *Théog.*, 726. Comparez 732-733.

seuil d'airain, qui ferment l'entrée de cette prison, demeurent, non loin du fond du fleuve Océan, les trois Titans *aux cent bras,* Cottus, Obriarée et Gyas, devenus alliés de Zeus depuis qu'il les a retirés de l'Érèbe, où leur père Ouranos les avait précipités (1).

Ainsi, pour Hésiode comme pour Homère, la région occidentale au-delà du fleuve Océan est bien la région des ténèbres. Mais, tandis que dans certains passages de l'*Odyssée* cette région semble être le royaume même des morts, il est clair que pour Hésiode elle n'en est que le vestibule ; car ce poète, de même qu'Homère dans d'autres passages de ses deux poèmes, considère expressément comme souterrain le royaume des morts, gouverné par Hadès et par Perséphoné (2), royaume auquel les morts n'arrivent qu'après avoir passé à l'ouest le fleuve Océan (3). Hésiode est aussi éloigné qu'Homère de confondre ce séjour des morts avec le Tartare, qui, suivant la *Théogonie,* est situé à une immense profondeur au-dessous des racines de la terre et de la mer (4), tandis que le royaume d'Hadès est bien au-dessus du Tartare, dans l'épaisseur de la terre (5). En effet, suivant ce poème, entre le dessous de la terre et le Tartare s'étend un immense abîme, celui du Chaos ténébreux (6). Le Tartare, prison des Titans, est, suivant ce même poème hésiodique, au-dessous de la terre à une profondeur égale à la hauteur du ciel au-dessus, de sorte qu'une enclume, tombant du haut du ciel pendant neuf jours et neuf nuits, atteindrait la terre le dixième jour, et tombant ensuite de la terre pendant neuf jours et neuf nuits, atteindrait

(1) *Théog.*, 807-817 et 732-735. Comparez *Théog.*, 147-160 et 617-673.

(2) *Théog.*, 455, 767-768 et 850 ; *Travaux et Jours,* 121, 140-141, 153 et 156.

(3) Voyez les textes de la *Théogonie* expliqués ci-dessus.

(4) *Théog.*, 720-725 et 727-728.

(5) *Théog.*, 767 et 850-851. Comparez *Bouclier d'Héraclès*, 151.

(6) *Théog.*, 814 et 740-742.

le Tartare le dixième jour (1). Cette chute est supposée avoir lieu à travers l'air nébuleux et agité du Chaos, dans lequel, plus léger que l'enclume et ballotté par les tempêtes, un homme, comme le poète nous l'a dit, mettrait un an à tomber de l'entrée du grand abîme jusqu'au fond (2), où est le Tartare. En effet, après avoir indiqué, comme nous l'avons vu, au-delà du fleuve Océan, l'ouverture du souterrain étroit et profond qui conduit au Tartare, et après avoir parlé des portes qui, à une certaine profondeur, ferment le chemin, et que gardent les trois Centimanes, le poète ajoute (3) qu'*en avant* (πρόσθεν), c'est-à-dire à une profondeur plus grande encore, et, comme il le dit expressément, *au-delà du sombre Chaos,* est la prison des Titans, c'est-à-dire le Tartare, où ils sont *en dehors du séjour de tous les dieux,* et par conséquent aussi en dehors du séjour des dieux infernaux (4).

Remarquons ici que, tandis que la *Théogonie,* d'accord avec l'*Iliade,* relègue dans le Tartare, avec les autres Titans, Cronos détrôné par Zeus un de ses fils (5), au contraire le poème des *Travaux et Jours,* plaçant l'âge d'or du genre humain à l'époque où Cronos régnait encore, veut que Zeus, devenu le chef des dieux, ait donné Cronos pour roi aux héros dans les *îles des bienheureux* (6). Mais cette différence, purement mythologique, n'intéresse en rien, ni la cosmographie, ni même les opinions sur le séjour des morts.

Sur ces dernières opinions, il y a accord entre les *Travaux et Jours,* œuvre incontestée d'Hésiode, et la *Théo-*

(1) *Théog.,* 720-725.

(2) *Théog.,* 740-742.

(3) *Théog.,* 813-814.

(4) Le *Bouclier d'Héraclès,* où (254-255) le Tartare est confondu avec la demeure d'Hadès et des morts, n'est ni d'Hésiode, ni du même poète que la *Théogonie.*

(5) *Théog.,* 851; *Iliade,* VIII, 479-481; XIV, 203-204 et 274, et XV, 225.

(6) *Travaux et Jours,* 109-111 et 168-173.

gonie, qu'on lui a contestée, mais qui appartient, sinon au même auteur, du moins à la même époque et à la même école. Mais il est intéressant de voir comment ces opinions ont été modifiées dans les temps postérieurs. Après l'époque d'Homère et d'Hésiode, le séjour des morts est resté souterrain, par exemple dans l'*Hymne* homérique *à Déméter* (1) et en général chez tous les poètes de la Grèce et de Rome. Mais on cessa de placer, avec Homère et Hésiode, l'entrée de ce séjour sur un rivage supposé, à l'ouest, au-delà du fleuve Océan considéré comme très-peu large : à cette entrée on en substitua plusieurs autres, qu'on prétendit même identifier avec celle qu'Homère avait désignée : on crut les trouver en diverses contrées de la Grèce et de ses colonies, dans des lieux où des cavernes se prêtaient à ce rôle de bouches des Enfers. Il serait trop long d'en répéter l'énumération (2). Arrêtons-nous seulement, en Épire, à un canton de la Thesprotie qu'on avait assimilé aux Enfers (3). On y montrait des fleuves portant, comme ceux de l'Érèbe homérique, les noms de *Cocyte* et d'*Achéron*, et de plus un lac *Achérusia*. Pausanias (4) conjecture qu'Homère, ayant connu sous ces noms ces fleuves réels, en a donné les noms aux fleuves imaginaires de son Érèbe au-delà du fleuve Océan. Mais Homère, qui a parlé souvent de la Thesprotie (5), pays

(1) *Hymne* IV, *à Déméter,* v. 341, 398 et 431.

(2) Voyez M. Maury, *Religions de la Grèce antique*, t. I, p. 589-590, et ce que nous avons dit plus haut à propos des Cimmériens d'Homère.

(3) V. Hécatée de Milet dans Arrien, *Anab.,* II, XVI, ou bien fragm. 347 (*Hist. græc. fragm.*, t. I, Didot). Sur un lac nommé *Acherusia,* un fleuve nommé *Achéron* et un fleuve nommé *Cocyte,* situés près de Cichyre en Thesprotie, voyez Pausanias, I, XVIII, § 5. Comparez Wœlcker, *Mythische Geographie,* p. 130, note 292; Preller, *Griechische Mythologie,* t. I, p. 509, et M. Maury, *Religions de la Grèce antique,* t. I, p. 589-590.

(4) I, XVII, § 5.

(5) *Odyss.,* XIV, 315-318 et 335; XVI, 65 et 427; XVII, 526; XIX, 271, 287 et 292.

peu éloigné d'Ithaque, qu'il connaissait bien (1), n'y a jamais signalé ces fleuves, dont les noms, au contraire, sont venus sans doute d'une assimilation forcée avec les fleuves fabuleux de l'Érèbe, auxquels seuls pouvaient vraiment convenir les noms de *Cocyte* (κώκυτος, *lamentations*), d'*Achéron* (ἄχεα, *chagrins*), et de *Pyriphlégéthon* (πυρὶ φλεγέθων, *brûlant par les flammes*). Il est à peine besoin de remarquer en passant qu'Homère ne connaissait ni la Campanie, ni les fleuves infernaux que les Grecs y trouvèrent quelques siècles plus tard, ni les ruines, qu'alors on y montra, d'une ville prétendue de *Cimmérium* (2), calquée sur celle d'Homère (3). Ce poète ne connaissait non plus ni Héraclée de Pont avec les autres colonies grecques qui s'établirent après lui au sud du Pont-Euxin, ni les Cimmériens, peuples qui, chassés de la Scythie, vinrent, après son époque, sur les bords de cette mer et envahirent l'Asie Mineure jusqu'à Sardes au temps du poète grec Callinus (4). Il n'est pas sûr non plus que ce soit uniquement à cause de sa *blancheur* (λευκότης) qu'on ait appelé *Leucas* le promontoire méridional d'une île située au sud de la Thesprotie, et qu'on ait donné le même nom à l'île entière. C'est peut-être le nom de la *roche Leucas*, placée par Homère (5) au bord du fleuve Océan, près de la porte du soleil couchant, avant l'entrée de la prairie d'asphodèle, fréquentée par les morts, c'est peut-être, dis-je, ce nom mythologique qui a été transporté de l'extrême occident fabuleux à l'occident réel de la Grèce, et d'un rocher fabuleux à un rocher réel, tristement célèbre par des suicides,

(1) *Odyssée*, XIV, 315-318 et 325; XVI, 65 et 427; XVII, 526; XIX, 271, 287 et 292. Comparez M. Buchholz, *Homer. Geogr., Europ.*, § 5, p. 89.

(2) Voyez plus haut.

(3) *Odyssée*, XI, 14.

(4) Voyez surtout Hérodote, I, VI et XV-XVI, et IV, XI-XII; Strabon, XIII, IV, § 8, p. 627, et XIV, I, § 40, p. 647-648, etc.

(5) *Odyss.*, XXIV, 11-14.

chemin le plus court pour aller chez les morts. Du reste, la région infernale de la Thesprotie n'était pas loin du promontoire de Leucas, et cela suffisait pour motiver ce nom, emprunté au voisinage de l'Érèbe homérique.

Les *Cimmériens*, peuples fabuleux, qu'Homère avait placés de même à l'ouest, au-delà du fleuve Océan, dans une contrée ténébreuse et tout près du séjour des morts, disparurent des régions occidentales, quand elles furent mieux connues; mais leur nom fut appliqué, comme nous l'avons vu, à diverses peuplades, et notamment à des peuples établis alors au nord du Pont-Euxin (1). Le plus près qu'on put de ces Cimmériens, au sud de cette mer, dans le pays des Mariandyniens, les Grecs d'Héraclée de Pont découvrirent un lac *Achérusia* et une ouverture des Enfers, par laquelle, disaient-ils, Héraclès était descendu dans ce royaume souterrain d'Hadès et en avait arraché Cerbère, et celui-ci avait communiqué par sa bave une propriété vénéneuse à l'aconit, commun dans cette contrée (2). On ajoutait que les Cimmériens, mangeurs d'herbe, avaient été empoisonnés par l'aconit, et bien des gens se moquaient des Grecs d'Héraclée, inventeurs de cette fable peu honorable pour leur pays (3). Mais nous allons voir qu'en revanche ces Cimmériens du Pont-Euxin, comme ceux qu'Homère avait placés à l'occi-

(1) Voyez Vœlcker, *Homer. Geogr.*, § 77, p. 154, et Ukert, *Geogr. d. Griechen u. Rœmer*, t. I, part. I, p. 26-27, note 55. Strabon (I, I, p. 6, et I, II, p. 20) a tort d'identifier les Cimmériens d'Homère avec les Cimmériens orientaux de la géographie réelle des anciens.

(2) Voyez Denys, *Périég.*, v. 788-792, p. 104 (éd. H. Estienne); Diodore et Arrien, cités textuellement par Eustathe, ad h. l. (même éd.); le scholiaste de Nicandre, *Alexipharm.*, v. 13, p. 31 (éd. Schneider); Pline, VI, I, sect. 1, § 4, t. I, p. 400, et XXVII, II, sect. 2, § 4, t. IV, p. 211 (Sillig); Pomponius Mela, I, XIX, l. 51-56, t. I, p. 105-106 (Leyde, 1748, 2 vol. in-8); Ammien Marcellin, XXII, VIII, § 16; Vibius Sequester, p. 23 (Oberlin), etc.

(3) Voyez Arrien dans Eustathe, et Eustathe lui-même, endroit cité, p. 104, col. 1-2.

dent de la terre, avaient près d'eux un *séjour des bienheureux*.

La *plaine Élysie* d'Homère, réservée, suivant lui, aux héros divinisés, put rester à l'ouest : elle trouva place au bord de l'Océan, sur la côte occidentale d'Espagne, où Strabon la maintint (1). On ignore quelle position assignaient à cette *plaine Élysie* les poètes Ibycus et Simonide (2), qui plaçaient dans ce lieu fortuné le séjour d'Achille, élevé au rang des dieux après sa mort, de même qu'Homère (3) y avait déjà placé Rhadamanthe, fils de Zeus, et Ménélas, gendre de Zeus, comme époux d'Hélène. C'était probablement aussi là que les deux fils d'Odysseus, c'est-à-dire Télégone, né de Circé, et Télémaque, né de Pénélope, rendus tous deux immortels par Circé, avaient épousé, le premier Pénélope, et le second Circé elle-même, suivant le poème de la *Télégonie* et suivant le poème des *Retours*, Νόστοι (4). Quant aux *îles des bienheureux* d'Hésiode, réduites à une seule sinon par Pindare (5), du moins par Euripide (6), et à deux par Plutarque (7), qui les identifia avec la *plaine Élysie* d'Homère,

(1) I, I, p. 3, et III, II, p. 150 (Cas.).

(2) Dans le scholiaste d'Apollonius, *Argon.*, IV, 815.

(3) *Odyss.*, IV, 563-569. Comparez Strabon, III, II, § 13, p. 150. Quant à Minos, frère de Rhadamanthe, il était grand justicier près d'Hadès. Voyez *Odyss.*, XI, 568-571, et comparez *Il.*, XIV, 322.

(4) Voyez les fragments de ces deux poèmes chez Düntzer, *Die Fragmente der epischen Poesie der Griechen bis zur Zeit Alexanders des Grossen*, XIII, p. 24, et XIV, p. 25 (Kœln, 1840, in-8°). Comparez Düntzer, *Homer und der epische Cyclus*, p. 32 (Kœln, 1839, in-8°), et *Nachtrag zu den Fragmenten*, etc., p. 18 (Kœln, 1841, in-8°), et Welcker, *Der epische Cyclus*, p. 286-287 (Bonn, 1835, in-8°).

(5) *Olymp.*, II, Antistr. 4. Les nouvelles éditions, avec beaucoup de manuscrits, donnent νᾶσος ou νάσος, au pluriel, forme dorienne pour νήσους. Mais les anciennes éditions, avec des manuscrits aussi, donnent le singulier νᾶσον, rendu vraisemblable chez Pindare par l'Ἠλύσιον πεδίον d'Homère, par l'île Λευκή d'Euripide, et par l'île bienheureuse unique, νῆσον, qu'Euripide donne à Ménélas.

(6) *Hélène*, 1675.

(7) *Sertorius*, ch. VIII.

elles descendirent vers le sud, d'abord à peu de distance le long de la côte occidentale de la Mauritanie, au sud et en face de Gadès (1), puis jusqu'aux îles Canaries (2). Mais, d'un autre côté, en orient, les colonies grecques du nord-est leur donnèrent une succursale, ou une rivale, dans le voisinage de ces Cimmériens orientaux dont nous venons de parler : une île déserte, située dans le Pont-Euxin au nord-ouest de la Chersonèse Taurique, l'île de Leucé (3), île réelle, nommée aussi l'*île d'Achille,* et dans laquelle ce héros avait un temple et une statue très-antique (4), devint une *île des bienheureux* (5). En effet, dans cette île inconnue à Homère et à Hésiode, la croyance populaire installa d'abord Achille élevé au rang des dieux (6), tandis qu'Homère (7) nous montre à l'ouest, au-delà du fleuve Océan, dans l'Érèbe, Achille au milieu

(1) Voyez Strabon, III, II, p. 150.

(2) Voyez Plutarque, *Sertorius,* ch. VIII ; Pline, *H. N.*, VI, XXXII. sect. 37, et Statius Sebosus, qu'il cite ; Ptolémée, *Géogr.*, I, XII, § 11 ; I, XIV, § 9 ; VII, V, § 14 ; VIII, XV, § 10 ; VIII, XXVII, § 12. Comparez Vœlker, *Mythol. Geogr.*, ch. IV, § 18, p. 117-120.

(3) Sur cette île, voyez Strabon, II, V, § 22, p. 125, et VII, III, § 16, p. 306 (Casaubon), et les nombreux auteurs cités dans les notes suivantes.

(4) Voyez Euripide, *Iphigénie en Tauride,* v. 435-439 ; Strabon, VII, III, § 16, p. 306 (Cas.); Arrien, *Périple du Pont-Euxin,* p. 89-94, éd. Hofmann (Leipzig, 1842, in-8°) ; le faux Scylax, *Périple,* § 68, p. 57-58 (*Geogr. gr. min.*, t. I, Didot) ; le faux Scymnus de Chio, v. 790-791, p. 228 (*ibid.*, t. I) ; Antigone de Caryste, *Hist. merv.*, ch. CXXII (al. CXXXIV), p. 90 des Παραδοξογράφοι de Westermann ; Ptolémée, *Géogr.*, III, V, § 17 ; Stéphane de Byzance, au mot Δρόμος Ἀχιλλέως ; Pomponius Mela, II, VII, p. 218 (t. I, Leyde, 1748, in-8°); Pline, *H. N.*, IV, XII, sect. 26, § 83, et IV, XIII, sect. 27, § 93, t. I, p. 310 et 315 (Sillig); Ammien Marcellin, XXII, VIII, § 35 ; Eustathe, sur l'*Odyss.*, XI, 538, p. 696, l. 40-49 (éd. rom.), et les auteurs cités dans les notes suivantes.

(5) Comme le dit Eustathe, sur Denys, *Périég.*, v. 541-548, p. 324 (*Geogr. gr. min.*, t. II, Didot).

(6) Voyez Euripide, *Androm.*, 1264-1266, et Quintus de Smyrne, *Continuation de l'Iliade d'Homère,* III, 778-780.

(7) *Odyss.*, XI, 467-540, et XXIV, 11-94.

des autres morts. Mais on ne s'en tint pas là : dans cette même île de Leucé, suivant une tradition que Pausanias fait remonter jusqu'à l'époque de Stésichore, c'est-à-dire jusqu'à 600 ans avant notre ère, on mit, avec le fils de Thétis, Hélène devenue son épouse, immortelle comme lui, et de plus son ami Patrocle, les deux Ajax et Antiloque fils de Nestor (1), héros dont trois nous sont montrés de même dans l'Érèbe par Homère (2). Philostrate (3) suit une tradition d'après laquelle, au lieu d'Hélène, Pâris trompé n'avait emmené à Troie qu'une ombre (4) : il suppose que la véritable Hélène vivait en Égypte, pendant qu'Achille était au siège de Troie ; mais qu'ensuite tous deux, devenus immortels, s'éprirent l'un de l'autre, et qu'à la prière de Thétis, Poseidon produisit tout exprès dans le Pont-Euxin une île nouvelle, destinée à être pour toujours la demeure des deux époux. Philostrate ajoute que dans cette île de Leucé Achille et Hélène sont visités par les dieux ; mais il ne dit pas que d'autres héros devenus immortels aient aussi à Leucé leur demeure. Pausanias (5), plus ancien que Philostrate et plus fidèle interprète des vieilles traditions de la Grèce, dit que le premier homme qui ait abordé dans l'île de Leucé est, dit-on, un contemporain du célèbre poète grec Stésichore d'Himère, le général Léonyme de Crotone, venu à Leucé pour y voir le héros Ajax fils d'Oïlée, qui, suivant la promesse de l'oracle de Delphes, devait lui apparaître dans cette île et le guérir d'une blessure reçue en combattant contre les Locriens d'Italie, dont ce héros, Locrien Opontien, était le protecteur. Pausanias dit que, suivant la tradition, Léonyme, étant revenu guéri, raconta que dans

(1) Voyez Pausanias, III, xix, § 11 ; Arrien, endroit cité, et Philostrate, *Héroïques*, XIX, 16.

(2) *Odyss.*, XI, 468-469 et 543.

(3) *Héroïques*, XIX, 16.

(4) Comparez Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, IV, 16 ; Euripide, *Hélène*, et Pausanias, III, xix, § 11, fin.

(5) III, xix, § 11.

l'île de Leucé, outre Ajax fils d'Oïlée, il avait vu aussi l'autre Ajax, le fils de Télamon, Patrocle, Antiloque, Achille, et Hélène devenue épouse d'Achille, et qu'Hélène lui avait donné commission de dire au poète sicilien que sa cécité était la punition de ses vers injurieux contre elle. Pausanias ajoute que tel fut le motif qui engagea Stésichore à composer en l'honneur d'Hélène sa célèbre *Palinodie*. Arrien (1), contemporain de Pausanias, ne dit rien d'Hélène, ni des deux Ajax, ni d'Antiloque : il dit, comme plus tard Philostrate, que c'est Thétis qui a donné à son fils, devenu immortel, l'île de Leucé ; mais il ne met dans cette île qu'Achille et Patrocle. Il parle beaucoup du culte que dans cette île déserte Achille et Patrocle recevaient des navigateurs venus tout exprès ou poussés là par les vents, et des apparitions fréquentes de ces deux héros aux personnes qui les invoquaient en ce lieu. Enfin, de nombreux écrivains anciens (2) donnent à Leucé non-seulement le nom d'*île d'Achille*, mais aussi le nom d'*île des héros*, ou d'*île des bienheureux* : ces écrivains disent qu'elle était considérée comme la demeure de tous les héros élevés par Zeus à l'immortalité en récompense de leurs vertus, et que souvent ces héros y apparaissaient aux navigateurs qui avaient abordé dans cette île, où n'habitait aucun mortel. Ces écrivains ne se demandent pas si les navigateurs ne prenaient pas pour des héros d'autres navigateurs débarqués dans l'île à leur insu. Quoi qu'il en soit, les *îles* occidentales *des bienheureux*, célébrées par Hésiode et que Sertorius crut avoir retrouvées (3), étaient ainsi remplacées par une petite île

(1) *Périple du Pont-Euxin*, p. 89-94 (Hoffmann).

(2) Denys, *Périég.*, v. 542-548, p. 137 (*Geogr. gr. min.*, t. II, Didot) ; Eustathe sur ce passage, p. 324 (*ibid.*); Maxime de Tyr, *Dissert.* XV (*Sur le démon de Socrate*), II, § 7 ; Pline, *H. N.*, IV, XIII, sect. 27, § 93, où *Macaron* (Μακάρων) signifie *des bienheureux;* Avienus, *Descr. orb. terr.*, v. 720-729, p. 241 (*Poët. lat. min.*, t. V, Lemaire) ; Priscien, *Périég.*, v. 457-461, p. 330-331 (*ibid.*, t. IV, Lemaire), etc.

(3) Plutarque, *Sertorius*, ch. VIII.

du Pont-Euxin. Arrien (1) et Philostrate (2) ajoutent que la douce température de Leucé était rafraîchie agréablement par le vol de nuées d'oiseaux aquatiques et par les battements de leurs ailes trempées dans l'eau de mer. Ceci rappelle, avec moins de vraisemblance scientifique, ce qu'Homère a dit de la *plaine Élysie*, rafraîchie par le vent d'ouest, qui venait du fleuve Océan.

En ce qui concerne le séjour des bienheureux et en général le séjour des morts suivant Homère et Hésiode, de même qu'en ce qui concerne beaucoup d'autres points, certains interprètes anciens de la mythologie n'ont fait que l'altérer, l'obscurcir et la fausser, en voulant l'introduire dans l'histoire et dans la géographie réelles. La mythologie antique est un fait à constater : c'est une croyance primitive, intéressante à saisir dans sa naïveté. Quant à la mythologie expliquée et commentée, c'est une erreur plus récente, si toutefois ce n'est pas un mensonge (3).

(1) L. c., p. 92 (Hoffmann).

(2) *Héroïques*, IX, 16, fin.

(3) Nous n'avons rien dit du *Léthé*, parce qu'inconnu à Homère et à Hésiode, il n'a été introduit aux Enfers que par la métempsycose. V. Platon, *Rép.*, X, p. 621; Varron, dans Servius, *Æn.*, VI, 705; Virgile, VI, 705, 713-715 et 745-751 ; Sénèque trag., Silius, etc. Des *fleuves de l'Oubli*, sans rapport avec les Enfers, se nommaient Ληθαῖος en Crète (Strabon, X, IV, § 11, p. 478, Cas.; Ptolémée, *Géogr.*, III, XVII, § 4; Solin, ch. XVII, etc.), en Carie (Strabon, XII, III, § 27, p. 554, et XIV, I, § 39, p. 647), en Thessalie (Strabon, l. c., p. 647), et même en Libye (Strabon, l. c., p. 647). Ce dernier, nommé aussi Lathon (Strabon, XVII, III, § 20, p. 836) ou Léthon (Pline, V, V, sect. 5, § 31, t. I, p. 345, Sillig), vient des Enfers, suivant Solin seul (ch. XXX). En Lusitanie on cite un *fleuve Oblivionis*, Λήθης ποταμός (Strabon, III, III, § 5, p. 153-154; Plutarque, *Questions romaines*, ch. XXXIV; Appien, VI, LXXII; Silius, I, 236, Pomponius Mela, III, I, t. I, p. 248, Leyde, 1748, in-8; Pline, IV, XXII, sect. 35, § 115, t. I, p. 326, Sillig, etc.), que Silius seul compare au Léthé infernal de Virgile.

LES LONGS JOURS

ET

LES COURTES NUITS

DU PAYS DES LÆSTRYGONS

SUIVANT HOMÈRE

PAR M. TH.-H. MARTIN.

Homère avait-il quelque notion des longs jours d'été et des longues nuits d'hiver des contrées septentrionales? Non, comme nous allons le montrer par l'interprétation difficile de quelques vers d'Homère d'où l'on pourrait être tenté de conclure précisément le contraire. Dans le Xe livre de l'*Odyssée,* Homère parle d'un pays habité par les Læstrygons, géants anthropophages (1) comme les Cyclopes (2). Dans ce pays, dit le poète (3), « le berger qui rentre, en appelant son troupeau qu'il ramène, est entendu par le berger qui sort avec son troupeau, de sorte qu'un homme qui n'aurait pas besoin de sommeil pourrait gagner deux salaires par jour, l'un en menant paître les bœufs, et l'autre en menant paître les moutons:

(1) *Odyss.,* X, 112-127. Comparez X, 82-132 et 199, et XXIII, 318.

(2) *Odyss.,* IX, 105-106, 240-243, 288-298, 319-324, 480-486, 537-542.

(3) *Odyss.,* X, 82-86.

tant, en ce pays, les chemins du jour et ceux de la nuit sont près les uns des autres ! »

Suivant une interprétation antique, qui est celle qu'Eustathe (1) préfère, ce passage de l'*Odyssée* ne prouverait rien ni pour ni contre la science d'Homère sur la différence des climats ; car le poète aurait voulu dire simplement qu'en Læstrygonie les bœufs ne pouvaient paître que la nuit, à cause de la chaleur et à cause des piqûres des taons, qu'au contraire les moutons, préservés par leur toison, y paissaient le jour, et que les *chemins du jour*, c'est-à-dire ceux qui conduisaient de la ville des Læstrygons aux pâturages des moutons, étaient éloignés de moins d'une portée de voix des *chemins de la nuit,* c'est-à-dire de ceux qui conduisaient aux pâturages des bœufs. Moins indulgent que ne l'a été M. Buchholz (2) pour cette interprétation forcée et insignifiante, je trouve qu'elle ne mérite pas la moindre attention : l'adopter, par exemple en ce qui concerne les *chemins du jour* et les *chemins de la nuit,* ce serait supposer qu'en comparaison de ce passage d'Homère l'*Alexandra* de Lycophron était un modèle de clarté. D'ailleurs, Homère aurait pris une peine bien inutile en indiquant quelle était, près de la ville des Læstrygons, la distance entre les chemins de ces deux espèces de pâturages, que sans doute ses auditeurs et ses lecteurs n'auraient nulle envie d'aller visiter.

Une autre interprétation antique, celle de Cratès, citée aussi par Eustathe (3), me paraît donner aux expressions d'Homère leur sens naturel, le seul qu'elles puissent avoir : il s'agit évidemment d'un pays où, suivant la légende adoptée par le poète, les jours était séparés les uns des autres par de très-courtes nuits, de sorte que l'arrivée de la nuit était presque aussitôt suivie de l'arrivée d'un jour nouveau, et qu'ainsi les jours étaient si longs

(1) Sur l'*Odyss.*, X, 82-86, p. 1648-1649 (éd. Rom.).

(2) *Homerische Realien,* I, I, *Homerische Kosmographie und Geographie,* p. 263 (Leipzig, 1871, in-8°).

(3) L. c., p. 1649.

qu'ils auraient suffi pour faire paître successivement et pendant un temps suffisant deux troupeaux, l'un de bœufs et l'autre de moutons. Seulement Cratès avait tort d'ajouter que c'était tout le contraire chez les Cimmériens, qui, suivant la fable, auraient même eu, disait-il, des nuits longues chacune comme plusieurs jours. Trop enclin à chercher une haute science dans les poésies homériques, Cratès aurait dû se souvenir que, d'après Homère, la nuit n'était pas seulement longue, mais perpétuelle, chez les Cimmériens, qui ne voyaient jamais le soleil (1). Homère n'a su, ni que, dans les pays où les nuits d'été sont si courtes, les nuits d'hiver sont longues en proportion, ni que de tels pays se trouvent au nord, et non au midi, à l'ouest ou à l'est. En effet, le principal personnage de l'*Odyssée* est resté huit années entières (2) dans l'île d'Ogygie, située bien loin au nord-ouest de la Grèce (3) : dans ce que le poète (4) et Odysseus lui-même, mis en scène (5), disent de cette île délicieuse de Calypso, il n'est question ni des longues nuits, ni des froids rigoureux des contrées boréales pendant les hivers qu'Odysseus a passés dans cette île. Homère n'indique pas davantage que les longs jours de la Læstrygonie soient des jours d'été, ni qu'il y ait dans le même pays de longues nuits d'hiver. Du reste, d'après l'*Odyssée*, la Læstrygonie, ce pays aux longs jours presque sans nuits, n'est nullement au nord, mais bien à l'ouest de la Grèce (6).

(1) *Odyss.*, XI, 13-19.

(2) *Odyss.*, VII, 259-264.

(3) Telle est la position attribuée dans l'*Odyssée* à cette île imaginaire. Voyez mon *Mémoire sur la cosmographie grecque à l'époque d'Homère et d'Hésiode* (*Acad. des Inscr.*, t. XXVIII, , Ire partie).

(4) *Odyss.*, I, 11-21, 48-59 et 85 ; V, 13-17 et 105-281.

(5) *Odyss.*, VI, 172 ; VII, 244-274 ; XII, 447-450, et XXIII, 333-337.

(6) En effet, du pays des Lotophages, situé bien loin au sud de la Grèce, au-delà de la mer (Méditerranée) (*Odyss.*, IX, 80-84), Odysseus, remontant vers le nord, va aborder au pays des Cyclopes (*Odyss.*, IX, 105-107), et de là à l'île d'Æole (*Odyss.*, IX, 560-566, et X, 1-3). Puis, de cette île, où il est revenu après une vaine excursion

Pour justifier ce qu'Homère a dit des longs jours et des courtes nuits de cette contrée occidentale, que la plupart des géographes anciens et modernes placent, avec le pays des Cyclopes, dans les parages de la Sicile, M. Gœrlitz (1) veut qu'Homère ait désigné ainsi les crépuscules longs et clairs des nuits de cette île : ce qui ôterait à ce passage de l'*Odyssée* toute portée cosmographique. Quant à deux explications proposées, comme exprimant la pensée d'Homère, l'une par Vœlker (2) et par M. Buchholz (3), l'autre par M. Lauer (4) et par M. Ameis (5), elles me paraissent supposer chez le poète grec trop de naïveté et trop d'inconséquence. Suivant la première explication, Homère pensait que la Læstrygonie, contrée très-élevée et très-rapprochée des lieux où le soleil se couche, devait voir le soleil le soir beaucoup plus longtemps que ne pouvaient le voir les contrées orientales :

à l'est jusque près d'Ithaque (*Odyss.*, X, 25-79), il remonte vers le nord jusqu'à l'île Ææa (*Odyss.*, X, 80-82), île de Circé, située à l'extrémité occidentale de la *mer* Méditerranée, tout près de la communication de cette mer avec le fleuve Océan, puisqu'entre le matin et le soir d'un même jour le navire d'Odysseus va d'Ææa au-delà de ce fleuve au pays des Cimmériens, qui touche vers le nord au royaume d'Hadès et des morts (*Odyss.*, XI, 1-26), et en revient (*Odyss.*, XI, 633-640, et XII, 1-7). Or, c'est entre l'île d'Æole et l'île d'Ææa, c'est-à-dire au sud et non au nord de cette dernière île, qu'Odysseus est venu aborder au pays des Læstrygons (*Odyss.*, X, 80-82). Ainsi, tandis qu'Ogygie est à dix jours de navigation au nord du détroit de Charybde et de Scylla (*Odyss.*, VII, 253-255), détroit situé à l'est d'Ææa, à peu de distance (*Odyss.*, XII, 144-262), le pays des Læstrygons est un peu au sud d'Ææa, et par conséquent à l'ouest de la Grèce.

(1) *Der Himmel und die Himmelserscheinungen in den homerischen Gedichten*, Progr., p. 13 (Sagan, 1869, in-4°).

(2) *Homerische Geographie*, III, III, § 60, p. 116-117 (Hannover, 1830, in-8°).

(3) *Homerische Realien*, I, 1, etc., p. 264.

(4) *Literarisches Nachlass*, I, p. 306 et suiv., et *Geschichte der homerischen Poësie*, p. 293 et suiv.

(5) Note sur l'*Odyssée*, X, 82, dans l'appendice de son édition.

ce qui prolongeait ses jours. Mais Homère ne dit pas que la *contrée* fût élevée; il ne dit cela que de la *citadelle* (1). Reste donc la position occidentale du pays, comme seule explication de la longueur des jours et de la brièveté des nuits. Mais le simple bon sens aurait dit à Homère que, par une raison analogue, la Læstrygonie aurait dû voir le soleil levant beaucoup plus tard que ne le voyaient les contrées orientales et perdre ainsi d'un côté ce qu'elle aurait gagné de l'autre. Suivant la seconde explication, à peu près équivalente à la première, Homère pensait que la Læstrygonie, étant très-occidentale, devait jouir de la lumière du soleil à son déclin beaucoup plus longtemps que le reste de la terre, et cependant il pensait que le soleil se levait en même temps pour toute la surface plane de la terre en montant au-dessus du niveau de cette surface. J'ai montré (2) qu'en effet cette dernière opinion appartenait bien à Homère, mais que, par la même raison, il croyait que le soleil se couchait en même temps pour toute cette surface : il n'en pouvait pas être autrement, suivant son opinion sur la manière dont le soleil se couchait en descendant *au-dessous* (3) du niveau de la surface plane de la terre dans le lit étroit et profond du fleuve Océan. Homère partageait les ignorances et les superstitions de son temps; mais, quand on suppose qu'il manquait de bon sens, on se trompe.

Il me paraît vraisemblable qu'en parlant des longs jours de la Læstrygonie, le poète n'avait nullement la prétention d'expliquer cette tradition, dont il s'était fait l'écho : tradition fausse ou mal comprise, dont l'origine est incertaine, mais peut-être phénicienne, si toutefois l'imagination n'en avait pas fait tous ou presque tous les frais. Certainement, dès longtemps avant l'époque d'Ho-

(1) *Odyss.*, X, 81.

(2) *Mémoire sur la cosmographie grecque à l'époque d'Homère et d'Hésiode.*

(3) *Odyssée*, X, 191.

mère, des relations existaient entre les populations grecques et les navigateurs phéniciens (1). Dès avant cette époque, ces hardis navigateurs avaient passé le détroit des Colonnes d'Héraclès; au-delà de ce détroit vers le nord, le long de la côte d'Espagne, ils avaient fondé leur colonie de Gadir; de là quelques-uns d'entre eux avaient monté par mer vers le nord au moins jusqu'au 50e degré de latitude (2). Il me paraît donc possible de supposer, avec M. Camman (3), M. Nitzsch (4) et M. Mühlendorf (5), que, dès avant l'époque d'Homère, certains récits des Phéniciens avaient pu suggérer aux Grecs une notion vague et exagérée de certains pays où le soleil se levait très-peu de temps après son coucher. Homère paraît n'en avoir pas su davantage, lorsqu'il appliquait cette légende, si merveilleuse pour lui, au pays de ces fabuleux Læstrygons, hommes grands comme des montagnes, et il paraît avoir cru que c'était pendant toute l'année que ce pays n'avait presque pas de nuit. Après tout, ce n'était pas plus incroyable que la nuit perpétuelle de ces Cimmériens, qui ne voyaient jamais le soleil, bien qu'il fût si près d'eux à l'approche de son coucher dans le fleuve Océan, et qui pourtant avaient des arbres et des plantes.

Évidemment les expressions d'Homère sur le pays des Læstrygons prouvent qu'il ignorait tout à fait, comme d'ailleurs d'autres passages de ses poèmes le

(1) Voyez Homère, *Il.*, XXIII, 743; *Odyss.*, IV, 83; XIII, 272; XIV, 288-298; XV, 415-484, etc. Sur les Sidoniens, industrieux, mais sédentaires, voyez l'*Iliade*, VI, 289-291; XXIII, 743-744, et l'*Odyssée*, IV, 84 et 618; XIII, 285; XV, 118 et 425.

(2) Ils étaient allés jusqu'aux îles Sorlingues (Cassitérides). Voyez Strabon, III, v, § 11, p. 175 (Casaubon). Comparez § 4-5, p. 169-170. Voyez aussi M. Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie*, chap. III, surtout § 8, p. 21-24 (Paris, 1873, gr. in-8°).

(3) *Vorschule zu der Iliade und Odyssee*, p. 389 (Leipzig, 1829).

(4) Note sur l'*Odyssée*, X, 86, dans son éd.

(5) *Deutsche Alterthumskunde*, livre II, t. I (1870).

montrent, non-seulement l'influence des latitudes sur les températures, mais aussi l'effet des latitudes sur la différence des longueurs des jours et des nuits suivant les saisons.

LE

DROIT CRIMINEL ATHÉNIEN

PAR M. R. DARESTE.

I.

Le droit civil des Athéniens semble avoir été fait tout d'une pièce. Il n'en est pas de même de leur droit criminel. Ici, l'œuvre de Solon n'a été ni complète ni définitive. On distingue nettement dans la législation, en vigueur au temps de Démosthène, trois éléments et en quelque sorte trois couches successives qui portent l'empreinte de différents âges dans la vie du peuple athénien. En premier lieu, les lois relatives à l'homicide, οἱ φονικοὶ νόμοι, vieilles coutumes, encore mélangées de rites religieux. Rédigées par Dracon au septième siècle avant notre ère, respectées par Solon, elles furent publiées de nouveau, sous l'archontat de Dioclès, en 409. Nous trouvons ensuite les lois de Solon, probablement amplifiées par Clisthène, après le triomphe définitif de la démocratie. De là vient l'institution des tribunaux populaires, le système des actions publiques, γραφαί, et l'assimulation de la procédure criminelle à la procédure civile. Enfin dans la seconde moitié du cinquième siècle la lutte des partis et les rivalités des orateurs multiplient les poursuites politiques. Une nouvelle forme d'instruction criminelle s'introduit, et se répand de jour en jour davantage. A la fois plus rapide et plus énergique, elle con-

tient surtout deux innovations considérables : la mise en accusation par décret de l'assemblée, et l'exercice des poursuites par une sorte de ministère public.

Ce sont trois législations différentes, dont chacune veut être étudiée à part et selon l'ordre des temps.

II.

Pour bien comprendre les lois sur l'homicide, il faut remonter aux temps héroïques. En Grèce, comme partout, le droit criminel primitif se réduit à un seul article : la vengeance privée. Elle appartient aux parents de la victime, ou plutôt elle s'impose à eux comme une obligation religieuse, mais la religion n'est pas implacable, et la justice non plus. Les mânes irrités peuvent être apaisés par un sacrifice, et la vengeance sera désarmée en recevant le prix du sang. Le meurtrier fuit pour éviter la mort, et se réfugie, en suppliant, à l'étranger, ou cherche un asile dans quelque lieu sacré jusqu'à ce qu'il ait apaisé ceux qui le poursuivent. Les Athéniens se vantaient d'avoir, les premiers entre tous les Grecs, mis fin à ces guerres privées, en instituant des juges chargés de punir, au nom de la cité, et aussi anciens que la cité même. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun autre État de la Grèce n'a conservé dans sa législation une trace plus visible de la coutume abolie. A Rome, pour trouver quelques vestiges semblables, il faut aller chercher une loi de Numa. Le dernier souvenir du talion et du pacte pour le sang versé se rencontre dans un texte des *Douze Tables*. La tradition primitive s'est maintenue plus longtemps dans Athènes, ce qui prouve peut-être qu'elle s'y est modifiée plus tôt, et par suite moins complètement.

Deux tribunaux différents connaissent du crime de meurtre. Ce sont l'Aréopage et les Éphètes. L'Aréopage est le plus ancien, et garde encore, même du temps de Démosthène, un caractère religieux. C'est un sénat com-

posé des hommes qui ont rempli les fonctions d'archonte. Il siège au pied de l'acropole, sur la colline d'Arès, le dieu de la guerre, devant le temple des Euménides. C'est là que, suivant la légende, Oreste avait été jugé pour le meurtre de sa mère, et absous par l'intervention d'Athéné. La compétence de l'Aréopage est restreinte au meurtre prémédité, φόνος ἐκ προνοίας, auquel la loi assimile les blessures faites dans l'intention de donner la mort, τραύματα ἐκ προνοίας, l'incendie, πυρκαΐα, et l'empoisonnement, φάρμακον. La peine est la mort et entraîne la confiscation des biens.

Tous les autres cas de meurtre sont portés devant les éphètes, probablement institués par Dracon, quoique la légende fasse remonter leur origine jusqu'aux temps héroïques. Ce sont des chefs de famille, au nombre de cinquante et un, choisis peut-être par l'archonte-roi parmi les plus considérables, ἀριστίνδην. Ils siègent dans des lieux différents, suivant la nature du crime, habituellement au Palladion, dans une enceinte consacrée à Pallas-Athéné, la grande divinité nationale. C'est là qu'ils jugent le meurtre involontaire, φόνος ἀκούσιος, ou, pour parler plus exactement, le meurtre non prémédité. Leur compétence s'étend encore au meurtre légitime, c'est-à-dire au cas où le crime est couvert par une excuse légale. En ce cas, le tribunal siège au Delphinion. Lorsque le coupable est resté inconnu, les éphètes s'assemblent au Prytanée. Enfin, s'il s'agit d'un meurtre commis par un exilé, ils se réunissent au bord de la mer, près du Pirée, dans un lieu appelé Phréattion. La peine qu'ils prononcent, du moins en règle générale, est l'exil, et de là vient leur nom (Ἐφεταί, ceux qui envoient en exil).

Mais la fonction des éphètes n'est pas seulement de punir. Elle est, avant tout, de réconcilier les parties et d'amener les parents de la victime à recevoir le prix du sang, τὰ ὑποφόνια. Dans tous les cas qui ne sont pas réservés à l'Aréopage, c'est le vœu de la loi que la poursuite s'éteigne par transaction, et, tout en imposant aux

plus proches parents l'obligation de poursuivre le meurtrier, le législateur trace les règles du traité à conclure. Les personnes qui auront à recevoir le prix du sang sont désignées dans un certain ordre, qui rappelle l'ordre des successions. Ce sont d'abord les parents en deçà du degré de cousin, c'est-à-dire le père, le frère et le fils; en second lieu, les cousins et issus de cousins; enfin, à défaut de ces derniers, dix personnes choisies par les éphètes dans la phratrie de la victime. Si les éphètes ne parviennent pas à opérer la réconciliation, alors le meurtrier part pour l'exil, mais il ne faut pas confondre l'exilé avec le coupable qui, devant l'Aréopage, prend la fuite pour se soustraire à la mort. Ce dernier est un proscrit, hors la loi. Par pitié, on lui permet de gagner la frontière en suivant un chemin dont il ne doit pas s'écarter. Après cela son sang peut être impunément versé; la société ne le protège plus. L'exilé, au contraire, reste toujours sous la protection de la loi athénienne. Celle-ci l'éloigne, par mesure de police, pour qu'il ne soit pas exposé à rencontrer les parents de la victime avant d'avoir fait la paix avec eux. Du reste, il garde ses biens, ainsi que le droit d'en jouir et d'en disposer. Dans l'asile qu'il a trouvé à l'étranger, les parents de la victime ne peuvent plus le poursuivre. S'il rentre sur le territoire athénien, s'il se montre dans les fêtes qui réunissent tous les Grecs, il renonce par là même à la sauvegarde dont il enfreint les conditions, mais, hors de là, le tuer est un crime; le dépouiller un vol. Dans le cas même où il rentre prématurément dans l'Attique, son sang ne peut être versé que par l'exécuteur public. Toute personne peut le saisir et le traîner au tribunal des onze qui le font mettre à mort sans procédure, sur une simple reconnaissance d'identité, mais nul ne peut ni le frapper ni s'emparer de sa personne pour le torturer et lui extorquer une rançon.

C'est sans doute la même pensée, pacifique et conciliatrice, qui avait fait attribuer aux éphètes réunis au

Delphinion la connaissance des excuses et faits justificatifs, ou, plus précisément, de toutes exceptions opposées à l'action principale. Les choses se passaient alors comme dans la *paragraphè* du droit civil, sans qu'il soit permis d'affirmer que la compétence des éphètes fût réduite à la question préjudicielle et ne s'étendît jamais à la question du fond. Mais, quoi qu'il en soit, si l'exception était repoussée, il fallait toujours ou bien que l'affaire fût renvoyée devant l'Aréopage, ou bien que les éphètes la retinssent pour la juger eux-mêmes, et dans tous les cas ils étaient bien placés pour faire accepter aux parties une transaction.

Le troisième cas de la compétence des éphètes était celui d'un meurtre commis par un auteur inconnu. Une fois par an les éphètes se réunissaient au Prytanée et statuaient sur les faits de ce genre, même sur les morts accidentelles, car l'accident pouvait cacher un crime. Pour donner une forme sensible à l'action, le procès était fait à l'objet inanimé qui avait été la cause ou l'instrument de la mort, et une sentence des juges le faisait jeter hors du territoire de l'Attique, symbole propre à faire connaître que les parents du mort s'étaient acquittés du devoir imposé par la loi. Par ce moyen il leur était donné acte de leurs diligences, et nul ne pouvait désormais les accuser d'impiété.

Quant au tribunal, qui se réunissait au bord de la mer, nous n'examinerons pas s'il a jamais siégé autrement que dans la légende. Le tribunal connaissait, disait-on, de l'accusation de meurtre prémédité dirigée contre un homme déjà exilé pour un meurtre involontaire. L'accusé ne pouvait rentrer dans l'Attique, dont le sol lui était interdit, ni comparaître devant l'Aréopage, mais la loi lui permettait de s'approcher du rivage dans une barque et de présenter ainsi sa défense aux éphètes réunis sur le bord. Condamné, il était mis à mort; acquitté, il reprenait le chemin de l'exil. Fiction ingénieuse destinée peut-être à exprimer à la fois le respect dû au droit de la

défense, et la vigilance de la loi athénienne non moins attentive à punir les crimes commis par l'exilé qu'à le protéger partout où il avait trouvé un asile.

Toutes ces lois sur les éphètes avaient été promulguées de nouveau en 409, et cinquante ans plus tard Démosthène les cite tout au long, comme étant encore en vigueur. Toutefois Isocrate et Démosthène parlent d'affaires de meurtre qui ont été jugées par sept cents ou par cinq cents juges. On reconnaît là le tribunal populaire des héliastes, qui probablement héritèrent de la compétence et de la juridiction des éphètes sans qu'on puisse dire en quel temps ni de quelle façon. Quant à l'Aréopage, il se maintint toujours et nous le retrouvons même après la conquête romaine, alors que le tribunal des héliastes n'était plus lui-même qu'un souvenir.

La procédure suivie devant ces tribunaux est empreinte d'un caractère solennel qui contraste avec le reste de la législation athénienne, si éloignée de tout formalisme. On a déjà vu que la poursuite appartient aux parents du mort, dans un certain ordre. Eux seuls peuvent l'exercer, et c'est pour eux un devoir qu'ils ne sauraient négliger sans s'exposer à être eux-mêmes poursuivis comme impies. Le premier acte de la procédure consiste en une sorte d'excommunication, πρόρρησις. Sur l'agora, en présence de témoins, le poursuivant s'adresse au meurtrier et lui fait défense de paraître en public, comme de prendre part aux cérémonies du culte national. Le sang versé veut du sang, celui du meurtrier ou tout au moins d'une victime expiatoire. Jusque-là l'homicide est impur, et la souillure qu'il a contractée est contagieuse. Il doit être provisoirement retranché de la cité. Il peut même être mis en état de détention préventive, sauf à obtenir sa liberté en fournissant trois cautions. Le poursuivant se présente ensuite devant l'archonte-roi, et dépose son accusation, que l'archonte fait mettre par écrit, ἀπογράφεσθαι. Alors commence l'instruction, dans laquelle l'archonte joue un rôle purement passif. Les témoins

produits par les parties sont entendus et interrogés contradictoirement dans trois audiences préparatoires, tenues de mois en mois, προδικασίαι. Puis, le magistrat introduit l'affaire, suivant le cas, soit devant l'Aréopage, soit devant les éphètes. Ce renvoi jugeait, ou préjugeait tout au moins, de graves questions de recevabilité et de compétence. Une loi récente, citée par Isocrate, qui l'attribue à l'orateur Archine, reconnut à l'accusé le droit de se pourvoir contre la décision de l'archonte, au moyen d'une exception, παραγραφή. L'affaire était alors portée devant la juridiction ordinaire, c'est-à-dire devant les héliastes, qui statuaient sur les questions soulevées par l'exception.

Suivons maintenant les parties devant l'Aréopage. L'accusé comparaît sur la citation donnée par le poursuivant. Les juges prêtent serment de juger selon les lois. Les parties promettent de dire la vérité et s'engagent par les plus terribles imprécations, la main sur les entrailles des victimes, διωμοσία. Les témoins eux-mêmes déposent sous la foi du serment, mais, quoiqu'ils soient interrogés par les parties, les juges n'en interviennent pas moins dans le débat et peuvent adresser toutes questions soit aux parties, soit aux témoins. C'est ainsi que dans Eschyle nous voyons Oreste, poursuivi par les Euménides, répondre aux questions de la déesse Athéné qui préside le tribunal. Ces débats ont lieu en plein air, ἐν ὑπαίθρῳ. Ni les juges ni le poursuivant ne doivent se trouver sous un même toit avec l'homme dont les mains sont impures.

Les parties prennent ensuite la parole. La loi veut qu'elles s'expliquent en personne, mais l'usage leur permet de se faire assister par un citoyen qui parle après elles et complète ce qu'elles ont dit. Elles doivent se borner à discuter l'accusation, sans y mêler aucune considération étrangère, sans faire appel soit à l'indignation soit à la pitié des juges, moyens dangereux et trop fréquemment employés devant les tribunaux populaires.

Deux pierres, au milieu de l'enceinte, marquent la place de l'accusateur et celle de l'accusé. L'une est celle de la vengeance irréconciliable, qui ne peut être apaisée par le prix du sang, λίθος ἀναιδείας. L'autre est la pierre de l'orgueil coupable, λίθος ὕβρεως.

Après l'accusation et la défense viennent les répliques, λόγοι ὕστεροι. Mais au moment où le poursuivant se lève pour répliquer, l'accusé peut se soustraire à la peine en prenant la fuite. La loi lui permet d'échapper ainsi au supplice et protège encore sa personne jusqu'à ce qu'il ait atteint la frontière.

Le moment du vote arrive enfin. Deux urnes sont apportées, l'une pour la condamnation, l'autre pour l'acquittement, et les juges déposent leur bulletin dans l'une ou l'autre. La sentence est rendue à la majorité. Le partage vaut acquittement. C'est ainsi que, dans la légende, Oreste est absous, après partage, par le suffrage d'Athéné.

Telle était la procédure devant l'Aréopage et probablement aussi devant les éphètes, car nous ne voyons pas qu'il y ait eu, devant ceux-ci, des formes particulières. Seulement, au Palladion, c'est-à-dire dans les affaires de meurtre non prémédité, la loi exigeait un serment de plus. Après la sentence rendue, celle des deux parties qui avait obtenu gain de cause affirmait que la sentence des juges était conforme à la vérité et à la justice : « Si je mens, ajoutait-il, puisse la vengeance des dieux retomber, non sur les juges, mais sur moi et les miens ! »

Ainsi la loi athénienne a désarmé la vengeance privée, soit en se substituant à celle-ci, soit en l'amenant à recevoir le prix du sang. Il reste encore un cas, toutefois, où la vengeance privée reprend ses droits, sans que la loi puisse faire autre chose que de lui imposer une mesure. Qu'un meurtre soit commis sur la personne d'un Athénien en pays étranger, où la loi athénienne n'a plus d'empire, justice ne peut être faite que par le peuple chez lequel le meurtre a eu lieu. Lui seul, comme

souverain sur son territoire, peut juger ou livrer le coupable. C'est donc à lui, et non aux tribunaux athéniens, que les parents de la victime devront demander justice. Mais s'il refuse d'accueillir leur demande, les parties n'ont plus d'autre recours que la vengeance privée, et la loi athénienne permet au poursuivant de prendre jusqu'à trois otages de la nation qui n'a pas voulu que la justice eût son cours. C'est ce qu'on appelait ἀνδροληψία.

Enfin, dans tous les cas, si la victime du meurtre a pardonné avant de mourir, il n'y a plus de vengeance à requérir, plus de poursuite à exercer. Il n'y a même pas lieu à composition, puisque le meurtrier a déjà fait sa paix avec la victime, et dès lors ne doit plus rien aux héritiers de celle-ci. Il en est de même lorsque les parents de la victime ont négligé d'agir dans les délais fixés par la loi. Si la durée de ces délais nous est inconnue, nous savons qu'ils étaient prescrits à peine de déchéance, et qu'une fois expirés ils faisaient obstacle à toute poursuite. Le meurtrier avait alors la vie sauve, mais à condition de ne se montrer ni dans les lieux sacrés ni dans l'agora. S'il contrevenait à cette défense, il était traité comme un malfaiteur pris en flagrant délit. Toute personne pouvait le saisir et le traîner devant les Onze qui l'envoyaient à la mort, sauf, en cas de dénégation, à le faire condamner par un tribunal populaire, non plus pour meurtre, mais pour rupture de ban.

III.

Pour tous les crimes sans exception, Dracon n'avait trouvé, disait-on, qu'une seule peine, la mort; mais aux crimes autres que le meurtre il avait donné un juge différent, l'archonte, investi de toute juridiction au criminel comme au civil. C'était un trop grand pouvoir dans une démocratie. Solon le remit à un grand jury populaire, dont nous avons retracé ailleurs la composition, et ne laissa aux archontes que l'instruction de l'affaire et

la présidence du tribunal. Juges du droit comme du fait, les jurés ou *héliastes* n'étaient en réalité que le peuple lui-même agissant par ses délégués, et parfois abusant de son pouvoir souverain pour épargner un coupable ou frapper un ennemi politique. On a vu comment ces tribunaux fonctionnaient au civil. Il nous reste à les montrer siégeant au criminel, non qu'à vrai dire il y ait eu grande différence. Mêmes juges, mêmes formes de procédés. Seulement l'action civile, δίκη, appartient exclusivement à la partie intéressée; l'action publique, γραφή, peut être intentée par tout citoyen.

Définissons d'abord la compétence des héliastes, beaucoup moins étendue que celle de nos tribunaux criminels. Pour mettre en mouvement des tribunaux de cinq cents juges, il fallait un intérêt sérieux et considérable. Éliminer les petites affaires, prévenir ainsi l'encombrement était une nécessité impérieuse. C'est dans cette vue que le législateur athénien avait, pour les procès civils, institué de véritables juges de paix sous le nom de juges des dèmes, et organisé l'arbitrage comme tribunal de première instance. Au criminel, on arrivait au même résultat par des moyens semblables. D'abord tout ce que nous appelons juridiction de simple police, et même une partie de la juridiction correctionnelle, était, chez les Athéniens, pure affaire administrative. Tout magistrat avait droit d'infliger des amendes jusqu'à cinquante drachmes. Le conseil des cinq cents pouvait même aller jusqu'à cinq cents drachmes. L'amende ainsi prononcée sans forme de procès s'appelait d'un nom particulier, ἐπιβολή.

Il n'y avait pas lieu, non plus, de saisir un tribunal lorsque l'auteur d'un crime était pris en flagrant délit et s'avouait coupable. C'est ainsi qu'aujourd'hui, en Angleterre, le juge prononce sans assistance de jurés quand l'accusé plaide *guilty*. Du moment où il ne s'élevait aucune question, ni en droit ni en fait, il ne restait plus qu'à exécuter la loi. Tout citoyen pouvait saisir le cou-

pable et le traîner devant l'archonte, ou les Onze, qui statuaient sommairement sur son sort. C'est ce qu'on appelait ἀπαγωγή. Si les témoins du fait ne se croyaient pas en état d'arrêter eux-mêmes le coupable, ils allaient chercher le magistrat, qui se transportait sur le lieu du crime, et prenait les mesures nécessaires, ἐφήγησις.

La même procédure sommaire était en usage dans le cas où une personne, frappée d'une certaine interdiction légale au point de vue de ses droits politiques, ne tenait aucun compte de cette interdiction et continuait d'exercer le droit dont elle avait été privée. Dans ce cas, la peine étant fixe, le magistrat pouvait l'appliquer sans forme de jugement, tant qu'il ne s'élevait aucune question contentieuse. Alors seulement il fallait des juges. Cette procédure, trop fréquemment employée par les orateurs athéniens pour fermer la bouche à leurs adversaires, s'appelait la dénonciation, ἔνδειξις.

Nous ne pouvons pas non plus compter parmi les actions publiques proprement dites les procès-verbaux, φάσεις. En cas de contravention à une loi de finances, toute personne pouvait, assistée de deux témoins, dresser procès-verbal du fait et remettre un rapport écrit au magistrat, qui introduisait l'affaire devant une sorte de petit jury, deux cent un juges seulement s'il s'agissait de prononcer une amende inférieure à mille drachmes, quatre cent un si l'amende était au-dessus de ce taux. Le poursuivant était récompensé par une part de l'amende, part qui pouvait s'élever jusqu'à la moitié. Cette procédure spéciale avait été étendue au cas où un tuteur négligeait d'affermer le patrimoine de son pupille. La loi considérait ce fait comme une contravention qu'elle frappait d'une amende et qu'elle permettait de déférer à la justice par voie de procès-verbal.

Enfin, un grand nombre des faits que nous considérons aujourd'hui comme des délits ne passaient pas pour tels chez les Athéniens, ou ne donnaient lieu qu'à des actions civiles en dommages-intérêts; ainsi les simples voies de

fait, αἰκία, la violence, βίαια, la diffamation, κακηγορία, les actes d'ingratitude, κάκωσις, le faux témoignage, du moins en général, ψευδομαρτυρία, le dol, κακοτέχνιον, et toutes les variétés de fraude dans les contrats, telles que l'escroquerie et l'abus de confiance. D'autres faits donnaient ouverture à deux actions, l'une civile, l'autre criminelle, au choix de la partie ; tel était par exemple le vol. L'action civile de vol, δίκη κλοπῆς, avait cela de particulier qu'outre la restitution au double ou même au décuple, suivant les circonstances, le juge pouvait prononcer d'office une peine qui allait jusqu'à cinq jours et cinq nuits de prison. C'est le seul cas où la loi athénienne admette le cumul d'une peine et d'une réparation civile. La personne lésée par un délit peut, à son choix, demander des dommages-intérêts par une action civile, ou l'application d'une peine par une action criminelle, mais les deux actions sont exclusives l'une de l'autre et ne peuvent jamais être jointes. Il n'y a pas de parties civiles devant les tribunaux criminels.

Nous ne nous proposons pas d'énumérer ici les diverses actions publiques. Ce sujet a été suffisamment éclairci par les travaux récents de Meier et Schœmann, d'Otto et de Thonissen. Mais il paraît nécessaire de donner quelques explications sur celles de ces actions qui avaient un caractère politique. Parmi les plaidoyers qui nous restent des orateurs athéniens, les plus nombreux et les plus importants ont été prononcés dans des affaires de ce genre.

Toutes les constitutions démocratiques attachent la responsabilité à l'exercice du pouvoir exécutif. Les Athéniens allaient plus loin encore. On demandait compte à l'orateur populaire des conseils qu'il donnait, des propositions qu'il soumettait à l'assemblée, et les résolutions du peuple, qu'elles eussent un caractère particulier ou général, qu'elles constituassent des actes de gouvernement et d'administration ou des mesures législatives, se trouvaient ainsi soumises à un contrôle judiciaire qui portait à la fois sur la forme et sur le fond. L'instruction

des affaires soumises à l'assemblée était en effet assujettie à de certaines formes. Il fallait, en général, qu'elles subissent d'abord l'examen préparatoire du conseil des Cinq-cents qui rédigeait un projet, προβούλευμα. Les lois proprement dites étaient renvoyées aux nomothètes, c'est-à-dire à une assemblée spéciale prise sur la liste des héliastes, chargée principalement d'examiner les dispositions proposées et de les mettre d'accord avec l'ensemble de la législation. Dans tous les cas, il fallait une proposition régulière faite par un citoyen, sous sa responsabilité. Si quelqu'une de ces formalités avait été négligée, bien plus, si la mesure proposée ou même votée se trouvait contraire à quelque loi non régulièrement abrogée, si même elle paraissait mauvaise, injuste, inopportune, une action criminelle était ouverte contre l'orateur qui avait demandé ou obtenu ce vote. C'était l'action de proposition illégale, γραφὴ παρανόμων.

Ordinairement la lutte s'engageait dans l'assemblée même. L'adversaire de la loi ou du décret les dénonçait formellement au peuple comme illégaux, et s'engageait par serment à porter l'affaire devant un tribunal. A partir de ce moment, l'effet de la résolution attaquée était suspendu. Les thesmothètes recevaient l'action et l'introduisaient devant les héliastes. La condamnation prononcée contre l'accusé était arbitraire, et consistait d'ordinaire en une amende, qui s'élevait parfois à un taux énorme. Elle entraînait l'annulation du décret ou même de la loi incriminés. Quiconque avait encouru trois condamnations de ce genre perdait le droit de présenter à l'avenir, au peuple, aucune proposition. La responsabilité personnelle de l'auteur d'une proposition cessait un an après le vote de l'assemblée. Ce délai passé, l'action ne pouvait plus être intentée qu'à l'effet d'obtenir l'annulation du vote, mais en ce cas elle ne produisait plus d'effet suspensif, et il fallait que le peuple désignât, dans l'assemblée, des orateurs chargés de plaider au tribunal pour la loi ou le décret incriminés.

Entre les mains des partis politiques l'action de proposition illégale devint une arme dangereuse dont les orateurs firent bientôt le plus effrayant abus. Témoin cet Aristophon d'Azénia, qui se vantait d'avoir été ainsi accusé soixante et quinze fois, et toujours acquitté. Elle avait du moins l'avantage d'ouvrir une voie, non pas seulement de cassation, mais de révision pour tous les votes du conseil des Cinq-cents ou de l'assemblée. Or, à l'assemblée on votait à vingt ans. Il en fallait trente pour siéger parmi les héliastes. Le vote du peuple, en l'absence de toute loi qui fixât un nombre de votants déterminé, pouvait être obtenu par surprise. Les juges, au nombre de cinq cents au moins, prêtaient serment d'écouter les deux parties. Dans ces conditions, le recours était efficace, et il ne faut pas s'étonner qu'il ait été presque journellement pratiqué.

Non moins fréquentes étaient les actions dirigées contre des fonctionnaires publics. Qu'ils fussent désignés par le sort ou élus par un vote à main levée, ceux-ci étaient toujours responsables, et comptables des deniers publics dont ils avaient eu le maniement. A l'expiration de leur mandat, qui était généralement annuel, et absolument révocable, ils comparaissaient devant une commission, composée de dix personnes tirées au sort, une dans chaque tribu, λογισταί, εὔθυνοι. Un héraut provoquait quiconque voulait accuser. S'il se présentait une partie poursuivante, l'action était instruite et jugée en la forme ordinaire. Dans le cas contraire, les commissaires donnaient décharge, et cette déclaration mettait le comparant à l'abri de toute poursuite ultérieure, à raison des fonctions dont il venait de rendre compte. Les actions le plus ordinairement intentées contre les fonctionnaires étaient celles de trahison, προδοσίας, d'impiété, ἀσεβείας, de corruption, δωροδοκίας, de prévarication dans une ambassade, παραπρεσβείας, d'outrage, ὕβρεως.

Il nous reste à dire un mot de la procédure des actions criminelles. Elle différait peu de celle des actions civiles,

chose assez naturelle, du moment où les unes et les autres étaient portées devant la même juridiction. Dans un cas comme dans l'autre le tribunal ne pouvait agir d'office et jouait un rôle presque entièrement passif. D'ailleurs l'absence de ministère public laissait à l'accusateur une liberté égale à celle du demandeur dans un procès civil. La loi lui interdisait, il est vrai, à peine d'une amende de mille drachmes, de laisser tomber son accusation, mais jamais loi ne fut plus mal observée, et ainsi naquit l'industrie des sycophantes, méprisés par tous, mais redoutables aux faibles et aux timides qui se laissaient rançonner pour éviter un procès. La seule différence entre la procédure civile et la procédure criminelle consiste en ce que, au criminel, les parties n'ont aucune somme à consigner, ni prytanée, ni paracatabolé, sauf dans de certaines actions le paiement d'un droit fixe, insignifiant d'ailleurs, appelé παράστασις. En outre, au criminel, il n'y avait pas de réplique. Chacune des parties ne parlait qu'une fois, mais elle pouvait, comme au civil, se faire assister par une ou plusieurs personnes, qui parlaient après elle, συνήγοροι.

Les témoignages recueillis dans l'instruction étaient lus et discutés par les parties comme en matière civile. Celles-ci pouvaient produire le témoin en personne et lui faire confirmer sa déposition, mais tel n'était pas l'usage habituel. Rappelons, à ce sujet, que la loi athénienne n'astreignait pas les témoins à un serment, tandis qu'elle imposait le serment aux juges et aux parties. Mais les témoins, comme les parties, pouvaient confirmer leurs déclarations par un serment volontaire, ou bien encore pouvaient être mis en demeure, par les parties, d'appeler sur eux-mêmes la colère des dieux pour le cas où ils auraient fait un mensonge. Le refus aurait été dangereux pour le témoin exposé à une action en faux témoignage.

Le vote des juges avait lieu au criminel comme au civil. Lorsque la peine n'était pas fixe, il fallait un second vote

pour la déterminer. Le poursuivant proposait une peine, τίμημα, l'accusé en proposait une autre, ἀντιτίμησις, et les juges choisissaient entre les deux.

L'accusateur qui n'obtenait pas le cinquième des voix encourait une amende de mille drachmes, et l'atimie emportant incapacité d'accuser.

L'exécution était confiée aux Onze. C'était une commission de dix citoyens représentant les dix tribus, et d'un greffier. Désignés annuellement par le sort, ils avaient la surveillance de la prison, donnaient des ordres aux exécuteurs et introduisaient certaines affaires devant le tribunal.

Les actions criminelles étaient-elles soumises à la prescription comme les actions civiles ? Cela paraît probable, et résulte d'ailleurs de plusieurs textes, mais nous ignorons absolument la durée et les conditions de cette prescription. L'orateur Lysias affirme même, dans deux affaires de ce genre, que l'action intentée par lui est imprescriptible.

IV.

Quand tout le monde peut accuser, sans que personne soit tenu de le faire, la répression des crimes est livrée au hasard, ou, ce qui ne vaut pas mieux, à l'esprit de parti. Les Athéniens avaient trop de sens pour ne pas s'en apercevoir, et c'est sans doute pour remédier à cet inconvénient qu'ils imaginèrent une procédure nouvelle, celle de l'εἰσαγγελία. Elle se produisit d'abord à l'occasion de certains crimes qui intéressaient plus particulièrement la sûreté de l'État, comme l'attaque contre la démocratie, la participation à une réunion ou à une association dirigée contre la démocratie, le fait d'avoir livré à l'ennemi une place forte, des vaisseaux, des troupes de terre ou de mer, celui d'avoir détruit des arsenaux ou des approvisionnements, enfin celui de s'être fait payer pour donner au peuple de mauvais conseils. Dans ces

définitions on reconnaît le langage de la restauration démocratique qui suivit la chute des Trente. Si elles eussent été exactement respectées, le cercle d'application de la loi serait demeuré assez restreint; mais, au contraire, il alla toujours s'élargissant et finit par embrasser toutes les actions criminelles. Quel crime, en effet, ne pouvait-on pas faire rentrer dans une incrimination aussi vague que celle d'attaque contre la démocratie? C'était un abus sans doute, et l'orateur Hypéride s'en plaint amèrement dans un de ses plaidoyers, mais il avait sa cause, sinon sa justification, dans l'insuffisance de la procédure ordinaire. Voici en effet les avantages qu'offrait la procédure nouvelle de l'εἰσαγγελία : nous les connaissons aujourd'hui et nous pouvons en apprécier l'importance, grâce à la découverte récente des fragments d'Hypéride.

L'εἰσαγγελία était une plainte adressée, non à l'autorité judiciaire, comme la γραφή, mais au pouvoir politique, c'est-à-dire, soit au conseil des Cinq-cents, soit à l'assemblée du peuple. Le conseil ou l'assemblée examinait cette plainte, et, s'il y avait lieu, la renvoyait à un tribunal. La décision qui prononçait le renvoi pouvait contenir un ordre d'arrestation préventive qui, dans la procédure ordinaire, n'était décerné que contre les inculpés de haute trahison et les fermiers des impôts. Elle désignait en même temps les personnes qui seraient chargées de soutenir l'accusation, συνήγοροι.

Dans l'εἰσαγγελία comme dans la γραφή la plainte était rédigée par écrit, mais probablement d'une façon plus ample, et en relevant toutes les circonstances du fait, tandis que dans la γραφή elle était calquée sur la formule légale et se bornait, d'ordinaire, à désigner le crime par son nom.

L'instruction se faisait en la forme accoutumée, mais l'accusé ne pouvait obtenir ni sursis pour faire juger les reproches contre les témoins, σκῆψις, ni remise en cas d'empêchement, ὑπωμοσία, moyens trop faciles de gagner

du temps et d'éluder l'action de la justice. La procédure marchait sans incident, et le tribunal était saisi à bref délai.

Les affaires de ce genre étant considérées comme plus importantes, on réunissait habituellement, pour les juger, deux ou trois sections des héliastes, ce qui donnait jusqu'à mille ou quinze cents juges. Les débats avaient lieu comme à l'ordinaire. Seulement, d'après le droit commun, tout citoyen pouvait intervenir spontanément et prendre la parole pour une des deux parties. Dans l'εἰσαγγελία l'intervention n'était permise que pour l'accusation. Du reste, l'accusé pouvait se défendre lui-même ou se faire assister par un ou plusieurs défenseurs, mais il fallait que ces défenseurs fussent choisis par lui et agréés par le tribunal.

Enfin, en cas d'acquittement de l'accusé, les conséquences pour l'accusateur n'étaient pas les mêmes. D'après le droit commun, l'accusateur qui n'obtenait pas le cinquième des voix encourait une amende de mille drachmes, et une certaine atimie emportant déchéance du droit d'intenter une action à l'avenir. Dans l'εἰσαγγελία, l'accusateur n'encourait aucune peine, ni amende, ni atimie, quel que fût le résultat du procès.

Telle était, dans ses traits principaux, la procédure de l'εἰσαγγελία. Elle fut modifiée, à l'époque de Démosthène, en deux points importants. Une première loi rétablit l'amende de mille drachmes contre l'accusateur téméraire, qui resta seulement exempté de l'atimie. Une autre loi, rédigée par Timocrate, abrégea la durée des détentions préventives. Lorsque cette détention s'était prolongée pendant trente jours sans que le conseil eût renvoyé l'accusé devant les thesmothètes chargés de convoquer le tribunal, les Onze, gardiens de la prison, furent autorisés à introduire eux-mêmes l'affaire devant les juges, et, à défaut d'accusateur désigné par le conseil, le soin de soutenir l'accusation pouvait être confié au premier venu.

Le nom d'εἰσαγγελία s'appliquait encore aux poursuites dirigées contre certains délits d'un caractère tout spécial, comme les mauvais traitements exercés sur une femme épiclère par son mari, ou sur des orphelins par leur tuteur, et les prévarications commises par les arbitres publics. Mais, à la différence de l'εἰσαγγελία proprement dite, les poursuites dont il s'agit étaient portées devant l'archonte ou devant le tribunal. Ni le conseil des Cinq-cents ni l'assemblée du peuple n'avaient à s'en occuper. Nous n'en parlons donc ici que pour mémoire.

L'εἰσαγγελία n'était pas la seule procédure qui donnât au peuple une part de juridiction. Le trouble apporté à la célébration des fêtes publiques donnait lieu à une poursuite particulière appelée προβολή, dirigée contre les auteurs du trouble, contre les fonctionnaires qui l'avaient amené ou toléré, et spécialement contre les sycophantes qui avaient mis à profit l'occasion de la fête pour appréhender un débiteur ou pour signifier quelque acte judiciaire. Les délits dont il s'agit avaient eu en quelque sorte le peuple entier pour témoin. Il semblait naturel, dès lors, que le peuple fût consulté sur la poursuite. Le vote avait lieu à main levée, après débat contradictoire; mais, en cas de renvoi devant le tribunal, les juges n'étaient pas liés par la déclaration émanée du peuple, ce qui, du reste, n'a rien d'étonnant, si l'on se rappelle que par la γραφὴ παρανόμων les juges athéniens exerçaient un contrôle souverain sur tous les votes de l'assemblée. L'action ainsi intentée était sans doute suivie en la forme ordinaire. Il semble toutefois qu'il n'y eût ni consignations à opérer par les parties, ni amende contre l'accusateur téméraire. Enfin, le peuple, en donnant son vote, pouvait ordonner l'arrestation du prévenu, sauf la faculté laissée à celui-ci d'obtenir sa mise en liberté sous caution.

LE

PROCÈS DU PHORMION

ÉTUDE SUR LES

MŒURS JUDICIAIRES D'ATHÈNES

PAR M. R. LALLIER.

On connaît la ruse qu'emploie Phormion dans la pièce de Térence, pour tromper Démiphon d'abord, puis Chrémès. Pendant l'absence des deux vieillards, le fils de Démiphon, Antiphon, s'est épris de Phanium, une jeune fille de naissance libre, mais dont les parents sont inconnus. Phormion vient au secours du jeune homme; non-seulement il lui fait épouser celle qu'il aime, mais il arrange si bien les choses que Démiphon, à son retour, se trouvera très-embarrassé pour faire casser le mariage et même conservera à peine le droit de s'irriter contre son fils. Phormion s'est donné pour un ami du père de Phanium, et, invoquant la loi qui oblige le plus proche parent à épouser la jeune fille qui reste orpheline, a intenté un procès à Antiphon. Il a composé toute une généalogie imaginaire afin d'établir la parenté des deux familles; Antiphon, bien entendu, s'est laissé condamner sans mot dire et s'est vu marié avec Phanium, en vertu même de la sentence des juges. Quand Démiphon revient à Athènes avec son frère Chrémès, il ne sait trop ce qu'il doit faire pour rompre une union qui

dérange tous ses projets. Il consulte trois de ses amis, qui ne lui donnent qu'une réponse fort peu satisfaisante. Heureusement, Phormion lui propose un accommodement. Bien qu'il soit lui-même sur le point de se marier, il renonce à son dessein; il n'admettait pas qu'Antiphon répudiât Phanium, il se désiste de son opposition; il fera plus, il épousera Phanium, et, pour tant de complaisance, il ne demande qu'une somme de trente mines, qui lui permettra de payer ses dettes et de monter un peu sa maison. Est-il nécessaire d'ajouter que cette proposition n'est qu'une nouvelle tromperie? Phormion est décidé à ne pas tenir sa promesse, et les trente mines doivent servir à racheter une joueuse de lyre qu'aime Phædria, le fils de Chrémès. Il se découvre, à la fin, que Phanium est, elle aussi, fille de Chrémès, née d'une liaison irrégulière que le vieillard avait eue autrefois à Lemnos. En la mariant avec Antiphon, Phormion n'avait fait que devancer, à son insu, l'exécution d'un projet formé depuis longtemps par les deux frères.

Il serait facile de montrer que ce dénouement, qui pour nous est peu intéressant et peu vraisemblable, devait être accepté sans peine par les anciens; il n'avait rien qui fût en contradiction avec leurs mœurs ou les lois qui les régissaient. Sans nous arrêter à cette étude, nous nous contenterons d'examiner le procès en lui-même, la question juridique sur laquelle roule toute l'intrigue.

Au premier abord, l'affaire paraît digne d'être portée devant les juges des Guêpes ou des Plaideurs, devant Philocléon ou devant Dandin, prononçant leurs arrêts dans leur chambre, assistés de leurs domestiques, qui font l'office d'accusateurs et d'avocats. Ce mariage conclu si légèrement, qu'on fait et qu'on défait à volonté, cette jeune femme qui passe d'une maison dans une autre, que la loi introduit dans une famille sans enquête sérieuse sur son origine, qu'elle adjuge ensuite à un autre mari sous les yeux mêmes du premier, ne dirait-on pas que toute cette histoire est inventée à plaisir, que cette légis-

lation est une véritable législation de comédie? Les Romains, bien qu'habitués au divorce, ne la comprenaient peut-être pas beaucoup mieux que nous. Chez eux, Phormion aurait été contraint de recourir à d'autres artifices; dans tout l'ensemble des lois romaines, il n'aurait pas rencontré une seule disposition qui lui permît d'intenter un pareil procès. Chez les Athéniens, au contraire, la loi, mise en avant par le parasite, existait réellement, et l'on trouve même que tous les détails de l'affaire racontée par Térence deviennent vraisemblables, si on les compare avec les usages juridiques d'Athènes et les mœurs des plaideurs.

Un récit, fait par l'esclave Géta, nous apprend comment le procès a été engagé. Géta rapporte les propres paroles de Phormion, s'adressant à Antiphon : « Il y a une loi « en vertu de laquelle les orphelines de père et de mère « peuvent se marier avec leurs plus proches parents, et « ceux-ci, aux termes de cette même loi, sont tenus de « les épouser :

« Lex est, ut orbæ qui sint genere proxumi,
« Iis nubant, et illos ducere eadem lex jubet.

« Je dirai que tu es parent de la jeune fille et je t'assi- « gnerai en justice; je me présenterai comme un ami de « son père et nous irons devant les juges. Je lui inven- « terai un père, une mère; j'établirai les liens de parenté « qui existent entre toi et elle; enfin, j'imaginerai tout « ce qui sera bon et utile au succès de ma cause. Tu te « garderas bien de rien répondre et je gagnerai mon « procès. Ton père reviendra; c'est une seconde affaire « que je me mets sur les bras; que m'importe? En atten- « dant, la jeune fille est à nous. » (Phormion, v. 125 sqq.)

La loi que cite Phormion est cette loi bien connue qui réglait à Athènes la condition de la jeune fille laissée orpheline, ἐπίκληρος. Les orateurs athéniens nous en parlent à plusieurs reprises. Le plus proche héritier du sang devait réclamer l'orpheline et l'épouser. S'il y avait

plusieurs prétendants, l'affaire était portée devant les tribunaux. C'était une action qui ne différait, ni par le nom, ni par la forme, d'une pétition d'hérédité, ἐπιδικασία. On peut voir toute la suite de cette procédure dans le second discours contre Stéphanos (p. 1135, 1136). L'action était portée devant l'archonte éponyme, quand l'épiclère était citoyenne; quand elle était étrangère, devant le polémarque. Elle était reçue toute l'année, sauf un seul mois, celui de scirophorion. L'archonte légalisait la démarche du plus proche parent qui venait réclamer l'héritière, ou, s'il y avait contestation, convoquait un tribunal qui devait prononcer.

Ainsi, le parasite de Térence s'appuie sur un texte formel. Nous voyons de plus qu'il avait le droit, bien qu'il n'eût avec Phanium aucun lien de parenté, de réclamer l'exécution de la loi. Dans le discours contre Macartatos (p. 1068), Démosthène nous apprend que, si le plus proche parent essayait de se soustraire au devoir qui lui était imposé, il était permis à tout citoyen de l'accuser, « ἀπογραφέτω δὲ τὸν μὴ ποιοῦντα ταῦτα ὁ βουλόμενος πρὸς τὸν ἄρχοντα ».

Quoique l'intervention de Phormion se trouve justifiée, elle n'en est pas moins très-audacieuse. Est-il possible que, sur sa parole, les juges aillent déclarer que Phanium est parente d'Antiphon? Je dirai plus, est-il vraisemblable qu'une affaire soit engagée devant les tribunaux avec une pareille effronterie? Ici encore, les mœurs des plaideurs athéniens donnent raison au personnage de Térence. Il ne tente rien qui n'ait déjà été tenté avant lui. « Vous avez entendu la loi et l'énumération de ceux « à qui elle reconnaît le droit de disposer de la jeune « fille; ma mère n'avait aucun parent à ces différents « degrés, mes adversaires eux-mêmes en ont fourni la « preuve; sinon, ils auraient bien su le représenter. Pen- « sez-vous, en effet, que des hommes, capables de pro- « duire de faux témoins et un testament apocryphe, n'au- « raient pas su aussi bien produire un frère, un aïeul,

« un père, s'il avaient pu trouver à prix d'argent quel-
« qu'un qui consentît à jouer ce personnage? » (Contre Stéphanos, II, p. 1134.) La seule différence, c'est que Phormion soutient résolûment son rôle jusqu'à la fin, tandis que les autres hésitent et s'arrêtent en route; mais le fait seul qu'on puisse, sans invraisemblance, leur prêter un projet de cette espèce, suffit à établir que la tentative du parasite n'a rien qui doive nous étonner.

L'entreprise, si audacieusement combinée, a un plein succès. « Nous allons devant les juges, dit Géta, conti-
« nuant sa narration; nous sommes condamnés; Anti-
« phon épouse » (v. 135-136). Mais Démiphon revient, et l'affaire va se compliquer. Le vieillard, on le comprend, cherche les moyens d'attaquer la sentence du tribunal. Il s'en prend d'abord à l'esclave Géta. Laissé auprès d'Antiphon pour le surveiller, il aurait dû mettre opposition à cet arrêt si fâcheux. « Que fallait-il faire dans cette
« circonstance? répond Géta. Un esclave ne peut plaider,
« les lois ne le permettent pas; il ne peut pas non plus
« témoigner en justice » (v. 291-293).

Géta est au courant de la législation athénienne. Il était interdit aux esclaves de porter plainte pour leur propre compte, et même de soutenir une plainte déposée soit par leur maître, soit par tout autre citoyen (V., entre autres textes, Platon, Gorgias, p. 483, B). Ils étaient ἀπρόσωποι (Greg. Corinth. Rhet. Gr. Walz, VII, p. 1283), incapables d'agir en justice. S'ils venaient à se rendre coupables de quelque méfait, c'était le maître qui était responsable (Contre Nicostrate, p. 1253). Quant à leur témoignage, il n'était pas admis. On pensait que la parole d'un homme privé de sa liberté ne pouvait avoir aucune valeur. Les esclaves ne paraissaient en justice que pour être mis à la torture, soit qu'ils fussent réclamés par l'adversaire, qui voulait leur arracher quelque révélation compromettante pour leur maître (Isocrate, Discours trapézitique, 54; Isée, Héritage de Ciron, 10), soit que le maître lui-même offrît de les livrer, afin de mieux mon-

trer qu'il était sûr de son innocence et n'avait rien à redouter (Contre Aphobos, III, p. 848, 852). Seulement, dans le premier cas, celui qui faisait donner la torture était tenu de payer une indemnité au maître si l'esclave avait été trop maltraité (Contre Neæra, p. 1387). Il était permis de chercher à obtenir, par tous les moyens possibles, l'aveu dont on avait besoin, mais non de détériorer trop gravement la propriété de son adversaire. Le chiffre de l'indemnité était fixé par les exécuteurs eux-mêmes, qui appréciaient le dommage (Contre Pantænète, p. 978).

On le voit, les excuses alléguées par Géta sont très-fortes et Démiphon est obligé d'en convenir. Mais il connaît, lui aussi, toutes les ressources de la procédure athénienne, et il sait qu'il était facile de se dérober à l'obligation imposée par la loi. « Je passe sur tout; je « vais même plus loin, le jeune homme était ignorant « et il a eu peur, j'y consens; toi, tu n'es qu'un esclave; « mais, quand même cette fille eût été notre plus proche « parente, il n'était pas nécessaire de l'épouser. Vous « n'aviez, pour vous conformer à la loi, qu'à lui donner « une dot, et elle aurait été chercher un autre mari » (v. 293-297).

Il est bien vrai que la législation d'Athènes laissait au parent le plus rapproché de l'épiclère le choix entre ces deux partis : ou d'épouser, ou de constituer une dot à l'orpheline. Cette dot, par laquelle il se délivrait de l'obligation à laquelle il était astreint, devait alors être en rapport avec sa fortune personnelle (Contre Macartatos, p. 1067, 1068). Mais, quand on n'avait pas su profiter au début de cette facilité de la loi, quand le mariage avait été consommé, était-il possible de le faire rompre en offrant une dot convenable? Quand on s'était une fois laissé engager par ignorance ou par surprise, était-il permis de remettre, en quelque sorte, les choses en l'état et de se libérer, au prix d'un sacrifice d'argent, d'un mariage qu'on avait d'abord accepté? Démiphon et Phormion tranchent la question, chacun dans un sens diffé-

rent. L'un prétend se débarrasser de Phanium, en offrant cinq mines au parasite ; l'autre proteste et, parlant bien haut de la dignité de la femme athénienne, qui ne doit pas être ainsi condamnée à passer de main en main, déclare que l'union de Phanium et d'Antiphon ne peut être brisée (v. 410 sqq.).

Ils vont droit, tous les deux, à la solution qui convient à leurs intérêts. Les amis que consulte Démiphon sont moins prompts à se décider. Ils sont trois, et chacun émet une opinion différente. « *Cratinus.* — Voici mon « avis : ce que ton fils a fait ici en ton absence doit être « considéré comme nul et non avenu ; la justice et l'équité « le veulent ainsi, et tu l'obtiendras sans peine ; j'ai dit. « *Démiphon.* — A ton tour, Hégion. *Hégion.* — Je suis « persuadé que Cratinus a parlé suivant sa conscience, « mais on a bien raison de dire : Autant d'hommes, au- « tant d'avis différents ; à chacun sa manière de penser. « Il me semble qu'on ne peut défaire ce que les lois ont « fait, et qu'il serait peu honorable de le tenter. *Démi-* « *phon.* — Parle, Criton. *Criton.* — Pour moi, j'estime « qu'il y a lieu d'examiner la chose plus à fond ; l'affaire « est d'importance » (v. 449-458).

On a remarqué que cette consultation, qui laisse Démiphon plus incertain qu'auparavant, fait songer au passage de Molière où Sganarelle, après avoir appelé quatre médecins pour guérir la maladie de sa fille, ne sait plus auquel entendre, tout étourdi par les affirmations contradictoires qui se produisent autour de lui (l'Amour Médecin, acte II, sc. VI). L'auteur, ici, s'est proposé surtout de nous amuser par le spectacle de l'embarras de Démiphon. Autrement, il y avait plus d'un moyen de demander la révision de l'arrêt des premiers juges. Hégion a raison de soutenir que le mariage est valide et qu'on ne peut revenir sur ce qui a été fait ; mais un plaideur athénien, quand il tient à prolonger un procès, est-il jamais à court d'expédients ? Alors même qu'il a contre lui le texte de la loi, — et c'est le cas de

Démiphon, — il peut sans peine tourner la difficulté. Rien n'était plus simple, par exemple, que d'accuser Phormion de faux témoignage. C'était le moyen qu'on employait le plus ordinairement, quand on voulait renouveler un débat qui semblait terminé. Ainsi, dans le recueil des plaidoyers attribués à Démosthène, nous voyons Apollodore, le fils du banquier Pasion, engager une série presque interminable de procès ; condamné sur la déposition de Stéphanos, il le prend à partie et, par cette voie indirecte, attaque la sentence dont il avait à se plaindre (Contre Stéphanos, I et II). On peut objecter qu'ici la question est plus délicate : il ne s'agit pas d'un héritage, d'une somme d'argent, mais d'une jeune femme, qui ne saurait cependant être adjugée tantôt à l'un, tantôt à l'autre, suivant les vicissitudes du procès. Il faut que son destin soit fixé, et il serait étrange qu'elle dût errer de famille en famille, parce qu'il plaira à des plaideurs d'éterniser leur querelle, ou à des juges de contredire l'arrêt de leurs devanciers. Et pourtant, les mœurs et la législation d'Athènes ne faisaient aucune difficulté d'admettre ce qui nous paraît si bizarre. Nous en trouvons la preuve dans le discours contre Macartatos (p. 1052, 1054, 1055). Après qu'un premier jugement avait réglé le sort de l'épiclère, un nouveau prétendant pouvait survenir et, s'il était démontré que sa réclamation était fondée, le mariage antérieur était rompu (1) ; la femme appartenait à celui à qui restait la victoire dans ce second débat. Du moment qu'une pareille disposition était inscrite dans la loi, Démiphon ne restait pas complètement désarmé devant les intrigues de Phormion. Si bien tendu qu'eût été le piège, il pouvait s'en dégager.

L'auteur, et nous en avons dit la raison, n'a pas voulu que Démiphon retirât aucune utilité de cette consulta-

(1) Cependant, s'il y avait des enfants de ce premier mariage, ils étaient et restaient légitimes ; l'intervention du nouveau prétendant avait pour effet de rompre l'union contractée auparavant, et non de l'annuler.

tion qu'il avait prise avec tant de soin; quant à la consultation en elle-même, elle est tout à fait conforme aux mœurs judiciaires des Athéniens. Il serait excessif d'assimiler Cratinus et ses compagnons à ces *arbitres privés* (1), dont nous parlent souvent les orateurs, qui, sans titre officiel, étaient appelés par l'estime et la confiance de leurs amis à jouer le rôle de conciliateurs et à terminer par quelque arrangement une querelle que l'on ne voulait point porter devant les juges ordinaires (Contre Olympiodore, p. 1167; Isée, Héritage de Dicéogène, 31-32). Ces arbitres, choisis et acceptés par les deux parties, recevaient quelquefois des pouvoirs très-étendus (Isée, loc. cit.; Isocrate, contre Callimaque, 10). Ici, il n'y a rien de tel, mais simplement une réunion d'amis, convoquée par un plaideur qui désire se renseigner sur ses droits. Il était bien rare qu'un Athénien se présentât devant la justice, sans avoir pris cette précaution. C'était moins peut-être en vue des conseils qu'il pouvait ainsi obtenir, que pour se donner l'apparence de la modération. Par une contradiction singulière, chez ce peuple qui aimait tant les procès, on craignait par-dessus tout de passer pour un esprit querelleur. On était bien aise de pouvoir dire aux juges que, avant de venir les trouver, on avait essayé de faire arranger l'affaire par une sorte de tribunal domestique, de conseil de famille, dont on avait pris les avis. C'est la déclaration que Démosthène place au début de son discours contre ses tuteurs (Contre Aphobos, I, p. 813), et qu'il renouvelle encore dans un autre plaidoyer, qui se rattache au même procès (Contre Onétor, I, p. 864). Lysias, dans le discours contre Diogiton (12-18), fait une peinture très-vive d'une de ces assemblées de famille. Le passage est précieux; il montre com-

(1) A plus forte raison, il ne saurait être question de les comparer aux *arbitres publics*, que le sort désignait chaque année; ceux-ci avaient un caractère officiel, une autorité reconnue; ils étaient, en quelque sorte, présentés par la cité elle-même au choix des plaideurs et recommandés à leur confiance.

ment un orateur habile savait recommander sa cause, en la plaçant sous le patronage de la décision rendue par les parents et les amis, qui connaissaient le mieux les faits, comment il réussissait ainsi à se donner le beau rôle et à présenter la conduite de son adversaire sous un jour odieux.

Cependant, le secours que Démiphon n'a point trouvé auprès de ses conseillers, lui vient du côté où il l'attendait le moins. Phormion lui fait offrir des paroles de paix; il prendra Phanium pour femme, et ainsi cette affaire si difficile sera terminée à la satisfaction de tous. C'est encore l'esclave Géta qui porte au vieillard les propositions du parasite: « Bref, et pour passer sous silence « des demandes extravagantes, voici son dernier mot: « Moi-même, dès le début, j'avais pensé, — et c'était le « parti le plus convenable, — à épouser la fille de mon « ami. Je songeais au triste sort qui l'attendait; la marier « pauvre à un parent riche, c'était la condamner à un « véritable esclavage. Mais, pour te parler franchement, « j'avais besoin d'une femme qui m'apportât quelque « petite chose, pour me permettre de payer mes dettes; « encore aujourd'hui, si Démiphon consentait à me « donner une somme égale à celle que m'apporte la « jeune fille que je dois épouser, je préférerais Phanium « à tout autre parti » (v. 647-657). Tout calculé, c'est trente mines qu'il en coûtera au vieillard, mais pour trente mines il sera délivré d'une belle-fille dont la présence l'importune, et cela sans avoir à courir les risques d'un procès.

Le marché qui intervient entre Démiphon et le parasite, n'est pas une exception dans les mœurs athéniennes. Démosthène, dans le discours qu'il a composé contre Eubulide, raconte l'histoire de Nicarète, la mère de son client. Elle était mariée à Protomaque, lorsqu'il se présenta pour celui-ci une occasion avantageuse. Il n'avait pas de fortune et il se vit appelé, en vertu de la loi sur les épiclères, à épouser une riche orpheline. Comme

Nicarète était pour lui une gêne, il eut recours à la complaisance de Thoucritos, un de ses amis. Il répudia sa femme, qui fut épousée par Thoucritos (Contre Eubulide, p. 1311). Protomaque donna-t-il à son ami quelque somme d'argent, en retour de ce service rendu si à propos? Le texte n'en dit rien, et il serait téméraire de l'affirmer, bien que la chose soit très-probable. Ces mots « πείθει λαβεῖν αὐτὴν Θούκριτον » le laissent presque entendre; constituer une dot à Nicarète, n'était-ce pas employer l'argument le plus propre à persuader Thoucritos? D'ailleurs, ce détail est de peu d'importance : au fond, l'aventure, rapportée par Démosthène, ressemble beaucoup à celle de Phanium. Il y a cette seule différence : dans le récit de l'orateur, Nicarète cède la place à une héritière; dans la pièce de Térence, c'est l'héritière, Phanium, qui est contrainte de se retirer, pour permettre à Antiphon de contracter une autre union. Mais, dans les deux cas, — et c'est cette analogie surtout qu'il fallait établir, — nous trouvons une transaction où les droits et les sentiments de la femme ne sont comptés pour rien.

Non-seulement chaque détail de cette curieuse affaire s'explique facilement, pour peu qu'on le rapproche des coutumes athéniennes, mais la narration, dans son ensemble, a un caractère tout athénien. Dans la première scène du deuxième acte, Phædria, voulant atténuer auprès de Démiphon les torts de son cousin, se laisse aller à prononcer quelques paroles un peu vives à l'adresse des juges : « Si un accusateur, audacieux et malhonnête, « est venu tendre un piège à notre inexpérience et a « triomphé de nous, est-ce notre faute, ou la faute des « juges, de ces juges qui souvent, par jalousie, con- « damnent le riche et, par pitié, favorisent le pauvre ? » (v. 273-279). A propos de ce passage, Donat exprime un scrupule; il craint que cette accusation, portée contre la justice, ne paraisse peu convenable. C'est que Donat songe aux habitudes romaines; à Rome, en effet, le langage de Phædria eût été déplacé, et l'on était habitué à

parler plus respectueusement de la justice et de ceux qui la rendaient (1). On était plus libre chez les Athéniens. Dans le discours contre Macartatos (p. 1053), Sosithée raconte comment Théopompe a obtenu gain de cause contre Phylomaque. S'il faut le croire sur parole, non-seulement l'heureux vainqueur de ce procès aurait eu recours à la ruse (2), mais les juges auraient joué un rôle quelque peu ridicule. Voyant quatre urnes devant eux, très-embarrassés pour savoir où ils devaient déposer leurs suffrages, ils auraient voté au milieu d'une confusion inexprimable et tout à fait en aveugles, ἐψηφίζοντο ὅ τι ἔτυχεν ἕκαστος. L'anecdote n'est pas très-honorable pour les tribunaux d'Athènes, et cependant les juges ne s'offensaient nullement d'un pareil récit. Il faut se garder, en effet, de les confondre avec des magistrats de profession : ceux-ci, formant dans l'ensemble de la nation un corps distinct, ont leurs traditions et leur honneur à défendre, et il ne leur est pas permis de montrer une humeur aussi indulgente. Mais comment ces citoyens d'Athènes, appelés à siéger dans les tribunaux par le hasard du tirage au sort, se seraient-ils sentis solidaires de leurs prédécesseurs? Il leur importait peu qu'on blâmât en leur présence les arrêts rendus auparavant; ils n'y avaient pris aucune part. Ils allaient donc d'un excès à l'autre, tantôt exigeant des plaideurs la déférence la

(1) Cette règle souffrait, cependant, des exceptions ; ainsi, dans le *Pro Quintio*, Cicéron s'exprime très-librement sur les décisions rendues par les préteurs Burrhiénus et Dolabella (2,8).

(2) Théopompe, dans cette circonstance, aurait agi à peu près comme les Atrides, lorsque les Grecs furent appelés à voter pour décider entre les prétentions d'Ajax et celles d'Ulysse, qui réclamaient, l'un et l'autre, les armes d'Achille. Du moins, c'est le reproche que Teucer adresse à Ménélas (Soph., *Ajax*, v. 1135, éd. Tournier :

κλέπτης γὰρ αὐτοῦ ψηφοποιὸς εὑρέθης,

et Ménélas rejette la faute sur les Grecs, qui n'auraient pas été plus clairvoyants que les juges athéniens.

plus exagérée, comme on peut le voir par les Guêpes d'Aristophane (v. 550, sqq.), tantôt, au contraire, leur permettant d'attaquer hardiment l'autorité de la chose jugée et même de mettre en doute la clairvoyance et l'intégrité du tribunal.

Voici encore un autre trait qui ne peut se comprendre que si l'on songe aux mœurs démocratiques d'Athènes. Dans cette affaire, il semble que Démiphon ait pour lui tous les avantages; il est riche, il a de nombreux amis, et son adversaire est un homme obscur, ne vivant que d'expédients et qui ne dispose d'aucune influence. Il se trouve pourtant que ces avantages si grands de Démiphon ne servent qu'à le rendre plus craintif; ce qui devrait faire sa force fait sa faiblesse. Cette gêne est bien visible dans sa dispute avec Phormion (v. 403, sqq.). C'est que, avec cet amour de l'égalité qui régnait à Athènes, il était parfois dangereux pour un plaideur d'avoir une supériorité trop marquée sur son adversaire. « Je vous en sup-« plie, juges, secourez mon père, qui est devant vous, « secourez-moi, si nous avons pour nous le bon droit, et « ne méprisez pas des hommes pauvres et faibles, vic-« times de machinations injustes. Nous venons en votre « présence, mettant toute notre confiance dans la vérité « et contents si l'on nous laisse obtenir l'application des « lois; ceux-ci se sont toujours appuyés sur leurs intrigues « et sur les dépenses considérables qu'ils font » (Contre Léocharès, p. 1081). Le client de Démosthène continue, en insistant sur la pauvreté de son père, réduit à exercer un métier pénible. Ailleurs, c'est Démosthène lui-même qui, plaidant sa propre cause, oppose sa jeunesse et son inexpérience aux ressources considérables que possède Aphobos, son tuteur et son adversaire (Contre Aphobos, I, p. 813). Partout, les arguments de ce genre ont quelque chance de succès, en appelant sur celui qui les emploie la bienveillance et la compassion; ils avaient bien plus de force auprès des tribunaux athéniens. Ils éveillaient dans l'esprit des juges, profondément pénétrés des prin-

cipes démocratiques, la tentation de donner raison au plus faible, afin de ramener le plus puissant et le plus riche sous le niveau commun et de rétablir ainsi cette égalité qui leur était si chère.

Ces rapprochements, que l'on vient d'indiquer, seraient peut-être de nature à nous renseigner sur les procédés de composition de Térence. A travers la pièce de l'auteur latin, c'est bien l'original grec, l'Ἐπιδικαζόμενος d'Apollodore de Carysto, qu'il nous est donné d'entrevoir. La copie est si fidèle, que Térence laisse subsister tous les détails de la procédure athénienne, sans se préoccuper de les mettre d'accord avec les usages romains, qui en diffèrent sur bien des points. Mais cette question a été trop souvent et trop bien éclaircie pour qu'il soit utile d'y revenir. Il vaut mieux s'attacher aux informations que nous pouvons recueillir sur le caractère même de la Comédie Nouvelle.

Que l'on compare le procès du *Phormion* au procès des *Guêpes*, et l'on reconnaîtra tout de suite combien l'art de Ménandre et de ses contemporains est différent de celui d'Aristophane. D'un côté, c'est la parodie bouffonne des formes de la justice; de l'autre, c'est l'imitation scrupuleusement exacte de la réalité. Le poète de la Comédie Ancienne exagère et grossit les traits, — peu lui importe, pourvu qu'il mette sous les yeux du spectateur une peinture animée et vivante; — les auteurs de la Comédie Nouvelle s'étudient à tracer de la société de leur temps un portrait qui soit parfaitement ressemblant. L'imagination, si puissante et si hardie dans les œuvres d'Aristophane, se règle et se modère. Elle n'est pas complètement absente; pour s'en convaincre, il suffit de lire l'analyse que Donat nous a laissée du *Trésor* et de l'*Apparition* (aux vers 9-10 du prologue de l'*Eunuque*). Mais alors même que Ménandre et ses émules inventent et combinent ces fictions gracieuses, alors même qu'ils donnent pour point de départ à leurs pièces quelque évènement romanesque, dans le détail ils se tiennent le

plus près possible de la vérité. Tandis qu'Aristophane s'abandonne, se livre audacieusement à tous les caprices de sa verve et de sa fantaisie, ils veulent être et ils sont, avant tout, des observateurs exacts.

En revanche, et pour cette raison même, les fragments de la Comédie Nouvelle prennent une importance considérable, si on les regarde comme des documents qui servent à nous faire mieux connaître la vie et le monde d'Athènes. L'étude du droit attique, en particulier, peut y puiser plus d'une information intéressante. L'exemple que l'on a choisi en fournit la preuve. En contrôlant le témoignage du poète comique par celui des orateurs, nulle part nous n'avons trouvé en défaut ni sa connaissance des lois, ni sa fidélité à représenter les mœurs des plaideurs athéniens.

UN

VERS DE PINDARE A CORRIGER

PAR M. A. CROISET.

On lit dans toutes les éditions de Pindare le vers suivant (Pyth., II, 56) :

Τὸ πλουτεῖν δὲ σὺν τύχᾳ πότμου σοφίας ἄριστον.

Ces mots ont été expliqués de beaucoup de manières ; on n'en a jamais tiré un sens satisfaisant.

Boissonade traduit : « Réunir, par la faveur du destin, l'opulence à la sagesse, c'est la suprême félicité. » Cette interprétation donne un sens raisonnable, mais il est évident qu'on ne saurait la tirer sans violence du texte de Pindare. Boissonade s'est attaché aux trois idées exprimées par les mots : πλουτεῖν, τύχα πότμου, et σοφία, et il les a liées ensemble de son mieux, sans trop s'attacher à la construction grammaticale de la phrase grecque. — Aristarque faisait à peu près de même. Voici en effet son explication, conservée par un scholiaste : οἷον εἴ τις λέγει· εὐποτμότατός ἐστιν ὁ πλουτῶν καὶ σοφίας ἅμα τυγχάνων. Ce ne sont là que des à-peu-près. Un autre scholiaste essaie une interprétation plus précise. Il rattache σοφίας à πλουτεῖν entendu métaphoriquement, et comprend ainsi la pensée de Pindare : « Être riche de sagesse, et avoir en même temps la faveur de la fortune, c'est la destinée la plus heureuse. » La grammaire ne s'oppose pas absolument à ce qu'on interprète ainsi le vers de Pindare, mais

le goût se refuse à admettre une construction si forcée. Il vaut mieux convenir franchement avec Bergk (1) que le passage est corrompu. Bergk est d'ailleurs d'accord, sur le fond de la pensée exprimée par le poète, avec les scholiastes et avec Aristarque, mais il avoue qu'il est difficile de la trouver dans le texte : *Quid sententia requirat, planum est : dicit poeta optimum esse si quis sapientiam cum opibus conjungat : verum ex verbis, quemadmodum nunc leguntur, ægerrime hoc efficias; sed emendatio incerta.* L'altération du texte est fort ancienne, puisque les Alexandrins y trouvaient déjà l'obscurité qui nous arrête. Il ne me semble pourtant pas qu'elle soit irrémédiable.

La première chose à faire est de bien entendre l'expression σὺν τύχᾳ. Ces mots ont toujours chez Pindare un sens particulier, très-précis, que nous n'avons pas le droit de modifier ici à notre gré. La locution σὺν τύχᾳ, suivie d'un génitif, est la traduction poétique de cette idée abstraite et prosaïque : *avec l'aide de* ... Σὺν θεοῦ τύχᾳ (Nem., VI, 27) signifie *avec l'aide d'un dieu;* σὺν χαρίτων τύχᾳ (Nem., IV, 7), *avec l'aide des Charites,* littéralement : *grâce à la bonne fortune dont les dieux ou les Charites sont la source.* Cet emploi de τύχη est fréquent chez Pindare. Dans la huitième Olympique, il parle d'un vainqueur qui a triomphé de ses adversaires τύχᾳ μὲν δαίμονος, ἀνορέας δ'οὐκ ἀμπλακών (v. 67), c'est-à-dire *grâce à la bonne fortune que les dieux lui ont envoyée, et aussi grâce à son propre courage* (cf. Pyth. VIII, 53) (2). Quant à la préposition σύν, il arrive souvent chez Pindare qu'elle exprime moins une juxtaposition accidentelle qu'une association étroite, au propre et au figuré, et par exemple un rapport de cause à effet, une dépendance. Σὺν θεοῖς, σὺν χαρίτεσσι signifient ordinairement chez Pindare *avec l'appui des dieux ou des Charites,* par l'effet de leur protection ; σὺν ἀνάγκᾳ équivaut à δι' ἀνάγκης ou ἐν ἀνάγκῃ; σὺν ἀοιδᾷ (N., IX, 49) signifie *par l'effet des*

(1) *Poetæ Lyrici Græci* (3e édit., 1866), pars I, p. 112.
(2) Cf., Euripde, *Iphig. Taur.*, 868 : δαίμονος τύχᾳ τινός.

chants. Σὺν τύχᾳ πότμου n'a donc pas, dans Pindare, le même sens que μετὰ εὐτυχοῦς πότμου. Lorsque les scholiastes expliquent ainsi ces mots, et qu'ils donnent pour des équivalents de cette locution les formes usuelles σὺν εὐτυχίᾳ, σὺν εὐτυχεῖ πότμῳ, c'est-à-dire : *en même temps que le bonheur, en même temps qu'une heureuse destinée*, ils parlent selon l'usage vulgaire, non selon l'usage pindarique (1). Σὺν τύχᾳ πότμου signifie indubitablement, dans la deuxième Pythique, *par la faveur du destin*, comme l'a parfaitement compris Boissonade. Attachons-nous donc à ce sens, et gardons-nous de rien changer à ces trois mots.

Reste σοφίας. Que faut-il faire de ce génitif? Le rattacherons-nous, comme le veut un scholiaste, au verbe πλουτεῖν (τὸ πλουτεῖν δὲ σοφίας), en passant par-dessus les trois mots : σὺν τύχᾳ πότμου? C'est là, je le répète, une construction inadmissible. Faut-il faire dépendre σοφίας de ἄριστον, et traduire : *être riche par la faveur du destin est le comble de la sagesse* (σοφίας ἄριστον)? Bœckh fait ainsi; il met une virgule après πότμου. Mais il y a dans cette phrase une contradiction intime et un manque complet de netteté. Je ne parle pas de l'hypothèse de Dissen, qui rattache σοφίας à πότμου d'une manière bien peu intelligible (2). Faut-il donc corriger le génitif σοφίας? Ce n'est pas nécessaire.

En effet, ces différentes constructions écartées, il en reste une encore à essayer; c'est celle que je crois la véritable.

(1) En d'autres termes, τὸ πλουτεῖν σὺν τύχᾳ πότμου, n'est pas, dans la langue de Pindare, l'équivalent de l'expression d'Euripide (Hippol. v. 1111) : τύχαν μετ' ὄλβου, qui peut sembler au premier abord avoir une signification assez semblable.

(2) Jungenda cetera : σὺν τύχᾳ πότμου σοφίας, i. e. σὺν τύχᾳ σοφίας per πότμον, quod propterea sic dixisse mihi videtur magnificentius pro σὺν σοφίᾳ, ne, præposito nunc τῷ πλουτεῖν ob causas indicatas, levior haberi videretur σοφία. Ad duplicem genitivum autem conf. Pyth., IX, 39 : κλαῖδες Πειθοῦς φιλοτάτων, et vid. Matth. gr. § 380 (Dissen. ad h. l.). — L. Schmidt, *Pindar's Leben und Dichtung*, p. 207) semble adopter cette explication.

Elle consiste à faire dépendre σοφίας de σὺν τύχᾳ, en intercalant le mot τε (τ') entre σοφίας et ἄριστον, de la manière suivante : τὸ πλουτεῖν δὲ σὺν τύχᾳ πότμου σοφίας τ' ἄριστον, ce qui donne le sens suivant : *être riche par la faveur du sort et par l'aide de sa propre sagesse est la destinée la plus heureuse.*

Je n'ai pas besoin de faire ressortir combien cette pensée est conforme à la morale ordinaire de Pindare. C'est celle qu'il développe au début de la cinquième Pythique. Mais il n'est pas inutile de faire remarquer qu'elle est en outre parfaitement à sa place en ce passage. L'idée morale développée par Pindare dans toute l'ode qui nous occupe est précisément que les faveurs mêmes de la destinée, si la sagesse ne s'y joint, sont un piège. Il est donc très-naturel qu'il loue Hiéron de devoir sa richesse et sa puissance non-seulement à l'influence du sort, qui les lui a données, mais encore à sa sagesse, qui les lui conserve. Cette idée, essentiellement pindarique, est en effet reprise dans les vers suivants, et, de générale qu'elle était d'abord, devient particulière au héros de l'ode, suivant une des formes de développement les plus ordinaires dans la poésie de Pindare.

Quant à la locution σὺν τύχᾳ σοφίας, *avec l'aide de ta sagesse*, si les exemples cités plus haut (σὺν τύχᾳ χαρίτων, θεοῦ, πότμου) ne semblaient pas suffire à en autoriser la hardiesse, il me serait facile d'en alléguer un autre que j'emprunte également à Pindare, et qui doit, je crois, lever tous les scrupules. Pindare, en effet, dans la cinquième Néméenne, a écrit ce vers (v. 48) :

> ἴσθι, γλυκεῖάν τοι Μενάνδρου σὺν τύχᾳ μόχθων ἀμοιβὰν ἐπαύρεο.

Les scholiastes nous apprennent que ce Ménandre, Athénien, était le maître, l'*aliptes*, du vainqueur Pythéas que célèbre ici Pindare. Le sens de ce passage, assez mal expliqué par les scholies, n'est nullement douteux. « Tu as joui, dit Pindare en s'adressant à son héros, tu as

joui, grâce à Ménandre, de l'agréable prix de tes peines, » c'est-à-dire de la victoire. Encore une idée que Pindare a vingt fois exprimée par des images analogues. Voilà donc, dans ce passage, la locution σὺν τύχᾳ suivie du nom d'un homme, et non plus de celui des dieux ou des Charites. Il n'est pas plus hardi de joindre à cette locution le nom de la sagesse que celui de Ménandre, et rien n'est plus ordinaire en tout cas, dans le style de Pindare, que ce genre de hardiesses (1).

Quant à la chute très-ancienne de la lettre τ entre σοφίας et ἄριστον, elle peut s'expliquer fort naturellement par une omission involontaire. Mais peut-être n'est-il pas hors de propos de se rappeler que Pindare semble avoir fait encore un usage assez fréquent du digamma, négligé au contraire par les premiers copistes attiques de ses odes. Le τ qui précédait ἄριστον a pu être pris à tort pour un digamma (2), et, à ce titre, supprimé maladroitement, dès l'époque attique, par les copistes dont les manuscrits servirent ensuite à constituer les textes alexandrins.

(1) M. Moriz Schmidt, dans les notes critiques qui précèdent sa traduction en vers des Olympiques de Pindare (*Pindar's Olympische Siegesgesænge Gr. und Deutsch*, Iéna, 1869, p. CI-CII), a proposé de lire σὺν τύχᾳ πρόμου σοφίας, qu'il explique ainsi : προηγουμένης σὺν τύχῃ τῆς σοφίας. Ce commentaire fait voir que la correction de M. Schmidt, malgré quelque ressemblance extérieure, n'a aucun rapport avec la mienne, même dans la partie qui leur est commune. Je ne m'arrêterai pas d'ailleurs à discuter spécialement la tentative de ce savant. Ce que j'ai dit plus haut des mots σὺν τύχᾳ πότμου et de leur sens nécessaire, me dispense d'indiquer ici pourquoi je ne puis admettre πρόμου au lieu de πότμου, et σὺν τύχᾳ dans le sens de μετὰ τύχης. — On pourrait encore proposer, au lieu de σοφίας τ', la correction σοφίᾳ τ', qui donnerait le même sens : σὺν τύχᾳ πότμου καὶ σὺν σοφίᾳ. Mais, dans cette hypothèse, l'introduction de la leçon σοφίας serait singulière, et l'erreur des copistes anciens serait plus difficile peut-être à expliquer que si le texte original portait σοφίας τ' ἄριστον,

(2) Ce qui ne veut pas dire qu' ἄριστος se soit jamais écrit avec un digamma.

REMARQUES SUR LA DATE

ET LA COMPOSITION DES

HYMNES DE CALLIMAQUE

PAR M. AUGUSTE COUAT.

Les hymnes de Callimaque ne sont pas seulement des œuvres d'art destinées aux lettrés, simples témoignages de l'habileté du versificateur et de la patiente érudition de l'archéologue. Les allusions directes qui s'y trouvent (H. I, 85, 88; schol. au vers 86. — II, 26, 27; schol. au vers 26; 67, 68; schol. au vers 68. — IV, 165, 188; schol. au vers 175), prouvent qu'ils étaient composés pour une récitation publique, en vue de circonstances déterminées. Ils ont le plus souvent pour objet de célébrer dans une fête religieuse, sous le nom d'une divinité, la grandeur du prince et la gloire de son règne. Le poète n'eût pas introduit dans un hymne mythologique l'éloge des Ptolémées et le récit des évènements contemporains, si la solennité d'une représentation publique n'avait dû donner à cet éloge et à ce récit un grand retentissement. On peut d'ailleurs supposer sans témérité que les allusions signalées plus haut ne sont pas les seules; la fine louange du poète courtisan a dû, en maint endroit, se dissimuler pour être plus flatteuse encore. Il est enfin vraisemblable que les autres hymnes qui font partie du même recueil ressemblent aux trois précédents. Si l'on n'y a pas si-

gnalé jusqu'ici les intentions du poète, il ne faudrait point en conclure qu'elles n'existent pas. Au risque de n'avoir à présenter parfois que des hypothèses, il ne sera donc pas inutile de chercher à quelle date et pour quelle circonstance chacun de ces hymnes a pu être composé

Le caractère très-apparent de ces poésies indique dans quel sens il faut diriger notre recherche. Callimaque n'obéit pas aux caprices de l'inspiration. Il est maître de lui, alors même qu'il semble s'abandonner ; il écarte tout ce qu'il faut taire avec autant d'adresse qu'il trouve ce qu'il faut dire ; il est plein de réticences et d'arrière-pensées ; il est ingénieux jusque dans son silence. Malgré sa feinte dévotion, la religion le touche peu. Doit-il célébrer une divinité, il choisit, parmi les fables innombrables qui s'y rattachent, non point celles qui en feraient le mieux ressortir la grandeur, mais celles qui lui permettront de montrer sa science mythologique ou de louer le prince, sous le voile d'une comparaison. Comme en outre tous ces hymnes sont destinés à une fête particulière, chacun d'eux contient un épisode, parfois peu développé, qui en est en réalité le centre et l'objet principal. Tous les détails qui précèdent, si importants qu'ils paraissent, conduisent à ce passage caractéristique, jeté souvent à la fin du poème, sans que rien nous avertisse tout d'abord que là est l'explication de l'énigme. Chercher avant tout, au milieu des nombreux épisodes secondaires, l'épisode commandé par la circonstance, grouper ensuite autour de celui-ci les allusions éparses, les comparaisons cachées, sans oublier qu'elles peuvent être partout, là même où on les soupçonnerait le moins ; faire enfin la part de ce qui est seulement destiné à la curiosité des érudits et à l'ornement du poème, telle sera donc la méthode à suivre.

Nous présenterons l'analyse de chaque hymne, dans l'ordre chronologique, et non dans l'ordre de l'édition, bien que ce soit peut-être anticiper sur la conclusion. La suite de notre argumentation en deviendra plus claire.

On y verra mieux la succession naturelle, et comme l'histoire de ces hymnes. Il y aurait au contraire quelque inconvénient à interrompre cette suite, en se conformant à l'ordre habituel du recueil.

I (1).

L'hymne I commence par une invocation. Après avoir cité plusieurs dénominations de Zeus (1), le poète raconte sa naissance. Ce récit, qui ne comprend pas moins de 44 vers (2), rempli de savants souvenirs et de spirituelles peintures, est le plus long de l'hymne. — Après la naissance du dieu, Callimaque célèbre ses premières années (3), — les rapides progrès de sa force (4), — la supériorité de son intelligence (5). — Cette supériorité lui assure la possession de l'Olympe, que ses frères aînés ne peuvent pas lui disputer. En effet, dans le partage des domaines qui doivent échoir à chacun des fils de Kronos, ce ne fut pas le sort qui décida en faveur de Zeus; ce fut sa propre puissance (6). — Aussi Zeus a-t-il tous les insignes de la puissance. Tandis que les autres divinités protègent les différents arts, Héphaistos les forgerons, Arès les soldats, Artémis les chasseurs, Phœbus les poètes, Zeus est le protecteur et le père des rois (7). — Il commande et rend la justice (8). — Il distribue à tous ses faveurs, mais non également (9). — Témoin notre prince, qui l'emporte de beaucoup sur les autres souverains par la sagesse dans les résolutions et la prompti-

(1) I, 1, 10.
(2) I, 11, 54.
(3) I, 55.
(4) I, 56.
(5) I, 57.
(6) I, 58, 67.
(7) I, 68, 80.
(8) I, 81, 83.
(9) I, 84, 85

tude dans l'action (1). — L'hymne se termine par l'épilogue accoutumé (2).

On voit clairement par cette seule analyse que l'hymne tout entier aboutit à la glorification d'un roi puissant. Ce roi, d'après le scholiaste (3), n'est autre que Ptolémée, probablement Ptolémée Philadelphe, le protecteur de Callimaque. Pour déterminer la date de l'hymne, il faut donc chercher, dans l'éloge direct du prince et dans celui de Zeus, tous les évènements et tous les traits qui rappellent l'histoire et le caractère de Ptolémée Philadelphe. Le portrait du prince est tracé dans les vers suivants : « Tu as donné aux rois, dit le poète à Zeus, l'abondance « et assez de richesses. (Tu leur as donné aussi la sagesse) « à tous, il est vrai, mais non point également. On peut « le voir d'après notre roi qui, dès son avènement, a de « beaucoup devancé les autres. Le soir même, il accom- « plit ce qu'il a résolu le matin; encore sont-ce les « grandes choses qu'il accomplit le soir; les autres, « aussitôt conçues. D'autres, au contraire, mettent un « an et plus à réaliser leurs projets ; d'autres enfin voient « leurs desseins complètement arrêtés par toi, et par « toi brisée leur volonté (4). » N'est-ce pas là l'image,

(1) I, 86, 90.
(2) I, 91, 96.
(3) Schol. au vers 86.
(4) I, 84 et suiv. :

ἐν δὲ ῥυηφενίην ἔβαλές σφισιν, ἐν δ' ἅλις ὄλβον,
πᾶσι μὲν, οὐ μάλα δ' ἶσον· ἔοικε δὲ τεκμήρασθαι
ἡμετέρῳ μεδέοντι· περιπρὸ γὰρ εὖθὺ βέβηκεν.
ἑσπέριος κεῖνός γε τελεῖ τά κεν ἦρι νοήσῃ·
ἑσπέριος τὰ μέγιστα, τὰ μείονα δ' εὖτε νοήσῃ.

Nous renvoyons pour le texte à l'édition de Callimaque de Schneider (*Leips.*, 1870, 73). Au vers 86, nous avons adopté la leçon (εὖθύ) de cette édition, au lieu de la leçon ordinaire εὐρύ, qui ne semble pas admissible, bien qu'elle ait pour elle l'autorité de Cobet et de Meineke. Callimaque veut dire certainement que Philadelphe a, du premier coup (εὖθύ), dépassé de beaucoup les autres rois, et

décrite en vers pompeux, d'un roi absolu, dont les actions attestent la force et l'intelligence déjà virile? De pareils éloges feraient supposer que l'hymne a été écrit pendant la maturité du prince et dans une période heureuse de son règne.

Cette conjecture est encore confirmée par l'examen du reste de l'hymne. Ce Zeus souverain, dominateur du monde, dont la force et la puissance entourent le trône, dont l'aigle porte le tonnerre et annonce les prodiges, ressemble à s'y méprendre au plus glorieux et au plus obéi de ces monarques macédoniens que la conquête avait faits maîtres de l'Égypte, à Ptolémée Philadelphe. Parmi les attributs de Zeus, et au milieu des innombrables détails de son histoire fabuleuse, Callimaque a choisi ceux qui pouvaient le mieux exprimer cette ressemblance.

Est-il possible d'arriver à une plus grande exactitude, et de trouver, dans les années heureuses du règne de Philadelphe, celle-là même où l'hymne a été écrit? —

que la sagesse en lui n'a pas attendu les années. V. O. Schneider, I, p. 162. — Quant aux vers 84, 85, que nous avons traduits en y ajoutant quelques mots, comme s'il y avait une lacune entre les deux vers, nous croyons en effet, avec O. Richter (*Kallimachus' Hymnen auf Zeus und Apollo,* Guben, 1871, p. 5), qu'il est nécessaire d'intercaler un vers pour avoir un sens suffisant. Il suffit, pour s'en convaincre, de traduire des deux façons. On lit dans le texte consacré : « Tu as donné à tous assez de richesses, à tous il est vrai, mais non point également : témoin notre roi qui, dès son avènement, a de beaucoup devancé les autres. Le soir même, il accomplit ce qu'il a résolu le matin, etc. » Il est clair que la seconde partie de la phrase dans laquelle il est question de la sagesse du roi, n'a aucun rapport avec la première, où on le félicite de sa fortune. Cependant, la seconde proposition doit être la conséquence et la preuve de la première. Au contraire, en introduisant un vers dans lequel, aux autres avantages des rois, le poète aurait ajouté la supériorité de l'esprit, on arrive à un raisonnement suivi et rigoureux. Ce passage avait d'ailleurs été déjà reconnu comme altéré par Meineke, qui voyait, à tort, selon nous, cette lacune après le vers 86. (Meineke *éd.*, p. 133.

Un ingénieux critique, M. O. Richter (1), a cru découvrir cette indication dans un autre passage du poème, dont voici la traduction : « Aussi tes frères (il s'agit de Zeus), « bien que tes aînés, n'ont-ils pas empêché que le ciel « fût ton domaine et ton partage. Les anciens poètes « n'étaient pas tout à fait véridiques. Ils disaient que le « sort avait attribué sa demeure à chacun des fils de « Kronos. Mais qui donc, à moins d'être insensé, vou- « drait tirer au sort l'Hadès contre l'Olympe? On ne tire « au sort que des choses égales. Celles-là diffèrent en- « tièrement (2). » A propos de ce passage, M. Richter rappelle justement l'avènement de Philadelphe, et comment son père le choisit pour héritier, de préférence à ses frères aînés, aux fils qu'il avait eus d'Eurydice, sa première femme. Soter avait été engagé à ce choix par son amour pour Bérénice, et aussi par les heureuses dispositions de son plus jeune fils, qui devint plus tard le monarque le plus remarquable de la dynastie des Lagides (3). Callimaque n'a point oublié ce trait, car il décrit la jeunesse de Zeus (Philadelphe) en un vers expressif : « Encore tout enfant, tu avais toute la maturité d'un homme (4). » Le poète n'a donc raconté le partage du monde entre les fils de Kronos que pour rappeler l'avènement heureux et inattendu de Philadelphe.

Bien plus, d'après Richter, l'hymne n'aurait pu être écrit que l'année même de l'avènement. En effet, loin d'accepter sans protestation le choix de Ptolémée Soter,

(1) Liv. cit., p. 1.

(2) I, 58 et suiv.

(3) Justin, XVI, 2. « Contra jus gentium minimo natu ex filiis ante infirmitatem regnum tradiderat (Ptolemæus I) ejusque rei populo rationem reddiderat, cujus non minor favor in accipiendo, quam patris in tradendo regno fuerat. Inter cætera patris et filii mutuæ pietatis exempla etiam ea res juveni populi amorem conciliaverat, quod pater regno ei publice tradito privatus officium regi inter satellites fecerat. »

(4) I, 57.

les fils d'Eurydice s'y opposèrent de toutes leurs forces, cherchant à leur frère des ennemis de tous les côtés, et jusque dans sa cour. Tous eurent une fin prématurée et misérable. Céraunos s'enfuit d'Alexandrie en Asie-Mineure où ses projets hardis inquiètent les premières années du règne de Philadelphe. Il s'allie avec Arsinoé, femme de Lysimaque, roi de Thrace; puis, quand Philadelphe a épousé la fille de Lysimaque, il se tourne vers Séleucus, contribue à la défaite de Lysimaque, tue ensuite Séleucus son allié, qui ne lui donnait pas assez vite le trône d'Égypte, est salué roi par les troupes de Séleucus, et à leur tête marche contre Antigone, le bat, et devient maître de la Macédoine. Enfin, au moment où il allait satisfaire sa vengeance et attaquer l'Égypte, il meurt dans un combat contre les Gaulois. Un autre frère de Philadelphe s'était réfugié dans l'île de Chypre qu'il excitait à la révolte. Tombé au pouvoir de Philadelphe, il fut assassiné. Le troisième, Méléagre, qui avait suivi sans doute Céraunos, lui succéda pendant quelques mois au trône de Macédoine, fut déposé par ses soldats et disparut. Enfin, Ptolémée fit tuer son quatrième frère, Argaeos, qui, resté à Alexandrie, conspirait contre lui (1). Ce fut seulement après ces sanglants exploits que Ptolémée Philadelphe, débarrassé à la fois de sa famille et de ses rivaux, devint le monarque redoutable, le Zeus tout-puissant chanté par Callimaque (280).

Est-il vraisemblable qu'un courtisan aussi avisé que Callimaque, aussi habile à éviter toutes les allusions désagréables aux oreilles du prince, ait osé parler de ces tristes évènements, au moment où ils venaient d'avoir lieu? Le vers 59, « οὐρανὸν οὐκ ἐμέγηραν ἔχειν ἐπιδαίσιον οἶκον », deviendrait alors une cruelle satire. Il faut donc supposer que l'hymne de Callimaque date de l'année, du jour même de l'avènement de Philadelphe, et qu'il a été

(1) Sur ces évènements, v. Droysen, *Geschichte des Hellenismus*, I, 631, 637-651; II, 171, 238.

écrit avant cette lutte fratricide, laquelle commença aussitôt.

L'objection que nous venons d'exposer aurait peut-être plus de force, si nous soutenions en effet que l'hymne du poète a suivi de très-près ces tragiques aventures. Encore faudrait-il prendre garde que ces assassinats domestiques, dont nous sommes révoltés, ne produisaient pas la même impression sur les Grecs corrompus d'Alexandrie et sur les Orientaux cruels et lâches qui composaient la population égyptienne. On était habitué à ces luttes fratricides, à ces haines inexpiables, à ces triomphes sanglants et joyeux du plus fort sur le plus faible (1). Chaque nouveau Ptolémée offrit à la curiosité de son peuple le même spectacle. N'est-il donc pas possible qu'on ait fait honneur à Philadelphe de ce qui aurait dû être son remords, et qu'on l'ait félicité d'avoir été si heureusement criminel? Callimaque ne fit peut-être qu'exprimer le sentiment général, en rappelant avec éloges le souvenir de ces tristes victoires.

Mais, si plusieurs années s'étaient déjà écoulées d'un règne prospère, l'allusion devient encore plus naturelle. Qui eût alors songé à plaindre les infortunes de Céraunos et d'Argaeos? Or, nous avons vu plus haut Callimaque parler de Ptolémée comme d'un roi déjà signalé par quelques hauts faits. Le passage même qui nous occupe peut nous en fournir un nouveau témoignage. Zeus, dont le poète chante l'avènement, ne devint maître du monde qu'après de longues et terribles luttes. Le dieu que chante Callimaque a fait ses preuves, il a terrassé ses ennemis, et autour de lui éclatent les témoignages de sa force irrésistible : « Ce ne sont pas les dés qui t'ont

(1) « Pour le meurtre des frères, c'était, dit Plutarque, quelque chose comme ces demandes préalables des géomètres, dont on ne peut pas se passer. » (Havet, *le Christianisme et ses origines*, I, p. 305 et suiv.).

fait le chef des dieux, mais ta force et ta puissance que tu as fait asseoir auprès de ton trône (1). »

Ces vers s'appliqueraient difficilement au jeune Philadelphe succédant à peine à son père, même après la courte collaboration par laquelle il s'était habitué à la royauté. Ils désignent plutôt un roi régnant déjà depuis quelque temps, et affermi dans la possession de son royaume par ses conquêtes. Ne semble-t-il pas enfin qu'un hymne chanté le jour même où l'héritier d'une grande tâche montait sur le trône paternel, aurait nécessairement laissé échapper des espérances, des promesses, et qu'on y aurait vu comme l'aurore d'un avenir glorieux? Au contraire, dans l'hymne à Zeus, c'est plus que des espérances et des promesses; les souhaits les plus exigeants ont été réalisés; ce n'est déjà plus l'aurore de la gloire, c'en est le plein rayonnement.

Toutes ces présomptions nous inclineraient à penser que l'hymne à Zeus n'a pu être écrit pendant la première année du règne de Philadelphe ; mais il y a une dernière preuve qui nous détermine absolument. Callimaque écrivait en 243 (ol. CXXXIV, 2) l'élégie sur la chevelure de Bérénice. Il est à peu près certain, — sa querelle avec Apollonius le prouve, — qu'il vécut au moins jusqu'en 240, peut-être même jusqu'en 235 (ol. CXXXV, CXXXVI). Si l'hymne à Zeus date de 285 (ol. CXXIII, 4), année de l'avènement de Philadelphe, Callimaque l'aurait composé 50 ans avant sa mort, et, selon toutes les probabilités, à vingt ans environ (2). Nous savons en outre qu'avant

(1) Οὔ σε θεῶν ἐσσῆνα πάλαι θέσαν, ἔργα δὲ χειρῶν,
σή τε βίη τό τε κάρτος, ὁ καὶ πᾶλαι εἵσαο δίφρου. I, 66, 67.

(2) Voir notre article sur la querelle de Callimaque et d'Apollonius, Annuaire de 1877. Dans l'appendice mis à la suite de cet article, nous avons fixé à peu près à l'année 305 (ol. CXVIII, 4) la date de la naissance de Callimaque. Il est nécessaire de justifier ici cette date, puisqu'elle nous sert de preuve, et de montrer que, s'il est impossible d'en affirmer l'exactitude absolue, il y a au moins de bonnes raisons de croire qu'elle est à peu près exacte. Les renseignements

d'être accueilli à Alexandrie et à la cour des Ptolémées, il enseigna la grammaire à Éleusis. Quand l'aurait-il fait,

directs qui nous sont parvenus sur la vie de Callimaque sont, il est vrai, très-insuffisants. Suidas dit seulement qu'il vécut sous le règne de Ptolémée Philadelphe : « ἐπὶ δὲ τῶν χρόνων ἦν Πτολεμαίου τοῦ Φιλαδέλφου. » Nous avons d'ailleurs prouvé, dans l'article cité plus haut, que notre poète mourut vers 240 ou 235 (ol. CXXXV, CXXXVI). Nous retrouverons enfin dans le présent article quelques dates certaines de sa vie, depuis 272 (ol. CXXVII) — (voir notre analyse de l'hymne à Délos). A cette époque, Callimaque était déjà célèbre, et honoré de la faveur royale. Ce seul fait laisse supposer qu'il était alors parvenu à sa maturité et qu'il avait près de quarante ans. Si nous ajoutons à ces quarante années le temps qui s'écoula entre 272 et 235, date probable de sa mort, c'est-à-dire trente-sept ans, nous trouvons que, mort en 240 ou peut-être 235, à 70 ou 75 ans environ, il a dû naître vers 305. Les immenses travaux qu'il a accomplis prouvent que sa vie a été longue, et tous les faits s'accordent pour rendre cette date vraisemblable. Mais, de plus, nous pouvons appuyer cette hypothèse, déjà acceptable par elle-même, sur des preuves plus solides. Il est question de Callimaque dans plusieurs biographies anonymes du poète Aratus. Dans l'une, nous lisons ce qui suit : « συνήκμασε δὲ Ἄρατος Ἀλεξάνδρῳ τῷ Αἰτωλῷ, καὶ Καλλιμάχῳ, καὶ Μενάνδρῳ καὶ Φιλητᾷ. » Ce passage est bien vague, puisqu'en réalité Ménandre, Philétas et Callimaque sont séparés par un assez grand nombre d'années; il nous fait du moins savoir que Callimaque était contemporain d'Aratus, et que, probablement, il vivait déjà sous le règne de Ptolémée Soter, pendant lequel vécurent les autres écrivains cités à côté de lui. Plus loin, le même biographe ajoute, en parlant d'Aratus : « γηραίῳ δὲ τῷ Κυρηναίῳ ἐπεβάλλετο, παρ' ᾧ καὶ ἐπιγράμματος ἠξιώθη. » Callimaque de Cyrène était déjà vieux quand il entra en relations avec Aratus, et écrivit une épigramme en son honneur (épig. XXIX, 27). Mais Aratus était lui-même très-âgé à cette même époque, comme l'atteste une autre biographie : « μέμνηται δὲ αὐτοῦ Καλλίμαχος ὡς πρεσβυτέρου, οὐ μόνον ἐν τοῖς πρὸς Πραξιφάνην, etc. » En donnant au mot πρεσβυτέρου le sens le plus ordinaire du comparatif, il faudrait conclure de cette phrase qu'Aratus était encore l'aîné de Callimaque. Dans tous les cas, le mot indique au moins un grand âge. Or, Aratus, accueilli à la cour d'Antigone, roi de Macédoine, y mourut avant ce prince, d'après le témoignage de Suidas : « συνῴκει τε αὐτῷ ('Αντιγόνῳ) καὶ παρ' αὐτῷ ἐτελεύτησεν. » Antigone étant mort en 240 (ol. CXXXV), Aratus mourut quelque

sinon à ce moment même, de vingt à trente ans? Comment admettre que Ptolémée Philadelphe, dans une circonstance si solennelle, parmi plusieurs écrivains célèbres, aurait précisément jeté les yeux sur le jeune professeur d'Éleusis, alors tout à fait inconnu, pour le prier officiellement de chanter ses louanges? N'est-il pas évident qu'un poète en renom, le plus illustre de tous, sans aucun doute, pouvait seul être chargé d'une pareille mission? La réputation de Callimaque ne commença que plus tard et ne devint tout à fait exceptionnelle qu'à l'époque de la première guerre punique (1). (264.)

Il faut donc avancer de plusieurs années la date de l'hymne à Zeus. Cependant, vers 266, s'était passé à la cour d'Alexandrie un évènement d'une grande importance. Philadelphe, répudiant et exilant sa première femme, Arsinoé, fille de Lysimaque, avait épousé, pour des raisons politiques, sa propre sœur qui s'appelait aussi Arsinoé. Ce mariage, contraire aux idées et aux habitudes grecques, souleva de vifs murmures. Le poète Sotadès, qui s'était fait l'interprète de l'indignation générale et avait écrit à ce sujet plus d'une mordante épigramme, fut tué par ordre du roi. Quelques années plus tard, Théocrite, poète courtisan, comme Callimaque, n'avait

temps auparavant, à un âge très-avancé, à soixante-dix ans environ. En effet, il avait déjà longtemps vécu à Athènes et s'y était fait une réputation considérable, lorsqu'il vint à la cour d'Antigone, en 272, pour le mariage du roi avec Phila (Droysen, liv. cit., II, 179. Rœper, Philolog., 9me année, p. 32-35). Il devait avoir alors une quarantaine d'années. Ritschl (Biblioth. Alex.) a donc raison de dire qu'Aratus est né au plus tard vers 310, 308 (ol. CXVII, CXVIII). Callimaque, qui était presque du même âge qu'Aratus, mais un peu plus jeune, que lui, est donc né au plus tôt vers 305 (ol. CXVIII, 4). Ces calculs précis confirment donc notre hypothèse. Ajoutons enfin que l'année 305, à cause des résultats déjà acquis sur les dernières années de Callimaque, doit être plutôt considérée comme une date extrême. Nous pouvons affirmer avec d'autant plus de force que le jeune poète avait vingt ans au plus, à l'avénement de Ptolémée Philadelphe.

(1) Aul. Gell. N. A. XVII, 21.

pas manqué de célébrer, dans un hymne à Ptolémée, la sincérité et la sainteté d'un si étrange hymen (1). Il y vante Ptolémée et sa vaillante épouse. « Jamais plus noble « femme n'entoura de ses bras, dans le fond de son pa- « lais, un plus noble époux. Elle le chérit du fond du « cœur, *comme son frère et son mari. C'est ainsi que s'ac-* « *complit l'hymen sacré de deux immortels, les maîtres de* « *l'Olympe, qu'enfanta l'illustre Rhéa* (2). » Arsinoé avait alors 57 ans, et Ptolémée près de cinquante! Comment n'y a-t-il rien de semblable dans l'hymne à Zeus? Callimaque aurait-il oublié, à propos de Zeus et de Héra sa sœur, une allusion qui s'offrait d'elle-même, au risque de blesser son maître, et de paraître s'associer, par son silence, à la réprobation générale? On ne saurait ni soupçonner de cette impertinence, ni féliciter de ce courage, le poète ordinaire des Ptolémées. Il est donc vraisemblable que l'hymne I a été écrit avant 266. L'allusion au partage du monde entre les fils de Kronos, dont nous avons parlé, donne à penser que le poète l'écrivit quelques années seulement après la victoire complète de Philadelphe sur ses frères, après 280. Enfin le silence de l'hymne sur tous les autres évènements du règne, dont il sera question dans les hymnes suivants, et dont les plus importants eurent lieu un peu plus tard, prouve que nous devons enfermer entre les années 280 et 275 environ, à la fin de l'olympiade CXXV^e^, la date cherchée.

(1) Nous avons, contre l'avis de Franz (*Corp. inscr. græc.*, III, 288), adopté la date déjà indiquée par Droysen pour le mariage de Philadelphe avec sa sœur Arsinoé (*Hellenismus*, II, 241). C'est en effet en 266 que Sotadès, poursuivi par la colère du roi à cause des épigrammes qu'il avait écrites contre lui à l'occasion de ce mariage (πολλὰ δεινὰ εἰς τὸν βασιλέα Πτολεμαῖον, dit Athénée, XIV, 621), s'enfuit à Kaunos, où il fut tué par ordre de Patrocle, amiral de la flotte égyptienne. Hauler (*De Theocriti vit. et carm.*, p. 22) a ajouté à cet argument d'autres preuves qui nous paraissent moins décisives. Sur Arsinoé, épouse de Philadelphe, voyez *Corp. inscr. græc.*, n°s 5795 et 5184.

(2) Théocrite, *Id.*, XVII, 128 et suiv.

Callimaque avait alors près de trente ans; sa réputation grandissante a pu attirer sur lui l'attention du roi.

Si l'hymne I était, comme le voudrait Richter, une sorte de cantate officielle, destinée à la fête du couronnement, il faudrait, nous l'avons vu, admettre que Ptolémée en fit la demande à Callimaque. En choisissant une autre date, nous évitons une affirmation aussi téméraire et aussi peu vraisemblable. Nous pensons plutôt que le poète de Cyrène, jusqu'alors à peu près ignoré, composa de lui-même cette habile louange pour un concours poétique, et que son succès contribua à lui assurer la faveur d'un prince sensible à tous les éloges, surtout aux éloges bien écrits. Ainsi seulement disparaîtrait toute contradiction entre le fond même de l'hymne, qui nous reporte aux commencements du règne de Philadelphe, et la biographie de Callimaque, qui nous oblige à en avancer la date.

Quant à la circonstance particulière dans laquelle fut récité l'hymne I, elle est indiquée par le premier vers : « Y a-t-il rien de mieux, pendant les libations, que de chanter Zeus, etc. ». C'est donc une fête en l'honneur de Zeus, dont le culte était cher aux Macédoniens. Théocrite glorifie les rois de Macédoine d'avoir pour ancêtre commun Héraclès, fils de Zeus (1); Callimaque appelle les rois fils de Zeus (2). Alexandre avait élevé plusieurs temples au dieu de l'Olympe; parmi les cultes helléniques importés à Alexandrie et célébrés par les Ptolémées avec une grande pompe, celui de Zeus Basileus devait tenir le premier rang (3). La monarchie des Lagides était une image de la monarchie olympienne; sur leurs monnaies

(1) Théocrite, XVII, 27.

(2) I, 79. Voir, pour la leçon adoptée par nous dans ce vers, l'édition de Schneider, I, p. 158.

(3) Preller, *Griechische Mythologie,* I, 119. — Justin, XXIV, 2 : « Jovis templum, veterrimæ Macedonum religionis. » Sur les Ptolémées descendant d'Héraclès, fils de Zeus, voyez *Corp. inscr. græc.*, n° 5127, monum. Adulit.

ils faisaient graver la tête de Zeus avec une aigle portant un foudre. Enfin, comme l'indique le premier épisode de l'hymne (1), cette cérémonie rappelle les cultes nombreux qui se rattachaient au mythe de la naissance de Zeus, et en particulier, aux cultes de l'Asie Mineure, qui allait tomber au pouvoir de Ptolémée Philadelphe.

II. (*Hymne* IV, *à Délos.*)

L'hymne IV qui, dans l'ordre chronologique, doit venir après le premier, est de tous le plus étendu, et celui qui contient les allusions les plus claires, les renseignements les plus précis sur le règne de Ptolémée Philadelphe.

Le sujet en est la naissance d'Apollon. Latone, enceinte de Zeus et d'Artémis, repoussée de tout l'univers par la haine de Héra, est enfin accueillie par l'île de Délos, à qui elle confie son précieux fardeau. Les premiers vers (2) sont une invocation à l'île de Délos. — Description de l'île escarpée et solitaire (3). — Elle est cependant la reine des îles, qui forment un chœur autour d'elle, parce qu'elle est protégée par Apollon (4). — Après ce prélude, le poète va raconter l'histoire de Délos (5). — Origine des îles soulevées du fond de la mer et fixées au sol par le trident de Posidon; seule, Délos vogue sur les flots, et s'appelle d'abord Astérie (6). — Les matelots la rencontrent dans ses courses vagabondes; elle s'arrête enfin et s'attache au fond de la mer pour recevoir Apollon naissant (7). — Colère de Héra contre Latone. Elle défend qu'aucun pays

(1) I, 10, 54.
(2) IV, 1, 10.
(3) IV, 11, 15.
(4) IV, 16, 26.
(5) IV, 27, 29.
(6) IV, 30, 40.
(7) IV, 41, 54.

accueille celle qu'a aimée Zeus; Arès et Iris veillent à l'exécution des ordres de Héra (1). — Les fleuves, les contrées diverses se détournent de Latone et s'enfuient à son approche (2). — Apollon, encore enfermé dans le sein de sa mère, s'irrite contre ces pays inhospitaliers, et menace Thèbes de sa vengeance (3). — Cependant, les pays où veut aborder Latone, continuent à fuir (4). — Elle supplie le Pénée de lui donner asile. Le fleuve, bien que menacé par Arès, et bouleversé jusque dans ses abîmes, affronte le courroux de Héra et s'apprête à recevoir Latone (5). — Celle-ci, ne voulant pas perdre son généreux défenseur, continue sa marche et atteint l'île de Kos (6). — Apollon s'adresse alors à sa mère et lui dit de passer outre. Un autre dieu naîtra dans cette île. Ce sera un roi puissant, ami d'Apollon. Tous deux repousseront les barbares du Nord, les Celtes redoutables qui, chassés de Delphes, dont ils avaient osé s'approcher, périront ensuite sur les bords du Nil, sous les coups de Ptolémée (7). — C'est dans l'île de Délos que doit naître Apollon (8). — Latone arrive à Délos (9). — Iris annonce cette nouvelle à Héra qui en conçoit une grande colère, mais renonce cependant à poursuivre encore sa vengeance (10).—Apparition rayonnante d'Apollon naissant; magnificence de Délos, berceau du dieu (11). — Apollon présage à l'île qui l'a recueilli une glorieuse destinée (12).

(1) IV, 55, 67.
(2) IV, 68, 85.
(3) IV, 86, 99.
(4) IV, 100, 108.
(5) IV, 109, 152.
(6) IV, 153, 160.
(7) IV, 161, 190.
(8) IV, 191, 204.
(9) IV, 205, 214.
(10) IV, 215, 249.
(11) IV, 250, 255.
(12) IV, 256, 273.

— Depuis ce jour, Délos est la plus sainte des îles. Tous les peuples y envoient des théories et y célèbrent des fêtes : description de ces fêtes (1). — Épilogue (2).

Plusieurs passages de cet hymne, écrits par Callimaque dans le dessein de louer Ptolémée, peuvent nous aider à en trouver la date. C'est d'abord le souvenir de l'île de Kos, où naquit Philadelphe, rappelé dans un poème dont le sujet est la naissance d'Apollon, de telle sorte qu'en décrivant la naissance du dieu, le poète semble célébrer celle du roi. C'est ensuite le tableau de la puissance de Philadelphe, et enfin le récit de l'invasion des Gaulois.

Voici en quels termes Callimaque décrit la naissance d'Apollon : « Les cygnes ne chantaient pas encore pour « la huitième fois, lorsque l'enfant jaillit du sein de sa « mère. A haute voix, les nymphes de Délos, filles du « fleuve antique, dirent le chant sacré d'Ilithyie, et sou- « dain l'éther d'airain en répéta l'écho retentissant..... « Toi-même, ô Délos, au-dessus du sol tout en or, tu sou- « levas l'enfant, tu le pris sur ton sein, et tu t'écrias (3). » Est-ce le dieu, est-ce le monarque, dont le poète a ainsi chanté la radieuse bienvenue ? La description convient si heureusement à tous les deux, que l'on retrouve des détails analogues dans les vers où Théocrite célèbre expressément la naissance de Philadelphe : « Kos tres- « saillit en te recevant, enfant nouveau-né, du sein de ta « mère, quand tu vis ta première aurore. Alors la fille « d'Antigone, accablée par les douleurs de l'enfantement, « appela à grands cris Ilithyie secourable aux femmes en « couches, et elle aussitôt, bienfaisante, assista la reine « et répandit le bien-être dans tous ses membres. Et « l'enfant désiré, ressemblant à son père, apparut.. *A sa « vue, Kos poussa un cri de joie, et dit, prenant dans ses*

(1) IV, 274, 315.
(2) IV, 316, 326.
(3) IV, 255 et suiv.

« *mains le petit enfant* (1). » Théocrite parle du roi futur comme s'il était un dieu, et Callimaque, en racontant la naissance du dieu, fait penser à celle du roi. Ce n'était pas sans dessein que le poète de Cyrène avait, dans l'hymne à Zeus, décrit avec tant de détails les couches de Rhéa ; dans l'hymne à Délos, l'intention est plus évidente encore.

Il est cependant impossible de rien inférer d'après ce passage sur la date de l'hymne IV. Les vers de Théocrite ont été écrits en 259,58, la vingt-sixième année du règne de Philadelphe, et pendant la maturité du prince. Il est vrai que le poète syracusain n'a consacré qu'une seule idylle à l'éloge de Ptolémée, et que le souvenir de la naissance du roi s'y rencontrait naturellement. Callimaque ayant, au contraire, composé plusieurs hymnes, à différentes époques de ce règne, pour en célébrer les dates mémorables, peut-être pourrait-on supposer qu'il a dû parler de la naissance et de l'avènement du roi dans les pièces qui se rapportent aux premières années.

Les vers 165-170 de l'hymne IV contiennent des informations plus précises. Apollon dit en parlant de l'île de Kos : « Le destin lui doit un autre dieu, issu d'une race illustre « de sauveurs : sous son diadème se rangeront, heureux « d'avoir un Macédonien pour maître, l'un et l'autre con- « tinent, et les terres situées dans la mer, depuis l'endroit « où s'élancent les chevaux rapides du Soleil jusqu'aux « confins de l'occident. Il suivra les traditions de son « père (2). » Dans ce bel éloge de Philadelphe, dont Calli-

(1) Théocr., *Id.*, XVII, 58 et suiv.

64. ..... Κόως δ' ὀλόλυξεν ἰδοῖσα,
φᾶ δὲ καθαπτομένα βρέφεος χείρεσσι φίλησιν.

(2) IV, 165 et suiv :

ἀλλά οἱ ἐκ μοιρέων τις ὀφειλόμενος θεὸς ἄλλος
ἐστί, σαωτήρων ὕπατον γένος · ᾧ ὑπὸ μίτρην
ἕξεται οὐκ ἀέκουσα Μακηδόνι κοιρανέεσθαι
ἀμφοτέρη μεσόγεια καὶ αἳ πελάγεσσι κάθηνται,
μέχρις ὅπου περάτη τε, καὶ ὀπόθεν ὠκέες ἵπποι
Ἠέλιον φορέουσιν · ὁ δ' εἴσεται ἤθεα πατρός.

maque a dû peser chaque terme, selon son habitude, on surprend une certaine emphase, mais on doit trouver aussi, malgré l'exagération voulue de la louange, des indications exactes. Callimaque a sans doute de la recherche et du bel esprit, mais il n'est jamais vague, et chaque mot a chez lui une valeur propre. Dès lors, à quelle époque du règne de Philadelphe peuvent s'appliquer les expressions « ἀμφοτέρη μεσόγεια, καὶ αἳ πελάγεσσι κάθηνται », qui désignent évidemment l'Asie, l'Afrique et les îles de la Méditerranée? Ce n'est point à son avènement, car l'affirmation serait inexacte. Ptolémée Soter, après avoir envahi et conquis à plusieurs reprises l'Asie Mineure, la perdit à la fin de son règne (1); Séleucus en devint le maître en 295, et Ptolémée reçut de son père l'empire des Lagides diminué de la Syrie. Les îles, et entre autres Chypre, la plus importante de toutes, lui appartenaient; mais non, selon le mot de Callimaque, l'un et l'autre continent. Cette expression deviendra dans la suite plus vraie, à mesure que Philadelphe ajoutera aux conquêtes de son père ses propres conquêtes. Pendant les dernières années du règne, elles seront parfaitement exactes : les deux vers de Callimaque ne feront alors que résumer brièvement un passage significatif de l'idylle XVII, dans lequel Théocrite énumère en détail, et avec la plus grande précision, les possessions acquises par Philadelphe à la suite de ses grandes guerres. « Il « possède une partie de la Phénicie, de l'Arabie, de la « Syrie, de la Libye, et des noirs Éthiopiens. Il commande « à tous les Pamphyliens, aux Ciliciens armés de jave- « lots, aux Lyciens, aux Cariens belliqueux, aux îles « Cyclades. Ses vaisseaux sont les meilleurs qui naviguent « sur les ondes. La mer tout entière, et la terre, et les « fleuves retentissants, obéissent à Ptolémée (2). »

(1) Droysen, *Hellen.*, II, 48 et suiv.
(2) Théocr., XVII, 86 et suiv.

καὶ μὴν Φοινίκας ἀποτέμνεται Ἀραβίας τε

Mais d'autres allusions plus certaines encore de l'hymne IV ne permettent pas d'admettre qu'il ait été composé à la fin du règne de Philadelphe, et prouvent même qu'il est antérieur à la première guerre entre Ptolémée, Antigone et Antiochus (266, 263). Il faut donc que les louanges de Callimaque se rapportent aux premiers progrès de Ptolémée Philadelphe dans l'Asie Mineure. On peut alors les trouver excessives, mais non mensongères. En effet, lorsqu'Antiochus, après la mort de Séleucus, monta sur le trône de Syrie, son empire comprenait tous les pays qui s'étendent depuis l'Hellespont jusqu'à l'Indus et à la mer Rouge. Mais soudain, de tous côtés, les villes et les provinces soumises se révoltent. Héraclée se déclare indépendante; Éphèse, Smyrne, Milet se soulèvent à leur tour, Philétairos est tyran de Pergame, Eumène règne sur Amastris. A la fin de 279, l'Asie Mineure presque tout entière échappait à la domination d'Antiochus. Ptolémée Philadelphe profita des embarras de son rival pour l'attaquer. Au nom d'un traité depuis longtemps oublié, conclu entre Ptolémée Soter et Séleucus avant la bataille d'Ipsus, il réclama la possession de l'Asie Mineure, l'envahit et s'empara de la Cœlé-Syrie. Damas tomba au pouvoir du roi d'Égypte (1). Ce fut la première tentative de Philadelphe pour s'assurer la possession exclusive de la Méditerranée. Il tenait d'ailleurs une partie des Cyclades, Délos, Astypalée, peut-être Céos et tout le groupe des Sporades (2). Chios, Lesbos et la Crète étaient seules indé-

καὶ Συρίας Λιβύας τε κελαινῶν τ' Αἰθιοπήων.
Παμφύλοισί τε πᾶσι καὶ αἰχμηταῖς Κιλίκεσσιν
σαμαίνει, Λυκίοις τε φιλοπτολέμοισί τε Καρσίν,
καὶ νάσοις Κυκλάδεσσιν, ἐπεὶ οἱ νᾶες ἄρισται
πόντον ἐπιπλώοντι, θάλασσα δὲ πᾶσα καὶ αἶα
καὶ ποταμοὶ κελάδοντες ἀνάσσονται Πτολεμαίῳ.

(1) Sur les possessions de Philadelphe, v. Bœckh, *Corp.* III, p. 282. Droysen, *Hellen.*, II, 229 et suiv.

(2) V. Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, nos 2267, 2273 : « βασιλέα Πτολεμαῖον, Πτολεμαίου Σωτῆρος, οἱ νησιῶται ἀνέθηκαν », — 2492. Astypalée appar-

pendantes. Callimaque pouvait donc, dès l'année 278, dire, non sans enfler quelque peu l'éloge, *que le roi d'Égypte régnait sur les îles et sur l'un et l'autre continent.*

Le passage suivant (171, 188), accompagné d'un commentaire du scholiaste, est encore plus caractéristique, et ne laisse guère de doute sur la date de l'hymne. Nous voyons dans cette scholie qu'après l'invasion et la défaite des Galates en Phocide, Ptolémée Philadelphe en prit à sa solde, qui lui furent envoyés par son allié Antigone. S'apercevant qu'ils voulaient piller le trésor royal, il les réunit et les envoya près d'une bouche du Nil, dans un îlot, où ils furent noyés. Ainsi Philadelphe vengeait les injures d'Apollon (1). Voici maintenant le récit du poète. Apollon, « *devin encore enfermé dans le ventre de sa mère* », prédit l'arrivée de l'Arès Celtique envahissant la Grèce, le fer et la flamme à la main. « Un jour », ajoute-t-il en parlant de Ptolémée, « nous aurons à soutenir une lutte « commune..... quand, déjà, près du temple de Phœbus « on verra les phalanges ennemies, quand déjà touche- « ront presque mes trépieds les épées et les baudriers « téméraires et les lances odieuses qui bientôt prépare- « ront à la multitude insensée des Galates un triste retour. « Une partie de ces armes sera ma récompense ; les autres, « entassées sur les bords du Nil, verront brûler sur un « bûcher les cadavres de ceux qui les portaient. Ainsi le « roi recevra le prix de ses grands travaux. Telle est la « prophétie que je te révèle, ô Ptolémée (2). » Dépouillé du

tient à Évergète : « βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Εὐεργέτα »,— 2356, note de Bœckh. « Cei paruerunt Ptolemæo Philadelpho cui tributum pendendum erat. »

(1) Schol. ad IV, 175 : ὀλίγων οὖν περιλειφθέντων (τῶν Γάλλων) Ἀντίγονός τις φίλος τοῦ Φιλαδέλφου Πτολεμαίου προξενεῖ αὐτοὺς αὐτῷ ὥστε ἐπὶ μισθῷ στρατεύεσθαι· καὶ γὰρ ἔχρῃζεν ὁ Πτολεμαῖος τούτου τοῦ στρατεύματος, οἱ δὲ ὁμοίως ἠβουλήθησαν καὶ τοῦ Πτολεμαίου διαρπάσαι τὰ χρήματα· γνοὺς οὖν συλλαμβάνει αὐτοὺς καὶ ἀπάγει πρὸς τὸ στόμιον τοῦ Νείλου τὸ λεγόμενον Σβεννυτικὸν καὶ κατέκλυσεν αὐτοὺς ἐκεῖσε. »

(2) IV, 181 et suiv.

vêtement poétique qui l'enveloppe, ce passage de l'hymne rappelle très-exactement les grandes invasions des Gaulois en Grèce.

En 284, après la défaite des Boïens en Italie, les Celtes se jettent en grandes masses sur l'Illyrie. Encouragés par la mort de Lysimaque et de Séleucus, et par la lutte engagée entre Antigone et Ptolémée, ils se divisent en trois bandes et pénètrent en Grèce. Céraunos s'avance à leur rencontre et est tué dans un combat; sa tête est promenée au bout d'une pique. Les Gaulois poursuivent leurs ravages, mais vaincus par Antipater, successeur de Méléagre et de Céraunos, ils se retirent en 280. Une seconde invasion a cependant lieu bientôt après. Une multitude de 152,000 fantassins et de 40,000 cavaliers armés, accompagnés de valets, de femmes, d'enfants et de vieillards, inonde le nord de la Grèce (279). Les plaines de la Thessalie ne sont plus que des ruines. Enfin, une armée grecque se réunit au passage des Thermopyles et arrête les barbares qui se préparaient à piller le temple de Delphes (1). Bientôt une légende se forme, créée par l'imagination populaire. Ce n'est plus seulement la bravoure des Grecs qui a repoussé les hordes ennemies, « *nombreuses comme des flocons de neige et comme les astres du ciel* »; c'est le dieu lui-même, comme autrefois Zeus en lutte avec les Titans, qui a soulevé des tempêtes et des tremblements de terre pour défendre le lieu saint. Des flammes ont jailli du temple; les héros antiques sont sortis de terre, terribles; des rochers rebondissant des hauteurs du Parnasse ont écrasé les assaillants; la neige les a ensevelis comme dans un linceul; enfin, les Grecs, fortifiés par Apollon, ont achevé leur défaite, et massacré ceux qui survivaient encore (2). Quelques années plus tard, Ptolémée, engagé dans une guerre difficile contre Magas, roi de Cyrène, avait parmi ses troupes 4000 Gaulois que lui avait envoyés

(1) Droysen, *Hellen.*, I, 649 et suiv.
(2) Pausan., X, 19. 24.

Antigone Gonatas, devenu maître de la Macédoine, et allié de l'Égypte. Ptolémée se débarrassa de ces dangereux serviteurs, en les faisant transporter dans un îlot du Nil débordé, où ils périrent misérablement.

Tels sont les évènements auxquels fait allusion l'hymne IV. Nous avons démontré plus haut qn'il pouvait avoir été écrit à partir de 278; l'analyse qui précède prouve que la date n'en peut être ni reculée avant 274, ni avancée bien au-delà de 272. C'est en effet pendant ces deux années seulement qu'a pu être contractée l'alliance dont parle le scholiaste, entre Ptolémée et Antigone, menacés tous les deux par les conquêtes extraordinaires et l'ambition de Pyrrhus (1). En outre, sans parler du sujet même et du sens général de l'hymne, qui font penser plutôt à la jeunesse du prince qu'à sa maturité, la prophétie d'Apollon, limitée, comme on l'a vu, à l'invasion des Gaulois et à leur triste fin, a dû être imaginée par le poète peu après ces évènements. La disparition des Galates n'était point un exploit assez glorieux et assez important pour que le poète l'eût mentionné plusieurs années après, dans un hymne où il n'était nullement nécessaire d'en parler, et sans dire un mot des grandes conquêtes qui suivirent. Callimaque écrivait donc ces vers avant la première guerre de Syrie, avant le plein épanouissement de ce règne, plus éclatant que celui de Soter. Apollon, dans l'hymne IV, loue Philadelphe de se conformer aux exemples de son père. La louange semblerait insuffisante, dans la bouche d'un courtisan, si elle s'appliquait à la seconde partie du règne de Philadelphe. Elle était au contraire très-flatteuse après les premiers succès du fils préféré de Ptolémée Soter. Ainsi, tandis que l'hymne I avait célébré l'avènement de Philadelphe et sa victoire sur ses frères, l'hymne à Délos continuait l'apologie en signalant les heureux résultats des dix premières années du règne.

(1) Droysen, *Hellen.*, II, 243.

Quelque temps après l'invasion celtique, Ptolémée Philadelphe, pour faire obstacle à la puissance d'Antigone, favorisa ouvertement les révoltes des Grecs. Il ne pouvait voir sans inquiétude le roi de Macédoine, maître du continent hellénique, étendre son influence jusqu'à Byzance, et inquiéter, par ses alliances avec les pirates de la mer Égée, les intérêts commerciaux de l'empire des Lagides. Après avoir inutilement prêté son appui à Sparte, l'habile politique chercha en Grèce un autre centre d'opposition contre la Macédoine, et, lorsqu'en 266, Athènes, renouvelant les anciens combats contre Philippe, se souleva à la voix de ses philosophes, Ptolémée encouragea la résistance dirigée par Chrémonidès, et envoya une flotte au secours de la ville assiégée par Antigone. Seconder les efforts d'Athènes et se proclamer hautement le champion de la liberté des Grecs, n'était-ce pas assurer à l'Égypte les sympathies de toutes les villes grecques opprimées, et se préparer des alliances pour les guerres à venir (1) ?

Si, en 272, Ptolémée était en apparence l'ami d'Antigone, — l'hyme IV en est la preuve, — sans doute il n'en cherchait pas moins dès cette époque à isoler au milieu de la Grèce son puissant allié et à l'entourer d'ennemis. Callimaque, en composant un hymne pour la fête solennelle de Délos, en associant le nom de Ptolémée à celui d'Apollon dans un même souvenir patriotique, en représentant la destruction des Galates ordonnée par le roi d'Égypte comme une conséquence de la victoire remportée à Delphes par le dieu, secondait la politique de Philadelphe et flattait l'orgueil hellénique. Il n'est donc pas douteux que l'hymne IV, consacré tout entier à la glorification de la religion délienne, dont il raconte en détail les rites principaux, a été composé pour une de ces grandes *théories* auxquelles envoyaient des chœurs, selon l'expression de Callimaque, toutes les villes, « celles

(1) Droysen, *Hellen.*, II, 205 et suiv.

« de l'aurore, celles du couchant, celles du midi, et celles « aussi dont les habitants, établis au-delà des rivages hyper- « boréens, remontent à l'origine la plus lointaine (1) ».

Ptolémée Philadelphe ne manqua pas de participer aux fêtes de Délos, si chères aux Athéniens, et d'y apparaître avec une pompe et une magnificence sans égales. Délos appartenait à l'Égypte, et se félicitait de lui appartenir, car nous la voyons, dans les inscriptions, tantôt concourir avec les autres Cyclades à l'érection d'un monument en l'honneur de Philadelphe, tantôt accorder le titre de proxène et de bienfaiteur des Déliens à un gouverneur nommé par le roi d'Égypte (2). Cette préoccupation de plaire à Athènes et de chanter sa gloire se trahit jusque dans certains détails, en apparence secondaires, de l'hymne. Dans l'énumération des rites anciens qui se rattachent au culte d'Apollon Délien, Callimaque n'a garde d'oublier ceux auxquels s'intéressait le patriotisme athénien. Il ne néglige pas même les traditions étrangères au culte d'Apollon, mais seulement déliennes, et il rappelle le nom de Thésée, le héros athénien, qui était passé par Délos en revenant de Crète. « Ce jour-là, on « charge de couronnes l'image sainte et célèbre de l'an- « tique Cypris, que Thésée et les jeunes garçons consa- « crèrent à leur retour de Crète. Échappés au taureau « mugissant, fils sauvage de Pasiphaé, ô déesse, autour de « ton autel, au son des cithares, ils dansèrent en rond, « et Thésée conduisit le chœur. C'est pourquoi les fils de « Cécrops envoient, avec la théorie sacrée de Phœbus, les « agrès, toujours conservés, du navire de Thésée (3) ».

(1) IV, 279 et suiv.

(2) Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, n° 2267 : « ἐπειδὴ οἱ ἀποσταλέντες ἄγγελοι οἱ παρὰ βασιλέα Πτολεμαῖον ὑπὸ τῶν πολιτῶν ἀναγγέλλουσιν τῷ δήμῳ, ὅτι Δίκαιος, τεταγμένος ὑπὸ τὸν βασιλέα Πτολεμαῖον, ἀνὴρ ἀγαθός ἐστι, etc..... εἶναι δὲ καὶ αὐτὸν πρόξενον καὶ εὐεργέτην τοῦ ἱεροῦ καὶ Δηλίων ».

(3) IV, 307 et suiv.

ἔνθεν ἀειζώοντα, θεωρίδος ἱερά, Φοίβῳ
Κεκροπίδαι πέμπουσι τοπήια νηὸς ἐκείνης.

Ces dernières remarques confirment encore les précédentes observations, et nous pouvons conclure, presque avec certitude, que l'hymne IV fut composé entre 274 et 272, alors que Ptolémée Philadelphe, déjà maître de la Cœlé-Syrie, cherchait à soulever la Grèce contre Antigone, pour attaquer sans danger l'empire des Séleucides, et qu'il fut récité dans une des grandes fêtes d'Apollon Délien.

III. (*Hymne III, à Artémis.*)

L'hymne à Artémis a un tout autre caractère que les deux précédents. Jusqu'ici Callimaque avait choisi dans la légende d'un dieu les traits qui convenaient particulièrement au prince dont il écrivait l'éloge; il paraît au contraire avoir voulu, dans l'hymne III, énumérer tous les attributs de la déesse Artémis et la célébrer sous ses différents noms. Les lentes narrations, les gracieux épisodes, les descriptions patientes se succèdent dans ce long morceau où, malgré quelques apostrophes et quelques exclamations semées çà et là dans la continuité du récit, on reconnaît plutôt le ton de l'épopée que celui de la poésie lyrique. Au milieu de ces nombreux détails, il semble tout d'abord impossible de retrouver l'intention réelle du poète et l'objet particulier de l'hymne. On n'y soupçonne ni allusions, ni aucune préoccupation des choses du moment; on n'y voit même pas si l'œuvre est destinée à une récitation publique, ou seulement aux lecteurs érudits. Il n'est cependant pas vraisemblable que l'hymne III diffère si profondément de ceux qui l'entourent et que le poète, en l'écrivant, n'ait songé à aucun personnage et à aucun évènement contemporain. Les habitudes de composition de Callimaque nous permettent plutôt d'affirmer que l'hymne à Artémis a dû être écrit pour une circonstance déterminée.

Dans toute la première partie de l'hymne, le poète raconte avec agrément comment Artémis obtint de Zeus les

privilèges qu'elle désirait, la virginité, l'adresse et la vigueur infatigables, comment elle alla, dans l'île retentissante des Cyclopes, demander à Héphaistos un carquois et des flèches, et, en Arcadie, réclamer de Pan des chiens rapides. A peine armée, elle saisit à la course, sur les flancs du Parrhasios, les biches merveilleuses qui traîneront son char; une d'entre elles, la biche aux pieds d'airain, réservée par Héra aux travaux d'Héraclès, s'enfuit (1). — Après ce premier exploit, la déesse parcourt les hauteurs de l'Hémus et de l'Olympe, perçant de ses traits les arbres et les bêtes, et enfin, poursuivant de sa colère la ville des méchants (2). — Le poète, après une invocation à la déesse, décrit ensuite longuement son apparition parmi les dieux, l'accueil qui lui est fait, la place qu'elle occupe auprès de son frère Apollon, la manière dont ses biches dételées sont soignées et nourries (3). — Ici seulement, après ces descriptions, commence la seconde partie de l'hymne, l'énumération des différents sanctuaires d'Artémis à Délos, en Laconie, en Attique, dans la Scythie, dans les îles comme sur le continent, près de la mer comme sur les montagnes (4). — Culte crétois d'Artémis; histoire de la nymphe Britomartis poursuivie par Minos (5). — Culte d'Artémis en Thessalie : Cyréné et Atalante : description des nymphes consacrées à Artémis, leur costume et leurs attributs (6). — Culte d'Artémis en Asie Mineure, dans les Cyclades, en Arcadie (7). — Parmi tous ces cultes, le plus célèbre est celui que les Amazones fondèrent à Éphèse, où se dressa plus tard le magnifique temple d'Artémis. Protégée par la déesse, Éphèse repousse les attaques de l'armée

(1) III, 1, 109.
(2) III, 110, 135.
(3) III, 136, 170.
(4) III, 171, 189.
(5) III, 190, 205.
(6) III, 206, 224.
(7) III, 225, 236.

innombrable des Cimmériens, qui ne revirent plus la Scythie, leur patrie (1). — Épilogue : il est dangereux de négliger le culte d'Artémis; la déesse punit cruellement l'impiété (2).

Si l'hymne III a été composé, comme nous le croyons, en vue d'une fête spéciale, c'est certainement dans la dernière partie, où sont énumérés les différents noms de la déesse, que doivent se trouver les preuves à l'appui de notre conjecture. Or, cette énumération, qui occupe seulement 82 vers (170, 258), comprend une grande quantité de villes répandues à travers le monde grec, et dont la plupart sont mentionnées très-rapidement, quelques-unes même d'un seul mot. On ne peut guère supposer que le poète n'eût accordé qu'un aussi bref souvenir à la divinité locale qu'il célébrait, et qu'il n'eût désigné, ni son temple, ni les cérémonies de son culte. D'ailleurs, parmi les légendes sur lesquelles il a plus longuement insisté, on ne peut considérer ni celle de Britomartis, ni celle d'Atalante comme l'objet même de l'hymne. Callimaque parle à peine dans la première et ne parle pas du tout dans la seconde du sanctuaire de la déesse et des rites traditionnels. Il est impossible par conséquent d'y soupçonner aucune allusion à quelque grande cérémonie religieuse, comme celles que la générosité intelligente des Ptolémées favorisait dans les provinces sujettes. Enfin, ni l'île de Crète, ni la Thessalie, où étaient nées ces deux légendes, ne dépendaient de l'empire égyptien.

Il n'en est pas de même du long passage de 22 vers consacré à l'Artémis d'Éphèse. Dans ce morceau qui est, avec intention, placé à la fin de l'hymne, et qui en contient le sens et la conclusion, Callimaque rappelle les origines du culte asiatique de la déesse, décrit les cérémonies qui s'accomplissaient dans le temple, un des plus magnifiques du monde, et raconte enfin, pour inspirer le

(1) III, 237, 258.
(2) III, 259, 268.

respect et la terreur de la divinité, un des évènements dramatiques dont ce pays fut autrefois le théâtre. Cet épisode a une composition tout à fait analogue à celle de l'épisode correspondant de l'hymne II en l'honneur d'Apollon Carnéen (II, 73, 104), qui fut, en effet, composé pour une fête de ce dieu, à Cyrène: « A toi aussi, les « Amazones belliqueuses ont autrefois consacré une sta- « tue, près de la maritime Éphèse, sous le tronc d'un « grand hêtre. Hippo accomplit le sacrifice, et autour de « la statue, les Amazones, ô reine Upis, dansèrent une « danse sacrée, en armes, s'avançant d'abord en lignes, « puis se mettant en cercle, et formant un grand chœur. « Leurs flûtes harmonieuses faisaient entendre des sons « aigus (on ne savait pas encore percer de trous les os « des jeunes faons, invention de Minerve, cruelle à la « race des cerfs), et l'écho de leurs chants allait jusqu'à « Sardes et à Bérécynthe; de leurs pieds elles frappaient « fortement le sol, et leurs carquois résonnaient. *Ensuite,* « *autour de cette statue on éleva un grand temple. L'aurore* « *n'en verra jamais de plus merveilleux et de plus opulent; il* « *l'emporterait facilement sur le temple même de Pytho* (1).» C'est là, en effet, que se réunissaient les panégyries ioniennes semblables à celles que célèbre l'hymne homérique à Apollon Délien (2). — Les grandes processions, pendant lesquelles les jeunes filles et les éphèbes récitaient les louanges de la déesse, en se rendant au temple, séparé de la ville par une distance de sept stades, les concours de musique qui y avaient lieu, enfin l'antiquité et la célébrité de ce culte à la fois hellénique et oriental, tout cela suffirait à expliquer les vers de Callimaque (3).

(1) III, 237 et suiv. :

248..... κεῖνο δέ τοι μετέπειτα περὶ βρέτας εὐρυθέμειλον
δῶμ' ἤρθη · τοῦ δ' οὔ τι θεώτερον ὄψεται ἠώς,
οὐδ' ἀφνειότερον · ῥέα κεν Πυθῶνα παρέλθοι.

(2) Hymne à Ap., I, 146 et suiv.
(3) Den. Hal., IV, 25. — Ach. Tat., VI, 4; VII, 12; VIII, 17. —

Bien plus, en composant un hymne pour la plus grande fête de l'Asie Mineure, Callimaque secondait les projets du roi d'Égypte. Les premiers Ptolémées cherchèrent toujours et parvinrent plusieurs fois à s'emparer des côtes de l'Asie Mineure. Le développement de leur puissance maritime et commerciale l'exigeait. Maîtres à la fois de la mer Rouge et de la Méditerranée, ils devenaient sans contredit les véritables héritiers de l'empire d'Alexandre. Alexandrie était, selon la pensée de son fondateur, la capitale du monde. Ce grand dessein fut en partie réalisé par les premiers Ptolémées. Évergète reçut la succession d'un grand empire qui comprenait l'Égypte, la Libye, la Syrie, la Phénicie, Chypre, la Lycie, la Carie et les Cyclades (1). Pendant la seconde guerre de Syrie (258, 248), Éphèse tomba au pouvoir de l'Égypte, puis la conquête de Magnésie par Callistratos de Cyrène assura à Ptolémée Philadelphe la possession du pays depuis Éphèse jusqu'à Milet; les belles plaines du Kaystre et du Méandre appartinrent aux Égyptiens, pendant que l'île de Samos offrait une station à leurs flottes (2).

N'est-il pas vraisemblable que Ptolémée Philadelphe, suivant l'exemple d'Alexandre, chercha à s'attirer les sympathies des populations conquises, en respectant et favorisant leurs cultes? Ne suivit-il pas à leur égard la même politique qu'à l'égard des Égyptiens? Dès lors, le moyen le plus habile et le plus sûr n'était-il pas de célébrer à grands frais leurs cérémonies nationales, et de faire chanter, par exemple, la plus grande divinité de l'Asie

Xenoph., *Ephes.*, I, 2: « ἤγετο δὲ τῆς Ἀρτέμιδος ἐπιχώριος ἑορτὴ ἀπὸ τῆς πόλεως ἐπὶ τὸ ἱερόν · στάδιοι δ' εἰσὶν ἑπτά · ἔδει δὲ πομπεύειν πάσας τὰς ἐπιχωρίους παρθένους, κεκοσμημένας πολυτελῶς, καὶ τοὺς ἐφήβους, ὅσοι τὴν αὐτὴν ἡλικίαν εἶχον τῷ Ἀβροκόμῃ..... πολὺ δὲ πλῆθος ἐπὶ τὴν θέαν, etc. » — V. dans Strab., XIV, 640, l'histoire du temple d'Éphèse.

(1) Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, n° 5127 : « παραλαβὼν παρὰ τοῦ πατρὸς τὴν βασιλείαν, Αἰγύπτου καὶ Λιβύης καὶ Συρίας καὶ Φοινίκης, καὶ Κύπρου καὶ Λυκίας καὶ Καρίας καὶ τῶν Κυκλάδων νήσων. »

(2) Droysen, *Hellen.*, II, 289.

Mineure par le plus grand poète d'Alexandrie ? Soit donc que l'hymne de Callimaque ait été récité dans la pompe solennelle, comme pourraient le faire supposer les temps d'arrêt qui s'y trouvent et les fréquents appels adressés à la déesse (110, 136, 183, 204, 225, 237, 259), soit au contraire, comme l'indiquerait plutôt la couleur épique du poème, qu'il ait été destiné, de même que les anciens hymnes des rhapsodes, au concours musical qui suivait la fête religieuse, il est du moins très-probable qu'il fut écrit pour une grande panégyrie en l'honneur d'Artémis, après la conquête d'Éphèse par Ptolémée Philadelphe (1).

Après avoir vanté la beauté du temple d'Artémis, Callimaque, pour montrer que la déesse protège son temple et sa ville, raconte l'histoire d'un roi barbare qui envahit autrefois l'Asie et fut repoussé d'Éphèse. « L'insolent Lygdamis, dit-il, osa, dans sa folie, menacer de piller « le temple, et il conduisit une armée nombreuse comme « les grains de sable, l'armée des Cimmériens qui traient « leurs cavales. Ils habitent dans le voisinage du Bosphore « de la fille d'Inachos. Roi insensé ! erreur funeste ! Il ne « devait plus revenir dans la Scythie, ni lui, ni aucun de « ceux dont les chars emplissaient la plaine du Kaystre, « car, au-dessus d'Éphèse, ô déesse, ton arc redoutable « est toujours tendu (2). » L'histoire de ce roi peu connu des Cimmériens devrait, selon le procédé habituel du poète, cacher le souvenir d'un fait contemporain. C'est

(1) Tacite, *Ann.*, III, 61, raconte l'histoire du temple d'Éphèse jusqu'à Tibère. Nous voyons dans ce récit la preuve que les Ptolémées protégèrent le temple et favorisèrent le culte de la déesse. « ...Auctam hinc, concessu Herculis, quum Lydia potiretur, cærimoniam templo : neque Persarum ditione deminutum jus. Post *Macedonas*, dein nos servavisse. » Le mot *Macedonas* s'applique plus directement aux Lagides qu'à tous les autres successeurs d'Alexandre. Dans tous les cas, ils sont eux-mêmes compris dans ce terme général.

(2) III, 251, 258. V. le récit de cette invasion dans Strab., I, 61 : « ..... Λύγδαμις δὲ τοὺς αὐτοῦ ἄγων μεχρὶ Λυδίας καὶ Ἰωνίας ἤλασε καὶ Σάρδεις, ἐν Κιλικίᾳ δὲ διεφθάρη. » — Strab., XIII, 67. — Hérodote, I, 15.

ainsi qu'il cherchait à exciter, par l'imprévu de l'allusion et les difficultés de la découverte, la curiosité des lecteurs délicats. Or, quelques années auparavant, les Celtes, venus de la Thrace, après avoir combattu au service de Nicomède, roi de Bithynie, avaient envahi l'Asie Mineure. Bien qu'ils ne fussent pas très-nombreux, la terreur que produisit leur approche grossit leur multitude ; ils allèrent, ravageant et pillant tout sur leur passage, jusqu'en Carie (1). Les habitants de Thémison, sur les frontières de la Carie, s'enfuirent avec leurs femmes et leurs enfants dans une caverne, et crurent qu'ils devaient leur salut aux statues des dieux qui en ornaient l'entrée (2). Éphèse, dont la richesse et la célébrité avaient enflammé la cupidité des barbares, fut prise, ou, du moins, courut les plus grands dangers. L'historien Clitophon racontait que la ville fut livrée par une femme, pour des bijoux, comme l'avait été la ville de Rome (3). Repoussés enfin par Antigone, les envahisseurs obtinrent sur les bords de 'Halys un territoire où ils s'établirent. Bien que tous les détails de cet évènement ne soient pas absolument semblables à ceux que rappelle Callimaque, il y a cependant une analogie frappante entre les deux récits. Le poète alexandrin ne pouvait choisir une histoire plus tragique, et dont le souvenir fût encore plus présent, pour célébrer la puissance d'Artémis. L'invasion des Cimmériens, que les habitants d'Éphèse ignoraient sans doute, leur rappellerait du moins l'invasion des Gaulois. Cette savante allusion contenterait à la fois les lettrés et la foule, les

(1) Tite-Live, XXXVIII, 16.

(2) Pausanias, X, 32, 5.

(3) Plutarque, *Parall.*, 15 : « Βρέννος Γαλατῶν βασιλεὺς, λεηλατῶν τὴν Ἀσίαν, ἐπὶ Ἔφεσον ἦλθε, καὶ ἡράσθη παρθένου δημοτικῆς· ἡ δὲ συνελθεῖν ὑπέσχετο ἐὰν τὰ ψέλλια καὶ τὸν κόσμον τῶν γυναικῶν δῷ αὐτῇ, καὶ τὴν Ἔφεσον προδοῦναι· ὁ δ' ἠξίωσε τοὺς στρατιώτας ἐμβαλεῖν εἰς τὸν κόλπον ὃν εἶχον χρυσὸν τῆς φιλαργύρου. Ποιησάντων δὲ, ὑπὸ τῆς δαψιλείας τοῦ χρυσοῦ ζῶσα κατεχώσθη, καθάπερ ἱστορεῖ Κλειτοφῶν ἐν πρώτῳ Γαλατικῶν. »

amateurs d'érudition et d'antiquité, et ceux qui voulaient trouver dans les hymnes religieux l'écho de leurs plus récentes émotions (1).

Il est donc permis de conclure sans trop de présomption, mais aussi sans pouvoir l'affirmer avec certitude, que l'hymne III a été composé entre 258 et 248, pendant les dix dernières années du règne de Philadelphe, et pour une de ces belles cérémonies qui faisaient accepter plus volontiers des provinces soumises la domination de l'Égypte.

IV. (*Hymne VI, à Déméter.*)

L'hymne VI déconcerte tout d'abord les conjectures, comme le précédent; il paraît téméraire d'en essayer l'explication et d'en chercher le réel dessein.

Après une courte invocation à Déméter dont la corbeille sacrée va passer au milieu des adorateurs de la déesse (2), — le poète rappelle indirectement et en quelques vers rapides le mythe d'Éleusis, la course douloureuse de Déméter à la recherche de Kora (3), — pour arriver ensuite à l'énumération des principaux sanctuaires dans lesquels Déméter est adorée (4). — Déméter aimait particulièrement Dotium en Thessalie. C'est là que le fils de Triopas, Érésichthon, ayant osé abattre des arbres

(1) Callimaque a parlé à plusieurs reprises de l'invasion des Galates, d'abord dans l'hymne IV, et aussi sans doute dans les *Aitia*. C'est en effet aux *Aitia* que Schneider rattache deux vers où il est question de Brennus (fragm. 443).

οὓς Βρέννος ἀφ' ἑσπερίοιο θαλάσσης
ἤγαγεν Ἑλλήνων εἰς ἐπαναστασίην.

Il n'est donc pas invraisemblable qu'il ait encore indirectement fait allusion à cette invasion, dont les traces étaient encore récentes dans un hymne en l'honneur de l'Artémis d'Éphèse.

(2) VI, 1, 6.

(3) VI, 7, 16.

(4) VI, 17, 25.

consacrés à la déesse, paya chèrement la peine de son sacrilège. En proie à une faim dévorante, toujours inassouvie, il épuisa, sans pouvoir se rassasier, la riche maison de son père, et fut enfin réduit à aller mendier dans les carrefours (1). — Cette histoire est suivie d'une nouvelle invocation à la déesse, et de quelques détails sur la cérémonie religieuse (2). — Épilogue.

Le premier vers de l'hymne est accompagné d'une scholie où nous voyons que Ptolémée Philadelphe, pour imiter les grandes fêtes religieuses des Athéniens, avait institué à Alexandrie une solennité en l'honneur de Déméter, dans laquelle, entre autres choses, était représenté le passage du *calathos* (3). L'hymne à Déméter a donc été composé pendant le règne de Philadelphe. Nous devrions en conclure aussi qu'il a été composé pour une fête d'Alexandrie, mais le témoignage du scholiaste manque de précision et ne s'applique pas nécessairement à l'œuvre de Callimaque. En outre, quand même l'affirmation serait plus précise encore, elle ne ferait pas preuve à elle seule, surtout si l'examen de l'hymne fournit des arguments, ou même suggère des conjectures contraires, suffisamment établies. Dans ce cas, les preuves intrinsèques devront l'emporter sur les preuves tirées du dehors.

Remarquons d'abord que l'hymne VI est écrit en dialecte dorien, tout comme l'hymne V, lequel était évidemment destiné à une fête dorienne qui se célébrait à Argos (4). Ce seul rapprochement ferait logiquement sup-

(1) VI, 26, 116.

(2) 117, 134.

(3) « ὁ Φιλάδελφος Πτολεμαῖος κατὰ μίμησιν τῶν Ἀθηνῶν ἔθη τινὰ ἵδρυσεν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, ἐν οἷς καὶ τὴν τοῦ καλάθου πρόοδον · ἔθος γὰρ ἦν ἐν Ἀθήναις, ἐν ὡρισμένῃ ἡμέρᾳ ἐπὶ ὀχήματος φέρεσθαι καλάθιον εἰς τιμὴν τῆς Δήμητρος. »

(4) Nous n'avons pas fait entrer dans cette étude l'hymne V, sur les bains de Pallas, parce qu'il est écrit en vers élégiaques. Comme tel, il se rattache naturellement à la série des poèmes élégiaques de

poser que l'hymne VI ne devait pas être récité à Alexandrie, dans une fête athénienne (1). Quel en est d'ailleurs le sujet? Est-ce le récit de l'enlèvement de Kora par Hadès, ou l'histoire de la découverte du blé et de la charrue, et des premières institutions de Triptolème, sujets traditionnels des Éleusinies et des Thesmophories, comme le prouve, au moins pour les Éleusinies, l'hymne homérique à Déméter? A peine le souvenir de ces mythes si importants occupe-t-il quelques vers dans l'hymne tout entier. Le poète paraît n'y faire volontairement qu'une allusion rapide, pour passer à un autre sujet. « Non, non, dit-il, « à propos de l'enlèvement de Kora, ne parlons pas de ce « qui a fait verser des pleurs à Déméter (2). » Quant à la

Callimaque, aux *Aitia,* par exemple. Il n'ajouterait rien d'ailleurs à ce que nous apprennent les autres hymnes sur la vie de Callimaque et sur le règne de Ptolémée Philadelphe. Ce n'est cependant pas sans raison qu'il fut compris dans la collection des hymnes. Le poète voulut sans doute rapprocher les uns des autres dans un même recueil les poèmes de circonstance qu'il avait composés pour les fêtes des plus grandes divinités de l'Olympe. Aussi peut-on remarques qu'ils sont rangés d'après l'importance des dieux qu'ils célèbrent. Après Zeus, le roi des dieux, viennent Apollon et Artémis, les deux enfants de Latone, puis l'île de Délos qui les vit naître, puis l'élégie sur les bains de Pallas où ne se trouve qu'un épisode du culte de la déesse, et enfin Déméter, la déesse infernale. Tous ces hymnes, à quelque divinité qu'ils fussent adressés, furent destinés à une représentation publique : à ce titre, l'hymne V fait légitimement partie du recueil. Une autre cause enfin a pu faire rejeter les deux hymnes à Pallas et à Déméter après ceux qui chantent Apollon et Artémis, c'est qu'ils sont écrits dans un autre dialecte.

(1) Callimaque avait aussi écrit un hymne en dialecte dorien pour la ville de Syracuse. Il semble, d'après le fragment 146, que dans cet hymne, le poète avait raconté l'enlèvement de Kora. Un des vers conservés indique le mouvement d'une procession : ἀγέτω θεός, οὐ γὰρ ἐγὼ δίχα τῷδ' ἀείδειν. Dans tous les cas, ces vers prouvent que Callimaque changeait de dialecte, selon qu'il écrivait pour des Ioniens ou pour des Doriens.

(2) VI, 17 :

μὴ μὴ ταῦτα λέγωμες, ἃ δάκρυον ἄγαγε Δηοῖ.

belle invention de Triptolème, il lui accorde seulement trois vers (1). Au contraire, l'histoire d'Érésichthon occupe 90 vers sur 139, les deux tiers du poème. Est-il possible d'admettre qu'un poète scrupuleux et avisé, comme l'était Callimaque, si habile à disposer les différentes parties d'une œuvre dans laquelle tout est voulu, rien n'est laissé au hasard, se soit étendu sur un épisode inutile, au point de sacrifier le sujet principal? Pourquoi la légende de Triopas serait-elle seule développée avec complaisance, et mise en un saisissant relief, dans une cérémonie religieuse où elle n'avait que faire? Pourquoi le poète aurait-il successivement rejeté, après y avoir touché brièvement, les points principaux du mythe de Déméter, sinon parce que son hymne devait être consacré à un mythe particulier, à ce mythe même de Triopas? Aurait-il voulu seulement sortir du cadre banal que les précédents lui imposaient, renouveler la louange de Déméter, surprendre les assistants et les lecteurs par quelque chose d'imprévu? Cette dérogation aux habitudes anciennes, Callimaque en était bien capable; mais, si elle pouvait plaire aux érudits dans une œuvre faite pour être lue, elle n'eût été ni comprise ni admirée dans une œuvre faite pour une représentation publique. Il y avait là des règles dont il était difficile de s'affranchir. Philadelphe, en instituant des fêtes analogues à celles des Athéniens, pour resserrer les liens qui unissaient la Grèce à l'Égypte, voulait sans doute que la tradition fût respectée, et que les assistants crussent entendre l'éloge du dieu, tel qu'autrefois le chantaient les poètes.

La note du scholiaste n'est donc qu'un simple renseignement sur les institutions de Ptolémée Philadelphe, et elle ne prouve nullement que l'hymne VI fût destiné à

(1) VI, 20 :

κάλλιον, ὡς καλάμαν τε καὶ ἱερὰ δράγματα πράτα
ἀσταχύων ἀπέκοψε καὶ ἐν βόας ἧκε πατῆσαι,
ἑνίκα Τριπτόλεμος ἀγαθὰν ἐδιδάσκετο τέχναν.

une fête d'Alexandrie. Fidèles à la méthode que nous avons suivie jusqu'ici, non sans profit pour l'intelligence des autres hymnes, nous pouvons encore chercher l'explication de celui-ci dans l'épisode principal qui le caractérise.

Dans l'idylle XVII de Théocrite, au vers 66, l'île dorienne de Kos parle ainsi à Philadelphe naissant : « Enfant, sois « heureux, honore-moi comme Phœbus Apollon a honoré « Délos au noir bandeau, et de même qu'Apollon a aimé « Rhénée, *accorde les mêmes honneurs au temple de Triops,* « *et des privilèges égaux aux Doriens qui l'avoisinent* (1). » Le scholiaste nous apprend à propos de ces vers que Philadelphe avait favorisé les pèlerinages des Doriens au Triopium de Cnide, ainsi que les panégyries qui y avaient lieu, et les jeux qui s'y célébraient en l'honneur d'Apollon, de Posidon et des nymphes (2). Le Triops, roi de Kos, dont parlent ici Théocrite et son scholiaste, est certainement ce même personnage que la fable appelait aussi Triopas, et qu'elle faisait tantôt fils de l'Argien Phorbas, tantôt fils d'Abas. Il arrivait fréquemment que les mêmes traditions et les mêmes sacrifices passaient d'une famille dans une autre. Ce Triopas était celui dont la légende racontait que, chassé de Thessalie à cause d'un sacrilège, il avait apaisé la colère de Déméter en lui élevant un sanctuaire dans la Carie, à l'extrémité du promontoire de Cnide, qui prit le nom de Triopium. Les Doriens s'y réunissaient pour une fête solennelle, analogue à la fête solennelle de l'Artémis d'Éphèse. Bien qu'on y offrît des sacrifices à Apollon, à Posidon et aux nymphes, les divi-

(1) Théocr., XVII, 68, 69 :

ἐν δὲ μιᾷ τιμᾷ Τρίοπος καταθεῖο κολώναν,
ἶσον Δωριέεσσι νέμων γέρας ἐγγὺς ἐοῦσιν,
ὅσσον καὶ Ῥήνειαν ἄναξ ἐφίλησεν Ἀπόλλων.

(2) Schol : « ὡς τοῦ Φιλαδέλφου ἐσπουδακότος περὶ τὴν ἐν τῷ Τριόπῳ τῶν Δωριέων σύνοδον καὶ τὴν αὐτόθι δρωμένην πανήγυριν καὶ τὸν ἀγῶνα τὸν ἀγόμενον (ἢ ἀγωνιζόμενον) Ποσειδῶνι καὶ Νύμφαις, etc. »

nités principales du lieu étaient Déméter et Kora. Ce sanctuaire était si célèbre, qu'on y venait de tous les points de l'Asie, et que la renommée en durait encore au deuxième siècle de l'ère chrétienne. Nous en trouvons la preuve dans deux inscriptions du rhéteur Hérode Atticus, qui rappellent à la fois et unissent dans un même hommage le Triopium et le culte de Déméter et de Cora. « Ces « colonnes, dit l'une des inscriptions, ont été élevées en « l'honneur de Déméter, de Kora et des dieux souterrains ; « que personne ne les enlève du Triopium situé près de la troisième pierre milliaire, sur la voie Appienne, dans « le domaine d'Hérode. » N'y a-t-il pas là un souvenir du Triopium de Cnide, qu'Atticus avait sans doute visité pendant son séjour en Asie Mineure, et l'invocation de Déméter et de sa fille Kora ne prouve-t-elle pas que ces deux divinités étaient également adorées dans le fameux sanctuaire de l'Asie ? — Après la mort de sa femme enlevée à l'affection de son mari par les dieux souterrains, le rhéteur, bel esprit, avait donné le nom de Triopium au domaine qu'elle lui avait apporté en dot ; dans sa manie d'érudition, il s'était plu à en faire une reproduction du temple de Cnide, et à y mettre des inscriptions antiques. —Ne voit-on pas enfin que ce Triopium de Carie est bien celui dont parle Callimaque dans l'hymne VI, à propos de la fable d'Érésichthon ? « *La déesse aimait ce lieu* (*Dotium*) *autant qu'Éleusis, autant que Triopium, autant qu'Enna* (1).»

(1) Voir à ce sujet les inscriptions 26 et 6280 du *Corpus* de Bœckh. La première surtout est décisive, comme on a pu le voir par la traduction que nous en avons donnée : « καὶ οἱ κίονες Δήμητρος καὶ Κόρης ἀνάθημα καὶ χθονίων θεῶν · καὶ οὐδενὶ θεμιτὸν μετακινῆσαι ἐκ τοῦ Τριοπίου, ὅ ἐστιν ἐπὶ τοῦ τρίτου ἐν τῇ ὁδῷ τῇ Ἀππίᾳ ἐν τῷ Ἡρώδου ἀγρῷ · οὐ γὰρ λώϊον τῷ κινήσαντι · μάρτυς δαίμων ἐνοδία. » Nous croyons devoir appuyer notre opinion sur l'autorité du commentaire de Bœckh : « Heliades Triopas, quum in Dotio Thessaliæ campo Cereris lucum violasset, profugus inde in Cnidio Cariæ promontorio condidit Triopium ; etsi alii Triopam Phorbantis f. Argivum, vel Triopam Abantis (Theocr., XVII, 69, Schol.) ejusdem conditorem ferebant, ab alio ad alium sacra transferentibus gentiliciis fabulis,..... haud dubie fabulæ finxe-

Nous savons que Ptolémée Philadelphe, fidèle à sa politique, encouragea les panégyries doriennes. Comment les aurait-il mieux encouragées qu'en y prenant part lui-même au nom de l'Égypte devenue un empire grec? Comment aurait-il mieux mérité les sympathies des îles doriennes de la mer Égée, qu'en envoyant une théorie aux solennités du Triopium (2), et en demandant à Callimaque un poème pour la Déméter de Cnide, comme il lui en avait demandé un pour l'Artémis d'Éphèse? L'emploi du dialecte dorien dans l'hymne VI et la place prépondérante qu'y occupe la fable d'Érésichthon ne peuvent s'expliquer que de cette manière. Callimaque, écrivant un hymne pour une panégyrie des Doriens, flatte leur amour-propre national en se servant de leur langue, et comme l'hymne était destiné au culte triopien de Déméter, le poète raconte longuement la légende d'où ce culte était sorti. Ainsi, l'hymne VI ressemble aux précédents et répond aux mêmes préoccupations; il fut,

rant, Triopam ex Thessalia expulsum Triopio Cariæ sacro Cereali Cereris placavisse iram. Nam etsi Neptunus, Apollo, Nymphæ in eo Cariæ sacro venerationem habuerunt, tamen dubium non est illud quoque sacrum potissimum Cereale fuisse: neque enim ad aliud licet referre locum Callimachi, in Cerer. 30: « θεὰ δ' ἐπεμαίνετο χώρῳ ὅσσον Ἐλευσῖνι, Τριοπᾷδ' ὅσον, ὁκκόσον Ἔννᾳ. »..... Accedit quod ipse Herodeus titulus de consecratione septi, vs. 36, Triopæ Cereris violatoris mentionem faciens, eumdem tamen vocat Δηῶον, Cerealem; ut videas illum agnovisse, Triopam Heliaden s. Aeoliden Erysichthonis patrem, qui Cererem violaverat, fuisse ejusdem cultorem: ubi vero fuerit, nisi in Triopio Cariæ? » — V. à ce sujet: Vidal-Lablache, *Hérode Atticus, étude critique sur sa vie*, p. 66. — V. Preller, *Griech. Myth.*, I, 638: « In der Gegend von Knidos, welches seine Bevölkerung aus dem Dotischen Gefilde in Thessalien erhalten hatte, galt derselbe Erysichthon unter den Namen Triopas oder sein Sohn dieses Namens für den Urheber der Triopischen sacra, *in welchen der Dienst des Apollo auf eigenthümliche Weise mit denen der chthonischen Götter, insbesondere der Demeter und Persephone, verschmolzen war.* » Sur l'orthographe du mot Τριοπᾷδ', au vers 31 de l'hymne VI, v. Schneider. liv. cit., I, 375. Nous avons traduit par *Triopium* pour plus de clarté.

comme les autres, un témoignage de l'ingénieuse industrie du poète, et un instrument de la politique du prince.

Ptolémée Philadelphe s'empara de la Carie pendant la seconde guerre de Syrie (258, 248). La Carie est désignée, dans l'idylle XVII de Théocrite parmi les possessions de l'Égypte (1). Il est donc probable que l'hymne à Déméter a été composé peu de temps après cette conquête, comme l'hymne à Artémis le fut peu de temps après la prise d'Éphèse. Ces deux hymnes sont à peu près de la même époque : tous les deux louent une divinité de l'Asie Mineure, tous les deux doivent contribuer à affermir l'autorité de Philadelphe sur les provinces nouvellement annexées à l'Égypte.

V. (*Hymne II à Apollon.*)

Nous avons commencé cette étude par le Zeus de l'hymne I, image de Ptolémée Philadelphe, jeune encore et dans tout l'éclat de sa première gloire. L'hymne II, à Apollon, représente le même monarque à la fin de son règne et au déclin de sa vie.

Les premiers vers, d'une allure rapide et d'une forme solennelle, annoncent l'approche d'Apollon. Les portes du temple s'ouvrent, le dieu va paraître (2). — Ceux qui désirent être favorisés par lui, doivent chanter les louanges d'Apollon (3). — Pendant que les hymnes sacrés se font entendre, tout se tait dans la nature, même la douleur. C'est que rien ne peut résister à la puissance d'Apollon (4). — Que le chœur célèbre donc la grandeur et les attributs du dieu (5). — Ses attributs sont la richesse, la beauté et la jeunesse éternelle ; le parfum de sa chevelure est un remède contre les maladies : Apollon est le dieu qui

(1) Théocr., Id. XVII, 89. — Droysen, *Hellen.*, II, 289.
(2) II, 1, 9.
(3) II, 10, 15.
(4) II, 16, 27.
(5) II, 28, 31.

guérit et répand partout la santé (1). — Phœbus protège des arts variés; il est le dieu de l'arc, du chant, des prophéties et de la médecine (2). — Phœbus est aussi un dieu pasteur; par lui les troupeaux sont nombreux et féconds (3). — C'est lui qui trace les limites des villes et en jette les fondements. C'est lui qui, avec Artémis, a fondé Ortygie, et qui a conduit en Libye Battus, le fondateur de Cyrène (4). — Aussi, le poète l'appellera-t-il Apollon *Carnéen*, car c'est sous ce nom qu'il est venu de Sparte à Théra, et de Théra à Cyrène (5). — Là se dresse un temple magnifique où se célèbrent des cérémonies en l'honneur du dieu; les étrangers doriens y dansent avec les Libyennes, depuis que la nymphe Cyréné les a reconnus comme ses serviteurs. Ce sont les chœurs des habitants de Cyrène que le dieu préfère à tous les autres (6). — Dans l'épilogue, le chœur entonne le péan traditionnel et invoque le dieu qui vainquit autrefois le serpent de Pytho (7).

Ce qui frappe tout d'abord, à la lecture de cet hymne, c'est la place importante qu'y occupent, parmi les autres épisodes, le nom et l'histoire de Cyrène : 31 vers sur 104 dont se compose l'hymne, sont consacrés à la colonie dorienne. On sait d'ailleurs combien l'histoire de la Cyrénaïque est étroitement unie à celle de l'Égypte, surtout pendant le règne de Ptolémée Philadelphe. Deux passages qui contiennent une allusion évidente aux rois d'Égypte, expliquent cette intervention de Cyrène, et laissent pres-

(1) II, 32, 41.
(2) II, 42, 46.
(3) II, 47, 54.
(4) II, 55, 68.
(5) II, 69, 76.
(6) II, 77, 96.
(7) II, 97, 104. — Nous arrêtons cette analyse au vers 104 de l'hymne, parce que les derniers ont été ajoutés après coup et ne peuvent par conséquent servir à notre recherche. (V. Annuaire de 1877, *La querelle de Callimaque et d'Apollonius*).

sentir à quelle époque l'hymne fut composé. — « Il est « dangereux de lutter contre les immortels, dit le chœur ; « lutter contre les immortels, c'est lutter contre mon roi ; « lutter contre mon roi, c'est lutter contre Apollon (1). » Ce dernier vers rappelle une expression analogue de l'hymne à Zeus « ἡμετέρῳ μεδέοντι (2) », et semble par conséquent désigner Philadelphe, le dieu immortel, Zeus dans le premier hymne, Apollon dans l'autre. Cependant, le scholiaste commente ce vers en ces termes : « ἐμῷ βασιλῆι· τῷ Πτολεμαίῳ τῷ Εὐεργέτῃ· διὰ δὲ τὸ φιλόλογον αὐτὸν εἶναι ὡς θεὸν τίμα. » Callimaque ayant vécu quelques années sous le règne de Ptolémée Évergète, la note du scholiaste peut être juste. Remarquons toutefois que si Callimaque dut féliciter particulièrement un prince de son amour pour les lettres, ce fut plutôt son protecteur Philadelphe. Mais ce n'est là qu'une légère présomption, puisqu'Évergète fut comme son père un ami éclairé des artistes et des savants.

Le second passage est plus décisif, et résout heureusement la difficulté. Après avoir parlé des villes fondées par Apollon, Callimaque ajoute : « L'oracle de Phœbus « désigna ma fertile patrie à Battos, et quand celui-ci « pénétra dans la Libye, le dieu, sous la forme d'un cor- « beau, guida la marche des étrangers ; heureux augure « pour la future colonie. Il jura même de donner des « murailles à *nos rois*. Apollon tient toujours son ser- « ment (3). » Qui sont ces rois désignés par les mots ἡμετέροις βασιλεῦσιν ? La suite des idées ferait supposer qu'il s'agit des successeurs de Battos, des rois de Cyrène, patrie de Callimaque. Mais, tant que Cyrène fut indépen-

(1) II, 26.
(2) I, 86.
(3) II, 65 et suiv.

Φοῖβος καὶ βαθύγειον ἐμὴν πόλιν ἔφρασε Βάττῳ,
καὶ Λιβύην ἐσιόντι κόραξ ἡγήσατο λαῷ,
δεξιὸς οἰκιστήρ, καὶ ῥ' ὤμοσε τείχεα δώσειν
ἡμετέροις βασιλεῦσιν· ἀεὶ δ' εὔορκος Ἀπόλλων.

dante, ses rois luttèrent contre la domination égyptienne. Callimaque n'eût pas commis, sans doute, la maladresse de vanter à la fois, dans une solennelle apothéose d'un Ptolémée, ce Ptolémée lui-même et ses ennemis les plus dangereux. Les mots ἡμετέροις βασιλεῦσιν désignent donc probablement les rois d'Égypte. Mais pourquoi ce pluriel, si vague en apparence, tandis que le poète avait tout à l'heure employé le singulier, plus précis et plus caractéristique? C'est qu'en effet Cyrène avait alors simultanément deux rois : Ptolémée Philadelphe, qui en était enfin devenu maître par un traité, à la fin de son règne; et Ptolémée Évergète, roi éventuel de Cyrène, depuis ses fiançailles avec Bérénice, fille de Magas (1).

A la mort de Magas (258), Bérénice n'étant encore qu'une enfant, sa mère Apamé (Arsinoé?) fut nommée régente. Celle-ci, pour enlever Cyrène à la domination de l'Égypte, appela à sa cour Démétrius le Beau, frère d'Antigone, et lui promit la main de sa fille. Ptolémée essaya de soumettre la Cyrénaïque par la force; mais, craignant une attaque du côté de l'Égypte, il n'osa pas s'aventurer jusqu'à Cyrène. La longue guerre engagée

(1) Justin, XXVI, 3 : « Per idem tempus, rex Cyrenarum Magas decedit, qui ante infirmitatem Beronicen unicam filiam ad finienda cum Ptolemæo patre certamina filio ejus desponderat. Sed post mortem regis, mater virginis Arsinoe (Apame), ut invita se contractum matrimonium solveretur, misit qui ad nuptias virginis regnumque Cyrenarum Demetrium fratrem regis Antigoni a Macedonia arcesserent. Itaque versis omnium animis, in Ptolemæi filium insidiæ a Demetrio comparantur. — Quo interfecto, Beronice, et stupra matris salva pietate, ulta est, et in matrimonio sortiendo, judicium patris secuta. » V. Droysen, *liv. cit.*, II, 314. Callimaque, composant plus tard une élégie à la louange de Bérénice, femme de Ptolémée Évergète, n'oublia pas de signaler le courage avec lequel, saintement homicide, elle s'était débarrassée de Démétrius. Elégie sur la chevelure de Bérénice, traduite par Catulle, LXVI, 25.

. . . . . at te ego certe
Cognoram a parva virgine magnanimam.
Anne bonum oblita es facinus, quo regium adepta's
Conjugium, quo non fortius ausit alis?

entre la Macédoine, la Syrie et l'Égypte durait toujours. Cependant Démétrius le Beau s'était fait détester à Cyrène par son orgueil, mais surtout par les relations incestueuses qu'il avait avec sa belle-mère Apamé dont il était l'amant. Sa mort fut résolue. Les assassins le tuèrent dans la chambre même de sa maîtresse, sous les yeux de sa fiancée. Bérénice, qui avait participé au crime et à la vengeance, revint alors à l'époux qui lui avait d'abord été destiné, et fut définitivement fiancée à Évergète. Elle avait alors quinze ans. Cyrène, par le traité de paix conclu en 248 du vivant de Philadelphe, devint une province de l'Égypte. Évergète épousa Bérénice l'année même où mourut Philadelphe (247). Callimaque pouvait donc, en 248, chanter les louanges de *son roi* Ptolémée Philadelphe, et parler en même temps de *ses rois* Philadelphe et Évergète, rois, l'un de l'Égypte, l'autre de Cyrène.

Apollon avait, dès l'origine, dit Callimaque, promis à Battos et à nos rois de leur donner une ville, c'est-à-dire Cyrène. C'est Philadelphe et Évergète qu'a ainsi voulu désigner le poète, et par une ingénieuse fiction, tout en paraissant raconter les origines de sa patrie, ce sont les récents évènements qu'il a en vue. Cyrène fut le tourment et le danger du règne de Philadelphe. Comment Callimaque aurait-il négligé l'occasion de chanter cette victoire tardive et inespérée, la dernière de Ptolémée II ? Il y eut donc un seul moment, assez court il est vrai, où l'hymne II fut possible ; c'est l'année 248. Auparavant, toute allusion à l'histoire de Cyrène aurait déplu ; elle n'aurait rappelé que des échecs. Entre les deux seules explications possibles du pluriel ἡμετέροις βασιλεῦσιν, il n'est pas douteux que la dernière soit préférable. Elle convient mieux au caractère de Callimaque et à son talent ; elle confirme ce que nous savons du courtisan spirituel et de l'écrivain précis. Enfin, l'erreur du scholiaste qui, rencontrant en effet le nom d'Évergète dans l'hymne, l'appliqua à tort au vers 26, s'explique plus facilement.

Rapprochons maintenant de l'image d'Apollon, décrite

par Callimaque, les traits correspondants du caractère de Philadelphe. Théocrite a, lui aussi, tracé un portrait de Philadelphe dans l'hymne qu'il composa en l'honneur de ce prince. Serait-il surprenant que le Ptolémée de Théocrite ressemblât de très-près à l'Apollon de Callimaque? « Apollon, dit celui-ci, honorera le chœur, s'il chante ses louanges (1). » N'y a-t-il pas là une allusion aux concours solennels de musique et de poésie institués par Philadelphe, et dans lesquels, peut-être, Callimaque avait, par ses éloges intéressés, gagné la faveur du souverain? La même allusion se rencontre dans Théocrite qui parle de concours musicaux en l'honneur de Dionysos (2). — Apollon est tout-puissant; car il est assis à la droite de Zeus (3). — Ce vers rappelle un passage analogue de l'hymne à Zeus, qui représente les rois comme les fils du dieu de l'Olympe (4). — Apollon est riche en or et en biens de toute sorte (5). — Théocrite dira la même chose de Ptolémée Philadelphe : « Il écraserait « tous les rois du poids de sa richesse, tant les biens « affluent chaque jour dans son opulente maison (6). » — « Apollon est toujours jeune et toujours beau », ajoute Callimaque, dépeignant ainsi la délicatesse physique et le visage un peu efféminé de Philadelphe aux cheveux blonds (ξανθοκόμας), selon l'expression de Théocrite. « De « sa chevelure, continue le poète de Cyrène, découle « jusqu'à terre une huile odorante: que dis-je ? ce n'est « pas l'huile que distillent les cheveux d'Apollon ; c'est la

(1) II, 28.
(2) Théocrite, Id., XVII, 112.
(3) II, 29.
(4) I, 79.
(5) II, 34.

πολύχρυσος γὰρ Ἀπόλλων
καί τε πολυκτέανος · Πυθῶνί κε τεκμήραιο.

(6) Théocr., XVII, 95.

ὄλβῳ μὲν πάντας τε καταβρίθοι βασιλῆας ·
τόσσον ἐπ' ἄμαρ ἕκαστον ἐς ἀφνεὸν ἔρχεται οἶκον.

« santé même. Dans les villes où ces gouttes sont tom-
« bées, rien ne connaît plus la mort (1). » Ces derniers vers devaient être plus agréables encore que les autres au prince vieilli et fatigué qui, tourmenté par la goutte et sentant sa fin approcher, prétendait publiquement avoir trouvé pour lui seul le secret de l'immortalité, bien que dans ses moments de franchise, quand la douleur était plus forte que l'orgueil, il enviât le sort des gens du peuple qu'il voyait, des fenêtres du palais où il était enfermé, manger gaiement leur grossière nourriture et jouer sur le rivage (2). — Apollon protège les archers et les poètes, car il est habile à tirer de l'arc et à chanter. Ainsi Théocrite vantait Philadelphe, le prince à la fois artiste et guerrier, qui sait diriger la lance et qui récompense généreusement les bons poètes (3). — Phœbus aime enfin à fonder des villes (4). — L'Asie Mineure, la Lycie, la Cilicie, la Cœlé-Syrie, la Palestine, étaient remplies de villes nouvelles fondées par Philadelphe. On retrouve le nom d'Arsinoé, son épouse, jusqu'en Étolie, et depuis le Delta du Nil relié à la mer Rouge par le canal des deux mers, jusqu'aux confins de l'Éthiopie, des ports marchands établis par Ptolémée assuraient les relations commerciales d'Alexandrie avec l'Afrique et l'Arabie.

C'est donc bien le roi Philadelphe que Callimaque a voulu représenter sous les traits d'Apollon. Dans le premier hymne en l'honneur de Zeus, le poète avait chanté la puissance invincible du souverain; dans le dernier, en

(1) II, 36 et suiv. :

39 οὐ λίπος Ἀπόλλωνος ἀποστάζουσιν ἔθειραι,
ἀλλ' αὐτὴν πανάκειαν.

(2) Athénée, XII, 536 : « ὁ αὐτὸς (Φύλαρχος) Πτολεμαῖόν φησιν..... οὕτως ἐξαπατηθῆναι τὴν διάνοιαν καὶ διαφθαρῆναι ὑπὸ τῆς ἀκαίρου τρυφῆς, ὥστε τὸν πάντα χρόνον ὑπολαβεῖν βιώσεσθαι, καὶ λέγειν ὅτι μόνος εὗροι τὴν ἀθανασίαν, etc. »

(3) II, 42, 43. — Théocr., XVII, 103, 112.

(4) II, 55 et suiv.

l'honneur d'Apollon, il célèbre plutôt son intelligence féconde et active. L'hymne I exaltait l'établissement définitif de ce long règne; l'hymne II en raconte les derniers résultats, et en particulier l'annexion de la Cyrénaïque à l'Égypte (1).

C'est pour cette raison que Callimaque a fait de l'histoire de Cyrène le centre de sa composition. C'est sans doute aussi parce que l'hymne fut chanté à Cyrène même, dans une fête d'Apollon Carnéen. « Parmi tous les autres « noms de Phœbus, dit-il, je chanterai Phœbus Carnéen. « C'est pour moi un culte national (2). » Aussi laisse-t-il de côté toutes les autres fêtes du dieu, pour chanter les Carnéennes de Libye, instituées en l'honneur d'Apollon par Aristote de Théra. « Il t'éleva un très-beau temple, et « institua dans la ville une cérémonie annuelle; en ton « honneur, ô roi, les taureaux s'y couchent pour la der- « nière fois. Io, Io, dieu carnéen, dieu adorable, tes au- « tels portent au printemps toutes les fleurs variées que « produit la saison au souffle de Zéphyre, et en hiver, le « suave safran. Pour toi brûle un feu qui ne s'éteint ja- « mais; jamais la cendre n'y dévore le charbon allumé la « veille. Phœbus s'est réjoui quand les guerriers à cein- « ture dansèrent pour la première fois avec les blondes « Libyennes, à l'époque des Carnéennes sacrées (3). » Les Carnéennes, principale fête de l'Apollon dorien, célébrées à Sparte avec des chants et des luttes musicales, s'étaient répandues depuis la métropole jusque dans les colonies, jusqu'à Cyrène principalement, où Apollon avait un

(1) V. Droysen, *Hellen.*, II, 651 et suiv. — Robiou, *Mémoire sur l'Économie politique au temps des Lagides*, Paris, 1876, p 118.

(2) II, 71.

(3) II, 77 et suiv. — V. Pausanias, III, 13, 3. — Théocr., id., V, 83, Schol. — Spanheim ad Callim. H. Apoll., 71. — Hermann, *Lehrbuch der griechischen Antiquitäten*, II, p. 349. Les fêtes d'Apollon Carnéen étaient accompagnées de concours musicaux. C'est dans un de ces concours que Terpandre remporta sa première victoire.

temple fameux et un collège de prêtres (1). La description de la fête est dans l'hymne II l'épisode principal, celui que tous les autres détails du poème accompagnent et justifient, si bien que de cet ensemble de vraisemblances, de cet accord frappant entre l'histoire réelle et la fiction poétique, il résulte la presque-certitude que l'hymne à Apollon fut composé en 248, en l'honneur de Ptolémée Philadelphe, et pour la fête annuelle de l'Apollon Carnéen, à Cyrène (2).

(1) Sur le culte d'Apollon à Cyrène, v. Bœckh, *Inscript. græc.*, n° 5131, 5145. La première de ces inscriptions paraît dater de l'époque où Ptolémée Apion ayant légué par testament la Cyrénaïque aux Romains, celle-ci se gouvernait elle-même (95, 96 av. J.-C.). Le dialecte en est intéressant, et on y voit en outre la preuve qu'il y avait à Cyrène un collège de prêtres d'Apollon. « ..... οἱ ἱαρὲς τῶ Ἀπόλλωνος ἀνέθηκαν. » — N° 5144, noms de plusieurs prêtres d'Apollon.

(2) Nous sommes arrivés sur l'hymne à Apollon aux mêmes conclusions qu'O. Richter, liv. cit., p. 6. Nous ne le suivrons pas cependant jusqu'aux conséquences secondaires qu'il a voulu tirer de cet hymne. C'est déjà beaucoup que d'en déterminer avec précision la date ; mais ne serait-ce pas abuser un peu de l'intuition, même la plus sagace, que de vouloir trouver, à tous les détails du poème, des explications certaines ? Tandis que le critique allemand a trop négligé, selon nous, de faire ressortir le portrait de Philadelphe, tel que le traça Callimaque avant Théocrite, il a au contraire insisté trop longuement sur la dernière partie de l'hymne. Est-il vrai que, sous prétexte de chanter la victoire d'Apollon sur le serpent Python (II, 100 et suiv.), et le retour triomphant du dieu, sujet ordinaire de la cérémonie religieuse de Delphes, le poète célébrait en réalité le retour de Ptolémée, vainqueur du monstre Démétrius ? Est-il vrai qu'en parlant de la nymphe Cyrène qui chassait les lions, et qu'Apollon aima (II, 94), Callimaque désignait l'intrépide Bérénice, victorieuse du lion ravisseur Démétrius ? Si ingénieux que nous paraissent ces rapprochements, nous n'aurons pas la témérité de les prendre à notre compte. Ils pèchent d'ailleurs dans le détail, dès qu'on les examine de près. Par exemple, dans les mots suivants de Callimaque, expliquant la préférence d'Apollon pour Cyrène, « μνωόμενος προτέρης ἁρπακτύος », mots qui rappellent l'enlèvement de Cyrène par Apollon, Richter voit une allusion à l'histoire de Démétrius. Mais n'est-il pas impossible que Démétrius, l'ennemi de Philadelphe, que l'on comparera tout à l'heure au serpent Python, soit maintenant comparé à

Les analyses qui précèdent nous ont conduit à des conclusions, sinon certaines, du moins très-vraisemblables, sur la vie de Callimaque, sur la date et la composition de ses hymnes, enfin sur le règne de Ptolémée Philadelphe. C'est vers 275 que Callimaque, âgé d'environ trente ans, se fit connaître à la cour du roi Ptolémée Philadelphe par l'hymne à Zeus. Nous le voyons ensuite en possession de la faveur du prince jusqu'à la mort de celui-ci, et chargé par lui, dans quelques circonstances solennelles, de chanter les grands évènements du règne. Aussi, bien que les hymnes ne soient dans la vie du poète que des accidents, ils en marquent les dates principales et en constituent l'unité. Depuis l'hymne à Zeus, composé de 280 à 275, jusqu'à l'hymne à Apollon, qui est de 248; bien plus encore, jusqu'en 243, date probable de l'élégie sur la chevelure de Bérénice, qui fut, non pas la dernière œuvre de Callimaque, mais sa dernière pièce officielle, quelle longue période d'activité littéraire, féconde en travaux de toute sorte! Les hymnes eux-mêmes sont compris entre deux périodes qui vont, l'une de 278 à 272 environ, pour l'hymne I et l'hymne IV; l'autre, de 258 à 248, pour les hymnes III, VI et II. Nous retrouvons ici le poète courtisan à l'aurore de sa renommée comme au plein de sa gloire.

Les occasions pour lesquelles ces hymnes ont été écrits en expliquent la composition. Si l'éloge du dieu y est souvent incomplet; si nous sommes étonnés d'y lire des

Apollon, c'est-à-dire à Philadelphe, puisqu'Apollon est le ravisseur, et que Démétrius serait ainsi appelé (der Räuber)? Il faut donc distinguer avec soin, dans les hymnes de Callimaque, si l'on ne veut pas, pour essayer de tout comprendre, les défigurer entièrement, entre les allusions politiques auxquelles le sujet le conduisait naturellement, et les développements mythologiques. Le poète courtisan était en même temps un poète érudit; l'un n'oubliait jamais Ptolémée, mais l'autre ne renonçait jamais à sa science. L'habileté de Callimaque consistait à mêler si bien les deux éléments de son œuvre, qu'elle n'en perdait rien de son unité. Que la nôtre soit de sépare ces deux éléments, sans sacrifier tour à tour l'un ou l'autre.

épisodes peu importants de sa légende, si quelques-uns de ces épisodes nous paraissent longs et d'autres obscurs, c'est que le poète n'était pas libre, qu'il écrivait pour un objet déterminé d'avance, et que l'éloge habituel de la divinité n'était pour lui qu'un prétexte. Le sujet principal de chaque hymne, c'est le panégyrique de Ptolémée Philadelphe. Présent ou absent, nommé directement par le poète, ou désigné seulement par de discrètes allusions, le roi d'Égypte remplit les hymnes de Callimaque : c'est lui qui en est le dieu, le Zeus ou l'Apollon. On l'y rencontre toujours, alors même qu'il n'y paraît pas, et quand ce n'est pas lui que chante le poète, c'est du moins pour lui. Aussi pourrait-on, avec les hymnes de Callimaque, recomposer l'image de Philadelphe, à son avènement et à sa mort. On y verrait le monarque absolu, maître des autres et de lui-même, sûr dans ses desseins et heureux dans ses entreprises, le roi conquérant qui agrandit l'empire des Lagides en y ajoutant Cyrène et l'Asie Mineure, le roi civilisateur qui fonda des villes, le roi artiste qui protégea les poètes, le souverain opulent qui organisa des fêtes pompeuses, enfin le politique avisé qui sut à la fois tromper et plaire, qui s'attira les sentiments des peuples soumis en respectant leurs mœurs et leur religion, en célébrant, tour à tour, à Délos la fête d'Apollon Délien, à Éphèse celle d'Artémis, à Cnide celle de Déméter, et à Cyrène celle d'Apollon Carnéen. Dans le rayonnement de cette apothéose, Philadelphe apparaît d'abord comme un grand roi, bien qu'il manque à cette image plusieurs des traits qui constituent la vraie grandeur. On y chercherait vainement la bonté, la générosité d'une âme élevée. Quelques-unes des qualités d'un roi s'y trouvent, mais aucune des vertus d'un homme. Le poète les a omises, non qu'il fût incapable de pousser à ce point le mensonge ; mais il ne jugeait sans doute pas nécessaire de vanter en un Ptolémée les vertus ordinaires de l'humanité. Encore moins voulut-il, comme autrefois Pindare, faire entendre des éloges qui fussent en même

temps une leçon. Ce rapprochement nous aide à comprendre la différence des temps : le poète courtisan n'avait plus assez d'indépendance pour donner des conseils, ni le roi assez de grandeur d'âme pour les écouter. Ces hymnes ne sont donc ni à la gloire de l'un, ni à celle de l'autre. Le roi surtout y est condamné par le silence de son panégyriste. Le prince intelligent et éclairé dont parle Callimaque n'absout pas le prince débauché et sanguinaire dont il n'ose rien dire. Ce Macédonien, cultivé par l'éducation libérale de la Grèce, ne suffit pas à faire oublier le despote asiatique.

TEXTE

D'UN

CONTE POPULAIRE GREC

RECUEILLI EN ACHAÏE

ET PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. D'ESTOURNELLES (1).

Ἡ ΤΡΕΪΣ ΆΔΕΡΦΆΔΕΣ.

Αρχὴ τοῦ παραμυθιοῦ, καλὴ 'σπέρα τσ' ἀφεντιᾶς σας.

Μιὰ φορὰ, κ' ἕναν καιρὸ, ἦσανε τρεῖς ἀδερφάδες· αὐταὶς ἡ τρεῖς ἄδερφάδες ἐκοιμώσανε μαζύ. Τὴν νύκτα ἤρθανε ἡ Μοίραις νὰ τῆς μοιράνουν καὶ καθίσανε ἀπὸ πάνω ἀπὸ τὸ κεφάλι τους 'στὸ

(1) Nous avons déjà publié la traduction et un commentaire de ce conte : nous en donnons aujourd'hui le texte, en raison des rapprochements nombreux et intéressants qui nous ont été signalés de toutes parts et qui doivent attirer notre attention. Les *Trois Sœurs* feront suivre au lecteur une longue route dans le passé : certains contes de Perrault, des légendes populaires encore vivantes, l'histoire presque complète de Psyché, un souvenir des malheurs de Danaé, le nom des Néréides, des Parques, etc., enfin des légendes indiennes et le conte égyptien des *Deux Frères*, telles sont les étapes successives que franchit la pensée à la lecture de ce conte. Nous croyons utile de donner ici un texte précis, tel qu'il nous a été transmis verbalement d'abord, puis par écrit ; ceux des lecteurs qui auraient à se

πάτερο καὶ ἔνεθαν. Κάθε μιὰ ἀπὸ τσ' ἀδερφάδες εἶχε καὶ τὴν Μοῖρα της. Ἀρχίνησαν λοιπὸν νὰ τῆς μοιράνουν, καὶ ἀφοῦ ἐμοίραναν ἡ δύω πρῶταις Μοῖραις, ἤρθε καὶ ἡ ἀράδα τῆς μοίρας τῆς μικρότερης ἀδερφῆς. Ἡ 'δική μου, λέει, ποῦ εἶναι ποίο ὁμορφότερη, θὰ ἔχῃ καλήτερο ῥιζικὸ ἀπὸ τῆς ἄλλαις καὶ θὰ πάρῃ τὸ βασιλόπουλο.

Ἡ μεγαλείτερη ἀδερφὴ ἦταν ξύπνια καὶ τὸ ἄκουσε, καὶ, τὴν αὐγή, λέει κρυφὰ 'στὴ μισάκια ἀδερφή ὅτι τὸ καὶ τὸ ἔλεγαν ἐψὲς ἡ Μοίραις. Ἀπὸ τὰ τότε ἀρχίνησαν καὶ ἡ δύο μεγαλείτεραις ἀδερφάδες νὰ τὴν τυραγνοῦνε τὴν μικρότερην.

Μιὰ φορὰ, ἐκίνησαν καὶ ἡ τρεῖς νὰ πάνε γιὰ ξύλα. Ἐκάμανε λοιπὸν μιὰ μπουγάτζα καὶ ἐπήγανε. Ἀφοῦ ἐμάζεψαν τὰ ξύλα, ἐκάθισαν σ' ἕναν κρεμὸ βαθύ 'ποῦ δὲν ἠμποροῦσε κανεὶς νὰ καταιβῇ κάτω ἀπὸ πουθενά. Τότε, ἡ μεγαλείτερη ἀδερφὴ λέει 'στὴ μικρότερη. « Καϋμένη, δὲν ἔρχεσαι νὰ σὲ ψειρίσω; »

Ἐπῆγε λοιπὸν ἐκείνη καὶ, ἅμα ἐκάθισε, ἀρχίνησε ἡ μεγαλείτερη τἄχατες νὰ τὴν ψειρίζῃ καὶ, καθὼς τὴν ψειριζε, κάνει πῶς τῆς ἠύλισε ἡ μπουγάτζα ποῦ εἶχε 'στὰ γόνατά της· « Πηλάλα, λέει, 'στὴν μικρότερη, νὰ τὴν πιάσῃς, » καὶ τῆς τραβάει μιὰ σπρωξιὰ καὶ πέφτει 'στὸν κρεμό.

Ἐκείνη, ἡ κακομοίρα, ἀφοῦ ἔπεσε κάτω, καὶ δὲν εἴξευρε ποῦθε νὰ μεταναβῇ, ἀρχίνησε τὰ κλάϋματα. Τότε βλέπει καὶ ἔρχεται μιὰ Νεράϊδα· « γιατὶ κλαίς, τῆς λέει, παιδί μου· Θὰ 'πεσες, φαίνεται, ἀπὸ τὰ βράχα καὶ δὲν θὰ 'μπόρεις νὰ βγῇς; Ἔρχεσαι μὲ 'μένα νὰ σὲ κάμω κόρη μου; » Τὴν παίρνει λοιπὸν, καὶ τὴν πάει 'στὸ σπίτι της.

Ἤτανε λοιπὸν πολὺ εὐχαριστημένη 'στὸ σπίτι τῆς Νεράϊδας. Τὴν Κυριακὴ ἠθέλησε ἡ Νεράϊδα να πάῃ 'στὴν Ἐκκλησία, καὶ, ἐπειδὴ ἤθελε ἀργήσει νὰ γυρίσῃ, λέει 'στὴν κόρη νὰ βαρέσῃ τὸ καζάνι ποῦ ἔχει τὰ φείδια γιὰ νὰ βγοῦνε νὰ τὰ ταΐσῃ.

« Νὰ μὴ σκιαχτῇς τίποτε, τῆς λέει· ὅταν θελήσῃς νὰ μποῦνε, νὰ βαρέσῃς τὸ καζάνι καὶ ἐκεῖνα μπαίνουν μοναχά των. »

reporter à la traduction et aux notes que j'ai publiées à ce sujet, les trouveront dans la 4e partie de la *Vie de province en Grèce*, 1 vol. in-18, Hachette.

Nous n'avons rien voulu changer dans ce conte populaire; serait le dénaturer : il est écrit à dessein comme il est couramment récité en Achaïe.

Ἡ ἄλλαις ἀδερφάδες ἀφοῦ ἐγύρισαν 'στὸ σπίτι τους, ἐβγήκανε 'στὸν Ἥλιον καὶ τὸν ρωτοῦσαν· « Ἥλιε μου, πεφῆλιε μου, ἀπό 'μᾶς καὶ ἀπὸ τὴν ἀδερφήν μας 'ποῦ γκρεμίσαμε, ποῖα εἶναι καλήτερη ; »

« Ἡ ἀδερφή σας 'ποῦ εἶναι 'στῆς Νεραϊδας τὸ σπίτι, » τῆς λέει ὁ Ἥλιος.

Τότε, τραβᾶνε ἡ δύο ἀδερφάδες καὶ πᾶνε 'στὸν κρεμό, αποφασίσανε λοιπὸν κ' ἔσπρωξε ἡ μισακώτερη τὴν μεγαλείτερη διὰ νὰ πέση 'στὸ ἴδιο μέρος ὅπου ἔπεσε ἡ ἀδερφή της, γιατὶ ἀπὸ ἄλλοῦ πουθενὰ δὲν ἤτανε μέρος νὰ καταιβῇ. — Ἀφοῦ ἔπεσε κάτω, ἐτράβηξε καὶ πάει 'στῆς Νεραϊδας τὸ σπίτι, ἀνοίγει τὴν πόρτα, καὶ βρίσκει τὴν ἀδερφή της· αὐτὴ, ἅμα τὴν εἶδε, τὴν ἀγκάλιασε.

« Ἤρθα, τῆς λέει ἡ μεγάλη, ἀδερφούλα μου, ἐπειδὴ δὲν σὲ εἶδα νὰ γυρίσης 'πίσω 'στὸ σπίτι καὶ ἐφοβήθηκα νὰ μὴν ἔπαθες τίποτε. Ἐκάθισε λοιπὸν, καὶ ἐνῷ ἐκουβεντίαζανε, ἡ μεγάλη ἔκανε πῶς τὴν χαϊδεύει 'στὸ κεφάλι καὶ τῆς καρφόνει ἀμέσως μιὰ βελόνα φαρμακομένη. Ἡ κακομοίρα ἐκείνη ἔπεσε νεκρὴ, μονομιᾶς· τότε, ἡ ἀδερφή της τὸ 'στριψε ἀπὸ τὸ σπίτι.

Ὅταν ἡ Νεραϊδα ἐγύρισε ἀπὸ τὴν Ἐκκλησιὰ, τὴν ηὗρε ξερή· τὴν 'πῆρε λοιπὸν 'στὴν ἀγκαλιά της καὶ τὴν χαϊδευε καὶ ἔκλαιγε. Ἐκεῖ 'ποῦ τὴν χαϊδευε 'στὸ κεφάλι 'κατάλαβε ὅτι τὴν ἐκόντρωσε ἕνα πρᾶγμα· κυτάζει, καὶ ἤτανε βελόνα· τὴν τραβάει, καὶ μονομιᾶς πετάχτησε ἡ γυναῖκα ζωντανή.

Ἡ ἀδερφάδες ἐβγήκανε πάλιν 'στὸ Ἥλιο καὶ τὸν 'ρωτούσανε· ἀλλὰ ἐκεῖνος τῆς εἶπε πάλε τὸ ἴδιο.

'Ξαναγυρίζει λοιπὸν πάλι 'στὸ σπίτι τῆς Νεραϊδας· ἤτανε πάλι Κυριακὴ· ἀλλὰ ἡ Νεραϊδα, πρὶν νὰ πάη 'στὴν 'Εκκλησιὰ, τῆς εἶπε νὰ μὴν ἀνοίξη 'σὲ κανένα. 'Επῆγε λοιπὸν ἡ ἀδερφή της καὶ τῆς λέει νὰ ἀνοίξη, ἀλλὰ ἐκείνη δὲν ἤθελεν· τότε, ἀρχίνησε τἄχατες νὰ κλαίη, καὶ ἀφοῦ 'κατάλαβε πῶς δὲν κάνει τίποτε μὲ αὐτὰ, ἀνέβηκε 'στὰ κεραμίδια, σηκώνει λοιπὸν ἕνα κεραμίδι καὶ τῆς ρίχνει κάτω ἕνα σταφύλι καὶ τῆς λέει· « ἀφοῦ δὲν θέλεις νὰ μ' ἀνοίξης, πάρε κάλιο αὐτὸ τὸ σταφύλι 'ποῦ σ'τὸ 'φερα ξεπίτηδες. Τὸ 'πῆρε λοιπὸν αὐτὴ καὶ τὸ 'φαγε, καὶ ἀμέσως ἔπεσε ξερὴ· γιατὶ τὸ σταφύλι ἤτανε φαρμακομένο.

Ἀφοῦ 'γύρισε ἡ Νεραϊδα καὶ τὴν ηὗρε πεθαμένη, τὴν ἔψαξε ἀπὸ 'δὼ, τὴν ἔψαξε ἀπὸ 'κεῖ, διὰ νὰ 'μπορέση νὰ καταλάβη ἀπὸ τί

'πέθανε· δὲν ἠμπόρεσε νὰ βρῇ τίποτε· τότε τὴν βάνει μέσα σ' ἕνα κασόνι καὶ τὴν 'πέταξε 'στὴ θάλασσα.

Ἡ Μοίρα της ὅμως δὲν τὴν ἐπαραίτησε. Ἀρχίνησε λοιπὸν μεγάλη κακοκαιρία, καὶ τὰ κύματα ἐκτυποῦσαν δυνατὰ 'στὸ κασόνι καὶ, ἀπὸ τὸ πολὺ κούνημα, ἐξέρασε ἡ κόρη τὸ φαρμάκι κ' ἐξύπνησε. Τὰ κύματα εἶχανε φέρει πολὺ μακρυὰ τὸ κασόνι. Ἕνα βασιλόπουλο εἶδε, ἀπὸ τὸ παράθυρο τοῦ παλατιοῦ του, ἕνα πρᾶμα νὰ κολυμβάῃ 'στὰ κύματα, καὶ ἔστειλε τοὺς δούλους του νὰ τὸ βγάλουν καὶ νὰ τοῦ τὸ πάνε. Ἐπήγανε λοιπὸν καὶ τό 'βγαλαν, ἀλλὰ ἀφοῦ εἶδανε ὅτι ἦτο ἕνα κασόνι, τό 'βαλαν 'στὸ μαγερίο καὶ τ' ἄφησαν.

Ἡ κόρη ἐπείνασε τὴ νύκτα· λοιπὸν σηκώνει τὸ κούπωμα τοῦ κασονιοῦ καὶ πάει ἀγάλια ἀγάλια 'στὸ ντουλάπι καὶ τρώει τὸ φαγητὸ 'ποῦ εἶχανε βάλει, καὶ ἔπειτα μεταμπῆκε 'στὸ κασόνι της. Τοῦτο τό 'κανε κάθε νύκτα. Οἱ δοῦλοι εἶδανε πῶς ἀπὸ τὸ φαγητὸ 'ποῦ ἔβαναν τὸ βράδυ 'στὸ ντουλάπι, δὲν ἔμενε, τὴν ἄλλη 'μέρα, τίποτε. Δὲν ἠμπορούσανε ὅμως νὰ καταλάβουνε πῶς 'γινότανε αὐτὸ τὸ πρᾶγμα, ἀφοῦ ὅλαις ἡ πόρταις τοῦ παλατιοῦ ἦτανε κλεισταίς. Ἀποφασίσανε λοιπὸν καὶ τό 'πᾶνε 'στὸ βασιλόπουλο. « Ἔννοια σας, λέει τὸ βασιλόπουλο, ἐγὼ θὰ τὸν πιάσω τὸν κλέφτην. » Πάει λοιπὸν 'στὸ μαγεριὸ καὶ κρύβεται 'σ ἕνα μέρος καὶ ἐκρυφοκύταζε.

'Στὰ μεσάνυκτα 'ποῦ οὖλοι 'στὸ παλάτι εἶχανε σβεσμένα τά φῶτα καὶ 'κοιμώσανε, βλέπει τὸ βασιλόπουλο ἕνα ἄσπρο πρᾶγμα κ' ἐπέρασε ἀπὸ 'μπρός του ἀγάλια ἀγάλια· ἀμέσως ἐκεῖνος ἁπλώνει τὰ χέρια καὶ τ' ἁρπάζει· βλέπει, λοιπόν, ὅτι ὁ κλέφτης ἦτανε μιὰ γυναῖκα. Ἡ κακομοίρα ἐκείνη, στὴν ἀρχὴ ἔκοψε τὸ αἷμα της ἀπὸ τὸν φόβον της, ἀλλ' ὕστερα ἐθάρρεψε καὶ 'διηγήθηκε 'στὸ βασιλόπουλο, χωρὶς νὰ ξέρῃ ὅτι εἶναι βασιλόπουλο, ἀπὸ τὴν ἀρχὴ οὖλα ὅσα ἔπαθε. Τὸ βασιλόπουλο, ἀφοῦ τὴν εἶδε τόσο ὄμορφη καὶ γλυκιά, τὴν ἀγάπησε καὶ τὴν 'πῆρε γυναῖκα.

'Εβγήκανε τώρα πάλι ἡ δύω ἄλλαις ἀδερφάδες 'στὸν Ἥλιο καὶ τὸν 'ρωτουσανε. « Ἥλιε μου, πεφήλιε μου, ἀπὸ μᾶς καὶ ἀπὸ τὴν ἀδερφή μας τὴ μικρότερη 'ποῦ 'φαρμακώσαμε, ποιά εἶναι ὁμορφώτερη; » — « Ἡ ἀδερφή σας 'ποῦ 'πῆρε τὸ βασιλόπουλο, » λέει ὁ Ἥλιος.

Τώρα, ἦρθε καιρὸς 'ποῦ τὸ βασιλόπουλο ἦτανε ἀναγκασμένο νὰ πάῃ 'στὸν πόλεμο· ἔφυγε λοιπὸν καὶ ἄφησε τὴ γυναῖκα του καταμόναχη μὲ τοὺς δούλους. Ὕστερον ἀπὸ κάμποσον καιρὸ, ἡ βασί-

λισσα ἐγέννησε καί 'καμε ἕνα παιδί, καὶ 'περίμενε πῶς καὶ τί τὸν ἄνδρα της. Μιὰ 'μερα ὅμως βλέπει, 'στὴ σκάλα, μιὰ διακονιάρα, καὶ τὴν παρακαλάει νὰ τὴν κρατήσῃ 'στὸ παλάτι της γιὰ νὰ τῆς προσέχῃ τὸ παιδί. Ἡ βασίλισσα δὲν τὴν ἐγνώρισε πῶς ἤτανε ἡ ἀδερφή της καὶ ἀπεφάσισε καὶ τὴν 'πῆρε 'στὸ παλάτι. Μιὰ 'μέρα τῆς λέει · « Δὲν ἔρχεσαι, κυρὰ, νὰ σὲ κτενίσω; » καὶ ἐκεῖ που τὴν 'κτένιζε τῆς καρφόνει 'στὸ κεφάλι μιὰ βελόνα μαγεμένη καὶ ἡ βασίλισσα ἔγινε ἀμέσως πουλί. — Τότε, ἡ μεγάλη ἀδερφὴ ἐφόρεσε τὰ ροῦχα της, καὶ ἐκάθισε 'στὸν τόπον τῆς ἀδερφῆς της.

Ἀφοῦ ἐπέρασε κάμποσος καιρὸς ἐγύρισε τὸ βασιλόπουλο ἀπὸ τὸν πόλεμον. Βλέπει τὴ γυναῖκα του ὅτι ἤτανε ὅλως διόλου διαφορετικιά · « Γιατὶ, τῆς λέει, ἔγινες ἔτσι; » — « Ἀπὸ τοὺς δούλους, λέει, 'ποῦ δὲν μ' ἄκουαν ὁλότελα.

Τὸ βασιλόπουλο τόσο τὴν εἶχε σιχαθῆ, χωρὶς νὰ 'ξέρῃ πῶς δὲν εἶναι γυναῖκα του, ὥστε δὲν ἤθελε οὔτε νὰ τὴν ἰδῇ 'στὰ 'μάτια του. Ἤτανε λοιπόν, ὅλη τὴν ἡμέρα, κλεισμένος μὲ τὸ παιδί του μέσα 'σὲ μιὰ κάμαρα. Μιά 'μέρα, βλέπει ἕνα πουλὶ τὸ ὁποῖον ἐμπῆκε μέσα 'στὴν κάμαρα καὶ ἐχαΐδευε μὲ τὰ φτερά του τὸ βασιλόπουλο καὶ τὸ παιδί, καὶ ἀρχίνησε νὰ τραγουδάῃ ·

« Κοιμᾶτ' ὁ βασιλιὰς γλυκὰ, γλυκὰ,
Καὶ τὸ παιδὶ γλυκύτερα,
Καὶ 'κείνη ἡ τουρκογύφτισσα
Ὕπνον νὰ μὴ χορτάσῃ. »

Ἀφοῦ τ'ἄκουσε ἡ ἀδερφή της, λέει μιὰ 'μέρα 'στὸ βασιλιά · « Δὲν λὲς 'σὲ κανένα νὰ τὸ σφάξῃ ἐκεῖνο τὸ παληόπουλο 'ποῦ 'μας ξεκουφαίνει κάθε ἡμέρα. » — « Ποτὲ δὲν θὰ σοῦ κάμω αὐτὴ τὴ χάρη, λέει ὁ βασιλιάς, γιατὶ ἐγὼ μὲ 'κεῖνο τὸ πουλὶ περνάω τὴν ὥρα μου. »

Ἐκείνη ὅμως, κάθε 'μέρα τὸν ἐφορτονότανε νὰ τὸ σφάξῃ καὶ καλά. Ὁ βασιλιὰς ἀπὸ τῆς πολλαῖς φοραῖς ἐβαρέθηκε καὶ τῆς ἔδωκε τὴν ἄδεια. Τότε 'κείνη λέει 'στοὺς δούλους · « Νὰ τὸ σφάξετε, ἀλλὰ νὰ ἔχετε 'στὸν νοῦν σας νὰ μὴ χυθῇ χάμω καμμιὰ σταλαγματιὰ αἷμα. »

Οἱ δοῦλοι δὲν τὴν ἄκουσαν καὶ ἔπεσε μιὰ σταλαγματιὰ αἷμα, καὶ ἀπὸ αὐτὴ τὴ σταλαγματιὰ ἐφύτρωσε ἕνα ὄμορφο δένδρο.

Μιὰ 'μέρα κατέβηκε ὁ βασιλιὰς 'στὸ περβόλι καὶ ἀφοῦ εἶδε τὸ

ὄμορφο δένδρο ἐπῆγε καὶ ἐκάθισε 'στὸν ἴσκιον του. Τότε τὸ δένδρο ἔγυρε τὰ κλωνάρια του καὶ τὰ φύλλα του. Ὁ βασιλιὰς ἔμεινε πολὺ εὐχαριστημένος, καὶ κάθε 'μέρα δὲν ἐξεκόλλαε ἀπὸ τὸ δένδρο ὁποῦ ἐκαθότανε μαζὺ μὲ τὸ παιδί του.

Ἠθέλησε μιὰ 'μέρα νὰ καθίσῃ καὶ ἡ βασίλισσα, ἀλλὰ τὸ δένδρο ἐγύρισε τὰ κλωνάρια του καὶ τὴν 'καταγρυτσάνισε μὲ τ' ἀγκάθια του. Τότε, 'γύρεψε πάλιν ἀπὸ τὸ βασιλιὰ τὴν ἄδεια νὰ τὸ κόψῃ. Ὁ βασιλιὰς 'στὴν αρχὴ δὲν ἤθελε, ἀλλὰ, ὕστερον ἀπὸ τὰ πολλὰ, τὸ κατάφερε. Λέει λοιπὸν τότε 'στοὺς δούλους ἡ βασίλισσα νὰ μὴ δώσουν οὔτε ἕνα κομματάκι 'σὲ κανένα, ἀλλὰ νὰ τὰ κόψουν οὖλα.

Μιὰ γρηὰ ἐπῆγε καὶ ἐγύρευε κανένα πελεκοῦδι γιὰ ν' ἀνάψῃ τὴ φωτιά της. Οἱ δοῦλοι ὅμως δὲν ἤθελαν νὰ τῆς δώσουν · τότε αὐτὴ κλέβει ἕνα πελεκοῦδι καὶ φεύγει. Ἀφοῦ τὸ 'πῆγε 'στὸ σπίτι της, ἐλησμόνησε νὰ τὸ βάλῃ 'στὴ φωτιὰ, καὶ τὸ ἄφησε 'σένα μέρος. Κάθε πρωΐ ἐσηκονότανε ἡ γρηὰ καὶ ἐπήγαινε νὰ ψωνίσῃ. Μιὰ 'μέρα, ἀφοῦ ἐγύρισε 'πίσω 'στὸ σπίτι της ηὗρε ὅλα ἕτοιμα, τὴ φωτιὰ ἀναμένη, τὸ σπίτι συγυρισμένο. Ρωτάει τῆς γειτόνισαις μὴν εἴδανε ποῖος 'πῆγε 'στὸ σπίτι της, ἀλλὰ καμμιὰ δὲν εἶδε τίποτε.

Τὴν ἄλλη 'μέρα τὸ ἴδιο, καὶ κάθε 'μέρα αὐτὴ ἡ δουλειὰ 'γινότανε. Μιὰ 'μέρα ἔκαμε πῶς θὰ βγῇ ἔξω τάχατες ἡ γρηὰ, καὶ ἐκρύφτηκε 'στὸ κατοῖ καὶ ἐκρυφοκύταζε. Τότε βλέπει καὶ βγαίνει ἀπὸ τὸ πελεκοῦδι μιὰ γυναῖκα σὰν Νεράϊδα 'στὴν ὁμορφιά. Ἀμέσως λοιπὸν τὴν ἁρπάζει ἀπὸ τὰ χέρια.

Ἀπὸ τὰ τότε ἔμειναν καὶ ἡ δύω μαζὺ καὶ ἡ γρηὰ τὴν ἀγάπαε πολὺ 'ποῦ ἤτανε τόσο ὄμορφη καὶ φρόνιμη.

Τὸ βασιλόπουλο τὴν εἶδε μιὰ ἡμέρα ἀπὸ τὸ παράθυρό του. Τοῦ ἐφάνηκε πολὺ παράξενο πρᾶγμα νὰ ἰδῇ 'στὸ σπίτι τῆς γρηᾶς μιὰ τόσον ὡραία νέα. Ἔστειλε λοιπὸν καὶ ἐφώναξε τῆς γρηᾶς διὰ νὰ τὴν ἐρωτήσῃ. Ἐστάθηκε λοιπὸν ἡ γρηὰ τότε καὶ τὰ 'διηγήθηκε οὖλα.

Τότε, ὁ βασιλιὰς 'κατάλαβε πῶς ἤτανε ἡ γυναῖκα του · ἔστειλε λοιπὸν καὶ τὴν ἔφεραν. Αὐτὴ εἶπεν ὅλα, ἀπὸ τὴν ἀρχὴ, τὶ τῆς συνέβη. Εἶπε λοιπὸν ἀμέσως 'στοὺς δούλους του καὶ ἔδεσαν τὸ ἕνα πόδι 'σ' ἕνα βαρβάτο ἄλογον, καὶ τὸ ἄλλο 'σ' ἄλλο ἄλογον καὶ τὰ ἐβάρεσαν νὰ χωριστοῦνε, καὶ μὲ αὐτὸ τὸν τρόπο ἐχώρισαν σὲ δύο καὶ τὴ γυναῖκα 'ποῦ ἔκανε τὴ ψεύτικη βασίλισσα.

Καὶ ἔτσι ἐκάθισαν 'κεῖνοι καλὰ καὶ 'μεῖς καλήτερα.

NOUVEAU FRAGMENT D'UN COMMENTAIRE

SUR LE

SECOND LIVRE D'HÉRODOTE

PAR M. G. MASPERO (1)

II, CXI.

Σεσώστριος δὲ τελευτήσαντος ἐκδέξασθαι ἔλεγον τὴν βασιληΐην τὸν παῖδα αὐτοῦ Φέρων.

Ramsès II eut pour successeur immédiat le treizième de ses fils Minephtah-Hotphimâït Binrî-mînoutrou. Comme Hérodote rapporte que Sésostris eut un de ses fils pour successeur immédiat, on a non-seulement identifié Phéron avec Minephtah, mais cherché à retrouver dans l'un des noms de Minephtah l'origine du nom de Phéron. L'hypothèse la plus accréditée jusqu'à présent est celle de M. Lieblein, d'après laquelle *Phérôn* serait la transcription de *Binrî*, qui entre dans la composition du cartouche prénom de Minephtah (2).

Il est aisé de montrer que le prénom de Minephtah

(1) Voir l'Annuaire de 1875, 1876, 1877.

(2) La forme Φέρων n'est ni dans l'analogie de l'égyptien, ni dans l'analogie du dialecte ionien. Je suis tenté de croire que la leçon primitive était Φερῶ, avec l'accent sur la finale, répondant à l'accent du titre égyptien *Pher-ô*. Un scribe a pu prendre la barre d'accent pour l'indication d'une nasale et transcrire Φέρων au lieu de Θερῶ qu'il aurait dû avoir.

devait se prononcer *Binrî*. *Binrî* signifie littéralement *âme* (BI) *du* (N) *Soleil* (RÎ). Isolé, le mot *âme* avait la vocalisation *baï*, comme le prouvent et le nom TBAÏAÏ, transcrit en grec Τϐαϊαϊς, et le passage d'Horapollon où il est dit que les Égyptiens appellent l'âme βαι. En composition et au commencement des mots il se prononçait BÎ, comme le prouvent et la transcription assyrienne *Bîndidi* du nom de la ville de Mendès, et la transcription grecque Βίνωθρις du nom de *Binoutri*, roi de la seconde dynastie. Le nom du soleil lu RA, au commencement des mots, Ῥαμέσσης, se lit toujours RÎ à la fin des cartouches royaux, Ταγχέρης, Μενχέρης, et, dans Hérodote lui-même, Μυκερῖνος, transcription de *Menkerî*, où la terminaison grecque νος est venu se joindre sans raison apparente au nom propre égyptien. Le nom *Binrî* aurait donné à Hérodote Βίνρης et, par assimilation de ν à ρ, Βίῤῥης, non pas Φέρω.

Il y a longtemps déjà que M. Lepsius a proposé d'identifier Phéron avec le Pharaon de l'Écriture. Partant de ce fait que l'Exode a pu avoir lieu sous Minephtah, fils de Ramsès II, il suppose qu'Hérodote aura reçu les renseignements qu'il donne sur le fils de Sésostris d'un Sémite qui connaissait ce prince sous le nom porté dans les livres juifs par le roi égyptien, contemporain de l'Exode (1). L'assimilation de nom me paraît être bonne. Φέρων est la transcription exacte du titre PHER-Ô, PER-Ô, *Pharaon*. En effet, la racine *pir* ou *phir*, *maison*, doit suivre les mêmes règles de vocalisation que la racine homophone ⲫⲓⲣⲓ, ⲫⲟⲣⲓ, ⲫⲉⲣⲓ *M.*, *se manifester*, *paraître*. Or cette racine en composition change ⲓ, ⲟ, de la première syllabe en ⲉ : ⲉϥ-ⲫⲉⲣⲓⲱⲟⲩ, ⲣⲉϥⲫⲉⲣⲣⲁⲥⲟⲩⲓ, *M.* ⲉϥⲡⲉ-ⲣⲓⲱⲟⲩ *T.* Quant au second mot qui entre dans la composition de *Pher-ô*, il était dès lors vocalisé le plus souvent O, Ô, comme le prouve, entre autres, la transcription Νεφορίτης, donnée par Manéthon du nom du roi égyptien

(1) Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, p. 289.

Nef-ô-rit (1). Quant à l'assimilation du Phéron d'Hérodote avec Minephtah, elle repose sur le fait que Phéron est indiqué comme étant le successeur de Sésostris. Je ne crois pas que ce soit là un motif suffisant. L'histoire mise au compte de Phéron est une sorte de satire, dirigée contre les femmes, et a été évidemment puisée aux sources populaires. Dans les contes de l'Égypte, le roi est souvent anonyme : on le désigne, soit par son nom d'office, SOUTEN N KIMIT, roi d'Égypte, comme dans le *Conte du Prince Prédestiné* (2), soit par le titre de PHER-Ô, comme dans le *Conte des deux Frères* (3). Le conte satirique qu'Hérodote a recueilli mettait sans doute en scène un souverain qu'on désignait par le titre de PHER-Ô.

SUR LES SOURCES POPULAIRES DES CHAPITRES HISTORIQUES DU SECOND LIVRE D'HÉRODOTE.

Pour la plupart des faits antérieurs à l'invasion perse, Hérodote ne cite guère un nom de roi, ou ne commence un récit, qu'il ne le rattache aussitôt à un édifice ou bien à une partie d'édifice déterminée. La vie de Ménès est racontée à propos de la fondation de Memphis et du temple de Phtah (4), celle de Khéops à propos de l'érection des Pyramides de Gizèh (5). La description de Bubaste occupe dans l'histoire de l'Éthiopien Sabacon plus de place que la conquête de l'Égypte (6), et même quand on arrive à des souverains presque contemporains, comme était Amasis, on trouve plus de détails sur les constructions qu'ils entreprirent et sur les dons qu'ils firent aux

(1) *Africain dans le Sync.* 76 (142, 16).

(2) Cfr., *Journal Asiatique,* 1877-1878.

(3) Cfr., *Revue archéologique,* 1878, t. I.

(4) Liv. II, XCIX. Il est encore mentionné sous son nom, L. II, IV, et sans nom, à propos du Manérôs, II, XXIX.

(5) Liv. II, CXXIV-CXXVII.

(6) Liv. II, CXXXVII-CXXXVIII.

temples que sur les grands évènements dont leur règne fut rempli (1). Hérodote, voyageant dans un pays dont il ne connaissait ni la langue parlée ni les écritures, ne pouvait pas s'enfermer entre les quatre murs d'une école ou d'une bibliothèque pour y consulter les documents positifs qu'y avait déposés l'antiquité égyptienne. Il ne rencontrait l'histoire que comme on la rencontre en voyage, entourée d'un cortège de guides, et localisée, pour ainsi dire, dans les monuments qu'il visitait. Bubaste, Héliopolis, Saïs, lui fournirent quelques chapitres; Memphis et les environs, le fonds même de son histoire; Thèbes et la Haute Égypte, rien ou presque rien. L'importance et la quantité des renseignements recueillis, sont proportionnés à l'importance qu'avait encore chacune des villes au moment où il les a recueillis, et mieux encore aux facilités d'accès et de séjour qu'elles offraient à l'étranger (2).

Thèbes, à peine assez grande pour sa population, à l'époque où son empire s'étendait sur les deux continents, avait été frappée à mort, le jour où la révolte des prêtres d'Ammon avait consommé à jamais la ruine de la xxe dynastie. Dépossédée de son rang de capitale par les cités du Delta, disputée pendant deux siècles entre les rois guerriers de Bubaste ou de Tanis et les rois prêtres de Napata, saccagée à plusieurs reprises par les Assyriens, elle n'était plus depuis l'avènement de Psamitik qu'une ville de province où l'on entretenait, par politique autant que par orgueil national ou par piété, certains membres

(1) Liv. II, CLIX jusqu'à la fin du livre II.

(2) Voici en gros les chapitres historiques dont Hérodote a recueilli la matière à Memphis et dans les environs : Ch. XCIX (Fondation de Memphis); Ch. XCIX, CI, CII-CX, CXI-CXIX, CXXI-CXXIII, CXXVI, CXXXIX-CXLII, CXLVII, CLI-CLIII (Histoire du temple de Phtah et légendes historiques entendues pendant la visite du temple); ch. CXXIV-CXXXV, CXXXVI (Visite aux Pyramides et légendes des rois constructeurs de pyramides). Ceci n'est qu'une indication générale; le détail sera étudié chapitre à chapitre.

de la famille royale, chargés de représenter auprès d'Ammon la personne du souverain régnant. C'étaient d'ordinaire des princesses du sang, veuves, sœurs ou filles de Pharaon (1), des cadets de famille, auxquels on confiait les grandes charges de l'administration ou du sacerdoce thébain, pour empêcher qu'elles ne tombassent entre les mains de quelque particulier ambitieux. D'ailleurs, nulle industrie, nul trafic. Darios avait essayé de rouvrir la route qui menait de Coptos à la mer Rouge et d'y faire passer, en partie au moins, le négoce de l'Inde : ses efforts avaient échoué. Les rares colons étrangers qu'on rencontrait au-delà de Memphis établissaient leurs comptoirs dans la Grande Oasis, à Abydos, dans les stations où venaient aboutir les caravanes du Soudan. Plus au Sud, il n'y avait plus que des voyageurs isolés, ou des capitaines de mercenaires que le grand roi envoyait tenir garnison au milieu des rochers d'Éléphantine.

Le Grec qui parcourait la Thébaïde au Ve siècle avant notre ère, était donc dans la position de l'Européen qui, au siècle dernier, entreprenait d'aller jusqu'à la première cataracte. Même point de départ, Memphis et le Caire ; même point d'arrivée, Éléphantine et Syène. Mêmes moyens de transport : rien ne ressemble plus aux dahabièhs modernes que les barques figurées sur les monuments. Même saison de l'année : on partait après le retrait de l'inondation, en novembre ou en décembre. Même temps consacré à l'excursion : le trajet du Caire à Syène exige un mois entier, si l'on marche sans s'arrêter plus qu'il n'est strictement nécessaire pour renouveler les provisions ; si l'on tient à visiter les ruines, il convient d'ajouter au moins quinze jours en plus. Pockocke, ayant

(1) Ainsi sous Psamitik Ier, *Shapentap*, fille d'Ameniritis, sœur de Sabacon et femme de Psamitik Ier lui-même; sous Psamitik II et Apriès, la reine Nitokri ; sous Apriès et Amasis, la reine Onkhnas. Cfr. de Rougé, *Notice de quelques textes hiéroglyphiques*, Paris, 1855, p. 36-58.

quitté le Caire le 6 décembre 1737, sur le midi, était à Akhmîm le 17 du même mois, repartait le 28, arrivait le 13 janvier 1738 à Thèbes, où il séjournait jusqu'au 17 et abordait le port d'Assouan le 20 janvier au soir. Total : quarante-cinq jours, dont quatorze passés à terre. Si un contemporain d'Hérodote avait écrit la relation de son voyage, on y verrait sans doute des dates analogues. Départ de Memphis, en novembre-décembre, arrivée onze ou douze jours plus tard à Panopolis (Akhmîm); de Panopolis à Syène, par Coptos et Thèbes, environ un mois, y compris l'arrêt obligé à Thèbes. Séjour à Syène pour y rassembler les renseignements relatifs aux sources du Nil, puis retour à Memphis, en février ou mars. Dans une course aussi rapide à travers des régions peu fréquentées, l'occasion ne se présentait pas souvent de relever un fait nouveau d'histoire. La meilleure partie du temps se perdait en allées d'un point vers un autre; la nécessité de profiter d'un bon vent obligeait souvent les voyageurs à négliger plus d'une localité intéressante. Dans les quelques endroits où le patron de la barque consentait à s'arrêter, la population égyptienne était hostile au Grec et se détournait de lui comme d'un impur. Ajoutez que les interprètes, presque tous originaires du Delta, n'avaient pas souvent l'occasion de faire le voyage du Nil, et devaient se sentir à Thèbes presque autant dépaysés que l'étranger lui-même. Leur rôle se bornait à traduire les renseignements fournis par les gens de l'endroit, quand les gens de l'endroit consentaient à en fournir.

Hérodote n'a pas jugé qu'il fût à propos de dresser le journal de son voyage. Le nombre de jours de navigation qu'il compte entre Héliopolis et Thèbes d'une part, entre Saïs et Éléphantine de l'autre, ne représente probablement que la durée d'un voyage théorique fait sans arrêt d'une extrémité du pays à l'autre (1). On voit seulement, par des renseignements qu'il donne en passant, qu'il

(1) L. II, ch. IX. Ἀπὸ δὲ Ἡλιοπόλιος ἐς Θήβας ἔστι ἀνάπλοος ἐννέα ἡμε-

dut, selon l'usage, prendre langue à Panopolis (1), à Thèbes et à Éléphantine (2), mais sans demeurer longtemps au même endroit. Pendant son séjour à Thèbes, il se borna à constater que les dires des prêtres thébains étaient en général d'accord avec les dires des prêtres memphites (3) ; saisit au passage quelques légendes mythologiques sur Ammon (4), sur Hercule (5), et çà et là quelques traits de superstition populaire (6). Il visita le

ρέων. Στάδιοι δὲ τῆς ὁδοῦ ἑξήκοντα καὶ ὀκτακόσιοι καὶ τετρακισχίλιοι, σχοίνων ἑκὸς καὶ ὀγδώκοντα ἐόντων..... Τὸ δὲ ἀπὸ Θηβέων ἐς Ἐλεφαντίνην καλεομένην πόλιν στάδιοι χίλιοι καὶ ὀκτακόσιοί (ou bien, selon la variante adoptée par Letronne, εἴκοσι καὶ ὀκτακόσιοί) εἰσι. L. II, ch. CXXXV... ἐξ Ἐλεφαντίνης πόλιος πλόον καὶ εἴκοσι ἡμερέων ἀπεχούσης ἀπὸ Σάϊος. Voir dans Letronne, *Recherches critiques, historiques et géographiques sur les fragments de Héron d'Alexandrie*, Paris, 1851, p. 141-152, la discussion de ces deux passages, et la preuve qu'Hérodote a commis une erreur matérielle de chiffres. Hérodote, sachant que la route *en droite ligne* d'Héliopolis à Thèbes était de 81 schènes, et que le jour de navigation était en Égypte de 9 schènes en moyenne, aurait divisé le nombre de schènes représentant la route *en droite ligne* par le nombre de schènes représentant une journée de navigation, et obtenu de la sorte un terme de 9 jours qui n'est pas exact. Il faut en effet, par la *voie du fleuve*, 12 jours et demi de navigation à 9 schènes par jour, pour aller d'Héliopolis à Thèbes. — La démonstration de Letronne, fort ingénieuse, n'est pas tout à fait concluante. Letronne me paraît admettre trop aisément qu'Hérodote avait à sa disposition des renseignements pris et donnés avec une rigueur toute moderne. J'aurai occasion de reprendre bientôt la discussion des passages en litige.

(1) L. II, ch. XCI : « Οὗτοι οἱ Χεμμῖται λέγουσι τὸν Περσέα πολλάκις μὲν ἀνὰ τὴν γῆν φαίνεσθαί σφι ..... Ταῦτα μὲν λέγουσι, ποιεῦσι δὲ τάδε Ἑλληνικὰ τῷ Περσέϊ..... Εἰρομένου δέ μευ ὅ τι σφι ἔωθε ὁ Περσεὺς ἐπιφαίνεσθαι... Tous ces passages semblent bien marquer des rapports directs d'Hérodote, arrêté à Khemmis avec les gens de Khemmis même.

(2) L. II, ch. XXIX..... μέχρι μὲν Ἐλεφαντίνης πόλιος αὐτόπτης ἐλθὼν.

(3) L. II, ch. III.

(4) L. II, ch. XLII, LIV, LVI et *sqq.*, LXXXIII, etc.

(5) L. II, XLII.

(6) L. II, ch. LXXIV (sur les serpents); l. III, ch. X (sur les pluies à Thèbes), etc.

temple de Karnak, au moins les parties de ce temple auxquelles les profanes avaient accès, mais sans tirer aucun profit de sa visite. La seule donnée historique qu'il eût à ce propos était extraite de l'ouvrage aujourd'hui perdu de son prédécesseur Hécatée de Milet (1). Les prêtres de Thèbes ne lui avaient fait sur les monuments confiés à leur garde aucun de ces récits merveilleux où se complaisait l'imagination des prêtres de Memphis.

Le Delta offrait en ce genre des ressources considérables. Il semble qu'Hérodote venant d'Asie y soit entré par Péluse (2) : ses compatriotes l'abordaient d'ordinaire par l'Orient, comme font encore les touristes ou les négociants européens. Avant Alexandre, Rakoti n'était qu'une bourgade (3), et l'île de Pharos n'avait d'autre gloire que d'avoir été chantée par Homère (4). Mais à l'entrée de la branche Canopique, on trouvait trois colonies ioniennes dont les derniers rois indigènes avaient encouragé la fondation, Anthylla, Archandroupolis et Naucratis (5). C'était comme un prolongement de la Grèce : la véritable Égypte commençait à Saïs, quelques lieues plus haut. Saïs était pleine des souvenirs de la XXVIe dynastie. Quelques vieillards y vivaient encore, qui, dans leur enfance, avaient pu acclamer le dernier Psamitik et assister au triomphe de Cambyse (6). Amasis avait embelli le temple de Neith (7). On montrait encore le palais dans lequel Psamitik II avait reçu la députation des Éléens (8) et celui dans lequel Apriès avait été enfermé, puis mis à mort

(1) L. II, ch. CXLIII (sur les statues des prêtres d'Ammon Thébain).

(2) C'est ce que semble indiquer la description qu'il fait de la route, l. III, v.

(3) Cfr. Brugsch, *Dictionnaire géographique*, p. 66, 68, 451.

(4) *Odyssée*, IV, 354, 359.

(5) L. II, XCVII-XCVIII. L'emplacement de ces trois villes n'est pas encore fixé d'une manière certaine.

(6) Sur le séjour de Cambyse à Saïs, voir Hérodote, l. IV, XVI, et de Rougé, *Mémoire sur la statuette naophore du Vatican.*

(7) L. II, ch. CLXXV.

(8) L. II, ch. CLX.

après sa défaite (1). A Kerkasôron, le Nil se séparait en ses trois branches principales, et les pyramides commençaient à se dresser à l'horizon, petites d'abord, bientôt si hautes qu'en temps d'inondation, au moment où la vallée entière, des montagnes d'Arabie aux montagnes de Libye, ne forme plus qu'un fleuve immense, la barque semblait toujours naviguer à leur pied, presque dans leur ombre (2). Comme aujourd'hui, on parcourait peu les villes situées au centre et à l'orient du Delta. Hérodote en cite plusieurs, Bouto (3), Paprimis (4), Mendès (5), Tanis (6), à cause des oracles qui y étaient établis, ou des évènements dont elles avaient été témoins; sauf Bubaste (7), Daphné (8), Péluse (9), il ne paraît en avoir visité aucune en détail. C'est que les Égyptiens cantonnés dans les marais (10), comme plus tard les Biahmites et les Bashmourites contre les Califes (11), étaient sans cesse en révolte contre le grand roi. Hérodote, qui était au mieux avec les Perses, devait être peu tenté de pénétrer

(1) L. II, ch. CLXIX.

(2) L. II, ch. XVII, XIX et XCVII : Ἐς μέν γε Μέμφιν ἐκ Ναυκράτιος ἀναπλώοντι παρ' αὐτὰς τὰς πυραμίδας γίνεται ὁ πλόος· ἔστι δὲ οὐκ οὗτος, ἀλλὰ παρὰ τὸ ὀξὺ τοῦ Δέλτα καὶ παρὰ Κερκάσωρον πόλιν.

(3) L. II, ch. LIX, LXIII, CLV.

(4) L. II, LIX, LXIII, LXXI, CLXV; l. III, ch. XII.

(5) L. II, XVII, XLII, XLVI, CLXVI.

(6) L. II, ch. CLXVI.

(7) L. II, ch. LIX-LX. (Description de la foire de Bubaste, qui est d'un témoin oculaire), ch. CXXXVII-CXXXVIII (Description de la ville et du temple de Bubaste), ch. CLVI, CLXVI.

(8) L. II, XXX, CVII.

(9) L. III, ch. XII : Θῶμα δέ μέγα εἶδον (scil. ἐν τῷ Πηλυσίῳ καλευμένῳ στόματι), πυθόμενος παρὰ τῶν ἐπιχωρίων.

(10) Οἱ δὲ δὴ ἐν τοῖσι ἕλεσι κατοικημένοι .... (l. II, ch. XCII). Αἰγυπτίων οἱ περὶ τὰ ἕλεα οἰκέοντες..... (ch. XCIV). Il s'agit ici des Égyptiens du littoral, et surtout de ceux qui vivent dans les environs du lac Menzaléh.

(11) Cfr. à leur sujet Quatremère, *Recherches sur la langue et la littérature de l'Égypte*, p. 153-212, et *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, t. I, p. 233-238.

chez des rebelles. Il y perdit de connaître l'histoire populaire des dynasties Tanites.

Aussi bien, Memphis était-elle pour le Grec d'alors ce que le Caire a longtemps été pour nos modernes, la cité égyptienne par excellence, le représentant fidèle et comme le type vivant de la vieille Égypte. Malgré les désastres qui l'avait frappée dans les derniers siècles, c'était encore une très-grande ville, la plus grande qu'il y eût en Orient avec Babylone. Les fêtes religieuses, surtout celle d'Hapi, y attiraient, à certains moments de l'année, les pèlerins de l'Égypte entière. Le commerce y amenait sans cesse des bandes d'étrangers venus de tous les coins de l'Afrique et de l'Asie. Son port et ses rues devaient présenter, comme aujourd'hui les rues du Caire, le spectacle bariolé de cent races diverses et de cent costumes différents, Phéniciens, Juifs, Araméens, Grecs, Libyens, depuis le prêtre égyptien à tête rase, enjuponné de blanc, jusqu'au soldat perse de la forteresse du Mur Blanc et au nègre du Soudan, cheveux feutrés de graisse, plumes d'autruche sur la tête, anneaux dans le nez, aux oreilles, aux jambes, aux bras, et caleçon court rayé de couleurs éclatantes. Des palais et des temples à chaque pas: dans le quartier étranger, le temple d'Astarté Phénicienne, où, depuis la XVIIIe dynastie, des prêtres syriens célébraient le culte de leur grande déesse, temple de Baalséphon, temple de Marna; dans la ville égyptienne, temple de Râ, temple d'Ammon, temple de Toum, temple de Bast, temple d'Isis (1). Il ne reste plus aujourd'hui du temple de Phtah que des débris informes. Les pylônes, les naos, les obélisques, qu'on voyait encore vers le milieu du XIIIe siècle (2), ont été démolis et enlevés pièce à pièce pour servir à la construction des maisons du Caire. Les fouilles entreprises récemment par M. Mariette n'ont mis au jour

(1) L'énumération est empruntée, pour la plus grande partie, au *Papyrus Sallier n° IV (verso,* p. I, l. I, — p. II, l. II).

(2) Abdullatif, *Description de l'Égypte*, tr. de Sacy, l. II, ch. IV, p. 184, 185, 187.

que des pans de muraille coupés presque au ras de terre, quelques stèles, quelques statues et des fragments d'architraves, sur lesquels le nom des Ramessides apparaît plus souvent que celui des rois de l'ancien empire (1). Au temps d'Hérodote, le temple était debout tout entier et offrait à l'admiration du visiteur un spectacle au moins comparable à celui qu'offre le temple d'Ammon Thébain à Karnak. Il avait été fondé par Mini, et, comme tous les grands temples de l'Égypte, n'avait cessé de s'agrandir au cours des âges. Les accroissements ne s'en étaient pas faits régulièrement, ni sur un plan connu longtemps à l'avance. Chaque roi avait modifié le projet primitif selon son caprice, ajoutant qui des obélisques, qui une salle hypostyle ou des statues colossales. Donné ce que nous savons des monuments de l'ancien empire, le vieux sanctuaire devait être un édifice de petite dimension, porté sur des colonnes polygonales et bâti probablement en calcaire blanc de Tourah. Hérodote ne le décrit pas, mais en revanche il mentionne quelques-uns des édifices qui l'entouraient et dont nous ne saurions rien sans son témoignage. Miris avait bâti les propylées du nord (2), Rhampsinitos ceux de l'ouest (3), Psamitik Ier ceux du sud (4), Asychis, ceux de l'est, les plus beaux de tous (5) : encore à la veille de l'invasion perse, Amasis plaçait des colosses devant la façade (6). Ainsi complet, le temple était une sorte de musée de l'antiquité égyptienne : quarante ou cinquante siècles d'histoire y étaient écrits sur les murs.

Et dans les environs de Memphis, le voyageur grec faisait les mêmes promenades qu'on fait maintenant en partant du Caire. D'abord les cimetières des premières

(1) Ces monuments ont été publiés par Mariette, *Monuments divers*, pl.
(2) L. II, ch. CI.
(3) L. II, ch. CXXI.
(4) L. II, ch. CLIII.
(5) L. II, ch. CXXXVI.
(6) L. II, ch. CLXXVI.

dynasties et les grandes pyramides (1). Puis, de l'autre côté du Nil, les carrières de Tourah, sans cesse exploitées, toujours inépuisées (2), d'où étaient sortis bloc à bloc tous les monuments du pays et les pyramides elles-mêmes (3). Héliopolis et son temple de Râ (4), Busiris et le deuil qu'on y mène pour Isis (5), les restes du canal de Néco (6), Bubaste et la foire annuelle de Bast « pendant « laquelle on boit plus de vin de vigne qu'on ne fait « pendant tout le reste de l'année (7) ». Comme aujourd'hui, du Caire au Fayoum, je pense qu'on se rendait directement de Memphis au Labyrinthe et au lac Mœris, et qu'on ne faisait pas de cette excursion un épisode du voyage de la Haute-Égypte. Dans tous ces endroits, Hérodote trouvait les mêmes noms qui l'avaient frappé à Memphis, Khéops et Miris, Sésostris et Psamitik : un même cycle d'histoire populaire enfermait tous les monuments, et ce qu'on entendait dans un endroit complétait ou paraissait compléter ce qu'on avait entendu dans un autre.

« Les Égyptiens rapportent...., les prêtres me dirent...., « J'ai entendu conter aux prêtres de Vulcain.... (8) » ; il

(1) L. II, ch. CXXIV-CXXXVI.

(2) Les carrières de Tourah sont mentionnées, dès la Ve dynastie, sous leur nom de *Rouwi*, avec l'article *T. rouwi*, dont les Grecs ont fait *Troja* et les Arabes *Tourah*. Au temps d'Hérodote elles étaient encore en pleine activité.

(3) Ce sont *les carrières dans la Montagne Arabique*, τῶν λιθοτομιέων τῶν ἐν τῷ Ἀραβίῳ οὔρεϊ, dont parle Hérodote (l. II, ch. CXXIV), sans donner leur nom.

(4) L. II, ch. III : « ...ἐς Ἡλίου πόλιν αὐτῶν τουτῶν εἵνεκεν ἐτραπόμην.

(5) L. II, ch. LIX, LXI.

(6) L. II, ch. CLVIII ; l. IV, ch. XXXIX-XLII.

(7) L. II, ch. LIX ; LX : « καὶ οἶνος ἀμπέλινος ἀναισιμοῦται πλέων ἐν τῇ ὁρτῇ ταυτῇ ἢ ἐν τῷ ἅπαντι ἐνιαυτῷ τῷ ἐπιλοίπῳ. Le *vin de vigne* est ici en opposition *au vin d'orge*, οἶνος ἐκ κριθέων (II, LXXVII), c'est-à-dire à la bière, boisson ordinaire des Égyptiens.

(8) Ἀρχηγετεύειν δὲ τῶν κάτω Αἰγύπτιοι λέγουσι Δήμητρα καὶ Διόνυσον (l. II, ch. CXXIII). Ἔλεγον δέ μοι οἱ ἱρέες ἱστορέοντι τὰ περὶ Ἑλένην

semble que, dans toutes ses excursions, Hérodote ait eu pour informants des indigènes, et qu'il ait dû être bien informé. Les bibliothèques sacrées étaient riches en livres historiques et religieux, en contrats, en chartes de donation, en pièces officielles de toute nature. On y conservait des listes de rois analogues au Canon royal du musée de Turin : Hérodote en vit une, à Memphis, qui lui aurait donné le cadre complet de son histoire, s'il avait pu la lire ou simplement se la faire traduire par écrit (1). Mais ces Égyptiens et ces prêtres dont il s'appuie comme d'une autorité, étaient-ils bien de véritables Égyptiens et de véritables prêtres? Au contact des Grecs, toujours assez paresseux lorsqu'il s'agissait d'apprendre une langue étrangère, il s'était formé dans le Delta une classe bâtarde de gens parlant, par hérédité, le grec et l'égyptien, et probablement les parlant mal (2). C'est à ceux-là qu'Hérodote eut nécessairement affaire pendant son séjour. C'est en causant avec eux qu'il reçut la plupart de ses informations, et quand, par hasard, il se servait d'eux pour s'entretenir avec un indigène, tous les voyageurs qui ont eu l'occasion d'employer un drogman peuvent se figurer aisément les équivoques qui s'ensuivaient.

De même pour les prêtres. Que Pythagore, Solon, Eudoxe, Platon, tous les philosophes que la tradition conduit en Égypte et qu'elle y fait demeurer longtemps, aient réussi à pénétrer dans les colléges sacerdotaux, j'y consens volontiers. Mais qu'un simple curieux, venu pour voir le pays et pour en observer les mœurs, soit parvenu en quelques semaines à forcer les portes du sanctuaire et à se faire guider dans les cours d'un temple par un prêtre de rang, cela ne me semble guère probable. Je ne sais

γενέσθαι ὧδε (ch. CXIII). Ὧδε μὲν γενέσθαι τῶν ἱρέων τοῦ Ἡφαίστου ἐν Μέμφι ἤκουον (ch. II).

(1) L. II, ch. C.

(2) Sur l'origine de ces interprètes cf. Hérodote, l. II, CLIX, et Letronne, *Mémoire sur la civilisation de l'Égypte* dans les *Mélanges d'érudition*, p. 164-166.

pas d'étrangers qui, visitant Notre-Dame de Paris, aient eu pour guide un archevêque de Paris. Le grand-prêtre de Memphis, chef de l'œuvre, *Sam* de Phtah (1), haut personnage en toute saison, et si influent que les rois nationaux avaient soin de le choisir parmi les princes de leur famille, et de préférence parmi leurs enfants, était plus inaccessible encore que ne peut l'être un archevêque de Paris aux visites des étrangers. On peut dire la même chose des prophètes, pères divins, horoscopes, récitants, qui étaient tous gens bien nés ou bien instruits, entichés de leur supériorité égyptienne, et dédaigneux du barbare dont le contact les aurait souillés. Les prêtres qui accueillaient Hérodote et lui faisaient les honneurs du temple étaient aux véritables prêtres ce que les Égyptiens qui lui servaient de guides étaient aux véritables Égyptiens, une classe d'ordre très-humble. Dans les villes du Delta où les étrangers étaient nombreux et les visites fréquentes, ils devaient être assez bien dressés au métier d'exégètes pour connaître en gros l'histoire de l'édifice qu'ils montraient, qui l'avait fondé, qui agrandi et quelles parties portaient le cartouche de chaque souverain, le tout entremêlé, comme il convient, d'histoires scandaleuses et de miracles. Ils débitaient à Hérodote la leçon qu'ils débitaient à chaque voyageur : peut-être, comme Hérodote était curieux et avide de s'instruire, y joignirent-ils pour lui faire fête quelques récits qu'ils ne contaient pas aux visiteurs d'aventure.

La plupart des renseignements que renferme le second livre portent cette marque d'origine. D'abord les noms. Quelques-uns sont des noms réels : Minis, Sabacon, Khéops, Khéphrîn, Mykérinos, et par nom réel j'entends le nom enfermé dans le second cartouche du protocole royal égyptien. Quelques autres sont des prénoms royaux : Miris, MIRÎ « l'aimé de Râ », qui est peut-être le cartouche-

(1) Ce sont les titres officiels du grand-prêtre Phtah Memphite, dès la plus haute antiquité.

prénom de Papi (1); des sobriquets populaires, Sésoustrî (2); des titres de la royauté Phèrô (3), Prouti (4), dont on a fait des noms propres; des mots formés d'éléments contradictoires, comme celui de Rhampsinitos, où paraît, à côté du nom thébain de Ramsès, le titre saïte *Si-nit*, « fils de Nit (5) ». C'est qu'en effet, le protocole des inscriptions officielles comportait différentes manières de désigner un souverain. Sur tel pylône, l'inscription est gravée au nom propre du roi; sur tel autre, à son prénom, ou même, bien que rarement, à un sobriquet populaire. Ailleurs enfin, un titre royal, Prouti (6), ou Phèrô, entouré ou non entouré du cartouche, marqué d'une manière générale au courant du récit, le souverain dont le nom a été inscrit tout au long sur une autre partie de l'édifice. Les touristes égyptiens eux-mêmes se laissaient aller à commettre des fautes semblables. Les tombes de Béni-Hassan ont été creusées au commencement de la XIIe dynastie, et portent les noms d'Amenemhaït Ier, d'Ousirtasen Ier et d'Amenemhaït II. Pourtant, certains scribes qui les visitaient vers le milieu de la XXe dynastie, prenaient la plus grande d'entre elles, celle de Khnoumhotpou, fils de Nouhri, pour un temple de Khéops. C'est que le prince Khnoumhotpou avait été, de son vivant, gouverneur de la ville Monâït-Khouwou; que le nom de Khouwou était, comme c'est l'usage dans les noms composés, entouré d'un cartouche; que les visiteurs ne s'étaient pas souciés

(1) Troisième roi de la VIe dynastie.

(2) Voir *Fragments de commentaire* dans l'*Annuaire pour* 1876.

(3) Voir plus haut le commentaire du chapitre CXI.

(4) C'est M. Lauth qui a découvert le premier l'identité du titre PROUTI avec le nom Protée d'Hérodote, mais en croyant y reconnaître un nom de Ramsès III : « ...so ist es mir am wahrscheinlichsten, dass « Πρωτευς = *Pruti* der hellenischen Ueberlieferung ist, und zunächst « Ramses III, Herodot's Ῥαμψίνιτος meint und zwar *vor* der Epoche « *Proteus-Phruoro-Neilos-Aigyptos-Thouoris* = RAMSES III. » (Lauth, *Ægyptische Chronologie*, 1877, p. 181-182.)

(5) Voir *Annuaire* pour 1877, p. 133-135.

(6) Ainsi Ramsès III sur une des portes du palais de Médinet-Habou.

de lire l'inscription tout entière et, voyant le cartouche de Khéops répété plusieurs fois sur la muraille, l'avaient pris pour le nom du fondateur(1). Si des Égyptiens instruits pouvaient, dès le temps des Ramsès, tomber dans une méprise pareille, il était bien permis à un étranger, mal informé par des guides ignorants, d'animer un titre royal, et de métamorphoser Prouti ou Phèrô en un personnage constructeur de temples, Pharaon Protée ou Pharaon Phéron.

Les récits sont à l'avenant des noms. Les uns renferment un fonds de faits réels plus ou moins altérés, l'histoire de la XXVIe dynastie par exemple, ou, pour les temps anciens, l'histoire de Ménès et celle de Sésostris. Il est probable que Ramsès II avait fait sculpter sur un des murs du temple de Phtah, comme il avait fait à Louqsor, à Ibsamboul, à Abydos et dans plusieurs autres villes, les épisodes de ses campagnes syriennes : le guide en prenait occasion de rapporter, en les habillant à sa manière et en se servant exclusivement du nom populaire, les guerres de Sésostris. La plupart des récits antérieurs à l'avènement de Psamitik Ier, sont de véritables romans où la vérité historique n'a aucune part. Le conte de Rhampsinitos se trouve ailleurs qu'en Égypte (2). La vie légendaire des rois constructeurs de pyramides n'a rien de commun avec la vie réelle de ces rois. L'aventure de Phéron est une sorte de pièce satirique à l'adresse des femmes (3). La rencontre de Protée avec Hélène et Ménélas passera sans peine pour l'adaptation égyptienne d'un récit grec (4). On pourrait se demander si les guides avaient

(1) Champollion, *Monuments de l'Égypte, Notices*, t. II, p. 423-425. Voir la traduction et le texte de ces graffiti dans *la Mosaïque de Palestrine et les peintures des tombeaux égyptiens*. (*Mélanges publiés par l'École des Hautes Études*, 1878, p. 49-50.)

(2) M. Gaston Paris a lu à l'Institut sur les versions du conte de Rhampsinite un mémoire demeuré inédit (Cf. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1874, p. 308-313).

(3) Hérodote, l. II, CXI.

(4) Hérodote, l. II, CXII-CXX.

tiré ces fables de leur propre fonds, ou s'ils les avaient empruntées aux indigènes. La découverte qu'on a faite, depuis bientôt trente ans, de nombreux contes égyptiens, a prouvé que là, comme ailleurs, les exégètes ont manqué d'imagination. Ils se sont bornés à répéter les fables qui avaient cours dans la population égyptienne du Delta, surtout dans celle de Memphis. La tâche leur était d'autant plus facile que la plupart des héros de romans, ou portaient des noms de rois célèbres, ou bien étaient désignés par un des titres royaux les plus ordinaires. Dès la XIIe dynastie, le roi auquel Sinouhi raconte ses aventures est un certain Khoperkerî Amenemhaït, qu'on chercherait en vain dans les listes officielles (1). Snowrou, de la IVe dynastie, est introduit dans le roman conservé à Saint-Pétersbourg (2), Merkerî, de la IIIe, dans le roman conservé à Berlin (3), et un roi d'Égypte anonyme, dans le conte du Prince Prédestiné (4). Le roi du conte des Deux Frères est toujours appelé Phèro, comme le roi du conte satirique d'Hérodote (5). Et ce que nous possédons jusqu'à présent de cette littérature populaire n'est qu'un débris misérable à côté de ce que les Égyptiens en possédaient encore à l'époque persane et même à l'époque romaine.

Celui de tous les contes qui, jusqu'à présent, donne l'idée la plus complète des libertés que l'Égyptien du commun prenait avec ses souverains, a été découvert au musée de Boulaq et traduit par M. Brugsch en 1867 (6).

(1) Cfr. *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyriennes*, t. III, et IV, la traduction de ce conte. Le nom du roi est formé du *nom* d'Amenemhâit Ier et du *prénom* de son fils Ousirtasen I. C'est peut-être un souvenir du règne commun de ces deux princes.

(2) Cfr. sur ce roman l'article de W. Golénischeff dans la *Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde*, 1876, p. 109-111.

(3) Chabas, *les Papyrus hiératiques de Berlin*, p. 5-16.

(4) Maspero, *le Conte du Prince Prédestiné*, dans le Journal Asiatique, 1877-1878.

(5) Maspero, *le Conte des deux Frères*, dans la *Revue Archéologique*, 1878.

(6) *Revue archéologique*, 1867, t. XVI, p. 167 et *sqq*.

Il est écrit en caractères démotiques, et le manuscrit qui nous l'a conservé paraît remonter au temps des premiers Ptolémées. Ce n'est qu'une copie d'un manuscrit plus ancien : le récit qu'il renferme devait être déjà connu dans les années qui précédèrent la conquête macédonienne. Il appartient, par le lieu principal de la scène et par l'origine des héros, au cycle memphite, et peut-être Hérodote aurait-il pu l'entendre réciter. L'eût-il entendu, je ne sais s'il eût osé en insérer le résumé dans son histoire, tant certains des personnages sont étranges, même pour les modernes, plus habitués pourtant que ne l'était Hérodote aux étrangetés de la fantaisie égyptienne.

Le monde, tel que l'imaginait la foi aveugle du peuple et la science superstitieuse des prêtres, était comme un théâtre à deux étages superposés. A l'étage supérieur, l'Égypte des vivants s'étale en pleine lumière. Le vent du nord souffle son haleine délicieuse, le Nil roule à flots, la riche terre noire, sans cesse abreuvée, produit des moissons de fleurs, de céréales et de fruits (1) : Pharaon, fils du Soleil, seigneur des diadèmes, maître des deux pays, trône à Memphis, tandis que ses généraux remportent au loin des victoires syriennes et que les sculpteurs se fatiguent à tailler dans le granit les monuments de sa piété. Pharaon s'appelle Minibphtah, dans notre conte. Il a deux fils, Anhathorerôou et Satni-Khâmoïs, adeptes des sciences surnaturelles et déchiffreurs convaincus des grimoires mystiques. Un prince sorcier n'inspirerait chez nous qu'une estime médiocre : en Égypte, la magie n'était pas incompatible avec la royauté, et les sorciers de Pharaon eurent souvent Pharaon pour élève. Khâmoïs et son frère ont appris, par aventure, l'existence d'un livre que le dieu Thot avait écrit de sa propre main, et

(1) Ce sont, arrangées à la moderne, les expressions mêmes dont se servaient les scribes égyptiens. *Qimit*, *Qimet*, *la noire*, est le nom national de l'Égypte. La plupart des stèles funéraires souhaitent au personnage en l'honneur de qui elles sont dédiées de pouvoir goûter les souffles délicieux des vents du nord par leurs narines.

qui était pourvu de qualités merveilleuses. Ce livre se composait de deux formules, sans plus, mais quelles formules ! « [Si tu récites la première], tu charmeras le ciel, la terre, « l'enfer, les monts, les eaux; tu connaîtras les oiseaux « et les reptiles, tous tant qu'ils sont; tu verras les pois- « sons, car la force divine de l'eau les fera monter à la « surface. Si tu récites la seconde formule, quand même « tu serais dans la tombe, tu auras la forme que tu avais « sur la terre; aussi, tu verras le soleil se levant au ciel « et son cycle de dieux, la lune en la forme qu'elle a quand « elle paraît (1). » Satni-Khâmoïs tenait à se procurer, outre l'ineffable douceur de voir à son gré le lever de la lune, la certitude de ne jamais perdre la forme qu'il avait sur terre. Il finit par savoir que le livre de Thot était dans la tombe d'un certain Noferképhtah (2) et résolut d'aller l'y chercher.

Au moment où le récit commence, il est déjà arrivé au second étage de ce monde, l'étage des tombeaux et de la nuit. Les eaux éternelles, après avoir formé la voûte des cieux, tombaient vers l'occident en large cascade et s'engouffraient, par la bouche du Pega (3), dans les entrailles de la terre, entraînant avec elles la barque du soleil et son cortège de dieux lumineux (4). Pendant douze heures, l'escadre divine parcourait de longs corridors sombres,

(1) *Conte de Satni*, p. I, l. 13-15.

(2) Le nom est écrit *Phtah-nofer-ke*, d'après la *règle d'honneur*. Il faut lire Noferképhtah, de même que Rânoferke se lit Noferkerî, et Ramenke, Menkerî.

(3) Le *Ro Pegà*, ou *Ro Pegart*, était situé dans le *Uu pegat*, ou *Uu Pegart*, situé lui-même à l'occident d'Abydos. Le nom signifie littéralement *Bouche de la fente*, et désigne la *fente*, la *fissure*, par laquelle le soleil descendait dans le monde de la nuit.

(4) La description de la course du soleil nocturne se trouve dans le *Livre de savoir ce qu'il y a dans l'hémisphère inférieur*, dont le texte conservé sur des papyrus, sur des sarcophages et sur les parois de quelques tombeaux, peut être rétabli presque en entier dès aujourd'hui. Il donne heure par heure, avec figures explicatives, les épisodes de la marche du soleil, le nom des salles parcourues, des

où des génies, les uns hostiles, les autres bienveillants, tantôt s'efforçaient de l'arrêter, tantôt l'aidaient à vaincre les dangers du voyage. D'espace en espace, une porte, défendue par un serpent gigantesque, s'ouvrait devant elle, et lui livrait l'accès d'une salle immense, remplie de flamme et de fumée, de monstres aux formes hideuses, et de bourreaux qui torturaient les damnés; puis, les couloirs recommençaient, étroits et obscurs, et la course à l'aveugle au milieu des ténèbres, et les luttes contre les génies malfaisants, et l'accueil joyeux des dieux propices. A partir du milieu de la nuit, on remontait vers la surface de la terre. Au matin, le soleil avait atteint l'extrême limite de la contrée ténébreuse et sortait à l'orient pour éclairer un nouveau jour (1). Les tombeaux des rois, des princes, des riches particuliers, étaient souvent construits à l'image du monde infernal. Ils avaient, eux aussi, leur puits, par où le mort se glissait dans le caveau funéraire; leurs couloirs enfoncés bien avant dans la roche vive, leurs grandes salles, aux parois peintes, à la voûte arrondie (2), dont les parois portaient, en peinture, les démons et les dieux de l'enfer (3).

Tous les habitants de ces « maisons éternelles (4) » revêtaient, dans sa splendeur bizarre, la livrée de la mort égyptienne, le maillot de bandelettes fines, les cartonnages bariolés et dorés, le masque aux grands yeux d'émail, toujours ouverts : gardez de croire qu'il étaient tous morts. On peut dire d'une manière générale que les Égyptiens ne mouraient pas au sens où nous mourons. Le souffle de vie, dont les tissus s'étaient imprégnés au moment de la naissance, ne disparaissait pas soudain

génies et des dieux rencontrés, la peinture du supplice des damnés et les discours des personnages mystiques qui accueillent le soleil.

(1) Au pays de Boqit, « l'accouchement ».

(2) Ce que les textes appellent Kiil (Kerirt) des *fours*, des salles à voûte arrondie.

(3) Ainsi le tombeau de Sèti Ier et celui de Ramsès V.

(4) Pa-T'ot.

avec les derniers battements du cœur : il persistait jusqu'à la complète décomposition. Combien obscure et inconsciente que fût cette vie du cadavre, il fallait éviter de la laisser éteindre. Les procédés de la momification fixaient la forme et la pétrifiaient, pour ainsi dire; ceux de la magie et de la religion devaient y maintenir une sorte d'humanité latente, toujours susceptible de se développer un jour et de se manifester. Aussi l'embaumeur était-il un magicien et un prêtre en même temps qu'un chirurgien. Tout en macérant les chairs et en roulant les bandelettes, il récitait des oraisons, accomplissait des rites mystérieux, consacrait des amulettes souverains. Chaque membre recevait de lui, tour à tour, l'huile qui rend incorruptible et les prières qui alimente le ferment de vie (1). Un disque de carton doré, chargé de légendes mystiques et placé sous sa tête, y entretenait un restant de chaleur animale (2). Le scarabée de pierre, cerclé d'or, remplaçait le cœur dans la poitrine et en gardait la place intacte jusqu'au jour où il reviendrait la chercher (3). Des brins d'herbe, des fleurs sèches, des rouleaux de papyrus, de mignonnes figurines en terre émaillées, perdues dans l'épaisseur des bandages, des bracelets, des anneaux, des plaques constellées d'hiéroglyphes, les mille petits objets qui encombrent aujourd'hui les vitrines de nos musées, couvraient et protégeaient le tronc, les bras et les jambes, comme les pièces d'une armure magique. Le corps pouvait reposer en paix, tandis que l'âme, l'esprit, le double, suivaient dans les mondes surhumains le cours de leurs devenirs.

C'était le sort commun : quelques-uns y échappaient par prestige et art magique. Les personnages que Satni

(1) Cfr. le *Rituel de l'Embaumement* dans Maspero, *Mémoire sur quelques Papyrus du Louvre*, p. 14 sqq.

(2) C'est ce qu'on nomme l'hypocéphale. Le *Livre sacré* des Mormons est l'hypocéphale d'une momie égyptienne, transportée en Amérique et achetée d'occasion par le prophète Joe Smith.

(3) *Livre des Morts*, ch. XXX, LXXII.

trouva réunis dans la tombe de Noferképhtah n'ont du mort que le costume et l'apparence. Ce sont des momies, si l'on veut : le sang ne coule plus dans leurs veines, leurs membres ont été roidis par l'emmaillotement funéraire, leurs chairs sont saturées et durcies des parfums de l'embaumement, leur crâne est vide. Pourtant, ils pensent, ils parlent, ils se meuvent, ils agissent comme s'ils vivaient, je suis presque tenté de dire qu'ils vivent : le livre de Thot est en eux et les porte. Mme de Sévigné écrivait d'un traité de M. Nicole « qu'elle voudrait bien « en faire un bouillon et l'avaler ». Noferképhtah avait copié les formules du livre magique sur du papyrus vierge, les avait dissoutes dans de l'eau, puis avalé sans sourciller le breuvage (1). Le voilà désormais indestructible. La mort, en le frappant, peut changer les conditions de son existence : elle n'atteint pas son existence même. Il mande dans sa tombe les momies animées de sa femme et de son fils, leur infuse les vertus du livre et reprend avec eux la vie de famille un instant interrompue par les formalités de l'embaumement. Vienne l'occasion, il peut entrer et sortir à son gré, reparaître au jour et revêtir toutes les formes qu'il lui convient de revêtir.

Satni veut enlever le talisman : Ahouri, la femme-momie, essaie de l'en dissuader et lui conte son histoire. Elle avait épousé son frère Noferképhtah qu'elle aimait, un enfant lui était né; mais son mari était passionné pour l'étude des sciences secrètes et passait le temps « à se « promener dans la nécropole de Memphis (2), lisant les

(1) Aujourd'hui encore, un moyen employé en Égypte pour se débarrasser d'une maladie, consiste à écrire certains versets du Coran à l'intérieur d'un bol de terre cuite, ou sur des morceaux de papier, à verser de l'eau et à l'agiter jusqu'à ce que l'écriture ait été complétement diluée : le patient boit avec l'eau les propriétés bienfaisantes des mots dissous. (Lane, *Modern Egyptians*. London, 1837, t. I, p. 347-348.)

(2) Les deux premières pages manquent. Les premières lignes de la troisième racontaient certains incidents du mariage de Noferképhtah avec Ahouri. Ma traduction commence à la ligne 9, aux mots : (*nsa*

« écrits qui sont dans les tombeaux des rois, et les stèle « des scribes de la double maison de vie (1), ainsi que les « écrits qui sont [tracés sur elles, car il s'intéressait] aux « écrits, extrêmement. Après cela, il y eut une procession « de Phtah (2). Noferképhtah entra au temple pour prier « devant le dieu (3), et suivit la procession, déchiffrant « les écrits qui sont sur les chapelles des dieux. [Un « prêtre de Phtah l'entendit] (4) et rit. Noferképhtah « lui dit : « Pourquoi ris-tu de moi ? » Le prêtre dit : « Je « ne ris point de toi; mais, puis-je m'empêcher de rire, « quand tu lis ici des écrits qui n'ont [aucune puissance? « Si vraiment tu] désires lire un écrit, viens à moi, je te « ferai aller au lieu où est ce livre que Thot a écrit de sa « main, lui-même, et qui te mettra immédiatement au- « dessous des dieux. Les deux formules qui y sont écrites, « si tu [en récites la première, tu] charmeras le ciel, la « terre, l'enfer, les montagnes, les eaux; tu connaîtras les « oiseaux du ciel et les reptiles, tous tant qu'ils sont (5); « tu verras les poissons, car [la force divine de l'eau les « fera monter à] la surface (6). Si tu lis la seconde formule,

naï au un Ptah-nofer) *-ka paï son men hi pa to nsà moshi*, etc. Elle a été faite en 1870-71, sur des épreuves communiquées par M. Mariette avant l'apparition du t. Ier des Papyrus du Musée de Boulaq, et devait faire partie d'un ouvrage sur la littérature égyptienne destiné à servir de thèse pour les examens du doctorat ès lettres. Un chapitre de cet ouvrage (*Du genre épistolaire chez les Égyptiens de l'époque pharaonique*) a été seul publié. Le texte a été discuté à l'École des Hautes Études (1876-1877) et l'analyse d'un long fragment publiée dans la *Zeitschrift* de Berlin (1877-1878). M. Révillout en a donné une traduction complète : *le Roman de Setna*, Paris, Leroux, 1877, in-8°, 224 pages autographiées, 2e et 3e livraisons (seules parues).

(1) Les scribes des choses sacrées et les magiciens.

(2) *Uà khà nesphtah*, litt. : « Une procession *appartenant à* Phtah.

(3) *Ak Ptahnoferka nuter-hât r ushti m-bah-w* « entra Noferképhtah « dans le temple pour prier devant *lui*. »

(4) Peut-être y avait-il ici un mot de plus.

(5) *T'ot n-am-u tir-u*, litt. : « *à savoir*, eux tous ».

(6) *Au-un* [*nakht nutri n mù ar-u r tà ri*] *hirt*. Litt. : « Étant [une force divine de l'eau faisant eux vers la partie] supérieure. »

« quand même tu serais dans la tombe, tu auras la forme « que tu avais sur terre ; même, tu verras le soleil se « levant au ciel, et son cycle de dieux, la lune en la forme « qu'elle a quand elle paraît. » [Noferképhtah dit au prê- « tre] : « (1) Par la vie ! qu'on me dise ce que tu souhaites, « et je te le ferai donner, (2) mais envoie-moi au lieu où « est ce livre (3). » Le prêtre dit à Noferképhtah : « Si [tu « désires] que [je] t'envoie [au lieu où est ce livre], tu « me donneras cent pièces d'argent pour ma sépulture, « et tu me feras faire deux...de prêtre riche (4). » Nofer- « képhtah appela un page et lui commanda de donner les « cent pièces d'argent au prêtre ; il lui fit faire le... de « deux... il fit [tout ce que le prêtre avait dit. Le prêtre dit « à] Noferképhtah : « Le livre en question est au milieu du « fleuve de Coptos, dans un coffret de fer. Le coffret de « fer est dans [un] coffret [de bronze ; le coffret de bronze « est] dans un coffret de bois de palme (5) ; le coffret de « bois de palme est dans un coffret d'ivoire et d'ébène ; « le coffret d'ivoire et d'ébène est dans un [coffret d'ar-

(1) Ici encore, il y avait peut-être un mot de plus dans la lacune.

(2) *Ônkh-ew maï ti-u-ni ta t'ot nofert ere-k-ab-s ti-i iri-u-s nak.* « Il vit ! Qu'ils donnent à moi la parole excellente tu désires elle, je fais faire eux elle à toi. » L'expression initiale « il vit », ailleurs « je vis », est une des formes favorites du juron chez les Égyptiens.

(3) *Ntuk hab-i r p-mà nt-au paï t'ômd n-am-w.* Le verbe *hab*, signifie au propre, *envoyer en mission.*

(4) Le texte est mutilé ici et dans l'endroit où sont répétés les objets à donner. *Iri-k r ti-ni..... II n uab da tennu*, et *ti-w (an?) -u ta? aht.....* II. Le mot TENNU qui vient derrière *da*, dans la première phrase, est déterminé par la corbeille ou plutôt par le signe de l'or. C'est peut-être l'ancien égyptien, TENNU, *quotité, revenu :* un prêtre *da tennu* (lit. : « grand de revenu »), *riche.* Le sens reste douteux.

(5) Les mots qui se trouvent en cet endroit me paraissent avoir été mal lus jusqu'à présent. Le texte porte, *Khen uat tebit n* S'EN-N-UITI. Le S'EN-N-UITI répond au copte ϪⲈⲚⲂⲒⲦ *M. Lignum rami palmæ*, par le changement fréquent, soit au passage de l'ancienne langue à la moderne, soit dans la moderne, de ⲞⲨ vocalisé, en Ⲃ (cfr. ⲂⲀⲤ, ⲂⲒⲄⲒ *M.* ⲂⲒⲤⲈ *T.* et ⲞⲨⲀⲤ, *T. M.* ⲞⲨⲈⲂⲒⲤⲈ *T. serrâ secare*, etc.).

« gent ; le coffret] d'argent dans un coffret d'or, et le livre « est dans celui-ci (1). Et il y a [un fourmillement] de ser- « pents (2), de scorpions et de toute sorte de reptiles « autour du coffret dans lequel est le livre, et il y a [un « serpent immortel enroulé autour] du coffret (3) en « question. »

« Sur l'heure que le prêtre parla à Noferképhtah, celui- « ci ne sut plus en quel endroit du monde il se trouvait. « Il sortit du temple, il s'entretint [avec moi de] tout [ce « que lui avait dit le prêtre] (5). Il me [dit] : « Je vais à « Coptos et j'en rapporterai ce livre ; [je ne m']attarde pas « en ce pays du Nord..... (6) » Je me mis en colère (?) (7) « contre le prêtre, disant : « Prends garde à toi, [au sujet « de ce que] tu lui as dit, [de peur que tu ne m'amènes] « le chagrin, et que tu ne m'apportes l'hostilité du nome « de Thèbes (8).....» [Je parlai] moi-même avec Nofer-

(1) En comparant cet endroit au passage où Noferképhtah trouve le livre, on verra que l'ordre des coffrets n'est pas le même. Le scribe s'est trompé ici dans la manière d'introduire l'énumération. Il aurait dû dire : « Le coffret de fer *renferme* un coffret de bronze ; le coffret « de bronze *renferme* un coffret de bois de palme ; etc. ; » au lieu de : « Le coffret de fer *est dans* un coffret de bronze ; le coffret de bronze « est dans un coffret de bois de palme », etc.

(2) Compléter d'après la ligne 30 de la même page *au* (*un uâ ar n*) *hfo*. Le mot *ar*, déterminé par les deux jambes, se rattache au verbe AR, *monter*, *s'élever*. Le mot à mot serait : « et il y a *une montée*, *un dressement* de serpents ».

(3) Restitué d'après le passage de la ligne 31.

(4) *Tà unnut n sat'it n ar p.uab* (*ran-w armâ Ptah-noferke*, lit. : « L'heure de causer que fit le prêtre *lui-même avec Noferképhtah*. »

(5) *Sat'i-w* (*armâ-i n t'ot nibt n t'o-naw p.uab*) *tiru*. Restitué d'après le passage parallèle de la page I, l. 23.

(6) Deux mots, à moitié détruits, que je ne puis lire.

(7) Mot illisible, traduit par conjecture.

(8) *Heru-r-ek nt-teb..... aru-k sat'it a-ro-hi-w naï* (*tiru ..... pa*) *ahi an-k n-i pa molkhi n- pa tosh n Apt.....* La phrase est très-mutilée, mais la structure peut néanmoins s'en rétablir d'une manière suffisamment certaine. Le verbe *Heru*, déterminé par la face et le signe des actions mauvaises, répond au verbe H'ERU de la langue ancienne,

« képhtah (1) pour qu'il n'allât pas à Coptos, mais il [ne]
« m'écouta pas. Il alla devant [le roi, et il dit devant le]
« roi toutes les paroles que le prêtre lui avait dites (2).
« Le roi lui dit : « Qu'est-ce que [tu désires ? »] Il lui dit :
« Qu'on me donne la cange royale toute équipée (3) ; je
« prendrai Ahouri, [ma sœur, et Mîkhonsou (4), son] petit
« enfant, au midi, avec moi, et j'apporterai ce livre. » Le
« roi ne tarda pas à nous donner la cange toute équipée.
« Nous montâmes au port sur elle ; nous fîmes le voyage,
« nous arrivâmes [à Coptos. Quand on l'annonça] aux
« prêtres d'Isis de Coptos et au supérieur des prêtres
« d'Isis, voici qu'ils descendirent au-devant de nous. Ils
« se rendirent sans tarder au-devant de Noferképhtah.
« Leurs femmes descendirent au-devant de moi. [Nous
« débarquâmes, nous allâmes] au temple d'Isis et d'Har-
« pocrate (5). Noferképhtah fit venir un bœuf et du vin,
« offrit un holocauste et une libation devant Isis de Coptos
« et Harpocrate ; puis on nous mit dans une maison qui était
« fort belle [et pleine de toute sorte de bonnes choses] (6).

ⲥⲣ, *cavere,* du copte. Dans la lacune qui se trouve au commencement de la ligne, il devait y avoir une négation et un membre de phrase parallèle à *an-k n-i pà molkhi.* Ce que signifient ces mots : *l'hostilité du nome de Thèbes,* était peut-être expliqué dans les mots mutilés qui suivent et que je n'ai pu déchiffrer.

(1)..... *n tot-i arma Noferkephtah.* Je ne sais comment rétablir le mot qui précède *n-tot-i.* C'était certainement, d'après les déterminatifs, un verbe de parole, peut-être *parler,* peut-être *se disputer.*

(2) Rétabli en partie d'après ce qui reste du passage parallèle, à la page I, l. 20.

(3) Lit. : « avec son appareil ».

(4) Brugsch a lu, avec doute, *Merhou :* cette lecture n'est certainement pas exacte. Celle que je propose est douteuse. Le signe qui termine le nom divin se lit d'ordinaire *su;* mais il est ici en ligature avec des traits de valeur inconnue, qui pourraient bien en changer le sens.

(5) Restitué, d'une manière certaine pour le sens et en partie pour la forme, d'après le passage correspondant de la page IV.

(6) La lacune est remplie d'une manière probable par la formule

« Noferképhtah passa quatre jours à se divertir avec les « prêtres d'Isis de Coptos, tandis que les femmes des « prêtres d'Isis de Coptos se divertissaient avec moi (1). « Arrivé le matin de notre cinquième jour, Noferképhtah « fit [venir (?) le grand-prêtre d'Isis de Coptos et les] « prêtres devant lui. Il fabriqua une barque (2) remplie « de ses ouvriers et de leurs outils ; il récita un écrit sur « eux, leur donna la vie, leur donna le souffle, les jeta à « à l'eau ; il remplit la cange royale de sable [.....], il « [monta] au port, et je m'installai moi-même sur la « rivière de Coptos, pour savoir ce qui lui arriverait (3).

« Il dit : « Travailleurs, travaillez pour moi jusques au « lieu où est ce livre, » [et ils travaillèrent pour lui, la « nuit] comme le jour (4), afin de le faire arriver en cet « endroit. Le troisième jour, il jeta le sable devant lui, « et un vide se fit dans le fleuve (5). Lorsqu'il eut « reconnu un fourmillement de serpents, de scorpions

qu'emploient en pareil cas le *Conte des deux Frères* et le *Conte du Prince Prédestiné*.

(1) L'expression littérale pour se divertir est *faire un jour heureux*.

(2) Brugsch voit dans le mot *rimes*, qu'on trouve en cet endroit, une sorte de cloche qui permettrait de descendre au fond de l'eau (*Dict.*, p. 860). Je préfère y voir une barque magique, analogue à celle dont la légende populaire attribuait la construction au roi magicien Nectanébo : « Ἀλλὰ τιθεὶς λεκάνην ἐποίει λεκανομαντείαν, καὶ τιθεὶς ὕδωρ πηγαῖον εἰς τὴν λεκάνην, ταῖς χερσὶν αὐτοῦ ἔπλασσεν ἐκ κηρίου πλοάρια καὶ ἀνθρωπάρια κήρινα· ἐτίθη δὲ εἰς τὴν λεκάνην, καὶ ἐστόλισεν ἑαυτὸν στολὴν προφήτου, καὶ κατέχων ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ ῥάβδον ἐβελίνην καὶ στὰς ἐπεκαλεῖτο ὡσανεὶ τοὺς θεοὺς τῶν ἐπῳδῶν, καὶ τὰ ἀέρια πνεύματα καὶ τοὺς καταχθονίους δαίμονας. Καὶ τῇ ἐπῳδῇ ἔμπνοα ἐγίνοντο τὰ ἀνθρωπάρια ἐν τῇ λεκάνῃ, καὶ οὕτως ἐβαπτίζοντο. (*Pseudo-Callisthène*, Edit. Miller, p. 2.) Noferképhtah lance en grand sur le Nil la barque que Nectanébo faisait voguer dans un chaudron.

(3) Peut-être y avait-il : « *Il prit congé de moi et monta* au port ». Le verbe que je traduis *je m'installai* est littéralement : SAM-PA-I, « *J'unis demeure* sur le fleuve de Coptos », tandis que Noferképhtah partait seul à la recherche de l'écrit magique.

(4) Restitué d'après le passage parallèle de la page I, l. 38.

(5) *Khop uâ ush n iaro*.

« et de toute sorte de reptiles autour [du lieu] où [se « trouvait le livre], et qu'il eut reconnu un serpent éter- « nel autour du coffret lui-même, il récita un écrit « sur le fourmillement de serpents, de scorpions et de « reptiles qui était autour du coffret, et ne les fit pas « disparaître (1). [Il récita un écrit sur le serpent] éternel, « il fit assaut avec lui, il le tua (2) : le serpent revint à la « vie et reprit sa forme de nouveau. Il fit assaut avec le « serpent encore une seconde fois, il le tua : le serpent « revint encore à la vie. Il fit [assaut avec le serpent une] « troisième [fois], le coupa en deux morceaux, mit du « sable entre les morceaux..... (3) : le serpent ne reprit « point sa forme d'auparavant (4). Noferképhtah alla au

(1) Lit. : « *S'envoler,* PI, PAÏ ». C'est le même mot qui sert dans le *Conte du Prince Prédestiné* à marquer le procédé magique employé par les princes pour arriver à la fenêtre de la fille du chef de Naharanna.

(2) Le verbe que je rends *faire assaut* est illisible. Le membre de phrase suivant est *Khotb-ef-s.*

(3) Trois ou quatre mots à moitié effacés.

(4) Cf. le copte ⲩⲱⲓ *T. M.* ⲡⲓ *pars superior.* Cette lutte contre des serpents gardiens d'un livre ou d'un endroit repose sur une donnée religieuse. A Dendérah, par exemple (Mariette, *Dendérah,* t. III, pl. 14, *a, b*), les gardiens des portes et des cryptes sont figurés sous forme de vipères, de même que les gardiens des portes des douze régions du monde inférieur. Dans le roman d'Alexandre, on trouve, au sujet de la fondation d'Alexandrie, l'histoire d'une lutte analogue. Τὴν δὲ περὶ αὐτὸν τρεπομένην δράκων ἐσίνετο ὃς(?) παραγενόμενος ἐξεφόβει τοὺς ἐργαζομένους. Καὶ ἐκκοπὴν ἐποιοῦντο τοῦ ἔργου διὰ τὴν τοῦ ζώου ἐπέλευσιν. Μετεδόθη δὲ τῷ Ἀλεξάνδρῳ τοῦτο. Ὁ δὲ ἐκέλευσε τῇ ἐπερχομένῃ ἡμέρᾳ ὅπου ἂν καταληφθῇ χειρώσασθαι, ἑνὸς εἰργάζοντο (*sic*). Καὶ δὴ λαβόντες ἐπιτροπὴν παραγενομένου τοῦ θηρὸς κατὰ τῆς νῦν καλουμένης Στοᾶς, τούτου περιεγίνοντο καὶ ἀνεῖλον. Ἐκέλευσε δὲ ὁ Ἀλέξανδρος ἐκεῖ τὸ τέμενος γενέσθαι, καὶ θάψας κατέθετο. Καὶ πλήσιον ἐκέλευσε στεφάνους στέφεσθαι εἰς μνήμην τοῦ ὀφθέντος Ἀγαθοῦ δαίμονος..... Ἱδρυμένου δὲ τοῦ πυλῶνος τοῦ ἱεροῦ ἐξαίφνης πλὰξ μεγίστη ἐξέπεσεν ἀρχαιοτάτη πλήρης γραμμάτων, ἐξ ἧς ἐξῆλθον ὄφεις πολλοί, καὶ ἑρπύζοντες εἰσῆλθον εἰς τὰς ὁδοὺς τῶν ἤδη τεθεμελιωμένων οἰκιῶν. Ὅθεν τούτους τοὺς ὄφεις σέβονται οἱ θυρωροὶ ὡς ἀγαθοὺς δαίμονας εἰσιόντας εἰς τὰς οἰκίας· οὐ γάρ εἰσιν ἰοβόλα ζῶα (Pseudo-Callisthène, p. 34-35). Dans le roman d'Alexandre

« lieu où était le coffret, [et il reconnut que c'était un « coffret de] fer. Il l'ouvrit, et il reconnut un coffret de « bronze. Il l'ouvrit, et il reconnut un coffret en bois de « palme. Il l'ouvrit, et il reconnut un coffret d'ivoire et « d'ébène. [Il l'ouvrit, et il reconnut un coffret d']argent. « Il l'ouvrit, et il reconnut un coffret d'or. Il l'ouvrit, et « il reconnut que le livre était dedans. Il porta l'écrit en « question à bord de la cange (1) avec le coffret d'or, et « lut une formule de l'écrit qui y était: [il enchanta le « ciel, la terre, l'enfer, les] montagnes, les eaux; il con- « nut les oiseaux du ciel, les poissons de l'eau, les ani- « maux de la montagne, tous tant qu'ils sont. Il ré- « cita l'autre formule de l'écrit, et il vit [le soleil qui « montait au ciel avec] son cycle de dieux, la lune le- « vante, les étoiles en leur forme; il vit les poissons de « l'eau, car il y avait une force divine sur eux (2). Il « récita un écrit aux [travailleurs, il leur donna la vie, il « les jeta au] fleuve (3). Il dit aux travailleurs : « Travaillez « pour moi jusqu'au lieu [où j'arriverai] à ma famille (4). » « Ils travaillèrent pour lui, la nuit comme le jour, afin « de le faire arriver à l'endroit [où] j'étais (5). [Depuis « l'heure que] je m'étais établie sur la rivière de Cop- « tos (6), je ne buvais, [ni ne mangeais] (7), je ne faisais

l'ordre est renversé : le *fourmillement* de serpents ne se produit qu'après la mort du *serpent éternel*. Sur la perpétuité de cette superstition du serpent gardien, voir Lane, *Modern Egyptians*, London, 1837, t. I, p. 310-311, où il est dit que chaque quartier du Caire « has its « peculiar guardian-genius..., which has the form of serpent. »

(1) Lit. : « Il le porta *en haut* ».

(2) *Au-un nakht nutri n mu hi t'at'a-u*, « étant, était force divine « de l'eau sur eux ».

(3) *Ôsh-w skhaï r-rôu* [*ti-w ônkh-u hui-w set r p-ia*] *ro*. Cfr. pl. I, l. 28-29.

(4) Il manque un verbe de mouvement, probablement PEH, qui est employé à quelques mots de distance pour marquer la même action. Rétablir : *Shâ p.mâ* (*ai r peh r-*) *rôu* : « Jusqu'au lieu où *j'atteindrai eux* », c.-à-d. Ahouri et son fils, que Noferképhtah avait laissés près de Coptos.

(5) Restituer *nt ai* (*nam-w*).

(6) (*Ta unnut n sam-pa n iri-i hi*) *t'at'a n p.iom n qobti*. Cfr. pl. I, 29.

(7) Restituer : *au an-i sur an* [*i uôm*].

« chose du monde, j'étais comme une personne arrivée au « tombeau (1). Je dis à Noferképhtah : « [Par la vie, donne « que] je voie ce livre, pour lequel nous avons pris toutes « ces peines (2). » Il me mit le livre en main. Je lus une « formule de l'écrit qui y était : j'enchantai le ciel (3), « la terre, l'enfer, les montagnes, les eaux ; je connus les « oiseaux du ciel, les poissons de l'eau, les animaux, « tous tant qu'ils sont. Je récitai l'autre formule de l'écrit : « je vis le soleil qui apparaissait au ciel avec son cycle de « dieux, je vis la lune levante et toutes les étoiles du ciel en « leur forme. Je vis les poissons de l'eau, car il y avait une « force divine de l'eau qui les faisait monter à la surface. « Après que j'eus parcouru (?) l'écrit et que j'eus dit à « Noferképhtah, mon frère aîné, qui était un scribe « accompli et un homme fort savant (4), il se fit apporter « un morceau de papyrus vierge (5), il y écrivit toutes « les paroles qu'il y avait dans le livre, fit remplir le pa- « pyrus de..... (6) et dissoudre le tout (7) dans de l'eau. « Quand il reconnut que tout fut dissous, il but et sut « tout ce qu'il y avait dans l'écrit.

« Nous retournâmes à Coptos le jour même, et nous « nous divertîmes devant Isis de Coptos et Harpocrate. « Nous montâmes sur le port, nous partîmes, nous par- « vînmes au nord de Coptos. En passant là, fut transmise « à Thot (?) la science de tout ce qui était arrivé à Nofer-

(1) Lit. : « à la *bonne demeure.* »

(2) La restitution de la première lacune est incertaine. On avait sûrement dans la seconde (Cf. p. IV, l. 3) *shop-an naï hist-u* (*téru*) *nt-teb-w.* Cfr. ⲥⲏⲡⲁⲛ *T.* ⲥⲁⲡⲁⲛⲓ *B. pati, laborari.*

(3) Ces mots sont répétés, une première fois en rappel au bas de la première page, une seconde fois au commencement de la seconde page. Il n'y a plus désormais de lacunes considérables dans le texte.

(4) Sens incertain, le verbe de mouvement que je traduis *parcourir*, étant peu lisible.

(5) *T'amd n mau*, lit : « papyrus *neuf* ».

(6) Un mot à moitié effacé.

(7) S. lit. « *cela.* »

« képhtah au sujet de ce livre (1), et Thot ne tarda pas à « l'annoncer par-devant Râ, disant : « Sache que mon « formulaire magique et ma loi (2) sont avec Noferképh- « tah, fils du roi Minibphtah v. s. f. Il est allé à mon lo- « gis, il l'a dépouillé (3), il a pris mon coffret avec mon « livre d'incantation (4), il a tué mon gardion qui veillait « sur le coffret. » On lui dit : « Il est à toi, lui et tous les « siens (5). » On fit descendre du ciel une force divine « pour que Noferképhtah n'allât pas à Memphis, et il fut « enchanté (?) lui et les siens (6). A cette heure même (7), « Mikhonsou, le jeune enfant, sortit de dessous le tendelet « de la cange royale, tomba au fleuve, appela Râ (8), et « quiconque était sur la rive cria à l'ouragan (?) (9).

(1) N *ar-u* par lequel débutent cette phrase et les deux phrases analogues de la p. II, l. 13 et 17, est difficile à traduire. C'est un verbe de mouvement, puisqu'il a le déterminatif des deux jambes. Il est probablement identique au mot *ar* qui est appliqué aux serpents dans plusieurs endroits de la Ire page, et doit signifier *se lever, monter, passer,* comme son analogue *âr, âl. N al-u, n ar-u,* sera *aux passages,* peut-être *au tournant du fleuve,* à l'endroit où la rivière incline à l'ouest, en face de Dendèrah. Le sens reste incertain.

(2) *Rekh paï hap taï upi-t armâ Ptahnoferka.*

(3) Le texte donne ici un bon exemple de *s* masculin, forme non vocalisée du *son* antique et répondant à -C masculin du copte : *She-w r* PAÏ *pa khol-w-s.*

(4) Le même mot se retrouve, employé comme verbe, dans les tablettes grammaticales découvertes par M. Brugsch (*Zeitschrift*, 1878, p. 1). Je ferai remarquer en passant que M. Brugsch ne me paraît pas être dans le vrai quand il transcrit REF la formule initiale. Il y a très-nettement *Rot* (ou *rôme*) *ef-f'ot, rot* (ou *rôme*) *ef-sat'i, un homme* qui parle, un *homme* qui conte, etc.

(5) *Au-f a-ro-hi-k armâ rot nibt nt ntof tiru :* « Il est à toi *avec tout homme qui à lui tous* ».

(6) Le même mot se retrouve p. III, l. 39. Je le traduis *enchanter* par conjecture.

(7) *Ua-t unnut taï iri-khôp,* lit. : « une heure celle-ci devient ».

(8) Verbe nouveau, qu'on ne trouve ni dans les hiéroglyphes, ni en copte : *poh, peh.*

(9) Cette phrase renferme un mot *sagapi,* qu'on ne trouve que dans

« Noferképhtah sortit de dessous la cabine ; il lut un écrit « sur l'enfant et le fit remonter, car il y eut dans l'eau « une force divine qui poussa le corps à la surface (1). Il « lut un écrit sur lui et lui fit raconter tout ce qui lui « était arrivé et le rapport que Thot avait fait devant Râ.

« Nous retournâmes à Coptos avec lui, nous le fîmes met- « tre au tombeau (2), nous fîmes accomplir pour lui les « cérémonies funèbres (3), nous le fîmes ensevelir comme « il convenait à un grand (4), nous le déposâmes dans son « cercueil au cimetière de Coptos. Noferképhtah, mon frère, « dit : « Partons, ne tardons pas d'arriver avant que le roi « entende ce qui nous est arrivé (5), et que son cœur soit » troublé à ce sujet. » Nous montâmes au port, nous « partîmes. nous ne tardâmes pas à arriver au nord de « Coptos. Tandis que nous passions à l'endroit où le petit « enfant Mikhonsou était tombé au fleuve, je sortis de « dessous le tendelet de la cange royale, je tombai au « fleuve, j'appelai Râ, et quiconque était sur la rive cria à « l'ouragan. On le dit à Noferképhtah et il sortit de

un autre endroit de notre papyrus (p. III, l. 30) où le sens n'est pas clair. Le conteur, après avoir montré comment Satni s'était couché près de Tbouboui, ajoute : *Un-s ro-s r p.atennu n uâ sagapi âa,* « elle ouvrit sa bouche pour l'ouverture d'un grand orage (?) » ; à la suite de quoi, Satni, s'étant éveillé, se trouve dans un four à potier. Si le sens orage est exact, on devra traduire ici : « Cria homme « quiconque était sur la rive (lit. le *quai*) du fleuve, *ouragan* tous », chacun cria qu'un ouragan s'élevait sur le fleuve. Le sens est douteux. *Sagapi* est probablement une forme intensive en *s* de *gapu,* qu'on trouve dans la stèle de Piankhi, avec le sens *trombe.* Un orage est l'accompagnement ordinaire d'une action magique.

(1) Lit. : « étant qu'était force divine de l'eau faisant cela (lit. *eux*) sa partie supérieure. » Plusieurs variantes de cette phrase reviennent au cours du récit.

(2) Lit. : « Nous le fîmes prendre vers la *bonne demeure.* »

(3) *Hâ-u,* lit. : « les choses établies » ou peut-être, « les temps prescrits pour chaque partie de l'embaumement ».

(4) *Ti-an qsaï-s r ma n hir* (*rot*) *âa.*

(5) Lit. : « Ne tardons pas *avant que* (*bu iri,* point faisant) le roi « sache ce qui nous est arrivé. »

« dessous le tendelet de la cange royale. Il récita un « écrit sur moi, et me fit monter, car il y eut dans l'eau « une force divine qui me poussait à la surface. Il me fit « retirer du fleuve (1), lut un écrit sur moi et me fit ra- « conter tout ce qui m'était arrivé et le rapport que Thot « avait fait devant Râ.

« Il retourna à Coptos avec moi, il me fit mettre au « tombeau, il fit accomplir pour moi les cérémonies « funèbres, il me fit ensevelir comme il convenait à quel- « qu'un de très-grand, il me fit déposer dans le tombeau « où était déjà déposé Mikhonsou, le petit enfant. Il « monta au port, il partit, il ne tarda pas à arriver au « nord de Coptos. Tandis qu'il passait près de l'endroit « où nous étions tombés au fleuve, il s'entretint avec son « cœur, disant : « Est-ce que je n'irai pas à Coptos les « rejoindre (2) ? Si, au contraire, je retourne à Memphis, « à l'heure que le roi m'interrogera au sujet de mon petit « enfant, que lui dirai-je ? Est-ce que je saurai lui dire « ceci : « J'ai pris tes enfants avec moi vers le nome de « Thèbes, je les ai tués et je vis, je reviens à Memphis « vivant encore. » Il se fit apporter une bande de fin lin « royal qui lui appartenait (3), en fit une bande ma- « gique (4), en lia le livre, le mit sur sa poitrine (5) et « l'y fixa solidement (6). Noferképhtah sortit de dessous « le tendelet de la cange royale, tomba à l'eau, ap- « pela Râ, et quiconque était sur la rive cria à l'ouragan

(1) Lit. : « Il me fit apporter en haut. »

(2) Lit. : « Est-ce que je ne sais pas aller à Coptos que je m'unisse à eux ? »

(3) Le scribe avait passé le déterminatif de *suten* et l'a mis dans l'entreligne. Il faut lire : *Ti-w an ua khort n* (*hobs*) *n suten nt ntuf au-ro-hi-f.*

(4) Un mot difficile à lire, peut-être *seben per-ui onkh,* « bandelette *de la double maison de vie* », c'est-à-dire, bandelette chargée de formules magiques.

(5) *Shoni,* à proprement parler, le *tronc* de l'homme et des animaux.

(6) *Ti-w t'or-f* « Il le fit solide. »

« disant : « O quel grand deuil, quel deuil considérable ! « Il est parti le scribe excellent, le savant qui n'avait point « d'égal (1) ! »

« La barque royale fit son voyage, avant que personne « au monde sût en quel endroit était Noferképhtah. « Quand on arriva à Memphis, on le rapporta au roi, et « le roi descendit au-devant de la cange royale (il était « en manteau de deuil (2) et la garnison de Memphis était « tout entière en manteau de deuil, ainsi que les prêtres « de Phtah, le grand-prêtre de Phtah et tous les gens de « l'entourage du roi) (3), pour voir Noferképhtah qui oc- « cupait la cabine d'honneur (4) de la cange royale « en sa qualité de scribe excellent. On l'en tira (5), on « vit le livre sur sa poitrine et le roi dit : « Qu'on ôte ce « livre qui est sur sa poitrine. » Les gens de l'entourage « du roi, ainsi que les prêtres de Phtah et le grand-prêtre « de Phtah dirent devant le roi : « O notre grand maître, « puisse-t-il avoir la durée de Râ (6) ! C'est un scribe « excellent, un homme très-savant que Noferképhtah ! » « Le roi le fit introduire dans *la bonne demeure* (7) l'espace

(1) *P. rot rekh nt au an ki khopi m mati-tu-w*, « l'homme savant que pas autre n'est à l'image de lui. »

(2) *Au-w kher peki-t*. Le mot *pok* désigne de préférence les étoffes fines de lin pur et sans mélange, par suite le *manteau* de lin qu'on portait dans les cérémonies ou pendant les jours où on avait besoin d'être vêtu de vêtements purs, ici le vêtement de deuil.

(3) Le mot-à-mot donne : « Le roi alla en bas au-devant de la cange « royale, étant sous fin lin, avec le militaire de Memphis prenant le fin « lin tous, avec les prêtres de Phtah et le chef des prêtres de Phtah, « avec les gens du cercle (*kebti-u*) de la maison royale tous, pour « qu'ils vissent Phtah-nofer-ka occupant la cabine.... »

(4) *Keni-u*.

(5) Lit. : « Ils l'apportèrent en haut. »

(6) Le passage mal reproduit dans le fac-simile est rétabli d'après le passage correspondant de la page III, l. 33.

(7) *Ti suten ti-naf àk pa-nofri*, « fit le roi donner à lui entrée dans « la bonne demeure. » La *bonne demeure* est d'ordinaire un des noms de la tombe. Il semble que ce soit ici la maison où l'on dépo-

« de seize jours; revêtir d'étoffes, l'espace de trente-cinq « jours; ensevelir, l'espace de soixante-dix jours; puis, « on le fit déposer dans sa tombe parmi les demeures de « repos (1).

« Je t'ai conté tous les malheurs qui nous sont arrivés « à cause de ce livre (2), dont tu dis : « Qu'on me le « donne ! » Ne dis point cela, car, à cause de lui, on nous « a pris le temps que nous avions à rester sur la terre. »

« Satni dit : « Ahouri, donne-moi ce livre que j'aperçois « entre toi et Noferképhtah, sinon je te le prends par « force. »

« Noferképhtah se dressa sur le lit et dit : « N'es-tu pas « Satni à qui cette femme a conté tous ces malheurs qui « nous sont arrivés et que tu n'as pas éprouvés toi-« même (3)? Ce livre en question, ne saurais-tu pas t'en « emparer par pouvoir de scribe excellent? Si tu oses « jouer contre moi, jouons le au *cinquante-deux*. »

« Satni dit : « Je tiens (4). »

« Voici qu'on apporta le damier devant eux (5) avec

sait les corps pour leur faire subir les premières préparations de l'embaumement.

(1) Lit. : « Ils firent reposer lui dans sa tombe dans les maisons de repos. »

(2) Lit. : « Je t'ai donné ceci, les paroles funestes faites arriver à nous, à cause de ce livre. »

(3) *Au an-k shop-u teru*. La négation *an* a ici une forme qu'on rencontre assez rarement. En voir un autre exemple, Pap. de Leyde, I 384, p. XVIII, l. 14, dans la fable traduite par MM. Lauth et Brugsch.

(4) Lit. : « Je donne. » Ce qui suit se lit : *Hâ* [*an*] *-u tà hebât*.

(5) Les pièces du jeu s'appelaient *wùwù*, les *chiens* : on a en effet dans les musées quelques pions qui ont une tête de chien ou de chacal (Birch, *Rhampsinitus and the game of draughts*, p. 4, 14). C'est le même nom (κύνες) que donnaient les Grecs aux pièces. C'est le même nom (*kelb*, au pluriel *kilab*) qu'on donne encore aujourd'hui en Égypte aux pièces du jeu de *tab*. Je me sert du mot *damier* pour *hebâ*, déterminé par *le bois*, ou pour le complexe *ta it n iri hebâ*, *la maison de faire le jeu*, faute de trouver un mot mieux approprié à la circonstance. C'est la planchette divisée en compartiments sur laquelle on faisait marcher les chiens. Le Louvre en a deux.

« ses *chiens*, et ils jouèrent au *cinquante-deux*. Noferképh-
« tah gagna une partie à Satni, récita sur lui un écrit,
« lui mit sur la tête le damier à jouer qui était devant
« lui, et le fit entrer jusqu'aux jambes dans l'orifice [du
« puits funéraire ?] (1). Il fit son jeu pour la troisième
« partie (2), la gagna à Satni et le fit entrer dans l'orifice
« jusqu'à l'aine. Il fit son jeu pour la sixième partie, il
« fit entrer Satni (3) dans l'orifice jusqu'aux oreilles(4).

« Après cela, Satni saisit violemment(5) Noferképhtah.
« Satni appela Anhathorerôou, son frère, qui l'accompa-
« gnait(6), disant: « Ne tarde pas à remonter sur la terre (7),
« raconte tout ce qui m'arrive par-devant le roi, et ap-

(1) Le mot-à-mot donne « le fit entrer dans l'orifice jusqu'aux jambes ». Ce qu'était cet orifice était probablement expliqué dans la partie perdue du manuscrit. Comme l'objet de Noferképhtah est d'éloigner Satni, je pense qu'il s'agit ici de l'orifice, sans doute le puits funéraire, par lequel Satni avait pénétré dans le tombeau. Chaque point perdu repousse Satni dans le chemin qu'il avait pris ou s'était frayé.

(2) Lit. : « Il donna sa forme à la troisième partie. »

(3) Lit. : « Il le fit aller à l'orifice. »

(4) S'il faut en juger par le nom, le *cinquante-deux* était un jeu où il s'agissait de gagner cinquante-deux points en faisant manœuvrer des *chiens* sur un *damier*. Les Égyptiens modernes ont deux jeux au moins, celui de *munckalah* et celui de *tab*, qui doivent présenter des analogies avec le jeu joué par Satni et Noferképhtah. On les trouvera expliqués tout au long dans Lane, *An Account of the Manners and Customs of the Modern Egyptians*, Ire édit., London, 1837, t. II, p. 51 sqq. Le *munckalah* se joue en soixante points. Je ne suis pas sûr d'avoir compris partout le texte démotique. Brugsch ne l'a point traduit : il se contente d'en donner l'analyse. Ajoutons, qu'au rapport de M. Devéria, il y a au musée de Turin les fragments, malheureusement mutilés, d'un papyrus où sont données les règles de plusieurs jeux de dames. S'ils étaient publiés, on pourrait en tirer peut-être l'explication de la partie jouée par les deux héros du conte.

(5) *Iri Satni kouat âà-t n tot n Noferkephtah.* « Fit Satni attaque grande de main à Noferképhtah. »

(6) Traduction incertaine. Je ne puis déchiffrer un des mots qu'il y a dans le texte.

(7) Lit. : « Ne tarde pas en haut vers la terre. »

« porte-moi les talismans de mon père Phtah ainsi que « mes livres de magie.» Il remonta sans tarder sur la terre, « il raconta devant le roi tout ce qui arrivait à Satni, et « le roi dit : « Prends les talismans de Phtah, son père, « ainsi que ses livres d'incantations. » Anhathorerôou « descendit sans tarder dans la tombe, mit les talismans « sur la poitrine de Satni et s'envola vers le ciel à l'heure « même (1). Satni porta la main vers le livre et le saisit ; « et quand Satni remonta hors de la tombe (2), la lumière « marcha devant lui et l'obscurité marcha derrière lui. « Ahouri pleura après lui, disant : « Gloire à toi, ô « l'obscurité ! Gloire à toi, ô la lumière (3) ! L'anéantisse- « ment vient dans le tombeau (4). » Noferképhtah dit à « Ahouri : « Ne te tourmente point. Je lui ferai rappor- « ter ce livre par la suite, une fourche et un bâton à la « main, un brasier allumé sur la tête. »

« Satni remonta hors du tombeau, et le referma der- « rière lui, comme il fallait (5). Satni alla par-devant le « roi et raconta au roi (6) tout ce qui lui était arrivé au sujet « du livre. Le roi dit à Satni : « Remets ce livre au tombeau « de Noferképhtah en homme sage ; sinon il te le fera « rapporter, une fourche et un bâton à la main, un bra- « sier allumé sur la tête. » Quand Satni l'entendit, Satni

(1) Euphémisme employé ordinairement pour rendre l'idée de mort (Cfr. *Pap. d'Orbiney*, pl. 19, l. 3).

(2) *Khop-f au Satni r iut r hri khen ta it,* « et fut cela fut Satni à aller en haut dans la tombe. »

(3) Brugsch lit *suten* et traduit « *roi* de l'obscurité », « *roi* de la lumière ». Le mot *suten* est toujours écrit au complet dans notre papyrus, lorsqu'il s'agit de rendre l'idée de *roi;* même quand il est tracé en abrégé, comme dans *suten* « le lin royal », il a un déterminatif divin qu'on ne trouve pas dans notre phrase. Le signe est simplement *l'homme debout et levant le bras* qui rend l'exclamation *ah! oh!* On le rencontre de nouveau p. II, l. 24 et p. III, l. 33.

(4) *She nomti khen ta it teru.*

(5) *Satni iut r hirt khen tâ it it-w t'ro sa-w n-ma païs-samit,* « Satni « alla en haut du tombeau, il le rendit solide selon sa forme. »

(6) Lit. : « et dit devant lui. »

« ne fut nullement disposé à se séparer du livre (1) : il le « lut par-devant tout le monde. »

Le conseil était bon, et Satni n'aurait pas dû le dédaigner. Si la magie est la plus profitable des sciences, c'est aussi la plus périlleuse. Les dieux n'aiment pas que l'homme empiète sur leur domaine. Le novice qui essaie de les réduire en servage ou de surprendre leurs secrets s'expose à des dangers qu'une habileté soutenue peut seule prévenir. Comme un voyageur égaré au milieu de régions inexplorées, il est entouré d'ennemis invisibles, toujours prêts à l'entraîner dans quelque piège, toujours prompts à profiter de ses moindres défaillances. Il doit contrôler ses penchants, peser ses actions, exercer sur ses pensées une surveillance infatigable : la moindre imprudence suffit à briser l'arme entre ses mains et le livre sans défense à ses adversaires. « Après cela, il arriva, un « jour que Satni passait sur le parvis du temple de Phtah, « il vit une femme, fort belle, car il n'y avait femme qui « l'égalât en beauté ; et de plus, elle avait beaucoup d'or « sur elle, et de plus il y avait de petites jeunes filles qui « marchaient derrière elle, et il y avait des domestiques, « au nombre de cinquante-deux, avec elle. Dès l'heure « que la vit Satni, il ne sut plus l'endroit du monde où « il était. Satni appela son page, disant : « Ne tarde pas « d'aller à l'endroit où est cette femme, et sache ce qui « est de son nom. » Point ne tarda le jeune page d'aller « à l'endroit où était la femme. Il interpella la jeune sui- « vante, qui se trouvait marcher derrière elle, et l'inter- « rogea, disant : « Quelle personne est-ce ? » Elle lui dit : « C'est Thoubouï, fille du prophète de Bast, dame de « Onkhto, qui s'en va maintenant pour faire sa prière « devant Phtah, le dieu grand. » Quand le jeune homme « fut revenu vers Satni, il raconta toutes les paroles « qu'elle lui avait dites sans exception. Satni dit au jeune « homme : « Va-t'en dire à la jeune fille ce qui suit : Satni-

(1) *Khop-w mmon-ntu Satni men-t n p.to r porsh r p.t'amaï.*

« Khâmoïs, fils du roi Ousirmarî, est qui m'envoie, disant : « Je te donnerai dix *outen* d'or pour passer une heure « avec moi. Sinon, n'es-tu pas prévenue qu'on usera de « violence ? Voici ce que je te ferai faire : Je te ferai « mener dans un endroit caché [si bien] que personne « au monde ne te connaîtra plus. »

« Quand le jeune homme fut revenu à l'endroit où était « Tboubouï, il interpella la jeune servante et parla avec « elle : elle s'exclama contre ses paroles, comme si c'était « une insulte. Tboubouï dit au jeune homme : « Cesse de « parler à cette radoteuse de fille ; viens et me parle. » « Le jeune homme approcha de l'endroit où était Tbou- « bouï. Il lui dit : « Je te donnerai dix outen d'or pour « passer une heure avec Satni-Khâmoïs, le fils du roi « Ousirmarî. [Sinon], n'es-tu pas prévenue qu'on usera « de violence ? Voici ce qu'il fera faire : Il te mènera dans « un endroit caché [si bien que] personne au monde ne « te connaîtra plus. » Tboubouï dit : « Va dire à Satni : « Je suis chaste, je ne suis pas une personne vile. S'il est « que tu désires faire ton plaisir de moi, tu viendras à « Bubaste dans [ma] maison, où tout sera préparé, et tu « feras ton plaisir de moi, sans que j'en parle à toutes « les commères des rues. » Quand le page fut revenu au- « près de Satni, il lui répéta toutes les paroles qu'elle « avait dites sans exception, puis il dit, ce qui était de « saison : « Malheur à quiconque sera [là] avec Satni ! »

« Satni se fit amener une barque ; il monta au port sur « elle et ne tarda pas d'arriver à Bubaste. Il alla à l'occi- « dent de la ville, jusqu'à ce qu'il rencontrât une maison « qui était fort haute (2) : il y avait un mur tout à l'en-

(1) Tout l'épisode qui suit a été transcrit en hiéroglyphes et publié par moi dans la *Zeitschrift* de Berlin (1877-1878). On me permettra de renvoyer le lecteur à cet article pour les notes et les éclaircissements philologiques.

(2) Lit. : « jusqu'à ce qu'il *connut* (*rekh*) une maison qui était fort *haute* » (*t'esi*, Cfr. p. III, l. 31).

« tour, il y avait un jardin du côté du nord (1), il y avait « un perron devant la porte. Satni s'informa, disant : « Cette maison, la maison de qui est-ce ? » On lui dit : « C'est la maison de Tboubouï. » Satni pénétra dans l'en- « ceinte (2), jusqu'à ce qu'il se trouva en face du corps « de logis situé dans le jardin (3). On en prévint Tbou- « bouï ; elle descendit, prit la main de Satni et lui dit : « Jure que ton voyage pour entrer dans la maison du « prêtre de Bast, dame de Onkhto, me sera fort agréa- « ble (4). Viens en haut avec moi. » Satni se rendit en « haut par l'escalier de la maison avec Tboubouï, jus- « qu'à ce qu'il parvînt à l'étage supérieur de la maison « qui était enduit et bariolé d'un enduit et d'un bariolage « de lapis-lazuli vrai et de mafek vrai (5) ; il y avait là « plusieurs lits, tendus d'étoffes de lin royal, plus, de « nombreuses coupes en or sur le guéridon (6). On rem- « plit une coupe de vin, on la mit dans la main de Satni, « et Tboubouï lui dit : « Te plaise faire ton repas. » Il « lui dit : « Ce n'est pas là ce que je sais bien. » Ils mi- « rent le vase sur le feu, ils apportèrent du parfum comme « on fait dans le festin royal (7) et Satni se divertit avec « Tboubouï, mais sans voir encore son corps (8).

(1) Lit. : « Était un jardin (*kam*) faisant à elle nord. »

(2) Lit. : « dans l'intérieur du mur. »

(3) Lit. : « Jusqu'à ce qu'il fît face au corps de logis du jardin. »

(4) *Onkh p.ûtu n p.i n p.nuter hon n Bast :* c'est la formule ordinaire du serment « *Vivre* » ou « Jurer par la vie de... ». Ici l'objet par lequel on jure est *utu*, littéralement l'*aller*, le *faire expédition*. Mot-à-mot : « Jure, l'aller dans la maison du prophète de Bast, pour y arriver, etc. »

(5) Lit. : « il était frotté et bariolé, étant son bariolage et son enduit lapis vrai et *mafek* vrai. » Le *mafek* est un nom commun à tous les minéraux verts, ou bleu tirant sur le vert, sulfate de cuivre, émeraude, turquoise, etc., que connaissaient les Égyptiens.

(6) *Tà uabt* se trouve fréquemment avec le même sens dans les textes hiéroglyphiques.

(7) Lit. : « du parfum de la manière de la nourriture royale. » On parfumait les invités au commencement du repas, et c'est à cette coutume que notre auteur fait allusion.

(8) Lit. : « sa forme. »

« Alors, Satni dit à Tbouboui : « Accomplissons ce « pourquoi nous sommes venus maintenant. » Elle lui « dit : « La maison où tu es sera ta maison (1). [Mais] je « suis chaste, je ne suis pas personne vile. S'il est que tu « désires faire ton plaisir de moi, tu me feras un écrit « sous la foi du serment et un écrit de donation pour ar- « gent, des choses et des biens qui sont à toi. » Il lui « dit : Qu'on amène le scribe pour les rédiger. » On « l'amena sur l'instant, et Satni fit faire pour Tbouboui « un écrit sous la foi du serment et un écrit de do- « nation pour argent, de toutes les choses, tous les « biens qui étaient à lui. Une heure passée, on vint « annoncer ceci à Satni : « Tes enfants sont en bas. » « Il dit : « Qu'on les fasse monter. » Tbouboui se leva, « elle revêtit un voile de fin lin, et Satni vit tous ses « membres au travers, et son désir alla croissant plus « encore qu'auparavant. Satni dit à Tbouboui : « Que « j'accomplisse ce pour quoi je suis venu à présent. » Elle « lui dit : « La maison où tu es sera ta maison. [Mais] je suis « chaste, je ne suis pas personne vile. S'il est que tu dé- « sires faire ton plaisir de moi, tu feras écrire tes enfants « sur mon écrit, afin qu'ils ne cherchent point à dis- « puter contre mes enfants au sujet de tes biens. » Satni « fit amener ses enfants et les fit écrire sur l'écrit. Satni « dit à Tbouboui : « Que j'accomplisse ce pourquoi je « suis venu à présent. » Elle lui dit : « La maison où tu es « sera ta maison. [Mais] je suis chaste, je ne suis pas per- « sonne vile. S'il est que tu désires faire ton plaisir de « moi, tu feras tuer tes enfants, afin qu'ils ne cherchent « point à disputer contre mes enfants au sujet de tes « biens. » Satni dit : « Qu'on me fasse le crime dont le « désir t'est entré au cœur. » Elle fit tuer les enfants de

(1) Le texte porte : *iri-krpoh païk-ip.nt au-iri-k n am-w*, « Tu atteindras ta maison celle que tu es en elle », c'est-à-dire « tu arriveras à ce que ta maison soit celle où tu es maintenant ». J'ai rendu la phraséologie égyptienne par une tournure française de sens correspondant.

« Satni devant lui, elle les fit jeter en bas de la fenêtre aux « chiens et aux chats, et ils en mangèrent les chairs, et il « les entendit pendant qu'il buvait avec Tboubouï. Satni « dit à Tboubouï : « Accomplissons ce pour quoi nous « sommes venus maintenant; [car] tout ce que tu as dit « devant moi, on l'a fait pour toi. » Elle lui dit : « Rends-« toi dans cette chambre. » Satni entra dans la chambre, « il se coucha sur un lit d'ivoire et d'ébène, afin que son « amour reçût récompense (1) (?), et Tboubouï se coucha « sur le rebord. Satni allongea sa main pour la toucher : « elle ouvrit sa bouche si large qu'il en sortit un grand « orage (2).

« Lorsque Satni revint à lui, il était dans une chambre « de four, sans aucun vêtement sur le dos (3). Une heure « passée, Satni aperçut un homme grand, debout sur un « pavois (4), qui foulait aux pieds de nombreux en-« nemis (5), et qui était à la semblance d'un roi. Satni « alla pour se lever : il ne put se lever de honte, car il « n'avait point de vêtement sur le dos. Le roi dit : « Satni, « qu'est-ce que cet état dans lequel tu es ? » Il dit : « C'est « Noferképhtah qui m'a fait tout cela. » Le roi dit : « Va,

(1) Phrase de sens douteux. Le texte porte : *au taïs merit shop n-nub,* lit. : « étant son amour recevant *de l'or.* »

(2) Il n'est pas nécessaire de supposer ici, comme on l'a fait, un sens obscène. Il est probable qu'au moment où Satni voulait saisir Tboubouï, celle-ci ouvrait la bouche, et que cet acte produisait un immense ouragan, au milieu duquel elle-même et Satni s'évanouissaient, avec la maison du prétendu prêtre de Bast.

(3) Un nombre de phrase *au qun-f hi-khen n udt hin,* que je passe, et dont le sens sera clair pour toutes les personnes qui voudront bien recourir au texte original.

(4) *Au-f t'is r uat makes* (?) lit. : « qui s'élevait sur un pavois (?) » Le premier mot *t'is* est le même que nous avons trouvé dans la description de la maison de Tboubouï. Le second est incertain.

(5) *Au un ashi t'at'i kher rotu-w,* « il y avait nombreux ennemis sous ses pieds. » C'est la description de ces statues de dieux ou de rois, qu'on voit foulant aux pieds, soit les représentants des peuples vaincus, soit les *neuf arcs,* symbole des peuplades hostiles à l'Égypte.

« à Memphis. Tes enfants, voici qu'ils te désirent (1), voici « qu'ils se tiennent devant le roi. » Satni dit au roi : « Mon « puissant maître, — puisse-t-il avoir la durée de Râ ! — « quel moyen d'arriver à Memphis puis-je employer, « n'ayant aucun vêtement du monde sur mon dos ? » Le « roi appela un page qui se tenait [à côté de lui] (2), et fit « qu'il donnât un vêtement à Satni. Le roi dit à Satni : « Va à Memphis. Tes enfants, voici qu'ils vivent, voici « qu'ils se tiennent devant le roi. »

« Satni alla à Memphis ; il embrassa avec joie (?) ses « enfants (3), car ils étaient en vie. Le roi dit : « Est-ce « point l'ivresse qui [t'a fait faire tout cela ? »] (4) Satni « conta tout ce qui lui était arrivé avec Thoubouï et No- « ferképhtah (5). Le roi dit : « Satni, j'ai déjà levé la main « contre toi (6), disant : Il te tuera, à moins que tu ne « rapportes ce livre au lieu d'où tu l'as apporté pour toi. « Tu ne m'as pas écouté jusqu'à cette heure. [Maintenant], « rapporte le livre, une fourche et un bâton dans ta main, « un brasier allumé sur ta tête. » Satni sorti de devant « le roi, une fourche et un bâton dans la main, un brasier « allumé sur sa tête, et descendit dans la tombe où était « Noferképhtah. Ahouri lui dit : « Satni, c'est Phtah, le « dieu grand qui t'amènes ! Tu es enchanté (7) ! » No-

(1) Le texte donne : *Ntuk i r Mannofri naïk khroudtu hân ab-u n-am-k*. Le trait oblique qui suit le nom de *Mannofri* n'est pas un *r*, mais le trait complémentaire du déterminatif des noms de ville, comme on pourra s'en convaincre, en comparant la forme *Mannofri* de ce passage, avec la forme *Mannofri*, répétée deux fois, à la ligne suivante (L. 34).

(2) Le texte donne *au-w ha-i-k*, qui est évidemment fautif. J'ai traduit et corrigé d'après le sens général de la phrase.

(3) Un mot douteux.

(4) Deux mots environ effacés et illisibles.

(5) Ce passage achève de prouver, ce dont on se doutait déjà, que le personnage décrit comme ayant l'apparence d'un roi, n'était autre que Noferképhtah.

(6) C'est le geste d'avertissement ou d'ordre donné.

(7) Le même mot dont notre texte s'est servi, p. II, l. 8, et qui

« ferképhtah rit, disant : « C'est bien ce que je t'avais « dit auparavant. » Satni loua Noferképhtah, et reconnut « ceci : tandis qu'ils parlaient, le soleil était dans la « tombe entière (1). Ahouri et Noferképhtah louèrent « Satni extrêmement. Satni dit : « Noferképhtah, ai-je à « faire quelque chose d'humiliant (2) ? » Noferképhtah « dit : « Satni, tu sais ceci, à savoir, Ahouri et Mikhon- « sou, son enfant, sont à Coptos ; ils ne sont réunis dans « cette tombe que par art de scribe habile (3). Consens « à ceci : prends peine et va à Coptos (4). »

« Satni ne tarda pas après cela à remonter hors de la « tombe. Il alla devant le roi, il conta devant le roi tout « ce que lui avait dit Noferképhtah. Le roi dit : « Satni, « va à Coptos pour rapporter Ahouri et Mikhonsou, son « enfant. » Il dit devant le roi : « Qu'on me donne la cange « royale et son équipement. » On lui donna la cange royale « et son équipement. Il monta au port sur elle, il fit le « voyage, il ne tarda pas d'arriver à Coptos. On en informa « les prêtres d'Isis de Coptos et le grand-prêtre d'Isis : voici « qu'ils descendirent au-devant de lui, ils l'accueillirent « au rivage. Il débarqua (5), il alla au temple d'Isis de Cop- « tos et d'Harpocrate. Il fit venir un bœuf et du vin, fit un « holocauste et une libation devant Isis de Coptos et

marque l'action de l'influence divine envoyée par Râ contre la famille de Noferképhtah.

(1) En rapportant le talisman, Satni avait fait rentrer dans la tombe la lumière qui en était sortie lorsqu'il avait emporté le talisman.

(2) *An un t'i au-s shlofi,* lit. : « Est-ce que (*Num*) il y a chose pénible ? » Le mot *shlofi* est nouveau pour moi. Je le rapprocherai du *T.* ϣⲗⲟϥ, αἰσχρὸς, *turpis, fœdus;* ἀθέμιτος, *illicitus.* Satni demande aux momies si, en punition du vol qu'il leur a fait, il n'a pas quelque épreuve humiliante à subir.

(3) Plusieurs mots à moitié effacés rendent douteux le sens de cette phrase.

(4) *Maï hun-u s e-ro-hi-k ntuk shop hise ntuk sh r Qobti. Hun* est le copte ϩⲛⲉ *T. M. voluntes* ⲣϩⲛⲉ *T. velle. Qu'ils veuillent* cela pour toi, Que soit voulu cela par toi.

(5) Lit. : « Il monta en haut de lui », c'est-à-dire du rivage.

« Harpocrate. Il alla au cimetière de Coptos avec les « prêtres d'Isis et le grand-prêtre d'Isis. Ils passèrent « trois jours et trois nuits à chercher (1) parmi les tombes « qui sont dans la nécropole de Coptos, lisant les stèles « des scribes de la double maison de vie (2), récitant les « inscriptions qu'elles portaient; ils ne connurent pas les « endroits où reposaient Ahouri et Mikhonsou, son en- « fant.

« Noferképhtah le sut qu'ils ne connaissaient point « les endroits où reposaient Ahouri et Mikhonsou, son « enfant. Il se manifesta sous forme de vieillard très- « avancé en âge et se présenta au-devant de Satni. « Satni le vit, Satni dit au vieillard : « Tu as semblance « d'homme avancé en âge. Ne connais-tu pas les endroits « où sont Ahouri et Mikhonsou, son enfant ? » Le vieil- « lard dit à Satni : « Le père du père de mon père a « dit au père de mon père, et le père de mon père a dit « à mon père : « Les endroits où reposent Ahouri et « Mikhonsou, son enfant, sont sur la limite de l'angle « méridional du lieu de Pehémato (?)..... » Satni dit « au vieillard : « Jure : que le Pehémato te soit à ruine, « si tu t'avises de faire apporter sa..... (3) pour cela. » « Le vieillard dit à Satni : « Qu'on fasse bonne garde sur « moi ; qu'on fouille (4) au lieu de Pehémato, et, s'il arrive

(1) *Au-u ab*, lit. : « désirant ».

(2) *La double maison de vie* est le collège des scribes sacrés.

(3) Un mot manque. Le nom *Pehemato* est incertain. *Arek au kemāï p. a-iri pehemato r-ro-k iri-k..... k r-ti an-u pef i..... nte-teb-tu-s.* La première lacune correspond à un mot que je ne sais comment lire, et qui revient souvent dans les textes démotiques. Il est traduit une fois, dans un texte bilingue, ὑπάγω (Cf. *Études démotiques* dans le *Recueil de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes,* t. I, p. 30, note 41). La seconde répond à un ou plusieurs mots illisibles sur le fac-simile. Le mot à mot est, autant qu'on peut le faire : « Jure : est « deuil que fait le *Pehemato* à toi, si tu t'avises de faire apporter « eux sa maison..... à cause de cela. »

(4) Lit. ; « Qu'on fasse démolition du lieu de Pehemato. »

« qu'on ne reconnaisse point Ahouri et Mikhonsou sur « l'angle méridional du lieu de Pehémato, qu'on m'en « fasse un crime (1) ! » On fit bonne garde sur le vieillard ; « on reconnut l'endroit où reposaient Ahouri et Mikhon- « sou, son fils, à l'angle méridional du lieu de Pehémato. « Satni fit transporter ces grands personnages dans la « cange royale, puis fit reconstruire l'endroit de Pehé- « mato, comme il était auparavant. Noferképhtah fit « connaître à Satni que c'était lui qui était venu à Coptos « pour leur faire connaître l'endroit où reposaient Ahouri « et Mikhonsou, son fils.

« Satni monta au port sur la cange royale. Il fit le « voyage, il ne tarda pas d'arriver à Memphis avec toute « l'escorte qui était avec lui. On le rapporta au roi. Le « roi descendit au-devant de la cange royale ; il fit porter « les grands personnages dans la tombe où était Nofer- « képhtah, et il en fit sceller la chambre supérieure tout « aussitôt (2).

« C'est ici la fin de l'écrit où est contée l'histoire de « Satnī Khâmoïs et de Noferképhtah, ainsi que d'Ahouri, « sa femme, et de Mikhonsou, fils d'Ahouri ; ç'a été « écrit..... l'an 35, le..... Tybi (3). »

Voilà, autant qu'on peut la traduire en ce moment, 'histoire de Satni. Par un hasard singulier, elle renferme plusieurs traits des contes qu'Hérodote a recueillis pour les insérer dans son ouvrage. J'ai déjà fait observer ailleurs que Tbouboui joue dans notre récit le même rôle que jouent dans Hérodote la fille de Khéops et celle de Rham-

(1) *Bote*, lit. : « une abomination. » C'est l'expression ordinaire pour tout acte punissable en justice. Cf. dans les Papyrus judiciaires de l'époque des Ramessides, *Bote da n mut*, lit. : « un crime *grand de mort* » un crime digne de mort.

(2) *Ti-w ar-u hosis taï-w ri hirt er ua ki.*

(3) Le quantième du mois est effacé, et le nom du roi sous lequel a été écrit le conte n'est pas mentionné. L'élévation du chiffre d'années pourrait faire songer, soit à l'un des deux premiers Ptolémée, soit à Ptolémée Évergète II.

psinitos (1) : c'est un appeau dont on se sert pour entraîner à sa perte le héros de l'histoire. Rhampsinitos lui-même a, par certaines de ses aventures, plus d'un point commun avec Satni. « On dit qu'après cela, ce roi « descendit vivant sous terre vers ce que les Hellènes « croient être l'Hadès. Là, il joua aux dés avec Déméter, « tantôt gagnant contre elle, tantôt battu par elle, puis « remonta à la surface de la terre, emportant avec soi « comme cadeau une serviette d'or (2). » Satni, lui aussi, descendit dans la tombe de Noferképhtah, vers ce que les Égyptiens appelaient *Khrinoutri*, et les Grecs Hadès. Il y joua le livre de Thot au cinquante-deux contre la momie animée de Noferképhtah, puis remonta vainqueur à la lumière. L'étude des monuments nous prouve qu'un des plaisirs les plus recherchés en Égypte consistait à jouer aux dames, en ce monde comme en l'autre. Rhampsinitos et Satni, en vrais Égyptiens qu'ils sont, n'avaient garde de se refuser cette distraction, quand bien même ils avaient affaire à une déesse ou à un magicien.

On sait qu'Hérodote n'a pas toujours observé fidèlement l'ordre de succession des dynasties égyptiennes. Il met Miris, Sésostris, Rhampsinitos avant les rois constructeurs de pyramides. Le nom de Sésostris et de Rhampsinitos est un souvenir de la XIXe et de la XXe dynastie ; celui des rois constructeurs de pyramides, Khéops, Khéphrên, Mykérinos et Asykhis, nous reporte jusqu'à la cinquième. La façon cavalière dont l'auteur du conte de

(1) Cfr. l'*Annuaire* pour 1875.

(2) Hérodote, l. II, ch. CXXII. Cfr. les deux mémoires de S. Birch, *le Roi Rhampsinite et le jeu de dames* (*Revue Archéologique*, 1865, t. XIV, p. 56 sqq.] et *Rhampsinitus and the game of draughts* (*Transactions of the Royal Society of Literature*, 1868, New series, vol. IX).

(3) Au Papyrus de *Honnowri* (*Brit. Museum*, 9901), et sur un papyrus de la collection Burton (*Brit. Museum*, 9900), cités par M. Birch, le défunt est décrit et représenté jouant aux dames dans l'autre monde.

Satni a traité l'histoire nous montre comment il se fait qu'Hérodote ait commis pareille erreur. Il y a, dans le conte de Satni, deux rois et un prince royal. Les rois s'appellent Ousirmarî et Minibphtah, le prince royal Satni Khâmoïs. Ousirmarî est un des prénoms de Ramsès II, celui qu'il avait dans sa jeunesse, alors qu'il était encore associé à son père. Minibphtah est une altération, peut-être volontaire, du nom de Minephtah, fils et successeur de Ramsès II. Khâmoïs, également fils de Ramsès II, fut pendant plus de vingt ans le régent de l'Égypte pour le compte de son père.

OUSIRMARÎ RAMSÈS II.

Khâmoïs — MINEPHTAH Ier.

Le conteur populaire a changé tout cela. Khâmoïs demeure, comme dans l'histoire, le fils d'Ousirmarî; l'autre fils a été déplacé. Le Minibphtah du roman est tellement antérieur à Ousirmarî, qu'un vieillard consulté par Satni-Khâmoïs sur certains évènements arrivés du temps de Minibphtah, en est réduit à invoquer le témoignage d'un ancêtre éloigné. « Le père du père de mon père a dit au « père de mon père, et le père de mon père a dit à mon « père : « Les tombeaux d'Ahouri et de Mikhonsou sont à « l'endroit nommé Pehèmato. » Voilà quatre générations au moins entre le Minibphtah et l'Ousirmarî du roman :

MINIBPHTAH.

Noferképhtah Ahouri — ×1

Mikhonsou. — ×2

×3

×4

OUSIRMARÎ

Satni Khâmoïs — *Anhahorerôou.*

Le fils, Minibphtah, est devenu l'aïeul et le prédécesseur lointain de son père Ousirmarî.

Supposez un voyageur aussi disposé à croire aux merveilles de l'histoire de Satni qu'Hérodote l'était à croire aux merveilles de l'histoire de Rhampsinitos. Pensez-vous pas qu'il eût fait, à propos de Minibphtah et de Ramsès II, la même erreur qu'Hérodote a commise au sujet de Rhampsinitos et de Khéops ? Il aurait interverti l'ordre des règnes et placé le quatrième roi de la XIXe dynastie longtemps avant le troisième. Le guide, qui montrait le temple de Phtah et les pyramides de Gizèh, connaissait sans doute une histoire, où l'on exposait comme quoi, à un Ramsès-si-nit, le plus riche des rois, avait succédé Khéops, le plus impie des hommes. Il la conta à Hérodote, comme il dut la conter à beaucoup d'autres, et le bon Hérodote l'inséra dans son livre. Comme Khéops, Khéphrên et Mykérinos forment un groupe bien circonscrit, que d'ailleurs, leurs pyramides s'élevant au même endroit, les guides n'avaient aucune raison de rompre à leurs dépens l'ordre de succession, la transposition une fois faite pour Khéops, il devenait nécessaire de déplacer avec lui Khéphrên, Menkerî, et le prince qu'on nommait Asykhis. Plus tard, Manéthon essaya de remettre chacun à sa place. Il avait pour lui la vérité historique; mais, comme il n'était pas grand écrivain, on ne voulut point l'écouter, jusqu'au jour où les monuments vinrent prouver sans réplique sa science et sa bonne foi.

. . . . . .

En résumé, on peut dire qu'Hérodote et ses contemporains avaient à leur disposition deux sources, l'histoire réelle et les contes populaires.

L'histoire réelle, il aurait fallu, pour la connaître, connaître à fond la langue du pays et en déchiffrer les écritures; tout au moins, se lier avec les prêtres, ou avec les Égyptiens instruits. Hérodote ne put pas la lire sur les murs où elle s'étalait à ses yeux encore intacte : les mo-

numents furent pour lui comme un livre, dont il s'amusa à regarder les images, sans savoir du texte que ce qu'on voulut bien lui en dire. On lui conta le roman des constructeurs de pyramides ; on lui conta le roman de Sésostris ; on lui conta le roman de Rhampsinitos ; on lui conta des romans où les rois des dynasties memphites succédaient aux rois des dynasties thébaines. Une fois, pourtant, il entrevit la chronologie véritable de l'Égypte, le jour où le sacristain qui le guidait dans les bâtiments du temple de Phtah, lui montra un rouleau de papyrus, dans lequel étaient consignés les noms de trois cent trente et un rois qui avaient régné sur l'Égypte. C'était une liste rédigée sur le modèle du canon royal de Turin, où les Pharaons étaient répartis entre leurs dynasties, où les cartouches de chaque souverain étaient suivis du nombre d'années, de mois et de jours dont se composaient sa vie et son règne, où des sommaires, placés d'espace en espace, donnaient le chiffre des années qui séparait l'avènement des grandes maisons royales. Si Hérodote avait pu lire, ou du moins, se faire traduire ce document précieux, il aurait eu à sa disposition un cadre d'histoire aussi exact qu'historien au monde ait jamais pu le souhaiter. Par malheur, il se contenta de l'admirer à distance. On lui fit, en courant, lecture de force noms barbares, et on lui apprit, à titre de curiosité, qu'il y avait, au cours de cette longue procession royale, une femme et dix-huit Éthiopiens (1).

Aussi bien, ne devons-nous pas trop regretter qu'il en ait été ainsi. Hérodote n'écrivait pas une histoire d'Égypte. Même bien instruit, il n'aurait pas donné au livre de son histoire universelle qui traitait de l'Égypte plus de développements qu'il ne lui en a donnés. Toutes les dynasties auraient dû tenir en quelques pages. Hérodote

(1) Liv. II, ch. 100. Μετὰ δὲ τοῦτον, κατέλεγον οἱ ἱρέες ἐκ βύβλου ἄλλων βασιλέων τριηκοσίων τε καὶ τριήκοντα οὐνόματα. Ἐν τοσαύτῃσι εἴσιγεν ἀνθρώπων, ὀκτωκαίδεκα μὲν Αἰθίοπες ἦσαν, μία δὲ γυνὴ ἐπιχωρίη, οἱ δὲ ἄλλοι ἄνδρες Αἰγύπτιοι.

ne nous eût rien appris que ne nous apprennent aujourd'hui les monuments. En revanche, nous y aurions perdu la plupart de ces récits étranges, et souvent bouffons, qu'il nous a si joliment racontés, sur la foi de ses guides. Phéron ne nous serait pas connu, ni Protée, ni Rhampsinitos. Je crois que ç'aurait été grand dommage. Les monuments nous disent, ou nous diront un jour, ce que firent les Khéops, les Ramsès, les Thoutmôs du monde réel. Hérodote nous apprend ce qu'on disait d'eux dans les rues de Memphis. Toute la partie de son second livre que remplissent leurs aventures est pour nous mieux qu'un chapitre d'histoire : c'est un chapitre d'histoire littéraire.

DE LA PART

QU'IL CONVIENT DE FAIRE

A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

DU GREC ET DU LATIN

PAR M. ÉM. EGGER.

On a souvent exprimé le désir que l'Association pour l'encouragement des Études grecques admît dans ses séances la discussion des méthodes d'enseignement, et quelques-uns de nos associés ont, en diverses occasions, essayé de répondre à ce désir. C'est une question du même genre que je me propose d'examiner brièvement ici.

L'occasion, si j'en avais besoin, m'en serait naturellement offerte par quelques incidents de la dernière session des examens pour le baccalauréat ès lettres en Sorbonne. Tout récemment, les candidats ont eu à traiter, en latin, de la vie et des écrits de Polybe, puis, quelques jours après, de Caton le Censeur comparé avec Caton d'Utique; un autre jour, ils ont eu à écrire dans la même langue une sorte de préface ou de dédicace adressée à l'empereur Auguste par le géographe Strabon. L'émoi a été grand parmi les jeunes rhétoriciens pris au dépourvu et

qui presque tous manquaient des notions les plus élémentaires sur de tels sujets. Et pourtant, Polybe semblait leur être signalé d'avance par le jugement que Fénelon a porté sur lui dans un chapitre de sa lettre à M. Dacier sur les occupations de l'Académie française ; les biographies des deux Catons par Plutarque comptent parmi les plus célèbres de ce biographe éminemment classique et presque populaire ; Strabon est le plus considérable des géographes anciens, et son livre qui décrit toutes les contrées du monde alors connu, en un temps où elles étaient presque toutes comprises dans l'unité du monde romain, renferme mainte page qui en ont pu être détachées pour servir comme texte de version grecque dans les classes de grammaire et d'humanités. Mais, si les professeurs ont quelquefois choisi des textes dans ces divers ouvrages, ils ont trop souvent négligé de rattacher à l'explication qui en a été faite dans leur classe des renseignements sur la biographie de Polybe, de Strabon, sur la vie et les écrits de Plutarque. Le mal que nous signalons tient à des causes plus générales auxquelles nous voulons remonter.

Que l'on ouvre les plus anciens programmes de nos études universitaires, comme les plus récents, on sera étonné de voir que nulle considération historique n'a décidé du choix des textes proposés à nos élèves. Les premiers qu'on leur fait expliquer sont ordinairement des fables ésopiques dans la rédaction de Planude qui est du XIVe siècle de notre ère ; Lucien, qui est du IIe ; Plutarque, qui est du Ier ; Xénophon, qui est du IVe avant notre ère ; puis Homère, qui représente pour nous la plus ancienne forme de la grécité, se succèdent et se mêlent sur nos programmes sans que l'on paraisse avoir eu le moindre souci de les classer par ordre chronologique. On n'a tenu compte que de la mesure de difficultés qu'ils peuvent offrir à l'explication ; car, vraiment, le subtil sophiste Lucien, avec la grâce affectée de son langage, même dans les dialogues devenus classiques, ne peut être considéré

comme un auteur facilement accessible à l'esprit de la première jeunesse. D'un autre côté, la grécité de Planude, si elle est ordinairement d'une lecture facile, contient bien des formes étrangères aux écrivains qui font autorité dans la prose grecque.

Les recueils de morceaux choisis, recueils si nécessaires, quoi que l'on ait pu dire, à l'enseignement dans nos écoles, nous offrent la même confusion, depuis celui de l'abbé d'Andrezel et la Chrestomathie de M. Victor Le Clerc que les hommes de ma génération ont eus jadis en main, jusqu'au recueil plus étendu, plus savant, qu'a publié en six volumes un helléniste distingué, M. Theil, et où il a essayé de ranger des textes utiles aux divers âges de nos écoliers à partir de la sixième jusqu'à la rhétorique. Il y a là, nous l'avouerons tout de suite, des difficultés fort délicates à résoudre, et ce n'est pas par hasard ou par insouciance que nos maîtres en pédagogie les ont jusqu'à présent si mal résolues. D'abord, il faut reconnaître que le bon Planude est un précepteur élémentaire fort commode par la naïveté de ses petits récits et par le tour généralement clair de ses phrases. Il est d'ailleurs facile de relever dans des notes, sans vain étalage d'érudition, les légères infractions qu'il a pu commettre aux règles de l'atticisme, et c'est à quoi ne manquent pas les éditeurs soigneux. D'un autre côté, Homère, le plus ancien des auteurs dont nous ayons des ouvrages, s'il est très-facile à lire dans une traduction, grâce au ton familier et populaire de la plupart de ses récits, est, dans le grec même, d'une lecture fort laborieuse par l'abondance, la variété, l'irrégularité, au moins apparente, de ses formes dialectiques. On ne peut donc guère le placer entre les mains des commençants auxquels il imposerait un travail d'analyse grammaticale et un effort de mémoire également pénibles. Ainsi s'explique l'usage un peu tardif que l'on fait dans nos classes des extraits de l'Iliade et de l'Odyssée. A la rigueur, celui qui étudie les auteurs grecs en historien de leur langue

devrait commencer cette étude par Homère, la continuer par Eschyle et Pindare, puis par les poètes et les prosateurs du temps de Périclès ; on chercherait ensuite dans Polybe des exemples de cette langue « commune », dont l'usage fut peu à peu admis par les littérateurs depuis le temps des Ptolémées. On se rapprocherait de l'atticisme avec Denys d'Halicarnasse, avec Lucien, imitateur un peu raffiné des anciens modèles, et l'on trouverait dans Plutarque une forme originale de la langue grecque, mais dont l'originalité tient au mélange des diverses façons d'écrire que présentent les auteurs précédents et à l'abondance des souvenirs de toute provenance chez un écrivain pourvu d'une immense lecture et plus soucieux du fond des choses que de leur forme. Mais un tel ordre de succession, qui conviendrait peut-être à des esprits déjà mûrs, ne saurait convenir à nos jeunes écoliers ; il y faut donc renoncer. Là, comme en bien d'autres enseignements, toute méthode absolue s'adapte mal aux besoins des études élémentaires et secondaires. La pratique et la réflexion nous conseillent de chercher un moyen terme entre la gradation trop scrupuleuse des difficultés et la suite chronologique des formes de la langue. On doit tâcher de concilier les deux méthodes et de les corriger l'une par l'autre.

Et d'abord, il conviendrait de ne faire expliquer aucun auteur grec sans fixer l'attention des élèves sur la date de ses écrits et sur la place qu'il occupe dans l'histoire. C'est ce que négligent souvent nos professeurs de grammaire et d'humanités. Il a fallu, pour les rendre plus attentifs aux notions de l'histoire littéraire, les leur recommander spécialement dans nos programmes, assigner, pour ainsi dire, dans la distribution des heures de classe certaines heures à l'étude d'une histoire que sans cela nos élèves ignoreraient presque entièrement. Mais pourquoi est-il nécessaire de la leur recommander et d'en faire l'objet d'un enseignement particulier, dont je ne méconnais pas d'ailleurs l'utilité ? Pourquoi les notions dont

il s'agit ne seraient-elles pas, chaque jour, rattachées à l'étude de l'auteur qu'on explique, sans former, à proprement parler, des chapitres à part dans l'enseignement général? A vrai dire, je ne comprends pas qu'en faisant traduire les quarante ou cinquante fables classiques d'Ésope, on ne saisisse pas l'occasion de dire ce que les biographes grecs nous apprennent de ce fabuliste, d'ajouter que ses récits en prose ont été plus tard versifiés par Phèdre en latin, par Babrius en grec, etc. Rien n'est plus naturel ni plus intéressant que ces sortes de digressions, même dans une classe élémentaire, et pour de très-jeunes écoliers. Xénophon et sa *Cyropédie*, histoire à moitié romanesque, appellent naturellement le souvenir d'Hérodote; celui-ci conduit à l'histoire des guerres médiques et aux *Perses* d'Eschyle. Les *Perses* d'Eschyle induisent à remarquer que la tragédie chez les Grecs n'a presque jamais traité de sujets historiques et contemporains, etc. On voit comme les idées s'enchaînent, comment un souvenir appelle un autre souvenir sans fatigue pour l'esprit. Bien que les documents de l'histoire littéraire chez les Grecs nous soient parvenus fort incomplets, nous possédons néanmoins sur les principaux auteurs un assez grand nombre de notices qui peuvent devenir des textes commodes de versions grecques et servir à éclairer l'explication des auteurs, à soutenir l'attention, à fixer dans la mémoire les dates les plus importantes. Ces textes-là, je le sais, n'offrent pas d'ordinaire des exercices bien difficiles à la sagacité des élèves, et c'est pourquoi on leur préfère volontiers des pages où elle trouve à s'exercer par un effort qui prépare mieux les écoliers d'élite à des succès dans les concours. Mais n'hésitons pas à réclamer contre une telle préférence. Les passages que déjà Eustathe appelait *classiques* (διδασκαλικοὶ τόποι), et qui contiennent, sous une forme facile à comprendre, l'expression d'une vérité générale, la narration d'un fait important, la description d'une ville ou d'un pays célèbre, l'analyse de la constitution d'un peuple ancien, tous ces

textes vraiment instructifs ont plus de droit à l'attention des jeunes humanistes que certains morceaux pleins d'énigmes qui ne peuvent servir qu'à faire briller l'habileté de quelques virtuoses.

Ainsi se fondraient, au jour le jour, dans l'explication des auteurs une foule de notions utiles que des résumés mensuels ou trimestriels ramèneraient à une sorte d'unité. A cela contribuent fort utilement des manuels bien faits comme ceux de M. Pierron pour la littérature grecque et la littérature latine. Rien n'est plus souhaitable que de voir ces manuels se multiplier dans les bibliothèques des professeurs et aussi dans les bibliothèques de quartier. Mais il nous répugne d'admettre que l'histoire littéraire soit toujours considérée comme une science séparée de l'étude des auteurs, exigeant des heures particulières dans le programme des classes et dans la répartition officielle du travail. A cet égard, une expérience qui dure depuis vingt-cinq ans, nous inspire de sérieux doutes, que nous soumettons à la judicieuse appréciation de nos collègues.

Il y a une autre science, ou plutôt une autre méthode, qui, introduite vers 1853 dans les classes de grammaire, n'y a pas eu toute l'efficacité désirable, précisément parce qu'au lieu de l'insinuer dans l'enseignement des langues, on a voulu en faire comme un enseignement nouveau, et qu'elle est devenue comme une surcharge pour les jeunes intelligences déjà si occupées. Nous parlons de la grammaire comparative. En la recommandant, on voulait seulement rendre plus présente à l'esprit des maîtres et des élèves l'étude des rapports qui unissent les principales langues classiques ; on voulait les intéresser à l'histoire de leurs filiations, aux lois souvent si originales de leurs transformations séculaires. Au lieu de cela, trop de professeurs ont cru qu'ils avaient à enseigner une grammaire de plus à leurs élèves outre celles du français, du latin, du grec, de l'allemand ou de l'anglais. Il en est résulté bien des mécomptes. Malgré ces mé-

comptes, un progrès réel a été obtenu, mais qui aurait pu être plus rapide et plus complet.

Pour revenir au grec (et en parlant du grec nous pensons au latin dont la cause n'est pas séparable de celle du grec), les dates de l'histoire littéraire, la biographie des principaux écrivains et l'analyse de leurs écrits ne sont pas aujourd'hui le seul objet dont nous ayons à nous inquiéter. Depuis quarante ans, l'histoire des langues s'est peu à peu développée parallèlement à l'histoire litteraire, à laquelle elle apporte un surcroît précieux de richesses. Les maîtres de la vieille Université ne considéraient guère, d'un siècle à l'autre, dans la littérature grecque, comme dans celle des Romains, que les progrès du génie et du goût, l'accroissement ou l'appauvrissement du vocabulaire. Aujourd'hui, les langues, le grec et le latin en particulier, sont de plus en plus considérées comme des organismes vivants, qui naissent, se développent, s'altèrent, se transforment, produissent d'autres organismes, ont en un mot des évolutions analogues à celles des végétaux et des autres êtres animés. Ainsi considérée, une langue ne nous intéresse pas seulement par les œuvres littéraires qu'elle a produites. Nous aimons à la suivre dans les moindres documents qui en sont restés. Une inscription archaïque, n'eût-elle aucune valeur de style, mérite et attire l'attention du philologue, lorsque, par les formes grammaticales et les mots qu'on y trouve, elle marque une phase particulière dans le développement de la langue en laquelle elle est conçue. Ce genre d'intérêt, on le comprend, n'est guère appréciable à de trop jeunes esprits, s'ils n'y sont préparés par de judicieuses leçons de leurs maîtres. Mais les maîtres commencent à y prendre goût, et les élèves ne tarderont pas à les suivre pour peu que nous y mettions quelque bonne volonté. Il y a trente-cinq ans, M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, et qui avait comme littérateur une vive passion pour l'histoire des langues, suscita par ses encouragements la publication d'un modeste re-

cueil où des spécimens de la vieille latinité étaient rangés par ordre de dates depuis les temps les plus anciens où nous pouvons atteindre jusqu'au siècle d'Auguste. Ce n'était là qu'un essai, mais qui n'a pas été sans profit pour les études latines. Un essai du même genre devrait être tenté pour l'étude historique de la langue grecque. On rendrait un grand service aux maîtres et aux élèves, si l'on savait réunir et classer en un petit volume de courts spécimens du grec parlé dans les divers âges de l'hellénisme et dans les divers pays où il s'est développé avec de si nombreuses variétés. Un épigraphiste allemand, M. Cauer, a publié naguère un recueil de ce genre, mais dans lequel ne figurent que des textes conservés sur la pierre ou sur le bronze. Il y aurait lieu de choisir et d'insérer dans le cadre d'un tel recueil quelques pages des auteurs dont les ouvrages se sont conservés dans les manuscrits. Pour ne pas trop excéder les dimensions raisonnables, il faudrait sacrifier beaucoup de documents épigraphiques et faire ainsi place aux textes purement littéraires. Le mélange de ces deux classes de textes fournirait l'occasion de maint rapprochement curieux, rectifierait bien des idées fausses sur l'orthographe et la prononciation de la langue grecque, ferait circuler mainte notion nouvelle sur les institutions de l'ancienne Grèce. Par exemple, tel document rédigé en vieille langue éolienne se trouve le plus ancien traité de paix que conservent les archives diplomatiques de l'Europe ; tel décret athénien, contemporain d'une tragédie d'Euripide, montre sous quelle forme étaient lus alors les drames de ce poète ; tel autre, qui contient un registre des dépenses publiques pour l'un des plus beaux monuments de l'Acropole, est le commentaire naturel des belles pages de Plutarque sur ce sujet dans la Vie de Périclès. Ces comparaisons et ces excursions d'un domaine dans l'autre seront naturellement très-bornées par la prudence des maîtres qui n'ont pas à former des érudits de profession ; mais, renfermées dans ces justes bornes, je ne saurais

dire combien elles ajouteraient d'intérêt sérieux et même de charme à l'enseignement journalier.

Je vais plus loin, et je demande si, pour l'enseignement des règles élémentaires du grec et du latin, on ne pourrait pas utiliser des inscriptions courtes et claires dont chacune aurait l'avantage de fixer la règle par un exemple formel et de laisser en même temps dans la mémoire le souvenir d'un fait historique important. Ces sortes d'exemples ne seraient pas plus longs que d'autres et ils offriraient assurément à l'esprit des écoliers une nourriture plus agréable que ne font tant de phrases détachées un peu au hasard du texte des auteurs anciens, ou même inventés par le grammairien moderne qui en a besoin pour appuyer chaque règle.

Ces réflexions et ces conseils auraient peut-être besoin d'être éclairés par quelques exemples. Faute de temps aujourd'hui, qu'il me suffise de les recommander à l'attention bienveillante de nos collègues. Nous serions heureux si elles provoquaient de leur part d'autres conseils ou d'autres propositions utiles au progrès de nos chères études classiques.

ÉTUDES

SUR LES

ANTIQUITÉS JURIDIQUES

D'ATHÈNES

Les enfants nés hors mariage étaient-ils citoyens?

MÉMOIRE DE M. E. CAILLEMER,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE LYON.

I. — Les enfants nés du mariage légitime d'un Athénien et d'une Athénienne étaient, comme leur père et leur mère, citoyens d'Athènes.

Réciproquement, les enfants nés d'un étranger et d'une étrangère ne pouvaient pas jouir à Athènes du droit de cité.

Voilà deux propositions qui, évidemment, ne peuvent être l'objet d'aucune controverse.

Mais quelle était, dans le droit attique, la condition :

1° Des enfants nés hors mariage d'un Athénien et d'une Athénienne

2° Des enfants nés d'un Athénien et d'une étrangère n'ayant pas l'épigamie ;

3° Des enfants nés d'un étranger n'ayant pas l'épigamie et d'une Athénienne ;

4° Des enfants nés du mariage d'un Athénien avec une étrangère ayant l'épigamie ;

5° Des enfants nés d'un étranger ayant l'épigamie avec une Athénienne ?

L'étude de toutes ces questions présente des difficultés très-sérieuses, et leur solution exigerait de longs développements.

Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la première et nous nous demanderons seulement si les enfants nés hors mariage d'un Athénien et d'une Athénienne étaient citoyens.

II. — On enseignait généralement, avant 1870, que ces enfants, que nous appellerons *naturels* par opposition aux enfants légitimes ou nés du mariage (γνήσιοι), restaient en dehors des phratries, sauf les cas très-contestables de légitimation (1) ; mais, tout en leur refusant l'ἀγχιστεία, on leur accordait sans hésitation le droit de cité. Telle était, pour ne nommer que des auteurs très-accrédités, l'opinion de Meier (2), d'Hermann (3), de M. Schœmann (4) et de M. van den Es (5).

Mais la thèse contraire a récemment trouvé dans MM. Philippi (6) et Buermann (7) d'énergiques défen-

(1) Sur la légitimation dans le droit attique, voir notre *Étude sur le droit de succession légitime à Athènes,* 1879, p. 27 et suiv.

(2) Meier et Schœmann, *Attische Process*, p. xix.

(3) *Staatsalterthümer,* 5e édition, § 118, p. 454.

(4) *Griechische Alterthümer*, 3e édition, I, p. 378, note 4.

(5) *De Jure familiarum apud Athenienses*, p. 70.

(6) *Beitræge zu einer Geschichte des attischen Bürgerrechtes,* 1870, p. 79 et suiv.

(7) *Drei Studien auf dem Gebiet des attischen Rechts,* 1878, p. 635 et suiv.

seurs (1). L'un et l'autre, abstraction faite de quelques divergences de détail, soutiennent que, là où manquait l'ἀγχιστεία, devait aussi nécessairement manquer la πολιτεία. Or, il est certain que les enfants naturels n'étaient pas des ἀγχιστεῖς; nous avons sur ce point les témoignages précis d'Aristophane (2), d'Isée (3) et de Démosthène (4). Donc ils ne pouvaient pas être citoyens.

Il nous a paru utile de soumettre à un nouvel examen les deux doctrines rivales, et cet examen n'a pas été favorable aux novateurs.

III. — Pour soutenir que l'enfant naturel n'était pas citoyen d'Athènes, on a dit d'abord :

Dans le langage usuel, on ne faisait aucune différence entre les enfants qui avaient pour mère une étrangère et ceux qui avaient pour mère une Athénienne non engagée dans les liens du mariage. Les uns et les autres étaient appelés νόθοι. Voici, en effet, ce qu'écrit Pollux : « On appelle γνήσιος l'enfant né d'une femme citoyenne et mariée; on appelle νόθος celui qui est né d'une étrangère ou d'une pallaque; quelques-uns l'appellent aussi μητρόξενος, c'est-à-dire étranger à cause de sa mère (5). »

Si l'enfant naturel eût été citoyen, les enfants de l'étrangère auraient été seuls appelés ξένοι et le titre de νόθοι eût été réservé exclusivement pour les enfants de la concubine. Mais les sources ne font jamais cette dis-

(1) Dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1866, M. Léon Morillot, auteur d'un mémoire sur la condition des enfants nés hors mariage, dit déjà, p. 159, que l'enfant naturel ne comptait pas au nombre des citoyens. Mais M. Morillot aurait été, croyons-nous, bien embarrassé s'il lui eût fallu justifier cette proposition; il suffit d'une simple lecture pour voir que l'auteur n'avait pas consulté les textes originaux.

(2) *Aves*, vers 1660.

(3) *De Philoctemonis hereditate*, § 47, Didot, p. 280.

(4) *C. Macartatum*, § 51, Reiske, 1067.

(5) *Onomasticon*, III, 21.

tinction. Le même individu est appelé indifféremment νόθος ou ξένος (1), suivant que l'orateur fait principalement allusion à l'absence des droits de famille (γνησιότης) ou à l'absence des droits de cité (πολιτεία).

La similitude de nom implique la similitude de condition. Les enfants de l'une et de l'autre catégorie étaient donc étrangers (2).

Nous protestons contre cette conclusion ; nous soutenons que le titre de νόθος n'implique pas nécessairement une idée d'extranéité.

Sans doute, il n'est pas impossible que, dans le langage vulgaire, le mot νόθος ait été employé pour désigner indistinctement l'enfant d'une étrangère et d'un Athénien et l'enfant né hors mariage d'un Athénien et d'une Athénienne. Les poètes comiques donnent à Hercule, fils d'un dieu et d'une mortelle, c'est-à-dire d'une femme étrangère à l'Olympe, le titre de νόθος : Νόθος εἶ... ὤν γε ξένης γυναικός (3). C'est aussi avec le sens d'étranger que le mot νόθος est employé par Aristote dans un passage de sa *Politique* qui ne nous paraît pas avoir toujours été bien compris : « Dans beaucoup de républiques, dit le philosophe, lorsqu'il y a disette de citoyens, la loi fait des recrues parmi les étrangers. On donne alors parfois le titre de citoyen à ceux qui sont nés d'un étranger et d'une citoyenne. Bien plus souvent, on accorde la même faveur à ceux qui sont nés d'une étrangère et d'un citoyen (τοὺς νόθους). Plus tard, quand on a remédié au mal, on commence par éliminer ceux qui ne sont citoyens que par leur mère (τοὺς ἐκ πολίτιδος) ; à la suite de nouveaux progrès, on élimine ceux qui ne sont citoyens que par leur père, et l'on garde seulement ceux qui sont nés de deux citoyens (τοὺς ἐξ ἀμφοῖν ἀστῶν) (4). »

(1) Démosthène, *C. Eubulidem*, § 53, Reiske, 1315.
(2) Philippi, *Beiträge...*, p. 95 et suiv.
(3) Aristophane, *Aves*, vers 1648 et 1650.
(4) III, 3, § 5.

Mais, si les mots νόθος et ξένος sont quelquefois synonymes, dans d'autres cas ils sont très-nettement opposés l'un à l'autre.

Dans les textes mêmes que nous venons de citer et dans tous ceux qu'on pourrait encore invoquer, le mot νόθος n'est jamais employé pour désigner les étrangers fils de père et de mère étrangers (1), ni les étrangers fils d'un père étranger et d'une mère athénienne. Pour ces deux catégories de personnes, on se sert exclusivement du mot ξένος. Le mot νόθος, en lui donnant une grande extension, n'aurait donc pas été complètement synonyme d'étranger, puisqu'il ne convenait, en dehors des enfants nés hors mariage de deux Athéniens, qu'aux enfants nés d'un père athénien et d'une mère étrangère (2).

Mais précisément ces enfants nés d'un père athénien et d'une mère étrangère ont souvent joui à Athènes du droit de cité. Que ce fût légalement, ou par tolérance, ou parce que la loi était tombée en désuétude, peu importe, ils étaient citoyens (3).

Leur condition, au point de vue de l'ἀγχιστεία et des autres droits civils, était à peu près identique à celle des enfants nés hors mariage, des véritables νόθοι. Par analogie, dans le langage usuel, on les réunit sous un seul titre et le nom de νόθοι fut appliqué aux uns et aux autres.

N'eût-il pas été absurde que les νόθοι, fils d'un Athénien et d'une étrangère, fussent citoyens, tandis que les νόθοι,

(1) Pour être tout à fait exact, nous devrions cependant excepter Suidas, qui *s. v.* Κυνόσαργες, éd. Bernhardy, II, 1, 461, définit les νόθοι· οἱ μήτε πρὸς πατρὸς, μήτε πρὸς μητρὸς πολῖται. Mais, sur des questions si délicates, l'opinion des grammairiens n'a pas à nos yeux beaucoup de poids. — Voir H.-M. de Bruyn de Neve Moll, *De peregrinorum apud Athenienses conditione*, 1839, p. 17.

(2) Plutarque, parlant de Thémistocle, précise bien que Thémistocle est νόθος πρὸς μητρός. *Themistocles*, I.

(3) Cette proposition sera l'objet d'une démonstration ultérieure.

fils d'un Athénien et d'une Athénienne, auraient été étrangers?

Les uns et les autres étaient citoyens.

Quand le législateur se montrait plus rigoureux et enlevait le droit de cité à tous ceux qui n'étaient pas nés ἐξ ἀμφοῖν ἀστῶν, cette mesure n'atteignait pas les νόθοι fils d'un Athénien et d'une Athénienne; ces νόθοι restaient citoyens. Elle frappait seulement les νόθοι fils d'un Athénien et d'une étrangère. Mais, bien que ces derniers fussent devenus étrangers, on continuait de leur donner le titre de νόθοι.

Ce qui nous paraît résulter de ces explications, c'est qu'il y avait deux espèces de νόθοι : les uns, fils de père et de mère athéniens non mariés; les autres, fils de père athénien et de mère étrangère. Les premiers ont eu, à toutes les époques du droit, la qualité de citoyen; les derniers ne l'ont eue qu'à certaines époques.

Ce n'est donc pas l'idée d'extranéité qui s'attache au mot νόθος; c'est plutôt l'idée contraire. Les enfants d'un père athénien et d'une mère étrangère ont été appelés νόθοι, parce que souvent ils ont été citoyens. Le même titre n'est jamais donné aux enfants nés de deux étrangers ni aux enfants nés d'un étranger et d'une Athénienne, parce que ces deux catégories d'enfants n'ont jamais eu la πολιτεία (1).

IV. — Les partisans de l'ancienne opinion invoquaient en sa faveur plusieurs arguments.

Dans le discours d'Isée sur la succession de Pyrrhus, nous lisons que Philé, fille naturelle de Pyrrhus, fut mariée par son frère adoptif Endius à un citoyen d'Athènes. On ne voit nulle part que ce mariage ait donné ouverture aux accusations que la loi autorisait contre les unions contractées par des Athéniens avec des étran-

(1) Nous espérons prouver plus tard l'exactitude de notre affirmation pour les enfants d'un étranger et d'une Athénienne.

gères. Philé était donc citoyenne : « Jus civitatis igitur isti Philæ negandum esse non videtur (1). » Comment supposer, en effet, qu'Endius se fût exposé aux peines rigoureuses, pouvant aller jusqu'à la servitude, que le législateur avait édictées ?

Cet argument est écarté par M. Philippi ; mais son objection est-elle suffisante ? La loi, dit-il, qui punissait les mariages entre Athéniens et étrangères (ξέναι), ne pouvait pas s'appliquer au mariage de Philé avec un Athénien, Philé étant une νόθη et non pas une ξένη (2).

Qu'était donc la fille de Pyrrhus ? M. Philippi lui refuse le droit de cité ; mais il ne se résigne pas non plus à la traiter comme étrangère. Il nous semble cependant qu'il n'y a pas de terme moyen qui puisse ici trouver sa place. Si Philé n'est pas étrangère, elle doit être citoyenne, et réciproquement. Nous ne voyons pas à quelle catégorie intermédiaire M. Philippi la rattacherait.

M. Buermann est moins embarrassé que M. Philippi. Pour réfuter l'objection, il se borne à répondre que Philé n'était pas une fille naturelle, une νόθη ; c'était une fille légitime de Pyrrhus (3).

Il est vrai que la mère de Philé n'avait pas apporté de dot à Pyrrhus, qu'elle ne paraît pas avoir demeuré dans la maison de Pyrrhus, que celui-ci n'était lié par aucune des stipulations qui restreignaient ordinairement le droit de divorcer, que la mère de Philé menait la vie d'une hétaïre et non pas celle d'une honnête femme, qu'elle était prodigue de ses faveurs, assidue aux banquets et aux festins... Mais qu'importe ? dit M. Buermann. Tous ces faits prouvent seulement que la mère de Philé n'était pas l'épouse de Pyrrhus, qu'elle était sa pallaque. Or, les enfants nés de l'union d'un citoyen et d'une παλλακὴ ἐγγυητή étaient légitimes. Le discours sur la succession

(1) Van den Es, *De jure familiarum apud Athenienses*, p. 72.
(2) *Beiträge...* p. 135.
(3) *Drei Studien*, p. 638.

de Pyrrhus ne peut donc pas servir à prouver le droit de cité des enfants nés hors mariage ; toute l'argumentation adverse s'écroule devant cette déclaration que Philé était une fille légitime.

Ainsi M. Buermann se propose d'établir contre nous que les enfants naturels n'avaient pas le droit de cité, et il arrive à reconnaître aux enfants nés du concubinat avec des pallaques non-seulement le droit de cité, mais encore la qualité d'enfants légitimes !

Nous ne demandons pas pour eux tant de faveur. Nous soutenons que les enfants nés d'une pallaque et d'un citoyen jouissaient d'abord de la liberté (1) et ensuite du droit de cité. Mais nous n'allons pas jusqu'à les mettre sur la même ligne que les enfants légitimes ou γνήσιοι. Pour qu'un enfant fût légitime, il fallait qu'il fût né d'une femme citoyenne et mariée. Les mots ἐξ ἀστῆς καὶ ἐγγυητῆς γυναικός (2) sont synonymes de ceux-ci ἐξ ἀστῆς καὶ γαμετῆς γυναικός (3). Celui qui veut avoir des enfants légitimes ne doit pas se borner à s'unir à des hétaïres ou même à des pallaques ; il faut qu'il se marie. Cette obligation est nettement indiquée dans le discours contre Neæra : Τὰς παλλακὰς τῆς καθ' ἡμέραν θεραπείας τοῦ σώματος ἕνεκ' ἔχομεν, τὰς δὲ γυναῖκας τοῦ παιδοποιεῖσθαι γνησίως (4).

V. — L'opinion commune trouvait un autre argument dans les discours de Démosthène contre Bœotos.

Mantias avait eu d'une concubine athénienne nommée Plangon deux fils : Bœotos et Pamphilos. Ces enfants voulurent contraindre leur père à les reconnaître pour ses fils et à les introduire dans sa phratrie. Mantias refusa, et, pour prévenir un long et scandaleux procès, fit, à prix d'argent, une convention avec la mère. Plangon

(1) Démosthène, *C. Aristocratem*, § 55, Reiske, 637.

(2) Isée, *De Cironis hereditate*, § 19, Didot, p. 293 ; Démosthène, *C. Eubulidem*, § 54, Reiske, 1315.

(3) Isée, *Pro Euphileto*, § 9, Didot, p. 319.

(4) Démosthène, *C. Neæram*, § 122, Reiske, 1386.

s'engagea, si Mantias la mettait en demeure de jurer que les enfants étaient de lui, à ne pas prêter le serment qui lui serait déféré. Confiant dans cette promesse, Mantias déclara s'en rapporter au jugement de la mère; mais, contrairement à ce qu'il attendait, Plangon affirma solennellement que les enfants étaient les fils de Mantias. Mantias fut très-affligé de ce résultat qui l'obligeait à introduire les enfants dans sa phratrie et à leur donner une sorte de légitimation.

Mais, même avant cette légitimation, les enfants étaient déjà citoyens. Ils appartenaient, comme leur mère, à l'un des dèmes de la tribu Hippothontide et figuraient avec les autres jeunes citoyens dans les chœurs de cette tribu (1). Si d'ailleurs ils eussent été jusque-là étrangers, la volonté de simples particuliers eût été impuissante à faire d'eux des citoyens; il eût fallu un décret de l'Assemblée pour leur conférer le droit de cité.

M. Philippi essaie vainement d'écarter cet argument en disant qu'il n'y eut pas alors de légitimation, parce que la légitimation est un acte volontaire de la part du père, tandis que Mantias avait été contraint d'admettre les deux enfants dans sa phratrie : Bœotos et Pamphilos réussirent par fraude à se faire passer pour enfants légitimes, et, leur légitimité une fois reconnue, il n'est pas étonnant qu'ils soient entrés dans le dème de leur père et qu'ils aient été traités comme citoyens...

Toutes ces observations n'ébranlent en rien notre argument. Nous le répétons : Alors qu'aucun lien ne les rattachait à Mantias, alors qu'ils vivaient près de leur mère Plangon comme fils nés hors mariage, Bœotos et Pamphilos étaient déjà citoyens et membres d'un dème (2). Le droit de cité appartenait donc aux enfants naturels.

(1) Démosthène, *C. Bœotum de nomine*, § 23, Reiske, 1001 : Πρὶν ἡμέτερος φάσκειν συγγενὴς εἶναι, εἰς Ἱπποθωντίδα ἐφοίτα φυλὴν εἰς παῖδας χορεύσων. Cf. *eod. loc.*, § 28, Reiske, 1003.

(2) Démosthène, *C. Bœotum de dote*, § 9, Reiske, 1010.

L'orateur nous dit d'ailleurs d'une façon très-précise que, pour Bœotos et Pamphilos, le titre de citoyen était indépendant du sort de leur réclamation. Quand même la convention faite avec Plangon eût été observée, aucun préjudice au point de vue du droit de cité ne serait résulté pour les enfants du refus de cette femme d'avouer la paternité de Mantias. Ils auraient été, il est vrai, dans l'impossibilité de tourmenter Mantias par de nouvelles réclamations; mais ils auraient gardé leur qualité de citoyens : Μὴ τούτους ἀποστερήσεσθαι τῆς πόλεως (1).

M. Philippi sent la gravité de ce passage et il essaie de l'expliquer en disant que les enfants ne perdront pas le droit de cité, parce que Plangon doit les introduire par adoption dans la famille de ses frères; il importe peu que Bœotos et Pamphilos soient citoyens comme fils légitimes de Mantias ou comme fils adoptifs des frères de Plangon (2).

Mais ces explications sont évidemment en dehors de notre thèse et elles ne prouvent rien contre cette proposition : Bœotos et Pamphilos étaient citoyens et membres d'un dème de la tribu Hippothontide, même quand, aux yeux de tous les Athéniens, ils vivaient comme enfants naturels.

Dans le plaidoyer contre Bœotos *De dote materna*, se trouve un autre passage, qui est un peu obscur, mais qui peut être interprété en faveur de l'opinion que nous défendons. Le plaideur Mantitheos dit aux juges : « C'est grâce aux fautes qu'il reproche à Mantias que Bœotos est devenu votre concitoyen : Διὰ τὰ ἐκείνου ἁμαρτήματα ὑμέτερος πολίτης γεγενημένος (3). » Mantias, au moment où il entretenait avec Plangon les relations auxquelles Bœotos dut la naissance, était engagé dans les liens d'un mariage avec la fille de Polyaratos. Ces relations étaient donc

(1) Démosthène, *C. Bœotum de dote*, § 10, Reiske, 1011.
(2) Philippi, *Beiträge...*, p. 87 et suiv.
(3) Démosthène, *C. Bœotum de dote*, § 48, Reiske, 1022.

adultérines. La conduite de Mantias était répréhensible aux yeux de la loi morale : μὴ ὀρθῶς διεπράξατο (1). Mais convenait-il à Bœotos, à ce CITOYEN NÉ DE LA FAUTE, d'adresser des reproches à Mantias? — Bœotos et Pamphilos étaient donc nés citoyens.

Ah! sans doute, si, au lieu d'être les fils de Mantias ou de quelque autre Athénien, les enfants de Plangon avait eu pour père un étranger, dans ce cas ils auraient été ξένοι. Une ξενίας γραφή aurait pu réprimer leur usurpation du titre de citoyen d'Athènes (2). Mais, fils d'un Athénien et d'une Athénienne, ils jouissaient des droits de cité.

VI. — Tous les textes nous disent que l'enfant né hors mariage de parents citoyens ne fait pas partie de la phratrie de son père et qu'il ne recueille pas sa succession. Au point de vue des droits religieux comme au point de vue des droits civils, la loi lui refuse l'ἀγχιστεία; il est exclu de toute participation au culte domestique et à l'hérédité : Νόθῳ μὴ εἶναι ἀγχιστείαν μήτε ἱερῶν μήτε ὁσίων (3). Ces mots ἱερά et ὅσια désignent seulement les *sacra* et la fortune; Aristophane le prouve en employant le mot χρήματα comme synonyme d'ὅσια (4). — Mais où est le texte qui enlève à l'enfant naturel les droits politiques, notamment le droit de cité?

Nous avons lu dans Aristote qu'il y a des États qui sont obligés, pour remédier à l'insuffisance de leur population, d'admettre parmi les citoyens des individus qui ne sont pas nés de père et de mère citoyens. Peu à peu, on reviendra à la règle la plus rigoureuse et on ne reconnaîtra le droit de cité qu'à ceux qui seront nés ἐξ ἀμφοῖν

(1) *Eod. loc.*, § 5, Reiske, 1009.

(2) Démosthène, *C. Bœotum de nomine*, § 18, Reiske, 999.

(3) Aristophane, *Aves*, vers 1660; Isée, *De Philoctemonis hereditate*, § 47, Didot, p. 280; Démosthène, *C. Macartatum*, § 51, Reiske, 1067.

(4) *Aves*, v. 1664.

ἀστῶν (1). — Voilà tout ce que demande le législateur le plus sévère ; il faut que le père et la mère soient citoyens. Mais cela suffit ; l'enfant naturel issu de deux Athéniens doit donc être Athénien.

La même conclusion ressort, par un procédé naturel d'argumentation, de la loi que Plutarque nous a conservée : Μόνους Ἀθηναίους εἶναι τοὺς ἐκ δυοῖν Ἀθηναίων γεγονότας (2). Ceux-là seuls peuvent prétendre au titre d'Athénien qui ont deux parents Athéniens. Mais aussi, lorsque cette condition est remplie, le droit de cité existe, quand bien même les deux parents ne seraient pas mariés.

Il est vrai que Suidas et Ælien, parlant de la même loi, se servent d'une formule qui diffère de celle de Plutarque : « Celui qui n'est pas né de deux parents athéniens n'est pas citoyen (3). » M. Buermann trouve que cette rédaction négative ne permet pas d'employer ici l'argument *a contrario* et de dire : Τὸν ἐξ ἀμφοῖν ἀστοῖν πολίτην εἶναι (4).

Cette remarque pourrait avoir quelque valeur si nous étions réduit aux témoignages de Suidas et d'Ælien. Mais, après les arguments que nous avons déjà invoqués, nous sommes fondé à conclure de tous ces textes que l'enfant naturel, dont le père et la mère étaient citoyens, jouissait du droit de cité.

VII. — Nous emprunterons un dernier argument à Térence, peintre fidèle des mœurs et des institutions d'Athènes (5), parce qu'il s'est borné, il le reconnaît lui-

(1) *Politique*, III, 3, § 5, Didot, I, p. 526.

(2) Plutarque, *Périclès*, 37.

(3) Suidas, *s. v.* δημοποίητος, Éd. Bernhardy, I, 1254 : Τὸν μὴ ἐξ ἀμφοῖν ἀστοῖν πολίτην μὴ εἶναι. Ælien, *Varia Historia*, VI, 10 : Ἐὰν μὴ τύχῃ τις ἐξ ἀμφοῖν ὑπάρχων ἀστῶν, τούτῳ μὴ μετεῖναι τῆς πολιτείας ; XIII, 24 : Μὴ εἶναι Ἀθηναῖον ὃς μὴ ἐξ ἀμφοῖν γέγονεν ἀστοῖν.

(4) *Drei Studien...*, p. 638.

(5) M. Baret, dans une dissertation *De jure apud Terentium*, Paris, 1878, a essayé de démontrer que Térence suivait le droit romain et

même, à traduire quelques œuvres des poètes comiques athéniens.

Dans le *Phormion*, Térence met en scène un vieillard d'Athènes, nommé Chrémès, légitimement marié dans son pays à une riche héritière, et qui, au mépris de ce mariage, a entretenu une concubine à Lemnos où l'appelaient fréquemment ses affaires. De cette union adultérine une fille est issue, et personne ne songe à lui contester la qualité de citoyenne d'Athènes :

Ait illam civem esse atticam (1).

Cet exemple n'est-il pas décisif ?

M. Buermann l'écarterait pourtant; car, à son avis, la fille née, à Lemnos, de Chrémès et de sa concubine n'était pas une νόθη. C'était une enfant légitime, « Diese Tochter ist legitim » ! Pourquoi ? Parce que non-seulement le concubinat était à Athènes une union sanctionnée par les lois, mais encore parce que le législateur autorisait le citoyen à entretenir une pallaque à côté de la femme légitime et que les enfants nés de la pallaque n'étaient pas moins légitimes que ceux de l'épouse... (2).

Le poète nous dit bien que la fille de la concubine de Chrémès est ingénue et de bonne condition, « ingenua et liberalis (3). » Mais, nulle part, nous ne la voyons qualifiée d'enfant légitime.

Sans doute, Chrémès, en nouant à Lemnos des relations avec une femme autre que son épouse, ne se rendait pas coupable d'un délit réprimé par la loi pénale. Plaute ne s'est pas trompé en écrivant que l'adultère du mari n'est pas un fait punissable (4).

non pas le droit grec. Mais nous ne croyons pas que cette tentative ait été couronnée de succès.

(1) *Phormio*, vers 114.

(2) *Drei Studien...*, p. 582 et suiv.

(3) *Phormio*, vers 168.

(4) Plaute, *Mercator*, acte IV, scène v, v. 5-6 :

Nam vir si scortum duxit clam uxorem suam,
Id, si rescivit uxor, impune est viro.

Mais il ne s'ensuit pas que la conduite de Chrémès fût approuvée, encouragée même par les lois d'Athènes. Si l'entretien d'une concubine par un homme marié eût été un fait licite, autorisé par le législateur, Térence aurait-il pu parler devant les spectateurs de la faute, du péché de Chrémès,

« Vides peccatum tuum esse elatum foras (1), »

de son crime indigne et détestable,

« Pro Di immortales ! facinus indignum et malum (2) ? »

Chrémès aurait-il caché à Lemnos son nom véritable (3) ? Aurait-il essayé de dissimuler cette union reconnue par la loi ? De quel droit la femme légitime se fût-elle armée pour lui reprocher sa honteuse conduite, pour lui dire qu'il n'aura plus à se plaindre des désordres de son fils, puisqu'il est lui-même un homme de désordre et un licencieux ?

VIII. — La démonstration de notre thèse nous paraît complète, et nous pouvons passer rapidement sur deux objections, l'une de M. Philippi, l'autre de M. Buermann.

D'après M. Philippi, pour être citoyen d'Athènes, il fallait appartenir à un dème. Or, l'introduction dans un dème n'avait lieu que de deux manières. Les personnes nées dans l'Attique étaient admises sur la présentation d'un extrait du registre de la phratrie ; les naturalisés, sur la présentation du décret du peuple qui leur avait conféré le droit de cité. Les enfants naturels ne pouvaient employer ni l'une ni l'autre de ces voies. Il leur était donc défendu d'entrer dans les dèmes, et, par conséquent, ils n'étaient pas citoyens (4).

(1) *Phormio*, vers 957.
(2) *Phormio*, vers 1007.
(3) *Phormio*, vers 739 et suiv.
(4) *Beiträge...*, p. 130 et suiv.

Pour toute réponse, nous renverrons encore M. Philippi à ce que Démosthène nous dit des fils de Plangon. Ces enfants, avant le jour où ils intentèrent contre Mantias une action en réclamation d'état ou recherche de paternité, appartenaient à un dème de la tribu de leur mère, la tribu Hippothontide, et, quand leur action eut réussi, ils sortirent de cette tribu pour entrer dans le dème et dans la tribu de leur père Mantias, le dème de Thoricos et la tribu Acamantide (1).

Il ne faut donc pas dire que l'enfant né hors mariage était en dehors des dèmes ; il appartenait à la tribu et au dème de sa mère (2).

Il était seulement en dehors des phratries. Mais alors, dit M. Buermann, il lui était plus tard impossible de donner satisfaction à ses enfants légitimes, quand ceux-ci venaient lui tenir le langage que tout enfant légitime avait le droit de tenir à son père : Je veux être introduit par vous dans votre phratrie. Cette impossibilité, dit-on, prouve que les lois athéniennes n'étaient pas faites pour les enfants nés hors mariage (3).

Nous répondons d'abord que l'enfant naturel pouvait, à la rigueur et au moyen d'un mensonge, être adopté ; que, grâce à cette adoption, il pénétrait dans la phratrie du père adoptant et acquérait tous les droits des φράτορες. Nous ajoutons que, lors même qu'il restait étranger aux phratries, il était, au point de vue politique, un véritable citoyen (4).

IX. — On ne peut nier que l'opinion que nous défendons est la plus raisonnable et la plus conforme aux

(1) Démosthène, *C. Bœotum de nomine*, § 25, Reiske, 1002 : Ἀνθ' Ἱπποθωντίδος ἐν Ἀκαμαντίδι φυλῇ γεγονώς.

(2) Dareste, *les Plaidoyers civils de Démosthène*, I, p. 127, note 28.

(3) *Drei Studien...*, p. 635 et suiv,

(4) Schœmann, *Griechische Alterthümer*, 3e éd., I, p. 378 : « Die νόθοι entbehrten nicht der öffentlichen, sondern nur der verwandtschaftlichen Rechte oder der ἀγχιστεία. »

vraisemblances. Est-il permis, en effet, de dire, à moins d'apporter des preuves décisives, que les Athéniens, si fiers du sang qui coulait dans leurs veines, avaient frappé d'une sorte de mort civile les enfants naturels dont les deux parents jouissaient du droit de cité? Est-il croyable que le défaut d'ἐγγύησις des parents, c'est-à-dire l'omission d'une formalité à laquelle les pouvoirs publics demeuraient étrangers, ait pu influer sur la condition d'un enfant de sang athénien à tel point que la loi ne fît plus de différence entre lui et un étranger?

M. Buermann confesse que ces raisons sont graves; il avoue même que, en droit, elles sont presque décisives (1). Mais la pratique savait, dit-il, éluder la loi à l'aide d'une combinaison ingénieuse qui remédiait aux inconvénients signalés et donnait, en fait, à l'enfant tous les droits de citoyen. La mère de l'enfant décidait quelqu'un de ses parents à l'adopter (2) et ce parent introduisait l'enfant dans sa phratrie, en jurant, non-seulement que la mère avait le droit de cité, mais encore que cette mère était légitimement mariée...

Ainsi, pour prouver l'existence de cette loi dont on ne rapporte pas le texte et qu'on déclare difficile à justifier, on est réduit à dire que les Athéniens la violaient habituellement, obligés qu'ils étaient de la tourner au moyen d'un parjure!

Mais, même en admettant que les Athéniens n'aient pas eu de répugnance pour ces faux serments sans lesquels les enfants naturels n'auraient pas été citoyens, nous ne voyons pas pourquoi les législateurs anciens auraient éliminé de la cité ces enfants dans les veines desquels circulait un sang si précieux.

Et d'ailleurs, admis par fraude dans les phratries et dans les dèmes, ces intrus auraient eu un état bien précaire, exposés qu'ils étaient aux redoutables consé-

(1) *Drei Studien...* p. 636 et suiv.

(2) Démosthène, *C. Bœotum de dote*, § 10, Reiske, 1010.

quences de ces διαψηφίσεις dont nous connaissons plusieurs exemples (1).

Il est juste d'ajouter que M. Buermann, convaincu que les Athéniens n'étaient guère scrupuleux, nous indique certain accord entre les parents de la femme, accord qui aurait rendu presque impossible l'exclusion de l'enfant naturel une fois admis dans la phratrie. Un des parents aurait endossé la paternité de l'enfant ; un autre aurait déclaré avoir présidé, comme κύριος, à l'ἐγγύησις, etc., etc. (2). — Il ne faut pas que l'imagination joue un si grand rôle dans la reconstitution des antiquités du droit.

On échappe à toutes ces complications en disant simplement, avec nos anciens auteurs : Les enfants naturels, c'est-à-dire nés hors mariage de père et de mère athéniens, jouissaient du droit de cité.

(1) Voir une dissertation de M. J.-H. Schuurmans Stekhoven, *De civium atticorum recognitione sive* διαψηφίσει, Leyde, 1846.

(2) *Drei Studien...*, p. 637.

TABLETTES D'HÉLIASTES

INÉDITES

PAR M. O. RAYET.

C'est en 1807 que Fauvel publia, dans une lettre adressée à Mongez et insérée dans le *Magasin encyclopédique* de Millin (t. III de 1807, p. 135 et 140) la première tablette d'héliaste qui ait été signalée à l'attention des archéologues. Elle venait d'être trouvée dans un tombeau du Pirée, sur la poitrine même du mort, et portait, avec le numéro de série B, l'inscription Ἀντίχαρμος Λαμπ (τρεύς). Je ne sais à quelle époque et de quelle manière elle a passé au Musée d'Antiquités de Rouen, où elle est aujourd'hui conservée.

Depuis, les découvertes de tablettes de ce genre se sont multipliées ; elles ont été enregistrées dans des relations de voyage, des recueils d'inscriptions ou de monuments antiques et des articles de revues savantes. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de donner ici la liste de ces publications :

AKERBLAD : *Sopra alcune laminette di bronzo trovate ne' contorni di Atene* (dans les *Dissertazioni dell' Accademia Romana di Archeologia*, t. I, part. I, p. 41 à 71 et pl. I), 1811.

DODWELL : *Classical Tour*, I, p. 433 et 437.

Böckh : *Corpus Inscriptionum Græcarum*, I, nos 207 à 210. 1828.

Keil : *Intelligenzblatt zur Allgemeine Litteraturzeitung*, 1837 no 68, et 1846 no 35.

Janssen : *Inscriptiones Græcæ et Latinæ Musei Lugduno-Batavi*, p. 48, pl. III, 2.

L. Ross : *Die Demen von Attika*, p. 54 no 256, p. 57 no 37, p. 98 no 174. 1846.

Vischer : *Epigraphische und archäologische Beiträge aus Griechenland*, sect. IX, nos 60 et 61, et pl. VI nos 10 et 11. 1855.

Rhousopoulos : Σκεύη δικαστικά (Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική, 1862, p. 304 à 307, pl. 46 no 1.)

A. Dumont : *Lettre à M. Egger sur quelques tablettes du tribunal des Héliastes* (σύμβολα δικαστικά). (*Revue Archéologique*, 1868, p. 140 et suivantes, pl. V.)

A. Dumont : *Tablette judiciaire du tribunal des Héliastes* (σύμβολον δικαστικὸν χαλκοῦν). (*Bulletin de l'École Française d'Athènes*, no II, p. 27. Août 1868.)

Vidal-Lablache : *Tablette judiciaire du tribunal des Héliastes*. (*Bulletin de l'École française d'Athènes*, No III-IV, p. 51. Septembre-octobre 1868.)

A. Dumont : *Tablette judiciaire attique et Ostrakon égyptien*. (*Revue Archéologique*, 1869, p. 225.)

Otto Benndorf : *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1870, t. I, p. 272 à 280.

A. Dumont : *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1873, p. 177 à 179.

Rhousopoulos : Ἐγχειρίδιον τῆς ἑλληνικῆς ἀρχαιολογίας, I, p. 216 et 217. 1875.

C. Curtius : *Attische Richtertafelchen des Berliner Museum*. (*Rheinisches Museum*, 1876, p. 283.)

J. Klein : *Epigraphisch-Antiquarische Streifzüge; I. Heliastentafelchen* (*Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LVIII, p. 56 à 79, 1876.)

J. Girard : *Les tablettes judiciaires du Musée du Varvakeion* (*Bulletin de Correspondance hellénique*, 1878. VII, p. 524 à 539).

La longueur de cette liste pourrait faire croire que les tablettes d'héliastes sont aujourd'hui très-nombreuses : tout au contraire, elles sont encore fort rares. M. Julius Klein n'était parvenu, après un consciencieux dépouillement, à en rassembler que 33, dont plusieurs n'étaient

que de courts fragments. M. Jules Girard, qui a eu sur son prédécesseur l'avantage de pouvoir explorer à fond le musée archéologique et les collections particulières d'Athènes, en a réuni 47, dont 22 entières et 25 réduites à l'état de débris ne portant plus que quelques lettres. Sur ce nombre, plus de la moitié, 27, appartiennent au Varvakeion ; le British Museum, le Musée de Berlin, le Musée de Leyde, n'en possèdent chacun que quelques-unes ; le Louvre n'en a pas une seule.

Ce petit nombre de tablettes connues m'engage à publier les six que je possède, et qui sont toutes bien conservées. Réunir le plus grand nombre possible de ces petits objets est en effet, pour le moment, la chose la plus utile. Quand on en connaîtra une série plus nombreuse, peut-être pourra-t-on, par une comparaison attentive, découvrir la solution de plusieurs problèmes qui résistent aujourd'hui à tous les efforts.

On sait en effet, et M. Benndorf a parfaitement établi, que ces tablettes de bronze s'appelaient πινάκια δικαστικά, qu'elles étaient les cartes permanentes au moyen desquelles les citoyens inscrits dans l'héliée établissaient leur qualité, et qu'elles doivent être distinguées avec soin des jetons de présence en bois de buis (σύμβολα πύξινα), que les héliastes recevaient à l'entrée du tribunal et contre présentation desquels ils touchaient le triobole. Deux vers d'Aristophane (*Plutus*, 277) marquent bien cette différence :

> ἐν τῇ σορῷ νυνὶ λαχὸν τὸ γράμμα σου δικάζειν
> σὺ δ' οὐ βαδίζεις; ὁ δὲ Χάρων τὸ ξύμβολον δίδωσιν.

Il est également certain (et ces vers mêmes contiennent une allusion à ce fait) que la lettre placée en vedette, à gauche du nom propre, indique la section de l'héliée dont le possesseur de la tablette faisait partie. On peut encore admettre sans hésitation, quoique ce soit une simple conjecture, que les timbres frappés sur certaines tablettes, dans les parties restées vides et sur-

tout à droite et à gauche de l'inscription, sont des marques de contrôle. La frappe de ces marques est parfois tellement profonde qu'il a fallu pour la faire un certain temps et la main d'un ouvrier exercé : d'où on est autorisé à conclure qu'elle avait lieu au moment de la fabrication de la tablette, et qu'elle avait pour objet d'en certifier l'authenticité, et de prévenir les contrefaçons. Mais on ne sait quels étaient les magistrats chargés de faire ces divers poinçonnages et qui semblent s'être contrôlés l'un l'autre. On ne sait pas davantage pourquoi on trouve tantôt un seul timbre, tantôt plusieurs, tantôt point du tout, ni s'il y a une différence de date entre les tablettes non contrôlées et celles qui le sont, entre celles qui ne portent qu'un seul poinçon et celles qui en ont plusieurs, entre celles enfin où le nom du père est absent et celles où il est indiqué. Il me paraît toutefois vraisemblable, et un examen attentif de la forme des lettres me semble confirmer cette hypothèse, que les tablettes les plus anciennes sont celles où le nom du père est omis, et que, plus les indications sont explicites, plus les contrôles sont nombreux, plus aussi la date est récente.

Ce qui est plus difficile encore, c'est d'expliquer pourquoi, à la place de la lettre de série, allant de l'A au K, on trouve sur deux tablettes (nos 3 et 11 du catalogue de M. Girard) le signe composé ⊢⊣. Toutes les tentatives pour rendre compte de ce signe sont restées infructueuses. Je ne vois pas davantage ce que signifient les trois lettres gravées à cette même place sur une des tablettes que je publie aujourd'hui (n° 6), et dont l'antiquité ne peut faire doute.

Voici maintenant le texte et la reproduction, aux deux tiers de la grandeur réelle, de mes six tablettes.

Δ Θάλλος
Ἀθμονεύς.

Β Θετταλὸς
Προσπάλτιος.

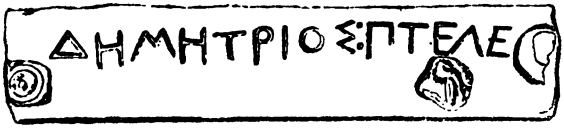

Θ Δημήτριος Πτελε(άσιος).

A droite deux timbres, l'un tout à fait indistinct, l'autre portant une chouette semblable à celle des tétradrachmes archaïques et presque effacée. Les lettres de l'inscription ont été remplies de couleur rouge.

Ζ Δημόστρατος
Λυσι(— ?)Εὐωνυ(μεύς).

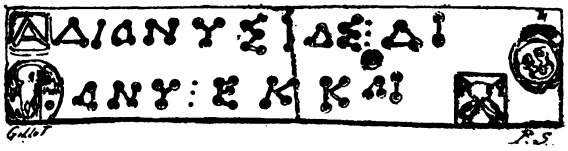

A Διονύσιος Δι-
-ονυ(σίου) ἐκ Κοί(λης).

L'inscription est écrite au moyen de trous percés à travers la plaque et reliés par des traits gravés peu profondément; les mots sont séparés.

La plaque porte trois timbres : à gauche, chouette de face, et dans le champ à gauche un H, à droite un O; — à droite gorgonion de face; au-dessous double chouette à tête unique, dans un carré creux; dans le champ, deux A.

A Φ Λύσων Φιλισ(— ?)
H Στειρι(εύς).

Deux timbres de contrôle : à gauche, tête presque effacée tournée à droite et qui semble féminine; à droite, gorgonion de face. L'inscription qui porte cette plaque a été gravée, assez négligemment du reste, par-dessus une inscription antérieure qu'on a martelée, mais dont il subsiste des traces nombreuses. Un N placé assez loin à droite de l'endroit où l'on voulait graver le démotique a même été respecté et est resté parfaitement visible. De plus, pour débarrasser la plaque de l'oxydation qui l'empâtait, on l'a fait rougir au feu et on l'a ensuite

grattée avec un couteau. Aussi la lecture est-elle en quelques endroits assez difficile.

Les trois lettres placées à gauche du nom propre et du démotique sont toutefois parfaitement distinctes et d'une authenticité incontestable. Sur ces trois lettres, deux, l'A et l'H, ont été gravées en même temps que le reste de l'inscription, et par la même main. Le Φ semble avoir été ajouté plus tard.

Je n'aperçois, je l'avoue, aucune explication plausible de ces trois lettres. Peut-être l'A et l'H indiquent que deux sections de l'héliée ont été réunies pour former un seul tribunal, et le Φ signifie-t-il que notre héliaste était en même temps membre du conseil des Cinq-Cents. Faute de mieux, je propose cette conjecture, mais sans en être moi-même aucunement satisfait.

SUR LA

NOMENCLATURE MODERNE

DE LA FAUNE GRECQUE

PAR M. D. BIKÉLAS.

Parmi les ouvrages publiés par la commission grecque, à l'occasion de l'Exposition de 1878, nous avons lu avec un intérêt tout particulier celui de M. Th. de Heldreich d'Athènes, sur la faune de la Grèce (1).

Cette publication me paraît mériter l'attention des hellénistes, parce que M. de Heldreich a pris la peine de recueillir et de citer un nombre considérable de noms modernes et anciens. Il est vrai qu'il ne donne pas toujours tous les noms, soit vulgaires, soit anciens, des animaux qu'il a catalogués; mais ceux qu'il mentionne me paraissent suffire pour un travail de comparaison.

J'ai essayé d'ébaucher un pareil travail, et, quelque incomplet et imparfait qu'il soit, je me hasarde à le soumettre à notre Association. Sans renoncer à faire quelques additions à l'onomatologie moderne de M. de Heldreich, je me suis principalement attaché à en compléter, autant que cela m'a été possible, la synonymie ancienne, et à présenter quelques observations sur la formation ou l'origine d'une partie des termes vulgaires que son livre contient.

1. *La Faune de la Grèce*, par Th. de Heldreich, première partie, animaux vertébrés. Athènes, 1878.

J'ai divisé mon étude en quatre parties, en suivant pas à pas le catalogue du savant naturaliste, cette division étant du reste indiquée par la nature même du sujet : I. Mammifères ; II. Oiseaux ; III. Reptiles et Batraciens ; IV. Poissons.

I. — MAMMIFÈRES.

Cette classe comprend dans notre catalogue 49 espèces ou variétés. Voici celles qui ont conservé le nom ancien, soit dans sa forme primitive, soit avec des altérations de prononciation ou de déclinaison conformes aux lois qui régissent le grec moderne :

NOMS MODERNES.	NOMS ANCIENS.	
νυκτερίδα	νυκτερίς	chauve-souri
ἀρκοῦδα (1)	ἄρκτος	ours
λύκος	λύκος	loup
ἀλεποῦ, ἀλουποῦ (2)	ἀλώπηξ	renard
λαγός	λαγωός	lièvre
κουνέλι (3)	κόνικλος	lapin
καμήλα	κάμηλος	chameau
ἐλάφι	ἔλαφος	cerf
ζαρκάδι, ζορκάδι	δορκάς	chevreuil
τράγος	τράγος	bouc
'γίδα, 'γίδι	αἴξ-αἰγός, αἰγίδιον	chèvre
κριάρι, πρόβατον	κριός, πρόβατον	mouton
ἀρνί	ἀρνός	agneau
ταῦρος, βῶδι (4)	ταῦρος, βοῦς	bœuf
μοσχάρι	μόσχος	veau
βουβάλι	βουβαλίς	buffle
φώκα	φώκη	phoque
δελφίνι	δελφίς ou δελφίν	dauphin
μπαλαίνα	φάλαινα	baleine.

(1) Ἀρκοῦδα. Dans le Φυσιολόγος, publié et commenté par MM. Gidel et Legrand dans l'*Annuaire* de 1873, nous trouvons tantôt ἀρκοῦδα,

tantôt ἄρκος, jamais ἄρκτος. D'après E.-A. Sophocles (*Greek Lexicon of the Roman and Byzantine periods*, 146-1100, A. D.), la forme ἄρκος se rencontre non seulement dans les *Septante* et dans l'*Apocalypse*, mais aussi dans Artémidore, écrivain du deuxième siècle. Dans les dictionnaires du grec classique on trouve ἄρκος comme forme poétique de ἄρκτος. Les mots ἄρκτος ou ἄρκος servaient également à désigner une espèce de crustacé. (V. Coray, *Annotations sur Xénocrate*.) Dans une inscription grecque de l'Éthiopie, nous avons ἄρξ au lieu de ἄρκτος. (V. Sathas, *Bibl. gr. med.*, t. VI, p. 12.)

(2) Ἀλεπόῦ. Hésychius nous a conservé la forme ancienne ἀλωπὼ. (V. Coray, Ἄτακτα, vol. IV, p. 7.)

(3) Κουνέλι. La forme κόνικλος, dérivant du latin *cuniculus*, se rencontre dans Polybe. On a aussi κουνίκλους et κουνίκουλος. (V. E.-A. Sophocles, ouv. cité.)

(4) Βῶδι. Hésychius, cité par Coray (Ἄτακτα, IV, p. 68), a conservé les formes βώδιον et βοΐδιον. D'autre part on dit encore en Chypre βοῦς (gén. βοῦ) et βοῦδιν. Les Crétois disent βοῦϊν ; à Ténos, on prononce οὔδι. (V. Sakellarios, τὰ Κυπριακά, vol. III.)

On peut ajouter à cette liste les noms anciens suivants qui ont supplanté leurs homonymes usités de préférence pendant l'époque classique.

ποντικός (5)	μῦς ποντικός	rat ou souris.
χοῖρος	ὗς, χοῖρος	porc
ἀγριόχοιρος	κάπρος, ἀγριόχοιρος	sanglier
σκύλος (6)	κύων, σκύλαξ	chien
σκαντζόχοιρος (7)	ἐχῖνος χερσαῖος, ἀκανθόχοιρος	hérisson.

Suivent les noms modernes d'origine et de formation purement grecques :

ἀγελάδα	βοῦς (ἡ)	vache
γουροῦνι (8)	ὗς, χοῖρος	cochon
ἀγριογούρουνο	κάπρος	sanglier
τυφλοπόντικος (9)	ἀσπάλαξ	taupe
ἄλογον (10)	ἵππος	cheval
φοράδα (11)	ἵππος (ἡ)	jument

γάδαρος, γαΐδαρος, γαϊδοῦρι (12)	ὄνος	âne
σκυλοπόταμον (13)	ἐνυδρίς	loutre
πλατῶνι	πρόξ. (πλατύκερως)	daim
ἀγρίμι		chamois (ou bouquetin, d'après Belon)
νυφίτσα (14)	γαλῆ	belette.

Noms d'origine incertaine :

γάτος, α, ου, κάτος	γαλῆ κατοικίδιος	chat
ἀγριόγατος, ἀγριόκατος	αἴλουρος	chat sauvage
ἀσβός (15)	τρόχος (?)	blaireau
κουνάβι (16)	ἰκτίς	fouine
τσακάλι (17)	θώς	chacal
ῥῆσος (18)	λύγξ	lynx
βερβερίτσα (19)	σκίουρος	écureuil
μουλάρι (20)	ἡμίονος	mulet
κατσίκα (21)	αἴξ	chèvre.

(5) Ποντικός. Μῦς ποντικός paraît avoir été dans l'antiquité le nom de l'hermine. Il est à noter que le mot ποντικός a également remplacé μῦς dans la signification de muscle.

(6) Σκύλος. Σκύλαξ et σκυλάκιον étaient employés dans l'antiquité comme homonymes de κυνάριον. Nicétas (neuvième siècle) et le Porphyrogénète (dixième siècle) écrivent σκύλος au lieu de κύων. (V. Soph.)

(7) Ἀκανθόχοιρος. Le mot se trouve chez *Psellus* (v. Soph.). Il est à remarquer que l'oursin, ἐχῖνος θαλάσσιος, a conservé son ancien nom = ἀχινός.

(8) Γουροῦνι. Byzantios (Λεξικὸν τῆς καθ' ἡμᾶς ἑλληνικῆς) considère ce mot comme une onomatopée en imitation du cri du cochon, de même que le mot ancien γρύζω = grogner comme un cochon. Les paysans grecs, ajoute-t-il, prononcent le mot plus correctement en disant γροῦνι. Belon (p. 119) donne le mot ἀγριομοχθηρόν comme le nom du sanglier. Le Ptochoprodrome dit (v. 215) :

Καὶ μουχτερὸν ὁ κηπουρὸς ἔχει καὶ θρέφει τοῦτο.

Coray (Ἄτακτα, I, p. 191) explique le mot par ὄνος = âne, au lieu

de cochon, mais il s'est corrigé lui-même plus tard (vol. V, p. 5). Voir aussi la note détaillée de M. E. Legrand dans le glossaire ajouté à son édition des Oracles de Léon le Sage. Le mot est encore usité à Syra dans ce sens.

M. Aubertin (*Hist. de la langue, etc., au moyen âge*, p. 17, note) cite, d'après Diez, le mot goret = porc, comme provenant du grec χοῖρος. Si le mot est grec, il paraît de prime abord avoir plus de parenté avec γουροῦνι qu'avec χοῖρος.

Quant au mot ἀγριόχοιρος, il se trouve dans Plutarque (v. Soph.). Le mot κάπρος a été conservé par les Chypriotes pour désigner le porc mâle (entier). (V. Sakellarios.)

(9) Τυφλοπόντικος. Coray (Ἄτακτα, IV, p. 582) donne aussi le mot χαμώρυγας, et de plus σφάλαγκας ou σφαλάγκι, qui n'est qu'une corruption de ἀσπάλαξ.

(10) Ἄλογον. L'emploi de ce mot, pour désigner le cheval comme la bête par excellence, paraît être d'une antiquité assez reculée. Diodore de Sicile l'emploie dans ce sens (V. Coray, Ἄτ. I, p. 43). Par une analogie pareille, l'âne est communément appelé γομάρι (ον) = bête de somme. Dans quelques îles de l'Archipel, notamment à Mélos, on lui applique le nom de κτῆμα = propriété, bien. D'après Sakellarios (ouvr. cité), les Crétois désignent par κτῆμα tous les animaux domestiques en général, ce que les Chypriotes expriment par le mot χτηνὸν = κτῆνος. Voir plus bas les mots πετεινὸς, ὄρνιθα, ὄρνεον.

(11) Φοράδα. Φορὰς = φορβάς. Le mot se trouve dans Artémidore, deuxième siècle (V. Soph.).

(12) Γάδαρος. On a cru voir dans la forme γαΐδαρος quelque raison pour supposer que ce mot dériverait de ἀείδαρος (διὰ τὸ ἀεὶ τύπτεσθαι). Coray a supposé (*Vies de Plutarque*, III, préf., p. 75) qu'il pourrait y avoir quelque relation entre γάδαρος et κάνθαρος; mais il a aussi émis la supposition bien plus plausible que l'on devrait rechercher l'origine du mot γάδαρος dans les noms anciens γάδος et ὄνος ou ὀνίσκος, par lesquels on désignait la morue ou la merluche (*asellus* en latin, γαϊδουρόψαρον en grec moderne). Il ne paraît point, en effet, improbable que l'âne fût désigné par ces deux noms ὄνος et γάδος, de même que le poisson, et que le peuple grec ait conservé le second de ces noms, en oubliant le premier qui seul était usité dans la littérature. L'analogie de ἄρκτος ou ἄρκος, noms également communs pour l'ours et pour le crustacé, semblerait donner plus de force à une pareille supposition.

Dans le *Physiologus*, déjà cité, le mot ἄγρια γαδούρια sert comme équivalent de ὄναγροι.

(13) Σκυλοπόταμον. Byzantios donne aussi le mot βύδρα pour la

loutre. Cette terminaison ύδρα ne serait-elle pas une réminiscence de l'ancien nom ἐνυδρίς?

(14) Νυφίτσα. Il y a quelques années, une controverse animée remplissait les colonnes de l'*Academy* de Londres, sur la question si les anciens Grecs possédaient ou non le chat. Un savant helléniste, M. Mahaffy, professeur à l'Université de Dublin, avait donné lieu à cette discussion en avançant, dans un excellent petit livre sur les antiquités grecques, que cet animal domestique était très-commun. C'est l'opinion contraire qui doit avoir prévalu, à savoir que le mot γαλῆ était donné à la belette, qui au défaut du chat faisait la guerre aux souris. A quelle époque le chat aurait-il donc été importé en Grèce? Je n'en sais rien. Dans les dictionnaires le mot κάτος ou κάττος, ou bien γάτος, est désigné comme dérivant du bas-latin. Quant au nom moderne de la belette, νυφίτσα, ou plutôt νυμφίτσα, il serait, d'après Coray, une corruption de νυμφίσκη. « On l'appela νύμφη, dit-il, par euphémisme, la rencontre de la belette étant considérée comme de mauvais augure. » Voir à ce sujet Théophraste, Caract. XVI. Coray cite aussi les mots γαλίδα, γαλίτσα et ποντικονυφίτσα comme noms modernes de la belette. (V. Ἄτακτα, IV, p. 74.) L'auteur du *Physiologus* déjà cité l'écrit νυμφίτσα. Il l'appelle en même temps γαλῆ et décrit la manière dont elle attrape les souris. Sa description, quand même elle ne correspondrait point à l'état des choses existant au douzième siècle, peut bien nous faire remonter, selon ses savants éditeurs, au temps d'Épiphane, soit au quatrième siècle, et donnerait ainsi raison aux adversaires de M. Mahaffy.

(15) Ἀσβός. Miklosich (Slav. Elemente im Neugriechischen) dit qu'on est tenté de penser à l'ancien slovène *jazv*, bulg. *jazovec*.

Je dois cette note, ainsi que toutes celles qui ont trait aux origines slavo-roumaines de termes grecs vulgaires, à l'obligeance de M. E. Picot. Je saisis cette occasion de lui exprimer ma reconnaissance, ainsi qu'à MM. E. Miller (de l'Institut), Louis Léger et E. Legrand, qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils dans mes recherches.

(16) Κουνάδι. Byzantios donne la forme κουνάδι, qui paraît être la plus ancienne et la plus répandue. Serait-ce une transformation de κυνάριον = κυνάδιον? Un des imprimeurs grecs de Venise, au commencement du seizième siècle, André Counadis (Κουνάδης) avait adopté comme emblème la fouine, son homonyme. On emploie aussi, pour désigner cet animal, les mots ἀτσίδα ou ἀτσίδι, que Coray considère comme une corruption de Ἰκτίς. (Ἄτακτα, IV, p. 38.)

(17) Τσακάλι. Ce mot serait d'origine persane, mais c'est en passant par le turc qu'il a été importé en Grèce.

(18) Ῥῆσος. Coray donne le mot λύγκα pour λύγξ. (Ἄτ., IV, p. 297.)

Quant au mot ῥῆσος, Miklosich cite l'ancien slovène *rys* = pardalis, serb : *ris* = lynx, roumain *ris* = pardus.

(19) Βερβερίτσα. Le mot est d'origine slave. Anc. slov. *vêverica*, diminutif de *vêvera;* lithuanien *vaivaras*, lette *vâveris*. (Miklosich.) Il a été adopté par les Roumains (*veveritsa*) ainsi que par les Cigains. (V. Kogalnitchan, *Esquisse sur l'hist. des Cigans;* Berlin, 1837.)

M. de Heldreich semble un peu soupçonner que l'écureuil est l'ἐλειός d'Aristote. D'après Coray (Ἄτ., IV, p. 116) le mot ἐλειός est encore en usage pour désigner le glis, loir; ce qui, dit-il, devrait dissiper les doutes des naturalistes quant à l'emploi de ce mot par Aristote.

(20) Μουλάρι. On trouve μοῦλα dans un auteur byzantin du sixième siècle. Le Porphyrogénète, au dixième, l'écrit μωλάριον (v. Soph.); Psellus, μουλάριον (v. Sathas, *Bibl. gr.*, V, 299). D'une manière ou d'une autre le mot latin a de bonne heure remplacé le mot grec ἡμίονος. Pourtant Coray semble incliner à faire dériver μουλάριον du mot grec μῶλος = travail. (Ἄτ., V, p. 221.)

(21) Κατσίκα. Coray cite les mots signifiant chèvre : en hongrois, *ketschke*, en allemand *kitze*, en vieux anglo-saxon *ticken*. Je trouve dans l'ouvrage cité de M. Kogalnitchan, « *ketschka*, mot cigain pour chèvre »; il ne faut pas oublier que le mot ἐρίφι (ἔριφος) est aussi usité pour désigner le chevreau.

II. — OISEAUX.

Dans cette classe, M. de Heldreich énumère plus de 330 espèces ou variétés, dont la moitié environ se reproduisent dans le pays, le reste ne faisant qu'y passer ou y séjourner pendant quelques mois d'hiver. Dans un grand nombre de cas il ne donne point la nomenclature ancienne ou moderne. Ailleurs il cite plusieurs noms modernes pour une seule espèce. Il aurait pu en augmenter le nombre, les noms variant souvent de province à province, comme il arrive dans presque tous les pays. Quoi qu'il en soit, dans cette division, le nombre de mots modernes est assez considérable. Voici ceux qui n'ont point ou presque point changé :

ἱεράκι (on écrit aussi γεράκι)	ἱέραξ	faucon

ἀετός	ἀετός	aigle
κοῦκος	κόκκυξ	coucou
κορυδαλός (on dit aussi σκορδαλός)(1)	κορυδαλός	alouette
σπουργίτης (2)	στρουθός, πυργίτης	moineau
σπίνος	σπίνος, σπίζα	pinson
κίσσα	κίττα	pie
κολοιός (et καλοιακοῦδα)	κολοιός	choucas
κορώνη (ou κουρούνα)	κορώνη	corneille
κόρακας	κόραξ	corbeau
σουσουράδα	σείσουρα	hoche-queue
κόσσυφος (ou κότσυφος)	κόττυφος	merle
ἀηδόνι	ἀηδών	rossignol
χελιδόνι	χελιδών	hirondelle
ψαρόνι	ψάρος	étourneau
τσίχλα	κίχλη	grive
συκόφάγος (3)	συκαλίς	bec-figue
φάσσα	φάττα	pigeon-ramier
τρυγῶνι	τρυγών	tourterelle
φασιανός	φασιανός	faisan
πέρδικα	πέρδιξ	perdrix
ὀρτύκι	ὄρτυξ	caille
ὀρτυγομήτρα (4)	ὀρτυγομήτρα	râle, roi des cailles
γερανός	γέρανος	grue
κύκνος	κύκνος	cygne
πυρούλας	πυραλλίς	*pyrrhula vulgaris*
φαλαρίδα	φάλαρις	foulque
γλάρος, γλαρόνι	λάρος	mouette, goëland
χήνα	χήν	oie
περιστέρι	περιστερά	pigeon

On pourrait bien ajouter à cette liste les noms qui suivent :

ὄρνειον, ὄρνεον (5)	γύψ	vautour

κιρκινέζι (6)	κίρκος	faucon
σκαθί (7)	ἀκανθίς	tarin
φλῶρι	χλωρίς	loriot
πετεινός (8)	ἀλεκτρυών	coq
ὄρνιθα (8)	ἀλεκτορίς	poule
τσικνιᾶς (9)	κυκνίας.	—

(1) Κορυδαλός. Belon cite le mot *chamochiladi* = χαμοκελάδι, comme nom de l'alouette. A Santorin le nom ancien s'est conservé dans la forme corrompue σκουριαυλός. V. Θηραϊκῆς γλωσσολογικῆς ὕλης τεῦχος Α. ὑπὸ Ν. Γ. Πεταλᾶ. Ἀθ. 1876.

(2) Στρουθός. Galien (cité par Coray, Ἄτακτα, IV, p. 537) donne le nom de πυργίτης à une espèce de moineau. D'après Sakellarios (ouv. cité) les Chypriotes ont conservé le nom ancien en transposant l'accent : στροῦθος.

(3) Συκοφάγος. M. de Heldreich donne le nom ancien de συκαλίς au passereau *muscicapa atricapilla*. Coray croit qu'il le faut appliquer au συκοφάγος moderne, qui est une autre espèce de passereau, le *oriolus galbula*.

(4) Ὀρτυγομήτρα. Notre auteur cite en plus, comme nom grec moderne, ρεδιγουάλια, qui, d'après Erhard, serait employé aux Cyclades pour désigner cet oiseau. Ῥεδιγουάλια est tout simplement un mot italien, *rediquaglie*, dont l'usage est probablement localisé à l'île de Syra, où le docteur Erhard semble l'avoir recueilli.

(5) Ὄρνεον. Ce terme n'est plus usité que pour désigner le vautour, comme oiseau de proie par excellence. Toutefois Byzantios donne aussi le mot ἀγιοῦπα, qui n'est qu'une corruption de γύψ. (V. son Dict., au mot ὄρνειον.)

(6) Κιρκινέζι. M. de Heldreich applique ce nom au *falco tinunculus* et au *falco cenchris,* tandis qu'il attribue le nom ancien de κίρκος au *circus cyaneus*, une autre espèce de faucon.

(7) Σκαθί. Ce mot ne se trouve point dans le catalogue de notre auteur. Il donne le nom ancien d'ἀκανθίς à l'oiseau *fringilla cannabina,* appelé d'après lui μουροτσίχλα en Laconie. Dans Byzantios, je trouve σκαθί = ἀκανθίς, ἀκανθυλίς, tarin.

(8) Les mots πετεινόν et ὄρνις ont eu le même sort que ἄλογον et ὄρνεον ; leur signification générique s'est transformée pour n'être plus appliquée qu'aux espèces considérées comme le type du genre par excellence. Πετεινός, dans le sens de coq, se rencontre dans le Porphyrogénète (v. Soph.). Le *Physiologus* amplifie l'explication du mot : ὁ πετεινὸς γὰρ τὸ πουλὶν, τὸ ἥμερον τὸ ζῶον. Coray (Ἄτ., I,

p. 44) dit que, d'après Athénée, Ménandre aurait employé le mot ὄρνις dans le sens moderne de poule.

(9) Κυκνίας. Je ne trouve point ce mot dans Heldreich. Il se trouve dans Pausanias. E.-A. Sophocles le traduit par aigle blanc. Τσικνιᾶς, en grec moderne, est le nom du héron. Mais l'analogie phonétique de ces deux mots me paraît en justifier la juxtaposition.

Voici les noms d'oiseaux dont je ne retrouve la forme ancienne ni dans le livre de M. de Heldreich, ni dans les autres livres que j'ai pu consulter. Plusieurs de ces mots ont une forme si poétique et une composition si correcte, qu'ils pourraient fort bien figurer dans les lexiques classiques. Les mots d'origine étrangère y sont par contre extrêmement rares. J'en donne les équivalents dans la terminologie scientifique, d'après l'ouvrage de M. de Heldreich.

σκανίτης (ὄρνεον)	vultur fulvus
λυκόρνιον	vultur monachus
ὀξυά κλάρα	gypaëtus barbatus
πετρίτης (1)	falco peregrinus
βαρβακίνα	buteo vulgaris
σταυραετός	aquila chrysaëtos
χελωνιάρης (ἀετός)	» imperialis
μηλαδέλφι (2)	» Bonellii
γκιώνης χουχουριστής (3)	ulula aluco
κουκουβάγια (4)	athene noctua
μποῦφος γοῦδι	bubo maximus
ἀσπροπάρης κούκκου ἄλογον κολιαντζάρης	neophron percnopterus
ἀνεμογάμος (κιρκινέζι)	falco cenchris
κλῶσος	ephialtes scops

τσίφτης (γεράκι)	milvus regalis
πελεκάνος δενδροφάγος τσικλιδάρα	picus viridis
πετροχελίδονον κλαδιστήρης	cypselus apus
πλάνος νυκτοπάτης γιδοβύστρα (5)	caprimulgus europæus
κράνος	coccystes glandarius
μελισσουργός μελισσοφάγος βοργάρης (anc. μέροψ)	merops apiester
χρυσοκαρακάξα χαλκοκορώνη (6)	coracias garrula
σφενδύλι μυρμηκολόγος	iynx torquilla
ψαροφάγος σαρδελοφάγος βασιλοπούλι (anc. ἀλκυών)	alcedo hispida
τσαλοπετεινός ἀγριοκόκκορας (anc. ἔποψ)	upupa epops
κατσουλιέρης (κορυδαλός) (7)	alauda cristata
καλάνδρα	melanocorypha calandra
σιταρήθρα	emberiza cirlus
τρυποφράκτης (8)	passer domesticus
καρδερίνα (9)	fringilla carduella
σταυρομύτης	loxia curvirostris
καλόγηρος	parus cæruleus
κλειδωνᾶς	» lugubris
σφυρικτής τσοπανοπούλι	sitta syriaca
σκαλοθάρης	» cæsia
καρακάξα (10)	pica caudata

τρυποκαρύδα κολύμβρι	troglodytes europæus
νεροκόσσυφος	cinclus aquaticus
κωλοσοῦσα σιλιβήθρα } anc. σείσουρα	motacilla alba
πετροκόσσυφος	petrocichla cyana
δενδροτσίχλα βουνοτσίχλα κυρὰ εἰρήνη	turdus viscivorus
χιωνάδα	accentor alpinus
γιαννακός καλαντζῆς	ruticilla tithys
τρίζησα	pratincola rubicola
μολυχθός(κορυδαλός)	alauda brachydactyla
ἀμπελουργός κρασοποῦλι μεθύστρα	emberiza melanocephala
τιρτιρλί	hypolais
ἀσπρόκωλος πετρόκλης (πετρόκωλος ?)	saxicola œnanthe
κεφαλᾶς ἀετομάχος μαυρομμάτης	lanius
χαβαρῶνι	corvus frugilegus
ἁγιοποῦλι διαβολοποῦλι (11)	pastor roseus
κιτρινοποῦλι σοχλαῖος	oriolus galbula
κοκκινόκωλος, anc. φοινίκουρα	ruticilla phœnicura
μοναχός	muscicapa atricapilla
δεκοκτοῦρα (12)	columba ægyptiaca
πέρδικα του κάμπου (13)	perdix petrosa

κοῦρκος (14) γάλλος διάνος = ἰνδιάνος φραγκόκοττα	meleagris gallopavo
κόκκορας (15) κόττα (16) κοττοπούλι	gallus domesticus
παγῶνι (17)	pavo cristatus
ἀγριόγαλλος	otis tarda
νερόκοττα νεροπούλι	rallus aquaticus
τουρλίδα	œdicnemus crepitans
παρῶνος (18)	ægialites cantianus
μάρτυρος	totanus calidris
νυκτοκόρακας, anc. ἐρωδιός	ardea stellaris
μαυρετα πέρδικα τῆς θαλάσσης νεροχελιδόνι	glareola pratincola
ἀτρακτᾶς	himantopus melanopterus
ὀρτυγοσύρτης	ardea minuta
ἀγριόκοττα ῥοῦσσα	otis tetrax
καλημάνα	vanellus cristatus
βροχοπούλι	charadrius pluvialis
μπεκατσίνα	scolopax major
μπεκάτσα ξυλόκοττα (19)	scolopax rusticola
σιγλίγουρος	numenius phæopus
ψαροφάγος, τσικνιᾶς τρυγωνοσύρτης τρυγωνοκράκτης	ardea cinerea
τουρλὶ μαῦρο χαλκόκοττα	ibis falcinellus

λελέκι, λέλεκας (20)	ciconia alba
κουλιάρι	platalea leucorodius
πάππια, anc. νῆσσα (21)	anas boschas
καλιτζακοῦ	phalacrocorax carbo
τυμπανιᾶς } anc. σακκᾶς (22) } πελεκάν	pelecanus crispus
βουτηκτάρα (23)	podiceps minor
ἀρτένης, μάχος	puffinus cinereus
ὄφια, λαγγῶνα	phalacrocorax pygmæus.

(1) Πετρίτης. D'après Byzantios πετρίτης serait le nom ou un des noms du rouge-gorge. Il y a dans la liste de M. de Heldreich d'autres cas de pareille métonymie, le même nom désignant un oiseau différent dans diverses provinces. Je ne veux point m'attarder sur ces coïncidences, mon seul but étant le rapprochement et l'examen des mots. Quant au rouge-gorge, M. Valaoritis nous en donne un autre nom, καλογιάννος, dans un charmant petit poème publié dans l' Ἑστία du 19 nov. 1878.

(2) Μηλαδέλφι. Coray (Ἄτακτα, V, p. 204) donne le mot μηλάδελφος comme synonyme d'ἑτεροθαλής (né d'un autre lit) et lui attribue une origine macédonienne.

(3) Γκιώνης ou χουχουριστής. Le premier de ces mots est l'équivalent de *Jean* en albanais. Tous les deux sont des onomatopées imitatives du cri de la chouette.

(4) Κουκουβάγια. Coray dans ses notes sur Xénocrate rapporte que le scholiaste d'Oppien explique par κουκουβάϊαι le mot γλαύκους, espèce de poisson. « Ces mots sont synonymes, ajoute Coray, l'oiseau γλαύξ (qui a donné son nom au poisson γλαῦκος) étant encore appelé par nous κουκουβάϊα. C'est probablement une corruption de κοκκοβάγη, ou plutôt κοκκοβόη, onomatopée imitative du cri de la chouette, *co co*. Hésychius dit κοκκοβάρη = γλαύξ ; ce que nous croyons devoir être corrigé en κοκκοβόη. Le scholiaste d'Aristophane dit que les chouettes γλαῦκες s'appellent aussi κικκάβαι ; on devrait peut-être lire κικοβόαι. Eustathe, de son côté (Odyssée, Δ, p. 1479), nous dit que Sophocle aurait appelé le coq κοκκοβόαν ὄρνιν.» Horapollon (*Hieroglyph.*, I, 35) dit κουκούφας, ce qui est traduit par *upupa noctua*.

Dans le Πουλολόγος publié par M. W. Wagner (*Carmina Gr. med. ævi*), nous trouvons la forme ὁ κουκουβᾶς.

(5) Γιδοβύστρα. Ce mot, remarque M. de Heldreich, est très-intéressant, comme étant une traduction corrompue du nom ancien de l'oiseau : αἰγοθήλης, *caprimulgus*.

(6) Χαλκοκορώνη. Byzantios écrit χαλκοκουρούνα. On dit de même κουρούνα pour κορώνη.

(7) Τρυποφράκτης. Nous trouvons dans Byzantios τρυποκάρυδον et μαλαθρίτης; comme noms d'une petite espèce de moineau. D'après notre auteur, τρυποκαρύδα serait en Acarnanie le nom du roitelet. Belon donne pour cet oiseau les noms de *trilato* et de *tettigon*.

(8) Καρδερίνα. Belon a pour le chardonneret les mots *guardelli* et *stragalino*. Γαρδέλι ou σγαρδέλι sont toujours très-usités pour désigner cet oiseau. Du reste, tous ces mots paraissent dériver de l'italien. Notre auteur cite de plus le nom de τουρκοποῦλι.

(9) Καρακάξα. Byzantios fait venir ce mot de κράξ καὶ κρέξ. D'après Heildreich, κρέξ serait le nom, ou plutôt un des noms anciens, de l'ὀρτυγομήτρα, *crex pratensis*.

(10) Ἁγιοποῦλι, διαβολοποῦλι. Le *pastor rossus*, dit M. de Heldreich, s'appelle ἁγιοποῦλι, *oiseau saint*, à son passage de printemps comme détruisant les sauterelles. Il paraît qu'à son retour en été il se nourrit de fruits des mûriers et qu'il fait même du dégât dans les vignes en mangeant du raisin ; c'est pourquoi il change de nom dans la langue du peuple et devient *oiseau du diable*.

(11) Δεκοκτοῦρα. Cette colombe s'appelle ainsi, nous dit notre auteur, parce que son roucoulement a quelque ressemblance avec le son du mot δεκ' ὀκτώ, dix-huit. Belon (p. 23) attribue le nom de *Decocto* au « coqu coccix ». « Ils le nomment ainsi, ajoute-t-il, parce qu'il prononce *decocto* en chantant. »

(12) Πέρδικα τοῦ κάμπου. Coray (Ἄτ., IV, p. 289) donne comme noms de cet oiseau λιβαδοπέρδικα et ταγηνάρι. Ce dernier n'est autre que l'ἀτταγήν d'Aristote, cité par M. de Heldreich.

(13) Κοῦρκος. Nous trouvons de plus dans Byzantios les noms de κουρκάνος et de μισίρκα. Ce dernier équivaut à *égyptienne*. Ainsi donc le dindon serait désigné en grec comme provenant de l'Égypte, μισίρκα; des Indes, ἰνδιάνος; des pays francs en général, φραγκόκοττα, et de la France en particulier, γάλλος. Le mot κοῦρκος serait-il une transformation intentionnée de τοῦρκος (les Anglais appellent le dindon *turkey-cock*); ou bien n'est-il qu'une onomatopée du cri de l'oiseau, comme le mot κοῦκλος, par lequel il est aussi désigné dans quelques parties de la Grèce?

(14) Κόκκορας. Hésychius dit: κίκιρρος = ἀλεκτρυών. V. Byzantios, qui ajoute que le mot ἀλέκτωρ se conserve dans l'Attique.

(5) Κόττα. Byzantios cite Hésychius : κοττοὶ οἱ ἀλεκτρυόνες et κόττος ὄρνις. Dans le Dict. de E.-A. Sophocles, il y a de plus le mot κοττάναθρον, ἔνθα αἱ ὄρνιθες κοιμῶνται. *Hesych.*

(16) Παγῶνι. Dans le Πουλολόγος déjà cité, nous avons les formes ὁ παών et τὸ παῶνιν. Le mot paraît dériver du latin.

(17) Παρῶνος. Nous trouvons dans Belon (p. 22) *parus*, πάρος, comme le nom de la mésange.

(18) Ξυλόκοττα. Nous avons aussi le mot ξυλόρνιθα pour bécasse. Coray (Ἄτ., IV, p. 363) lui attribue de plus les noms de ὀρνιθοσκαλίδα et ἀσκολόπακας ; ce dernier n'est qu'une corruption de σκολόπαξ. Quant aux mots μπεκάτσα ainsi que μπεκατσίνα ils sont évidemment italiens.

(19) Λελέκι, λέλεκας. Je regardais ce mot comme venant du turc. Byzantios fait l'observation suivante : « Strabon dit que les Athéniens donnaient aux Pélasges le nom de πελαργοί (cigognes), à cause de leur vie vagabonde. Comme les Pélasges se nommaient aussi Λέλεγες, il est probable que le mot λελέκι est d'origine grecque. »

(20) Πάππιαϊ. Coray croit probable que c'est là le πάππος d'Élien.

(21) Σακκᾶς. Dans le supplément du Dict. de Byzantios, il y a σακᾶκουσοῦ, donné comme étant le nom turc du pélican. Σακκᾶς signifie, en turc, porteur d'eau.

(22) Βουτηκτάρα = plongeuse. Belon cite βουταμαρία et καλικατετζοῦ comme des noms de la sarcelle.

III. — REPTILES ET BATRACIENS.

χελώνη, χελῶνα ou ἀχελῶνα		testudo
σαμμιαμύθι (1) μολυντῆρι (2)		hemidactylus verruculatus
κροκόδειλος κορκόδειλος κοκόρδειλος	(3) κροκόδειλος	stellio vulgaris
κωλόσαυρος		tropidosaurus
σαῦρα, σαυράδα	σαῦρα	lacerta viridis
γουστέρα (4) σκουρκουρίτσα σκονταρέλα		podarcis taurica
κλειδὶ τοῦ Ἁγ. Ἰωάννου		ableforus Kitaibelii

νερόφιδον		tropidonotus natrix
λαφίτης (5)		zamenis caspicus
δενδρογαλειά		tyria dahili
ὀχειά ὄχεντρα (5) ἀστρίτης	ἔχις ἔχιδνα	vipera aspis
βατράχι βαθρακός (7) βάτραχας μπάκακας σφαρδάκλα σπορδακᾶς (Zante)	βάτραχος	rana esculenta
ἀσκουδάζα (8) μπουσάκα (Zante)	φρύνη, φρύνος	bufo vulgaris

(1) Σαμμιαμύθι. D'après Coray, le mot serait d'origine hébraïque. Byzantios observe ce qui suit au mot φυκιασίδι : « = φῦκος, φυκίον, ψιμύθιον, fr. *fard*. Le mot ψιμύθιον s'est conservé corrompu dans le mot σαμμιαμύθι, les excréments du lézard étant employés par les femmes (comme cela se fait encore en Italie) dans la composition du fard. »

(2) Μολυντῆρι. Ce mot, dérivant de μολύνω (salir, souiller), se rapproche par la signification du mot μυσιαρός (= μυσαρός, sale, dégoûtant) par lequel les Chypriotes désignent le lézard. (V. Sakellarios, Κυπριακά, vol. 3.)

(3) Κροκόδειλος. Je transcris la note très-intéressante de M. de Heldreich : « Je ne crois pas, comme le suppose *de Betta,* que le stellion ait été appelé ainsi par le peuple à cause de sa ressemblance avec le crocodile d'Égypte, mais au contraire que c'est le nom ancien et originel de l'animal ; car Hérodote (B, 59), en parlant du crocodile égyptien, dit expressément « que cette dénomination est inconnue en Égypte, où il s'appelle *champsa,* mais que les Ioniens l'ont appelé ainsi, d'après les petits crocodiles qui se trouvent dans leurs haies. »

(4) Γουστέρα, γουστερίτσα. Le mot est d'origine slave (bulgare *guster,* anc. slovène *guster,* serbe *guster;* Miklosich) ; mais, ainsi que βερβερίτσα, il a été adopté par les Roumains (*guster, gustirita*), et c'est aux Valaques probablement que nous les devons tous les deux.

(5) Λαφίτης. Belon (p. 70-71) appelle ce serpent *laphiati* (λαφιάτης) et ajoute qu'il est « celuy qu'ils appelloyent Elaphis ». Il mentionne de plus les noms qui suivent et que je ne retrouve pas dans le livre de M. de Heldreich :

Amphisbena, qui, dit-il, retient le nom antique ;

Sagittari; ailleurs (p. 157) il l'appelle *saïtta;* « celui que les anciens appelloyent *Iaculus* ; »

Tephliti ou *tephlotis,* qui « convient avec le nom ancien de *Tiphlini* (?) ; »

Cenchriti, « celuy mesme que les anciens appelloyent *Cenchris.* »

(6) Ὄχεντρα. A Santorin on prononce ἴχεντρα. V. N. T. Πεταλᾶ, ouvr. cité.

(7) Βαθραχός. Le changement des consonnes, dit Byzantios, est tout à fait ionien. Les Chypriotes prononcent βόθραχος et βόρταχος. On emploie aussi le mot χούβαχας provenant de χόαξ. (V. Coray, Ἄτ., A, p. 122.)

(8) Φρύνος. Coray et Somavera donnent aussi φουρνός, qui est évidemment une corruption du mot ancien.

IV. — POISSONS.

Le nombre des espèces cataloguées par notre auteur se monte à 246. « Les poissons, dit-il, sont les animaux dont les espèces sont le plus généralement et le mieux connues par le peuple, et ils ont même conservé en grande partie leurs anciens noms plus ou moins incorrompus. » Malheureusement, il s'est borné à citer seulement « les noms vulgaires qui ne laissaient pas de doute quant à leur emploi, sans tenir compte de la synonymie ancienne, qui, souvent très-embrouillée, aurait exigé des études spéciales et approfondies ».

Malgré l'absence de pareilles études, j'ai essayé de combler cette lacune. La tâche m'était d'autant plus facile que, ne faisant point un travail de naturaliste, je ne me sentais point tenu à préciser l'identité des espèces dans leur synonymie. Je n'avais à m'occuper que des mots et de leur ressemblance.

Mes recherches m'ont été en grande partie facilitées par les notes savantes et complètes de Coray sur Xéno-

crate et sur Galien, ainsi que par le dictionnaire de Byzantios, qui est assez riche en noms modernes de poissons.

Voici les mots dont j'ai pu retrouver les synonymes anciens; les termes en latin correspondent aux mots vulgaires donnés par notre auteur.

τριγλί (1)	τριγλίς, τρίγλα, τρίγλη	mulus barbatus
λαβράκιον	λάβραξ	labrax nigraceus
πέρκα	πέρκη	serranus scriba
χάνος	χάννος et χάννη	— cabrilla
σφυρίδα (Cor. σφύραινα; Belon, σφύρνα.)	σφύραινα	— gigas
ῥοφός ou ὀρφός	ὀρφός	polyprion cernuus
λύχνος	λύχνος	uranoscopus scaber
μυλακόπι	μύλλος	corvina nigra
σκιός, σικυός	σκίαινα, σκινίς	corvina nigra
κολιός	κολίας	scomber scombrus
τουνίνα (Cor. θύννα)	θύννος	thynnus vulgaris
παλαμύδα	πηλαμύς	» brachypterus
ξιφιός	ξιφίας	xiphias gladius
γουφάρι (λουφάρι)	γόμφος, γομφάριον	lichia amia
σκουμπρί	σκόμβρος	caranx trachurus
κέφαλος	κέφαλος	mugil cephalus
ἀθερινός (ἀθερίνα)	ἀθερίνη	atherina hepsetus
πετρόψαρον	πετραῖος (ἰχθύς)	labrus limbatus
κοτσύφι	κόττυφος	crenilabrus pavo
γύλος (Byz. γυλάρι)	ἴουλος	julis julis
κίχλα	κίχλη	coricus rostratus
πουρπουριά	πορφύρα	julis speciosus
κτένι	κτείς, κτένιον (2)	xyrichthys cultratus
ποντικόψαρον	ποντικός, μῦς (3)	xyrichthys cultratus
σκάρος	σκάρος	scarus creticus
σαργός	σαργός	sargus Rondeletti
σπάρος	σπάρος	» Salvani
χαρακίδα	χάραξ	

οὔαινα, οὔγαινα (Byz. χούγαινα)	ὕαινα	charax Puntazzo
σιπποῦρα, τσιπποῦρα, κιπποῦρα	ἵππουρος	chrysophrys aurata
χρυσόψαρον	χρύσοφρυς	
ἐρυθρίνι, λυθρίνι	ἐρυθρῖνος	pagrus vulgaris
μουρμούρι	μόρμυρος	pagellus mormyrus
συναγρίδα	συναγρίς	dentex vulgaris
φαγγρί	φάγρος	dentex macrophthalmus
σκάθαρος, ἀσκάθαρος	κάνθαρος	cantharus vulgaris
γοῦπα (= βοῦπα)	βόωψ, βώψ	box vulgaris
βοῦπα, μπόπα	βόωψ, βώψ	— boops
σάλπα, σάρπα	σάλπη, σάρπη	— salpa
μελανοῦρι	μελάνουρος	oblata melanura
μαίνουλα (Cor. μανόλι)	μαινίς	mæna vulgaris
σμαρίδα, μαρίδα	μαρίς	smaris vulgaris
χελιδονόψαρον	χελιδὼν ἡ θαλασσία	dactylopterus volitans
σκορπιός, σκορπίνα	σκορπίος	scorpæna scrofa
σαλιάρης, σαλιακοῦδα	σιαλίς	blennius gattorugine
γωβιός, κωβιός	κωβιός	gobius auratus
σαργῶνος, σαργώνη	σάργος, σαργός	belone acus
βελονίδα	βελόνη	
φρίσσα (Byz. θρίσσα Cor. τριχός. Byz. τριχιός)	θρίσσα, τριχίς	clupea pilchardus
σαρδέλα	σάρδα, σαρδίνη	— sardina
γλανός (Byz. γουλιανός, Cor. γλάνος, γλάνιος)	γλανίς, γλάνις	silurus glanis
γαδουρόψαρον	γάδος	gadus poutassou
λαγώς	λαγὼς θαλάσσιος	merlangus vernalis
γλῶσσα	βούγλωσσον, κυνόγλωσσον	solea vulgaris
κολλησόψαρον (Byz. κολλητσιάνος)	ἀκαλήφη	echeneis remora
(Byz. τσικνίδα)	κνίδη	

σμερύνα, σμύρινα (μουρούνα)	μύραινα, σμύραινα	muræna helena
μουγγρί (Cor., γογγρίον)	γόγγρος, γογγρίον	conger vulgaris
χέλι	ἔγχελυς	anguilla vulg.
μονόχοιρος	χοῖρος (4)	balistes capriscus
γάτος	γαλῆ (5)	scyllium catulus
σκυλί	σκύλιον (5)	— canicula
σκυλόψαρον, λάμια	σκύλλα, λαμία (6)	lamna cornubia
γαληός	γαλεός, γαλέη	galeus vulgaris
σελάχι	σελάχη, σελάχιον (7)	raja asterias
ζύγαινά	ζύγαινα	zygæna malleus
ρίνα	ρίνη	raja flossada
χελιδόνα	χελιδὼν θαλασσία (?)	myliobatis noctula
ἀετός	ἀετός	— aquila

(1) Τριγλία μουσταχάτα dans le *Ptochoprodrome*. Ce poisson aurait, d'après Coray (Ἄτ. I, p. 255) conservé le nom γενειάδα, usité aussi par les anciens. Dans les deux cas, c'est l'équivalent du terme italien *barbone* (= μπαρμπούνι) et du français *barbeau*.

(2) Πορφύρα et κτένιον sont des noms de coquillages en grec ancien. J'ai cru toutefois pouvoir les ajouter à ma liste. Du reste, le κτείς, κτένιον des anciens (pétoncle) a gardé son nom et s'appelle κτένι, de même que le poisson.

(3) Ποντικός. Archestrate, cité par Coray dans ses notes sur Xénocrate, qualifie le poisson σαπέρδην de ποντικὸν ὄψον. Il est plus probable que le mot ποντικόψαρον dérive de ποντικός = μῦς, que de πόντος. Élien dit : Ἔστι μέντοι καὶ κῆτος μῦς καλούμενος.

(4) Χοῖρος. Je ne puis affirmer que le poisson nommé χοῖρος par Athénée (v. Coray) ait rien à faire avec notre μονόχοιρος. Il est seulement à remarquer que le sanglier se nomme μονιός = solitaire.

(5) Γαλῆ, σκύλιον. D'après les notes de Coray, il ne paraît pas du tout improbable que ce soient les mêmes espèces qui portent aujourd'hui les noms de γάτος et σκυλί.

(6) Λάμια. Ce requin, divinisé par les anciens, retient encore les horribles attributs de l'antique mythologie dans l'imagination populaire. Seulement la Lamia n'est plus la mère de Scylla, c'est

ἡ λάμια τοῦ 'γιαλοῦ, ἡ λάμια τοῦ πελάγου(ς)

qui dévore des troupeaux tout entiers. (V. Passow, *Carmina*, DXXIV).

(7) Σελάχι. C'est, je crois, le même poisson qui s'appelle aussi συάχι ; mot ancien σύαξ.

Noms dont je n'ai point retrouvé les synonymes :

μπαρμποῦνι (italien *barbone*), v. τριγλί (τριγλομπαρμποῦνι en Crète, selon Coray, p. 105).	mulus barbatus
πίγκα, v. σφυρίδα	serranus gigas
δράκαινα	trachinus draco
λοῦτσος (Belon, *luczo marino*, ital.)	sphyræna spet. Lacep.
στερεῶνι, μαϊάτικον (du mois de mai), v. τουνίνα	thynnus vulgaris
λίτσα, κλίσσα, v. γουφάρι	lichia amia
λαμπούγα, μανάλια	lampugus pelagicus
κυνηγός	coryphæna hippuroides
χριστόψαρον	zeus faber
χῆλος (χελούδα, ἀχελοῦδα Cor.), v. πετρόψαρον	tabrus limbatus
λήπαινα	crenilabrus lapina
γαϊτανοῦρι	julis turcica
κατεργάρος (1)	espèce indéterminée de labroïde
καλόγρηα	chromis castanea
μερτζάνι (turc), v. ἐρυθρίνι	pagrus vulgaris
γουρουνόψαρον	trigla gurnardus
καπῶνι	peristedion cataphractum
βῶτσος	gobius niger
τσίπουλα	cepola tænia
κάτουρλίδα	syngnathus typhle
ἀλογάκι	hippocampus brevirostris
πέστροφα (2)	salmo salar
σκαρμός	saurus lacerta

τατροῦγλα	cyprinus
δρομίτσα	
στρόσιδι	barbus vulgaris
χάψιά	engraulis encrasicholus
μπάκαλάρος (3)	merlucius esculentus
κάλκάνι (turc)	rhombus vulgaris
φίδι τῆς θαλάσσης	ophisurus serpens
αἱμαδιάντρα	(4) torpedo galvanii
μουδιάστρα	
μαδίστρα	
μάργωτήρα	

(1) Κατεργάρος. Serait-ce une traduction erronée du mot ancien γαλεώτης? En italien *galeotto* est synonyme de κατεργάρος ou κατεργάρης = galérien et, par synecdoche, = vaurien.

(2) M. de Heldreich ne donne que fort peu de noms pour les poissons d'eau douce. Il fait même la remarque que « notre connaissance de ces poissons est très-imparfaite et que l'étude spéciale de ce sujet promet encore des résultats intéressants pour la science ».

Belon, dans sa description du lac qu'il appelle « Peschias ou bien Coviop, à deux journées de Saloniki », cite les noms suivants de poissons d'eau douce :

Laros ; — Claria, « c'est ce que ceux de Lion, dit-il, nomment une lotte, et à Paris une barbotte » ; — Liparis, « nous n'en avons, ajoute-t-il, que le seul nom en Pline » ; — Perchi ; — Plesti ; — Platanes ; — Turnes ; — Grivadi ; — Schella ; — Schurnuca ; — Posustaria ; — Cheronia ; — Glanos.

Il donne en outre les noms suivants des poissons du Strymon, tels qu'il les apprit « des mousniers qui meullent sur la rivière » :

Cheriscaria ; — Cephalos ; — Glaigno ou glanos, « c'est-à-dire Silurus, autrement Hiena » ; — Moustacatos ou mystus, « qui est un barbeau ».

(3) Μπακαλάρος. Byzantios fait dériver ce mot de l'espagnol *bacaliau* ou *cabeliau*.

(4) Tous ces noms de la torpille, ainsi que le mot ancien νάρκη, signifient l'action d'engourdir.

Le catalogue de M. de Heldreich contient environ 340 noms modernes représentant 246 animaux. Pour 137 de ces espèces, nous avons pu constater que le nom ancien

a été conservé. Pour les autres noms, le fait que nous n'en pouvons retrouver les synonymes dans les auteurs anciens qui nous sont parvenus, n'est pas en lui-même un argument contre leur ancienneté. Quoi qu'il en soit, la plus grande partie de ces termes sont de formation purement grecque, et il n'y en a relativement que fort peu dont nous ayons pu préciser l'origine étrangère. Ainsi, laissant de côté deux ou trois mots dérivant du latin, celui de σαμμιαμόθι qui serait de souche hébraïque, et sans prendre en considération les quelques mots que l'on pourrait attribuer à l'albanais, nous en avons trouvé trois ou quatre qui sont turcs, une dizaine d'italiens, et quatre termes d'origine slave, mais de provenance valaque. Il n'est pas toutefois impossible qu'un examen plus rigoureux fasse augmenter le nombre de mots étrangers dans notre catalogue.

En finissant, nous ne pouvons mieux résumer le résultat de ce travail qu'en citant ces paroles du vieux Belon : « Les Grecs n'ont délaissé les antiques appellations des choses appellées par noms propres, sinon ès lieux où ils ont été le plus fréquentés des autres nations. » Toutefois, dans ce cas même, les Grecs ont conservé bien plus fidèlement que ne le croit Belon les anciennes appellations. Nous sommes persuadé que toute étude spéciale conduira à la même conclusion.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS MODERNES

ἀγελάδα 210
ἀγιοποῦλι 219
ἀγιοῦπα 216
ἀγρίμι 211
ἀγριόγαλλος 220
ἀγριόγατος 211
ἀγριογούρουνον 210
ἀγριόκατος 211
ἀγριοκόκκορας 218
ἀγριόκοττα 220
ἀγριομοχθηρόν 211
ἀγριόχοιρος 210
ἀετομάχος 219
ἀετός 215
ἀετός 228
ἀηδόνι 215
ἀθερίνα 226
ἀθερινός 226
αἱμαδιάντρα 230
ἀλεποῦ 209
ἀλογάκι 229
ἄλογον 210
ἀλουποῦ 209
ἀμπελουργός 219
ἀμφίσβαινα (amphisbena) . . 225
ἀνεμογάμος 217
ἀρκοῦδα 209
ἀρνί 209
ἀρτένης 221
ἀσβός 211
ἀσκάθαρος 227
ἀσκολόπακας 223
ἀσκουβάζα 224
ἀσπρόκωλος 219
ἀσπροπάρης 217
ἀστρίτης 224
ἀτράκτᾶς 220
ἀτσίδα 213
ἀτσίδι 213
ἀχελοῦδα 229
ἀχελῶνα 223
ἀχινός 211
βαθρακός 224
βαρβακίνα 217
βασιλοποῦλι 218
βάτραχας 224
βατράχι 224
βελονίδα 227
βερβερίτσα 211
βόθρακος 225
βοργάρης 218
βόρτακος 225
βουβάλι 209
βοῦδιν 210
βουνοτσίχλα 219
βοῦπα 227
βοῦς 210
βουταμαρία 223
βουτηκτάρα 221
βροχοποῦλι 220
βύδρα 212
βῶδι 209
βῶτσος 229
γάδαρος 211
γαδουρόψαρον 227
γαΐδαρος 211
γαϊδοῦρι 211
γαϊτανοῦρι 229
γαλῆός 228
γαλίδα 213
γαλίτσα 213
γάλλος 220
γαρδέλι 222
γάτος 211

γάτος 228
γενειάδα 228
γεράκι. 214
γερανός 215
γιαννακός 219
γίδα. 209
γίδι. 209
γιδοβύστρα. 218
γκιώνης 217
γλάνιος 227
γλανός 227
glanos, glaigno 230
γλαρόνι 215
γλάρος 215
γλῶσσα 227
γογγρίον. 228
γομάριον. 212
γοῦδι 217
γουλιανὸς 227
γοῦπα. 227
γουροῦνι. 210
γουρουνόψαρον 229
γουστέρα. 223
γουστερίτσα 224
γουφάρι 226
γριβάδι (grivadi) 230
γροῦνι. 211
γυλάρι 226
γύλος. 226
γωδιός 227
δεκοκτοῦρα 219
δεκοκτώ (decocto). 222
δελφίνι 209
δενδρογαλειά 224
δενδροτσίχλα 219
δενδροφάγος 218
διαβολοποῦλι 219
διάνος 220
δράκαινα. 229
δρομίτσα 230
ἐλάφι 209
ἐλεός. 214
ἐρίφι 214
ἐρυθρῖνι 227
ἔχεντρα 225
ζαρκάδι 209
ζορκάδι 209
ζύγαινα 228
θρίσσα 227
θύννα 226
ἱεράκι 214
ἰνδιάνος 220
καλάνδρα 218
καλαντζῆς 219
καλημάνα 220
καλικαντεζοῦ 223
καλιτζακοῦ. 221
καλκάνι 230
καλόγηρος 218
καλογιάννος 221
καλόγρηα 229
καλοιακοῦδα 215
καμήλα 209
κάπρος 212
καπῶνι 229
καρακάξα 218
καρδερίνα 218
κατεργάρος. 229
κάτος. 211
κατουρλίδα. 229
κατσίκα 211
κατσουλιέρης 218
κεγχρίτης (cenchriti) . . . 225
κεφαλᾶς. 219
κέφαλος 226
κέφαλος (cephalos) 230
κιπποῦρα 227
κιρκινέζι. 216
κίσσα. 215
κιτρινοποῦλι 219
κίχλα 226
κλαδιστήρης 218
κλάρα 217
κλαριά (claria) 230
κλειδὶ τοῦ Ἁγ. Ἰωάννου . . 223
κλειδωνᾶς 218

κλίσσα 229
κλῶσος 217
κοκκινόκωλος 219
κόκκορας 220
κοκόρδειλος 223
κολιαντζάρης 217
κολιός 226
κολλησιάνος 227
κολλησόψαρον 227
κολοιός 215
κολύμβρι 219
κόρακας 215
κορκόδειλος 223
κορυδαλός 215
κορώνη 215
κόσσυφος 215
κοτσύφι 226
κότσυφος 215
κόττα 220
κοττοποῦλι 220
κούβακας 225
κοῦκλος 222
κοῦκος 215
κούκου ἄλογον 217
κουκουβάγια 217
κουκουβᾶς 222
κουκούφας 221
κουλιάρι 221
κουνάβι 211
κουνάδι 212
κουνέλι 209
κουρκάνος 222
κοῦρκος 220
κουρούνα 215
κράνος 218
κρασοποῦλι 219
κριάρι 209
κροκόδειλος 223
κτῆμα 212
κτένι 226
κύκνος 215
κυνηγός 229
κυρὰ Εἰρήνη 219
κωβιός 227
κωλόσαυρος 223
κωλοσοῦσα 219
λαβράκιον 226
λαγγῶνα 221
λαγός 209
λαγώς 227
λάμια 228
λαμποῦγα 229
λάρος (laros) 230
λαφιάτης 225
λαφίτης 224
λέκας 221
λελέκι 221
λήπαινα 229
λιβαδοπέρδικα 222
λίπαρις (liparis) 230
λίτσα 229
λοῦτσος 229
λουφάρι 226
λύγκα 213
λυθρίνι 227
λυκόρνιον 217
λύκος 209
λύχνος 226
μαδίστρα 230
μαϊάτικον 229
μαίνουλα 227
μαλαθρίτης 222
μανάλια 229
μανόλι 227
μαργωτήρα 230
μαρίδα 227
μάρτυρος 220
μαυρέτα 220
μαυρομμάτης 219
μάχος 221
μεθύστρα 219
μελανοῦρι 227
μελισσουργός 218
μελισσοφάγος 218
μερτζάνι 229
μηλαδίλφι 217

μισίρκα 222
μπάκακας 224
μπακαλάρος 230
μπαλαίνα 209
μπαρμποῦνι 229
μπεκάτσα 220
μπεκατσίνα 220
μπόπα. 227
μπουσάκα 224
μποῦφος. 217
μολυντῆρι 223
μολυχθός 219
μοναχός 219
μονιός. 228
μονόχοιρος. 228
μοσχάρι 209
μουγγρί 228
μουδιάστρα. 230
μοῦλα. 214
μουλάρι 211
μουλάριον 214
μουρμοῦρι 227
μοθροτσίχλα 216
μουρούνα 228
μουσταχάτα 228
μουσταχάτος (moustacatos). 230
μουχτερὸν 211
μυλακόπι 226
μυρμηκολόγος 218
μυσιαρός 224
μύστος? (mystus) 230
μωλάριον 214
νεροκόσσυφος. 219
νερόκοττα 220
νεροποῦλι 220
νερόφιδον 224
νεροχελιδόνι 220
νυκτερίδα 209
νυκτοκόρακας, ... 220
νυκτοπάτης 218
νυμφίτσα 213
νυφίτσα 211
ξιφιός. 226
ξυλόκοττα 220
ξυλόρνιθα 223
ὀξυά 217
ὄρνεῖον 215
ὄρνεον. 215
ὄρνιθα, ... 216
ὀρνιθοσκαλίδα. 223
ὀρτυγομήτρα 215
ὀρτυγοσύρτης. 220
ὀρτύκι 215
ὀρφός. 226
οὔαινα. 227
οὔγαινα 227
οὖδι. 210
ὄφια 221
ὄχεντρα 224
ὀχειά 224
παγῶνι 220
παλαμύδα 226
πάππια 221
πάρος 223
παρῶνος. 220
παών 223
παῶνιν 223
πελεκάνος 218
πέρδικα 215
πέρδικα τῆς θαλάσσης . . . 220
πέρδικα τοῦ κάμπου 219
περιστέρι 215
πέρκα. 226
πέρκη (perchi) 230
πέστροφα 229
πετεινός 216
πετρίτης 217
πετρόκλης 219
πετροκόσσυφος 219
πετρόκωλος 219
πετροχελίδονον 218
πετρόψαρον 226
πίγκα. 229
πλάνος 218
πλάτανες? (platanes) . . . 230
πλατῶνι 211

πλέστι? (plesti) 230
ποντικονυφίτσα 213
ποντικός. 210
ποντικόψαρον 226
ποσουστάρια? (posustaria) . 230
πουρπουριά 226
πρόβατον. 209
πυρούλας 215
βεδιγουάλια. 216
ῥῆσος 211
ῥίνα 226
ῥοῦσα 220
ῥοφός 226
σαγιτάρι (sagittari) 225
σαΐτα (saitta). 225
σακκᾶς 221
σαλιακοῦδα. 227
σαλιάρης. 227
σάλπα. 227
σαμμιαμύθι. 223
σαργός 226
σαργώνη. 227
σαργῶνος 227
σαρδέλα 227
σαρδελοφάγος. 218
σάρπα. 227
σαῦρα. 223
σαυράδα 223
σγαρδέλι. 222
σελάχι. 228
σιγλίγουρος 220
σικυός. 226
σιλιβήθρα 219
σιπποῦρα 227
σιταρήθρα. 218
σκάθαρος 227
σκαθί 216
σκαλοθάρης 218
σκανίτης. 217
σκαντζόχοιρος 210
σκαρμός. 229
σκάρος 226
σκέλλα? (schella) 230
σκιός 226
σκονταρέλα 223
σκορδαλός 215
σκουριαυλός 216
σκορπίνα 227
σκορπιός. 227
σκουμπρί 226
σκουρκουρίτσα 223
σκουρνοῦκα? (schurnuca) . 230
σκυλί 228
σκυλοπόταμον 211
σκύλος 210
σκυλόψαρον 228
σμαρίδα 227
σμαρύνα. 228
σμύρινα 228
σουσουράδα 215
σοχλαῖος 219
σπάρος 226
σπῖνος. 215
σπορδακᾶς 224
σπουργίτης. 215
σταυραετός 217
σταυρομύτης 218
στερεῶνι. 229
στραγαλίνον (stragalino) . . 222
στροσίδι 230
στροῦθος. 216
συάκι 229
συκοφάγος 215
συναγρίδα 227
σφάλαγκας. 212
σφαλάγκι. 212
σφαρδάκλα. 224
σφενδύλι. 218
σφύραινα 226
σφυρίδα 226
σφυρικτής 218
σφύρνα 226
ταγηνάρι. 222
ταῦρος 209
τέττιγον? (tettigon) 222
τιρτιρλί 219

τουνίνα 226
τουρκοποῦλι 222
τουρλίδα. 220
τουρλὶ μαῦρο. 220
τοῦρνες? (turnes) 230
τράγος 209
τρεγλί 226
τρεγλομπαρμποῦνι 229
τρίζησα 219
τριλάτον? (trilato) 222
τριχιός 227
τριχός. 227
τρυγῶνι 215
τρυγωνοκράκτης 220
τρυγωνοσύρτης 220
τρυποκαρύδα 219
τρυποκαρύδα 222
τρυποκάρυδον. 222
τρυποφράκτης 218
τσακάλι 211
τσαλοπετεινός. 218
τσεροῦγλα 230
τσικλιδάρα 218
τσικνιᾶς. 216
τσικνιᾶς 220
τσικνίδα 227
τσίπουλα. 229
τσιπποῦρα 227
τσίφτης 217
τσίχλα. 215
τσοπανοποῦλι. 218
τυμπανιᾶς 221
τυφλίτης (tephliti). 225
τυφλοπόντικος 210
τυφλότης? (tephloti). . . . 225
φαγγρί. 227
φαλαρίδα. 215
φασιανός. 215
φάσσα. 215
φίδι τῆς θαλάσσης 230
φλῶρι 216
φοράδα 211
φουρνός 225
φραγκόκοττα. 220
φρίσσα 227
φώκα 209
χαβαρῶνι. 219
χαλκοκορώνη. 218
χαλκόκοττα 220
χαλκοκουρούνα 222
χαμοκελάδι. 216
χαμώρυγας. 212
χάνος 226
χαρακίδα 226
χαψιά. 230
χέλι. 228
χελιδόνα 228
χελιδόνι 215
χελιδονόψαρον 227
χελοῦδα 229
χελώνα 223
χελώνη 223
χελωνιάρης. 217
χερισκάρια? (cheriscaria) . 230
χερόνια? (cheronia) 230
χῆλος 229
χήνα 215
χιωνάδα 219
χοῖρος. 210
χούγαινα 227
χουχουριστής. 217
χριστόψαρον 229
χρυσοκαρακάξα 218
χρυσόψαρον 227
χτηνόν 212
ψαρόνι 215
ψαροφάγος. 220

VARIÉTÉS.

QUELQUES MOTS

SUR LA

MUSIQUE DES GRECS ANCIENS ET MODERNES

PAR CH.-ÉM. RUELLE (1)

Les deux missions musicales accomplies dans l'Orient par notre confrère M. Bourgault-Ducoudray, en 1874, puis en 1876, ont transporté en France tout un ordre de recherches et d'études auxquelles l'érudition occidentale n'avait accordé jusqu'ici qu'une médiocre attention. Les travaux du Dr Guill. Christ portent plutôt sur les textes que sur le chant de la liturgie grecque et ne le cèdent pas d'ailleurs à ceux d'un Français, le cardinal Pitra, aujourd'hui bibliothécaire en chef de la Vaticane. Quant à M. Jean Tzetzis, bien qu'il ait pris ses degrés en Allemagne, il n'en est pas moins un des représentants helléniques de la musicologie byzantine qui, nous avons lieu de l'espérer, pourra beaucoup lui devoir, s'il poursuit l'œuvre qu'il a entreprise. Fétis père, l'auteur infatigable, mais inégalement autorisé, de l'*Histoire de la musique*, a laissé beaucoup à faire après lui dans cette matière, qui a été traitée pour la première fois, ne l'oublions point, par un des membres les plus éminents de la Commission d'Égypte, François Villoteau.

(1) Lu devant l'Association dans la séance du 3 janvier 1878.

L'élucidation de la musique grecque ancienne et moderne, pour être plus complète et restreindre le champ si vaste encore de l'hypothèse, réclame une double source de renseignements que l'on avait beaucoup trop négligés jusqu'ici. Premièrement, surtout en ce qui regarde les temps antiques et moyens, il faut mettre dans leur jour par une vulgarisation que j'appellerai exégétique les documents musicologiques, dont l'immense majorité sont restés dans les langues grecque ou latine. En second lieu, il est nécessaire, urgent même de multiplier les échantillons de la mélodie byzantine et moderne en publiant parmi nous autres occidentaux, les monuments musicaux de la liturgie et du chant populaire, puis en leur donnant, par le moyen de notre notation usuelle, une forme accessible à l'intelligence et à la pratique de nos artistes. Je laisse de côté, à dessein, une grosse question souvent agitée par M. Bourgault-Ducoudray : celle de savoir quelle utilité peut résulter, pour l'art oriental et pour le nôtre, d'un échange des ressources propres à la modalité qu'ils ont chacun pour base. Je n'ai, certes, ni la compétence ni le loisir nécessaires pour prendre part à ce débat. Mais il est incontestable que l'on doit avant tout s'occuper d'accroître le fonds de nos connaissances primordiales au double point de vue et des textes théoriques ou historiques et des chants écrits ou traditionnels.

Pour ce qui est des textes, nous avons grand espoir dans les vues du Dr Tzetzis qui publiera sans doute des documents encore inconnus. Un de nos fondateurs, M. A.-J.-H. Vincent en a vulgarisé et traduit un grand nombre.

J'ai entrepris à mon tour et commencé à publier une traduction française des musicographes. Les encouragements que j'ai trouvés auprès de mon excellent instituteur en musique ancienne et dans le sein de notre Association, me font un devoir de donner suite à cette œuvre dès que j'aurai terminé diverses publications qui représentent autant d'engagements à remplir. D'autres travailleurs peuvent tôt ou tard se présenter pour diminuer d'autant ma tâche ; j'en partagerais volontiers avec eux l'honneur et me ferais un agréable devoir de les seconder.

Non moins importante est la publication, par des artistes savants et convaincus, du plus grand nombre possible de chants sacrés et profanes à recueillir dans l'Orient grec. Ce fonds, naguère plus pauvre que l'autre à ce point qu'il était presque nul, est devenu du premier coup presque aussi riche, grâce aux qualités maîtresses que notre confrère M. Bourgault mettait au service de son exploration musicale. Un grand nombre d'entre nous ont entendu quelques-uns de ces chants religieux ou profanes et de ces airs de danse qu'il a rapportés d'Athènes, de Constantinople, de Mégare et surtout de

Smyrne. Tous les auditeurs de ces mélodies absolument nouvelles pour l'Occident ont applaudi les habiles interprètes auxquelles M. Bourgault en a confié l'exécution. Trois publications ont été la conséquence de cette brillante mission. Je tâcherai de faire ressortir l'intérêt spécial de chacune d'elles.

M. Bourgault a d'abord fait paraître dans les colonnes d'un journal quotidien, puis réuni en brochure ses *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient* (1).

« Dans un voyage d'agrément que je fis à Athènes, dit-il, en mai 1874, mon oreille fut frappée par des chants populaires (airs de danse et chansons) dans les *modes antiques*. » L'artiste voyageur ne connaissait l'ancienne modalité que par les traces qu'elle a laissées dans notre chant liturgique. Le point commun aux deux systèmes, pour le dire en passant, c'est principalement l'absence de notes accidentées, à part le *si* bémol. Un fait attira l'attention de M. Bourgault, savoir que ces mélodies, semblables au plain-chant par leur constitution modale, s'en distinguaient par leur régularité rhythmique et par une allure plus vive et plus libre.

Chargé par le gouvernement d'une mission scientifique à la fin de la même année, il partit le 3 janvier 1875, après avoir été admis parmi nous. Le titre de membre de notre société ne lui a pas été inutile dans les grands centres helléniques, et le Syllogue littéraire de Constantinople lui a fait voir le prix que les savants hellènes attachent à ce titre. Il est juste d'ajouter que M. Émile Burnouf, alors directeur de l'École française d'Athènes, s'associa pleinement à ses efforts et lui prêta le secours de son savoir pour tirer au clair la théorie du plain-chant byzantin. L'École d'Athènes continuera dans cette voie, nous avons lieu de l'espérer, car dans les premières séances de l'Institut de correspondance hellénique fondé en 1876 par le directeur actuel, M. Albert Dumont, une intéressante discussion s'est élevée sur l'histoire de la musique en Grèce, et un des membres de l'École, M. Othon Riemann s'y est fait remarquer par une sérieuse entente de la question.

M. Bourgault, ainsi préparé, a vu affluer vers lui toutes sortes de communications relatives à l'objet de son voyage. Le hasard, aidé par une volonté tenace et une ardeur pleine de l'enthousiasme artistique, l'a plus d'une fois servi à souhait. L'obligeance et le cordial accueil fait à M. Bourgault par les Hellènes musiciens, entre lesquels figurent plus d'un de nos associés, ont singulièrement accru sa récolte. Citons particulièrement son professeur de musique liturgique, M. Géroyannis d'Athènes, « lequel ne parlait que grec »;

(1) Paris, J. Baur, 1877, in-12, 43 pages.

Mme Laffon, femme du chancelier du consulat de Smyrne, qui, « avec une admirable voix et un instinct musical supérieur », lui chanta « un nombre infini de belles chansons chypriotes et autres » ; le vieux chanteur Gérasimos ; l'Arménien Karabet, plus jeune que ce dernier et non moins célèbre dans l'Asie grecque ; le protopsalte de Saint-Dimitri à Smyrne, Misaël Misaélidis, directeur de la meilleure maîtrise que M. Bourgault ait entendue en Orient; et l'octogénaire Nicolaos, doyen de la musique byzantine; à Constantinople, l'archimandrite Aphthonidis, et M. Tantalidis, professeur au collège de Chalkis ; le Dr Héraklès Vassiadis, par l'entremise duquel il recueillit une collection variée de chansons épirotes ; M. Violakis, premier chantre de l'église de Saint-Jean à Galata. Outre Mme Laffon à qui est due la majeure partie des chants notés à la dictée par M. Bourgault, Mme Z. Bastazzi lui en a communiqué quelques-uns. Il mentionne aussi une jeune Athénienne, Athina, dont le nom se retrouve dans son recueil de mélodies (n° 24) et qu'il entendit dans une fête où elle dirigeait les chœurs de danse. Je citerai enfin M. Skiadaressi, M. Mikhali et un colonel de l'armée hellénique qui le mit à même de recueillir plusieurs chants populaires. Si j'ai cru devoir relever ainsi la mention de ceux que M. Bourgault appelle ses obligeants collaborateurs, c'est qu'à mon avis ils ont bien mérité de l'histoire musicale par leurs gracieuses et libérales communications.

Les *Souvenirs* font une certaine place à la description, sommaire d'ailleurs, des danses populaires actuellement en usage chez les Hellènes. Celles dont l'auteur fut témoin à Mégare paraissent lui avoir laissé une très-vive impression. Il nous donne aussi d'intéressants détails sur la musique instrumentale, réservée presque exclusivement à l'art profane.

Je ne tenterai pas une analyse développée des notions de toutes sortes contenues dans les *Trente mélodies populaires recueillies et harmonisées par M. Bourgault* (1), avec traduction italienne en vers, adaptée à la musique, et traduction française en prose par M. A. de Lauzières. Prenons acte de cette déclaration, déposée dans la préface, que ce n'est ici qu'un premier volume ne renfermant aucune des chansons rapportées ou envoyées de Constantinople ni aucun des nombreux airs de danse notés dans cette ville, à Smyrne, à Athènes et à Mégare. Ce recueil s'ouvre par une introduction sur la formation naturelle des gammes diatoniques, et un aperçu de l'emploi de ces gammes dans la musique antique, dans le plain-chant occidental, dans la musique ecclésiastique grecque et dans les chants populaires de l'Orient. L'auteur décrit ensuite deux variétés purement orienta-

(1) Paris, H. Lemoine.

les du 2e mode, le genre semi-chromatique et le chromatique proprement dit, lequel est souvent employé non-seulement dans le chant liturgique, mais encore dans les mélodies populaires de la Grèce turque. Il rappelle enfin que certaines compositions admettent des modes mélangés, des gammes « hybrides » qui comportent l'usage de plusieurs quartes appartenant à divers modes.

Chacun des morceaux compris dans ce recueil est suivi d'une explication succincte de l'échelle appliquée à sa composition. M. Bourgault a eu soin de montrer par quels points cette échelle s'éloigne ou se rapproche de la nôtre. Cette comparaison pourra devenir une source féconde d'effets nouveaux lorsque nos artistes voudront bien étudier la question et s'inspirer de cette musique parfois étrange, surtout au point de vue rhythmique, mais presque toujours touchante et gracieuse.

Les théoriciens grecs de l'époque actuelle discutent avec une grande vivacité la question de la musique liturgique byzantine. Il existe dans la capitale du royaume hellénique un Syllogue musical où cette question a donné lieu à des débats remplis d'intérêt. M. Thérianos a écrit sur cette musique une dissertation substantielle dont notre *Revue et Gazette musicale* a fait connaître les principaux arguments (1). Le même organe a dit quelques mots (2) d'un discours « improvisé » de M. Démétrius Bernardakis, prononcé devant le Syllogue musical d'Athènes, sur le passé et l'avenir du chant ecclésiastique en Grèce. L'influence de l'art occidental envahit l'Orient grec et rencontre une certaine résistance chez de bons esprits qui voient avec effroi cette transformation. Il n'est donc que temps d'étudier, d'approfondir l'histoire et la théorie de la musique byzantine. Cette situation prête un intérêt fondamental à la publication de M. Bourgault-Ducoudray intitulée : *Études sur la musique ecclésiastique grecque* (3).

Tout dernièrement, ainsi que le rappelle M. Bourgault, « une commission musicale nommée par le Syllogue littéraire de Constantinople décidait qu'il était urgent de transcrire en notation européenne (4) tous les chants de la liturgie grecque ». Nous ne pouvons que nous associer aux vœux que forme notre confrère pour la

(1) Année 1876, nos 13, 14 et 17.

(2) Même année, n° 34.

(3) Paris, Hachette, 1877.

(4) Relevons en passant ce qualificatif d'*Européen* attribué par beaucoup d'écrivains, même par certains Grecs, aux personnes et aux choses de l'Occident. L'admettre par opposition à celui d'*Hellénique*, ne serait-ce pas impliquer que la Grèce est une province de l'Asie? Le mot *occidental* est à la fois plus exact et plus précis.

prompte réalisation de ce projet, chose devenue possible grâce à la clef donnée par M. Bourgault-Ducoudray. C'est là un symptôme qui démontre encore davantage l'actualité de sa récente publication. Deux parties distinctes la composent : d'abord études proprement dites, exposé historique et théorique dans lequel circulent maintes considérations sur l'avenir du chant ecclésiastique dans l'Orient grec, nombreux exemples en notation occidentale ; puis, à titre d'*Appendice*, traduction d'un abrégé de la théorie de la musique byzantine, de Chrysanthe de Madytos, traduction faite en commun avec M. Émile Burnouf.

Voici les divisions des *Études*. Chap. I, Généralités ; II, Des modes de la musique byzantine ; III, Des chants extérieurs (au temple) ou profanes ; IV, De la réforme musicale en Orient. Ce dernier chapitre, qui forme comme la péroraison de M. Bourgault-Ducoudray, est un exposé des considérations et des vues pour l'avenir qui lui paraissent être la conclusion naturelle, fatale même, des précédents chapitres. On ne saurait trop recommander aux lecteurs des *Études* l'examen approfondi de ce morceau qui peut se résumer ainsi. Malgré l'état déplorable dans lequel est tombée l'exécution et même la théorie de la musique ecclésiastique, il faut tout faire pour lui rendre la vie et la beauté qui lui sont propres. Elle constitue un patrimoine national et représente une tradition à la fois religieuse et politique. Réformée et améliorée, elle peut servir de point de départ à la création d'une langue musicale originale et véritablement propre aux nations de l'Orient. La réforme porterait d'abord sur l'exécution, qui est inadmissible, intolérable ; aujourd'hui l'on ne chante pas dans les églises grecques, l'on nasille, et, qui plus est, l'on nasille faux (1). Un des remèdes proposés par M. Bourgault-Ducoudray consisterait à faire entrer dans le vieux chant liturgique byzantin la polyphonie, élément occidental et moderne par excellence. Il faudrait payer cette féconde acquisition de l'abandon des intervalles de trois quarts et de cinq quarts de ton. Mais on doit veiller à ne pas se laisser entraîner par cet esprit de réforme jusqu'à tomber dans l'imitation servile de la musique occidentale. Une autre amélioration absolument nécessaire, ce serait le remplacement de la notation byzantine, — portant sur les intervalles, — par la notation usitée dans toute l'Europe (la Grèce exceptée), et servant à écrire les degrés d'intonation.

(1) Dans un récent voyage à Venise, nous avons pu nous rendre compte par nous-même de ce fâcheux effet à l'église grecque de cette ville, et en même temps admirer le caractère majestueux et pathétique du chant liturgique byzantin.

Enfin, M. Bourgault a mis en pleine lumière l'utile échange de procédés et de ressources qui pourrait s'établir entre la pratique musicale de l'Orient et la nôtre. L'art oriental recevrait de nous la polyphonie, surtout l'instrumentale, et la notation; nous lui emprunterions la variété résultant de ses nombreux modes.

Alterius sic
Altera poscit opem.

Je ne puis analyser ici le document qui forme l'*Appendice*. Je n'en dirai qu'un mot.

Le traité de Chrysanthe, dont M. Bourgault traduit un abrégé anonyme, fut imprimé à Paris en 1819, par les soins du chantre Anastase Thamyris (1). Cet ouvrage introduisait une réforme ou plutôt une simplification de la notation neumatique que l'on avait déjà simplifié un demi-siècle auparavant et qui remonterait, les uns disent au-delà du VIIIe siècle, d'autres au XIIe. Dans sa forme primitive, la notation byzantine, comme la notation médiévale de l'Occident, consistait en signes correspondant à une série de tons ascendants ou descendants. De réforme en réforme, elle est arrivée à posséder un signe pour chaque intervalle mélodique. On voit la différence essentielle de cette notation comparée avec la nôtre dont les signes servent à représenter des sons ou des degrés d'intonation distincts. Nous rappellerons à ce propos que le musicographe Aristoxène, dans le passage de ses *Éléments harmoniques* où il parle de la notation musicale (2), ne semble connaître que celle qui porte sur les intervalles.

L'alphabet musical byzantin se compose comme le nôtre de sept mots qui correspondent à autant de sons éloignés entre eux d'un intervalle constant, et que l'on classe d'ordinaire dans l'ordre suivant.

πα	βου	γα	δη	κε	ζω	νη	πα
PA	VOU	GA	DI	KÉ	ZO	NI	PA
ré	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*ut*	*ré*

On voit qu'il n'y a aucun rapport graphique entre la nomenclature des sons et la représentation des intervalles. Malgré la tendance éminemment analytique des réformes successives que la notation a subies, elle a conservé son caractère primordial.

L'étude de la musique byzantine dans ses plus anciens monuments, dans son histoire, dans sa théorie, est aujourd'hui sinon fa

(1) Εἰσαγωγὴ εἰς τὸ θεωρητικὸν καὶ πρακτικὸν τῆς ἐκκλησιαστικῆς μουσικῆς.

(2) *Él. harm.*, I, III, pages 61-64 de ma traduction.

cile, du moins abordable, malgré les obstacles provenant de la complication que je viens de rappeler. M. Bourgault-Ducoudray vient de nous donner la clef d'une interprétation sûre des morceaux notés dans les livres ecclésiastiques de l'Orient grec. C'est là un vaste champ d'études qu'il ouvre à nos artistes et des ressources nouvelles qu'il met à la disposition des compositeurs.

CATALOGUE

DE

PUBLICATIONS RELATIVES AUX ÉTUDES GRECQUES

(1877-1878)

DRESSÉ PAR LE BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ASSOCIATION (1).

I. Recueils périodiques.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres. Mémoires, t. XXIX, 1re partie. Histoire de l'Académie pour les années 1869 à 1873. 1877, in-4.

— Comptes rendus des séances de l'année 1877. 4e série. Tom. V.

Léon Heuzey. Nouvelles recherches sur les terres cuites grecques. — *Egger*. Note sur quelques fragments inédits de lyrique grecque. — *Carapanos*. Dodone et ses ruines. — *De Witte*. Sur un fragment d'amphore panathénaïque. — Voyage de M. Gilliéron en Epire. — *Léon Heuzey*. Une déesse voilée représentée à cheval. — *Ravaisson*. Sur un vase peint du Musée du Louvre. — *Schliemann*. Fouilles exécutées à Mycènes. — *Michel Bréal*. Sur le déchiffrement des inscriptions cypriotes. — Lettre de M. *Alb. Dumont* relative 1. à la Vénus de Milo; 2. à la découverte d'un temple de Jupiter Olympien; 3. à une inscription découverte à Thèbes. — *Alb. Dumont*. Lettre sur la découverte faite en Attique d'objets qui offrent d'importantes analogies avec ceux qui ont été trouvés à Mycènes par M. Schliemann. — *G. Lagneau*. De l'usage des flèches empoisonnées chez les anciens peuples de l'Europe.

— Mémoires présentés par divers savants. 2e série (sujets divers), t. IX, 1878.

Tissot. Recherches sur la géographie comparée de la Mauritanie tingitane.

— Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques. Tom. XXIII. 1re partie. *Paris*, *Klincksieck*, XV—476 p. in-4.

Dr L. Leclerc. Traité des simples par Ibn el Beïthar, traduit en français. (Nombreux fragments d'auteurs grecs.)

(1) Voir comme complément de ce catalogue la liste d'ouvrages insérée page LXVIII de ce volume, le *Polybiblion*, la *Revue critique*, la *Revue de philologie*, *Revue des Revues*, la *Bibliotheca philologica classica* de C. Bursian, les Bulletins bibliographiques du journal d'Athènes Ἑστία et de l'Ἀθήναιον.

Les auteurs et les éditeurs de toutes publications relatives à la Grèce ancienne et moderne sont invités à faire connaître à la Société l'existence de ces publications. Cet avis aura pour conséquence la mention assurée de l'ouvrage ou de l'article dans le présent catalogue. — Lorsque la date de la publication n'est pas indiquée, le millésime est 1877.

ACADÉMIE des sciences. Mémoires. T. XXXIX, 1877.

E. Chevreul. Résumé d'une histoire de la matière depuis les philosophes grecs jusqu'à Lavoisier inclusivement.

ACADÉMIE des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Comptes rendus par M. Verger, 1877.

Janvier. *Nourrisson.* Machiavel et les classiques anciens.

Septembre-Octobre. *Fr. Lenormant.* Mémoire sur l'origine de la monnaie dans l'antiquité. — *Ch. Waddington.* De l'autorité d'Aristote au moyen âge (2 articles).

Novembre. *Rod. Dareste.* Mémoire sur une ancienne loi éphésienne récemment découverte.

ARCHIVES DES MISSIONS scientifiques et littéraires.

Tome IV, 2e livraison. *Capitaine Roudaire.* Rapport au ministre sur la mission des Chotts. (Détails de géographie ancienne.)

Tome V, 1re livr. *Ch. Graux.* Rapport sur une mission en Espagne.

ΑΘΗΝΑΙΟΝ, publié à Athènes par Coumanoudis et Castorchis.

Tome V, 1876-77. N° 5. Janvier-Février 1877. *Et. A. Coumanoudis.* Inscriptions recueillies auprès de l'Asclépiéion.

N° 6. Mars-Avril *Grég. N. Bernardakis.* Sur les dialogues de Platon publiés en partie par G. Mistriotis. Le *Gorgias.* — *Z. Rossi.* Sur la connaissance scientifique des dogmes de la foi chrétienne. — *P. A. Comnène,* sur l'emploi des mots νῆσος et Χερσόνησος. — *S. D. Balbis.* Corrections de quelques passages de l'Antigone de Sophocle. — *C. S. Condos.* Κριτικὰ καὶ γραμματικά. — *Et. A. Coumanoudis.* Inscriptions de l'Asclépéion.

Tome VI. 1877-78. N° I-2. Mai-Août 1877. *Manuel J. Gédéon.* Chronique patriarcale (en vers) de Cyrillos Lauriotis, avec des prolégomènes et un tableau chronologique comparatif. — *D. S. Stroumbos.* Sur quelques termes scientifiques. — *Euth. Castorchis.* Sur la nature de l'ancienne poésie satyrique et dramatique des Romains et son affinité avec les antiques improvisations des Grecs. — *C. S. Condos.* Κριτικὰ καὶ γραμματικά. — *Et. A. Coumanoudis.* Inscriptions de l'Asclépiéion. — *Id.* Autres inscriptions.

N° 3. Sept.-Oct. Note des directeurs sur les tombeaux de Spata et les objets qu'on y a découverts. (7 planches.)

N° 4. Nov.-Déc. *Cyriaque D. Mylonas.* Phidias et son époque. — *Klón Stephanos.* Dépêches inédites adressées aux habitants des Cyclades pendant l'occupation de ces îles par les Russes. — *Sp. P. Lambros.* Quelques mots sur les *Beitræge zur griechischen Palæographie* de V. Gardthausen. (Déchiffrement comparé de Gardthausen et de Lambros.) — *Ath. Pétridis.* Notes complémentaires sur l'article relatif à Cyrillos Lauriotis. — *Et. A. Coumanoudis.* Inscriptions de l'Asclépiéion.

N° 5. *Lysandre Kaftanzoglou.* Sur la destruction de la tour des Turcs dans l'Acropole. Lettre à la Direction de l'*Athénéon.* — *Id.* Addition sur la différence de l'architecture romantique d'avec l'hellénique. — *C. S. Condos.* Κριτικὰ καὶ γραμματικά. — *N. Petris.* Explication de quelques passages de Sophocle. — *Sp. P. Lambros.* Sur la bibliothèque du métropolitain d'Athènes, Michel Acominat (1182-1205). — *Et. A. Coumanoudis.* Inscriptions de l'Asclépiéion. — *Id.* Autres inscriptions.

N° 6 Avril-Mai. *Marg. G. Dimitsa.* Sur les relations ayant existé entre Aristote et Isocrate. — *C. S. Condos.* Κριτικά, etc. — *Sp. P. Lampros.* Chronique inédite sur Athènes au XVIe siècle. — *Euth. Castorchis.* Sur le drame grec à Rome. — *Et. A. Coumanoudis.* Inscriptions de l'Asclépiéion et des lieux environnants.

BIBLIOTHEK, philosophische, oder Sammlung der Hauptwerke der Philosophie alter und neuer Zeit. Unter Mitwirkung namhafter Gelehrten hrsg., beziehungsweise übersetzt, erläutert und mit Lebensbeschreibungen versehen von J. H. v. *Kirchmann.* 234—241. Hft. *Leipzig, Koschny,* 8. à n. 50 Pf.

234-235. Erläuterungen zu den Kategorien und den Hermeneutiken des Aristoteles, von. *J.-H. v. Kirchmann.* V, 114 S. 1876. — 236 und 237. *Aristoteles'* erste Analytiken oder Lehre vom Schluss. Uebers. u. erläutert

von. *J.-H. v. Kirchmann*, XX, 150 S. — 238-241. Erläuterungen zu den ersten Analytiken d. Aristoteles. Von *J.-H. v. Kirchmann*. VII, 260 S. m. 4 Steintaf.

242-245. Des *Sextus Empiricus* Pyrrhoneische Grundzüge. Aus dem Griech. übers. u. m. e. Einleitg. u. Erläuterungen versehen v. *Eug. Pappenheim*. 239 S.

BIΩN, recueil bimensuel publié à Smyrne.

1re année. Fascicules 1-6. 1er mars—1er juin 1878, 1n-4. *P. Caplinadis*. Sur le poète bucolique Bion de Smyrne. — *G. C. Hyperidis*. Lettres inédites d'Adamantios Coray (de Smyrne) [à propos de la publication de ces lettres par Brunet de Presle et de Queux de Saint-Hilaire]. — *Et. J. Papamichalis*. Les bibliothèques chez les Grecs. — Curiosités helléniques (d'après Const. Sathas).

Détails sur la jeunesse des trois célèbres Grecs Jean Capo d'Istria, Kerykos Chérétis et Constantin Bardalachos. — *S. Solomonidis*. Guerres byzantino-bulgariques. — Les Phanariotes, extrait du livre d'Alex. Rangabé « Précis d'une histoire de la littérature hellénique » suivi d'une note additionnelle signée G. C. Hy.— *D. J. Z.* Tremblements de terrre à Smyrne durant les XVIIe et XVIIIe siècles.

Fascicule 8, 15 juin. Le Bouclier d'Achille d'après l'astronome anglais R. A. Proctor.

Fascicule 9-10; 1er et 15 juillet. *G. C. Hy*. La Médecine chez les anciens Grecs (d'après le *Charicles* de Becker.) — *G. C. Hy*. Les Syllogues grecs en Europe (d'après un travail du Mis de Saint-Hilaire publié dans l'*Annuaire* de l'Association).

BLÆTTER für das bayerische Gymnasial- und Realschulwesen, red. von *W. Bauer* und *A. Kurz*. *München, Lindauer*, gr. 8.

Sörgel, zur Illustration, wie Gymnasialfragen in der Presse vielfach behandelt werden.

— Bd. XIII. H. 1—5.

W. Zipperer, vierzehn Tage im Peloponnes. — *Ed. Kurtz*, zu Xenophons Anab. VI, 3, 16. — *Id.*, Zu Eurip. Hippol. — *Geist*, zu Xenoph. Hellen. — *Metzger*, Soph. Oed. Col. 380 f. — *Wallner*, der Parthenon bei Lamartine. *Karl. Zettel*, zu Theokrit.

— Bd. XII. H. 6. 7.

J. Wimmer, der griechische Roman. — *F. Heerdegen*, über Begriff und Eintheilung der Philologie, mit besonderer Berücksichtigung Aug. Böckh's.

CALVARY'S philologische und archaelogische Bibliothek. 44. u. 45. Bd. *Berlin*, *Calvary et Co*. 8. Subscr.-Pr. n. 3 M.; Ladenpr. n. 3 M. 50 Pf.

Précis d'une histoire de la littérature néo-hellénique par *A. R. Rangabé*. 1. vol. VI, 266 S.

CHRONICLE, the numismatic. 1877. p. II (66).

J. P. Six, monnaies des satrapes de Carie.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES. Bulletin de correspondance hellénique. 2e année. 1878. (2 pl.)

1, janvier. *Ph. Homolle*. Fouilles sur l'emplacement du temple d'Apollon à Délos. — *Nèroutsos*. La forteresse d'Antioche en Isaurie, et les præses Bassidius Lauricius. Remarques de *Th. Homolle*, — *E. Egger*. Note sur une inscription métrique commémorative de la bataille de Leuctres Remarques de M. *Klôn Stéphanos*. — *A. Papadopoulos Kérameus*. Liste des agoranomes de Smyrne. — *Ch. Bayet*. Inscriptions chrétiennes de l'Attique. — *P. Lambros*. Bulle inédite de Jean, évêque latin d'Andros. — *P. Foucart*. Compte des trésoriers des richesses sacrées. — *J. Martha*. Inscriptions d'Achaïe. — *Aug. Dozon*. La littérature populaire chez les Chkipes ou Albanais. (Extr. de l'Introduction du livre intitulé *Manuel de la langue chkipe ou albanaise*). — *Max. Collignon*. Inscriptions d'Ormélé en Phrygie.

2-3, février et mars. *Paul Girard*. Ex-voto à Esculape trouvés sur la

pente méridionale de l'Acropole. — *J. Martha.* Inscriptions d'Achaïe. — *M. B.* Note sur un épitome de Strabon. — *Sakkélion.* Document inédit. I. Décret d'Alexis Comnène portant déposition de Léon, métropolitain de Chalcédoine. — *Th. Homolle.* Inscriptions publiées à Smyrne. — *O. Riemann.* Collation de deux manuscrits des *Helléniques* et spécimen d'édition critique. — *Ch. Bayet.* Inscriptions chrétiennes de l'Attique. — *Max. Collignon.* Inscriptions d'Ormélé. — *Néroutsos-Bey.* Notice sur les deux obélisques qui étaient placés devant le Césaréum à Alexandrie.

4, avril. *B. Haussoulier.* Catalogue descriptif des objets découverts à Spata (avec planches.) — *C. Condos.* Mélanges de critique; corrections de textes. — *Max. Collignon.* Inscriptions d'Ormélé. — *Sp. Lambros.* Monodie inédite de Romain II sur la mort de sa première femme Berthe. — *J. Martha.* Inscription d'Epidaure. — *P. Girard.* Inscriptions d'Eubée.

5-6, mai-juin. *L. Duchesne.* Inscriptions chrétiennes de Bithynie. — *C. S. Condos.* Remarques critiques sur un rescrit d'Alexis Comnène. — *O. Riemann.* Collation de deux mss. des *Helléniques.* — *J. Martha.* Inscriptions d'Argolide. — *C. Paparrigopoulos.* Michel Acominatos.— *Ch. Bayet.* La nécropole chrétienne de Milo. — *Néroutsos.* Travaux d'Auxentius sur le Sarus, à Adna, en Cilicie. — *C. Mylonas.* Nouvelles acquisitions du musée de la Société d'archéologie d'Athènes. — *P. C. Coupitoris.* Du rhythme dans l'hymnographie de l'Église grecque. — *P. Foucart.* Inscription choragique d'Athènes. — *Th. Homolle.* Dédicace délienne. — *Albert Dumont.* Inscriptions grecques de l'Hémus. — *E. Pottier.* Fouilles du monument de Lysicrate. — *P. Girard* et *J. Martha.* Inventaires de l'Asklépiéion (avec 1 pl. in-fol.). — Séances de l'Institut de correspondance hellénique. (Le complément de l'année 1878 vient de paraître.)

ΕΣΤΙΑ, recueil hebdomadaire publié à Athènes. Année 1877.

N° 5, 30 janvier. *O. Riemann.* Περὶ τῶν βιβλίων... Sur les livres et leur publication chez les anciens.

N° 11, 43 mars. *A. Cordella.* Κῦβοι ἀρχαῖοι.

N° 30, 24 juillet. *I. Dragatkis.* Τὸ Θησεῖον.

N° 31, 31 juillet. *E. Teiller.* Ἔρευναι...Recherches archéologiques dans les aqueducs d'Athènes.

N° 32, 7 août. (Extrait d'une étude de *D. Paparrigopoulos.*) Diogène le Cynique.

N° 48, 27 nov. *J. Ch. Dragatsis.* Les Temples des anciens Grecs.

FESTSCHRIFT der Gymnasien u. evangelisch-theologischen Seminarien Würtembergs zur 4. Säcularfeier der Universität Tübingen, überreicht v. *K. A. Schmid. Stuttgart, Krabbe in Comm.* VII, 163 S. hoch 4. n. 6 M.

H. Kraz. die epitaphische Rede des Perikles (Thukyd. II. 35-46. S. 1-16).— *J. Rieckher,* kleine Beiträge zur Textgestaltung griechischer Schriftsteller. S. 17-26. — *Alb. Vogelmann,* über Taktgleichheit in der antiken Metrik, mit besonderer Rücksicht auf den Dochmius. S. 39-50. — *Krafft,* die politischen Verhältnisse des thrakischen Chersones in der Zeit von 560-413 v. C.

FESTSCHRIFT dem Hrn. Conrector Dr. Heussi zu seinem 50jähr. Lehrer-Jubiläum am 8. Octobr. 1877 dargebracht vom Lehrer-Collegium d. Friedrich-Franz-Gymnasiums zu Parchim. *Parchim,* (*Wehdemann.*) gr. 8. n. 1 M.

1. *Gerlach,* das 11. Euklidische Axiom. 22 S. — 4. *A. Schmidt,* die symmetrische Gliederung des Dialogs in den Herakliden des Euripides. S. 25—43.

GAZETTE archéologique — par *J. de Witte* et *Fr. Lenormant.* Livr. 5.

Inhalt : *A. Héron de Villefosse,* Sarcophage chrétien de Syracuse. — *Al. Colson,* Hercule phallophore. — *F. Lenormant,* la Niobide du musée Chiaramonti.

GAZETTE des Beaux-Arts. Année 1877.

Livr. 236. Février. *Ol. Rayet,* les fouilles d'Olympie.

240, juin. *Paul Chéron*, Bibliographie du premier semestre 1877.

242, août. *E. Bonaffé*. A propos d'un passage de Plutarque. — *Ol. Rayet*. Sur l'*Histoire critique des origines de la formation des ordres grecs*, de Chipiez, et sur *Griech. und Sicilische Vasenbilder*, de O. Benndorf, livr. 1, 2 et 3.

246. *P. Chéron*. Bibliographie du deuxième semestre 1877.

HERMES. Zeitschrift für classische Philologie, unter Mitwirkung von R. Hercher, A. Kirchhoff, Th. Mommsen, J. Vahlen herausgegeben von *Emil Hübner*. 12. Bd. 4 Hefte. *Berlin, Weidmann*. gr. 8. baar n. 10 M.

H. 1—3.: *W. Dittenberger*, zu den attischen Ephebeninschriften. — *L. Curlinsky*, über die Entstehungsweise des zweiten Theils der thukydideischen Geschichte. — Miscellen: *A. Riese*, Anthusa. — *R. Hercher*, zu griechischen Prosaikern. — *A. Jordan*, zu den Handschriften des Plato. — *M. Schanz*, über die kritische Grundlage der platonischen Republik. — *F. K. Hertlein*, zu griechischen Prosaikern. — *H. Zurborg*, der letzte Ostrakismos. — *R. Förster*, Aristophanes oder ein Anderer. — *Idem*, supplentur et emendantur Libanii Κεφάλου καὶ Ἀριστοφάνους ἀντιλογίαι. — *Th. Gomperts*, zu Philodem. — *J. G. Droysen*, Alexander des Grossen Armee. — Miscellen: *R. Hercher*, zu Libanius. — *E. Hübner*, der Fund von Procolitia. — *A. Ludwich*, über die handschriftliche Ueberlieferung der Dionysiaka des Nonnos. — *R. Hercher*, zur Textkritik der Verwandlungen des Antoninus Liberalis. — *U. v. Wilamowitz-Möllendorf*, die Thukydideslegende. — *A. Kirchhoff*, zur Geschichte der Ueberlieferung des thukydideischen Textes. — Miscellen: *R. Hercher*, zu Homers Odyssee, XVII, 302. — *A. Nauck*, zu Homer (Ilias IV. 338). — *Id.*, zu Johannes Damascenus. — *B. Niese*, Soph. Elektra 85. 1251 f.

Bd. XII. H. 4.

B. Niese, über den Volksstamm der Gräker. — *H. Diels*, das fragmentum mathematicum Bobiense. — *R. Förster*, Studien zu den grieschischen Taktikern. — *A. Schöne*, zur Ueberlieferung des thukydideischen Textes. — *H.* van *Herverden*, ad Demosthenem. — *E. Curtius*, das Pythion in Athen. (mit einer Kartenskizze). — Miscellen: *R. Förster*, corollarium emendationum Libanianarum. — *O. Seeck*, zu Polyb. III, 88, 8. — *A. Torstrik*, zu Sophokles. — *R. Hercher*, Weiteres in Sachen der Argosohren. — *A. Eberhard*, zu Demosthenes.

INSTITUT ÉGYPTIEN. — Bulletin. Année 1874-75.

Néroutsos-Bey. Sur les inscriptions amphoriques de la collection de l'Institut égyptien. — *Id.* Notice sur une inscription gréco-latine existant à l'Institut, etc. — *Id.* Notice sur des fouilles faites à Alexandrie pendant l'hiver 1874-75.

JAHRBUCH, deutsches akademisches. Verfassung, Verwaltung, Personalien, Geschichte und Statistik der Akademien der Wissenschaften, Universitäten und technischen Hochschulen des Deutschen Reiches, der deutschen Landesgebiete Oesterreichs und der Schweiz mit Einschluss der deutsch-russischen Universität Dorpat. Nach amtlichen Quellen bearbeitet. 2. Jahrg. Mit dem Stahlst.-Portrait des Rector Magnificentissimus der Universitët Königsberg und den xylogr. Siegeln sämmtlicher Hochschulen. *Leipzig, Weber*. XXXII, 644 S. 8. geb. baar n. 10 M.

JAHRBÜCHER, neue, für Philologie und Pädagogik, 1876. Bd. 113 und 114. Heft. 11.

H. Flach, ein codex Tubingensis des Aristoteles. — *J. Sommerbrodt*, zu Lukianos. — *R. Prinz*, zur Kritik des Euripides. — *A. Ludwich*, zum Epiker Musaios. — *G. Loeschke*, über den Abstimmungsmodus im Feldherrnprocesse nach der Schlacht bei den Arginusen. — *H. Hagen*, Berichtigung (Oribasius betr.).

Heft. 12. I. Abth.: *R. Forster*, über Mythenforschung. — *F. Nieländer*

und *N. Wecklein*, zur Odyssee. — *W. Schwartz*, zur Homerischen hermeneutik.

— — 1877 oder 116. u. 116. Bd. à 6 Hefte, *Leipsig*, *Teubner*. gr. 8. n. 30 M.

Heft 1. Abth. 1. *G. F. Schömann*, zu Aischylos Choephoren. — *O Schroederer*, zu Pindaros. — *G. Loeschke*. Ephoros-Studien. I. Die Schlacht bei Salamis. — *F. K. Hertlein*, zu Polybios.

Heft 2. I. Abth.: *G. F. Schömann*, zu Aischylos Choephoren.— (Schluss). — *S. Teuffel*, zu Aischylos Sieben vor Theben. (v. 275—279). — *C. Schirlitz*, zu Sophokles Philoctetes (92). — *W. Böhme*, zu Hesychios. — *H. K. Benicken*, homerische Kleinigkeiten.

Heft 3. Abth. 1: *G. Bernardakis*, zu Thukydides.— *H. Röhl*, zu Lysias. *K. J. Liebhold*, zu Xenophons Hellenika. — *A. Schaefer*, sind die Demosthenischen Briefe echt oder nicht? — *F. Eyssenhardt*, zu Paulus Diaconus. — *M. Wohlrab*, zu Platons Kriton.

Abth. 2: *Manns*, die tragische Katharsis.

Heft 4. Abth. 1: *A. Riese*, Orpheus und die mythischen Thraker. — *F. Pflügl*, zu Sophokles Elektra (v. 1007 f.) — *E. Hiller*, Hyperboreer u. Lokrer. — *C. Röse*, ein Emblem bei Thukydides (1, 13). — *Th. Thaleim*, das attische Militärstrafgesetz und Lysias 14. 7.

Abth. 2: Noctes scholasticae von ***. — *O. Altenburg*, didakt. Studien (Forts.) — *Manns*, d. tragische Katharsis (forts).

Heft. 5. Abth. 1.: *O. Schneider*, emendationum Aristophanearum decas altera et tertia. — *H. Geist*, zu Euripides Phoinissai (v. 1043 fg.) — *E. Hiller*, zu Menandros.

Abth. 2.: *Manns*, die tragische Katharsis (Schluss).

Heft. 6. Abth. 1.: *G.-F. Schömann*, nochmals zu Aischylos Choephoren. — *K. J. Liebhold*, zu Xenophons Hellenika. — *J. H. Ch. Schubart*, noch einmal die neu aufgefundenen olympischen Inschriften u. 7. — *R. Grosser*, sporadische Lautvertretung des griechischen ὁ durch lateinisches s. — *F. Pflügl*, zu Soph. Aias v. 1281. — *E. Baehrens*, die Laodameiasage und Catulls 68. Gedicht.

Hft. 7. I. Abth.: *H. Flach*, de fontibus grammaticis scholiorum ad Hesiodi Opera et Dies. — *O. Brugman*, zu Menandros (monost. 446). — *Rudolf Schneider*, der stammbaum der Sophokleischen handschriften. — *R. Rauchenstein*, zu Sophokles Antigone. — *M. Schanz*, über die handschriften des Platonischen Timaios.— Uber den Platonischen codex Parisinus 1808.

8. Heft. I. Abth.: *J. K. Fleischmann*, das charakterbild der Klytaimnestra bei Aischylos und Sophokles. — *F. Blass*, die Demosthenischen briefe. — *G. F. Schömann*, zu dem kommos in Aischylos Choephoren.

9. Heft. 1. Abth.: *E. Bachof*, die Ἀσσύριοι λόγοι des Herodotos. — *H. Buermann* die unechtheit der dritten angeblich Demosthenischen rede wider Aphobos. — *Th. Thalheim*, die antidosis. — *E. Hiller*, zu Aristophanes Thesmophoriazusen [v. 833. 837].

10. Heft I. Abth.: *E. Kammer*, für Homer und Aristarch.—*Th. Thalheim*, und *E. Rosenberg*, zu Lykurgos. — *A. Lowinski*, zu Aischylos Sieben vor Theben [v. 410].

— — 9. Suppl. Bd. 1. Heft. Ebd. 221 S. gr. 8. n. 4 M.

Ed. Müller, die Ide der Menschheit im Hellenischen Alterthum. (Aus dessen Nachlass hrsg. von Herm. Kraffert.) — *N. Wecklein*, curae criticae. — *Alb. Kellerbauer*, Kaiser Julian's Leben. Nach den Quellen kurz dargestellt.

2. Hft.

Carl. Pöhlig, der Athener Theramenes. — *H. Schmidt*, kritischer Commentar zu Platos Theaetet.

— — Repertorium über die ersten 50 Jahrgänge der Jahrbücher für Philologie und Pädagogik 1826—1875 nebst Supplementbänden. *Leipzig*, *Teubner*. VIII, 291 S. gr. 8. n. 6 M.

JAHRESBERICHTE über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, hrsg. von *Conr. Bursian*, Mit einem Beiblatt: Bi-

bliotheca philologica classica. *Berlin*, *Calvary*. (A Paris, librairie Sauton.)

2. und 3. Jahrg. 1874—75. H. 9. 10. 11.

H. Stein, Jahresbericht über Herodot für 1874 u. 1875. — *C. Curtius*, Jahresbericht über die griechische Epigraphik f. 1874-1875. — *O. Keller*, Jahresbericht über Naturgeschichte, Handel und Gewerbe im Alterthum. — *Alfr. Schöne*, Jahresbericht über die griechischen Historiker mit Ausnahme von Herodot und Xenophon von 1873-76. (Schluss folgt.)

— 4. Jahrg. 1876. Heft 1—11.

H. Flach, Bericht über die in dem Jahre 1876 veröffentlichten, auf die nachhomerischen Epiker bezüglichen Arbeiten. — *H. Fritzsche*, Jahresbericht über die griechischen Bukoliker. — *N. Wecklein*, Bericht über d. griechischen Tragiker betr. Literatur des Jahres 1876. — *A. Preuner*, Bericht über die auf die griechische und römische Mythologie bezügliche Literatur der Jahre 1873-75.— *N. Wecklein*, Bericht über die auf die griechischen Tragiker betreffende Literatur des Jahres 1876.— *A. Preuner*, Bericht über die auf die griechische und römische Mythologie bezügliche Literatur der Jahre 1873—1875. — *C. Bursian*, Bericht über die Literatur des Jahres 1876 zur Geschichte und Encyclopädie der classischen Alterthumswissenschaft. — *O. Carnuth*. Bericht über die... griechische Grammatiker. — *C. A. Volquardsen*, Bericht über die griechische Geschicht. — *R. Weil*. Bericht über antike numismatik, 1874-1875-1876. — *A. Eberhard*. Bericht über die spætere griechische Prosaiker. — Beiblatt. Bibliotheca philologica classica. 1877.

JAHRESBERICHTE des philologischen Vereins zu Berlin. 3. Jahrg. 1877. 4 Hfte. Berlin, Weidmann. 1. Hft. 112 S. gr. 8. n. 8 M.

ΚΕΚΡΟΨ. Bulletin mensuel publié à Alexandrie. 2e année. 1877.

Janvier. Περὶ ἀποικιῶν, discours lu par B. A. devant le Syllogue d'Alexandrie Σεραπεῖον.

Février-Juin. Χειρόγραφα.,. Textes inédits : Hérodien, περὶ διχρόνων. Le Physiologue. — *D. Iconomopoulos*, Ἡροδότου τὰ Αἰγυπτιακά. Suite du commentaire. — *Dr A. N. Goudas*, περὶ τῶν ἀμοιβαίων... Sur les relations mutuelles de l'Égypte et de la Grèce.

ΚΛΕΙΩ, journal hebdomadaire publié à Trieste par Therianos.

N° 810 (25 déc. 1876-6 janv. 1877). Ὁ τάφος... Le tombeau d'Agamemnon. Lettre de M. Schliemann au *Times*, datée de Mycènes, 25 nov. Continuation des fouilles.

N° 811 (1—13 janv.). Autre lettre, en date du 28 nov.

N° 812 (8—20 janv.). Αἱ πολύχρυσοι Μυκῆναι. [Extr. anonyme de la *Gazette générale d'Augsbourg*.]

N° 815 (29 janv.—10 fév.). Ἀπ' Ἀθηνῶν εἰς Ὀλυμπίαν (d'après Ern. Curtius]. Impressions de voyage d'Athènes à Olympie, au point de vue historique et archéologique.

N° 820 (5—17 mars). Περὶ τῆς διδασκαλίας... Sur l'enseignement de la langue grecque ancienne. 1er article.

N° 821 (12—24 mars). *Id.* 2e article.

N° 822 (19—31 mars) *Id.* 3e et dernier article (signé Π.) — Analyse d'un discours prononcé par H. Schliemann devant l'Institut archéologique de Londres, sur les fouilles exécutées par lui à Mycènes. Relevé des principaux objets découverts.

N° 833 (4—46 juin). Ὁ Κ. καὶ ἡ Κ. Σχλίεμαν... M. et Mme Schliemann en Angleterre. Discours de M. et Mme Schl., puis de M. Gladstone devant l'Institut archéologique de Londres sur les antiquités de la Troade et de Mycènes, sur l'ancienne civilisation hellénique, etc.

N° 838 (9—21 juil.). *Id.* Autres discours.

N° 851 (8—20 oct.) Μαραθών. (d'après Ed. Freemann). Aperçu historique sur Marathon ancien et moderne.

MÉMOIRES de l'académie impériale des sciences de Saint-Péters-

bourg 7e série. Tome XXIII, nos 2-8. *Saint-Pétersbourg*, 1876. *Leipzig, Voss.* Imp.-4. n. à M. 50 Pf.

5. *Leonh. Masing*, die Hauptformen des serbisch-chorwatischen Accents. Nebst einleitenden Bemerkungen zur Accentlehre insbesondere des Griechischen und d. Sanskrit. Inaugural-Dissertation. VII. 76 S. n. 2 M. 70 Pf. — 6. *E. Zachariä v. Lingenthal*, Beiträge zur Kritik u. Restitution der Basiliken. 39 S. n. 1 M. 20 Pf. — 7. *Id.*, die griechischen Nomokanones. 18 S. n. 30 Pf.

MÉMOIRES de la Société de linguistique de Paris. *Paris, Vieweg.* Tom. III. Fasc. 3.

Louis Havet, Notes de grammaire (génitifs pronominaux latins en *ius*, confirmation de la théorie de M. Menier; sur un passage du grammairien Pompeius; sur les divers sons du ζ grec).

MITTHEILUNGEN, archaeologisch-epigraphische, aus Oesterreich, hrsg. von *A. Conze* und *O. Hirschfeld*. 1. Jahrg. 1877. *Wien, Gerold's Sohn.* 1. Heft IV, 80 S. m. 2 Kupfer-u. 2 Steintaf. gr. 8. n. 9 M.

Conze, Thetis und Achilleus. — * Zu Corpus Inscr. Graec. II.

MITTHEILUNGEN des deutschen archäologischen Instituts in Athen. 2. Jahrg. 1. Heft mit 5 Tafeln. *Athen, Wilberg.* cpl. 15 M.

Ad. Michaelis, Bemerkungen zur Periegese der Akropolis von Athen. — — *F. v. Duhn*, eine Ansicht der Akropolis aus dem Jahre 1670. — *E. Curtius*, Kybelerelief von der ionischen Küste. — *d.*, das Asty von Athen. — *U. Köhler*, Torso eines Apoxyomenos. — *R. Weil*, von den griechischen Inseln. — Miscelle: *A. Milchhofer*, altes Grab bei Sparta.

2. Heft mit 8 Tafeln.

Ad. Michaelis, Bemerkungen zur Periegese der Akropolis von Athen. — *E. Ziller*, Untersuchungen über die antiken Wasserleitungen Athens. — *F. v. Duhn*, Sarkophag aus Lykien. — *U. Köhler*, Attische Psephismen aus der ersten Hälfte des 4. Jahrunderts. I. — *R. Weil*, über die Ausgrabungen in Olympia. — *U. Köhler*, der Südabhang der Akropolis zu Athen nach den Ausgrabungen der archäologischen Gesellschaft I—III. Miscellen: *U. Köhler*, attische Phratrieninschriften. — *Id.*, der Strateg Chares. — *R. Weil*, zur Inschrift von Ios oben S. 80. — *L. Julius*, das Alter der kleinen Propyläen zu Eleusis. — *Id.*, die Gemälde des Polygnot in der Pinakothek zu Athen.

1876, Heft 2—4, mit 16 Tafeln.

O. Benndorf, Bemerkungen zur griechischen Kunstgeschichte IV. — *E. Curtius*, die Atlasmetope von Olympia. — *L. Julius*, über den Südflügel der Propyläen und den Tempel der Athena Nike. — *Id.*, weiblicher Kopf in Athen. — *R. Kekulé*, Marmorkopf aus Athen. — *U. Köhler*, Bronzestatuette aus Chalkis. — *Id.*, ein griechisches Gesetz über Todtenbestattung. — *Id.*, über zwei athenische Vertragsurkunden. — *Id.*, über den auswärtigen Besitzstand Athens im. 2. Jahrhundert. — *H. G Lolling*, topographische Studien. II. Der Tempel der Athene Skiras und das Vorgebirge Skiradion auf Salamis. — *Ad. Michaelis, J. G. Transfeldts* Examen reliquarum antiquitatum Atheniensium. — *Id.*, Bemerkungen zur Periegese der Akropolis von Athen. — *A. Milchhoefer*, die Ausgrabungen in Mykene. — *H. Roehl*, Inschriften aus dem Peloponnes. — *R. Weil*. aus Lakonien. *Id.*, von den griechischen Inseln. — Miscellen: *U. Koehler*, zum Philopappos-denkmal. — *Id.*, zur Geschichte des Nikiasfriedens. — *H. G. Lolling*, der Künstler Aristion. — *Id.*, die Insel Atalante bei Opus. — *Id.*. Berichtigung. — *Id.*, ein römischer Meilenstein aus Hypata. — *A. Postolakka*, über eine Münze von Pheneus in Arkadien. — *H. Roehl*, zum Gesetze über Todtenbestattung. — *R. Weil*, Mosaik in Sparta. — Nachtrag zu S. 170. — Sitzungsprotokolle.

MNEMOSYNE. Bibliotheca philologica Batava. Scripserunt *C. G. Cobet, C. M. Francken, H. van Herwerden* etc., collegerunt *C. G.*

Cobet, H. W. van der Mey. Nova series. Vol. V. et VI. à 4 Hefte. *Lugduni Batavorum. Leipzig, Harrassowitz.* gr. 8.

baar pro Vol. n.n. 9 M.

Heft. 1. *C. G. Cobet,* Platonica. Charmides. Cratylus. Sophron. — *H. v. Herwerden,* ad Euripidem. — *Cobet,* Anecd. Bekker. p. 92. 26. — *Cobet,* Plato Timaeus p. 65. D. — *Cobet,* ad Dionis Chrysostomi orationes. — *Cobet,* Anecd. Bekk. p. 101. 8. — *Cobet,* ad Libanium. — *David. Ruhnkenii* epistola ad *C. G. Cobet.* — A. et πρῶτος confusa. (Galen. XVII, 1. p. 633.) — *Cobet,* Litterae pro notis numerorum errores in libris pepererunt (Galen. XIV, p. 31.)

Heft. 2. *Cobet,* ad Libanium (contin.) — Galenus. — *Cobet,* ad Choricii orationem nunc primum editam. — *J. C. G. Boot,* Adversaria critica. — Anecdota Bekkeri. — *H. v. Herwerden,* Varia nomina Vesuvii. — Anecdota Bekkeri. — *S. A. Naber,* adnotationes criticae ad Longi Pastoralia. — *Cobet,* De nonnullis locis apud Suidam.

Heft. 3. *Cobet,* De nonnullis fragmentis tragicorum. — *Id.,* Euripides. — *Id.,* Tragici minores. — *Id.,* Ad Demetrium. — *Cobet,* Vitiosa Graeculorum συνήθεια. — *Id.,* Anedota Bekkeri. — *C. M. Francken,* Spicilegium emendatiouum in Mureniana. — *Cobet,* Anecdota Bekkeri. — *H. J. Polak,* Ad Anthologiae Palatinae partem priorem (Capp. V. VI. VII) coniectanea. — Anecdota Bekkeri.

H. 4.

C. G. Cobet, Observationes criticae et palaeographicae ad Jamblichi vitam Pythagoræ. — *S. A. Faber,* Adnotationes ad Isaei orationes. — *C. G. C.,* Anecdota Bekkeri. — *H. J. Polaka,* Ad Anthologiae Palatinae partem priorem (Capp. V. VI. VIII.) coniectanea (contin.). — *C. G. C.,* Anecdota Bekkeri.

MONATSBERICHTE der k. preuss. Akademie d. Wissensch. zu Berlin. 1877. Jan.—Aug.

Droysen, Beiträge zu der Frage über die innere Gestaltung des Reiches Alexanders d. Gr. — *Deffner,* die Infinitive in den pontischen Dialekten und die zusammengesetzten Zeiten im Neugriechischen. — *Curtius,* zwei griechische Inschriften.

MONUMENTS GRECS publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. N° 6. 1877. gr. in-4. Planches, 5 fr.

Ol. Rayet. Tête archaïque en marbre provenant d'Athènes. — *J. de Witte.* Pollux et Lyncée sur une plaque en bronze de Dodone. — *Alfred Gilliéron.* Etudes sur les ruines d'Apollonie. — *Constantin Carapanos.* L'oracle de Dodone (avec un plan).

ΜΟΥΣΕΙΟΝ... Le musée et la bibliothèque de l'École évangélique, à Smyrne. 1re période. 1873-75.

G. Lattry. Compte-rendu des travaux de la Société du musée et de la bibliothèque. — Textes des inscriptions déposées au musée. — Inscriptions transcrites d'après des copies.

— 2e période. 1re année. 1875-76.

Suite des inscriptions transcrites. — Suite des inscriptions déposées au musée. — Ἀρχαῖος... Tombeau monolithe antique. — *G. Earinos.* Προσδιορισμός... Détermination de l'emplacement encore inconnu de quelques villes antiques de la Mysie.

MUSÉE archéologique. 1877. 2e livr.

A. de Champeaux et *Héron de Villefosse.* Statue de Vénus. découverte à Bregnet (Lot-et-Garonne). — *J. Geslin.* Etudes sur l'art chypriote.

MUSEUM, rheinisches, für Philologie. Hrsg. von *Otto Ribbeck* und *Ant. Klette.* Neue Folge. 32. Bd. Jahrg. 1877. 4 Hefte. Frankfurt a/M., Sauerländer. gr. 8.

Heft. 1. 2. *A. Ludwich,* die Scholien zur Ilias in Wilh. Dindorf's Bearbeitung I. — *P. Weissäcker,* neue Untersuchungen über die Verse des

Klitias und Ergotimos. — *R. Förster*, Libaniana. — *Th. Kock*, Menander u. d. Pseudo-Pessimist. — *H. Blümner*, über die Brunn'sche Deutung der Giebelfelder des Parthenon. — *Miscellen.* Ungedruckte Briefe F. A. Wolf's an Villers, mitgetheilt durch *M. Isler.* — *E. Heydenrich*, zu Aeschylus. — zu Euripides. — zu Hesychius.

Heft. 2. *F. Schöll*, über Jon von Chius. — *A. Ludwich*, die Scholien zur Ilias in W. Dindorf's Bearbeitung (Schluss). — *L. Mendelssohn*, zu den Urkunden bei Josephus. — *H. Gelzer*, die Wanderzüge der lakedämonischen Dorier. — *B. Niese*, Apollodor's Commentar zum Schiffskataloge als Quelle Strabo's. — *F. Buecheler*, de Septem Aeschylea. — *Miscellen. Id.*, Sophoclis παιὰν εἰς Ἀσκληπιόν. — *J. Krauss*, zu Homer. — *O. Ribbeck*, zu Euripides' Helena.

Hft. 3. *E. Rohde*, zu den Mirabilia des Phlegon. — *H. Buermann*, das attische Intestaterfolgegesetz. — *F. Buecheler*, Philonea. — *F. Blass*, zu den griechischen Lyrikern. 1. Neue Fragmente des Pindar. 2. zu Alkaios, Stesichoros, Bacchylides. — *W. Clemm*, ἀνδροτής. — *Id.*, Wahrheit und Dichtung über die Schlacht bei Leuktra. — *H. Diels*, zu Stobaios — *M. Schanz*, über den platonischen Codex Coislin. 155 (Bekker Γ.)

H. 4. : *O. Hense*, über die Vortragsweise Sophokleischer Stasima. — *H. Flach*, Studien zu den Hymnen des Synesios. — *M. Bonnet*, die Pariser Handschriften des Laertios Diogenes. — *Miscellen. O. Ribbeck*, zu Aristophanes' Wespen. — *A. Hug*, Aeneas Tacticus und die Einnahme des Hafens von Megara durch Peisistratos.

ΝΕΟΛΟΓΟΣ, journal publié à Constantinople. Année 1877.

Nos 2518 et 2520, 2 et 5 juillet. Discours de Mme *Calliope Kehaya* sur l'influence d'une bonne éducation, sur les idées, les mœurs et les usages de la Société.

Nos 2522, 24, 26, 27, 7-13 juillet. Discours lu le 8 mai 1877, par M. *Aristoclès*, président du Syllogue littéraire de Constantinople, à l'occasion de la fête anniversaire du Syllogue.

Nos 2538—39, 26-27 août. Discours du Dr *Caratheodory*, président du conseil administratif du Zappéion.

No 2555—56, 17-18 août. *M. Paranikas.* Analyse du livre de Cyrille Lavriotis « les Patriarches de Constantinople depuis 1453 jusqu'en 1794, » publié pour la première fois par Manuel Gédéon. Athènes, 1887.

Nos 2583—84, 21-22 oct. *Basilios Antoniadis.* Etude sur la vie morale des premiers chrétiens.

Nos 2589—90, 28 et 29 sept. Marathon. (Sur l'emplacement de la bataille, d'après un article de *Saturday-Review.*)

Nos 2591-92, 30 oct.-1er nov. Analyse du livre intitulé « Recueil de poèmes historiques en langue vulgaire, » par Emile Legrand. *Paris*, 1877.

No 2602. 13 oct. Archéologie. L'obélisque de Cléopâtre. — *Chr. Papadopoulos*, La colonne de Gallipoli.

ΟΜΗΡΟΣ, recueil mensuel publié à Smyrne par le syllogue Homeros. Année 1877.

1, janvier, *A. Papadopoulos Kerameus.* Sur une matrice de poids découverte à Hypaipoi et conservé au musée de Smyrne.

2, février. *Id.* Sur la valeur des poids antiques de Smyrne conservés au musée. Sur la poésie grecque et latine. — *G. C. Hypéridis.* Nic. Machiavel et les auteurs grecs (d'après le Mis de Queux de Saint-Hilaire et Const. Triantafillis).— Inscriptions découvertes près de l'ancienne Métropolis et sur d'autres emplacements.

3, mars. *Em. Giannacopoulos.* Le bois des Muses près de Thespies. — *G. C. Hypéridis.* Matière graphique (employée pour l'écriture) chez les anciens Grecs et Romains (d'après W. Freund). — *A. M. Ph.* Quelques mots sur la ville de Metropolis, en Ionie. — Inscription de Theirai ou Teirona. — *Aristote M. Frontier.* Sur quelques tombeaux préhistoriques.

4, avril. *A. Papadapoulos Kerameus.* Sur une lampe représentant l'enlèvement d'Europe. — *Id.* Sur Larisse Ephésienne et Larisse près de Tralles. — *A. M. Ph.* Murailles d'une ancienne ville située sur le territoire de la Colophonie. — Annexe : *A. Papadopoulos Kerameus.* Catalogue des mss. de la bibliothèque de l'Ecole évangélique de Smyrne, avec appendice contenant des *Anecdota græca.*

5, mai. Suite du catalogue.

6, juin. Epigraphie. Sur une inscription d'Ephèse publiée par Wood. — *Em. Egger*, trad. par Et. J. Papamichalis. Callimaque considéré comme bibliographe. — Suite du catalogue.

7, juillet. Suite et fin du catalogue.

8, août. *D. Vénétoclès*. Analyse de l'*Alceste* d'Euripide.— Six inscriptions du musée.

9, sept. *C. Marinos*. Décret du Sénat romain (en grec).

11, nov. *A. E. Ph.* Sur l'isthme de la Chersonèse Chalcidique Erythrée.

11, déc. *Em. Giannacopoulos*. Thaumaturgies. Chap. 8. Chresmologie chez les anciens Grecs. — *Et. J. Papamichalis*. L'obélisque dit « aiguille de Cléopâtre ».

ΩΡΑ, journal qnotidien d'Athènes. Année 1877.

N° 80. 28 janvier. Extrait d'un rapport de Steph. A. Coumanoudis à la Société archéologique sur les fouilles de l'Acropole.

114, 5 mars. Le prétendu temple d'Eole (Horologium d'Andronicus).

172, 30 avril. Fouilles de Dodone, d'après le Bulletin de correspondance hellénique.

186—188. 191, 14—19 mai. Découvertes de M. Schliemann à Mycènes.

203, 30 mai. *E. J. M.* Compte-rendu du livre de K. Néoclès, intitulé Ἡ ἀρχαία πολιτεία καὶ αἱ περὶ αὐτῆς θεωρίαι τοῦ Πλάτωνος καὶ Ἀριστοτέλους.

248, 14 juill. *Vlassion G. Skordelis*. Extrait de son travail intitulé Θρᾳκικαὶ μελέται (sur le mont Hæmus).

262, 28 juillet. Sur les noms de l'île de Corfou (d'après un travail de Freemann).

303, 7 sept. Critique d'un livre écrit en allemand et intitulé : Excursion faite à Pâques, à Olympie, par Fritz Wernick.

320, 24 sept. *J. A. Romanos*. Inscription funéraire de Corcyre.

ΠΑΡΝΑΣΣΟΣ, recueil mensuel publié par le Syllogue *Parnassos*, à Athènes. Tom. Ier. Année 1877.

1, janvier. *K. D. Mylonas*. Miroir grec inédit. — *O. R.* Inscription curieuse. — Fouilles de Mycènes. — Fouilles d'Olympie. — Fouilles diverses. — Texte d'une inscription trouvée à Lamia. — Nom de ville nouveau : Λάτυια.

2, févr. *C. Condos*. Petites dissertations philologiques (continué dans les numéros suivants). — *K. Nestoridis*. L'esclavage dans l'antiquité et son abolition par le christianisme. — *Kyr. Lambryllon*. Τὸ Δήλιον ἐπίγραμμα. Sur les mots ἀγαθόν et καλόν. — Bulletin archéologique.

3, mars. Bulletin archéologique.

4, avril. *Nestoridis*, L'esclavage, etc. — *Nic. G. Philippidis*. Μακεδονικά. — Bull. archéol.

5, mai. *Const. Pope*. Le temple de Diane à Ephèse. — Bull. archéol.

6, juin. *Const. Ch. Dambas*. Courte étude historique sur l'Albanie et les Albanais. — Bull. archéol.

7, juillet. Sur les eaux thermales d'Aidipsos. — Bull. archéol.

8, août. Ἐπιγραφικά. — *Christomanos*. Quel est l'inventeur de l'aréomètre?

9, sept. *C. Condos*. Mélanges philologiques (continué dans les numéros suivants). — *E. A. Tsitséli*. Noms des localités de Céphallénie (continué dans les numéros suivants). — Informations archéologiques.

10, oct. *J. Alph. Thypaldos*. Sur la poursuite de Démosthène, accusé de s'être laissé corrompre.

11, nov. *K. D. Mylonas*. Phidias et son époque. Discours. — Bull. archéol.

12, déc. *G. N. Philareton*. Le déluge de Deucalion et les eaux thermales d'Aidipsos.

PHILOLOGUS. Bd. 36. Heft. 2.

C. Capelle. Beiträge sur homerischen Syntax. 1. ὅ, ὅτ', ὅτε, ὅτι. — *H. L. Ahrens*, zu Theokritos, — *N. Wecklein*, zu den Fröschen des Aristophanes. — *E. Rosenberg*, Xenoph. Anabasis V, 3, 9. — *R. Rauschenstein*, zu Thukydides. Buch. V. — *Id.*, Demosthenes Staatsreden I. II. —

H. Kallenberg, die Quellen für die Nachrichten der alten Historiker über die Diadochenkämpfe bis zum Tod d. Eumenes und der Olympias.

— — 3. Heft.

I. Abhandlungen. *H. Schrader,* Kleon und Aristophanes Babylonier. — *Th. Barthold,* zu Eur. Hippol. 840. — *E. Pappenheim,* zum text des Sextus Empiricus. I. — *E. A. J. Ahrens,* zu Soph. Antig. 124. — *H. Kallenberg,* die Quellen für die nachrichten der alten historiker über die Diadochenkampfe bis zum tode des Eumenes und der Olympias. — II. Jahresberichte. *Carl Jacoby,* die griechischen historiker der späteren zeit. 1. Dionysius von Halikarnass. Zweiter Abschnitt. — III. A. Zur Erklærung und kritik der schriftsteller. *E. Kurtz,* zu Homer Il. ψ, 462—464. — *Th. Barthold,* zum Hippolytos des Euripides.

— — 37, Bd. 4 Hfte. Ebds. Hft. 1. 2. gr. Cplt. n. 17 M.

1. Hft. I. Abhandlungen. *G. F. Unger,* der Isthmientag und die Hyakinthien. — *Carl Schirlitz,* Ueber den prolog des sophokleischen Philoctet. — *R. Rauchenstein,* zu Thukydides b. VII, VIII. — *C. Schliack,* zu Euripides Ion. — *Carl. Müller,* zum ἀνάπλους Βοσπόρου des Dionysios von Byzanz. — *C. Schliak,* zu Euripides Ion. — II. Jahresberichte. *C. Capelle,* die neuern arbeiten auf dem gebiete der homerischen syntax. Zweiter artikel. — A. Zur erklärung und kritik der schriftsteller. *A. Bischoff,* Homerische excurse: 5—8, — *C. Schliack,* zu Euripides. — *R. Schenk,* Ad Euripidis Cyclopem. — *H. Köstlin,* zu Philostratos.

2. Hft. I. Abhandlungen. *H. Kallenberg,* die Quellen für die nachrichten der alten historiker über die Diadochenkämpfe bis zum tode des Eumenes und der Olympias. — *A. Weidner,* die Staatsreden des Demosthenes. — *H. Wäschke,* Genesios. — *A. Procksch,* die bedeutung von θάνατος mit und ohne artikel und die phrase θάνατός ἐστιν ἡ ζημία. — II. Jahresberichte. *C. Jacoby,* die griechischen historiker der späteren zeit. I. Dionysios von Halikarnassos. Zweiter abschnitt. — *E. v. Leutsch,* zur geschichte der schauspielkunst. — III. Miscellen. A. Zur erklärung und kritik der schriftsteller. — *Al. Drescher,* zu Aristoph. Nub. 282. — *C. Liebohld,* zu Thukydides.

G. Hertzberg, die neueren Bearbeitungen der Geschichte Griechenlands unter römischer Herrschaft. — *Th. Barthold,* zu Euripides Hippolytos. — *C. Schliack,* zu Euripides. — *Vollbrecht,* zu Xenoph. Anab, — *G. Hammer,* kritische Beiträge zu Demetrius περὶ ἑρμηνείας.

POLYBIBLION. 10e Année. Partie littéraire, 1877,

Ch. Huit. Compte rendu des *Etudes sur Aristophane,* par Em. Deschanel. — *L. G.* Sur F. Robiou. *Mém. sur l'économie politique, etc., de l'Egypte au temps des Lagides.* — *G. K.* Sur P. Gaffarel, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient,* etc. — *Ch. Huit.* Sur H. Houssaye. *Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne,* etc. — *Id.* Sur Chalgnet, *la Tragédie grecque.*

ΠΡΑΚΤΙΚΑ... Actes de la Société archéologique d'Athènes. Année 1877. Discours du secrétaire, Et. Coumanoudis, sur les travaux et les fouilles exécutés par la Société en 1876 et sur les nouvelles acquisitions du musée.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE. 2e semestre 1877.

Juillet. *A. Mordtmann, jeune.* Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponnèse (suite).

Août. *Al. Sorlin Dorigny.* Pœmanios (ville ancienne sur la route de Cyzique à Pergame).

Septembre. *Arthur Martin.* Notes sur quelques restes de l'âge de pierre en Anatolie.

Octobre. (Néant sur les études grecques.)

Novembre. *Michel Bréal.* Sur le déchiffrement des inscriptions cypriotes Résumé d'une communication faite à l'Académie des inscriptions.

Décembre. *Paul Foucart.* Décret en l'honneur de Phanocritos de Parium.

REVUE CRITIQUE. Onzième année, 1877. 1er semestre. Nos 1—26.

No 1. Σ. Essai d'interprétation des dernières parties de l'Evangile selon

saint Matthieu, par H. Lutteroth. — *E. Caillemer*. De multa quæ ἐπιβολή dicitur, par E. Siegfried.

N° 2. *P. Oltramare*. Ein problem der Homerischen Textkritik, etc. par K. Brugman.

N° 3. *Ch. Graux*. Den yngre attiske Komedie, etc. par J. L. Ussing. — *H. d'Arbois de Jubainville*. Kelten, Griechen, Germanen, etc., par N. Sparschuh.

N° 6. *H. Weil*. Scholies de la théogonie d'Hésiode, publiées par H. Flach.

N° 9. *G. Perrot*. Le droit pénal de la République athénienne, par J.-J. Thonissen.

N° 13. *G. Perrot*. Recherches sur Délos, par J. A. Lebègue.

N° 14. *Jun B-of*. Iconographie et art byzantins, par N. Kondakof.

N° 45. *H. d'Arbois de Jubainville*. Die prfahrt des Odysseus, etc., par A. Kirchenbauer.

N° 16. *A. Sabatier*. Clementis Romani epistulo, ed A. Hilgenfeld.

N° 17. *Ch. Thurot*. Heracliti Ephesii reliquiæ, rec. J. Bywater. — *H. G.* La péninsule gréco-slave, par le major Fr. Crousse.

N° 19. *Em. Gebhart*. Le monument de Myrrhine et les bas-reliefs des Grecs en général, par F. Ravaisson.

N° 21. *Henri Weil*. Scenica, par Sommerbrodt ; technique des chœurs de Sophocle, par Muff.

N° 23. *P. Decharme*. De Jove Dolicheno, par F. Hettner.

N° 24. . . . *l*. Demosthenes de Corona oratio, ed. J. H. Lipsius.

N° 25. *H. Weil*. Ueber die tradition der Perserkriege, par N. Wecklein.

N° 26. *Th. H. Martin*. Autolyci de Sphæra quæ movetur, rec. R. Hoche.

— 2e semestre 1877.

N° 28, *Ch. Graux*. Om Grokernes... Plan et disposition des maisons grecques et romaines, par J. L. Ussing.

N° 30. *H. d'Arbois de Jubainville*. La Grèce avant les Grecs, par Benlœw. — Zur præhistorischen Ethnologie des Balkans-Halbinsel, par le Dr Fligier.

N° 35. *M. N.* De Macario Magnete et scriptis ejus. diss. L. Duchesne.

N° 36. *H. d'Arbois de Jubainville*. Die mythologie der Ilias, par L. von Sybel.

N° 39. *Jules Nicole*. De vocabulis partium corporis in lingua græca metaphorice dictis, par L. Morel.

N° 40. *Ch. Thurot*. Les plaidoyers politiques de Démosthène, texte grec publié, etc., par H. Weil.

N° 41. *Em. Legrand*. Histoire littéraire de la Grèce moderne, par A. Rangabé.

N° 42. *G. Perrot*. De Piræo Athenarum propugnaculo, thèse par G. Hinstin.

N° 43. *Ch. Graux*. Kritische Untersuchungen... Recherches critiques sur l'Anthologie grecque, par G. Finsler.

N° 44. *Ch.-Em. Ruelle*. Essai sur l'éphébie attique, par Albert Dumont.

N° 45. *Th. H. Martin*. Die unter Philon Werken stehende Schrift, etc L'ouvrage de Philon sur l'incorruptibilité du monde, éd. et trad. en allemand par J. Bernays.

N° 46. *** Mélanges de mythologie et de linguistique, par Michel Bréal. (Hercule et Cacus ; le mythe d'Œdipe, etc.)

Ch. Graux. Annales et communications de la grande bibliothèque royale de Copenhague (en danois) par Chr. Braun (digression sur les mss. grecs de Copenhague.)

Em. Legrand. Vies parallèles des hommes qui se sont illustrés lors de la régénération de la Grèce (en langue grecque), par A. Goudas.

N° 47. *Henri Weil*. Lexicon Æschyleum, par G. Dindorf. — *P. Decharme*. Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme, par H. Adrien Naville.

N° 48. *C. G.* Critique du texte d'Antoninus Liberalis. Note sur l'Odyssée XVII, 302, par R. Hercher.

N° 49. *P. Decharme*. Evhémère, son livre et sa doctrine, par R. de Block.

N° 50. *M. B.* Revue des revues et publications d'académies relatives à l'antiquité classique, dirigée par Ed. Tournier, L. Havet et Ch. Graux.

N° 51. *P. Foucart*. Delectus inscriptionum græcarum propter dialectum memorabilium, par P. Cauer.

N° 52. *Ch. Graux* Anleitung zur griechischen Palæographie, par

W. Wattenbach; Beiträge zur gr. Pal. par V. Gardthausen. — *X.* Lettres inédites de Coray à Chardon de la Rochette (publiés par Brunet de Presle et le Mis de Queux de Saint-Hilaire. — *Ch. Clermont-Ganneau.* Atar, fils d'Ahura, et Rhopalos, fils d'Héraclès.

La Revue critique publie, chaque semaine, un compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions, rédigé par Julien Havet.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. 1re année. 1877. t. Ier.

Hipp. Monin. La longueur du méridien d'après Ératosthène. — Compte-rendu des *Recherches sur Délos,* par Albert Lebègue.

Tome II. *H. Monin.* Note sur un passage de Fréret (relative à la latitude de Marseille).

REVUE DE PHILOLOGIE, de littérature et d'histoire anciennes. Nouv. série, dirigée par Ed. Tournier, L. Havet et Ch. Graux Année et tome II, 1878.

1re livr., janvier. *Michel Bréal.* Sur les rapports de la linguistique et de la philologie. — *Ed. Tournier.* Bouts de pages. — *Th. Gompertz.* Choriciana. — *Henri van Herverden.* Novæ lectiones Euripideæ. — *E. T.* Réplique à Cobet. — *Ch. Graux.* Lettre inédite d'Harpocration à un empereur, publiée d'après un ms. de Madrid (avec notice préliminaire).

2e livr., avril. *Henri Weil.* Observations critiques sur les anciens prosateurs ioniens et sur Thucydide. — *Ch. Graux.* Nouvelles recherches sur la stichométrie. — Γ... Ἑκάλης ἀνάθεμα. — *E. T.* Sur Etienne de Byzance s. v. Αὔσιγδα. — *Ed. Tournier.* Sur Eschyle, *Prométhée.*

3e livr., juillet. *Ed. Tournier.* Emendatiunculæ (2 articles). — *C. G. Cobet.* Epistola critica ad v. c. Ed. Tournier de fragmentis quibusdam Historicorum in codice Athoo repertis. — *Ed. T.* Sur Hérodote. — *Id.* Sur Aristoxène, *Eléments harmoniques*, 9. — *H. van Herwerden*, Observations criticæ in Homerum et in Xenophontem. — *P. Foucart.* Renseignements nouveaux sur Polémion le Periégète, Hégésianax d'Alexandrie de Troade et Philippos de Pergame. — *Ch. Graux.* Supplément au *Corpus paræmiographorum græcorum.*

4e livr., octobre. Revue des Revues et publications relatives à l'antiquité classique. (Fascicules publiés en 1877.)

REVUE GÉNÉRALE d'architecture et des travaux publics, de César Daly. 4e série. Vol. IV, année 1877.

Fr. Lenormant. La numismatique et l'architecture. (4 articles.) — Bibliographie. — *Em. Burnouf.* Lettre au directeur à propos d'une assertion de M. Fr. Lenormant.

REVUE HISTORIQUE. 2e Année. 1877.

Mai-Juin. *G. Perrot.* Le commerce des céréales en Attique au IVe siècle avant notre ère.

Sept.-Oct. *Lallier.* Cléophon d'Athènes.

REVUE HISTORIQUE DU DROIT français et étranger (Nouvelle). Année 1877.

No 2, mars-avril. *Rod. Dareste.* Une loi éphésienne du Ier siècle avant notre ère.

No 6, nov.-déc. *Ex. Caillemer.* Le droit de succession à Athènes. 4e article.

REVUE PHILOSOPHIQUE, Année 1877.

E. Boutroux. M. Zeller et l'histoire de la philosophie (2 articles). — *Guyau.* La contingence dans la nature et la liberté dans l'homme selon Epicure. — Compte-rendu, par *Beurier*, du livre d'Adr. Naville, « Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme. »

RIVISTA di filologia e d'istruzione classica. Anno V. fasc. 1—10.

C. Passaglia. Della dialettica Socratica quale riluce negli esempi. — Appendice : *E. Piccolomini,* Osservazioni sopra alcuni luoghi degli Uccelli di Aristofane. — *V. Inama.* Le similitudini nell' Iliade e nell' Odissea.

— — Anno VI. fasc. 1—3. Luglio—Settembre 1877.

Felice Ramorino, Un capitolo della storia della filosofia Greca e Romana. — *L. Cerrato*. Studio sui frammenti dei carmi Soloniani.

Sammlung gemeinverständlicher wissenschaftlicher Vorträge, hrsg. v. *Rud. Virchouw. Fr.* v. *Holtzendorff*. 284. Hft. (12. Serie. 20. Hft.) *Berlin, Habel*. gr. 8. Subscr.-Pr. à n. 50 Pf.

284. Die wissenschaftliche Bedeutung der platonischen Liebe. Eine in der Gesellschaft für Wissenschaft und Kunst zu Giessen geh. Vorlesg. Von *Wilh. Wiegand*. 39 S. n. 75 Pf.

SCHRIFTEN der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1876. Bd. XXII. Kiel, Univ.-Buchhandlung. 4.

Ed. Lübbert. Polybius von Megalopolis (Rede) 14 S. — *Adelbert Hoeck*. De rebus ab anno a Chr. CCCXXVII usque ad annum CCCXXXVIII gestis. (Diss.) 85 S. — *Reimer Hansen*. De gentibus in Ponte orientale inde a Thermadonte fluvio ad Phasimon usque habitantibus. (Diss.) 55 S.—*Carolus Loysen*, De Harpocrationis lexici fontibus quaestiones selectae. Accedunt fragmenta lexicorum rhetoricum ex codd Coisl. n. 347 et Paris. n. 2635 nunc primum excerpta. 105 S. (Diss.) — *H. Christensen*. De hymno in Apollinem Homerico. (Diss.) 47 S.

STUDIEN zur griechischen und lateinischen Grammatik. Hrsg. von *Georg. Curtius* und *Karl Brugmann*. 10. Bd. Hft. 1. *Leipzig, Hirzel*. gr. 8.

Lor. Morsbach, über den Dialekt Theokrit's. — *Anton Funck*, zum Differenzierungstrieb im Griechischen und Lateinischen. — *Joan. Baunack*, Schedæ grammaticae. — *Ed. Heydenreich*, Εἰοικυῖαι. — *Ant. Funck*, d. Gebrauch d. Präposition σύν in der Zusammensetzung. — *G. Curtius*, zu den Auslautsgesetzen des Griechischen. — *Id.*, Lückenbüsser (theräische Inschrift).

ΟΙ ΣΥΛΛΟΓΟΙ, *les Syllogues*, journal quotidien publié à Braïla (Roumanie), en grec et en français. 1877. 5e année, 2e période.

Tolmachl Sinclaire. De la restauration de l'empire grec (série d'articles. trad. de l'anglais, à partir du 18 août 1877).

SYLLOGUE LITTÉRAIRE de Constantinople. Recueil annuel, t. X, 1875-76, *Constantinople*, 1877, in-4.

Matthieu, Paranikas. Le Dr Schlieman et Ilion. — *Id.* Sur la poésie chrétienne des Grecs. — — *Id.* Sur Maximos Margounios (savant Crétois du XVIe siècle). — *Id.* Sur les fouilles de *Novum Ilium*, de W. Christ. — *Id.* Sur l'anabaptisme au IIIe siècle. — *Id.* Samos au XVIe siècle. — *H. Schliemann*. Fouilles à Issarlik. — *M. Paranika*. Sur quelques savants de Rhodosto. — *J. Karoditis*. La doctrine générale d'Aristote sur l'âme. — *C. Calliady*. Anne Comnène. — *Dr Déthier*. De la condition des femmes dans la Crète antique. — *N. Tsigaras*. Sur la ville de Passaron. — Procès-verbaux des séances. — *J. Tzetsis*. Rapport sur le concours Zographos relatif aux monuments vivants de la langue populaire.

ZEITSCHRIFT für das Gymnasialwesen. 31. Jahrg. (XI) August-Novbr. *R. Engelmann*, zu Sophokles.

ZEITSCHRIFT für Numismatik. Red. von *Alfr.* v. *Sallet*. 5. Bd. 4 Hfte. Berlin, Weidmann. 1. Hft. 132 S. m. 8 eingedr. Holzschn. u. 5 Stein- u. Kpfrtaf. gr. 8. baar. n. 14 M.; einzelne Hfte. à n. 4 M.

Bd. 5. H. 2. *F. Imhoof-Blumer*, Münzen von Selge u. Aspendos. (Taf. VI.). — *d.*, Griechische Ueberprägungen. — *A. v. Sallet*, d. Münzen von Aenus in Thracien.

ZEITSCHRIFT für die österreichischen Gymnasien. Red.: *K. Tomas-*

chek, W. Hartel, B. Schenkl. 28. Jahrg. 1877. 12 Hfte. Wien, Gerold. 1. Hft. 80 S. gr. 8.

Jahrg. 27. 11. 12.: *J. La Roche*, grammatische Untersuchungen (Fortsetzung).

— — Bd. 28. H. 1—5.

K. Schenkl, zu Aristophanes Frösche v. 147 ff. — *Aug. Scheindler*, metrische und sprachliche Untersuchungen zu Musaios "de Hero et Leandro,,. — *F. G. Rettig*, über die Schrift vom Staate der Athener.

— 28. Jahrg. 1877. H. 6—10.

F. G. Rettig, über die Schrift vom Staate der Athener. — *Vict. Langhans*, zur ptolemäischen Fabel. — *Zahlfleisch*, zu Platon Πολιτεία ά 333, E: Ἆρ' οὖν καὶ νόσον ὅστις δεινὸς φυλάξασθαι, καὶ λαθεῖν οὗτος δεινότατος ἐμποιῆσαι; — *Clem. Baeumker*, zu Aristoteles. — *W. Peez*, Systematische Darstellung der Proportionstropen bei Sophocles. — *Jos. Rohrmoser*, über die Kämpfe um Lechaon während des korinthischen Krieges.

ZEITUNG, archäologische. Hrsg. vom archäologischen Institut des deutschen Reichs. Jahrg. XXXIV. 1876. Rédacteur: *Max Fränkel. Berlin, Reimer.* 4.

F. Adler, Ausgrabungen in Mykenai (Taf. 16). — *H. Brunn*, archaischer Bronzekopf im Berliner Museum (Taf. 3. 4.) — *H. Dütsecke*, über die Statue des Messerschleifers in Florenz und H. Prof. Kinkels darauf bezügliche Entdeckung. Mit einem Anhang: Ueber die Form antiker profilirter Basen. (Taf. 2.) — (Taf. 8. 9. 10.) — *P. W. Forchhammer*, das Erechtheum und d. Tempel d. Athene Polias. — *M. Fränkel*, Weigeschenke an Artemis Limnatis und an Kora. Mit einem Zusatz von J. Friedlaender (Taf. 5.) — *A. Klügmann*, Amazonenkämpfe auf Bronzereliefs und geschnittenen Steinen (Taf. 1.) — *G. Körte*, Vasenbilder mit dem Abenteuer des Odysseus bei Kirke (Taf. 14. 15.) — *G. Loeschke*, über Darstellungen d. Athena.-Geburt. — *A. Michaelis*, vermischte Bemerkungen (Taf. 12.) I. Die vaticanischen Repliken der knidischen Aphrodite (mit Holzschn.) — II. Zur Frage nach der Echtheit des Florentiner Schleifers. — III. Zwei Madrider Marmorköpfe. — IV. Σιδήρου κόλλησις. Aristonidas. — V. Phidias Tod. — VI. Zum Tempel von Bassae. — VII. Olympische Glossen (m. Holzschn.) — *R. Neubauer*, zu den griechischen Künstlerinschriften. — *B. Starck*, Fragmente e. Amazonenreliefs in Athen (Taf. 7.) — *G. Treu*, zu den Funden von Olympia I. (Taf. 13.) — *Miscellen. E. Curtius*. die Kunst d. Glaukos. — *M. Fränkel*, Vasenbild d. Berliner Museums (Taf. 11.) — *J. Friedlaender*, Münze d. Eleer mit d. Zeus des Phidias (m. Holzschn.) — *W. Klein*, zur Composition d. aeginetischen Giebelgruppen. — *A. Klügmann*, zu den attalischen Statuen. — *Id.*, Herakles von Chiron erzogen (Taf. 17.) — *P. Knapp*. Nike Epheben verfolgend. — *A. Postolacca*, Pyxis aus gebrannter Erde. — *H. v. Rohden*, die Götterbilder des Dipoenos und Skyllis in Sikyon. — *A. von Sallet*. Tetradrachmon von Syracus (m. Holzschn.) — *Th. Schreiber*, die Antikensammlung des Palazzo Torlonia an der Lunhara. — *Berichte*. — *M. Fränkel*, Neue Erwerbungen d. Britischen Museums. — Eröffnung des französischen Instituts in Athen. — Bemerkungen und Berichtigungen. *Die Ausgrabungen in Olympia*. Berichte 4-6. 7-11. — Inschriften aus Olympia 5-7 (Taf. 6.) von *E. Curtius*; 8-15 von *W. Dittenberger*; 16 von *R. Neubauer*, 17-30 von *W. Dittenberger*, 31. 32 von *M. Fränkel*. — *R. Weil*, zu Nr. 1. u. 7; *G. Hirschefld*, zu Nr. 16.

— Jahrg. 36. 1877. 4 Hfte. Berlin, Reimer. 1. Hft. 49 S. m. 1 lith., chromol. u. 3. Lichtdr.-Taf. gr. 4. n. 12 M.

E. Petersen, Theseus u. Peirithoos im Hades. (Taf 12, 1.) — *A. Michaelis*. Der Sänger unter den Satyrn. (Taf. 12, 2.) — *H. Blümmer*, Relief eines Weinhändlers. (Taf. 13.). — *J. Friedlaender*, Die Büste des Pyrrhus (Holzschn.). — *Miscellen. M. Hoernes*, Rehschenkel. (Taf. 14, 1.) — *E. Curtius*, Pheidias Tod. u. Philochoros. — *E. Petersen*, Peplosübergabe. — *G. Loeschke*, zur Erklärung von Taf. 4, 1. — *Id.*. gefälschte Vaseninschrift. — *Die Ausgrabungen von Olympia*. — *M. Fränkel*, Inschrift aus Olympia 86 (Taf. 14, 2).

II. RELIGION. — PHILOSOPHIE. — SCIENCES. — DROIT.

BENFEY, Thdr., Hermes, Minos, Tartaros. (Aus : « Abhandlungen d. k. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen ».) *Göttingen, Dieterich's Verl.* 42 S. gr. 4. n. 2 M.

BROWN, Robert, The great Dionysiak myth. Vol. I. *London, Longmans.* XX, 427 p. 8. 12 sh.

BYK, S. A., die vorsokratische Philosophie der Griechen in ihrer organischen Gliederung. 2. Thl. : Die Monisten. *Leipzig, M. Schäfer.* VII, 239 S. gr. 8. à n. 5 M.

COLLIGNON, Max. Essai sur le mythe de Psyché. *Paris,* 1877, gr. in-8.

CHEVRIER, Jules. Etude sur une nouvelle statue de Vénus marine, travail grec en marbre de Paros, inédite et signée. *Paris, bureau de la Revue archéologique* 19 p. et pl. 8. (Extr.)

DAURIAC. De Heradito Ephesio. *Paris,* 1878, in-8.

DECHARME, Paul. Mythologie de la Grèce antique. *Paris, Garnier frères.* gr. in-8.

DIEHL, G. J., Zur Ethik des Stoikers Zenon von Kition. *Mainz.* 15 S. 4. (Progr.)

DRUMMOND, J., Philo : principles of the Jewish-Alexandrian philosophy. An address at Manchester New College, London, Oct. 1877, *London, Williams and Norgate.* 28 p. 8. 1 sh.

EMMINGER, Alphons, Die vorsokratischen Philosophen nach den Berichten des Aristoteles. (Aus einer gekrönten Preisschrift.) *Würzburg* 1878, *Stuber.* 182 S. 8. (Diss.) n. 3 M.

FRÆNKEL, Max, die attischen Geschworenengerichte. Ein Beitrag zum att. Staatsrecht. *Berlin, Reimer.* VI, 112 S. gr. 8. n. 1 M. 60 Pf.

FRIEDLAENDER, L., de Marte Loucetio et de Junone Graeca. *Regimonti.* 2 S. 4. (Ind. lectt.)

GAULTIER DE CLAUBRY, X., Jupiter Dodonéen. *Paris, Didier.* 15 p. 8. (Extrait).

GRASSHOFF, Guil., Symbolae ad doctrinam juris Attici de hereditatibus. I. De successione ab intestato. *Berolini.* 85 S. 8. (Diss.)

HARTEL (Wilhelm), Studien über Attisches Staatsresht und Urkundenwesen. *Wien,* 1878, in-8, 288 p.

HETTNER, Fel., de Jove Dolicheno. Dissertatio philologica. *Bonn, Strauss.* 52 S. gr. 8. n. 1 M.

HŒFFLER, Rich., de nomothesia attica. Dissertatio. *Kiel, Haeseler.* 42 S. gr. 4. n. 1 M. 60 Pf.

HOFFMANN, Frl. Franziska, das Orakelwesen im Alterthume. Zum Selbstunterricht. *Stuttgard, Grüninger in Comm.* VII, 225 S. gr. 8. n. 4 M.

KÉKULÉ, Rhard., über die Entstehung der Götterideale der griechischen Kunst. Vortrag gehalten zu Bonn am 4. Dezember 1876. *Stuttgart, Spemann.* 31 S. Lex.-8. n. 2 M.

KERN, Frz., Untersuchung über die Quellen für die Philosophie des Xenophanes. *Stettin* 10 S. 4. (Progr.)

LAKE, G., Platone, Filone e Paolo; ossia il concetto pagano del divino Logos, dimostrato essere la base del dogma cristiano della divinità di Cristo : trad. dall' inglese. *Milano, Battezzati.* 80 p. 16. 75 c.

LEFÈVRE, André, Essais de critique générale. Religions et mythologies comparées. *Paris, Leroux.* XXV, 333 p. 12. 3 fr. 50 c.

LUEBBERT, Ed., die Gründung der Akademie durch Platon. Rede, zur Feier des Abschieds vom alten Universitäts-Gebäude gehalten an der Christian-Albrechts-Universität am 24 October 1876. *Kiel* 1876, *Universitäts-Buchhandlung in Comm.* 10 S. gr. 4. baar n. 1 M.

MARTIN, Th.-Henri. Mémoire sur les hypothèses astronomiques des plus anciens philosophes de la Grèce étrangers à la notion de la terre. (Extr. des *Mém. de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, t. XXIX, 2e partie. In-4, 228 p.

MEHLIS, Chrn., die Grundidee des Hermes vom Standpunkte der vergleichenden Mythologie. 2. Abth. *Erlangen, Deichert.* VII, u. S. 67—137. gr. 8. n. 1 M. 60 Pf. (1 u. 2. : n. 2 M. 80 Pf.)

MOREAU DE JONNÈS, A.-C. Les temps mythologiques, essai de restitution historique. Cosmogonie. Le Livre des morts, Sanchoniathon, la Genèse, Hésiode, l'Avesta. *Paris, Didier.* XV, 444 p. in-12.

MUELLER, Adolph. Quaestiones Socraticae. *Döbeln.* XXXVI S. 4. (Progr.)

REICHEL, O. J., Socrates and the Socratic schools. 2nd ed. *London, Longmans.* 8. 10 sh. 6 d.

SCHAEFER, Frdr., Quid Graeci de origine philosophiae a barbaris ducenda existimaverint, secundum Laertii Diogenis prooemium exponitur. *Lipsiae.* 50 S. 8. (Diss.)

SCHÆFER (Carl), De scribis senatus populique Atheniensium. *Greifswald,* 1878.

SCHMIDT (L.), De auctoritate προβουλεύματος in republica athenien sium. *Marburg,* 1876, in-4.

SEEMANN, O., The mythology of Greece and Rome, with special reference to its use in art. Edited by G. H. Bianchi. With 64 illustrations. *London, Ward.* 270 p. 8. 3 sh. 6 d.

TŒNNIES, Ferd. Jul., de Jove Ammone quaestionum specimen. *Tübingen,* Fues. 44 S. gr. 8. baar n. 90 Pf.

TREU. Hermes, mit den Dionysosknaben. *Berlin,* 1878, in-fol.

WILDAUER, Tob., die Psychologie d. Willens bei Sokrates, Platon und Aristoteles. 1. Thl. Sokrates' Lehre vom Willen. *Innsbruck, Wagner.* VII, 102 S. gr. 8. n. 2 M. 40 Pf.

WADDINGTON, Charles, Pyrrhon et le pyrrhonisme, mémoire pour servir à l'histoire du scepticisme. *Paris, Picard.* 80 p. 8. (Extr.)

III. — ARCHÉOLOGIE. — ÉPIGRAPHIE. — NUMISMATIQUE.

BENNDORFF, Otto, griechische und sicilische Vasenbilder. 3. Lieferung. Taf. 31—45 enth. *Berlin, Guttentag.* (in Steindruck u. Chromolith. n. Text S. 55 - 98 mit eingedr. Holzschn.)
Fol. baar n. 50 M. (1—3. : n. 114 M.)

— Antike Gesichtshelme und Sepulcralmasken, mit 17 tafeln und 12 vignetten, *Vienne,* 1878, in-4, 77 p.

LOCH, G., Cours d'antiquités grecques et latines professé à la faculté des lettres de Lyon. Leçon d'ouverture, 8 janvier 1877. *Paris, Thorin.* 30 p. 8.

BOUTKOWSKI, Alex., Dictionnaire numismatique pour servir de guide aux amateurs, experts et acheteurs de médailles romaines impériales et grecques coloniales, avec indication de leur degré de rareté et de leur prix actuel au XIXe siècle, suivi d'un résumé des ventes publiques de Paris et de Londres. (Fruit d'un travail de 14 ans.) Rédigé sur un plan entièrement nouveau, accompagné d'indices littéraires sur les récentes découvertes, et de notices historiques peu connues sur les poètes, écrivains, architectes, peintres, sculpteurs et graveurs sur pierres fines, qui illustrèrent chaque règne depuis Pompée le Grand jusqu'au Ve siècle de notre ère. 1. livr. *Leipzig, Weigel.* IV u. Sp. 1—64 m. eingedr. Holzschn. Lex.-8. n. 1 M. 20 Pf.; auf holländ. Pap. n. 2 M. 40 Pf.)

CALVARY'S philologische u. archeologische Bibliotek. 37—39. Bd. *Berlin, Calvary & Co.* 8. Subscr.-Pr. à n. 1 M. 50 Pf.

Charikles. Bilder altgriechischer Sitte, zur genaueren Kenntniss d. griech. Privatlebens entworfen v. *Wilh. Adph. Becker.* Neu bearb. v. Herm. Göll. 2 Bd. 379 S.

CARAPANOS, Constantin, Dodone et ses ruines. *Paris, Hachette,* 2 vol. gr. in-4.

CATALOGUE de la collection céramique et des principaux tableaux et objets d'art appartenant à Michel et Robellaz, 44, rue du Béguin, à Lyon (Rhône); par *Edmond Michel. Lyon, Georg.* 127 p. 8.

CAUER, Paulus, delectus inscriptionum graecarum propter dialectum memorabilium composuit. *Leipzig, Hirzel.* XXIV, 176 S. gr. 8.
n. 4 M.

DI CESNOLA, Louis Palma, Cyprus : its ancient cities, tombs, and temples. A narrative of researches and excavations during ten years' residence as American consul in that island. With maps and illustrations. *London, Murray.* 462 p. 8. 50 sh.

CHIPIEZ (Charles), Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs. *Paris, Morel,* 384 p. 162 fig.

COLLIGNON, Max., Dé l'archéologie grecque. Leçon d'ouverture du cours d'antiquités grecques et latines, du 15 janvier 1877. *Bordeaux, imp. Gounouilhou.* 23 p. 8.

CORPUS inscriptionum atticarum. Consilio et auctoritate academiae litterarum regiae borussicae editum. Vol. II. pars I. E. s. t. : Inscriptiones atticae aetatis quae est inter Euclidis annum et Augusti tempora, ed. *Ulr. Koehler.* Pars 1., decreta continens. *Berlin, G. Reimer.* VI, 429 S. Fol.
cart. n. 42 M. (I. u. II, 1. : n. 66 M.

— Vol. III (Complet).

— Vol. IV., supplementa complexi, fasc. 1., supplementorum vol. I. partem 1. continens. *Berlin, Reimer,* 56 S. Fol.
n. 5 M. (I., II. 1. u. IV, 1.: n. 71 M.)

CORPUS inscriptionum graecarum. Auctoritate et impensis academiae litterarum regiae borussicae ex materia ab *Aug. Boeckhio* et *Joa. Franzio* collecta et ab hoc ex parte digesta et pertractata edd. *Ernestus Curtius* et *Adph. Kirchhoff.* Indices subjecit *Herm. Roehl.* Vol. IV. Fasc. III. Indices continens. Ex materia maximam partem ab aliis collecta composuit *Herm. Roelh.* ibid. VIII, 167 S. gr. Fol.
n. 12 M. (I—IV.: n. 187 M. 50 Pf.

CURTIUS (Ernst), **ADLER** et **HIRSCHFELD**. Ausgrabungen, die, zu Olympia. I. Uebersicht der Arbeiten und Funde vom Winter und Frühjahr 1875—1876. 23 Taf. in Lichtdr. 2. Aug. *Berlin, Wasmuth.* 24 S. gr. Fol. In carton. n. 36 M.

— Fasc. II. 1877.

CURTIUS, Ernst, zwei Griebel-gruppen aus Tanagra. *Berlin,* 1878, in-4.

DEECKE, W., der Ursprung der kyprischen Sylbenschrift. Eine paläograph. Untersuchung. Mit 4 lith. Schrifttaf. Strassburg, Trübner. 39 S. gr. 8. n. 1 M. 80 Pf.

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, E., Un mot sur l'art grec et l'art chrétien, à propos de l'Histoire de l'art grec avant Périclès, de M. Beulé. *Paris, Douniol.* 33 p. 8.

DROYSEN, Sylloge inscriptionum atticarum. *Berolini,* 1878, p. n-fol.

DROUIN, Ed., Notice sur une stèle grecque du Musée de Melun. *Meaux, imp. Destouches.* 8 p. 8. (Extrait.)

FLASCH, A., zum Parthenonfries. *Würzburg, Stahel.* 106 S. m. 1 Steintaf. in qu. gr. 4. gr. 8. n. 3 M.

FOL, W. Le Musée Fol. Études d'art et d'archéologie sur l'antiquité et la renaissance. Publié aux frais de la ville de Genève. 3e année. Choix d'intailles et de camées antiques, gemmes et pâtes, décrits par *Walther Fol.* Accompagné de 100 pl. gravées sur cuivre. Tome II. *Basel, Georg.* S. 169—267 mit 36 Kpfrtaf. Fol. n. 20 M.

— 3e Partie : Peinture artistique et industrielle par W. Fol. ibid. XXII. 418 p. et IX chromolithogr. avec nombreuses gravures au bois dans le texte. 12. 5 fr.

FOUCART, Paul. Mélanges d'épigraphie grecque, 1er fascic. *Didier, Paris,* 1878, in-8, 79 p.

— Mémoire sur les colonies athéniennes au ve et au ive siècle. *Paris, Klinchsieck,* 1878, in-4, 90 p.

FRIEDLAENDER, Julius, Die Erwerbungen des königlichen münzcabinets im jahre 1876. *Berlin,* 1877, in-8.

GRUNAUER, E., altgriechische Münzsorten. *Winterthur, Basel, Schneider.* 22 S. m. 1 Lichtdr.-Taf. gr. 4. baar n. 2 M.

HEUZEY, Léon, Les fragments de Tarse au musée du Louvre. *Paris, imp. Quantin.* 23 p. 8. (Extr.)

— Nouvelles recherches sur les terres cuites grecques. *Paris, Maisonneuve.* 51 p. et 3 pl. 4.

Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. N° 5. 1876.

— Nouvelles recherches sur les terres cuites grecques. Groupe de Déméter et de Coré. Les Cueilleuses de fleurs et les Joueuses d'osselets, par Léon Heuzey, *Paris, imp. Chamerot.* 24 p. et 2 pl. gravées.

Même recueil.

— Quelques observations sur la sculpture grecque en Gaule. *Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.* 15 p. 8. (Extr.)

HEYDEMANN, Heinr., Zeus im Gigantenkampf. (1. Hallesches Winckelmannsprogramm.) Mit 1 lith. Taf. in qu. Fol. *Halle, Lippert.* 20 S. gr. 4. n. 2 M,

KÉKULÉ. Griechische Thonfiguren ans Tanagra. *Stuttgart,* 1878. 3 vol. in-fol.

LAPREVOTE, Charles, Note sur un bronze antique. *Nancy, imp. Crépin-Leblond.* 7 p. et fig. 8. (Extr.)

LAU, Thdr., die griechischen Vasen, ihr Formen-und Decorationssystem. 44 (chromolith.) Tafeln aufgenommen nach Originalen der k. Vasensammlung in München. Mit einer historichen Einleitung von *Heinr. Brunn* und erläuterndem Texte von *P. F. Krell.* 1. Hälfte *Leipzig, Seemann.* Taf. 1—22 und Text 20 S. Fol. In Carton. n. 28 M

— 2. Hälfte. Taf. 22—44 und Text S. 21—38.

LEDRAIN, E., Les momies gréco-égyptiennes ornées de portraits peints sur panneaux. *Paris, Maisonneuve.* 7 p. 4. (Extrait.)

LOHMANN, Bernard., De Achillis, Herculis, Aeneae clipeis ab Homero, Hesiodo, Vergilio descriptis. Münster. 18 S. 4. (Progr. v. Rheine.)

MARKOFF, Alexis de, Les monnaies des rois parthes. Supplément à l'ouvrage de M. le comte Prokesch-Osten. Second fascicule. *Paris, Van Peteghem.* 67 p. 4.

MORDTMANN, A., Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponnèse. *Paris, Didier.* 23 p. 8. (Extrait.)

MOUGINS DE ROQUEFORT, P., et **A. GAZAN**, Inscription grecque trouvée à Antibes en 1866 par le docteur P. Mougins de Roquefort. Notice. Avec une lithographie de l'inscription. *Toulon, imp. Laurent.* 33 p. 8. (Extr.)

NEWTON, C. T., The Religion of the Grecks as illustrated by Greek

Inscriptions. (Nineteenth Century. Juin 1878, p. 1033-1051; et août 1878, p. 303-326.)

— On Greek Inscriptions. (Contemporary Review, December 1876, p. p. 70-94.)

— On two Greek Inscriptions from Kamiros and Ialysos, in Rhodes. (Extr. des Transactions de la Société de littérature de Londres.)

— British museum. A guide to the second vase room in the departement of Greek and Toman antiquities. Part. II, 1878, in-16.

PERROT, G., Inscriptions d'Asie Mineure et de Syrie, recueillies par Carabella, Choisy et Martin, publiées. *Paris*, *Didier*. 76 p. 8. (Extr.)

RAVAISSON-MOLLIEN, Charles, la Critique des sculptures antiques au musée du Louvre, à propos des catalogues en préparation. *Paris, Didier*. 52 p. et 5 pl. 8. (Extr.)

RAYET, Olivier, l'Architecture ionique en Ionie. Le Temple d'Apollon Didyméen. *Paris*, *imp. Quantin*. 51 p. 8. (Extr.)

RITTER, Jul., De compositione titulorum christianorum sepulcralium in Corpore inscriptionum graecarum editorum. *Berlin, Calvary & Co.* 44 S. gr. 4. baar n. 2 M.

ROUSSEAU, Jean, Types grecs et types modernes comparés, pour servir à l'étude de l'antique, avec un résumé des principes de l'art grec et une explication des planches. Leçons professées à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers. *Bruxelles, Van Gogh*. 10 p. et 40 pl. 4. 4 fr. 50 c.

SCHLIEMANN, Heinr., Mykenae. Bericht über meine Forschungen und Entdeckungen in Mykenae und Tiryns. Mit e. Vorrede v. W. E. Gladstone. Nebst zahlreichen Abbildungen (in Holzschn.), Plänen und Farbendr.-Taf., mehr als 700 Gegenstände enth. *Leipzig* 1878, *Brockhaus*. LXVI, 447 S. gr. 8. n. 30 M.; geb. n. 32 M.

SCHILLBACH, Beitrag zur griechischen Gewichtskunde. 37. Programm zum Winckelmannsfeste der Archaeolog. Gesellschaft zu Berlin. Mit 2 lith. Tafeln. *Berlin*, *Reimer*. 17 S. gr. 4. n. 2 M.

SCHLYTER, G. R., Monvmenta antiqvitatis. Minnen från Greklandoch Roms forntid. För vänner af antiken och tillika såsom åskådningsmateriel för undervisningen i den klassiska fornkunskapen vid läroverken utgifven. 2:a samlingens 3:e häfte. *Karlskrona, Apelqvist*. 9 pl. Fol. 7 kr. 50 öre.

STENERSEN, L. B., De historia variisque generibus statuarum iconicarum apud Athenienses disputavit. I Commission hos A. Cammermeyer. 3 Kr.

SWIECIANOWSKI, Jul., die musikalische Scala in der Welt. Was ist Schönheit? 2. verm. Aufl. Mit 3 Taf. (in Buch- u. Steindr.) *Berlin*, *Stuhr*. 18 S. gr. 8. n. 1 M.

— — Mit e. Auszug aus dem gekrönten Werke : Die ästhetische Scala der griechischen und römischen Baukunst. (Entstehung und Analyse der griech. Kunstformen.) 2. verm. Aufl. Mit 5 Taf. (in Buch- u. Steindr.) Ebd. 40 S. gr. 8. n. 2 M. 50 Pf.

THOMPSON, Stephen, Masterpieces of antique art. Twenty-five examples in permanent photography, from the celebrated collections in the Vatican, the Louvre, and the British Museum. *London, Griffith and Farran.* Fol. 42 sh.

TRENDELENBURG, Adf., der Musenchor. Relief einer Marmorbasi. aus Halikarnass. Mit einer (phototyp.) Taf. *Berlin, Hertz.* 22 S. gr. 4.

URLICHS, Ludw., Bemerkungen über den olympischen Tempel und seine Bildwerke. Neuntes Programm zur Stiftungsfeier des v. Wagner'schen Kunstinstituts. Mit 1 lith. Tafel. *Würzburg, Stahel id Comm.* 28 S. 4.

USSING, J. L., Om Graekernes og Romernes Huse, med saerligt Hensyn til Benaevnelsen for de enkelte Rum. *Kjobenhavn,* 1876. 74 S. 4. (Inbydelsesskrift.)

VAUX, W. S. W., Ancient history from the monuments, Greek cities and islands of Asia Minor. *London, Society for promoting christian knowledge.* 188 p. 8. 2 sh.

WITTE, J. de, Satyre, bronze trouvé à Dodone dans les fouilles de M. Constantin Carapanos. *Paris, imp. Chamerot.* 4 p. et 1 pl. 4.

WOOD, J. T., Discoveries at Ephesus : including the site and remains of the great temple of Diana. With numerous illustrations from original drawings and photographs. *London, Longmans.* 350 p. 8.

IV. HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE.

BLASCHKE, Sigism., De antidosi apud Athenienses. *Berolini,* 1876. 36 S. 8. (Diss.)

BRENTANO, E., Alt-Ilion im Dumbrekthal. Ein Versuch, die Lage d. homer. Troja nach den Angaben d. Plinius u. Demetrios v. Skepsis zu bestimmen. Mit e (lith.) Karte der Troischen Ebene. *Frankfurt a/M., Zimmer.* V, 146 S. gr. 8. n. 4 M. 20 Pf.

BUERGEL (Héinrich), Die Pylæisch-Delphische Amphictionie. *München, Th. Ackermann,* in-8, 298 p.

BURNOUF, Emile, La ville et l'acropole d'Athènes aux diverses époques. *Paris, Maisonneuve.* 220 p. et 21 pl. 8.

BUSOLT, G., die Lakedaimonier u. ihre Bundesgenossen. 1. Bd. Bis zur Begründg. der athen. Seehegemonie. *Leipzig, Teubner* 1878. n. 12.

CAPES, W. W. University life in ancient Athens. Being the substance of four Oxford lectures. *London, Longmans.* 140 p. 8. 5 sh.

COLLIGNON, Max. De Collegiis Epheborum, etc., *Paris,* 1877, in-8.

CURTIUS, E. Atlas von Athen. *Berlin*, 1878, in-fol.

DROYSEN, Joh. Gust., Geschichte des Hellenismus. 1. Thl. Geschichte Alexanders des Grossen. 1. Halbbd. 2. Aufl. *Gotha, Perthes*. X, 400 S. gr. 8. n. 7 M.

— — 3. Thl. A. u. d. T.: Geschichte der Epigonen. Mit einem Anh.: Ueber die hellen. Städtegründungen. 1. Halbbd. 2. Aufl. Ebds. VIII, 452 S. gr. 8. n. 8 M.

DUM, Die Spartanischen Königslisten. *Insbrück*, 1878, in-8.

FICKELSCHERER, Martin, De theoricis Atheniensium pecuniis commentatio. *Lipsiae*. 38 S. 8. (Diss.)

GESNER, Jean-Matthias, Socrate et l'amour grec. Dissertation, traduite en français pour la première fois, texte latin en regard, par Alcide Bonneau. *Paris, Liseux*. XVI, 124 p. 18. 3 fr. 50

GILLIÉRON, l'Iliade et la plaine de Troie, souvenirs de voyage. *Neuchâtel*. 29 S. 4. (Progr.)

GUHL, E., and W. **KONER**, The life of the Greeks and Romans described from antique monuments. Translated from te third German edition by F. Hueffer. With 543 illustrations. *London, Chatto and Windus*. 620 p. 8. 21 sh.

HINSTIN, G., de Piraeo Athenarum propugnaculo. Thesim facultati litterarum Parisiensi proponebat. *Paris, Thorin*. 97 p. et plan. 8.

— Les Romains à Athènes avant l'empire. Thèse présentée à la faculté des lettres de Paris. *Ibid*. 211 p. 8.

KIRCHHOFF, A., zur Geschichte des Athenischen Staatsschatzes im 5. Jahrh. (Aus: »Abhandlungen d. k, Akad. d. Wiss. zu Berlin«.) *Berlin, Dümmler's Verl. in Comm*. 47 S. gr. 4. n. 2 M. 20 Pf.

KOERBER, Vilibaldus, De Graecorum hymenaeis et epithalamiis. Vratislaviae. 58 S. 8. (Diss).

LANGE, Ludov., de ephetarum Atheniensium nomine commentatio. *Lipsiae*, 1874. 27 S. 4. (Progr.)

LORENZ, Adam, einige Bemerkungen über Söldnerei bei den Griechen bis zur Zeit der Schlacht bei Leuktra. *Eichstätt, Krüll*. IV, 51 S. gr. 8. n. 2 M.

MAHAFFY, J. P., Social life in Greece, from Homer to Menander. 3rd ed., revised and enlarged. With a new chapter on Greek art. *London, Macmillan*. 460 p. 8. 9 sh.

MAILLARD, P. M., Glaucia l'esclave grecque, scènes du 1er siècle à Rome et à Athènes. Traduit. *Paris, Bonhoure*. 251 p. 12. 2 fr. 50 c.

MASPERO'S, G., Geschichte der morgenländischen Völker im Altertum. Nach der 2. Aufl. des Originals und unter Mitwirkung des Verfassers übersetzt von Rich. *Pietschmann*. Mit einem Vorworte von Geo. Ebers, vollständ. Register und e. lith. u. color. Karte in qu. gr. 4. *Leipzig, Engelmann*. XI, 644 S. gr. 8. n. 11. M.

MEYER, Ed., Geschichte von Troas. Mit e. chromolith. Karte (in qu. 4.) Ebd. VII, 112 S. gr. 8. n. 2 M. 60 Pf.

MÜLLER, Ed., die Idee der Menschheit im hellenischen Alterthum.

Aus dem Nachlass hrsg. von *Herm. Kraffert.* (»Jahrbücher der classischen Philologie. 9. Suppl.-Bd.«) *Leipzig, Teubner.* 77 S. gr. 8. n. 1 M. 60 Pf.

MOMMSEN, Delphica. *Leipzig,* 1878, in-8.

PAQUIER, J.-B., Quid de Trapobane insula veteres geographi scripserint. Thesim facultati litterarum Parisiensi proponebat. *Paris, Maisonneuve.* 62 p. 8.

ROSSI, Egisto, Costumanze nuziali tra i Greci ed i Romani : notizie storiche. *Firenze. tip. Barbèra.* 86 p. 8.

SADOWSKI, J. N., die Handelsstrassen der Griechen und Römer durch das Flussgebiet der Oder und Weichsel, des Dniepr und Niemen an die Gestade des Baltischen Meeres. Eine von der Akademie der Wissenschaften zu Krakau preisgekrönte archäologische Studie. Autorisirte, vom Verfasser revidirte und verbessete, deutsche Ausgabe. Mit einer Vorrede und Einleitung des Uebersetzers. Aus dem Polnischen von *Albin Kohn.* Mit 2 (lith.) Karten und 3 lith. Tafeln. *Jena, Costenoble.* VI, LIII, 210 S. gr. 8. n. 7 M. 20 Pf.

SANKEY, C., Spartan and Theban supremacies. With five maps. (Epochs of ancient history.) *London, Longmans.* 234 p. 18. 2 sh. 6 d.

SAUPPE, Herm., Commentatio de proxenis Atheniensium. *Göttingen, Dieterich's Verl.* 15 S. gr. 4. n. 80 Pf.

SCHWARZ, Joseph, Kritische Geschichte der Empörung des Amyrtaeus und Inaros in Aegypten und des Antheils, welchen die Athener an diesem Aufstande nahmen. *Inowrazlaw.* 21 S. (Progr.)

VEREINSSCHRIFT der Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft im katholischen Deutschland für 1876. *Köln, Bachem in Comm.* gr. 8. n. 3 M.

Zur Einführung. Athanasius der Grosse. Ein Lebensbild aus dem 4. christl. Jahrh. Von *J. Hergenröther.* 24 S.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, Atlas universel de géographie ancienne, moderne et du moyen âge, construit d'après les sources originales et les documents actuels, voyages, mémoires travaux géodésiques, cartes particulières et officielles, avec un texte analytique. Environ 110 cartes gravées sur cuivre par nos meilleurs artistes, sous la direction de M. Et. Collin. 1re livraisons. *Paris, Hachette.* 8 p. et 3 cartes. In-fol. à 2 col. à 6 fr.

L'Atlas sera publié par livraisons, contenant chacune 3 cartes accompagnées de notices sur les documents qui auront servi à leur construction. Il paraîtra au moins trois livraisons par an. Le prix de chaque carte prise séparément variera selon l'importance des frais de fabrication. Ce prix, en aucun cas, ne sera inférieur à 2 fr. 50 c

ZAMPONI, Florido, Storia dell' antica Grecia, illustrata da 49 fig. interc. nel testo. *Firenze, tip. Civelli.* VIII, 272 p. ed una carta geografica. 16. 3 L. 50 c.

V. PHILOLOGIE. — LINGUISTIQUE.

BALSER, De linguæ græcæ participio in neutro genere. *Lipsix*, 1878, in-8.

BENTZ, Guil., De genetivi usu apud veteris comoediæ poetas. Part. I. *Gryphiswaldiæ* 1876. 30 S. 8. (Diss.)

BINDSEIL, Fr., die griechischen unregelmässigen Verba für den Schulgebrauch zusammengestellt. *Posen, Rehfeld.* 32 S. gr. 8. cart. n. 50 Pf.

CHRIST, W. Die Theilung des Chors. *München*, 1877, in-4.

BOECKH, Aug., Encyklopädie und Methodologie der philologischen Wissenschaften. Hrsg. v. Ernst Bratuschek. *Leipzig, Teubner.* X, 824 S. gr. 8. n. 12 M.

DAVIE, G. J., Elementary Greek grammar. *London, Bentley.* 8. 4 sh.

EBHARDT, K., Die sprachlichen Formen, mit welchen die Glieder des Schlusses im Griechischen und Lateinischen eingeführt werden. *Weilburg.* 16 S. 4. (Progr.)

FRIEDLEIN, G., Griechisches Lesebuch für Lateinschulen. 2. Aufl., bearb. v. Emil Kurz. *Bamberg, Buchner.* III, 246 S. gr. 8. n. 2 M. 50 Pf.

HOFMEISTER, Adph., über Gebrauch und Bedeuntung des Jota demonstrativum bei den attischen Rednern. Inaugural-Dissertation. Halle. *Gera, Griesbach.* 48 S. gr. 8. 75 Pf.

HOLZWEISSIG, Fr., Wahrheit und Irrthum der localistischen Casustheorie. Ein Beitrag zur rationellen Behandlung der griech. und latein. Casussyntax auf Grund der sicheren Ergebnisse der vergleich. Sprachforchung. *Leipzig, Teubner.* III, 88 S. gr. 8. n. 1 M. 80 Pf.

KAMPE, die griechischen Buchstaben. 1 Blatt. Lith. *Böhm.-Leipa, Hamann.* gr. 8. baar n. 10 Pf.

KIRCHHOFF, A., Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets. 3. umgearb. Aufl. Mit e. chromolith. Karte in qu. Fol. *Berlin, Dümmler's Verl.* V, 168 S. m. 2 Schrifttaf. in gr. Fol. gr. 8. n. 6 M.

MASING, F[d], Das Verhältniss der griechischen Vokalabstufung zur sanskritischen, etc. *Saint-Pétersbourg*, 1878, gr. in-8.

MATTHÆI, De Dialecto Pythagoreorum. Gottingæ, 1878, in-8.

MORRIS, W., Greek lessons. Part 2. *London, Longmans.* 16. 1 sh.

Notabilia quaedam; or, the principal tenses of such irregular Greek verbs, etc. *London, Bel and Sons.* 8. 1 sh.

RENISCH, Paul., De nominibus Graecis in — λος terminatis. *Vratislaviae.* 46 S. 8. (Diss.)

RIEDER, A., über die mit mehr als einer präposition zusammen-

gesetzten verba im griechischen texte des Neuen Testamentes. *Gumbinnen, Sterzel.* 30 S. gr. 4. baar n. 1 M.

ROTH, Carl, Griechische Schulgrammatik. 2. Thl.: Syntax. *Leipzig, Teubner.* X, 130 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf. (l. u. 2. 2.: 2 M. 70 Pf.)

SAAEFELD, G. A., griechische Lehnwörter im Lateinischen. Ergänzungen und Nachträge zum Index graecorum vocabulorum in linguam latinam translatorum. Vetzlar; *Berlin, Berggold.* 40 S. gr. 4. n. 1 M. 60 Pf.

SAVELSBERG, Lykischen Sprachdenkmæler, t. II. *Bonn,* 1878, in-8.

SCHRADER, Otto, Quaestionum dialectologicarum Graecarum particula. *Lipsiae.* 8. (Diss.)

Extr. de Curtius und Brugman, Studien, X. S. 259—327.

SILVA, Miguel de. Nuevo sistema para estudiar la lengua griega. Nueva edicion. *Paris, Bouret.* V, 196 p. 12.

TUCHHAENDLER, Nathan Jonas, de vocabulis graecis in linguam latinam translatis. *Berolini* 1876. 76 S. 8. (Diss.)

VANICEK, Alois, griechisch-lateinisches etymologisches Wörterbuch. 1. und 2. Bd. *Leipzig, Teubner.* 1294 S. gr. 8. cplt.: n. 24 M.

VOLKMANN, R., Tabelle der griechischen unregelmässigen Verba. *Jauer* 1876, *Schultze.* 16 S. br. 8. n. 50 Pf,

WALLER, C. H., A grammar and analytical vocabulary of the words in the Greek testament, 2 parts. Part 1. Grammar. *London, Low.* 104 p. 12. 2 sh. 6 d.

WATTENBACH, Exempla codicum græcorum. *Heidelbergæ,* 1878, in-fol.

XANTHOPOULOS. Ἡ διδασκαλία τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης... l'enseignement de la langue grecque dans les écoles publiques et helléniques. et dans les gymnases de la Grèce. *Smyrne,* 1875, in-18, 120 pages.

ZACHER, Konr., De nominibus in αιος, αια, αιον. *Halle, Lippert'sche Buchh.* VIII, 280 S. gr. 8. n. 6 M.

ZIRWIK, Grundzüge einer wissenschaftlichen Grammatik der griechischen Lprache. *Salzburg,* 1878, in-8.

V *bis*. MUSIQUE. — MÉTRIQUE.

ALEXANDERSSON, A. M., Grekisk metrik. *Sthlm., Norstedt et Söner.* XXXII, 283 S. 8. 5 kr.

CHRIST, W. Die rhythmische. Continuität der Chorgesange. *München,* 1878, in-4.

KOEHLER, Guil., De Dorismi cum metris apud Aeschylum et Sophoclem necessitudine. *Posen.* 15 S. 4. (Progr.)

MISTELI, Frz., Erläuterungen zur allgemeinen Theorie der griechischen Betonung. *Paderborn, Schöningh.* 112 S. gr. 8. n. 2 M.

RUELLE, Ch.-Ém. Deux textes grecs anonymes, relatifs au canon musical, heptacorde, puis octacorde, publiés d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid (avec une notice sur C. Lascaris, par Ch. Graux). *Paris, Baur*, 1878, in-8, 26 p. Fac-simile de l'écriture grecque et latine de C. Lascaris. (Extrait de l'Annuaire.) 2 fr.

VI. LITTÉRATURE. — GÉNÉRALITÉS.

ARDIZZONE, Matteo, Del teatro greco e delle sue relazioni col teatro latino. *Palermo, tip. Amenta*, 1876. 148 p. 8.

BERNHARDY, G., Grundriss der griechischen Literaturgeschichte. 3. Bearbeitung. 2. Thl. Geschichte der griechischen Poesie. 1. Abth. Epos, Elegie, Jamben, Melik. 2. Abdr. *Halle, Anton*. 756 S. gr. 8 12 M.

BLASS, Frdr., Die attische Beredsamkeit. 3. Abth. 1. Abschnitt. Demosthenes. *Leipzig, Teubner*. VIII, 564 S. gr. 8. n. 14 M.

BURSIAN, Conrad, Bibliotheca philologica classica. Verzeichniss der auf dem Gebiete der classischen Alterthumswissenschaft erschienenen Bücher, Zeitschriften, Dissertationen, Programm-Abhandlungen, Aufsätze in Zeitschriften und Recensionem. Beiblatt zum Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumskunde. 3. Jahrg. 1876. *Berlin, Calvary et Co.* 266 S. gr. 8. n. 6 M.

— 4. Jhrg. 1877.

CLAVEL, Victor, Eloge de la langue et de la littérature grecques. Leçon d'ouverture. *Montpellier, imp. Hamelin*. 29 p. 8.

DROYSEN, Geschichte des Hellenismus. 2e éd., t. I-III, *Gotha*, 1877-78, in-8.

EICHTAL, Gustave d', Notice sur la fondation et le développement de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France) avril 1867 — avril 1877), lue à la séance du 5 juillet 1877. *Paris, Maisonneuve*. 74 p. 8. (Extrait de l'Annuaire.)

FREUND'S, Wilh., 6 Tafeln der griechischen, römischen, deutschen, englischen, französischen und italienischen Literaturgeschite. Für den Schul und Selbstunterricht. I. u. II. 2. Aufl. *Leipzig, Violet*. gr. 8. à n. 50 Pf.

I. Tafel der griechischen Literaturgeschichte. 50 S.

FRITZSCHIUS, F. V., De comoediae graecae prologis. *Rostochii*. 8 S. 4. (Ind. lectt.).

GNESOTTO, Ferdinando, L'eloquenza in Atene ed in Roma al tempo delle libere istituzioni : saggio. *Verona e Padova, Drucker e Tedeschi*. 520 p. 16. 5 L.

GOMPERZ, Th., Die Bruchstücke der grieschischen Tragiker und Cobet's neueste kritische Manier. Ein Mahnwort. *Wien*, 1878, *Hölder*. 44 S. gr. 8. n. 1 M. 40 Pf.

HARTUNG, J. A., Lehrplan der Alten über die Dichtkunst durch Zusammenstellung mit denen der besten Neueren erklärt. 2. (Titel-) Ausg. *Leipzig*, 1845, *Siegismund et Volkening*. VIII, 289 S. gr. 8. 4 M.

HENSE, C. C., Beseelende Personification in griechischen Dichtungen mit Berücksichtigung lateinischer Dichter und Shaksper's. 2. Abtheilung. *Schwerin*. 30 S. 4. (Progr.)

HISTOIRE abrégée de la littérature grecque; par P. F. T***. *Notre-Dame de-Lérins*, *imp. Marie-Bernard*. 206 p. 8.

HOPP, W., Geschichte der griechischen Literatur, für höhere Lehranstalten und für das Selbststudium bearb. 2. durchgesch. Aufl. *Berlin* 1878, *Springer*. VII, 192 S. 8. n. 2 M.

HANES, P., Die tragische Katharsis. *Emmerich*. 21 S. 4. (Progr.)

NICOLAI, Rud., Griechische Literaturgeschichte in neuer Bearbeitung. 2. Bd. Die nachklass. Literatur. 2. Hälfte. Die Literatur der röm. Studienperiode. *Magdeburg*, *Heinrichshofen's Buchverl*. X u. S. 309—706. gr. 8. n. 5 M. 20 Pf. (I. u. II.: n. 14 M. 45 Pf.)

— 3. Bd., 1873.

PALLAVERI, Daniele, L'idea greca: prelezione ad un corso di litteratura greca. *Brescia*, *tip. Apollonio*. 170 p. 8.

PATIN, Etudes sur les tragiques grecs. Eschyle. 5e édition. *Paris*, *Hachette*. VII, 391 p. 18. 3 fr. 50 c.

— Etudes sur les tragiques grecs. Sophocle. 5e édition. *Paris*, *Hachette*. 365 p. 18. 3 fr. 50 c.

PIERRON, Alexis. Histoire de la littérature grecque, 8e édition, augmentée d'un appendice bibliographique. *Paris*, *Hachette*, 1878, in-12.

POKSTION, Jos. Cal., Griechische Dichterinnen. Ein Beitrag zur Geschichte der Frauenliteratur. *Wien*, *Hartleben*. VIII, 222 S. 8.

ROMIZI, A., Nozioni di letteratura greca per i licei. *Bologna*, *tip. Rusconi*. 86 p. 8. 1 L. 50 c.

RUNCK, Franck., De scoliorum origine et usu. *Berolini* 1876. 16 S. 8, (Diss. Rostoch.)

SWIECICKI, Heliodor von, Historisch-kritische Beleuchtung der Pflege der Kinder bei den Griechen. 1. Thl. (gekrönte Preisschrift.) *Breslau*. 36 S. 8. (Diss.)

SYMONDS, J. A., Studies of the Greek poets. Ist series. *London*, *Smith and Elder*. 2nd ed. 8. 10 sh. 6 d.

VAPEREAU, G., Dictionnaire universel des littératures, contenant: I. Des notices sur les écrivains de tous les temps et de tous les pays et sur les personnages qui ont exercé une influence littéraire; l'analyse et l'appréciation des principales œuvres individuelles, collectives, nationales, anonymes, etc.; des résumés de l'histoire littéraire des diverses nations; les faits et souvenirs intéressant la curiosité littéraire ou bibliographique; les académies, les théâtres, les journaux et revues, etc.— II. La théorie et l'historique des différents genres de poésie et de prose, les règles essentielles de rhé-

torique et de prosodie, les principes d'esthétique littéraire; des notions sur les langues, leurs systèmes particuliers de versification, leurs caractères distinctifs et les principes de leur grammaire.— III. La bibliographie générale et particulière, les ouvrages à consulter sur les questions d'histoire, de théorie et d'érudition. *Paris, Hachette.* Publié en 12 fascicules à 2 fr. 50 c.

VII. AUTEURS GRECS ANCIENS.

ALCMAN.

Clemm, Vilelm., De fragmento quodam Alcmanico commentatio. *Gissae* 18 S. 4. (Progr.)

Ingraham, Georg., De Alcmanis dialecto. *Novi Eboraci, Trow.* 59 S. 8. (Diss. Wircb.)

ANDOCIDE.

Eriksson, J.-A. De syntaxi Andocidea quaestiones. Commentatio academica. Pars I. *Holmiae.* 30 S. 4. (Diss. Upsal.)

ANNE COMNÈNE. Corpus scriptorum historiæ byzantine. Anna Comnena, t. II, *Bonn,* 1878. in-8.

APOLLINAIRE de Laodicée.

Ritter, Frdr.. De Apollinarii Laodiceni legibus metricis. *Episcopii.* 38 S. 4. (Beil. z. Progr.)

APOLLONIUS de Rhodes.

Rzach. Grammatische Studien in Ap. Rh. *Wien,* 1878, in-8. 3 fr. 80 c

ARCHESTRATE.

— Archestrati Syracusii sive Gelensis quae feruntur apud Athenaeum reliquiae. Recogn. W. Ribbeck. *Berlin, Calvary.* 27 S. gr. 4. 1 M. 20 Pf.

ARCHIMÈDE.

Bunte, Ueber Archimedes, mit besonderer Berücksichtigung der Lebens- und Zeitverhältnisse, sowie zweier von demselben herrührenden mechanischen Kunstwerke. *Leer.* 21 S. 4. (Progr.)

ARISTOPHANE.

Arnold, Wilh., Aristophanis poetae de vera et falsa misericordia sententia adumbratur. *Dresden, v. Zahn.* 18 S. 4. baar n. n. 1 M. 20 Pf.

Brinckmann, Car., De epithetorum usu Aristophaneo. *Schlaviae,* 1875. 38 S. 8. (Diss. Rostoch.)

Deschanel, Emile, Etudes sur Aristophane. *Paris, Hachette.* III, 475 p. 18. 3 fr. 50 c.

Ὀλζιγγήρου, Καρόλου (Holzinger) περὶ τῶν παρ' Ἀριστοφάνει ἀπὸ τῆς λέξεως παιδίων πρὸς Οὐηκλεῖνον ἐπιστολή. *Wien, Hölder.* 27 S. gr. 8.

Kaehler, De partibus servorum, qui sunt in Aristophanis Equitibus, Vespis, Pace. *Weimar.* 13 S. 4. (Progr.)

Lessing, Carl, De Aristophane Euripidis inrisore quaestiones selectae. Dissertatio inauguralis. Halis Sax. *Berlin, Mayer et Müller.* 48 S. gr. 8. baar n. 1. M.

Schinck, Aemil., Quaestiones Aristophaneae. *Neuhaldensleben.* 18 S. 4. (Progr.)

Speck. De Aristophanis Dialecto, part. I. *Vratis la vis*, 1878, in-8.

Witten, Frider., De Nubium fabula ab Aristophane retractata. *Erfurt.* 18 S. 4. (Progr.)

ARISTOTE. — De anima libri III. Ad interpretum graecorum auctoritatem et codicum fidem recognovit, commentariis illustravit Frider. Adolph. Trendelenburg. Ed. II. emendata et aucta. *Berlin, Weber.* XXVIII, 500 S. gr. 8. n. 12 M.

— Nicomachean Ethics. A new translation, with introduction, etc., by D. P. Chase. 4th ed., revised. *Oxford, Thornton; London, Simpkin.* 330 p. 8. 7 sh. 6 d.

— Selections from the Organon. Edited by John Richard Magrath. 1st and 2nd ed. *London, Rivingtons.* 8. 3 sh. 6 d.

— De Arte poetica liber; ed. *Guill. Christ. Leipzig,* 1878, in-12.

— Politics. Books I., III., IV. (VII). The text of Bekker, with an English translation by W. E. Bolland, together with short introductory essays y A. Lang. *London, Longmans.* 312 p. 8. 7 sh. 6 d.

Strehlke, Guil., De commentario anonymo in Aristotelis de anima libros conscripto. *Gedani,* 1876. 80 S. 8. (Diss. Heidelberg.)

— Rhetoric, with a commentary by the late Edward Meredith Cope. Revised and edited for the syndics of the University Press, by John Edwin Sandys. 3 vols. *London, Cambridge Warehouse.* 910 p. 8. 31 sh. 6 d.

Baeumker, Clem., d. Aristoteles Lehre v. den äussern und innern Sinnesvermögen. *Leipzig; Paderborn, Schöningh in Comm.* IV, 91 S. gr. 8. (Diss. Monaster.) n. 1 M.

Baumgart, Herm., Aristoteles, Lessing und Goethe. Ueber das eth. und das aesthet. Princip der Tragödie. *Leipzig, Teubner.* 83 S. gr. 8. n. 2 M. 40 Pf.

Biese, Reinh., die Erkenntnisslehre d. Aristoteles und Kant's in Vergleichung ihrer Grundprincipien historisch-kritisch dargestelt. *Berlin, Weber.* 74 S. gr. 8. n. 1 M. 80 Pf.

Diederichsen, Leonhard, In welchem Verhältniss stehen das V., VI. u. VII. Buch der Nicomachischen Ethik zu den vorhergehenden und die erste Behandlung der ἡδονή und λύπη zur zweiten? *Flensburg.* 24 S. 4. (Progr.)

Hayduck, Mich., Emendationes Aristotelae. *Meldorf.* S. 10—19 d. Progr. 8.

Tesse, Aug., De vi ac notione dialecticae Aristoteleae. *Treptow a. R.* 22 S. 4. (Progr.)

Zamarias, Alexius, Die Grundzüge der Aristotelischen Erziehungstheorie. *Leipzig.* 49 S. 8. (Diss.)

Zeller, Ed., Uber die Benützung der Aristotelischen Metaphysik in den Schriften der älteren Peripatetiker. [Aus: »Abhandlgn. d. k. Akad. d. Wiss. in Berlin«.] *Berlin, Dümmler's Verl.* 25 S. gr. 4. n. 1 M. 40 Pf.

AUTOLYCUS. Αὐτολύκου περὶ κινουμένης σφαίρας καὶ περὶ ἐπιτολῶν καὶ δύσεων πρῶτον. — Autolyci de sphaera quae movetur et de ortu et occasu libri. Rec. Ric. Hoche. *Hamburg, Nolte.* 8 S. gr. 8. (Progr.) baar n. 80 Pf.

BABRIUS, Fabularum Babrianarum paraphrasis Bodleiana. Ed. P. Knoell. *Wien, Hölder.* XII. 77 S. n. 2. M. 40 Pf.

CALLIMAQUE.

Degner, Rudolf., De Dorismi usu Callimacheo. *Vratislaviae.* 62 S. 8. (Diss.)

CALLINUS.

Geiger, G., De Callini elegiarum scriptoris aetate. *Erlangen, Deichert.* 15 S. gr. 8. n. 40 Pf.

CÉBÈS.

Müller, Carl Conrad, De arte critica Cebetis tabulae adhibenda. *Virceburgi* (Stuber in Comm.). 83 S. 8. (Diss.)

CHALCIDIUS.

Müller, Iwan, quaestionum criticarum de Chalcidii in Timaeum Platonis commentario specimen II. *Erlangae* 1876. 13 S. 4. (Progr.)

— — Specimen III. *Erlangen. Deichert.* 17 S. gr. 4. n. 60 Pf. (1—3.: n. 2 M.

CHORICIUS. Chorikios, éloge du duc Aratios et du gouverneur Stéphanos, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Biblioteca nacional de Madrid; par Charles Graux. *Paris, imp. Blot.* 31 p. 8. (Extr. de la Revue de philologie.)

COLUTHUS. Il rapimento di Elena: poema, trad. ed annotato da A. Bertolè. *Milano, Rechiedei* 1876. 56 p. 16.

CRATES.

Hasper, Theod., De Cratete et Pherecrate novae comoediae Atticae praecursoribus commentationis pars prior. *Leipzig.* 28 S. 4. (Progr. d. Thomasschule.)

DÉMOSTHÈNE, Demosthenes, by W. J. Brodribb. (Ancient classics). *London, Blakcwoods.* 174 p. 12. 2 sh. 6 d.

— Le orazioni, tradotte ed illustrate da Filippo Mariotti. Vol III. *Firenze, tip. Barbèra.* XXXIV. 590 p. 8. 4 L.

— ausgewählte Reden, erklärt v. C. Rehdantz. 1. Thl. A. u. d. T.: Neun Philippische Reden. 1. Hft.: I—III: Olynthische Reden. IV: 1. Rede gegen Philippos. 5. verb. Aufl. *Leipzig, Teubner.* VI, 173 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

— Le Discours de la couronne. Texte grec, accompagné d'une notice, d'analyses, de notes en français, et conforme à l'édition des Plaidoyers politiques publiée par M. Weil. *Paris, Hachette.* 167 p. 16. 1 fr. 25 c.

Baerwinkel. De lite Ctesiphontea commentatio. *Sunderhaus*, 1878, in-8.

Draeseke, Joannes, Quaestio critica de Demosthenis philippica tertia. *Augustae Taurinorum, Loescher*, 1876. 54 p. 8.

Duncker, R., Inter privatarum causarum orationes Demosthenicas quae pro genuinis habendae sint quaeque pro falsis breviter exponitur. Pars I. *Greiffenberg i. P.* 17 S. 4. (Progr.)

Hartel, Wilh., Demosthenische Studien. [Aus: »Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.«] *Wien, Gerold's Sohn in Comm.* 62 S. Lex.-8. 2 fasc. *Wien*, 1878. n. 1 M.

Richter, Ernst Alb., Beiträge zur Kritik und Erklärung des Demosthenes. *Altenburg.* 31 S. 4. (Progr.)

Schaffner, Sigfr., De tertia adversus Aphobum oratione vulgo Demosthenis nomini addicta. *Lipsiae.* 45 S. 8. (Diss.)

DENYS D'HALICARNASSE.

Ælii Dionysii Halicarnassensis reliquias collegit et illustr. C. Th. Ph. Schwartz. *Utrecht, Kemink.* XLII, 154 S. gr. 8. n. 5 M.

Cobet, C. G., Observationes criticae et palaeographicae ad Dionysii Halicarnassensis Antiquitates Romanas. *Leiden, Brill.* XV, 272 S. gr. 8. 6 M.

Hesse, Dionysii Halicarnassensis de Thucydide judicia examinantur. *Leismig.* 34 S. 4. (Progr.)

Jacoby, Carl, C. G. Cobet's neuestes Werk: Observationes criticae et palaeographicae ad Dionysii Halicarnassensis Antiquitates Romanas besprochen. *Danzig*. 22 S. 4. (Progr.)

Tegge, Aug., Quaestionum de Dionysii Halicarnassensis usu praepositionum specimen I. *Gryphiswaldiae*, 1876. 38 S. 8. (Diss.)

DURIS.

Rössler, C. G. F. Ed., de Duride Diodori, Hieronymo Duridis in rebus a successoribus Alexandri Magni gestis auctore. Dissertatio inauguralis. *Göttingen* 1876, *Deuerlich*. 63 S. gr. 8. n. 1 M. 50 Pf.

ÉNÉE DE STYMPHALE.

Hug, Arnold, Aeneas v. Stymphalos, e. arkadischer Schriftsteller aus classischer Zeit. *Zürich; Leipzig, Teubner*. 46 S. gr. 4. n. 1 M. 20 Pf

ÉPIMÉNIDE.

Schultess, Carol., de Epimenide Crete. Dissertatio inauguralis. *Bonn, Göttingen, Deuerlich*. 61 S. gr. 8. n. 1 M.

ESCHINE.

Büttner, Quaestiones Æschineæ. *Berolini*, 1878, in-4.

Nilson, N. J. A., De rerum dispositione apud Aeschinem, oratorem Atticum, commentatio I. (Orat. Ctesiphont.) *Upsaliae*. 44 S. 8. (Diss.)

Trentepohl, Vincent., Observationes in Aeschinis usum dicendi. *Argentorati*. 78 S. 8. (Diss. Gotting.)

ESCHYLE.

Beck, Heinr., Quaestiones Aeschyleae. *Coburg*. 14 S. 4. (Progr.)

Dahlgren, Sven, De imaginibus Aeschyli. *Holmiae*. 105 S, 8. (Diss. Upsal.)

Helmsoeth, Commentatio de parodi in Aeschyli fabula thebana conformatione. *Bonn, Behrendt*. 18 S. gr. 4. n. 60 Pf.

Keiper, Phpp., Die Perser d. Aeschylos als Quelle für altperaische Alterthumskunde, nebst Erklärung der darin vorkommenden altpersischen Eigennamen. *Erlangen, Deichert*. 114 S. gr. 8. n. 2 M.

Lalin, Esaias, De praepositionum usu apud Aeschylum. I. *Holmiae*. 17 S. 8. (Diss. Upsal.)

Lowinski, A., De emendando primo episodio quod est in Aeschyli Septem adversus Thebas. *Deutsch-Krone*. 24 S. 4. (Progr.)

Naumann, Frdr., de ὡς particulae apud Aeschylum vi et usu. Dissertatio inauguralis. *Leipzig, Barth*. 35 S. gr. 8. baar n. 50 Pf.

Oberdick, Joh., De exitu fabulae Aeschyleae quae Septem adversus Thebas inscribitur commentatio. *Arnsberg*. 16 S. 4. (Progr.)

Wiel, Joseph, De Aeschyli Persarum exitu commentatio critica. *Köln*. 20 S. 4. (Progr.)

ÉSOPE.

Fedde, Ueber eine noch nicht edirte Sammlung äsopischer Fabeln nach einer Wiener Handschrift. *Breslau*. 26 S. 4. (Progr. d. Elisabeth-Gymn.)

EURIPIDE. Euripidis tragoediae. Rec. et commentariis instruxit *Aug. Jul. Edm. Pflugk*. Vol. II. Sect. 3., continens Herculem. Ed. II., quam curavit N. Wecklein. *Leipzig, Teubner*. 123 S. gr. 8. 1 M. 80 Pf.

— — translated by *George O'Connor. Dublin, Ponsonby; London, Simpkin*. 62 p. 12. 1 sh.

— Iphigénie à Aulis, texte grec. Nouvelle édition, avec notes en français, par *A. Ohmer. Paris, Belin*. VI, 87 p. 12.

Arnoldt, Rich., Die chorische Technik d. Euripides. *Halle*, 1878, *Mühlmann*. XI, 363 S. gr. 8. n. 8 M.

Aspriotis, Joa., περὶ τῶν Εὐριπιδείων προλόγων. Ἐναίσιμος διατριβή. De prologis Euripideis. Dissertatio inauguralis. *Gottingen*, 1875, *Vandenhoeck et Ruprecht*. 32 S. gr. 8. qaar n. 80 Pf.

Bruell, Felix, De fontibus vitae Euripidis. *Monasterii*, 89 S. 8. (Diss.)

Bähr, Aug., De deo ex machina Euripideo. Dissertatio inauguralis Rostochiensis. 1873. *Stendalia*, 1875. 20 S. 4.

Haupt, Rich., die äussere Politik d. Euripides. 2. Hälfte. Ploen; *Berlin, Calvary et Co.* 34 S. gr. 4. Progr. baar n. M.

Nöldeke, Wilh., De Rhesi fabulae aetate et forma. *Schwerin.* 17 S. 4. (Progr. u. Diss. Rostoch.)

Rieck, C., De adiectivorum compositorum usu Euripideo. *Neu-Strelitz.* 20 S. 4. (Progr.)

Roemheld, Frdr., De epithetorum compositorum apud Euripidem usu et formatione. *Giessen, Ricker.* XVI, 212 S. gr. 8. n. 4 M. 60 Pf.

EUSÈBE.

Hély, Victor, Eusèbe de Césarée, premier historien de l'Eglise. Thèse présentée à la faculté de théologie de Paris. *Paris, Bloud et Barral.* 267 p. 8.

GEORGES DE CHYPRE. Declamationum et epistolarum e cod. Leidensi editarum particula III. *Jenae.* 14 S. 4. (Ind. lect.)

HÉCATÉE.

Roeper, Gottlieb, Ueber einige Schriftsteller mit Namen Hekataeos. *Danzig.* 23 S. 4. (Progr.)

HÉRACLITE.

Byswater, J., Heracliti Ephesii reliquiae. *London, Macmillan.* 100 p. 8. 6 sh.

HÉRODOTE. Herodotos, erklärt v. *Heinr. Stein.* 1. Bd. 1. Hft.: Einleitung u. Uebersicht d. Dialektes. Buch. I. Mit. e. Karte v. H. Kiepert in Kpfrst. u. col. 4. verb. Aufl. *Berlin, Weidmann.* LIX, 236 S. gr. 8. 2 M. 25 Pf.

— Herodotos, éd. *Abicht*, t. I-V. *Leipzig*, 1873-76, in-8.

Bauer, Adf., Die Entstehung d. Herodotischen Geschichtswerkes. Eine krit. Untersuchung. *Wien*, 1878 *Braumüller.* VII, 173 S. gr. 8. n. 4 M.

Maspero, G., Nouveau fragment d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote. *Paris, impr. Chameret.* 14 p. 8. (Extr. de l'Annuaire.)

Stein, Heinr., Herodotos. Sein Leben und sein Geschichtswerk. Nebst e Uebersicht seines Dialektes. (Aus der commentierten Ausg. d. Herodot. 2. Abdr. *Berlin, Weidmann.* LIX S. gr. 8. n. 40 Pf.

HÉSIODE.

Flach, H., die beiden ältesten Handschriften des Hesiodus und ihre Bedeutung für die Textkritik. (Vortrag in der kritisch-exeget. Section in Tübingen). Dazu e. phototyp. Fcsm. d. Cod. med. XXXI 39 Oper. et D. V. 142—161. *Leipzig, Teubner.* 32 S. gr. 8. n. 1 M. 20 Pf.

Clemm, Vilelm., Quaestionum Hesiodearum particula prima. *Gissae.* 21S. 4. (Progr.)

Kausch, Hesiodi elocutio. *Elbing*, 1878, in-4.

HIPPOCRATE.

Helmreich, Geo., Observationes criticae in Galeni de elementis secundum Hippocratem libros. *Erlangen, Deichert.* 30 S. gr. 8. n. 60 Pf.

Kaute, Joh., Observationes grammaticae de modorum usu in Hippocratis scriptis genuinis. *Gryphiswaldiae*, 1876. 40 S. 8. (Diss.)

HOMÈRE. — Carmina Homerica, ed. *Aug. Nauck.* Vol. I. E. s. t.: Homeri Ilias cum potiore lectionis varietate ed. Pars 1. *Berlin, Weidmann.* XXV, 308 S. gr. 8. 2 M. 25 Pf.

— Ilias, und Odyssea, éd. *Ameis, Leipzig*, 1874-78, 4 vol, in-8.

— Ilias, éd. 7, *La Roche*, t. I-IV, *Leipzig*, 1870-78, in-8.

— Iliad, Sångerna I—VI. Med förklarande anmärkningar utgifna af *Magus Dalsjö. Stockholm, Arrhenius.* IV—125—107 S. 8.
2 kr. 50 öre.

— Iliade. Nouvelle édition, publiée avec des notes littéraires et un commentaire grammatical par *E. Lebrun.* 1er chant. *Paris, Garnier.* 83 p. 18.

— Neuvième chant de l'Iliade, avec des notes littéraires et un commentaire grammatical d'après la méthode comparative et historique; par *A. Chassang. Paris, Garnier.* VI, 56 p. 12.

— Iliad. Homometrically translated by *C. B. Cayley. London, Longmans.* 8. 12 sh. 6 d.

— La Iliada, traducida del griego al castellano por José Gomez *Hermosilla,* Tom. I. *Madrid.* XXIX—376 p. 8. 14 r.

— Odyssee. Erklärt v. *Vict. Hugo Koch.* 5 Hft. (ρ—υ). *Hannover' Hahn.* 130 S. gr. 8. à n. 1 M.

— Odyssé, Sångerna I—VI. Med förklarande anmärkningar utgifna af *Magnus Dalsjö. Stockholm, Arrhenius.* 98—101 S. 8.
2 kr. 50 öre.

— — Construed literally and word for word by *Giles.* Vol. 4. Books XIX—XXIV. *London, Cornish.* 218 p. 18. 3 sh.

— — Translated by Lovelace Bigge *Witler. London, Parker.* 12.
5 sh.

— —Morceaux choisis (texte grec), précédés d'une étude sur Homère et accompagnés de résumés et de notes, par *P. A. Brach. Paris, Belin.* XXI, 227 p. 12.

— — Version española con sumarios y notas explicativas, por *R. Canales. Madrid, Murillo.* 416 p. 8. 14 r.

— Froschmäusekrieg, der. Ein kom. Heldengedicht. Aus dem Griech. übers. v. *Paul Mitzschke. Berlin, Mittler.* 14 S. gr. 8.

Adam, Die älteste Odyssee in ihrem Verhältnisse zur Redaction d. Onomakritus und der Odyssee-Ausgabe Zenodots. *Wiesbaden, Niedner.* 90 S. gr. 8. n. 2 M.

Appendini, F., Clavis homerica, nempe analysis et interpretatio vocabulorum omnium quae in Iliade continentur. (Constabit libris quatuor) Liber I. *Aug. Taurinorum, Paravia,* 1876. 72 p. 8.

Antenrieth, G., A Homeric dictionary, for use in schools and colleges. Translated, with additions and corrections, by *Robert P. Keep. London, Macmillan.* 340 p. 8. 6 sh.

Von Bamberg. Homerische-Formen. *Berlin.* 1878, in-8.

Benicken, Hans Karl, Karl Lachmanns Vorschlag, im 10. Liede vom Zorne des Achilleus Ξ 402—507 an Α 557 zu schliessen, unter Benutzung der gesammten üb. diese Frage vorhandnen Literatur als richtig erwiesen. *Gütersloh,* 1875. *Berlin, Calvary.* 72 S. gr. 8.

C. Capelle, A. Eberhard, E. Eberhard, etc. *Lexicon* homericum *Ed. H. Ebeling.* Vol. II. Fasc. 3 et 4. *Leipzig, Teubner.* S. 113—224. Lex.-8.
à n. 2 M

Christ, Augustin, Schicksal und Gottheit bei Homer. Eine homer. Studie. *Innsbruck, Wagner.* 60 S. gr. 8. n. 1 M. 60 Pf.

Dindorf, Wilh., Scholia graeca in Homeri Iliadem ex codicibus aucta et emendata. Tom. III et IV. Oxonii; *Leipzig, Weigel.* XVI, 511 u. 413 S. m. 1 phototyp. Fcsm. aus dem Codex Venetus in Imp.-4. gr. 8.
n. 26 M. (cplt. n. 50 M.

Gladstone, W. E., Homer und sein Zeitalter. Eine Untersuchung über die Zeit und das Vaterland Homer's. Autorisirte und auf Veranlassung d.

Verf. übertragene deutsche Ausg. v. D. *Bendan. Jena, Costenoble.* XXV, 315 S. gr. 8. n. 6 M.

Hampe, O., Ueber den sogenannten Kanon der Alexandriner. *Jauer.* 18 S. 4. (Progr.)

Heerdegen, Ferd., über den systematischen Zusammenhang der homerischen Frage. *Erlangen, Deichert.* 23 S. gr. 4. n. 80 Pf.

Harder, Frz., De alpha vocali apud Homerum producta. Dissertatio inauguralis. *Halis Sax.* 1876. *Berlin, Mayer et Müller.* 106 S. gr. 8. baar n. 1 M. 50 Pf.

Hentze, Einleitung zum 11. Gesange der Ilias. *Gottingen, Vandenhoeck & Ruprecht.* 24 S. gr. 4. baar n. 1 M.

Loebell, Rich., Quaestiones de perfecti homerici forma et usu. *Leipzig, Hinrichs' Verl. in Comm.* 73 S. gr. 8. (Diss.) baar n. 1 M. 20 Pf.

Preller's, Frdr., Odyssee-Landschaften. Ausg. in Aquarell-Farbendr., nach den im grossherzogl. Museum in Weimar befindl. Orig.-Gemälden. 1. u. 2. Lfg. *München, Bruckmann.* à 3 Bl. Imp.-Fol. Subscr.-Pr à 60 M.

Protodicos, Joannes, De aedibus Homericis. *Lipsiae.* 75 S. 8. mit 1 lith. Taf. in 4. (in griechischer Sprache.) (Diss.)

Roemer, A., Ein Dichter und ein Kritiker vor dem Richterstuhle des Herrn R. Peppmüller. Peppmüller's Commentar zum XXIV. Buch der Ilias kritisch beleuchtet. *München, Lindauer.* 54 S. gr. 8. n. 1 M.

Scharz. De Scholiis in Homeri Iliadem mythologicis. *Vratislaviæ*, 1878, in-8.

Sybel, Ludw., Die Mythologie der Ilias. *Marburg, Elwert's Verl.* VII, 317 S. gr. 8. n. 7 M. 20 Pf.

HYPÉRIDE. Hyperidis orationes duae ὁ ἐπιτάφιος λόγος et ὑπὲρ Εὐξενίππου. Rec. C. G. Cobet. Ed. II. auctior et emendatior. *Leiden, Brill.* 127 S. gr. 8. n.n. 2 M. 50 Pf.

ISOCRATE. Ἀγκυλίωνος, Θεοδώρου, τῶν περὶ Ἰσοκράτην ζητήσεων βιβλίον πρῶτον', ἐκδοθὲν ἐν Ῥοδολφουπόλει (Rudolstadt), 1876. *Berlin, Mayer et Müller.* gr. 4. baar n. 1 M 20 Pf.

JEAN DAMASCÈNE.

Grundlehner, F. H. J., Johannes Damascenus. Academisch proefschrift. *Utrecht, Kemink.* XII en 261 bl. 8. 2 fl. 50 c.

JOSÈPHE. Müller, J. G., d. Flavius Josephus Schrift gegen den Apion. Text und Erklärung, aus dem Nachlass hrsg. durch C. Joh. Riggenbach u. Conr. v. Orelli. *Basel, Bahnmaier.* III, 394 S. gr. 8. n. 9 M.

JUBA.

Barth, Alb., de Jubae ὁμοιότησιν a Plutarcho expressis in Quaestionibus romanis et in Romulo Numaque. Dissertatio inauguralis. *Göttingen* 1876, *Deuerlich*, 54 S. gr. 8. n. 1 M. 50 Pf.

JULES L'AFRICAIN.

Spitta, Frdr., der Brief d. Julius Africanus an Aristides kritisch untersucht und hergestellt. *Halle, Buchh. d. Waisenh.* VII, 122 S. gr. 8. n. 2 M. 40 P.

JULIEN.

Naville, H. A., Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme. *Neuchâtel, Sandoz.* gr. 8. 4 fr.

LONGIN.

Martens, Ludov., De libello περὶ ὕψους. *Bonn, Strauss.* 39 S. gr. 8. n. 1 M.

LIBANIUS.

Förster, R., Francesco Zambeccari u. die Briefe d. Libanios. Ein Beitrag zur Kritik d. Libanios u. Geschichte der Philologie. *Stuttgart, Heitz.* 1878. n. 10.

— Somnium, Charon, Piscator et de Luctu. With English notes by W. E. Hertland. *London, Cambridge Warehouse.* 160 p. 18. 3 sh.

— Somnium (seu Vita Luciani), Charon, Piscator, et de Luctu. Literally translated by W. Armour. *Cambridge, Hall; London, Whittaker.* 66 p. 12. 3 sh.

LYSIAS.

Fritzsche, Ernst, de Pseudolysiae oratione VIII. Dissertatio philologica. *Rostochii. Jena, Deistung.* 40 S. gr. 8. baar n. 50 Pf.

MACARIUS MAGNÈS. Macarii Magnetis quae supersunt ex inedito codice. *Paris., e typogr. publica,* 1876. In-4. (Édition préparée par *Ch. Blondel* et publiée après sa mort.)

Duchesne, L.. de Macario Magnete et scriptis ejus disseruit. *Parisiis, F. Klincksieck.* 45 p. 4. n. 2 M. 10 Pf.

MARC-AURÈLE. The thoughts of Marcus-Aurelius Antoninus; New and complete edition. *Boston.* 16. 6 sh. 6 d.

MAXIME DE TYR.

Mahn, Aemil., Observationes criticae in Maximum Tyrium. *Vratislaviae.* 36 S. 8. (Diss.)

MAXIMI et **AMMONIS** carminum de actionum auspiciis reliquiae. Accedunt anecdota astrologica. Rec. Arth. Ludwich. *Leipzig, Teubner.* VIII, 126 S. 8. 1 M. 80 Pf.

PAPPUS. Pappi Alexandrini collectionis quae supersunt e libris manu scriptis ed., latina interpretatione et commentariis instruxit. Frider. Hultsch. Vol. II. Insunt librorum VI et VII reliquiae. *Berlin, Weidmann.* VIII u. S. 473—1020 m. eingedr. Holzschn. gr. 8. n. 20 M. (I. n. II.: n. 35 M.)

PAUSANIAS.

Lytton, (Lord Eduard Bulwer), Pausanias, de Spartaan, uitgegeven door zijn zoon. Vertaald uit het Eng. en met een naschrift voorzien door *H. Was.* 4 en 301 bl. 8. 2 fl. 90 c.

PHILON D'ALEXANDRIE.

Bernays, Jac., die unter Philon's Werken stehende Schrift « Ueber die Unzerstörbarkeit d. Weltalls » nach ihrer ursprünglichen Anordnung wiederhergestellt und ins Deutsche übertragen. (Aus : « Abhandlungen d. k. Akad. d. Wiss. zu Berlin.) » *Berlin,* 1876, *Dümmler's Verl. in Comm.* 72 S. gr. 4. n. 4 M.

PINDARE

Mommsen, T., Parerga Pindarica, quibus inter cetera continentur fragmenta quaedam Cypriorum, Euripidis, Callimachi, Menaechmi Sicyonii e codd. Mss. restituta. *Frankfurt a. M.* 51 S. 4. (Progr.)

PLATON. Platonis opera omnia. Rec., prolegomenis et commentariis instruxit Mart. Wohlrab. T. I-IV. *Leipzig, Teubner.* 1873-78 gr. 8. 2 M. 40 Pf.

— Philebus, éd. *Bedham, London,* 1878, in-8.

— Platonis opera quae feruntur omnia. Ad codices denuo collatos ed. Mart. Schanz. Vol. II. Fasc. 1. *Leipzig, Tauchnitz.* X, 90 S. gr. 8. n. 3 M. (I. u. II, 1.: n. 9 M.)

Bertini, G. M., Nuova interpretazione delle idee platoniche, proposta. *Torino, stamp. Reale.* 88 p. 8. Dagli Atti della R. accad. di Torino. vol. XI.

Bruns, Ivo, de legum Platonicarum compositione quaestiones selectae. Dissertatio philologica. *Bonn, Behrendt*. 50 S. gr. 8. baar n. 1 M.

Ihm, Osc., über den Begriff der Platonischen δόξα und deren Verhältniss zum Wissen der Ideen. Eine kritisch-philosoph. Untersuchung. *Leipzig*. (Diss.) *Gotha, Conrad*. 55 S. gr. 8. baar n. 1 M.

Dieckmann, Einige Vorschläge zu Textesänderungen in Plato's Phädon. *Bückeburg*. 8 S. 4. (Progr.)

Kutzner, Die innere Gliederung des platonischen Dialogs vom Staate *Bunzlau*. 38 S. 4. (Progr.)

Löbbert, Ed., die Gründung der Akademie durch Platon. *Kiel, Univ.-Buchhandlung*. 10 S. 4. (Rede.)

Radebeld, Das platonische Staatsideal im Zusammenhange mit seinen wissenschaftlichen Voraussetzungen. *Dortmund*. 31 S. 4. (Progr.)

Rettig, G. F., kritische Studien und Rechtfertigungen zu Platons Symposion. *Bern*, 1876. 23 S. 4. (Ind. lectt.)

Schmidt, H., Kritischer Commentar zu Platos Theätet. (Aus: »Jahrbb. f. class. Philol. 9. Suppl.-Bd.«) *Leipzig, Teubner*. 163 S. gr. 8. n. 4 M.

Stamm, Die Staatslehre des Platon u. des Aristoteles. *Königsberg*. 28 S. 4. (Progr. v. Rössel.)

Stoessell, Herm., Epistolae Platonicae et Dionis vita Plutarchea quo modo cohaereant. *Cussalini*, 1876. 28 S. 8. (Diss. Gryphisw.)

PLUTARQUE. — Lives of illustrious men. Corrected from the Greek and revised by A. H. Clough. *London, Low*. 790 p. in-8. 18 sh.

— Les Vies des hommes illustres. Traduites en français par Ricard, précédées de la Vie de Plutarque. Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. T. I—IV. *Paris, Garnier*. XIX, 538, 1174 et 658 p. 18.

Moerschbacher, Jac., Quibus fontibus Plutarchus in vita Demetrii describenda usus sit. (Inaugural-Dissertation.) *Strassburg*, 1876. *Trübner*. 44 S. gr. 8. n. 1 M.

Müller, Hugo, de fontibus Plutarchi vitam Dionis enarrantis. *Gryphiswaldiae*, 1876. 38 S. 8. (Diss.)

Treu, Max, Zur Geschichte der Uberlieferung von Plutarchs Moralia. I. *Waldenburg i/Schl*. XVIII S. 4. (Progr.)

Vogel, A., Ueber die Quellen Plutarchs in der Biographie Alexanders. *Colmar*. 18 S. 4. (Progr.)

POLYBE.

Werner, Herm. Maurit., De Polybii vita et itineribus quaestiones chronologicae. *Lipsiae*. 47 S. 8. (Diss.)

SOLON.

Cerrato, Luigi, Sui framenti dei carmi soloniani: saggio di studio. Dissertazione. *Torino, tip. Cona*. 60 p. 16. 2. L. 50 c.

SOPHOCLE. Les tragédies de Sophocle. Texte grec publié d'après les travaux les plus récents de la philologie; avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et une notice par Ed. Tournier. 2e édition, revue et corrigée. *Paris, Hachette*. XXXVI, 807 p. 8. 12 fr.

Camarda, Nicolò. Studio sull'Antigone di Sofocle. *Palermo, tip. Virzii* 56 p. 8.

Hense, Otto, der Chor des Sophokles. *Berlin, Weidmann*. X, 32 S. gr. 8. n. 1 M. 20 Pf.

Lechner, Max., de rhetoricae usu Sophocleo. Commentatio in annalibus gymnasii Curiensis aliquando inchoata, ad finem nunc adducta. *Berlin, Calvary et Co*. 35 S. gr. 4. baar n. 1 M. 50 Pf.

Müller, Gerh. Henr., I. Novae emendationes Sophocleae. *Wongrowitz*. 18 S. 4. (Progr.)

Naumann, Die Cäsuren im Trimeter der sophokleischen Elektra. *Belgard*. 16 S. 4. (Progr.)

Schindler, Carol., De Sophocle verborum inventore. Part. 1. De nomi-

num compositione. Dissertatio inauguralis philologica. *Breslau, Koebner.* 107 S. gr. 8. baar n. 1 M. 20 Pf.

Schwarz, H., Proben einer Uebersetzung sophokleischer Tragödien in modernen Versmassen. *Gumbinnen.* 16 S. 4. (Progr.)

STRABON.

Bernardakis, Greg., Symbolae criticae in Strabonem vel censura Cobeti emendationum in Strabonem. *Leipzig, Teubner.* 58 S. gr. 8. n. 1 M. 60 Pf.

THÉOCRITE.

Kraushaar, L., Das dritte äolische Gedicht des Theokrit. *Strassburg.* 39 S. 4. (Progr. v. Saarburg.)

THÉOGNIS.

Kuellenberg, Rich., de imitatione Theognidea. (Dissertatio inauguralis). *Strassburg, Trübner.* 54 S. gr. 8. n. 1 M.

Müller, Karl, de scriptis Theognidis. Dissertatio inauguralis. *Coronae Germanorum; Jena, Deistung* 58 S. gr. 8. baar n. 1 M.

THUCYDIDE. Thukydides, συγγραφή. Praesertim in usum scholarum recogn., et brevi annotatione instruxit Henr. van Herwerden. Vol. I. continens lib. 1. Traiecti ad Rhenum; *Leipzig, Weigel in Comm.* LIV, 131 S. 8. n. 1 M. 50 Pf.

Drefke, Otto, de orationibus quae in priore parte historiae Thucydideae insunt et directis et indirectis. *Berlin, Mayer & Müller.* 56 S. gr. 8. baar n. 1 M. 20 Pf.

Gelisch, Jul., De praepositionum usu Thucydideo. Part. V. De ἀντί, πρό, ἀνά, ξύν, μετά, ὑπό praepositionibus. *Schweinitz.* S. 8—12 d. Progr. 4.

Jacobson, Per Gustaf Samuel, De usu sententiarum finalium Thucydideo. Commentatio academica. *Upsaliae.* 80 S. 8.

Ricker, Joh. Bapt., De Thucydidis proemio. *Hanau.* 12 S. 4. (Progr.)

Schwartz, Hubertus, ad Atheniensium rem militarem studia Thucydidea. Dissertatio inauguralis. *Kiel, Lipsius & Tischer.* 60 S. 4. n. 2 M.

Weizhofer, Heinr., Thukydides und sein Geschichtswerk. Ein Beitrag zur Geschichte der Historiographie. *München,* 1878, *Literar.-artist. Anstalt.* IX, 156 S. gr. 8. n. 4 M.

TRYPHIODORE. Trifiodoro Egiziano. La presa di Troja: poema. Trad. dal greco di Alberto Bertolè. *Milano, Bignami.* 100 p. 16. 5 L.

TYRTÉE.

Koehler. Albr., de Tyrtaei in ed. Bergkiana fragmento tertio. *Erlangen, Deichert.* 8 S. gr. 8. n. 40 Pf.

XÉNOPHON. Dei detti e fatti memorabili di Socrate: libri quattro, nuovamente tradotti ed illustrati da G. M. Bertini; con note. *Torino, Loescher,* XXIV, 224 p. 8. 3 L.

Hug, Commentatio de Xenophontis Anabase. *Torici,* 1878, in-4.

Ravani. Luigi, La Politica di Senofonte: studio critico. *Roma,* 1876. *tip. del Senato.* 52 p. 8.

Rettig. G. F., die Planmässigkeit der Ἀθηναίων πολιτεία erwiesen. (Aus: »Zeitschr. f. österr. Gymn.«) *Wien, Gerold's Sohn.* 64 S. gr. 8.

Schenkl, Carl, Xenophontische Studien. III. Hft. Beiträge zur Kritik d. Oikonomikos, d. Symposion u. der Apologie. (Aus: „Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss. *Wien, Gerold's Sohn.* 78 S. Lex.-8 n. 1 M. 20 Pf. (I—III.: n. 4 M. 40 Pf.

VIII. — AUTEURS DIVERS. — ANONYMES.

ANONYMUS GRAMMATICUS. Egenolff, Petrus, Anonymi grammaticae epitoma. Emendavit, explicavit, praefatus est. — Liber I. *Berolini.* 40 S. 8. (Diss. Heildelberg,)

ANONYMES SUR LA MUSIQUE. — Deux textes anonymes, etc. (Voir la section V *bis.*)

ANTHOLOGIA GRAECA. Finsler, Geo. Kritische Untersuchungen zur Geschichte der griechischen Anthologie. *Zürich,* 1876, *Meyer et Zeller.* 164 S. gr 8. (Diss.) baar n. 2 M. 40 Pf.

EPICORUM graecorum fragmenta. Collegit, disposuit, commentatarium criticum adjecit Gfr. Kinkel. Vol. I. *Leipzig, Teubner.* VI, 322 S. 8. 3 M.

EPIGRAMMATA. Dilthey, Carol., Epigrammatum Graecorum Pompeis repertorum trias in tabula lithographa expressa et commentariolo inlustrata. *Turici,* 1876. 16 S. 4. (Progr.)

GESTA APOLLONII regis Tyrii metrica, ex codice Gandensi ed. Ernestus Duemmler. *Berlin, Weidmann.* 20 S. gr. 4. n. 1 M. 60 Pf.

HERCULANENSIA VOLUMINA.

Toudouze, Gustave, La Coupe d'Hercule (papyrus pompéien). *Paris, Jentu.* 172 p. 18. 3 fr.

Ventriglia, Francesco, Cenni storici sulla scoverta, svolgimento ed interpretazione dei papiri ercolanesi. *Napoli, Preto.* 20 p. 8.

ORACULA. Rich. Hendess, Oracula graeca, quae apud scriptores graecos romanosque exstant, collegit paucasque observationes selectas praemisit. *Halle, Lippert'sche Buchh.* 107 S. gr. 8. n. 2 M. 40 Pf.

ORACULA SIBYLLINA.

Badt. Ueber das 4e Buch des sibyllinischen Orakel. *Breslau,* 1878, in-4

ORATEURS.

Fuhr, Carl. animadversiones in oratores atticos. Dissertatio philologica. *Bonn, Behrendt.* 61 S. gr. 8. baar n. 1 M.

Gebauer, Gust., de hypotacticis et paratacticis argumenti ex contrario formis, quae reperiuntur apud oratores atticos. Accedunt adnotationes locupletissimae ad varios rhetoricae grammaticaeque locos pertinentes. *Zwickau, Thost.* XXXII, 399 S. gr. 8. n. 8 M.

Jebb, R. C., Attic orations : from Antiphon to Isaeos: *London, Macmillan.* 8 2 sh.

PROSA greca, tratta dalle opere di vari scrittori, annotata e proposta alle scuole per esercizio di traduzione da Giampaolo Solerio. *Casale, tip. Cassone.* 104 p. 8. 3 L.

SCRIPTORES rerum naturalium — Graeci minores. Vol. 1. Paradoxographi, Antigonus, Apollonius, Phlegon, Anonymus Vaticanus. Rec. Otto Preller. *Leipzig, Teubner.* LXXXI, 132 S. 8. 2 M. 70 Pf.

IX. LITTÉRATURE NÉO-HELLÉNIQUE.

ANTONIADIS, Ant. Κρίσπος... Crispus, fils de Constantin le Grand, tragédie. 2e éd. *Athènes*. 1877. In-8.

— Ἡ Μάννα... La manne du Genitzar, poème couronné dans le concours Vucina, etc.; et Ambroise de Milan, autre poème épique. *Athènes*. 1878. In-8.

ARGYRIADIS J., Ἔκθεσις... Exposé statistique des gymnases et autres établissements pédagogiques d'Athènes, présenté au ministre de l'instruction publique de Grèce. *Athènes*, 1877. In-8, 104 p.

BIKÉLAS (Démétrios), Σαικσπείρου Ῥωμαῖος καὶ Ἰουλιέτα, Ὄτελλος καὶ ὁ βασιλεὺς Λὴρ, τραγῳδίαι ἐξ ἀγγλικοῦ μεταφρασθεῖσαι. (Traduction en vers). *Athènes et Londres*, in-8.

— Les Grecs du moyen-âge, étude, trad. du grec par Émile Legrand, *Paris, Maisonneuve*, 1878, in-18.

CAPPOTIS, Ange. Ἔρευνα... Recherches linguistiques sur les rapports du grec avec le latin, le français, l'albanais et le turc. *Leucade*, 1877. In-8. VI—32 p.

CLON STEPHANOS. Ἀνέκδοτα ἔγγραφα ἀποσταλέντα πρὸς τοὺς κατοίκους τῶν Κυκλάδων κατὰ τὴν ὑπὸ τῶν Ῥώσων κατοχὴν αὐτῶν. (Extrait de l'Ἀθήναιον, t. VI.) *Athènes*. 1878. In-8, 41 p.

CONDOGONOS, Constantin. Ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία ἀπὸ Χριστοῦ γεννήσεως κ. τ. λ., t. I. 2e éd. *Athènes*, 1876. In-8.

CONSTANTINIDES. De infinitivi linguæ græcæ vulgaris forma. *Argentorati*, 1878, in-8.

FRANKIA, G. Ἀμφιτρύων... L'Amphitryon de Molière traduit librement en vers, avec introduction et notes. *Hermopolis en Syra*. 1877. In-8.

GALANIS, Emm. Στοιχειώδης ῥητορική. *Athènes*, 1876. In-8, 182 p.

GÉDÉON, Manuel-Jean. Μνημεῖα μεσαιωνικὰ ἑλληνικῆς ποιήσεως νῦν πρῶτον ἐκδιδόντος... *Athènes*, 1878. gr. in-8. XVI-28 p.

GIDEL, Ch. Nouvelles études sur la littérature grecque moderne. *Paris, Maisonneuve*, 1878, gr. in-8, 613 p.

KOTZIA, N. Ἱστορία τῆς φιλοσοφίας ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων... *Athènes*, 1876. 2 vol. in-8, 550 p.

ΚΡΙΣΙΣ... Concours poétique institué par Vucina, rapport par Th. G. Orphanidis. *Athènes*, 1876. In-8.

LEGRAND (Emile), Grammaire grecque moderne, suivie du panorama de la Grèce, d'Alexandre Soutsos, publié d'après l'édition originale. *Paris, Maisonneuve*, 1878, in-8.

MAVROCORDATO, Nic.-Alex. Ψόγος νικοτιανῆς καὶ ἐπιστολὴ πρὸς Μητροφάνην τὸν διάκονον μετ' εἰσαγωγικῆς παρεκβατικῆς ἐπιστολῆς Σοφοκλέους Κ. τοῦ ἐξ Οἰκονόμων. *Venise*, 1876. In-16, 88 p.

Νεοελληνικὰ ἀνάλεκτα de Smyrne. Μιχ. Ἀποστόλη ποιήματα τρία, ἐκδίδ. Γ. Κ. Ὑπερίδη. *Smyrne,* 1876. In-8, 44 p.

Νεοελληνικὰ ἀνάλεκτα. Publication du syllogue *Parnassos* d'Athènes. T. II, p. 145-418. 1876.

PARASCHOS, Ach. Κανάρης, poésie lue devant le syllogue *Parnassos*. 1877. In-8.

RANGABÉ, A.-R. Précis d'une histoire de la littérature néo-hellénique. *Berlin*, 1877. 2 vol. in-12.

RANGABÉ (Cléon-R.). Ἰουλιανός... Julien l'Apostat, poème dramatique en 5 actes. *Athènes,* 1877. In-8.

ROIDIS (E.-D.). Περὶ συγχρόνου... De la critique contemporaine en Grèce. *Athènes*, 1877. In-8.

— De la poésie contemporaine. *Athènes*. 1877. In-8.

PILIOTAKIS (Jean). Ὁ ἑλληνισμὸς ὑπὸ ἐθνικὴν καὶ φυλετικὴν ἔποψιν. *Athènes*, 1877. In-8, 8 p.

SPYLIOPOULOS (Ch.-K.). Ἀντιγόνης τοῦ Σοφ. μετάφρασις. *Athènes*, 1877. In-8.

STAMATÉLOS (J.-N.). — Μυρολογία Λευκάδος ἀνέκδοτα μετὰ γλωσσικῶν προλεγομένων, κ. τ. λ. *Zanthe,* 1876. In-8, 23 p.

TANTALIDIS (E.). Ἄσματα εἰς εὐρωπαϊκὴν μελῳδίαν στιχουργηθέντα. *Athènes*. 1876. In-8.

TSOPANAKOS. Ses ᾄσματα et chants héroïques anonymes. *Athènes*, 1878. In-16.

VLACHOS (Ange). Ὁ νέος κριτικός. 1877. In-12, 59 p.

TABLE DES MATIÈRES.

PARTIE ADMINISTRATIVE.

Pages

Statuts..... V

Note sur la médaille de l'Association..... IX

Liste des membres fondateurs de l'Association..... X

— membres fondateurs pour les *Monuments grecs*.... XI

— membres du bureau, du comité et des commissions..... XIII

Membres donateurs..... XV

Liste générale des membres..... XIX

Sociétés correspondantes..... LI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 1878.

Discours du président sortant..... LIII

Rapport du secrétaire, sur les travaux et les concours de 1877-1878..... LIX

Prix décernés dans les lycées et collèges en 1877..... LXVII

Publications reçues d'avril 1877 à mars 1878..... LXVIII

Rapport de la Commission administrative..... LXXIV

Note relative à la souscription pour les *Monuments grecs*.. LXXXI

Prix ordinaires et prix Zographos décernés depuis 1868.... LXXXIII

Exposition universelle de 1878. Récompense décernée à l'Association.... LXXXIV

Notice sur Alexis Pierron, par M. Eugène Talbot..... LXXXV

MÉMOIRES ET NOTICES.

MARTIN (Th. H.). Traditions homériques et hésiodiques sur le séjour des morts..... 1

MARTIN (Th. H.). Les longs jours et les longues nuits du pays des Læstrigons suivant Homère..... 22

Pages

DARESTE (R.). Le droit criminel athénien..... 29
LALLIER (A.). Le procès du Phormion..... 49
CROISET (A.), Un vers de Pindare à corriger..... 63
COUAT (A.). Remarques sur la composition des hymnes de Callimaque..... 68
ESTOURNELLES (d'). Texte d'un conte populaire grec recueilli en Achaïe et publié pour la première fois..... 118
MASPERO (G.). Nouveau fragment d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote..... 124
EGGER (Émile). De la part qu'il convient de faire à l'histoire littéraire dans l'enseignement secondaire du grec et du latin..... 175
CAILLEMER (Ex.). Études sur les antiquités juridiques d'Athènes. Les enfants nés hors mariage étaient-ils citoyens?. 184
RAYET (Ol.). Tablettes d'héliastes inédites 201
BIKÉLAS (D.). Sur la nomenclature de la faune grecque..... 208

VARIÉTÉS.

RUELLE (Ch. Ém.). Quelques mots sur la musique des Grecs anciens et modernes..... 238

BIBLIOGRAPHIE.

C.-E. R. Catalogue de publications relatives aux études grecques (1877-78)..... 247

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19. — 7159

DEC 8 1938

DEC 8 1938